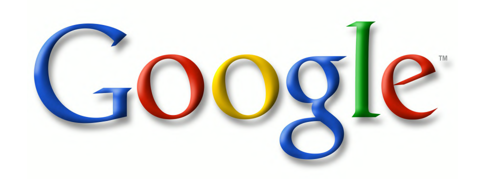
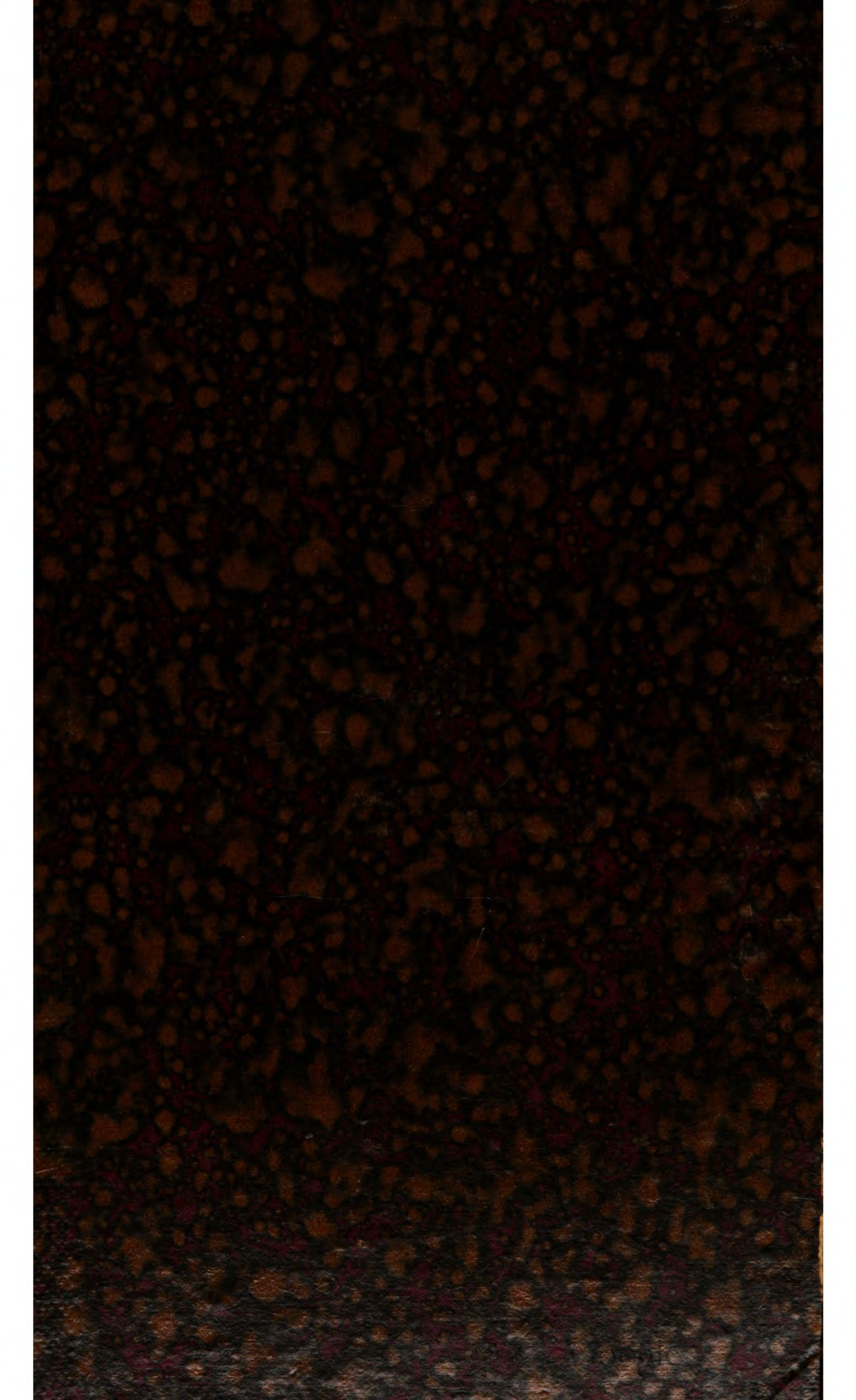

Google




Digitized by Google

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.




ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

REVUE TRIMESTRIELLE

POUR L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE & DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

TOME LVIII DE LA COLLECTION.

ANNÉE 1908

BRUGES

IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE.

1908.




ORIGINES

DU

NOUVEAU CHAPITRE DE ST-BAVON

A GAND ([1]).

Nombre d'institutions religieuses couvraient le sol belge, à la fin du XVIII[e] siècle. Parmi elles brillaient au premier rang les chapitres de nos cathédrales et de nos églises collégiales. Les Flandres seules, dans leurs limites actuelles, renfermaient trois cathédrales, celles de Saint-Donatien, à Bruges, de Saint-Bavon, à Gand, de Saint-Martin, à Ypres, et quatorze collégiales, huit dans ce qui forme aujourd'hui la Flandre occidentale, six dans la Flandre orientale. Les collégiales de la Flandre occidentale étaient celles de Notre-Dame et de Saint-Sauveur, à Bruges, de Saint-Pierre, à Thourout, de Notre-Dame,

([1]) Le regretté M. E. Rembry, Vicaire général de Mgr Waffelaert, préparait, avec sa précision habituelle, un travail qu'il avait intitulé : *Le chapitre de la cathédrale de Saint-Sauveur à Bruges. Notes et souvenirs par le chanoine* E. Rembry. *Avec trois planches.* A son décès, l'*Introduction* était prête pour l'impression. Nous sommes heureux de pouvoir offrir aux lecteurs des *Annales* cette page intéressante de notre histoire ecclésiastique.

(Note de la Rédaction.)

à Courtrai, de Saint-Sauveur, à Harelbeke, de Saint-Pierre, à Comines, de Notre-Dame, à Messines, et de Sainte-Walburge, à Furnes. La Flandre orientale renfermait les collégiales de Sainte-Pharaïlde, à Gand, de Notre-Dame, à Termonde, de Saint-Martin, à Alost, de Saint-Hermès, à Renaix, de Saint-Éloi, à Eyne, près d'Audenarde, et des SS.-Pierre et Paul, à Middelbourg.

Ces quatorze collégiales se repartissaient entre cinq de nos anciens diocèses. Au diocèse de Bruges appartenaient Notre-Dame et Saint-Sauveur, à Bruges, Saint-Pierre, à Thourout, SS.-Pierre et Paul, à Middelbourg ; au diocèse de Gand, Sainte-Pharaïlde, à Gand, Notre-Dame, à Termonde, et Saint-Éloi, à Eyne ; au diocèse d'Ypres, Sainte-Walburge, à Furnes, et Notre-Dame, à Messines ; au diocèse de Tournai, Notre-Dame, à Courtrai, Saint-Sauveur, à Harelbeke, et Saint-Pierre, à Comines ; au diocèse de Malines, Saint-Martin, à Alost, et Saint-Hermès, à Renaix.

La réunion officielle des anciens Pays-Bas autrichiens et de la principauté de Liège à la France fut décrétée par la Convention nationale, le 9 vendémiaire, an IV (1 octobre 1795) [1]. Les chapitres, pas plus que les autres établissements religieux, ne devaient trouver grâce devant nos nouveaux maîtres, aussi impies que rapaces. Le 5 frimaire an VI (25 novembre 1797), paraissait une loi, dont l'article I portait :

« Les *chapitres séculiers*, les bénéfices simples, les séminaires, et toutes les corporations laïques des deux sexes, sont supprimés dans les départements réunis par la loi du 9 vendémiaire an IV » [2].

---

[1] Voyez le texte de ce décret dans NAMÈCHE, *Cours d'histoire nationale*, tom. XXIX, Louvain, 1892, pp. 130 sv.

[2] Voyez cette loi dans BON, *Législation des paroisses en Belgique*, 2e édit., Bruxelles 1842, pp. 55, 56. La loi fut promulguée à Bruges, le

Rien qu'en Flandre, cette loi inique atteignait au cœur près de deux cent quarante chanoines (1) ; inopérante au point de vue de l'existence canonique des chapitres, elle dépouillait ces corps de leurs biens et privait leurs membres du revenu de leurs prébendes (2).

---

15 janvier 1798, et mise à exécution quant au chapitre de Saint-Donatien, le 23 du même mois (Note du chanoine de Molo).

(1) A première vue, ce chiffre paraît exagéré ; il ne l'est pas, des données certaines en garantissent l'exactitude. Dans son travail : *Les chapitres séculiers en Belgique* (Bruxelles 1884). M. le chanoine Claessens passe en revue tous les chapitres cathédraux et collégiaux, existant jadis en Belgique, avec indication du nombre de prébendes, dont se composait chaque chapitre. Nous possédons une autre source de renseignements. L'intéressant almanach, si connu sous le titre de : *Den grooten Brugschen Comptoir Almanach*, contenait chaque année la composition de presque tous les chapitres, tant cathédraux que collégiaux, des Flandres, du Brabant, etc. c. à d. les noms des chanoines, avec désignation des dignités et emplois, qu'ils occupaient dans leurs chapitres respectifs. Nous avons sous la main l'almanach de 1794, le dernier paru, croyons-nous, de cette précieuse collection. Tous les chapitres mentionnés plus haut s'y trouvent renseignés, sauf ceux de Comines, d'Eyne et de Middelbourg. Ils représentent un total de 220 chanoines, parmi lesquels 88 chanoines, appartenant aux cathédrales de Bruges (29), de Gand (28) et d'Ypres (31) ; en ajoutant au chiffre de 220 les chanoines des collégiales de Comines (7), d'Eyne (6) et de Middelbourg (4), nous atteignons un total de 237 chanoines.

(2) Nous ne tenons pas compte de l'indemnité dérisoire, accordée, sous formé de *bons* aux chanoines dépossédés, sur le pied de la loi du 15 fructidor an IV (1 septembre 1796), qui supprimait dans les départements réunis « les ordres et congrégations, monastères, abbayes, prieurés, chanoines réguliers, chanoinesses et généralement toutes les maisons ou établissements religieux de l'un et de l'autre sexe ». Cette loi attribuait aux religieux belges un capital qui variait avec leur dignité, leur âge et leur ancienneté de profession. Ce capital se payait en *bons*, qui étaient incessibles et ne pouvaient servir qu'à l'acquisition de biens ecclésiastiques nationalisés. Autrement dit, les religieux des couvents supprimés étaient placés dans l'alternative de mourir de faim ou de participer à une opération, que leur conscience leur représentait comme sacrilège. La cour de Rome trancha ce cas de consience quelques mois plus tard, le 4 février 1797, en permettant aux religieux d'accepter et d'employer les *bons*, à la condition de se considérer comme des détenteurs provisoires, obligés à



On était au fort de la persécution religieuse ; l'exercice public du culte était interdit, et plus de quatre ans encore devaient s'écouler avant que les églises pussent rouvrir leurs portes ([1]).

La paix fut rendue à l'Église de France par le Concordat, conclu entre S.S. le pape Pie VII et le gouvernement du premier consul. Ce grand acte fut signé à Paris par les plénipotentiaires des deux puissances, le 26 messidor,

---

une future restitution (L. DE LANZAC DE LABORIE. *La domination française en Belgique. Directoire-Consulat-Empire.* 1795-1814, tom. I, Paris 1895, pp. 79, 80).

Malgré cette décision pontificale, la majeure partie des religieux belges refusèrent d'accepter les *bons* qu'on leur offrait ; la plupart des chanoines supprimés suivirent cet exemple, et de ce nombre furent ceux de la cathédrale de Saint-Donatien, à Bruges. Un vénérable ecclésiastique, qui avait eu des rapports avec plusieurs anciens chanoines de Saint-Donatien, (le dernier survivant, M. Jean-Antoine-Buydens, mourut le 21 janvier 1838), nous a raconté, — détail peu connu et qu'il tenait d'eux, — qu'après la suppression du chapitre, les chanoines s'étaient réunis et avaient décidé, à la majorité d'une voix, de ne pas accepter les *bons*, que leur offrait le gouvernement républicain. Nous ne critiquons pas cette décision ; nous nous contentons de faire observer que le déplacement d'une voix eût suffi à sauver de la destruction l'antique cathédrale de Saint-Donatien et à conserver à la ville de Bruges l'un de ses plus beaux monuments. A l'aide de leurs *bons*, les chanoines eussent pu racheter la cathédrale lors de sa mise en vente, et nous n'aurions point à déplorer un acte de vandalisme, qui dépouilla d'un de ses plus riches fleurons la couronne artistique de notre cité.

Mieux avisées, plusieurs communautés de nos Flandres profitèrent de la concession pontificale pour rentrer en possession de leurs monastères. Tels, entre autres, les Ermites de Saint-Augustin, qui en 1797, rachetèrent de leurs *bons* leur couvent de Roulers, cédé par eux, en 1806, à Mgr Fallot de Beaumont, évêque de Gand, qui y établit son petit séminaire, dont le centenaire vient d'être célébré avec un incomparable éclat, le 30 juillet 1906 (A. DE SCHREVEL, *Histoire du petit séminaire de Roulers*, tom. I; Roulers 1906, pp. 41 sv., 109 sv.)

([1]) En Belgique, presque partout et notamment dans le département de la Lys, la réouverture solennelle des églises fut fixée au dimanche de la Pentecôte, 6 juin 1802, à cette date prit fin la période néfaste, connue en Flandre sous le nom de *Beloken* ou *Verdoken tijd,* temps clos ou caché, et qui durait depuis le 19 septembre 1797.

an IX (15 juillet 1801), et Pie VII le ratifia par sa bulle : *Ecclesia Christi*, du 15 août suivant ([1]).

Les articles II et III du Concordat sont formulés comme suit :

« Art II. Il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le Gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

« Art. III. Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français, qu'elle attend d'eux, avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs sièges.

« D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice, commandé par le bien de l'Église (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu, par de nouveaux titulaires, au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle... »

Le jour même de la ratification du Concordat par la bulle : *Ecclesia Christi* (15 août 1801), Pie VII adressa aux archevêques et évêques de la France et des pays qu'elle s'était annexés, le bref : *Tam multa, ac tam præclara*, pour

---

([1]) Voyez le texte du Concordat dans Bon, *Législation des paroisses en Belgique*, 2e édit., pp. 60, 61; De Smet, *Coup d'œil sur l'histoire ecclésiastique dans les premières années du XIXe siècle*, 2e édit., Gand, 1849, pp. 12 sv.; Claessens, *La Belgique chrétienne depuis la conquête française jusqu'à nos jours* (1794-1880), tom. I, Ixelles-Bruxelles, 1883, pp. 234 sv.

La bulle : *Ecclesia Christi* se trouve dans le *Recueil de quelques brefs pontificaux et de toutes les lettres pastorales et instructions de Monseigneur Étienne-André-François-de-Paule Fallot de Beaumont, Évêque de Gand*, tom. I. Bruges, 1807, pp. 15 sv. On peut la voir aussi dans Bon, *op. cit.*, pp. 67 sv.

Pour tout ce qui concerne le Concordat, on consultera avec grand fruit : *L'Histoire, le texte et la destinée du Concordat de 1801*, par l'abbé Em. Sévestre, 2e édit. Paris, Lethielleux, 1905. On lira aussi utilement là-dessus Namèche, *Cours d'histoire nationale*, tom. XXIX, Louvain, 1892, pp. 43 sv., où l'on trouve de longs extraits des Mémoires du cardinal Consalvi, l'un des signataires du Concordat et le principal auteur de sa rédaction définitive.



leur demander le libre abandon de leurs sièges respectifs ([1]).

L'acte pontifical annoncé ne se fit pas attendre longtemps ; la bulle : *Qui Christi Domini vices*, du 29 novembre 1801, vint anéantir toute l'ancienne hiérarchie épiscopale de France et des pays conquis, et établir sur ses ruines une hiérarchie nouvelle ([2]).

« Nous déclarons, y dit le pape, supprimer, annuler et éteindre à perpétuité le titre, le nom et tout l'état présent des Églises archiépiscopales et épiscopales ci-après désignées, *avec leurs chapitres respectifs*, droits, privilèges et prérogatives, de quelque nature qu'ils soient » ([3]).

Suit le nomenclature de tous les archevêchés et évêchés, tant de la France que des pays réunis, au nombre de cent cinquante-six, supprimés par le pape. Pie VII érige ensuite soixante nouveaux sièges, répartis entre dix métropoles ; parmi celles-ci figurait la métropole de Malines, à laquelle la bulle assigne comme évêchés suffragants les sièges de Tournai, Gand, Namur, Aix-la-Chapelle, Trèves et Mayence. Les évêchés d'Anvers, Bruges, Ypres et Ruremonde, qui relevaient jadis de la métropole de Malines, étaient supprimés.

La bulle : *Qui Christi Domini vices*, en supprimant tout l'état existant des Églises archiépiscopales et épiscopales du territoire français, déclare supprimer *leurs chapitres respectifs*. Sous ce titre il faut comprendre tous les chapi-

---

([1]) Voyez ce bref dans le *Recueil... des lettres pastorales de Mgr Fallot de Beaumont*, tom. I, pp. 2 sv.

([2]) Cette bulle célèbre figure dans le *Recueil... des lettres pastorales de Mgr Fallot de Beaumont*, tom. cit., pp. 26 sv. et dans Bon, *op. cit.*, pp. 76 sv.

([3]) « Igitur... supprimimus, annullamus et perpetuo exstinguimus titulum, denominationem, totumque statum præsentem infrascriptarum Ecclesiarum Archiepiscopalium et Episcopalium, *una cum respectivis eorum capitulis*, juribus, privilegiis et prærogativis cujuscumque generis » (*Recueil... Fallot de Beaumont*, tom. cit., p. 28 ; Bon, *op. cit.*, p. 78).

tres quelconques, tant des cathédrales que des collégiales ; après la publication de cette bulle, il n'existait donc plus un seul chapitre dans toute l'étendue de la France et des pays conquis.

L'article XI du Concordat s'exprime comme suit :

« Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale, et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter. »

Dans sa bulle : *Qui Christi Domini vices*, Pie VII chargeait son légat *a latere*, le cardinal Jean-Baptiste Caprara, de mettre à exécution les prescriptions pontificales, notamment de procéder à l'établissement des Églises archiépiscopales et épiscopales qu'il venait d'ériger, en assignant à chaque diocèse ses limites, en désignant le patron titulaire de la cathédrale, en fixant le nombre des dignités et des membres de chaque chapitre, qui doit être formé suivant les règles prescrites par les saints conciles [1].

La bulle pontificale ne parle pas de la reconstitution des églises collégiales, elle est muette à cet égard ; les chapitres de ces églises étaient donc et demeuraient définitivement supprimés. Nous ne pouvons laisser passer inaperçu un fait de cette importance.

A la fin du XVIIIe siècle, la Belgique, dans ses limites actuelles, renfermait près de soixante collégiales [2], parmi

---

[1] « Mandamus igitur dilecto filio nostro Joanni Baptistæ S. R. E. presbytero cardinali Caprara,... ut is juxta has nostras prædictarum ecclesiarum tam archiepiscopalium quam episcopalium erectiones procedens, ad eas constituendas.... decernat tum sanctos titulares patronos sub quorum invocatione in unaquaque ecclesia metropolitana ac cathedrali templum majus erit appellendum, tum dignitates et canonicos cujuscumque capituli juxta præscriptum sacrorum conciliorum efformandi. » (*Recueil.... Fallot de Beaumont*, tom. cit., p. 34; Bon, *op. cit.*, p. 76.)

[2] On peut voir dans le travail cité du chanoine Claessens, *Les chapitres séculiers en Belgique*, la nomenclature de ces collégiales, classées par diocèses.



lesquelles plusieurs « insignes » [1] ; presque toutes remontaient à une haute antiquité, et la plupart étaient richement dotées. Beaucoup de collégiales étaient en même temps paroissiales [2] ; le saint ministère y était exercé par des membres du chapitre. Par le chant journalier des heures canoniales et célébration solennelle des divins offices, MM. les chanoines rehaussaient la splendeur du culte, et, d'autre part, faisant un noble usage des richesses, que leur avaient léguées les siècles, ils répandaient l'aumône avec profusion et créaient autour d'eux l'aisance et le bien-être. Faut-il ajouter que mainte collégiale eut ses hommes remarquables et fut une pépinière de saints et de savants, dont le nom brille avec éclat dans les fastes de l'Église et de la patrie ? Il est donc bien mérité l'éloge que décerne aux collégiales le cardinal Pie, l'illustre évêque de Poitiers. « Les chanoines formaient cet ordre canonial qui, comme un arbre majestueux, parallèlement à l'ordre monastique, couvrit le monde de ses rameaux chargés de fleurs et de fruits. Pendant une longue suite de siècles, ils ont acquitté au milieu de nous le double tribut public du service de Dieu et du service des âmes [3].

Pie VII, nous n'en pouvons douter, eût voulu conserver tout au moins les principales collégiales du territoire français ; mais, ne l'oublions pas, tous leurs biens avaient été

---

[1] La qualification d'*insigne* était reconnue aux collégiales, qui se distinguaient des autres soit par leur antiquité, soit par la célébrité des lieux où elles étaient établies, soit enfin par le nombre des chanoines et autres bénéficiers y attachés (CLAESSENS, *op. cit.*, p. 13). Telles étaient les collégiales de Sainte-Pharaïlde, à Gand, des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles, de Saint-Jacques, à Anvers, etc. Dans la seule ville de Liège, il y avait huit collégiales « insignes », chacune de 30 chanoines.

[2] Telles étaient chez nous les collégiales de Notre-Dame et de Saint-Sauveur, à Bruges, de Saint-Pierre, à Thourout, de Saint-Sauveur, à Harlebeke, etc.

[3] *Œuvres*, tom. VII, p. 443. Cité par CLAESSENS, *op. cit.*, p. 13.

confisqués et aliénés, et le gouvernement républicain, auteur de la spoliation, n'eût jamais consenti à ce rétablissement. Le pape dut donc se résigner à la suppression pure et simple de ces corps vénérables ; les églises collégiales encore debout descendirent au rang de simples églises paroissiales, les chanoines survivants ne tardèrent pas à disparaître et le titre même de « collégiale » finit par tomber dans l'oubli.

Par lettres données à Paris, sous la date du 9 avril 1802, et dans lesquelles la bulle : *Qui Christi Domini vices* se trouve insérée ([1]), le cardinal Caprara remplit la difficile mission, dont l'avait chargé Sa Sainteté. Bornons-nous à rapporter ce qui cornerne les chapitres.

« Parmi les autres choses que notre très saint Père nous a ordonnées dans les lettres apostoliques si souvent mentionnées, — dit le cardinal-légat, — il nous a recommandé, en particulier, de prendre les moyens que les circonstances pourront permettre, pour qu'il soit établi de nouveaux chapitres dans les églises métropolitaines et cathédrales, ceux qui existaient auparavant en France ayant été supprimés ; et nous avons reçu, à cet effet, par ces mêmes lettres apostoliques, la faculté de subdéléguer, pour tout ce qui concerne cet objet. Usant donc de cette faculté qui nous à été donnée, nous accordons aux archevêques et évêques qui vont être nommés, le pouvoir d'ériger un chapitre dans leurs métropoles et cathédrales respectives, dès qu'ils auront reçu l'institution canonique, et pris en main le gouvernement de leurs diocèses ; y établissant le nombre de dignités et de chanoines, qu'ils jugeront convenable dans les circonstances, pour l'honneur et l'utilité de leurs métropoles et cathédrales, en se conformant à tout

([1]) Voyez ces lettres dans le *Recueil.... Fallot de Beaumont*, tom. I, pp. 26 sv. et dans Bon, *op. cit.*, pp. 76 sv.



ce qui est prescrit par les conciles et les saints canons, et à ce qui a été constamment observé par l'Église » (1).

Ces lettres étaient adressées *Universis Galliarum populis*.

Par acte, en date du 10 avril 1802, le cardinal Caprara régla tout ce qui concernait le nouveau diocèse de Gand, éleva au rang de cathédrale l'église de Saint-Bavon, y érigea un chapitre, et, usant du droit de subdéléguer, que lui avait conféré le Saint-Père, chargea le premier évêque du nouveau diocèse, Mgr Fallot de Beaumont, d'établir dans son chapitre tel nombre de dignités et de chanoines, qu'il jugerait convenable pour l'honneur et l'utilité de sa cathédrale (2).

Faisant usage du pouvoir que lui avait octroyé le cardinal-légat, Mgr Fallot de Beaumont, par lettres du 21 décembre 1802 (3), organisa son chapitre, de l'assentiment, dit-il, des consuls de la République, *habito Reipublicæ Consulum assensu*. Ce bout de phrase a besoin d'un mot d'explication.

---

(1) « Inter cætera .. quæ Nobis Sanctissimo Domino nostro in sæpe laudatis litteris apostolicis mandata sunt, alterum illud est, ut suppressis jam a Sanctitate Sua antiquis omnibus Gallicani territorii capitulis, nova in singulis metropolitanis et cathedralibus ecclesiis, qua ratione fieri poterit, constituantur. Quod cum ita Nobis commissum sit, ut facultas quoque has partes subdelegandi per memoratas litteras apostolicas Nobis ipsis tributa fuerit ; ideo hujus facultatis vigore archiepiscopis et episcopis Galliarum primo futuris facultatem concedimus, ut posteaquam canonice instituti ecclesiarum suarum regimen actu consecuti erunt, capitulum in metropolitanis et cathedralibus respective ecclesiis suis erigere possint, juxta formam a sacris canonibus conciliisque præscriptam et ab Ecclesia huc usque servatam, cum eo dignitatum et canonicorum numero, quem ad earumdem metropolitanarum et cathedralium ecclesiarum utilitatem et honorem, attentis rerum circumstantiis, expedire judicabunt » (*Recueil.... Fallot de Beaumont*, tom. cit., pp. 40, 41. — Bon, *op. cit.*, p. 90).

(2) *Recueil.... Fallot de Beaumont*, tom. cit., pp. 47 sv.

(3) *Id.*, pp. 160 sv.



Les articles organiques de la convention du 26 messidor an IX, frauduleusement ajoutés au Concordat par le Gouvernement français à l'insu du pape, qui refusa de les reconnaître et ne cessa jamais de protester contre eux (1), portaient au titre II, section 5, article 35 :

« Les archevêques et évêques qui voudront user de la faculté qui leur est donnée d'établir des chapitres, ne pourront le faire sans avoir rapporté l'autorisation du Gouvernement, tant pour l'établissement lui-même, que pour le nombre et le choix des ecclésiastiques destinés à les former. »

Les évêques n'étaient point tenus de se plier à ces exigences du Gouvernement français; ils s'y soumirent cependant pour ne pas se créer des embarras et avec l'espoir de voir le Gouvernement doter les chapitres, ce à quoi celui-ci n'était pas tenu en vertu du Concordat. Cet espoir ne tarda pas à se réaliser ; un arrêté consulaire du 14 ventôse an XI (5 mars 1803) assura aux chanoines un traitement annuel, d'ailleurs bien maigre, de 1000 francs (2).

Mgr Fallot de Beaumont, nous venons de le voir, organisa son chapitre, par ordonnance du 21 décembre 1802 ; il nomma dix chanoines capitulaires, et décida que le chapitre comprendrait, outre le pénitencier et le théologal,

---

(1) Voyez les articles organiques dans Bon, *op. cit.*, pp. 62 sv.

(2) Ce traitement, majoré depuis, a subi des fluctuations diverses jusqu'à sa suppression en France. Voyez, pour tous détails à cet égard, C. Daux, *Les chapitres cathédraux de France. Notices, costumes, sceaux, armoiries*, Amiens 1888, pp. 46 sv. L'article 2 de la loi du 9 décembre 1905, sur la séparation des Églises et de l'État, porte que « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. »

En Belgique, la loi du 24 avril 1900 a fixé le traitement des chanoines de l'archevêché à Fr. 2.400 ; le traitement inférieur des chanoines d'évêché à Fr. 2.000, et le traitement supérieur à Fr. 2.400. Le traitement supérieur est accordé aux chanoines qui ont cinquante années d'âge, et ont rendu, en qualité de chanoine, pendant cinq ans au moins, des services rétribués par le trésor public.



quatre dignitaires, le doyen, l'archidiacre, le grand-chantre et l'archiprêtre.

Le chiffre de dix chanoines paraît bien mesquin, comparé au personnel nombreux des anciens chapitres cathédraux : celui de Saint-Bavon, à Gand, se composait de 32 chanoines, celui de Saint-Donatien à Bruges, en avait 31, celui de Saint-Martin, à Ypres, 32.

La limitation excessive du nombre des chanoines était le fait du gouvernement français, qui, dans les articles organiques, s'était arrogé le droit d'approuver le nombre et le choix des chanoines, en d'autres termes, de fixer ce nombre et de n'admettre que ceux qui lui plaisaient; prévoyant le jour où il aurait à doter les chapitres, il cherchait à réduire le plus possible les charges qui allaient peser sur lui de ce chef.

Pour renforcer leurs chapitres et remplir quelque peu les vides laissés dans les stalles si tristement dégarnies de leurs cathédrales, les évêques nouvellement nommés créèrent, à côté des chanoines « titulaires » — c'est le nom que reçurent les chanoines capitulaires, — un certain nombre de chanoines « honoraires », titre inconnu chez nous sous l'ancien régime. Ces chanoines n'avaient pas voix au chapitre, mais jouissaient du droit de porter le costume canonial, propre aux chanoines titulaires et d'assister avec eux aux offices capitulaires. Nous en parlerons plus loin.

Voici les noms et qualités des premiers chanoines titulaires nommés par Mgr Fallot de Beaumont [1] :

---

[1] M. le chanoine Lavaut, alors secrétaire de l'Évêché de Gand, a publié dans la *Godsdienstige Week van Vlaanderen* (XVIe jaar 1883-84), sous le titre de *Overlijdensboek van Sint-Baafskapittel*, l'obituaire du chapitre de Saint-Bavon, réérigé en 1802 ; cet obituaire s'arrête au 29 octobre 1883.

« Dit nieuw kapittel, — écrit l'auteur, — *op 9 october 1802* samengesteld en door Mgr Fallot de Beaumont *den 27 December* van hetzelfde

1. Maximilien-Macaire de Meulenaere, J.U.L. et S.T.B.F.

Chanoine gradué noble de l'ancien chapitre de Saint-Bavon (1779). Doyen du chapitre (12 février 1796). Vicaire capitulaire du diocèse de Gand (10 juin 1795). Membre du conseil épiscopal (1), examinateur synodal et vicaire général de Mgr Fallot de Beaumont (2).

2. Pierre-Jacques De Pauw, S. T. L.

Doyen de l'ancien chapitre de Saint-Donatien, à Bruges (4 octobre 1790). Vicaire capitulaire du diocèse de Bruges, au décès de Mgr Brenart (2 décembre 1794). Membre du conseil épiscopal, examinateur synodal, vicaire général de Mgr Fallot de Beaumont, pour le district de Bruges, avec résidence en cette ville (3).

---

jaar plechtig ingehuldigd, bestaat, etc. „ Ces dates ne se concilient guère avec les lettres de Mgr Fallot de Beaumont, organisant le nouveau chapitre, et datées du 21 décembre 1802 ; à moins de dire que les nouveaux chanoines reçurent avis de leur nomination le 9 octobre, que cette nomination fut portée à la connaissance du diocèse le 21 décembre, et que l'installation solennelle de ces Messieurs eut lieu six jours plus tard.

(1) Par lettres du 15 juillet 1802, Mgr Fallot de Beaumont choisit comme membres de son conseil MM. de Meulenaere et De Pauw, ses vicaires généraux, MM. de Meezemaker et Vermeesch, administrateurs généraux du district d'Ypres, et en outre huit ecclésiastiques habitant Gand et ayant tous fait partie de l'ancien chapitre de Saint-Bavon (*Recueil... Fallot de Beaumont,* tom. I, pp. 68, 69).

(2) M. Lavaut, copiant Mgr Bracq, dit dans son *Overlijdensboek*, etc. loc. cit., p. 267, que M. de Meulenaere fut nommé chanoine titulaire par Mgr de Broglie, le 28 mars 1809. Comment concilier cela avec les termes de l'ordonnance précitée du 21 décembre 1802 ? Mgr Fallot de Beaumont y dit : «... *præsentis decreti tenore... decernimus erecti in Ecclesia Cathedrali Nostre Capituli* CANONICOS EXISTERE... Immédiatement après viennent les noms des dix nouveaux chanoines titulaires, en tête desquels figurent ceux des deux vicaires généraux du prélat, MM. Maximilien de Meulenaere et Pierre De Pauw.

Pour tous autres détails sur M. de Meulenaere, voyez LAVAUT, *Overlijdensboek*, etc., loc. cit., p. 267 et surtout BRACQ, *Leven van Z. H. Mauritius de Broglie, XIXen Bisschop van Gent*, Gent, s. d. (1844), parmi les notices biographiques qui terminent le volume, pp. 229 sv.

(3) Le nouveau diocèse de Gand était très vaste. Formé des deux départements de la Lys et de l'Escaut, il comprenait, outre l'ancien

3. Gilles-François De Grave, S. T. et J. U. L.

Primus Lovaniensis (1751). Chanoine gradué de l'ancien chapitre de Saint-Bavon (9 novembre 1767). Grand-chantre (12 mars 1773). Vicaire capitulaire du diocèse de Gand, au décès de Mgr de Lobkowitz (26 février 1795). — Membre du conseil épiscopal et examinateur synodal [1].

4. Emmanuel-Jean-Charles-Joseph de Waepenaert, J. U. L.

Chanoine gradué en droit de l'ancien chapitre de Saint-Bavon (16 avril 1773). Archidiacre (29 décemkre 1787). Vicaire capitulaire du diocèse de Gand, au décès de Mgr de Lobkowitz (26 février 1795). — Membre du conseil épiscopal et examinateur synodal [2].

---

diocèse de Gand presque entier et tout l'ancien diocèse de Bruges, soixante paroisses environ de l'ancien diocèse de Tournai, près de quatre-vingt-dix paroisses de l'ancien diocèse d'Ypres, une bonne partie de l'ancien archidiocèse de Malines et quelques paroisses de l'ancien archidiocèse de Cambrai.

Pour faciliter l'administration spirituelle de cet immense territoire, Mgr Fallot de Beaumont le divisa en trois districts, ceux de Gand, de Bruges et d'Ypres. Il se réserva celui de Gand, confia le district de Bruges, avec le titre de vicaire général, au doyen de l'ancien chapitre de Saint-Donatien, M. Pierre De Pauw (8 juillet 1802), et celui d'Ypres, avec le titre d'administrateurs généraux, à MM. Joseph-Antoine de Meezemaker et François-Jacques Vermeesch, respectivement archidiacre et écolâtre de l'ancien chapitre de Saint-Martin, à Ypres (12 juillet id.).

M. Lavaut, dans son *Overlijdensboek van Sint-Baafskapittel*, n'a point donné place à M. De Pauw bien que celui-ci eût obtenu, comme nous l'avons vu, une des dix premières prébendes du nouveau chapitre ; la minuscule carte de faire part de son décès lui donne aussi le titre de « Chanoine de la Cathédrale de St.-Bavon, à Gand ». Comme M. De Pauw, en sa qualité d'administrateur du district de Bruges, habitait cette dernière ville, il aura été dispensé de la loi de résidence, *ob evidentem Ecclesiæ utilitatem*, à moins qu'il n'ait résigné son bénéfice et reçu le titre de simple chanoine honoraire, chose que, faute de données suffisantes, nous ne pouvons tirer au clair.

Voyez, sur M. De Pauw, Bracq, *Leven van Z. H. Mauritius de Broglie*, etc., parmi les notices terminales du volume, pp. 231, 232, et surtout la notice fort complète, que lui a consacrée M. le chanoine De Schrevel, dans la *Biographie nationale*, tom. XVI, Bruxelles, 1901, coll. 725 sv.

[1] Voyez Lavaut, *Overlijdensboek*, etc., loc. cit., p. 235.

[2] Id., p. 227.

5. Jean-Baptiste-Ignace-André Le Bègue, S. T. B. F.

Obtient la XV[e] prébende de l'ancien chapitre de Saint-Donatien, à Bruges (2 juin 1783). Écolâtre (28 septembre 1789) et receveur des biens du séminaire (29 novembre 1791). Ancien secrétaire de Mgr. l'évêque Brenart [1].

6. Ambroise-Charles-Ghislain Goethals, S. T. et J. U. L.

Chanoine gradué en théologie de l'ancien chapitre de Saint-Bavon (27 décembre 1787). Secrétaire du vicariat capitulaire (26 février 1795). Vicaire capitulaire (16 octobre 1797). — Membre du conseil épiscopal et examinateur synodal [2].

7. Louis-Jean-Hyacinthe Papeleu, J. U. L.

Nommé par Pie VI chanoine de l'ancien chapitre de Saint-Bavon (mai 1793). Chanoine gradué en droit (5 septembre 1795). Vicaire capitulaire (12 février 1798). Membre du conseil épiscopal [3].

8. Jacques-Melchior Devolder, S. T. L.

Professeur de théologie au séminaire de Gand (31 mars 1793). Chanoine gradué en théologie de l'ancien chapitre de Saint-Bavon (18 juillet 1793). — Membre du conseil épiscopal et examinateur synodal [4].

---

(1) Voyez Lavaut, *Overlijdensboek*, etc., loc. cit., p. 267. Le chanoine Le Bègue accompagna Mgr Brenart dans son exil volontaire et assista son maître à la mort, qui le surprit à Anholt, en Westphalie, le 26 octobre 1794.

(2) Voyez sur M. Ambroise Goethals, l'une des plus dignes figures de l'ancien clergé gantois, une belle notice biographique dans le *Journal historique et litteraire* de Kersten, tom. III, Liège, 1836-37, pp. 69 sv. M. le curé-doyen Vande Putte s'est inspiré de cette biographie pour écrire la vie de M. le chanoine Ambroise Goethals, insérée dans son recueil : *De geloofsbelijders of levens van vlaamsche priesters, die tijdens de fransche omwenteling vervolging hebben onderstaen voor het geloof*, tom. II, Poperinghe, 1862, pp. 65 sv. Voyez aussi *Biographie nationale*, tom. VIII, Bruxelles, 1884-85, coll. 71 sv. (art. du chan. Reusens); Bracq, *Leven van Z. H. Mauritius de Broglie*, etc., parmi les notices finales, pp. 238 sv., et Lavaut, *Overlijdensboek*, etc., loc. cit., p. 268.

(3) Lavaut, *Overlijdensboek*, etc., loc. cit., p. 252.

(4) Id., p. 227.



9. François-Antoine Martens, S. T. L.

Professeur de théologie au séminaire de Gand (5 janvier 1790). Chanoine théologal de l'ancien chapitre de Saint-Bavon (4 septembre 1795). Vicaire capitulaire (25 janvier 1798). Membre du conseil épiscopal et examinateur synodal ([1]).

10. Jean-Antoine Iroy.

Ancien religieux de l'ordre des Frères-Prêcheurs. Après la suppression violente des maisons dominicaines en France, successivement curé de Vauréas, au diocèse de Besançon, et vicaire général de ce diocèse. Il accompagna à Gand Mgr Fallot de Beaumont, dont il était l'homme de confiance et le confesseur ([2]).

Outre ces dix chanoines titulaires, Mgr Fallot de Beaumont nomma, par sa même ordonnance du 21 décembre 1802, huit chanoines honoraires, dont les six premiers avaient appartenu à l'ancien chapitre de Saint-Bavon ([3]). Ce chapitre eut donc la part large dans les nominations, que fit le prélat pour constituer le nouveau chapitre de sa cathédrale : il lui en échut treize sur dix-huit. L'ancien chapitre de Saint-Donatien, à Bruges, se vit réserver deux canonicats titulaires ; seul, l'ancien chapitre de Saint-Martin, à Ypres, fut complètement oublié dans la répartition des faveurs épiscopales. Ce ne fut guère que l'année suivante, le 18 avril 1803, que deux membres de cet ancien corps, MM. les administrateurs généraux de Meezemaker et Vermeesch reçurent le brévet de chanoine honoraire. Mgr Fallot de Beaumont se montra plus aimable envers les anciens chanoines de Saint-Donatien ; le 18 avril 1803, il nomma trois d'entre eux chanoines honoraires de sa cathédrale, savoir MM. Jean-Antoine Buydens, Louis-Albert Caytan et Charles-Philippe-Mat-

([1]) LAVAUT, *Overlijdensboek*, etc., loc. cit., p. 252.

([2]) Id. p. 227.

([3]) Voyez les noms de ces huit Messieurs dans *Recueil... Fallot de Beaumont*, tom. I, p. 163.

thys (¹) tous trois anciens vicaires capitulaires du diocèse de Bruges. Le 2 Mars 1804, il déféra le même honneur à M. le chanoine Pierre-Louis-François de Molo (²).

Nous terminons ici notre introduction. Nous sommes entré dans des détails un peu longs peut-être sur l'organisation et la composition du nouveau chapitre de Gand ; mais on voudra bien ne pas oublier qu'à l'époque où celui-ci fut constitué, les diocèses de Gand et de Bruges n'en formaient qu'un et n'avaient qu'une seule cathédrale. Cette page d'histoire religieuse intéresse donc les deux Flandres, et c'est à ce titre que nous avons voulu en enrichir notre travail.

E. REMBRY.

(¹) LAVAUT, *Overlijdensboek*, etc., loc. cit., pp. 275, 235, 227.

Nous possédons les lettres de nomination de chanoine honoraire de M. Charles Matthys ; elles sont accompagnées d'une lettre d'envoi, de la main de Mgr Fallot de Beaumont, conçue comme suit :

« Je vous envoye, Monsieur, des lettres de chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, vous ne contractes aucune obligation et vous receves une preuve de l'estime et de la considération avec lesquelles je suis, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Eti. Ev. de Gand.

Gand ce 19 avril 1803.

(²) LAVAUT, *Overlijdensboek*, etc., loc. cit., p. 227.

LE SERVICE DES POSTES

à Bruges

(1280-1344)

Celui qui parcourt nos premiers comptes communaux, peut remarquer dans chacun d'eux, un chapitre spécial de la section des Dépenses consacré aux messagers et courriers. Ce qui frappe du sein de cette nomenclature assez monotone, c'est par ci par là, la mention de l'objet de ces messages. Mais quant à l'organisation des moyens de transport, à la sûreté et réciprocité des correspondances, aux mesures de l'itinéraire, à la réglementation de ces facteurs ambulants, en un mot à l'organisation générale du service des postes, les détails ont échappé jusqu'ici à l'attention, soit à cause de leur laconisme, soit à cause de leur défaut de précision. Cette question ainsi négligée revêt un caractère de nouveauté, qui ne manque pas d'intérêt, croyons nous, pour l'étude des institutions du moyen âge.

Comme pour toute recherche semblable, il nous faudrait procéder logiquement du simple au composé, de l'analyse à la synthèse, pour arriver à une idée complète et systématique. Cependant cette marche n'est pas sans difficultés, et il nous a paru plus compréhensif de renverser ce

dispositif, en esquissant d'abord un tableau final, et en remontant après, par ordre chronologique, aux premières traces pour suivre leur développement graduel dans nos textes.

Nous commencerons par le compte de 1343-1344.

La correspondance de cette année est notée dans le chapitre de la dépense des messagers et chevaucheurs [1] (*boden ende riders*). Il en vint ou l'on en expédia des ou vers les localités suivantes :

Adinghem
Aelst (land van)
Aermentiers
Aken
Alemaengen
Alewin
Andwerpen
Ardenburg
Atrecht
Avengoen
Axele
Belle
Berghen (S. Winnocx)
Bernhem
Blankenberghe
Bovenkerke
Broucburg
Bruessele
Caestre
Camerike
Cassele
Cnocken
Cortemarc
Coukelare
Curtrike
Damme
Denremonde
Dixmude
Doinse
Dordrecht
Dorneke
Dunkerke
Dunen (ten)
Ekelo
Gent
Gheeroudsberghe
Ghistele
Greveninghe
Haeringhe
Henegauwe
Hulst
Ingheland
Jabbeke
Knesselare
Lamkin ackere
Leffinghe
Lembeke
Lodinspikere (ten)
Maldenghem
Male
Meenine
Meessine
Middelburg
Moerkerke
Mons in Henegouwen
Namuur
Niepe (wout van)
Niewerport
Oedelhem
Ondscote
Oostburg

---

[1] *Chevauciour*, courrier à cheval, du verbe *chevauchier*, parcourir à cheval. *Glossaire* de M. Scheler, p. 85, aux *Œuvres de Froissart* publiées par M. Kervyn de Lettenhove.



Oostende	Sint Omaers	Watue
Oostvrie	Sluus	Werveke
Oudenarde	Spermaelgen	Winendale
Oudenburg	Terenburg	Winghene
Poperinge	Thorout	Woestine (ter)
Pouke	Tielt	Ypre
Ramscapelle	Tournai	Ysendike
Riddewoorde	Upscote	Zandvorde
Risele	Ursel	Zerkenghem
Roeslare	Vrie	Zisoengen
Sint Andries	Vuerne	Zwynsvoete

On voit par ce tableau que la correspondance de la ville rayonnait dans les parties les plus rapprochées de la Flandre.

Le chapitre des messagers (*boden*) qui est le plus étendu (fol. 74 à 112), va de semaine en semaine, du 3 février 1343 (v. st.) au 1 février 1344 (v. st.), c'est-à-dire toute l'année financière.

La taxe du message n'est guère uniforme, et il serait difficile d'en fixer la base. Il en est ainsi de la durée du voyage. Les deux premiers textes en offrent l'exemple dès le début.

Fol. 74, n. 1. Clais de Vos ysent te Ghent met lettren van onser stede, vj s.

Fol. 74, n. 2. Item doe Fransois van Aertevelde ende Jan Ackerman ysent te Ghent, van vj daghen, x lb. xij s.

Il est vrai qu'à ces deux derniers, dont l'un échevin et l'autre pensionnaire, on pouvait accorder une gratification plus grande qu'à un simple messager.

Au même feuillet, on voit deux messagers envoyés à Gand le 6 février qui reçoivent pour trois jours, 5 lb. 8 s., ou 18 s. par jour et par homme.

On payait également les correspondances apportées de

l'extérieur ; en d'autres termes, il paraît que la franchise de port, pour employer une expression moderne, était inconnue.

Fol. 74, n. 3. Hughe van Zele commende van Ghent met lettren tote onser stede, vj s.

Le courrier de jour recevait naturellement moins que le courrier de nuit ; la proportion était de 6 à 8 s.

Fol. 74, n. 6. Jan de Grave commende bi nachte van Ghent met lettren tote onser stede, viij s.

Les mêmes variations se rencontrent pour les chevaucheurs. Le 30 décembre, Wautier de Hond est envoyé à Thourout et reçoit le salaire d'une journée, 18 s.; tandis que Nicaise van Parys ne reçoit pour trois journées que 36 s. D'autre part, Alexandre Pladrier touche, pour un voyage à Dixmude, le prix de deux journées, 36 s., tandis que André Wandelaerd, envoyé en Brabant, reçoit pour six jours, 7 lb. 4 s. (fol. 110, n. 16).

En présence de cette diversité, il serait difficile d'établir quelque barême, et peut-être on englobait dans une même somme les frais de voyage et de séjour, ces derniers nécessairement variables. Toutefois la taxe ordinaire semble être de 6 s. et 18 s. pour les messagers à pied et à cheval, soit une proportion de 1 à 3.

Souvent le lieu de destination n'est pas précisé. Ainsi l'on trouve les désignations très vagues de : « in Brabant ; in Oost ende Westvrie ; in Henegauwen ; te vele steden westwaerd ; in Westland ; etc.

On relève dans le même chapitre et sous la même rubrique de *riders ende boden*, des députations d'échevins, conseillers, trésoriers, pensionnaires et autres employés ou représentants de la commune. Il n'y est plus question de louage de chevaux, sinon une fois au sujet d'un prisonnier fugitif, qui fut ramené de Gand.

Fol. 82^{v}, n. 8. Van pardhuere daer die fugitif up sat.

Il y avait des messages accélérés, qu'on exprimait par les mots *met aesten*, comme on dirait aujourd'hui « par exprès », avec cette différence que la taxe restait autrefois la même, tandis que selon nos tarifs actuels, elle subit une augmentation. Un messager, venant d'Ypres, le 17 février, reçoit 8 s.; un autre, venant de la même ville, *met aesten*, le 21 février, ne reçoit rien de plus (fol. 76, n. 6 et 22). Pierre le Moine (*die Monec*) est envoyé de nuit à Poperinghe, le 21 mars, et reçoit 12 s.; le lendemain on l'y renvoie de nouveau, au prix de 10 s. (fol. 79v, n. 14 et 80, n. 1).

Les messages d'Angleterre, sans être moins fréquents que les autres années, ne comportent pas plus d'explication. Les lettres arrivent de la chancellerie royale, mais il n'est rien révélé sur leur contenu. Tout au plus, peut-on marquer les dates de leur réception ; les 8 février ; 6 mars ; 1 avril ; 16 juillet ; 7, 21, 25 août ; 13 septembre ; 2 et 12 octobre ; 8 novembre ; 4 décembre.

Les correspondances d'Allemagne deviennent rares, quoique l'établissement de la hanse et les documents commerciaux de cette époque, feraient supposer une plus grande activité dans les relations officielles (fol. 101v, n. 7 et 102, n. 3).

Les députations de magistrats et de bourgeois, soit aux parlements des villes, soit à la cour du comte, se multiplient et s'expliquent par l'état de trouble où se trouvait le pays. Cette liste intéresse notre histoire politique interne.

1 mars,	à Gand,	21	délégués.
7 mars,	à Damme,	9	»
18 mars,	à Gand,	5	»
6 avril,	à Ypres,	7	»
9 avril,	à Damme,	9	»
12 avril,	à Ypres,	7	»

14 avril,	à Ypres,	7	délégués.
19 avril,	à Gand,	4	»
21 avril,	à id.,	4	»
9 mai,	à Ypres et Poperinghe,	36	»
27 mai,	à Sluis,	17	»
9 juillet,	à id.,	5	»
16 juillet,	à Damme,	9	»
19 juillet,	à Gand,	10	»
31 juillet,	à Sluis,	5	»
10 août,	à id.,	7	»
5 septembre,	à Oudenbourg,	6	»
10 septembre,	à Tournai,	5	»
10 novembre,	à Gand,	6	»
15 novembre,	à Damme,	14	»

Outre une portée politique, les correspondances avaient parfois un but économique. Ainsi la disette menaçait de sévir ; la cause n'étant pas exprimée. Des courriers sont expédiés le 8 mai, avec mission de parcourir le pays du Franc, et en ramener du blé pour approvisionner la ville (fol. 85, n. 14). Le 26 août, un courrier du roi d'Angleterre apporte les lettres de sauf-conduit, et on lui paie 34 s. (fol. 96, n. 13). Le 24 septembre, un courrier de la loi de Messines apporte celles pour la foire de cette ville et reçoit 12 s. (fol. 99^{v}, n. 16).

C'était du reste un ancien usage d'envoyer aux cités qui formaient la clientèle assidue des foires, des lettres d'invitation et sauf-conduit ; sous ce rapport, le magistrat de Bruges qui recevait régulièrement de ces lettres des célèbres foires de Champagne, ne restait pas en faute d'en expédier aux villes de Flandre et de l'étranger, pour son antique foire de mai et les solennités de sa procession du Saint Sang (fol. 79^{v}, n. 5-9).

Les lettres et dépêches, cachetées et scellées, étaient

enfermées dans des boites ou custodes [1] de forme rectangulaire, ou des étuis de forme ronde ou rouleau, de fer blanc, cuir ou bois, attachées par des anneaux ou belières à une ceinture passée en bandouillère. Une de ces boîtes, de la première forme, en fer blanc, a été remise au Musée archéologique ; une autre de la seconde forme, en bois, est conservée au Dépôt de nos archives communales.

Comme un tableau des distances n'existait pas, on les calculait par le temps qu'on mettait à les franchir. L'unité de longueur se fixait par la journée de course ; et sous ce rapport, nos textes ne font aucune distinction entre les messagers à pied et à cheval.

Telle était l'organisation des messageries à Bruges, au 14e siècle.

On se demandera par quels voies et moyens les particuliers transmettaient leur correspondance ? Car il n'est pas douteux que dans une ville aussi prospère qu'était Bruges, les relations de commerce devaient être multiples et étendues, que le transport des lettres et colis se présentait non seulement comme une nécessité de service privé, mais même de service public. A défaut de documents certains, on est réduit aux conjectures. Il apparait tout d'abord que les grands commerçants, pour faire parvenir à destination leurs ordres, lettres de change et numéraire, devaient engager à leurs frais des porteurs, ou en attacher à leur maison. En tous cas, il est probable qu'il y eut ici des courriers avant ceux de l'Université de Paris, qui d'ailleurs avaient une qualité officielle toute spéciale.

Nous allons voir maintenant comment cette organisation des postes s'est formée ; à cet effet, il nous faudra remonter le cours des événements et remonter la succession de nos premiers comptes communaux.

---

[1] C. 1304 A, fol. 20, n. 20. Doe Coppine den cupere van j messagiere bus, xij s.

C. 1280-82.

Chapitre III des dépenses intitulé : *Pro causa Synodi.*

In die Nativitatis Domini, nuncio litteras de curia Romana afferenti, x s.

Tunc, nuncio Robloet, litteras de curia afferenti, xi s.

Tunc, Jacobo de Turri, misso Dam, pro eodem negocio, iij s.

Item, feria quinta post Letare, Johanni de Insulis, misso Furnis pro dicta causa, iiij s.

Item, feria secunda post primam diem Marcii, magistro Henrico Robloet per Fredericum socium Paganelli [1] in dicta curia, x^c lb.

Item, feria quinta ante Pasche, Johanni de Insulis misso Romam ad Robloet cum litteris, viij lb. xiij s. viij d.

Chapitre V. *Extradatum ad equitationes.*

Du 2 novembre 1281 au 26 septembre 1282, on compte 62 postes.

Chapitre VI. *Extradatum nunciis.*

Du 22 octobre 1281 au 10 octobre 1282, on compte 74 postes.

Dans ce premier chapitre, on voit les chevaucheurs de la ville, Biervliet, Laerdekin, Denard, Jean le Clerc, Pierre de Champ (*de agro*), Loenin, Hugues Cant envoyés à Arras, chez les argentiers ; à Winendale, au comte ; à Gand, Ypres, Lille, Paris, Courtrai, Audenarde.

Des députations d'échevins, dont le nombre n'est pas ordinairement indiqué, allant à Winendale, Lille, Saint-

---

(1) Les Paganelli étaient une société de Lombards établis à Bruges. Cfr. *Invent. des chartes,* t. I, p. 219; t. III, p. 249.

Omer, Paris, Audenarde, Ypres, Douai, pour traiter les affaires importantes, qui sont mentionnées pour chaque expédition, tantôt avec le comte, tantôt avec les bonnes villes ; telles la monnaie, la révision des cueres, la draperie, le dicage au Dam, le poudre, les Anglais, les prétentions du roi de France, les exigences du comte de Flandre. Ces mentions se rencontrent rarement pour les chevaucheurs.

Quel était le nombre de chevaux qu'on employait à ces itinéraires, les uns plus longs que les autres, et quels moyens de ravitaillement, à défaut de l'établissement de relais? Les textes ne précisent rien dans leur laconisme ; l'un parle de sept chevaux pour trois messagers allant à Arras chercher du numéraire; deux autres parlent de sommeliers, chargés probablement de provisions de vivres.

Le chapitre des courriers à pied (*nunciis*) porte en dépense les frais des messagers de la ville, et de ceux arrivant de l'étranger que la ville remboursait.

Quant au tarif des courses, aucune base d'appréciation se présente. On paie un messager allant à Lille 15 s., tandis qu'on débourse seulement 25 s. pour un messager allant en Allemagne.

C. 1284.

Fol. 15, n. 26. Tunc (feria secunda sequenti dominicam ante Nativitatem beati Johannis, 19 juin), nuncio afferenti litteras de astiligio yprensi, 40 s.

Fol. 15^{v}, n. 4. Tunc (dominica post decollationem beati Johannis, 3 septembre), nuncio afferenti litteras de XVIJ villis, 10 s.

Fol. 16, n. 5. Tunc (in octava Nativitatis beate Virginis, 15 septembre), Monekin misso Parisius, 30 s.

C. 1285.

Extradatum nunciis.

Fol. 8, n. 12. Item, feria secunda ante Andream, nuncio de Gandavo bis eques, 11 s. 3 d.

Fol. 8v, n. 7. In octava Epiphanie Domini, nuncio de Lubeke, 35 s.

Fol. 8v, n. 25. Item, prima die maij, Maukino misso ad bonas villas Flandrie et alibi pro diebus ostensionis pannorum in nundinis brugensibus mutandis, 30 s.

C. 1288.

Extradatum pro equitatione.

Fol. 26, n. 1. In die Martini hyemalis. I. clerico cum coxino Attrebatum, pro expensis et mercede trium equorum, 8 lb. 6 s.

Fol. 26, n. 11. Item, in die Purificationis beate Virginis, I. clerico et servientibus Attrebatum, pro expensis et mercede equorum, 9 lb. 17 1/2 s.

Le 1 mars, on lui paie encore pour le même voyage avec 12 chevaux, 23 lb. 8 s. 11 d., et le samedi après l'Assomption, 24 août, pour ce voyage avec 2 chevaux, 55 s.

Extradatum nunciis.

Fol. 29v, n. 3. Item, prima die maij, servienti domini Willelmi de Flandria nuntianti nativitatem filii dicti domini Willelmi, 4 lb.

Fol. 30, n. 4. Tunc, in vigilia Mathei, 20 septembre, nuncio servientum Regis, 5 s.

C. 1290.

Fol. 31, n. 17. Pro expensis equorum ville sub Bellardo factis, 16 lb. 5 s.

Solutum pro expensis equitantium.

Fol. 31^{v}, n. 1. In crastino Vincentij, 23 janvier, magistro J. de Messines pro negotio monete ad scabinos Flandrie Curtraci, 55 s.

Fol. 31^{v}, n. 9. In sabbato post Purificationem, 4 février, scabinis Parisius ad Regem, 159 lb. 8 s. 11 d.

Fol. 32^{v}, n. 12. In die divisionis Apostolorum, 15 juillet, Jacobo Scinkel et Johanni Bonin, missis ad regem Anglie in Angliam, tam pro salario quam pro expensis, 35 lb. 18 s. sterlingorum, valent 119 lb. 13 s. 4 d. gr.

Fol. 33, n. 5. Tunc quarta sequenti post Exaltationem Sancte Crucis, Bollardo cum decano et vinders de cora apud Thoraltum, 27 s.

Tunc Burgimagistris apud Dam, pro naulo, 33 d.

Dominica post Assumptionem, Bollardo et makellariis pro conductione equorum, 10 s.

Extradatum nunciis.

A un messager venant de Paris, 20 s. et 16 s. (fol. 34, n. 1 et 7).

A un autre envoyé à Paris, 30 s.; 40 s.; 3 lb. (fol. 34^{v}, n. 4 et 35 n. 9).

C. 1291.

Solutum pro expensis equitantium.

Fol. 31, n. 8. Feria tercia post dominicam ante Nicholaum, 4 décembre, Petro Steenkin misso ad regem Anglie, pro discordia de Bayone, 12 lb. 13 s. 4 d.

Fol. 31^{v}, n. 15. Feria quinta post Penthecosten, 14 juin, Egidio Ram misso in Scotiam, pro pace ibidem acquirenda, 20 lb.

Les missions en Angleterre furent fréquentes cette année; on remarque entre autres : Feria tercia post Remigii, 2 octobre, scabinis cum Biervliet juniore missis in Angliam, 185 lb. 15 s. 7 d.

Fol. 33, n. 11. In crastino Xpofori, 26 juillet, Biervliet juniori Parisius contra curatum Sancte Walburgis, 36 $^1/_2$ lb.

Extradatum nunciis.

Pour deux voyages à Paris on paie au courrier Biervliet, 6 lb. (fol. 33^v, n. 4); tandis qu'au fol. 35, n. 21, on ne paie plus que 30 s. pour un voyage.

C. 1292.

Solutum pro expensis equitantium.

Fol. 25, n. 1. Feria secunda ante Marci evangeliste, 22 avril, Johanni Xaen, misso in Angliam pro salario, labore et expensis, 30 lb.

Fol. 25, n. 18. Pro expensis Gieloti, conductione equorum et garsione Attrebati, 18 lb.

Fol. 28, n. 7. Pro expensis Gieloti et Borengarii euntium Parisius feria secunda post Omnium Sanctorum, 4 novembre, pro locatione equorum suorum, 5 s.

On relève sous cette rubrique, 18 députations d'échevins à Winendale, dont le coût varie de 3 à 10 lb. suivant le nombre de participants. Et cela en dehors des voyages des chevaucheurs et courriers ordinaires.

Extradatum nunciis.

Des messagers venant de Gand reçoivent 5 s. ou 40 d. (fol. 28, n. 3; 29, n. 17); et de Douai de 5 à 3 s. et 40 d. (fol. 29^v, n. 4 à 20).

C. 1293.

Solutum pro expensis equitantium.

Fol. 23, n. 2. Sabbato ante Nativitatem Domini, 19 décembre, pro expensis clerici Guidonis de Gringnan vj^c lib. de Attrebato Brugis afferenti, 3 $^1/_2$ lb.

Item, tunc pro expensis Tor et Moukino, et locatione equorum pecuniam de Attrebato Brugis afferenti (*sic*), 11 lb. 13 s.

Fol. 23, n. 3. Feria quarta post Conversionem beati Pauli, scabinis Parisius, 247 lb.

N. 11. In die Purificationis, Biervliet juniori pro expensis et conductione equorum pecuniam a Rege ville debitam de Parisius Brugis afferenti, 47 lb. 14 s. (1).

Les communications avec Paris se succèdent sans relâche. Le messager Moukin s'y rend le 2 janvier, feria sexta post Circumscisionem Domini ; le 28 janvier, feria tercia post Vincentij ; le 4 février, feria tercia post Purificationem. Et les échevins, le 7 février, sabbato ante carnis privium ; le 22 avril, feria tercia post Misericordiam Domini ; le 4 juillet, in die Martini estivalis ; ils reçoivent pour ces trois voyages 177 lb., 111 1/2 lb., 88 lb. Fol. 23, n. 20 ; 24 n. 24, 24v n. 18.

Les députations d'échevins vers le comte à Winendale ne discontinuent pas. On les relève dans cet ordre : 27 février ; 1, 4, 5 mars ; 8, 15, 20, 22, 23, 24, 26 avril ; 13, 14, 17 mai ; 24 juin ; 12 juillet ; 10 août ; 1, 6, 20, 25 septembre ; 31 octobre ; 12 et 17 décembre. Fol. 23v à 25v.

Extradatum nunciis.

Fol. 26v, n. 12. Feria quinta post Mathye, nuncio Flandrie, 52 1/2 d.

Y avait-il des messagers en titre de Flandre ? On voit plus loin : nuncio comitis, fol. 26v, n. 23 ; et nuncio domini Willelmi de Flandria ; fol. 28, n. 7.

---

(1) Cette somme apportée de Paris n'était qu'un à compte de la dette royale s'il faut croire les textes suivants : Feria quinta sequenti dominicam in Paschalibus, 13 avril, eidem Biervliet Peronam pro petendo debitum in quo Rex ville tenetur, 14 lb. 16 1/2 s. Item, in die Apostolorum Philippi et Jacobi, 1 mai, eidem Parisius pro eodem, 31 lb. 12 1/2 s. Fol. 23v, n. 4 et 5.

Fol. 27, n. 10. Feria secunda post Trinitatis, nuncio comitis Milnensis.

C. 1294.

Fol. 21, n. 3. Feria quinta post Assumptionem beate Virginis, Bor pro restitutione equi sui amissi in via eunti apud Pontizeram, 4 $^1/_2$ lb.

Solutum pro expensis equitantium.

Fol. 30v, n. 3. In die Xpofori, Bor apud Pontizeram eques, 3 $^1/_2$ lb.

Cette qualification de *eques* se trouve ajoutée à tous les postes des messagers en titre, dont chacun avait un cheval, et omise pour les députations d'échevins. Ce qui semblerait indiquer une fois de plus que ces chevaux appartenaient à ceux qui les montaient, et non point à la ville. Cependant ceux qui n'en possédaient pas, et se voyaient obligés d'en louer, recevaient un supplément de voyage, porté en compte en ces termes : *pro expensis et locatione equorum* (fol. 28v, n. 13; 29, n. 4). Un chevaucheur envoyé à Paris recevait de 4 $^1/_2$ à 5 lb. (fol. 30, n. 17 et 18). Au reste, hommes et chevaux avaient peu de loisirs pour reposer. Ainsi le chevaucheur Bor se rend à Gand le 1 octobre; à Ypres le 3 octobre; le 9 à Paris; le 19 à Tournai et Lille; le 28 à Audenarde et Gand; le 13 novembre à Gand et Bochoute; le 20 à Alost; le 29 à Paris; le 10 décembre à Paris; le 26 à Pont à Wendin (fol. 26, n. 1 à 10); et ainsi de suite pour les cinq autres dénommés Walkin, Moukin, Gielote, Lamsin et Goudin. En dehors de ces impenses, ils touchaient des gages fixes, payables par termes, ainsi libellés : les Rameaux, *Palmarum;* la Saint-Jean, *in nativitate beati Johannis;* la Saint-Remi, *Remigii* (fol. 24v, n. 18). Le quatrième était probablement la Circoncision ou la Chandeleur. C'est ainsi que Gielote

reçoit 26 lb. 5 s. pour les trois premiers termes; Laurent, même somme; Walkin, 7 $^1/_2$ lb.; Bor, Goudin et Monkin, 18 lb. (fol. 25, n. 1 sv.). Ces trois derniers recevaient encore un costume, dont coût 6 lb. (fol. 22, n. 16), sans parler de l'indemnité, lorsque leur cheval périssait en route ou de l'achat d'un nouveau cheval en compensation.

Fol. 22, n. 8. Moukino pro restitutione equi sui amissi in via romana, 3 lb. 5 s.

Fol. 23, n. 13. Item, Moukino pro restitutione equi sui amissi in via parisiensi, 5 lb. 12 s. (1).

Ce n'était pas seulement les chevaux perdus des chevaucheurs que la ville bonifiait, mais encore ceux des envoyés extraordinaires, magistrats ou clercs chargés de missions à l'étranger. Tel fut le cas des échevins Georges de Matta et Mathieu Hoft, du conseiller Jacques de Groenendike, des clercs ou greffiers Jacques Vinne et Biervliet, pour lequel la ville acquit un premier cheval au prix de 28 lb. et un second au prix de 21 lb. (fol. 21v, n. 5 et 24v, n. 13).

Nous croyons que cette faveur était exceptionnelle. Les chevaux appartenaient bel et bien aux courriers, comme l'indique le sens grammatical des textes cités. D'ailleurs si la ville avait ses chevaux et écuries propres, elle devait avoir des palefreniers, des provisions d'avoine et de fourrages ; or, nulle part, on n'en trouve de traces dans les comptes. Ensuite, les députations d'échevins, si nombreuses et fréquentes, parcourant parfois des routes si

(1) Il est à croire que ces indemnités ne représentaient pas le prix du cheval, puisqu'on paie à Jacques Vinne qui n'était pas chevaucheur en titre 22 $^1/_2$ lb., et pour un destrier, de choix apparemment et caparaçonné, offert à l'argentier Louchard, 100 lb. Fol. 23, n. 3. Jacobo Vinne pro restitutione equi sui amissi in negotio ville, 22 $^1/_2$ lb. Fol. 23, n. 10. Item, pro equo domino Jacobo Louchard presentato, c lb.



longues ([1]), étaient transportées par chevaux et voitures ; et lorsque le prix de location n'est pas spécifié, il était compris dans le coût total du voyage.

Le nombre des échevins composant ces députations n'est pas indiqué ; une seule fois on le mentionne, mais sous la rubrique *Extradatum commune*.

Fol. 23v, n. 8. In vigilia Magdalene, Burgimagistro et quinque scabinis electis ad eumdem in expeditione versus Gerardimontem, LXX lb.

Cette mention du bourgmestre ne se rencontre que deux fois dans le chapitre des chevauchées, *Expensis equitantium*, et chose bizarre, il s'agit chaque fois d'une course à Damme (fol. 29v, n. 16 ; 30, n. 20).

Une dernière remarque à l'appui de nos assertions. La plupart des articles des *equitantium*, portent l'énoncé *et eques*, que l'on ne peut rendre que par *expense equi*. En effet, il serait malaisé de le traduire par le prix du cheval pour les motifs déduits plus haut, soit que le cheval appartienne au chevaucheur ou qu'il l'ait pris en location. Le messager Gielote est envoyé sept fois à Arras ; six fois l'on ajoute *pro locatione equorum*, et la septième *pro expensis et equis*. Ces mots sont régulièrement omis pour les députations d'échevins que la ville défrayait entièrement. A moins de supposer que ces échevins, choisis dans la *poorterie* et les gens des métiers, avaient un état de fortune qui leur permit de tenir équipage et assez de chevaux pour se relayer de Bruges à Paris ; ce qui est inadmissible.

La ville payait les frais des messagers venant de Gand,

([1]) D'après le relevé que nous en avons fait, elles se rendirent deux fois à Male, 20 fois à Winendale, 3 fois à Gand, une fois à Dordrecht, 2 fois à Lille et Douai, 5 fois à Courtrai, 3 fois à Paris, 2 fois à Damme, une fois à Peteghem, en Hollande et à Senlis. Soit un total de 41 voyages, effectués du 1 octobre 1293 au 30 septembre 1294. Fol. 23 à 30v, n. 7.



Ypres, etc. Ces villes usaient-elles de réciprocité ? Cette taxe qui d'ordinaire s'élève à 5 s. pour Ypres, Gand, Furnes, était réduite à 40 d. pour Damme et Ostende ; portée à 7 s. 4 d. pour Douai, et 10 s. pour Saint-Omer. Elle variait beaucoup ; au fol. 31v, n. 8 un messager de Blankenberghe reçoit 12 s. 3 d. et au même feuillet n. 12, il reçoit 3 s.

C. 1298. (1)

Solutum pro expensis equitantium.
Extradatum nunciis.

Ce dernier chapitre semble complet, bien qu'abrégé. A plusieurs reprises les lieux de destination ne sont pas indiqués, et le scribe se contente des mots : in diversis locis.

Nous avons relevé les textes suivants :

Cheval perdu. On paie à Hoft, pro restitutione equi sui in via Parisiensi amissi, 49 lb. ; à Jacques van Groenendike, 10 lb. ; à Jehan fs Pierre, 46 lb. 5 s. pendant les mêmes voyages (fol. 17 à 20).

Mission à Rome. Feria quarta post Marci Ewangeliste, Gerardo Cant et Paulo de Mota Romam missis, MLXXX lb. (fol. 17v, n. 24).

Tunc Symone Scotte ibidem pro locatione equi sui et labore, v lb.

Paul de Mota, trésorier de la ville, au traitement de 30 lb. (fol. 18, n. 15 et 29v, n. 20).

Fol. 20, n. 4. Feria sexta ante Omnium Sanctorum Paulo de Mota ad Regem misso, 8 lb. 5 s.

Item, ebdomade ante Purificationem, 15 lb. (fol. 20, n. 11).

Item, ebdomade post Palmarum, 96 lb. 2 s. (fol. 20, n. 19).

---

(1) Manquent l'entête et la première partie de *Extradatum commune*. Les années 1395-97 manquent.

Autres ambassades au roi de France.

Fol. 21, n. 8. Die lune post Lucem, Waelkino apud Hesdin ad Regem misso, 30 s.

Fol. 21v, n. 11. Feria secunda post Exaltationem Sancte Crucis, Lamkino Ter ad Regem misso; 30 s.

Fol. 22v, n. 17. In vigilia Michaelis, Boudekino famulo Jacobi de Groendike misso apud Laepscure ab Inghelmonstre quando Rex ibi iacuit, pro servicio et labore, 5 lb.

Comte de Saint-Pol. Feria secunda post Eligii, pro duobus equis emptis et comiti Sancti Pauli presentatis, CLV lb. (fol. 18v, n. 30).

Messages à Paris. Il y en eut treize cette année, dont quatre à cheval et neuf à pied. Quel temps ces courriers mettaient-ils à faire le trajet ?

Fol. 22r, n. 7. Feria quinta ante Marci, eidem Walkino Parisius per XV dies, 4 lb. 18 s.

C. 1299.

Au chapitre des chevaucheurs, *equitantium*, on remarque, aux mois de février et mars, des ambassades d'échevins à Courtrai et Paris (fol. 25 et 25v).

Au chapitre des courriers, *nunciis*, on relève treize partis pour Paris, et un venu de Rome, apportant des lettres, *litteras*, qui reçoit 10 s. (fol. 27, n. 18).

Au chapitre de l'*extradatum commune*, nous avons noté :

Fol. 20, n. 24. Colardo Alverdoe pro restitutitne cambii c lib. sibi solutarum pro via Parisiensi anno XCVJ, 5 lb.

Fol. 22, n. 14. Johanni Alverdoe (1) filio Jacobi pro expensis ab ipso factis in via de Inghelmonstre tempore resignationis ville, 8 lb.

Fol. 23v, n. 19. Matheo Hoft (1), misso in Angliam, pro expensis suis, 5 lb.

(1) Jean Alverdoe était alors échevin et Mathieu Hoft conseiller; celui-ci fut bourgmestre l'année précédente (fol. 24v, n. 3).



C. 1300.

Compte des dépenses de la ville, clôturé le jour de S. Denis, moitié flamand moitié latin; sans rubriques spéciales.

Les articles étant entremêlés, nous reproduisons ceux qui touchent à notre sujet.

Fol. 2, n. 23. Swonsdages vor S. Donaes daghe, Symon Schotte ghesent omme maistre Oeden van Sens, van pardheuren ende van coste, 40 s.

Fol. 2, n. 36. Sabbato ante Omnium Sanctorum, van coste die der stede parde verterden, 32 s.

Ce texte semble indiquer que la ville avait des chevaux en réserve pour les divers services, notamment pour les missions. Cette supposition serait encore corroborée.

Fol. 12, n. 25. Prima die maii, pro equo empto ad opus Symonis Romam misso, 12 lb. 4 s.

Mais vu le cas isolé on est fondé à croire que c'était là une exception puisque tout le reste du compte démontre le contraire. A preuve entre beaucoup d'autres, ce texte :

Fol. 7, n. 4. Tunc Johanni filio Petri, Johanni Schinkel, Colardo Alverdoe Gandam missis, pro locatione equorum, 45 s.

La gratification accordée aux courriers étrangers était plutôt une prime d'encouragement qu'un salaire, puisque l'on donnait une même somme pour un courrier venant de Rome, Paris ou Ypres, malgré l'énorme écart des distances.

Fol. 10, n. 22. Tunc nuncio litteras Rome portandi, 10 s.

Une députation de onze magistrats envoyée à Cîteaux près de Blois à Philippe le Bel, met 24 jours à ce voyage ; la ville paie, comme toujours, le louage des chevaux.

Fol. 14, n. 3. Item, eisdem omnibus pro locatione equorum ibidem, 122 $^1/_2$ lb.

Plus loin, on voit ranger dans ces débours les frais des écuyers ou servants, *garsoenen* et ceux d'hébergement.

Fol. 14, n. 17. Pro hospicio scabinorum Curtraco, 47 s. Pro expensis equorum garsionum ibidem factis, 32 1/2 s. (1).

C. 1302. (2)

Rendu par les deux bourgmestres Martin vander Rughe et Jean Eymo van Harenbourgh de leur gestion financière, qui se rapporte principalement aux événements de la guerre contre le roi de France.

Dits ute igheven omme den cost vanden riders.

On voit apparaître ici plusieurs héros de l'indépendance.

Fol. 64, n. 19. Item maendaghes na Sinte Magdalene daghe, de raed ende hoefmane met groten gheselscepe tot Ghent jeghen ons heren Jans comste van Namen, 224 lb. 10 s. 3 d. Item, sdonresdaghe daer naer min here Jan Beyers ende min here Pauwelse van Langhemarch ende Jan Breidel. 15 lb.

Jean Breidel est envoyé encore à Bruxelles, 2 août; à Termonde, 13 août; à Hulst, 18 août; fol. 64v, n. 1, 2. 3.

Vte jgheven den boden.

Entre autres messagers étrangers payés par la ville on distingue :

Fol. 65v, n. 2. Donresdaghes naer S. Pieters daghe, miins heren Guys bode, 10 s.

Fol. 65v, n. 21. Saterdaghes na S. Matheus daghe, een messagier die came van den March graven jn Allemaengen, 3 lb.

Fol. 65v, n. 22. Item, boden commende van Inghelant, 40 s.

(1) Une dernière remarque : il résulte du texte qui suit, que la ville prenait encore en location des chevaux servant aux tournois, et cette année même pour la joûte offerte à l'occasion de l'entrée de Philippe le Bel à Bruges. Fol. 18, n. 11. Waltero de Atrio pro locatione equorum Meikini et ejus sociorum equitatum ad hastiludium, 16 s. hoc est 26 lb. 25 s. 8 d.

(2) L'année 1301 manque.



Cette taxe, disions-nous, avait plutôt le caractère d'une gratification ; ce qui le prouve au surplus, c'est la différence qu'on relève entre les messagers brugeois et étrangers allant et venant d'une même destination.

Fol. 66, n. 2. Een bode isent te Risele, 10 s.

Fol. 66, n. 6. Den boden van Risele, 5 s. 5 d.

Comme on était en temps de guerre, la ville avait acheté ou loué des chevaux pour la remonte de la cavalerie et des équipages du train. On les trouve désignés sous les noms de *parden*, *hars* ou *ars* (horse), *wagheparden*, fol. 49v-50 ; d'après les textes, un attelage comptait de quatre à cinq chevaux ; fol. 54v passim.

C. 1303.

Divisé en trois parties : A, du 2 février 1303 au 26 mai ; B, du 26 mai au 1 octobre ; C, du 1 octobre au 2 février 1304 (n. st.). Nous suivrons cet ordre.

A. *Vte ygheven omme den cost vanden ridene.*

On relève ici une grande divergence de prix. — Ainsi le messager envoyé à Sluis reçoit tantôt 6 lb., 3 lb., 20 s., 17 s., 9 s., etc. Fol. 27, n. 1-16.

Vte ygheven den boden.

Même divergence. L'envoyé à Lille reçoit 30 s., 20 s., 10 s., etc. Fol. 28, n. 1-12.

Nous trouvons encore les héros de la bataille de Courtrai, le comte de Renesse, Jean de Namur, Guillaume de Juliers ; n. 5, 9 ; fol. 28v, n. 1.

B. *Vte ygheven vanden costen vanden ridene.*

Les chevaucheurs reçoivent leur paie de route, *vart* ou *vard*, tous frais compris, *te haren coste*, sans en excepter les échevins, les cent hommes et le bailli.

Fol. 53v, n. 2. Smaendaghes na Onser Vrouwen daghe in pietmaent, scepenen ende hondert mannen isent ter Slus metten bailliu, tharen coste, 10 lb.

C. Dans l'énumération des arriérés figure le prix des chevaux perdus ou blessés aux expéditions :

Fol. 85, n. 2. Van restitutien van J parde verloren, 30 lb.

Van arghinghen van sinen IJ parden, 6 lb.

Et le prix des chevaux achetés ou loués :

Fol. 87, n. 1-8. Bi Willem Missinc van IJ parden ycocht ter stede bouf, 30 lb.

Omme evene, forage ende litiere ten ymenen parden bouf, 8 s. 16 1/2 d.

Item van hoye, derengarden, marscalkerien...

Bi den selven van pardhueren.

Ce dernier poste se retrouve sous la rubrique : *Den cost vanden boden*, pour le service des messageries à cheval.

Fol. 91, n. 21. Coppin den Reepre ysent ter Sluus van pardhuren, IIJ daghe.

On payait même la location de chevaux en pays étranger.

Fol. 97v, n. 5. Willem van Osteys van restitutie van enen parde dat ic verloes in Inghelant in der stede dienste, 12 lb.

C. 1304.

En trois parties : A, du 2 février 1304 (n. st.) à juin ; B, de juin à octobre ; C, d'octobre au 2 février 1305 (n. st.).

A. Nous voyons ici la mention de chevaux communaux, d'harnachement, vétérinaires, fourrages, etc.

Fol. 20, n. 8. Van den ghemeenen parden te beslane ende te latene.

Fol. 20, n. 36. Den here Niclaise den Cupere van J parde tessaterne.

Fol. 20, n. 42. Van IIIJ daregaerden.

Fol. 20v, n. 22. Van den costen van den ghemeenen

parden die ploghen te vaerne inder stede bederve, staende ser Jans Maeghs, van den voerne, hoye ende stroo, 28 lb. 18 s.

L'emploi du passé *ploghen te vaerne* semble indiquer que cet achat de chevaux ne fut que momentané, et amené peut-être par les nécessités militaires. En tous cas il ne s'appliquait point au service des correspondances, puisque celui-ci est rangé sous la rubrique : *van coste van vte ridene ende van paerdhuren*, où on lit entre autres :

Fol. 23v, n. 26 : In die woeke voor tSinxen, Wouter Clermekins wive van der hure van J paerde dat met schepenen was te Douway ten parlemente, van XXJ daghen, IIIJ lb. XIJ d.

Ce prix correspondrait à 3 s. par jour.

L'usage des parlements se généralise. C'étaient des assemblées où les délégués, échevins ou conseillers des bonnes villes de Flandre se réunissaient pour traiter des affaires politiques et administratives. Le plus souvent cet objet n'est pas relaté dans les textes; nous copions celui-ci à titre exceptionnel.

Fol. 23v, n. 15. Item van swoensdaghes in de Paesschedaghe tote saterdaghes na Ascentioens dach, schepenen met IJ van den honderden ghesent te Douway jeghen minen here Willeme van Vlaendren, omme te traitierne vander varde; ende van danen tYpre te commene ende daer te hoerne die waerheide van haren faïte ende tvonnesse te hutene, van costene, CCLXIX lb.

Ces cortèges imposaient autant par leur éclat que par le nombre de magistrats qui les composaient.

Fol. 24, n. 6. Item inde tSinxendaghe, Janne den Lystnaiere varende met schepenen ende rade ende hondert manne te Risele, ten parlemente, van XXIJ parden, van VJ daghen, 51 lb. 10 s.

Cette première partie du Compte de 1304 comprend

sous trois rubriques distinctes (fol. 21v-23) les frais de chevauchées des enquêtes, dites *beride;* matière se rapportant plutôt à l'ordre judiciaire.

B. A côté des chevaux appartenant à la ville, il faut ranger les chariots communaux.

Fol. 20, n. 19. Van IJ waghenen der stede dienst doende, 3 lb. 5 s. 6 d.

Den marsche van den ymenen parden te beslane.

Fol. 28, n. 18. Van costen vanden ymenen parden bouf van 1/2 meye tote 1/2 oust, van garze ende vitsen; van J hoed evene, 20 s.; van 4 hoed averen, 3 lb. 4 s.; I knape die achterwaert hevet dymene parden....

Nous avons parlé plus haut des parlements. Ils furent nombreux durant ce trimestre et figurent sous la rubrique : *Costen van ridene ende van pardhuren* (1). Ils se tinrent à Douai et Ypres, 11-13 juin ; Termonde, 14 juin ; Lille, 25 juin ; Termonde avec les délégués du Brabant, 5-10 juillet ; Pont à Wendin, 12 juillet ; Alost et Gand, 9 septembre ; Pont à Marcke, 21 septembre.

Les messages à Philippe de Thiétte s'élèvent à 31. Ceux à Jean de Namur et Gui de Flandre occupent également une grande place.

C. Une nouvelle division se présente dans les estafettes de guerre.

Fol. 34, n. 11. Xane Rosebome int here van Riselle ysent metten jnghelschen lieden.

Ce texte nous donne le prix des chevauchées.

Fol. 46v, n. 22. Pauwelse vanden Speghelkin vandat hi ghereden heift in der stede bederve van IIIIxx daghen, VIIJ s. daghes, 36 lb.

---

(1) Nous avons donné au tome VI, p. 269 de l'*Inventaire des chartes* la nomenclature des parlements du C. 1304 A; il ne sera pas sans intérêt, croyons-nous, de compléter cette liste pour les années suivantes.



C. 1305.

En deux parties : A. du 2 février au 3 septembre 1305 ; B. du 3 septembre 1305 au 2 février 1306 (n. st.)

La ville fit l'acquisition de plusieurs chevaux qui sont portés sous la rubrique des Dépenses communes.

Fol. 84v, n. 1. Van een parde ycocht ieghen Jacop Winnepenninx gast ter stede bouf als scepenen voeren te Paris, 30 lb.

Ten selven parde bouf van I breidele ende een ghereide, 3 lb.

Ces chevaux sont nommés *stede* ou *ghemeene parden* (fol. 91, n. 9 ; 93, n. 20).

On les distinguait suivant la robe, *roode*, *grau*, *swarten*, *witten parden ;* ou suivant le mode d'emploi, les coursiers et les sommeliers, *zoemer parden*.

Fol. 81v, n. 7. Van IIIJ voeten te beslane van den zoemerparde dat te Paris waert voer, 14 d.

On disait indifféremment pour désigner le voyage *varen* et *porren* (fol. 95, n. 17 ; 96, n. 7).

La mode s'introduisit alors d'offrir aux messagers venant de loin un pourpoint, au lieu d'une prime en argent.

Fol. 99, n. 8. Sdinxendaghes na grote vasten avont, I bode commende van Ambuerch met lettren, in hovescheden eenen wardecorse, 47 s.

En même temps on voit apparaître les messagers hérauts d'armes, *wapenboden*.

B. Fol. 11v, n. 10. Willem van Vlaendren den hyraut van sinen warde cors lakene, 40 s. 6 d.

Il n'en restait pas moins tout un chapitre pour location des chevaux des courriers, *vte igheven van pardhuren* (fol. 25v). Ce qui paraît inexplicable, c'est la course que les messagers à pied effectuaient à de longues distances, à Paris, Rome, etc.

Fol. 27, n. 20. Tsaterdaghes vor S. Niclays daghe, Janne van Vannemakre ysent met lettren te Rome, 40 s.

N. 22. Doe I bode commende van den here Michiel den Cupere van Rome der stede bodescap bringhende ende weder ysent, 4 lb. 3 s.

Il faut en induire que ces voyages lointains se faisaient par étapes et que des auberges s'échelonnaient le long de la route, où hommes et bêtes trouvaient gîte et repos. Même à Bruges, en ces temps reculés, les lieux de stationnement et les établissements de refuge se trouvaient dans les principaux quartiers, aux abords des places et des quais, qui étaient les foyers du mouvement et du commerce. Nous en avons cité vingt-deux d'après le compte de l'Ecoutête de 1372 [1]. Un rôle du bailli de 1367-75, vient compléter cette liste [2].

ten Lodekinne	ter Spinette
over Sinte Marien bruegghe	in den Scotte
ten Paeuwe	ten Torre
ten Tanghe	ter Matte
in de Hoghestrate	ten Helme
ter Walle	ten Zelvere
ten Sporeware	ter Gans
bi der Winkelbruegghe	ten Buerse
onder ser Jacobs Metteneye	in den Brixhooren
bi Sint Gillis	ter Munte
Jacob Gabbars	in de Vaute
ten Besante	ter Posterne
ten Zwerde	ter Crone
ten Slotele	in Ingheland
bi der Santbrueghe	Rykenbuerch
ten Ceulnare	de Lelye

[1] *Invent. des chartes*, t. IV, p. 187.

[2] Arch. générales du royaume à Bruxelles, n. 1261 et 1270.

in den Ternine
ser Niclais Dekens
in Jan Maraels
in Warregaerne
in de Beke
ser Robrechts Rooden
ter Lecke
ter Berkine
in Bochout
Craneburch
ter Belle
ter Brune
Raemhonde
in den Ketel
Danemaerke
ten Bitere
ter Bake
ser Tielman Causins
Crommen Wael
den Arac.

C. 1306.

A. du 2 mars à juillet.

Vte ghegheven van costen van riders.

Mentionne divers parlements : Courtrai, 4 mars ; Ename et Audenarde, 10 mars ; Deinze et Alost.

Fol. 11v, n. 4. Michiel van Lo, Michiel Cheberie, Jacob vten Zacke ende vele andere lieden vanden ambochters varende ten parlemente te Doinse ende Taelst tsdinxendaghe na Sinte Barnabas daghe, van v daghen, CLXX lb. XVJ s. J d.

B. de juillet 1306 au 24 février 1307 (n. st.).

Suite des réunions de parlements Audenarde et Grammont, 23 juin, durée 10 jours : Ypres, 29 juillet, 8 ; Gand, 11 août, 7 ; Gand, 25 août, 8 ; Gand, 9 septembre, 6 ; Courtrai, 10 octobre, 4 ; Grammont, 5 janvier, 8 jours (fol. 29v-31). Ce dernier parlement avait été prorogé deux fois : d'abord le jeudi après la S. Martin, après avoir duré 9 jours, et puis la veille de S. Catherine après 10 jours de rapports (fol. 30v, n. 7 et 8).

Au chapitre des recettes, on renseigne les prix de divers chevaux vendus, revenus de messages, tandis qu'au chapitre des dépenses, on porte les prix des chevaux achetés pour le service des postes.

Fol. 2, n. 3. Van J paerde dat weder quam van Paris vercocht bi Michiel van Lo van sire eerster vaerd, 50 lb.

Fol. 16, n. 16. Gherard Niding van I paerde dat M. van Lo te Paris voerde, XXXJ goudine, valent 94 lb. 12 s.

Fol. 18, n. 2. Claire van Leffinghe van I paerde ghecocht te meester Willem Cheurlins bouf, 100 lb.

Fol. 19, n. 11. Jan den Maech van cost ende theringhen van III paerden.

Den kindren die de paerden achterwaerden.

Van breidelen, dareghaerde ende ghereiden ter stede paerden boef.

Fol. 19v, n. 13. Symon Maste van I paerde te houdene dat der stede was, binnen VJ weken, 8 lb.

Cette année, une députation du magistrat, composée de trois échevins, Michel van Lo, Michel Crakebein, Henri van Hertsberghe, et de deux conseillers, Jacques Utenzacke et Roiaer van Coudebrouc, fut envoyée au parlement de Paris ; la ville paya un nouveau costume pour les deux premiers au prix de 7 lb. (fol. 19v, n. 6-10 ; 14, n. 13).

C. 1307.

Clôturé le 2 février 1308 (n. st.).

Les indemnités pour perte de chevaux, *verliese van parde inder stede bederve* ne furent aussi élevées ; on n'en compte pas moins de 15, variant de 8 à 63 lb. (fol. 27v, n. 17 ; 25v, n. 2) ; en dehors de celles allouées pour chevaux tués ou blessés dans les expéditions de guerre.

Fol. 31v, n. 16. Jacoppe den Vos van dat men hem sculdich bleef van IIIJ parden ende I waghene verloren vor Lessines, 16 lb.

Le système mixte des chevaux de louage et communaux prend une plus grande extension.

Le chapitre des chevaucheurs intitulé : *Vte ygheven van ridene ende van paerdhuere inder steide besicheide*, contient

en dépense les frais de harnachement et autres des *stede parden*.

Fol. 25, n. 8. Van eenen breidele ende overslaghe ter steide zomere boef te Paris varende.

Fol. 29v, n. 15. Van IJ breidelen ende van IJ banden ter steide parden boef.

Il faut croire que l'on trouva ce système trop onéreux, puisque les trésoriers n'hésitèrent pas devant la vente.

Fol. 28, n. 14. Van der assisen vander steide paerden die de tresoriers vercochten.

D'assise van IJ paerden vercocht, 30 s.

En prenant cette taxe pour base, on arrive à un total de 17 chevaux vendus.

Il est vrai que cette année deux députations furent envoyées à Paris ; la première composée de huit délégués sous la conduite du bourgmestre de la commune Michel van Lo, partit le 6 avril, resta en route 72 jours et reçut à raison de 18 lb. 15 s. par jour, une somme de 1350 lb. ; la seconde, conduite par ce même bourgmestre et composée de deux échevins et d'un pensionnaire, partit le 24 août, revint après 58 jours et reçut 580 lb. Les frais de séjour se montaient comme suit : pour les premiers, logement à Paris, *huushuere*, de 22 jours, 27 lb. ; chevaux perdus 15 et 2 sommiers remplacés par achat. Pour les seconds, hôtellerie à Paris, 15 lb. ; à Pontoise, 28 1/2 lb. ; luminaire 3 lb. ; chevaux perdus 8.

Si la rétribution des courriers venant de l'étranger reste généralement au taux de 10 s., celle des messages envoyés au dehors varie beaucoup. Ainsi, à de courts intervalles, on paie la course à Puteaux, 9, 5 et 3 lb. (fol. 38, n. 8, 11, 14).

Nous poursuivons la liste des parlements tenus dans les villes de Flandre. Courtrai, 7 février, absence 7 jours ; Audenarde, 23 février, 6 ; Grammont, 26 février, 6 ; Courtrai,

1 juillet, 4 ; Courtrai, 8 juillet, 5 ; ibid., 16 juillet, 6 ; ibid., 27 juillet, 6 ; Ypres, 2 août, 6 ; Courtrai, 10 août, 5 ; ibid., 16 août, 5 ; ibid., 18 septembre, 4 ; ibid., 12 octobre, 4 ; ibid., 21 octobre, 4 ; Ypres, 26 octobre, 6 ; Bergues, 1 novembre, 7 ; Alost, 25 novembre, 6 ; Thourout, 21 décembre, 5 ; Ypres, 26 décembre, 7.

C. 1308.

Clôturé le 2 février 1309 (n. st.).

Pour la première fois, nous pouvons juger de l'extension que le commerce des chevaux avait pris à Bruges. Gabriel van Poperinghe paie un droit d'assise, rangé parmi les petites assises (*cleinen assisen*) attribuées à la commune, de 80 lb. 6 s. 8 d., par admodiation (fol. 18v, n. 10). On peut encore en juger par les indemnités pour chevaux perdus ou blessés dans les divers voyages des courriers ou délégués, surtout dans les longs trajets. Ainsi, à l'occasion du parlement de Buenen, tenu en janvier 1309, on en trouve cinq.

Fol. 26, n. 16. Meester Willem Chuerlin van sinen parde dat verrect was, 4 lb.

Fol. 43, n. 6. Lamsin den Vulp, van quetsinghen ende haerghinghe van sinen parde, 25 lb. 4 s.

Les *stede parden*, parmi lesquels les sommiers, sont employés tant aux messageries qu'aux expéditions militaires, notamment pour les attelages des *bliden en springalen* ou de l'artillerie (fol. 28v, n. 8).

Les textes suivants donnent une idée de leur entretien et organisation.

Fol. 22, n. 14. Van ere somme, van dareghaerden ende van enen breidele ter stede zomers boef, 12 lb.

Fol. 23v, n. 7. Heinric van Hertsberghe vander steide paerde coste, van dat zi daer stonden van sinte Benedictus daghe tote sinte Berthelmeus avonde, 20 1/2 lb.

Fol. 25, n. 12. Igheven I paerd ghecocht tieghen Claise van Leffinghe, 47 1/2 lb.

Fol. 26, n. 20. Meester Pieter den Maercale vander steide parde te houdene, van XX daghen, 4 lb.

Van enen parde te houdene VIIJ daghen ende sinen ghereide te vermakene.

Fol. 27v, n. 20. Van costen vander steide parden, als van hoye, coerne ende van maerscalkene ende van beslane, 120 lb. 11 s. 11 d.

Fol. 28, n. 1. Den garsoenen die de vorseide parden achterwaerden, 25 lb. 9 s.

Fol. 28v, n. 7. Van makelaerdien van de vorseide parden, 20 lb. 12 s.

Cependant le système de louage n'en subsistait pas moins ; il est à présumer que les échevins et conseillers allant en députation aux parlements avaient des chevaux d'emprunt dont la dépense était comprise dans les frais généraux.

Relevons en passant la somme énorme que la ville donna pour le voyage du Comte à Paris ; il est vrai que nous sommes à l'époque du traité d'iniquité.

Fol. 27v, n. 1. Min here den Grave te hulp en te sire vaerd van Paris, VJa post Ascencionem Domini, IJmCCCC. IIIJ lb. XV s.

Une particularité qui mérite l'attention est le message suivant.

Fol. 48v, n. 14. Swonsdaghs vor onsen Vrouwen daghe in pietmaent, meester Willem Chuerlin, Roiaer van Coudebrouc, Janne vander Hoye ende Ghiselin van Zomerghem ysent te Ghend metten cancellier van Norweghe, van VIJ daghen, LXX lb.

Voici la série des parlements mentionnés dans ce compte : Audenarde, 3 février, durée 8 jours ; Grammont, 14 février, 9 ; Audenarde, 25 février, 6 ; Ypres, 17 mars, 6 ;

Bergues, 25 mars, 12; Courtrai, 5 avril, 7 ; Gand, 13 avril, 8; Courtrai, 15 mai, 7 ; Ypres, 22 mai, 7 ; Courtrai, 31 mai, 7 ; ibid., 6 juin, 7 ; Gand, 28 juillet, 7 ; Ypres, 22 août, 8 (1) ; ibid., 22 septembre, 6 ; Courtrai, 6 octobre, 4 ; Gand, 8 octobre, 5 ; Courtrai, 22 octobre, 5; Ypres, 31 octobre, 6; Gand, 7 novembre, 6 ; Courtrai, 15 novembre, 5; Bergues, 22 novembre, 9 ; Gand, 26 novembre, 8 ; Courtrai, 8 décembre, 6 ; Ypres, 9 décembre, 6 ; Gand, 21 décembre, 6 ; ibid., 13 janvier, 5 ; Audenarde, 27 janvier, 7.

Le service des postes coûta bien cher cette année, puisqu'il absorba une somme de 10,476 lb. 14 s. 11 d., sur un budget de 77,949 lb. 7 s. 8 d. en dépenses et 85,708 lb. 10 s. 8 1/2 d. en recettes (fol. 50, n. 15).

C. 1309.

L'assise des chevaux figure dans deux articles : au fol. 11, n. 1, on reçoit des admodiateurs, pour deux termes, 176 lb. 13 s. 4 d.; au fol. 34v, n. 6, de Jean Balkard « den clerc », pour trois semaines, 36 s. Cette dernière perception se faisait-elle en régie ?

La cavalerie avait été bien éprouvée. Cinquante chevaux blessés ou réformés furent vendus (fol. 12v). Le droit

(1) Le lendemain, veille de S. Barthélemi, 23 août, une autre députation de 14 notables partit pour Ypres et Biane (*sic*) « ten parlemente tYpre ende van dane te Bianes », son absence dura 49 jours et la dépense s'éleva à 2327 lb. (fol 47, n. 8). L'histoire de ces parlements serait des plus curieuses, si elle n'était réalisable faute de documents; aucun rapport des délibérations ne nous est parvenu; tout au plus peut-on poursuivre la série et les noms des personnages qui y participèrent. Quoiqu'il en soit, on préjuge d'ici avec certitude que le régime parlementaire et la participation des citoyens de nos communes de Flandre à la gestion des affaires publiques fut une caractéristique de l'établissement communal, et que la filiation se poursuit de ces assemblées aux États de Flandre, et plus tard aux États Généraux. Si nous avions la relation détaillée de ces parlements primitifs, quelle mine précieuse pour notre histoire et que de jugements erronés des théoriciens seraient mis au rancart !



d'assise de cette vente s'éleva à 13 lb. 11 $^1/_2$ s. (fol. 14, n. 19). Pour combler ces déchets, la ville acheta 38 chevaux de remonte à l'usage des messagers. Ils sont qualifiés de *stede parden*, et l'on porte en compte les frais d'hébergement et harnachement (fol. 4, n. 18 ; 4^v, n. 2 et 8 ; 15^v, 30, 31, 32^v).

Mais ici se pose la question de savoir si sous le mot *paerthueren* il faut entendre la ration journalière des chevaux, appartenant ou non, à la ville, ou bien le prix de location ? Aucun texte ne le dit formellement. Ainsi le 24 juin, une ambassade composée du pensionnaire Chuerlin et de trois échevins se rend à Gand et Courtrai, et reçoit pour 12 jours d'absence 135 lb.; en même temps Jacques de Repere touche 3 lb. 12 s. pour *paerthuren* (fol. 52, n. 4).

Les voyages lointains n'étaient pas rares ; dès lors, rien de surprenant que les chevaux restaient en chemin ou revenaient fourbus. Un texte nous apprend que celui de Paris avait pris 32 jours (fol. 53^v, n. 6) ; celui de Rome ne prenait pas moins, quoique sa durée ne soit pas exprimée (fol. 5^v, n. 7 ; fol. 15^v, n. 19). M. Chuerlin envoyé en Angleterre fut absent 28 jours et toucha 170 lb. 2 s. 3 d. (fol. 53, n. 20).

Les parlements absorbaient toujours la majeure dépense. Voici la liste :

Courtrai,	8 juillet,	6	jours,	160	lb.
Gand,	9 »	4	»	44	»
Courtrai,	21 »	5	»	75	»
Ypres,	s. d.,	8	»	125	»
Gand,	6 août,	6	»	60	»
ibid.,	12 »	6	»	82 $^1/_2$	»
Ypres,	29 »	8	»	81	»
ibid.,	s. d.,	8	»	207 $^1/_2$	»

Gand,	10 septembre,	6 jours,	123 1/2 lb.
Ypres,	28 »	5 »	96 »
Courtrai,	9 novembre,	7 »	130 »
Gand,	26 »	6 »	114 »

C. 1310.

Clôturé le 15 janvier 1311 (n. st.).

L'assise aux chevaux figure pour les trois trimestres échus à la Pentecôte, S. Bavon et Noël pour une recette de 391 lb. (fol. 3v, n. 20; 4v, n. 6; 5, n. 16). Le marché se tenait alors comme aujourd'hui, sur la place du Sablon (1). Nous voyons la ville acheter des chevaux pour les services des postes et de guerre. Par contre, elle en vend douze et bonifie les blessés ainsi que le louage (fol. 12 et 21).

L'échevin Baudouin van Waescappelle envoyé en délégation, se voit obligé d'abandonner son cheval en route et de le vendre pour compte de la ville.

Fol. 55, n. 4. Van J paerde dat Boudin van Waescappelle och reet, dat ghecocht was jeghen Claude van Leffinghe ter stede bouf, twelke paerd Bouden vercochte vpten wech IIIJ goudine ende VJ grote tornois.

On se demande si les courriers, outre le prix de leurs journées, jouissaient d'un traitement, *pensioene?* Si nous consultons le compte de 1310, nous voyons que des 13 courriers dénommés au chapitre des *riders ende boden*, il y en a 8 qui sont portés dans la liste des employés en titre jouissant d'un traitement annuel de 16 lb. 13 s. 4 d. (fol. 30v); entre autres, Jacques de Repere qui reçoit, outre le prix de ses courses et son traitement, des indemnités de louage de chevaux (fol. 26v, n. 17 sv.). Était-ce

(1) Fol. 1v, n. 4. Ontfanghen vander paerdemaact upt zand, van Zegher Pulkendal, XIIJ lb.

ses chevaux ou ceux d'un louageur, *pardeverhurer?* Les textes ne le disent pas.

Pour l'expédition de Tiripond la ville acheta des chevaux avec équipement, *daregaerden, sporen, ghereiden, sur-singhelen, breidelen* (fol. 42). Le grand débit s'en faisait à la foire de Thourout, *paerdemarct van Thoroud* (fol. 47, n. 19.

Les messagers se servaient encore de sacs de toile pour le transport des lettres et numéraire.

Fol. 31, n. 4. Van J ghewasten cleede daer Jan de Maech J lettere in voerde te Parys, 15 d.

Van IIIJ gheldzacken, 4 s.

Un chapitre spécial est consacré à la relation du voyage d'Avignon. Deux députés de Bruges, Me Jean Balkaerd et Baudouin van Waescappelle se rendirent auprès du pape, Clément V, pour aplanir les difficultés pendantes depuis longtemps au sujet de la juridiction sinodale et autres matières politico-religieuses. Partis le 13 novembre 1309, ils furent absents 308 jours, et reçurent 822 écus d'or tournois. Ils envoyèrent de là, divers courriers à cheval, porteurs de la correspondance.

Fol. 52v, n. 2. Doe enen bode te paerde die de lettren brochte, 1 1/2 goudine.

Nous continuons la liste des parlements.

Courtrai,	3 février,	6 jours
ibid.,	5 mars,	5 „
ibid.,	19 avril,	11 „
ibid.,	5 mai,	7 „
ibid.,	17 mai,	6 „
ibid.,	5 juin,	3 „
ibid.,	29 juin,	6 „
Dunkerque,	5 juillet,	8 „
Courtrai,	16 août,	6 „

Courtrai,	13 septembre,	6	jours
ibid.,	27 septembre,	6	»
ibid.,	6 novembre,	4	»
ibid.,	26 novembre,	5	»

C. 1311.

Clôturé le 21 mars 1312 (n. st.).

La petite assise des chevaux, qui était une taxe sur la vente, frappe encore les louageurs, et se trouve ainsi mentionnée :

Fol. 10v, n. 21. Van Andriese den Baerdemakere, van bardmakers ende parde verhuerres, 23 lb.

Il est à croire qu'elle fut introduite cette année, puisque sous la même rubrique figure celle de la vente, inscrite dans les comptes précédents, mais différente par le nom du percepteur et le produit de la taxe.

Fol. 10v, n. 20. Van Janne van Messeem, van den paerden, 152 lb.

Du reste, à côté de tous les voyages de quelque importance, on renseigne le coût des *paerdhuren*, au prix moyen de 2 s. par jour et par cheval (fol. 19, n. 17; 19v, etc.).

Les messagers des foires, porteurs d'annonces et saufconduits, faisaient le service d'une correspondance réciproque ; tous les ans, il en partait de Bruges pour l'étranger, et il en arrivait de l'étranger (fol. 18, n. 6.). On y employait même des pensionnaires.

Fol. 22v, n. 1. Meester Willem Chuerlin ysent te Dornike, te Risele ende tAtrecht, te Riemen ende te Chalons, ende in al de maercten van tSampaengen, in Sint Laurens daghe, van XL daghen, 70 lb.

Le pape Clément V venait d'accorder par sa bulle du 1 juin 1310, les nombreuses indulgences attachées à la

Procession du Saint Sang ([1]). Aussitôt le magistrat fait annoncer l'heureuse nouvelle aux bonnes villes.

Fol. 19, n. 18. Swoensdaghes vor jnghanghende april, Zegaerd ysent in allen steden van Vlaendren omme te hopenbaeren de grote gracien die ons here de Paus ghegheven heifr, ende om tgrote pardoen van ons Heren bloede, van xviij daghen, 22 $^{1}/_{2}$ lb.

L'institution des parlements s'affaiblit à ce point que l'on n'en tint que deux cette année; à Courtrai, 20 mars, 4 jours; à Alost, 24 juillet, 5 jours (fol. 19, n. 7; 22, n. 4).

C. 1312.

Cloturé le 19 mars 1313 (n. st.).

La petite assise de la vente et du louage des chevaux, *van parden ende pardeverhueres*, figure respectivement en recette pour 130 $^{1}/_{2}$ lb. et 24 lb. (fol. 12^{v}, n. 16 et 19).

On paie à Me Jean Balkaerd, délégué à Paris et Rome, pour une absence de 78 jours, 36 $^{1}/_{2}$ lb., soit 36 s. par jour; tandis qu'un messager venant de Rome à Bruges ne reçoit en tout que 30 s. (fol. 20, n. 6 et 9). Plus loin, Me Chuerlin, député à Lubeck, reçoit 147 lb. pour 84 jours d'absence, soit 35 s. par jour (fol. 21, n. 1), et un messager envoyé à Paris touche pour 10 jours, 8 lb. 15 s., soit 17 s. par jour (fol. 21, n. 5).

Liste des parlements tenus cette année :

Alost,	19	août,	6 jours
Audenarde,	4	septembre,	4 »
Courtrai,	29	septembre,	4 »
ibid.,	4	novembre,	4 »
ibid.,	18	novembre,	4 »
Gand,	9	janvier,	4 »

([1]) *Invent. des chartes de Bruges*, t. I, p. 303, n. 239.

C. 1315. (1)

Clôturé le 13 décembre 1316.

Nous trouvons, pour ce qui concerne notre sujet, trois textes de chevaux blessés ou réformés, repris par la ville, qui les revendait ou retenait pour son usage, et les bonifiait en tous cas. Cette cession était dite *upgave*.

Fol. 2v, n. 14. Ontfaen van I parde dat broeder Jan de Zwane weder brochte van Parys, twelke Gillis Cristiaen ende Jan de Mol upgaven der steden, x lb.

Et cinq textes de parlements :

Gand,	30 avril,	4	jours.
ibid.,	2 octobre,	5	»
ibid.,	19 novembre,	3	»
Saint-Quentin,	21 novembre,	15	»
ibid.,	2 décembre,	4	»

C. 1316.

Clôturé le 10 mai 1317.

Aux petites assises de la vente et du louage des chevaux, *van paerden* (fol. 14v) *ende pardeverhuerres* (fol. 15), vient s'ajouter la taxe du marché, *pardemarct* (fol. 2).

Les *stedeparden* sont mentionnés en deux endroits (fol. 62v, n. 3 et 7) et confiés à la garde des *garsoenen*. Et l'on porte en dépense les frais de harnais, à côté des *paerdhueren* (fol. 55, n. 7 ; 73, n. 1 et 3). Ces loyers sont ordinairement comptés pour les voyages des échevins. Toutefois cette règle n'est pas sans exception (fol. 23v, n. 1).

Profitant du séjour du comte à proximité de leur ville, les échevins de Bruges n'envoyèrent pas moins de quatorze députations à la cour de Maele, du 24 mars au 22 mai (fol. 21 à 25).

(1) Fragment. Manquent les années 1313 et 1314.

Jamais à aucune époque, les parlements ne furent si multipliés et frayeux, tant à cause de la complication des affaires politiques que de la longueur des distances. Les débats avec la France et les préoccupations religieuses occupent la place principale. Pour la première de ces missions, des échevins et des courriers partent, dès la fin de mars, pour Compiègne. Senlis et Paris (fol. 21, n. 7; 25v, n. 8, 10). La mort de Louis le Hutin, l'interrègne de la Régence, le règne éphémère de Jean I, l'avènement de Philippe le Long survenus à quelques mois d'intervalle, avaient rendu les négociations pénibles, en en rompant constamment le fil. De là, un va et vient continuel. Une ambassade d'échevins et pensionnaires se rend le 30 juin à Paris et revient après 23 jours. Ils y retournent le 13 août, accompagnés d'une suite nombreuse de varlets, ***poursuanten***, et restent absents 28 jours (fol. 27v et 28v). Leur mission, au demeurant, ne fut pas stérile, car ils rapportèrent le traité de commerce du 1 septembre 1316 et la lettre de répit du 10 novembre (1).

D'autres députations les suivent à Paris, le 12 octobre (sdisendachs vor S. Nys daghe) (fol. 33v, n. 3); le 21 octobre, le 17 novembre, le 4 décembre (fol. 33v, n. 9; 35, n. 1; 36, n. 13).

Le comte de Flandre ne se faisait faute d'appuyer en personne ces démarches persévérentes des bourgeois (fol. 39, n. 6).

L'année précédente une ambassade avait été conduite à Rome par le pensionnaire Jean Balkard, et on avait remis au cardinal Bérenger un émolument de 118 lb. 10 s. 9 d., et à son auditeur 11 gros d'or, valant 12 lb. 17 s. 2 d. (fol. 19). Cette année, l'ambassade alla trouver le Pape

(1) *Inventaire des chartes*, t. I, p. 319, n. 265. C. 1316, fol. 29v, n. 1; fol. 31v, n. 1.

à Lyon; et obtint audience aux prix suivants : 3 lb. 17 s. 2 d. au camérier du cardinal ; 25 s. 9 d. au clerc de l'auditeur ; 9 lb. 3 s. 7 d. aux huissiers et servants (fol. 31, n. 5-7).

En présence de ces expéditions, il n'est pas étonnant que la ville eut à supporter la perte de nombre de chevaux tués et blessés. Elle reprenait bien ces derniers, pour les revendre ; mais outre la bonification du dommage, elle avait à déduire du montant de la vente, les frais de vétérinaire, de garde (*houtnesse*), d'assise et de courtage (fol. 52v, n. 4, 8, 10 ; 53, n. 2, 4 ; 62, n. 7, 8).

Pour parer à ces déchets et refréner les prétentions des *riders*, le magistrat émit un règlement qui tarifait les courses à l'intérieur du pays à 30 s. par jour ; celles à l'extérieur à 35 s. et celles à Maele à 7 s. (fol. 25, n. 10).

C. 1318. (1)

Clôturé le 6 septembre 1319.

L'assise des chevaux rapporte 81 lb. 13 s. 4 d. et celle des louageurs 15 lb. (fol. 11, n. 20).

Une députation conduite par le comte Robert de Flandre et son chapelain Nicolas van Bissenzele, se rendit à Avignon et reçut pour 29 jours 370 lb. 2 s. 4 d. (fol. 45, n. 3). Elle passa de là à Rome ; un messager envoyé de Bruges à Rome fut payé 24 s. 3 d., tandis que l'échevin Jacques de Scottelare envoyé à Londres reçut pour 59 jours 118 lb. (fol. 18, n. 3 ; 27v, n. 10).

Les députations à la cour de Maele ne discontinuent pas. Une première, composée de cinq échevins, quatre conseillers (2) et du pensionnaire Me Jean Bolle s'y rendit

(1) Le compte de 1317 manque.

(2) C'étaient Nicolas van Scathille, Jean Bonin, van den Gapere, Barthélemi van Hertsberghe, Jean de Mol, échevins; — Gilles van Aertrike, Gilles van Winghene, Lamsin de Tollenare, Jean de Sceppere, conseillers.



le 1 mars (fol. 18, n. 1). Les autres se succèdent sans interruption, savoir : du 2 au 15 mars, huit ; du 27 mai au 2 juin, sept ; les 27 et 28 novembre, deux ; du 8 janvier au 5 février, onze. Celle du 2 juin fut d'une solennité hors ligne. Elle se composait de sept échevins, quatre conseillers, du bourgmestre de la commune, Colard Cortscove, du pensionnaire Me Willem Chuerlin, et de 391 délégués des 47 corporations des métiers ainsi repartis :

Tisserands, tweve ambocht	36
Foulons, vulambocht	12
Tondeurs, sceerambocht	11
Teinturiers, vaerwers	7
Bouchers, vleesch ambocht	10
Poissonniers, visghers	11
Charpentiers, timmermans	1
Maçons, machenaers	2
Couvreurs, teghel- en strodeckers	9
Décorateurs, huusscrivers.	7
Maréchaux, smeden.	11
Orfèvres, zelversmeden	7
Fourbisseurs, sweertvaghers	9
Etainiers, tenynstoepmakers.	7
Cordonniers, cordewaniers	12
Corroyeurs de noir, swartledertauwers . .	6
Tanneurs, hudevetters.	10
Boursiers, buersemakers	7
Gantiers, hanscoenmakers	7
Chaussetiers, coussceppers	4
Tailleurs, sceppers	9
Aigneliers, lammynwerkers	9
Sauvaginiers, wiltwerkers.	6
Fripiers, oudecleercoepers	8
Vieupelletiers, oudegrauwerkers	7
Boulangers, bakers	6

Chapeliers, hoedemakers	6
Charrons et tourneurs, wielwerkers en drayers	7
Tonneliers, cupers	6
Archiers, boghemakers	8
Barbiers, baerdmakers.	6
Tisserands de lys, lisecleetwevers. . . .	9
Celiers, tycwevers	8
Selliers, zadelmakers	7
Chandelliers, kerseghieters	9
Escriniers, scrinewerkers.	6
Ceinturiers, riemmakers	7
Gainiers, scedemakers.	7
Paternotiers, paternostermakers	5
Courtepointiers, culcstickers.	9
Adoubeurs, dobbeeres	9
Fruitiers, frutiers	9
Navieurs, sciplieden	9
Potiers, potiers	7
Afforeurs de vin, wynstekers	9
Cordiers, linemakers	6
Courtiers, makelaers	10

(Fol. 20v à 22).

Une autre députation tout aussi remarquable fut celle envoyée à Maldeghem, le 23 novembre, in Sinte Clemensdaghe, pour terminer le différend avec le comte de Flandre [1]. Elle se composait du premier pensionnaire, Me Jehan van Oostburg, du bourgmestre des échevins Wautier de Rudder, d'échevins et conseillers, et d'un groupe de notables, tous à cheval ; ce cortège ne comprenait pas moins de soixante quatre chevaux, et dura trois jours (fol. 28 et 28v). Le 5 octobre précédent, le

[1] Omme te traytierne vander discorde tusschen myn here van Vlaendren ende onser stede.

bourgmestre de Rudder et sa suite formée de dix-sept chevaux était allé conférer à ce sujet avec les délégués des bonnes villes à Courtrai (fol. 27v, n. 2).

Nous clôturons ces données par la liste des parlements :

Courtrai,	17	mai,	6	jours
ibid.,	7	juillet,	8	»
ibid.,	6	novembre,	4	»
Deinze,	16	»	4	»
Gand,	5	»	5	»
ibid.,	12	»	4	»

La réunion du 7 juillet, dans laquelle le comte de Flandre devait prononcer sa sentence au sujet du différend avec la ville de Bruges, eut un éclat extraordinaire. Le bourgmestre Wautier de Rudder s'y rendit avec une suite de 13 chevaux ; les échevins Lamsin de Tolnare avec 21, Michel Crakebeen avec 3, Michel van Coudebrouc avec 13, Nicolas van Scathille avec 18, Nicolas van Perone avec 16, Jacques de Seotelare avec 4 ; les conseillers Simon de Voegherare avec 3, Jean de Sceppere avec 5, Jean van Aerlebeke avec 10, Gilles van Aertrike avec 18 ; les notables Jean Duninc avec 1, Richard de Ruede avec 4, Wautier Urbaen avec 8, Jean Breidel avec 21, Robert vander Buerse avec 5 (fol. 23).

Nous terminons ici cette revue ; les comptes suivants jusqu'en 1331-32 manquent à la collection.

Conclusion. Mettez en parallèle les mœurs de notre temps ; n'hésitez pas devant des noms propres ; enlevez les autos, velos, chemins de fer, canaux, et jusqu'aux routes pavées, toutes choses qui n'existaient pas au treizième siècle ; ce seul rapprochement fera ressortir les contrastes.

L. Gilliodts-van Severen.

L'ANGLETERRE

ET

LA COMPAGNIE D'OSTENDE.

Dans *The English Historical Review* (t. XXII, liv. 86. Londres 1907) M. Gerald B. Hertz raconte en vingt-quatre pages l'histoire de la Compagnie d'Ostende et de ses relations avec l'Angleterre. Déjà depuis 1714, on tentait de trouver en Orient des débouchés pour les produits de l'industrie belge. Celle-ci était encore assez florissante dans plusieurs villes des Pays-Bas autrichiens, en dépit des traités d'Utrecht et de la Barrière. Plusieurs vaisseaux achetés en Angleterre ou en Zélande quittèrent Ostende en destination des Indes et même de la Chine. Parmi les aventuriers qui s'y embarquèrent, il y avait des Anglais, des Écossais et des Irlandais, tous réfugiés politiques, victimes des troubles qui suivirent la chute du roi Jacques II.

La réussite des voyages effectués par des navires, battant pavillon sur lequel figurait le lion de Flandre, alarma la Compagnie anglaise des Indes. Elle envoya au roi Georges I d'Angleterre, une pétition, dans le but de faire cesser ces voyages. Du côté de l'Autriche, le prince Eugène aussi prit peur. Il craignait de brouiller son pays avec les puissances maritimes. Toutefois le marquis de Prié, son représentant à Bruxelles, accorda aux armateurs,

moyennant finances, des permis qui les autorisaient d'envoyer leurs navires aux Indes et de vendre aux Pays-Bas les cargaisons à rapporter par eux. Avide d'argent, le gouverneur des Pays-Bas autrichiens exigea pour chaque permis une somme de 18,000 à 25,000 francs.

Vu le mauvais vouloir du prince Eugène, un certain John Ker, *alias* Crawfurd, ancien espion du gouvernement anglais en Écosse, s'adressa directement à l'empereur Charles VI, et lui proposa la fondation d'une Compagnie des Indes aux Pays-Bas. Il fut bien reçu par le prince, qui, tout en s'intéressant fort peu au bonheur de ses sujets belges, faisait des rêves pour le développement du commerce et de la puissance maritime de son empire. Ker, toujours d'après ses *Mémoires*, publiés en 1728, gagna à sa cause Windischgrätz et Wehlen, deux seigneurs autrichiens fortement opposés au prince Eugène. Mais Ker, pendant son absence en Angleterre, se vit préférer un autre anglais dont il parle en termes peu aimables, puisqu'il l'appelle « a cunning man and a perfect master in the art of stock-jobbing ».

Ce malin boursier, du nom de John Colebrooke, réussit à gagner la confiance des officiers de la marine, des armateurs et des marchands des Pays-Bas. Ceux-ci l'envoyèrent à Vienne afin d'obtenir de l'empereur l'autorisation de fonder une Compagnie à Ostende. Il réussit malgré l'opposition du prince Eugène ; et le 1er janvier 1722, Colebrooke annonça à ses amis des Pays-Bas que l'empereur venait de signer l'octroi d'une Compagnie. Toutefois il y eut encore bien des négociations et des démarches avant que le résultat final fût proclamé, le 19 décembre 1722.

M. H. analyse ensuite la charte de la Compagnie I. et R. des Pays-Bas; cette pièce se trouve imprimée dans Dumont (t. VIII, par. 2, pp. 44-50). M. H. évalue les

capitaux de la Compagnie à quatre millions de francs. Colebrooke, parceque il était « étranger, protestant et joueur » ne fut pas au nombre des sept directeurs de la Compagnie; mais il reçut comme compensation un bon nombre d'actions de la nouvelle Compagnie, dont les premiers succès firent hausser la valeur.

La Compagnie excita bientôt la jalousie de l'Angleterre et de la Hollande. Mais l'empereur comptait sur l'aide de l'Espagne pour contrebalancer l'influence de ces deux pays. Il comptait même obtenir de l'Espagne pour la Compagnie l'autorisation de faire le commerce avec les possessions espagnoles au delà de l'Océan. Entretemps la Compagnie soigna parfaitement ses intérêts et se prépara un fonds de réserve pour ses opérations futures. C'était, dit-on, la première fois qu'un pareil fonds fut accumulé.

M. H. trouve que l'opposition à la Compagnie était beaucoup plus forte en Angleterre qu'en Hollande ; mais cette hostilité était moins connue des écrivains belges du XVIIIe siècle, et même des historiens de nos jours, que l'opposition hollandaise. Celle-ci revêtait un caractère juridique et se produisait dans une langue connue des Belges, tandis que les adversaires anglais s'exprimaient dans l'idiome d'un pays qui était alors en quelque sorte *terra incognita* pour les habitants du continent. Pourtant il y avait en Angleterre toute une littérature au sujet de la Compagnie d'Ostende.

L'opposition anglaise provenait surtout de la compagnie anglaise dite l'*East India Company*. Celle-ci craignait sa sœur ostendaise et même, à en croire Defoe, l'auteur de *Robinson Crusoe*, elle perdait beaucoup à cause de la concurrence de la compagnie belge aux Indes. Bientôt le parlement prit la défense de la compagnie anglaise ; et pour contrecarrer les projets de l'empereur et les effets du traité de Vienne, le gouvernement anglais forma contre

l'Autriche et l'Espagne une coalition entre la Hollande, l'Angleterre et la France.

Les pamphlétaires de Londres s'emparèrent de la question. Tout en rendant hommage à la manière dont la Compagnie d'Ostende soignait ses affaires, ils réclamaient sa dissolution. Pourquoi? Parce qu'elle était une menace contre la religion protestante aux Indes! Elle compromettait d'ailleurs les dividendes de la Compagnie anglaise qui avaient baissé de dix à huit pour cent! Elle avait raison — la presse jaune de ces temps — de signaler les dangers des intérêts anglais. Il fallait, disait-elle entre autres, exiger de l'Autriche le transport à Trieste de la Compagnie ostendaise. On comptait que les Corsaires d'Alger soigneraient alors les affaires d'Angleterre au détriment de celles de la Compagnie! Le gouvernement anglais, aiguillonné par la presse et par le monde du commerce, céda. L'armée fut mise sur pied de guerre. Trois flottes menaçaient l'Autriche et ses alliés.

Certes les polémistes qui défendaient la Compagnie d'Ostende, comme le faisait si bien Pattyn en Belgique, avaient pour eux la raison et la justice. Mais ils n'avaient pas la force. L'empereur dut céder, surtout à cause de ses intérêts dynastiques; et le traité de Paris du 31 mai 1727, sacrifia la Compagnie d'Ostende. La victoire restait à l'Angleterre; mais, comme le dit très franchement M. H., ce n'était pas une victoire dont elle avait lieu d'être fière.

WILFRID C. ROBINSON.

LES RELIQUES

DE

STE GODELIVE A GHISTELLES

ET LEURS AUTHENTIQUES.

I. L'ÉLÉVATION DU CORPS EN 1084.

Le 12 août dernier, Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, a fait solennellement, à Ghistelles, la reconnaissance et l'exaltation des grandes reliques de Ste Godelive, conservées tant à l'église paroissiale de Ghistelles qu'à l'abbaye des Bénédictines de l'abbaye de Ste Godelive à Bruges. Dans la boîte rectangulaire de la châsse de Ghistelles, qui renferme la plupart des grands ossements de la sainte martyre, on a trouvé les procès-verbaux originaux des visites, reconnaissances ou translations faites: 1° par Mgr Wemaer, le 13 juillet 1870; 2° par Mgr Fallot de Beaumont, le 3 août 1804; 3° par le vicaire général de Pauw, le 20 décembre 1797; 4° par Mgr Caimo, le 7 juillet 1770; 5° par l'abbé de Saint-André, Guillaume Pieters, le 6 juillet 1723; 6° par Mgr Van Susteren, le 29 septembre 1719; 7° par Mgr Christophori, le 6 juillet 1623; 8° par Guillaume Vasoris, évêque de Sarepta, auxiliaire de

Tournai, le 27 juin 1557 ; 9° par Jean Vromoud, curé de Westkerke, le 15 mai 1380 ([1]).

Cette dernière pièce contient en même temps une copie de l'acte de l'élévation ou première exaltation des reliques, faite, le 30 juillet 1084, par Radbod II, évêque de Tournai. Cet acte est sans contredit la pièce la plus importante de tout le dossier. Il mérite un examen attentif.

1. Le document et son texte.

L'original a disparu. Lorsque, en 1380, les reliques furent placées dans une nouvelle châsse et que dans l'acte de cette translation on eût inséré la copie du document de 1084, celui-ci ne fut plus replacé dans la châsse. Les procès-verbaux des visites subséquentes ne le mentionnent jamais. Pour expliquer cette disparition, pas n'est besoin de supposer, avec M. F. Lefebvre ([2]), que « la pièce fut trouvée dans un tel état de vétusté, qu'on crut devoir, pour en conserver la mémoire, la reproduire dans le procès-verbal de 1380 ». De nombreux exemples nous prouvent que dans les anciens actes de translation, on avait l'habitude de copier le ou même les documents antérieurs, qu'on négligeait bien souvent de replacer dans la châsse.

Le document de 1084 fut copié dans l'acte de 1380, dont il forme la première partie, et auquel sa fortune fut désormais liée. La pièce de 1380 fut copiée intégralement

([1]) Plusieurs de ces documents sont publiés dans J. B. Sollerius, S. J. *Acta S. Godelevae V. et M. patronæ Ghistellensium*, Antverpiæ, 1720, in 8°, 346 p., extrait des *Acta Sanctorum Julii*, t. II, p. 359-444. Tous, sauf le cinquième, se trouvent dans F. Lefebvre, *Sainte Godeleine, son culte et ses reliques*, Arras, Sueur-Charruez, 1888, in-8°, de xvi-322 p. Voir p. 279, ss.

([2]) *Ouvr. cit.*, p. 279, note.



dans le procès-verbal de translation du 27 juin 1557. Était-elle encore conservée intacte à ce moment? On ne saurait le dire avec certitude. Toujours est-il qu'elle devait être très détériorée en 1623, lorsque l'évêque de Bruges, Denis Cristophori, examina les reliques « una cum duabus litteris in pergameno descriptis, quarum *alteris omnino integris* (document de 1557) hæ nostræ transfiguntur ».

Aujourd'hui le parchemin de 1380 est en très mauvais état. La pièce, déchirée en maint endroit, totalement séparée par le milieu, ayant déjà perdu, par l'humidité sans doute, des parties très notables, a été collée — anciennement déjà — sur une grande feuille de papier. Au contact, le parchemin s'effrite ; certains fragments ont pu être recollés tant bien que mal à leur place respective (1) : d'autres, qu'il est impossible d'identifier, se conservent encore séparément dans les plis du document. La phototypie que nous en donnons, permet de se rendre compte de l'état dans lequel la pièce se trouve.

Le parchemin mesure 0m64 de hauteur sur 0m34 de largeur ; il est ligné au crayon.

Le document a été publié par le Bollandiste Du Sollier (2) d'après la copie insérée dans l'acte de 1557. M. l'abbé Lefebvre (3) et l'auteur de l'*Histoire de Sainte Godelive de Ghistelles*, dans les *Annales de l'Émulation* (4) ont simplement repris le texte des Bollandistes. Malheureusement dans le procès-verbal de 1557, le notaire Chrétien De Grave a modernisé l'orthographe de plusieurs noms.

---

(1) Remarquez sur la phototypie le mot *Et* qui a été collé à la place voulue (vers le milieu) mais à la renverse.

(2) *Acta S. Godelevæ, V. et M., patronæ Ghistellensium* collegit, digessit, illustravit J. B. Sollerius, S. J., theologus. Antverpiæ, 1720. Extrait des *Acta Sanctorum* des Bollandistes.

(3) *Ouvr. cit.*, p. 279.

(4) T. VI de la 2e série, X de la collection, 1848, p. 281.

Nous croyons donc utile d'en donner une édition nouvelle, en prenant pour base l'original même de 1380, sauf à le compléter entre crochets [ ] d'après l'acte de 1557. M. le chanoine Duclos possède une copie simple du XVII[e] siècle, de l'acte de 1557, qui a appartenu autrefois à l'évêché. Il a bien voulu la mettre à notre disposition. Nous l'en remercions de tout cœur. Elle contient quelques variantes qui montrent que le copiste a vu non seulement l'acte de 1557, mais encore le document lui-même de 1380.

Hoc ([1]) sanctum corpus [beate (*a*)] Godeleph (*b*) evidentibus miraculis insig/nitum elevatum est [in loco qui dicitur] Gistella (*c*) atque [in] hoc repositum / vasculo a domno Radbodo [Noviomo]rum episcopo, [III kalendas] augusti, anno / dominice incarnatio[ni]s [MLXXXIV° (*d*), indictione V[a], epacta] nulla, regnante / rege Philippo anno [X]XIIII°, ep[iscop]ante [prefato episcopo (*e*) Radbodo] anno XV°, / principante Rodberto (*f*) cognomento Frisione (*g*) in Flandria anno XIII. Cui actio/ni (*h*) interfuit Gertrudis comitissa cum suis optimati[bus] (*i*), Ingelbert[us] abbas sancti / Winnoci, Walterus archidiaconus Tornacensi[s, Walcherus (*i*) eju]sdem ecclesie custos / civitatis, Wido Noviomensis thesaurarius [et can]cellari[us, Al]bertus presbiter, / Drogo diaconus, Landricus subdiaconus, Rodb[ertus Brugensis pr]epositus, / Thedbaldus decanus, Folbertus clericus, [Desiderius hujus scripti] notarius. / De Gistella (*j*) Ramgerus presbiter, Joannes, Heraldus (*k*),

---

([1]) Les traits inclinés / marquent la séparation des lignes. Nous ajoutons les variantes données par l'acte de Guillaume, évêque de Sarepta (G), par Sollerius (S) et par la copie appartenant à M. Duclos (D).

(*a*) *Sanctae*, S. — (*b*) *Godelephae*. S. — (*c*) *Ghistella*, G. S. D. — (*d*) Les copies donnent tous les nombres en toutes lettres. — (*e*) *Eodem praesule*, D. — (*f*) *Roberto*, G. S. *Rodberto*, D. — (*g*) *Frisone*, G. S. *Frisione*, D. — (*h*) *Cujus elevationi*, G. S. — (*i*) Le fragment de parchemin qui contient une partie (*ati*) du mot *optimatibus* et le nom propre *Walcherus* a été mal collé: chacun des deux mots se trouve ainsi placé une ligne trop bas. — (*j*) Ita D. *Notarius de Ghistella*, G. S. — (*k*) *Eraldus*, G. S.

Hoc sanctum corpus [illegible] miraculis insig
nitum elevatum est [illegible] gistelle atque hoc repositum
vasculo a domino Radbodo [illegible] augusti anno
dominice incarnationis [illegible] millo regnante
rege philippo anno [illegible] anno xv
principante Rodberto cognomento frisione [illegible] anno xiii. Cui actio
ni interfuit Gertrudis comitissa cum suis [illegible] Ingelbert abbas sci
Winnoci [illegible] archidiacon [illegible] ecclesie custos
civitatis [illegible] thesaurarius [illegible] Walcher [illegible] presbiter
Drogo diacon. Landricus subdiacon [illegible] repositus.
Thebald decanus Folbertus [illegible] notarius.
De gistella Raingerus pbr. Jo [illegible] Lietbald
et Erambald. Olfredus custos eccl [illegible] Ro
R[illegible] reliquias corporis beate Godel [illegible] fuerunt
anno [illegible] probato per venerabiles viros patres [illegible]
[illegible] ac annos ibidem [illegible] quorum [illegible]
pagina declarat. Sciendum est [illegible] omnibus [illegible] fidelibus quod anno
incarnationis dni nostri Jhesu Christi [illegible]
pontificatus [illegible] In Christo patris ac dni [illegible] anno m
Indictione iii. vasculum in quo [illegible] repositum
renovatum fuit cum magna devotione [illegible] quoque
[illegible] quo ad [illegible] corporis sce
Godeleve predicte cum magna devotione [illegible] collocata
per discretum virum dnm Johem [illegible] capellanum
eccle de ghistella auctoritate [illegible] super [illegible] presentibus
ibidem discretis et honestis viris ac dnis [illegible] Lamberto [illegible]
[illegible] curatis de gistella Johe de [illegible]
marteel egidio dardebond pbris et capellanis [illegible] pluribus
aliis pbris clericis et [illegible] dicte parochie [illegible] parochia [illegible]

K. v. d. Vyvere-Petyt, Bruges.

[Folbertus et Landbertus], Frethabaldus / et Erambaldus (*l*), Olfredus custos ecclesie [et] filiu[s Radobdus et alii etc.] nomina (*m*).

Et [cum] reliquie corporis beate Godele[ve prenominate dudum elevate] fuerint / anno prelibato per venerabiles viros patres [ac dominos, dominum] Radbodonum (*n*) Novomensium episcopum ac alios ibidem existentes quorum [nomina bene me]morie presens / pagina declarat, secunda vice sciendum est omnibus [Christi] fidelibus quod anno / Incarnationis Domini nostri Jhesu Christi M°CCC°LXXX° [videlicet quintodecimo] mensis maij, pontificatus sanctissimi in Christo patris ac domini n[ostri domini Urbani VI] anno III°, / indictione III^a, vasculum in quo prima vice sanctu[m corpus predictum erat] impositum, / renovatum fuit cum magna devotione parochi[anorum de Ghistella. In] quo reno/vato feretro, quo ad presens utitur in ecclesia [de Ghistella, ossa sancti] corporis sancte / Godeleve predicte cum magna devotione mo[re translationis] sunt recollocata / per discretum virum dominum Johannem Vromoud (*o*) c[uratum de Westkercke, capellanum / ecclesie de Ghistella, auctoritate suorum super[iorum] sibi commissa, presentibus / ibidem discretis et honestis viris ac dominis [Ni]cholao Kempe, Lamberto Meeus/sone (*p*) curatis de Gistella, Johanne de Flueri-cour[t (*q*) presbitero, scriptore] presentium, Nicholao / Martéel, Egidio Dardeboud (*r*), presbiteris et capellan[is ejusdem ecclesie et] pluribus aliis presbiteris clericis et [laicis] dicte parochie [de Ghistella] parochianis.

2. Formules et orthographe des noms.

Depuis que nous avions examiné, il y a quelques années, une première fois et uniquement au point de vue chronolo-

---

(*l*) *Erembaldus*, G. S. D. — (*m*) Ita G et D.; *Filius ejus Radbodus et alii etc. innominati*, S. — (*n*) *Rabbodonum*, G. D. — (*o*) *Vromond*, G. S. *Vromondt*, D. — (*p*) *Meenssoone*, S. — (*q*) *Fleuricourt*, S. — (*r*) *Dardekoud*, G ; *Dardebond*, S ; *Dardeboud*, D.



gique, le document en question, les erreurs que nous avions constatées dans la date, nous avaient laissé, au sujet de l'authenticité de cet acte, un certain doute, qu'il convenait de trancher dans l'un ou l'autre sens, par un examen attentif de toute la pièce. Voyons donc si l'acte de 1084 est bien authentique, ou si nous nous trouvons peut-être devant une pièce apocryphe fabriquée, par exemple en 1380, en vue de garantir l'authenticité des reliques ?

Nous espérons que la réponse ne laissera subsister aucun doute.

Il suffit d'un peu d'attention pour constater immédiatement une notable différence entre les actes de 1084 et 1380.

Les abréviations, plus nombreuses dans le second que dans le premier, semblent déjà fournir un indice paléographique favorable à l'antériorité de celui-ci.

Les titres et qualificatifs attribués aux personnages mentionnés sont trés différents dans les deux pièces et correspondent à l'évolution historique qui s'est produite dans les formules de politesse et dans les dénominations des fonctions : *A domno Radbodo Noviomorum* (1080) = *per venerabiles viros patres ac dominos dominum Radbodonum*... Les curés de Ghistelles sont appelés en 1380 *discreti et honesti viri ac domini ... curati de Ghistella* ; en 1084 le terme de « curatus » n'était pas encore connu; aussi notre acte porte-t-il simplement « *De Gistella Ramgerus presbiter* ». En 1380, tous les personnages ont des noms de famille, en 1084 ils ne sont désignés que par des prénoms.

L'orthographe de ces noms dans l'acte de 1084 nous donne des formes anciennes qui correspondent très bien à la fin du XIe siècle, et qui se modifièrent dans la suite. *Godeleph* deviendra *Godeleva* (1380) et plus tard *Godeliva*. *Landbertus* et *Erambaldus* deviendront bientôt *Lambertus*

et *Erembaldus*. *Thedbaldus* (ou *Thetbaldus*) et *Wido* (¹), formes ordinaires au XIe siècle, se transformeront au XIIe siècle en *Theobaldus* et *Guido*, si bien que les anciennes formes deviennent plus rares à mesure qu'on s'éloigne de 1100 (²).

Il en est de même de la forme *Rodbertus* citée deux fois dans le premier document. « Quant à l'orthographe du nom de Robert, dit M. G. Des Marez (³) à propos du nom de Robert de Jérusalem, remarquons que dans les actes du XIe siècle, nous lisons *Rotbertus* ou *Rodbertus*, au contraire dans les actes postérieurs à 1100, nous trouvons la firme *Robertus*. » Sans doute il ne faudrait pas vouloir déduire de ce fait une conclusion à laquelle nous pourrions opposer beaucoup d'exceptions. Il n'en reste pas moins vrai que, plus on s'éloigne de l'an 1100, plus rare devient la forme *Rodbertus* comme celles de *Thedbaldus*, *Landbertus* et *Wido*. La linguistique nous fournit donc ici un sérieux argument en faveur de l'authenticité du texte de 1084.

3. Les témoins.

Les faussaires sont en général assez prudents pour ne pas aligner, après deux ou trois siècles, dans une pièce apocryphe, une série de témoins qualifiés dont l'identité pourrait être contrôlée. A défaut de cette prudence élémentaire, il suffira généralement de quatre

(¹) Voir p. ex. l'évolution de l'orthographe de ce nom, dans les actes qui mentionnent le chancelier Guidon, de 1084 à 1108. La liste en a été dressée par M. Reusens dans les *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de Belgique*, t. XXVI, p. 186-187. Voir plus bas. Jusqu'en 1090, nous trouvons *Wido* ; à partir de cette date, la forme *Guido* domine.

(²) Tous ces détails semblent prouver que l'acte de 1084 a été copié en 1380 avec beaucoup d'exactitude.

(³) *Note sur une charte de Robert II de Jérusalem*, p. 356, dans *Bullet. de la Commiss. royale d'histoire*, t. LXX, 1901, p. 349-378.

ou cinq noms pour y rencontrer des erreurs manifestes de synchronisme. Ici, au contraire, nous ne pouvons relever aucun anachronisme, et pour la plupart des témoins qualifiés, nous savons par d'autres documents contemporains qu'ils avaient la dignité que l'acte de 1084 leur assigne. Notre document peut donc à son tour être invoqué pour déterminer de plus près le *curriculum vitae* des témoins cités..

1. *Gertrudis comitissa.*

Elle était fille du duc de Saxe, Bernard II ; veuve de Florent I, comte de Frise († 1061), elle avait épousé en 1063 le comte de Flandre, Robert le Frison, et mourut en 1113. De même qu'elle assista à l'élévation des reliques de Ste Godelive en 1084, elle fut présente, le 4 août 1089, à Furnes, à la translation des reliques de Sainte Walburge (1). A la translation des reliques des Saints Willibald et Wunnibald, frères de Sainte Walburge, translation qui fut faite le 2 mai 1109, à Furnes, nous trouvons encore Gertrude : « Astabat et gloriosa mater junioris Roberti comitis, Gertrudis scilicet que tunc quoque eidem loco presidebat, *cum primatibus suis* » (2).

2. *Ingelbertus abbas Sancti Winnoci.*

D'après le *Catalogus abbatum Sti Winnoci*, l'abbé Englebert était petit-fils du comte de Flandre, Baudouin IV le Barbu (3). Si cette assertion est fondée (4), il était le

---

(1) Voir l'acte de cette translation dans *Annales de l'Émulation,* 1862-63, t. XVI (2e série, t. XII) p. 61.

(2) Ibid., p. 62.

(3) « Ingelbertus hujus cœnobii religiosus ac Balduini Barbati comitis ex filia nepos » cité dans A. PRUVOST. *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Bergues Saint-Winoc.* Bruges, 1875 (édit. de l'*Émulation*).

(4) L. VAN DER KINDERE, *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge.* Bruxelles, 1902, t. I, p. 298, se demande « sur quoi repose cette information » reprise par MEYERUS. *Annales Flandriae*, an. 1078.

cousin sous-germain de Robert le Frison, et on s'explique facilement qu'il se trouve dans la suite de la comtesse Gertrude. Il fut élu abbé en 1078 mais rejeté par Robert le Frison qui fit élire Manassès. Quand celui-ci fut à son tour forcé par le Comte de quitter l'abbaye, Englebert fut élu une seconde fois, en 1083, et garda la dignité abbatiale jusque vers 1096 ou 1104 (1). Nous le trouvons parmi les témoins de l'acte par lequel Robert le Frison fonde en 1085 le chapitre de Cassel (2); en 1091 il signe la charte de fondation de l'abbaye d'Eversam (3).

3. *Walterus archidiaconus Tornacensis.*

La liste des archidiacres de Tournai a été dressée, mais d'une façon très incomplète, par le chanoine Vos (4). Elle débute par deux Gautier au sujet desquels l'auteur écrit : « *Walter I.* Le *liber Decani* donne comme archidiacre de Flandre, Walter, décédé évêque de Laon le 10 septembre 1090 » (5).

Ce premier renseignement est inexact. De 1052 à 1098 le siége épiscopal de Laon a été occupé par l'évêque Hélinand. Celui-ci eut pour successeur, dès la même année ou au plus tard en 1099, Ingelram II qui occupa le siége épiscopal jusqu'en 1104. L'élection de son successeur fut très troublée : entre autres incidents, les deux archidiacres de Laon « *Gualterius* et Ebalus » furent tous les deux élus, en 1106, mais rejetés par le souverain Pontife (6). Le *liber Decani* cité par le chanoine Vos, aurait-il peut-être confondu l'archidiacre de Laon avec celui de Tournai?

---

(1) Voir A. Pruvost, *o. c.* pp. 73-81.

(2) Miræus et Foppens, *Opera diplomatica,* t. II, p. 1138.

(3) *Chronicon Evershamense,* p. 5. Bruges, 1852, (éd. de l'*Émulation*).

(4) *Les dignités et les fonctions de l'ancien chapitre de Notre-Dame de Tournai,* t. I, p. 223-364. Bruges, 1898.

(5) *Ouvr. cit.*, p. 232-233.

(6) *Gallia Christiana,* t. IX, col. 523 ss.

« *Walter II.* C'est, continue le chan. Vos, le plus ancien archidiacre mentionné dans les cartulaires du chapitre de Tournai ». Et l'auteur mentionne cinq actes dans lesquels Gautier intervient, de 1090 à 1095.

Ajoutons à ces renseignements que nous trouvons mentionné Gautier dans les chartes suivantes octroyées par l'évêque Radbod.

En 1084, charte en faveur de Tronchiennes (1), et document de Ghistelles; le 22 Janvier 1085, en faveur d'Eename (2); en 1087, en faveur de Zonnebeke (3) et d'Harlebeke (4); le 28 décembre 1089 en faveur de Saint-Donatien de Bruges (5), le 22 mars 1090, en faveur de Saint-Pierre à Lille (6); le 1 juillet 1090 en faveur d'Oudenbourg (7), en 1090 en faveur de sa cathédrale (8); le 12 juillet 1091, en faveur de Notre-Dame de Bruges (9); en 1093, encore en faveur de la même collégiale (10) et de Zonnebeke (11); en 1094, ou plutôt au 25-31 décembre 1093, en faveur de Saint-Martin de Tournai (12).

Ajoutons enfin une charte de Robert II, en faveur de

---

(1) De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 703.

(2) Ch. Piot, *Cartulaire de l'abbaye d'Eename*, n. 5. Bruges (éd. de l'*Émulation*), 1881.

(3) C. Callewaert, *Chartes anciennes de l'abbaye de Zonnebeke*, n. 2 (sous presse).

(4) *Cartulaire ms. du chapitre d'Harlebeke.* Miræus et Foppens, *Op. dipl.*, I, 60.

(5) Miræus et Foppens, *Opera diplom.*, t. III, p. 20. Elle est signée aussi par Balderic, archidiacre de Noyon.

(6) Miræus et Foppens, *Op. dipl.*, t. I. p. 361.

(7) *Chronicon Aldenburgense majus*, n. 2. Bruges (éd. de l'*Émulation*).

(8) Miræus et Foppens, *Op. dipl.*, t. II, p. 952.

(9) Ibid., p. 956,

(10) C. Duvivier, *Actes et documents anciens.* Bruxelles, 1898, p. 8.

(11) C. Callewaert, *ouvr. cit.*, n. 3.

(12) Miræus et Foppens, *op. dipl.*, t. II, p. 953. Sur la date de cette charte, voir plus bas notre art. *Chronologie* dans la *Chronique.*

Tronchiennes, du 11 juillet 1087 (1) et l'acte de 1095 signalé, mais sans référence, par le chanoine Vos (2).

Nous avons donc une série non interrompue d'actes diplomatiques qui mentionnent Gautier comme archidiacre de Tournai, et qui prouvent qu'il a occupé cette dignité au moins de 1084 à 1095. Nous ne voyons d'autre part aucune raison pour dédoubler le personnage en Walter I et Walter II.

4. *Walcherus ejusdem ecclesiæ* (Tornacensis) *custos civitatis.*

Ce Walcheren, coutre ou trésorier du chapitre cathédral de Tournai, est cité en cette qualité dans une série d'actes qui s'échelonnent au moins de 1084 jusqu'en 1091.

Dans la charte déjà citée (3) en faveur de Tronchiennes nous le trouvons, « *Walchero thesaurario* », en compagnie de l'archidiacre Walter et du chancelier Guidon. Il signe également la charte d'Eename du 22 janvier 1085 : *S. Walcheri editui* (4) ; celle du 22 mars 1085 en faveur d'Harlebeke : *S. Walcheri custodis* (5) ; du 28 décembre 1089, en faveur de S.-Donatien. *S. Walcheri custodis* (6) et du 12 juillet 1091, en faveur de Notre Dame. *S. Gualteri custodis* (7). Les textes fournis par le *Glossarium* de Ducange prouvent suffisamment que les termes *custos*, *thesaurarius*, *æditurus* et *sacrista* désignent une seule et même fonction dans le chapitre.

---

(1) De Smet, *Corpus chron. Flandr.* t. I, p. 704. C'est par erreur que cet acte est daté de 1077 dans Miræus et Foppens, III, p. 19.

(2) *Ouvr. cit.*, p. 233.

(3) De Smet, *Corpus*, t. I, p. 703.

(4) Ch. Piot, *o. c.* n. 5.

(5) Miræus et Foppens, *Op. dipl.*, I, 60.

(6) Ibid. t. III, 20.

(7) Ibid. II, 956.

5. *Wido Noviomensis thesaurarius et cancellarius.*

Dans une étude très soignée sur la chancellerie des évêques de Tournai (1), le chanoine Reusens écrit : « De 1087 à 1091, les fonctions de chancelier étaient remplies par *Guidon ou Widon I.* En 1093, nous rencontrons un chancelier *Gérard.* De 1094 à 1108, nous trouvons un chancelier du nom de Guidon ou Widon que nous nommerons *Guidon ou Widon II.* De 1116 à 1145, les chartes sont souscrites par *Hugues II* » (2).

Nos recherches nous permettent de préciser et peut-être de rectifier ces données.

Wido ne commence pas ses fonctions en 1087. Ce n'est pas seulement dans notre document de Ghistelles qu'il est cité. Dans la charte donnée en 1084 par Radbod en faveur de Tronchiennes, il est déjà mentionné avec le titre de chancelier « Guidone cancellario » (3). M. Reusens le retrouve ensuite dans sept chartes depuis le 22 mars 1087 jusqu'au 12 juillet 1091 (4). Ajoutons-y la charte donnée le 26 avril 1087 par Radbod, en faveur de l'abbaye de Saint-Riquier (5).

Aurait-il cessé ses fonctions entre 1091 et 1094, pour faire place à un chancelier Gérard qui aurait eu pour successeur un second Guidon ? Nous ne le croyons pas.

La seule charte contresignée par « Gérard chancelier » est du 7 décembre 1093 (6). Mais le 10 août précédent,

(1) *Les chancelleries inférieures en Belgique depuis leur origine jusqu'au commencement du XIIIe siècle*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique,* t. XXVI, p. 20-206, ch. III, n. 3.

(2) Ibid., p. 183.

(3) De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ,* t. I, p. 703.

(4) Reusens, *art. cit.*, p. 186.

(5) C. Duvivier, *Actes et documents anciens concernant la Belgique.* Bruxelles, 1898, p. 154.

(6) Reusens, *art. cit.*, p. 187. Guérard, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 206. A remarquer que les deux derniers témoins sont « *S. Widonis ;* S. Gerardi cancellarii. »

Wido contresignait encore une charte de Radbod en faveur de Zonnebeke (1), et toujours en 1093, une autre en faveur de Notre-Dame à Bruges (2). Gérard n'aurait donc pu occuper ses fonctions que durant quelques mois. Car en décembre (25-31) 1093, nous retrouvons Guidon dans la charte de fondation de St-Martin (3), et jusqu'en 1108, M. Reusens signale une série de douze chartes données par Radbod et par son successeur Baldéric et contresignées par « Guido cancellarius ». A cette liste nous pouvons ajouter un acte de Baldéric en faveur de l'abbaye de Bourbourg, daté de 1106 (4). Tout cela nous porte à croire qu'un seul et même Guidon a rempli les fonctions de chancelier sous deux évêques successifs, Radbod et Baldéric, et nous possédons des preuves de son activité au moins de 1084 jusqu'en 1108 (5).

Ajoutons que le successeur de Guidon, Hugues, n'a pas commencé ses fonctions en 1116, mais certainement déjà en 1114, c'est-à-dire dès la première année d'épiscopat de Lambert, successeur de Baldéric. Il contresigne en cette année une charte épiscopale en faveur de l'abbaye de Zonnebeke (6). Une autre charte de Lambert, en faveur de Bourbourg, écrite par Hugues et datée de 1116 (7) peut être ajoutée à la liste de M. Reusens.

---

(1) C. CALLEWAERT, *Chartes de l'abbaye de Zonnebeke*, n. 3 (sous presse).

(2) C. DUVIVIER, *ouvr. cit.*, p. 8.

(3) MIRÆUS et FOPPENS, *op. dipl.* II, 953.

(4) C. DUVIVIER, *ouvr. cit.*, p. 224.

(5) Le chancelier Gérard de la charte de 1093 ne serait-ce pas le *Gerardus cancellarius* qui fait aussi deux apparitions, en 1090 et 1092, dans la liste des chanceliers de Cambrai (REUSENS, *ouvr. cit.*, p, 170) entre deux (?) chanceliers Werimbold dont le premier signe encore en 1090 et 1091.

(6) C. CALLEWAERT, *ouvr. cit.*, n. 5.

(7) C. DUVIVIER, *ouvr. cit.*, p. 234.

Dans notre document, Guidon est qualifié de « *Noviomensis thesaurarius* et cancellarius ». C'est le seul acte où nous ayons trouvé ce titre. C'est aussi le plus ancien, sauf peut-être celui de Tronchiennes. Guidon a-t-il peut-être été déchargé de cette fonction de *trésorier de l'église de Noyon* en ou après 1084 ? En tout cas, un diplôme royal de Philippe I, octroyé au chapitre de Cassel en 1085, porte la signature d'un autre trésorier « S. Gualteri Noviomensis thesaurarii » [1].

6. Les témoins suivants *Albertus presbiter*, *Drogo diaconus* et *Landricus subdiaconus*, qui signent avant le prévôt de Bruges, sont probablement des membres du clergé de la cathédrale de Tournai. La charte de Radbod érigeant un monastère de femmes en l'église Notre-Dame à Bruges est signée par un *Elbertus*.

Le diacre *Drogo* qui assiste à cette élévation du corps de Ste Godelive en 1084, est-ce peut-être le même, qui étant devenu prêtre, a écrit la première vie de la Sainte ?

7. *Rodbertus Brugensis prepositus*.

Il s'agit sans aucun doute du prévôt du chapitre de Saint-Donatien à Bruges. L'histoire et même les noms des premiers dignitaires de cette collégiale sont très peu connus. Avant 1084, on ne peut citer qu'un seul nom de prévôt, Erkenbert, qu'on signale dans deux chartes de 1046 et 1067 [2].

Le prévôt Robert qui assista en 1084 à l'élévation des reliques de S. Godelive ne peut avoir gardé ses fonctions tout au plus que jusqu'en 1089. Car parmi les témoins d'une charte de Robert II, du 18 octobre 1089, donnée en faveur de l'abbaye de Saint-Quentin figure « *Liedbertus* prepositus Brugensis » [3].

---

(1) MIRÆUS et FOPPENS, t. II, p. 1138.
(2) REUSENS, *art. cit.*, p. 63.
(3) DUVIVIER, *ouvr. cit.*, p. 319.

La charte octroyée le 22 janvier 1085, « in sinodali conventu », par Radbod, évêque de Tournai, à l'abbaye d'Eename, compte parmi ses nombreux témoins un « Rodbertus prepositus », qui pourrait bien être le prévôt de Bruges. Car bien que nous connaissions la plupart des prévôts des collégiales et monastères de chanoines du diocèse de Tournai, nous n'avons trouvé aucune trace d'un prévôt *Robert*, autre que celui de Bruges (¹). Radbod et Robert se sont certainement rencontrés le 25 juin 1086, à Bruges : c'est le jour où l'évêque y a consacré le cimetière de Saint-Donatien (²).

8. *Thedbaldus decanus* est probablement le doyen du chapitre de Saint-Donatien. Nous n'en avons trouvé aucune mention dans d'autres documents. En 1100, le doyen de Saint-Donatien était Dodinus (³).

9. *Folbertus clericus* pourrait bien appartenir au clergé de Saint-Donatien et être le même qu'on retrouve parmi les chanoines, témoins des diplômes octroyés par Robert II à la collégiale de Saint-Donatien, le 31 octobre 1089 (⁴) et en 1101 (⁵). Dans ce dernier acte il signe immédiatement après le doyen Dodinus et est qualifié « presbyter » (⁶).

10. *Desiderius hujus scripti notarius*, qui ne nous est pas connu d'autre part, se rattache peut-être encore au même groupe du clergé de Saint-Donatien. Le point qu'il

---

(¹) La charte déjà citée d'Harlebeke (Miræus et Foppens, I, 60) porte la signature d'un *R. prepositi*. Est-ce un Robert? Le prévot d'Harlebeke, ou celui de Bruges? Nous l'ignorons.

(²) C. Callewaert, *Les origines de la collégiale de Saint-Donatien à Bruges*, dans *Annales de la Société d'Émulation*, 1906, t. LVI, p. 396.

(³) Miræus et Foppens, *Op. dipl.*, III, 313.

(⁴) Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, I, 359 et III, 567.

(⁵) Ibid., t. II, 1149, et surtout G. Des Marez, *Note sur une charte de Robert II de Jérusalem*, dans *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. LXX, 1901, p. 349-378.

(⁶) G. Des Marez, *ouvr. cit.*, p. 371.

faut placer après « notarius » et pas après « de Gistella », comme l'ont fait Du Sollier et d'autres, ne nous permet pas, en tout cas, de le chercher dans le clergé de Ghistelles.

11. *De Gistella Ramgerus presbiter, Joannes, Heraldus, Folbertus et Landbertus, Frechabaldus et Erambaldus, Olfredus custos ecclesie et filius Radobdus et alii etc. nomina.*

Nous avons ici probablement le troisième groupe de témoins, celui du clergé et des notabilités de Ghistelles. A leur tête se trouve Ramgerus qui doit être le curé de la paroisse. *Presbyter* était une des dénominations ordinaires pour désigner le curé en titre d'une paroisse.

Ce groupe était sans doute plus nombreux et plusieurs autres noms étaient probablement cités dans le document original. Mais le copiste de 1380 les a supprimés et s'est contenté de dire : *et alii, etc.* Telle est, nous semble-t-il, la portée du mot *Nomina* ajouté à la fin de la copie.

4. La date.

Elle mérite d'attirer notre attention.

La multiplicité des données chronologiques, l'accumulation des années de règne du roi de France, du comte de Flandre et de l'évêque, et surtout l'épacte dont la mention tend rapidement à disparaître dans les documents du XII[e] siècle, tout cela donne à la date de notre acte une allure ancienne (¹), qui milite très fort en faveur de son authenticité.

D'autre part, si l'on ne savait combien sont fréquentes les erreurs chronologiques dans les documents anciens même originaux (²), on pourrait être tenté de voir un

---

(¹) Comparez p. ex. la date de l'acte de 1380, et la date 1084 telle que l'a conçue et agencée un écrivain du XIV[e] siècle, p. 90.

(²) Voir P. Shéridan, *Études de chronologie Brabançonne*. Ch. I, *les erreurs de date*, dans *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, 1907, t. V, p. 101 ss.

indice d'inanthenticité dans les inexactitudes qu'elle renferme. En tout cas, on ne doit pas trop s'étonner de voir l'élévation des reliques rapportée à l'année 1088 par plusieurs historiens [1], comme on n'est pas surpris de voir la question de la date assez longuement discutée par le Bollandiste Du Sollier.

Le troisième jour des kalendes d'août, c'est-à-dire le 30 juillet 1084, qui était un mardi, tombe réellement dans la 13e (ou 14e) année du gouvernement de Robert le Frison, qui devint comte de Flandre en 1071. La 24e année du règne du roi de France, Philippe I, correspondrait d'après Du Sollier [2] à l'année 1086. La manière de calculer les années de Philippe n'est pas uniforme. Mais il est établi que Philippe commençait souvent à compter les années de son règne depuis le 29 août 1060, jour du décès de son père [3]. Il s'ensuit que le 30 juillet 1084 tombe encore dans la 24e année du règne de Philippe. Cette seconde donnée est donc exacte.

Quant à la chronologie de l'épiscopat de Radbod, nous sommes assez peu renseignés. Les historiens semblent être d'accord pour admettre qu'il devint évêque en 1068, mais on ne connaît ni le mois ni le jour de son élection ou de sa consécration épiscopale. Parmi les 19 chartes de Radbod dans lesquelles nous avons trouvé la mention de ses années d'épiscopat, quatorze prennent comme point de départ du calcul l'année 1068; mais tandis que les unes feraient supposer que l'évêque a été consacré au

---

(1) Voir plus bas, p. 89.

(2) *Acta S. Godelevæ*, p. 54.

(3) Sur les 19 chartes de Radbod dont nous avons examiné la date, 17 mentionnent les années du gouvernement de Philippe : 6 sont certainement conformes à cette chronologie, deux autres sont probablement datées de la même manière ; d'autres font remonter le commencement du règne de une ou de deux années ; plusieurs sont certainement fautives.



commencement de l'année 1068, les autres ne peuvent être exactes, qu'en supposant que la consécration a eu lieu dans la seconde moitié de l'année. En suivant ce calcul, notre document devrait indiquer soit la 17°, soit la 16° année de Radbod, d'après que la consécration aurait eu lieu avant ou après le 30 juillet 1068. En réalité, il marque bien clairement la 15e année. Le rédacteur de l'acte s'est-il trompé ou bien n'a-t-il voulu compter que les années complètes [1]? Nous l'ignorons. Mais nous avons trouvé trois autres chartes de Radbod dans lesquelles la même erreur s'est glissée. Dans la charte octroyée à l'abbaye de Tronchiennes notamment, l'année 1084 est appelée, comme ici, la 15e de Radbod [2]; dans d'autres, 1090 (27 avril) = 21e de Radbod [3] et 1093 (10 avril) = 24e année de l'évêque [4]. L'erreur pourrait donc être plus ou moins systématique et tenir à des causes que nous ne connaissons pas.

L'indiction, qui devrait être VII, est certainement fautive. Si elle n'est pas l'effet d'une étonnante distraction du rédacteur de l'acte, elle doit être une faute de copiste, très explicable par ce fait que l'acte de 1380, déjà très entamé en 1623, a subi probablement, dès 1557, un commencement de détérioration. Le chiffre de l'indiction se trouvait au milieu de la grande lacune de la quatrième ligne et le copiste de 1557 peut avoir lu V au lieu de VII.

L'indiction de l'épacte « epacta nulla » n'est certainement pas une faute de copiste. Elle est néanmoins, d'après nos connaissances actuelles, fautive. On nommait parfois

---

(1) C'est la supposition que fait Du Sollier (p. 54) pour les années de Philippe et de Radbod. En fait les rédacteurs de chartes ont parfois suivi ce système.

(2) De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, I, p. 703.

(3) Miræus et Foppens, *Op. dipl.*, I, 362.

(4) C. Callewaert, *Chartes anciennes de l'abbaye de Zonnebeke*, n. 3.

« epacta nulla » l'épacte 29 : or, celle-ci est précisément l'épacte de l'année 1083, alors que celle de l'année 1084 est 11.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il y a donc deux, peut être trois données chronologiques inexactes. Aucun chronologiste n'y verra, croyons-nous, une raison suffisante pour mettre en suspicion un document dont toutes les autres données attestent manifestement l'authenticité.

Il n'y a pas lieu non plus de corriger la date en changeant le millésime 1084, qui cadre parfaitement avec le calcul des années de Robert le Frison, du roi Philippe et peut-être de l'évêque Radbod. En faveur de 1083 on ne pourrait invoquer que l'épacte.

L'année 1086 se concilierait avec le chiffre de l'indiction, des années de Radbod et peut-être de celles de Philippe, mais elle suppose une erreur dans le millésime fourni par le document 1084, et est en contradiction avec l'épacte et les années de Robert le Frison. Si nous étions sûr que Guidon a été remplacé, dès 1085, comme trésorier de l'église de Noyon par Gautier [1], il y aurait là un argument décisif contre la date 1086. Le changement de millésime ne ferait donc qu'augmenter les difficultés. Nous pouvons conclure, avec confiance croyons-nous, que l'élévation des reliques de S. Godelive s'est faite réellement le 30 juillet 1084.

5. L'attestation du fait.

Hoc sanctum corpus beate Godeleph, evidentibus miraculis insignitum, elevatum est in loco qui dicitur Gistella, atque in hoc repositum vasculo a domino Radbodo.

C'est l'énoncé, aussi simple que possible, du fait de *l'élévation* des reliques. Cette cérémonie religieuse con-

---

[1] Voir plus haut, p. 82.

sistait à exhumer le corps, à placer les ossements dans une châsse plus ou moins riche, qui était exposée religieusement dans quelque église à la vénération des fidèles. Cette autorisation ecclésiastique d'accorder un culte public mais local à quelque personnage pieux équivalait à une béatification canonique. Elle pouvait être faite par les évêques dans les limites de leur diocèse, jusqu'au moment où le Pape Alexandre III (1159-1181) la réserva expressément au Saint-Siège, par une décrétale insérée dans le *Corpus juris* (1). Avant de procéder à cette cérémonie religieuse qui rangeait le défunt parmi les bienheureux, les évêques exigeaient la constatation de miracles obtenus par son intercession.

Tous ces éléments sont exprimés dans notre texte, mais rien de plus. Pas un mot pour essayer de prouver ou même d'attester l'authenticité d'ossements, que tout le monde savait être de Sainte Godelive.

Ces sortes de cérémonies n'étaient pas rares. En 1121, Lambert, le second successeur de Radbod, fit à Oudenbourg, l'élévation du corps de S. Arnould (2); en 1159, l'évêque de Tournai, Gérard, en fit autant pour le corps de S. Guthagon à Oostkerke-lez-Bruges.

Vers la même époque nous pouvons signaler, à Bruges la translation des reliques de S. Donatien en 1096 (3), à Furnes celle de Ste Walburge en 1089, et celle des saints Willibald et Wurmibald en 1109 (4). Toutes les authen-

(1) Cap. I, x, de relig. III, 45. Le texte est tiré d'une lettre adressée par Alexandre III au roi de Suède, Canut, vers 1171-1180. Antérieurement cependant déjà la pratique tendait, depuis 993, à réserver le droit de béatification au souverain Pontife.

(2) F. Van de Putte, *Chronicon monasterii Aldenburgensis majus*. Bruges (éd. de l'*Émulation*) 1843, p. 49. J. Ferrant, *Vie de S. Arnold*. Bruges, 1887, t. II, p. 208.

(3) *Acta Sanctorum*, Octobris, t. VI, p. 493.

(4) Voir plus haut, p. 76.



tiques de ces élévations et translations se distinguent par la même simplicité et brièveté dans l'énoncé des faits. Nous y trouvons un nouveau gage d'authenticité pour notre acte de 1084.

6. Les sources littéraires.

Après cet examen — trop long peut-être — de l'acte authentique de 1084, il peut être intéressant de voir ce qu'est devenue l'histoire de cette élévation des reliques de Ste Godelive dans les sources littéraires hagiographiques.

La plus ancienne *Vita*, composée par le moine Drogon (1) assez peu de temps après la mort de S. Godelive, n'en fait pas mention. Surius qui a résumé et remanié l'œuvre de Drogon (2) ajoute à celle-ci un dernier chapitre (n. 12) dans lequel il rapporte comme suit — nous ignorons d'après quelle source — le fait de l'élévation : « Anno Christi millesimo octogesimo *octavo* elevatum est corpus S. Godelevæ apud Gestellam a Domino Ratbodone Noviomensi et Tornacensi Episcopo III kalend. Augusti ». L'erreur de date, 1088 au lieu de 1084, a été reprise par bon nombre d'historiens, tels que Miræus, Mabillon, le *Gallia christiana*, etc.

Dans une troisième *Vita* latine, qui ne semble pas remonter plus haut que le XIVe siècle, l'auteur anonyme a notablement amplifié et enjolivé le récit déjà assez délayé de Drogon. Il attribue la canonisation de la Sainte au souverain Pontife et nous expose longuement les rétroactes de l'élévation des reliques. Drogon dédia sa *Vita* à l'évêque Radbod avec prière de vouloir l'approuver, après l'avoir corrigée au besoin. L'évêque, continue le

---

(1) Publiée dans J. B. Sollerius, *Acta S. Godelevæ*, p. 178-207.
(2) Ibid., p. 208-222.



narrateur anonyme, fit procéder à Ghistelles même à un examen canonique. Approuvée par Radbod, l'œuvre de Drogon fut envoyée au Pape (Grégoire VII). Entouré de tous les cardinaux présents à Rome, le pape examina soigneusement la narration de la vie et du martyre de Ste Godelive, inséra solennellement son nom dans le catalogue des Saints, et chargea l'évêque de procéder à l'élévation et à l'exaltation des reliques. Cette cérémonie eut lieu « anno Dominicæ Incarnationis MCLXXXIII, D. Hildebrandi, qui et Gregorius VII, Romani Pontificis anno VIII, Henrici IV imperatoris XXVII, Philippi II regis Francorum XXI, et Roberti XI comitis Flandriæ, cognomento de Vriese, anno XII, qui fuit post beatam virginis et martyris Godelevæ depositionem annus XIV, III kal. augustarum, die Lunæ, cum devota, ut decuit, cæremoniarum exhibitione ».

Les choses se seraient passées à peu près ainsi au XIVe siècle. Et il n'est pas téméraire de croire que l'auteur anonyme, qui n'était pas très versé en histoire, s'est imaginé qu'il devait en avoir été ainsi également en 1084. Toute cette narration n'a pas d'autre fondement.

D'abord, la *Vita* de Drogon ne semble pas être antérieure à la cérémonie de 1084; Du Sollier croit qu'elle fut composée à la fin de l'épiscopat de Radbod (1). Ensuite on ne connaît aucune béatification qui ait été faite dans nos contrées, au cours du XIe ou du XIIe siècle, par le Souverain Pontife. Ce n'est d'ailleurs qu'environ un siècle après l'exaltation des reliques de S. Godelive que la béatification a été soustraite au pouvoir ordinaire des évêques pour être réservée au S. Siége (2). Et Radbod avait peut-être des raisons spéciales de ne pas s'adresser, sans

(1) *Ouvr. cit.*, p. 30.
(2) Voir plus haut, p. 88.

nécessité, à Grégoire VII, qui lui avait fait enjoindre en 1075, par l'archevêque de Reims, sous menace de peines canoniques, de restituer à l'évêque d'Utrecht l'église Notre-Dame de Bruges (¹).

Au reste, pour se rendre compte de la valeur des sources et des affirmations de l'auteur anonyme, il suffit d'examiner les données chronologiques très détaillées par lesquelles il a daté la cérémonie de l'élévation. Cette date contient presque autant d'erreurs que d'affirmations. Le 30 juillet 1084, qui n'était pas un lundi, mais un *mardi*, tombait dans la *douzième* année du pontificat de Grégoire VII, dans la *vingt-huitième* du règne d'Henri IV, dans la *vingt-quatrième* (ou d'après un autre calcul dans la vingt-sixième) du roi de France Philippe II, et dans la *treizième* du comte de Flandre Robert le Frison. Au reste, l'indication des années de règne des rois ou empereurs d'Allemagne ne se rencontre guère dans nos chartes flamandes des XIe et XIIe siècles. Voilà les résultats merveilleux auxquels ont abouti les efforts tentés pour fixer une date trois siècles après l'événement ! Ces erreurs multiples nous prouvent que l'auteur anonyme n'a pas eu connaissance du document de 1084. Ne pourrait-on pas en conclure qu'il a écrit avant 1380, date de la première ouverture de la châsse qui contenait le document primitif daté d'une façon si différente ? La concordance du millésime 1084 prouve toutefois qu'il existait une tradition ou des documents, indépendants de l'acte officiel de 1084, qui fixaient l'année 1084 comme l'année de la première élévation des reliques de la sainte patronne de Ghistelles.

C. CALLEWAERT.

(¹) Voir le document dans BEAUCOURT DE NOORTVELDE, *Description historique de l'église Notre-Dame*, p. 9. Bruges, 1773. Le document y est mal daté, de l'année 1070. Toute l'histoire des origines de cette église reste d'ailleurs encore enveloppée de beaucoup d'obscurité.



COMPTES RENDUS

Dr. Jur. G. Arnold Kiesselbach. *Die wirtschaftlichen Grundlagen der deutschen Hanse und die Handelsstellung Hamburgs bis in die zweite Hälfte des 14. Jahrhunderts.* Berlin, Verlag Georg Reimer. 1907, v-295 bl., 8°. Pr. 6 M.

't Is een verheugend feit dat, op het oogenblik dat Brugge's nieuwe haven onzen zeehandel doet herleven, tal van werken in het licht gegeven werden over Vlaanderen's handel en Brugge's havenleven in 't verleden. Benevens de uitgaven van Gilliodts-van Severen, verschenen beurtelings de studiën van Finot over de handelsbetrekkingen tusschen Vlaanderen en de Zuiderlanden, alsmede verschillende werken en uitgaven van Duitsche schrijvers, die nieuw licht werpen op de geschiedenis van het handelsverkeer tusschen onze streek en het Oosten. Een nieuwe, zeer belangrijke bijdrage daartoe is het boek dat wij hier laten kennen en aanbevelen. Hoewel de titel het nauwelijks laat vermoeden, toch heeft dit boek hoofdzakelijk betrekking op Vlaanderen en Brugge. De schrijver stelt zich tot doel de hoofdtrekken na te gaan van den West-Europeeschen handel en tevens op te sporen welke plaats door de Duitsche kooplieden in den wereldhandel werd ingenomen. Om te beter het aandeel der verschillende Duitsche handelssteden in de algemeene handelsbedrijvigheid te verklaren, heeft de schrijver het geraadzaam geoordeeld in de handelsgeschiedenis van eene dezer steden dieper door te dringen en in nadere bijzonderheden af te schetsen. Daartoe verkoos hij Hamburg; niet omdat Hamburg meer dan de andere steden een overwegende rol gespeeld heeft, maar om de gelegenheid te hebben de beteekenis van deze handelsstad, tot heden veelal verkeerd voorgesteld, tot hare ware verhouding terug te brengen. Ten slotte, zoo nauw was de Duitsche-stedenhanse met den gezamenlijken handel in de middeleeuwen verbonden, dat het onmogelijk was een onderzoek naar den oorsprong dezer Hanse achterwege te laten. Dus: de West-Europeesche handel, de Duitsche handel, Hamburg als handelsstad, de Duitsche Hanse, ziedaar het viervoudig voorwerp door den schrijver ter behandeling genomen, ten einde de grondslagen er van op te sporen

alsmede de verklaring van hun onderling verband. Deze vindt hij in Vlaanderen en meer bepaald te Brugge: het middenpunt, de levensader het geheele economische leven in de middeleeuwen.

De inleiding behandelt het handelsverkeer langs de Duitsche zeekust van 't begin der IX^{de} tot het einde der XII^{de} eeuw en in de geschiedenis van Hamburg als handelsstad in dien tijd. Daar wordt herinnerd aan de eerste betrekkingen van Vlaanderen met de kuststreken van Duitschland: de bezittingen van Duitsche kerken in Vlaanderen (Thourout en Ronse), de handelstochten van Vlaamsche en Friesche zeevaarders, de neerzettingen van Vlaamsche uitwijkelingen aan de Oostzeekust. Dan wordt in levendige, heldere trekken het drukke handelsleven afgeschilderd in Europa gedurende de XIII^{de} en XIV^{de} eeuwen, zich bewegend om en af- en toewentelend naar het Zwingebied. En daarin zien wij den Duitschen handel ontwikkelen en uitbreiden, en van alle zijden samenvloeien tot éénen stroom gericht op Brugge. Daar worden de waren van Oost en Noord heengevoerd, daar geschiedt bijna uitsluitend al de bedrijvigheid der Duitsche koopmanschap, van daar worden de zuidelijke voortbrengselen en vooral de Vlaamsche en Engelsche wolproducten Noord- en Oostwaarts uitgevoerd en verspreid. Wat in het bijzonder Hamburg aangaat, de beteekenis van deze stad midden in den wereldhandel is zeer bescheiden en bepaalt zich tot de rol van verbindings- en overgangspunt tusschen Vlaanderen en de Baltische Zee en Rusland; hare handelswegen loopen eenerzijds naar Lubeck, anderzijds naar Vlaanderen; hare betrekkingen op zee geschieden rechtstreeks met Vlaanderen. De gemeenschap der Duitsche handelsbelangen in Vlaanderen gaf aanleiding tot het stichten van Duitsche koopmansbonden. De voornaamste onder deze was de Duitsche Hanse, te weten: het verbond der steden, wier burgers lid waren van de Duitsche vereeniging in Vlaanderen, met dit voorbehoud dat zij enkel al de rechten van het volledig lidmaatschap genoten, die ook behoorden tot den kring van hen, die handel dreven met Rusland. Lubeck had het bestuur van de Hanse.

Aldus mag de schrijver besluiten: Brugge, de voornaamste haven, markt- en stapelplaats van West-Europa, is het middenpunt geweest van den handel van Duitschland en van Hamburg in 't bijzonder en tevens de bakermat der economische krachten die de Duitsche Hanse tot stand brachten.

Ziedaar de grond van het boek. Dit kan volstaan om de beteekenis ervan aan te toonen en de weerde voor de geschiedenis van Vlaan-

deren. Jammer dat de schrijver, om reden van nieuwe ambtsbetrekkingen, genoodzaakt geweest is zijn werk te staken aan de XIV^de eeuw. Hopen wij dat hij al spoedig de gelegenheid zal vinden het werk voort te zetten tot het einde der middeleeuwen, zooals het aanvankelijk zijn inzicht was.

't Is onmogelijk den inhoud in verdere bijzonderheden te ontleden. Het boek is zoo zaakrijk, zoo vol van belangwekkende ophelderingen niet alleen voor onze plaatselijke geschiedenis, maar ook voor de middeleeuwsche nijverheid, handel en scheepvaart in 't algemeen, de in- en uitvoerswaren, de verkeerswegen op zee en te lande, de haven-, markt-, stapel- en tolinrichtingen, enz., dat het ook in dit opzicht bijdraagt ter grondiger kennis van de algemeene maatschappelijke en huishoudelijke geschiedenis.

De schrijver heeft bij voorkeur de duitsche werken en bronnenuitgaven benuttigd en het is aan te nemen dat deze voldoende waren tot staving zijner stellingen. Nochtans had hij gemakkelijk en met vrucht zijn opzoekingen kunnen uitbreiden en het is te verwonderen dat hij ten minste niet al de werken van Gilliodts-van Severen en van Finot geraadpleegd heeft.

Juist omdat het werk zoo zaakrijk is, zouden wij een grooter aantal verdeelingen en onderverdeelingen gewenscht hebbben ofwel een inhoudsontleding aan 't begin van ieder hoofdstuk. Zulks zou de opzoekingen in het boek vergemakkelijken. De namen- en zakenregister, hoe volledig ook, vergoedt maar gedeeltelijk dit gebrek.

De schrijver is niet zeer bekend met de aardrijkskunde van Vlaanderen. Zoo spreekt hij van een West- en een Oost-Vlaanderen in de middeleeuwen. In eene opsomming van de steden der Londensche Hanse (bl. 68), wordt *Veurne Belle* aangehaald, als was het de naam van eene en dezelfde stad. Sommige plaatsnamen zijn misschreven. Onder de West-Vlaamsche lakennijverheidssteden (bl. 229) komen o. a. namen voor als *Meniers, Vernier* in plaats van Menin ?, Wervicq ? Waarom toch de Vlaamsche steden niet altijd en uitsluitend bij hun vlaamschen naam genoemd ? Aldus zou men dwalingen vermijden en niet spreken hier van Courtray en Bailleul bijv., elders van Kortrijk en Belle, als waren het verschillige steden.

Dit zijn opmerkingen van ondergeschikt belang en verminderen de weerde van het boek niet. Wij hebben het doorlezen en bevelen het aan met een gevoelen van trots op Vlaanderen's vroegere grootheid en van erkentenis jegens den schrijver.

E. Van Cappel.

CHRONIQUE

Société d'Émulation.

Le Comité s'est réuni le premier jeudi de février. M. le vice-président, en ouvrant la séance, annonça le décès d'un de nos membres, M. Jules Lammens, de Gand, extrêmement dévoué à notre Société, et qui se tenait au courant de tous nos travaux.

M. Lammens, ancien sénateur de l'arrondissement de Courtrai, était à la fois un fervent chrétien, un écrivain habile et judicieux, et un homme politique éminent, qui fut longtemps le leader du parti catholique au Sénat belge. Fondateur du *Bien public*, il collabora jusqu'à la fin de sa vie à cet excellent journal ; il ne manquait jamais d'y signaler, peu de jours après qu'elles avaient paru, les publications de la *Société d'Émulation*, auxquelles il s'intéressait vivement. Cet ardent lutteur aimait à étudier le passé de sa chère Flandre; plus que personne il en admirait toutes les gloires.

Nous perdons en M. Lammens un ami dévoué et un de nos membres les plus méritants ; il convenait au lendemain de sa mort, de le rappeler au sein du Comité.

— Une décision importante a été votée ensuite, à l'unanimité des membres présents.

Il est déjà arrivé et il arrivera dans la suite que des collaborateurs présenteront à la *Société d'Émulation* des travaux qui, pour l'une ou l'autre raison, ne peuvent prendre place dans nos *Annales*. Il ne faut pas, en effet, encombrer les pages de notre Revue par des études trop longues, par des documents trop volumineux, si intéressants qu'ils puissent être. Il vaut mieux de conserver aux *Annales* le caractère spécial que l'on a cherché à leur imprimer, il y a trois ans, en les transformant en recueil strictement périodique. Mais d'un autre côté il serait parfois regrettable, au point de vue de l'histoire de la Flandre, que l'*Émulation* ne puisse donner dans ses recueils l'hospitalité à des articles, mémoires, etc., dans le genre de

ceux que nous visons. C'est pourquoi le Comité a décidé de publier dorénavant une série nouvelle de volumes, dans le format des *Annales*, et où pourront prendre place les travaux dont il est question dans les lignes qui précèdent.

Ces travaux paraîtront dans des volumes, brochures ou fascicules — peu importe le nom, — qui auront chacun leur titre et leur pagination. Un en-tête général indiquera qu'ils sont publiés sous les auspices de la *Société d'Émulation*. Un n° d'ordre (I, II, III, etc.) servira de lien à cette collection spéciale, qui sera réservée aux seuls membres de la Société.

Inutile d'ajouter que le Comité ne prend aucun engagement quant au nombre et à l'étendue de ces publications. Nos membres les recevront au fur et à mesure que l'activité de nos collaborateurs et les finances de la Société permettront de les éditer.

Nous avons la bonne fortune de pouvoir ouvrir la série nouvelle par « *La Légende de Troie à la Cour de Bourgogne* » par M. Alphonse Bayot, chargé de cours à l'Université de Louvain. La légende troyenne est intimement liée à celle de la Toison d'or; et la récente Exposition de Bruges donne une réelle actualité à l'étude très fouillée que M. Bayot consacre aux précieux manuscrits de la légende troyenne, réunis, avec tant d'autres, dans la riche Bibliothèque des ducs de Bourgogne. Le travail du professeur louvaniste est extrêmement savant et, sous un certain rapport, tout à fait brugeois. Nous remercions M. Bayot de nous en avoir donné la primeur.

— Nous avons annoncé que le « *Journal de Coppieters* », par M. Paul Verhaegen, conseiller à la Cour d'appel, à Bruxelles, pourrait être distribué à la fin de décembre dernier. Malheureusement une circonstance indépendante de notre volonté — interruption de travail chez notre imprimeur — a retardé l'impression des tables jusqu'en janvier; et immédiatement après, les photographe, graveur et éditeur du portrait de Coppieters, qui sera une belle photogravure, ont été successivement empêchés, pour cause de maladie, de continuer et d'achever leur travail.

L'ouvrage de M. Verhaegen, qui forme un beau volume, grand in-8, de 438 pages, sera l'objet d'un compte rendu dans notre livraison de mai.

— M. l'abbé René De Schepper, bachelier en droit canonique de l'Université de Louvain et pendant quelque temps Recteur de Saint-

André-des Flamands à Madrid, professeur d'histoire ecclésiastique au Séminaire de Bruges, a été nommé membre de la *Société d'Émulation*. Le comité directeur fut heureux d'accueillir ce nouveau membre, à qui nos *Annales* doivent déjà plusieurs comptes rendus remarquables.

H. ROMMEL.

Sociétés savantes et Congrès.

— **Congrès archéologique et historique de Gand, 1907.** T. I, fasc. 2. *Compte rendu des séances*. Gand, 1907.

I. Première section. *Préhistoire*.

Le rapport de M. le B^{on} VAN ERTBON, intitulé *Échelle stratigraphique des systèmes pléistocène et pliocène de la Belgique* (V. AnÉm. [LVII. 487]) a été expliqué (1) à la première séance par M. Cornet qui en a dégagé les conclusions suivantes : les dépôts les plus anciens de nos vallées d'érosion ne seraient pas antérieurs à la période du Mammouth et les couches à éolithes s'en trouveraient considérablement rajeunies. V. AnAHB. 1907, t. I, p. 174-177.

La question des éolithes, entamée précédemment, a fait à la seconde réunion, l'objet d'une discussion importante, à laquelle prirent principalement part M. Rutot et le R. P. Schmitz. Celui-ci est convaincu de l'authenticité des éolithes et de leurs usages, mais conteste l'ancienneté de ces éclats de pierre, simplement utilisés, quelques fois retouchés de l'époque éolithique. Cette ancienneté ne peut s'établir que par celle de son gisement stratigraphique ; or la stratigraphie quaternaire n'est pas débrouillée, et le R. P. ne voit pas dans les faits acquis le moyen de faire des temps éolitiques une période. M. Rutot prouve l'authenticité des éolithes d'abord par une démonstration *expérimentale*, puis par une démonstration *de fait*, établissant des survivances d'éolithisme à l'époque néolithique et même à notre époque. Le R. P. Schmitz réplique à bon droit que conséquemment les éolithes d'eux-mêmes n'ont aucune valeur chronologique et qu'il faut donc revenir aux données stratigraphiques, *ibid.*, p. 180-184. M. Rutot répondit à la séance suivante en exposant son système quant à la répartition stratigraphique des différents niveaux éolithiques. M. Cornet et le R. P.

---

(1) B^{on} VAN ERTBORN. *Révision de l'échelle du Pléistocène de la Belgique.* — Bulletin de la Société belge de géologie. Mémoires, 1907, t. XXI, p. 169-204. Développement du rapport présenté au Congrès de Gand.



Schmitz avouent cependant qu'il leur reste des doutes quant à l'âge des niveaux éolithiques, p. 186-194.

II. A la deuxième séance de la seconde section *Histoire*, M. Tourneur corrige une erreur qui s'est glissée dans son rapport *L'origine du nom de Gand.* V. AnÉm. [LVII, 500]. L'*h* final de Ganth n'est que la notation d'un *i* très affaibli, le *th* n'est pas une notation du *d* final. M. Pirenne, en tenant compte des variations dans le nom de *Gent* en Gueldre, ajoute certains degrés à l'étymologie du nom de Gand proposée par M. Tourneur. M. Monseur se refuse d'accepter l'explication de M. Tourneur et propose une hypothèse plus simple, p. 273-276.

Le lundi suivant MM. Fris et Willems critiquèrent assez vivement le travail lu par M. Depoin, *Wicman II, comte de Hamaland.* V. AnÉm. [LVII, 526], *ibid.*, p. 287-298.

A l'occasion du rapport de M. H. Van Houtte, sur *l'évaluation des monnaies anciennes en monnaies modernes*, Voir AnÉm. [LVII, 505], le professeur Luxhin a présenté à l'assemblée certaines observations importantes relatives à la valeur officielle *(valor impositus, valor extrinsecus)* et à la puissance d'achat de la monnaie. On ne peut faire l'histoire des prix sans connaître la puissance d'achat de la monnaie. Celle-ci ne peut s'établir sans la connaissance de la quantité et de la qualité de l'argent et des marchandises mises en présence; conséquemment l'histoire des prix suppose la science de la monnaie, des poids et des mesures. Ces observations furent approuvées par MM. Tourneur et Lonchay. Tous furent d'avis qu'il suffisait de réduire les anciennes monnaies à la quantité d'or ou d'argent fin qu'elles renfermaient à l'émission p. 306-311.

III. A la troisième section *Archéologie*, des observations pleines d'intérêt furent émises au sujet de la genèse, des origines et de la géographie du pignon à gradins, à Gand, Bruges, Tournai, etc., p. 315-317; au sujet de l'architecture dans les œuvres des Van Eyck et d'autres questions relatives à ces peintres, p. 317-321, 323; au sujet de la différence possible entre les auteurs du plan d'un édifice et leurs exécutants, p. 323 s.

A la séance du samedi 3 août le vœu suivant a été adopté en ce qui concerne les expositions rétrospectives d'art: « Le Congrès est d'avis qu'il n'y a lieu d'accorder le prêt d'objets d'importance capitale, appartenant à des dépôts publics, que si l'exposition a pour but de résoudre un problème artistique ou archéologique, et si le local et le personnel offrent des garanties suffisantes de sécurité », p. 330. Cf. AnÉm. [LVII, 576]. Le lundi suivant M. Cloquet a entretenu

l'assemblée de l'*inventaire systématique* qui est en voie d'être réalisé par les comités provinciaux de la Commission royale des monuments. Pour les monographies archéologiques il préconise l'adoption des instructions publiées par M. Lefèvre-Pontalis, v. AnÉm. [LVII, 356], reproduites *in extenso* aux *Annales du Congrès de Gand,* p. 339-342. La conférence de M. J. Destrée sur Hugo van der Goes donne l'occasion à MM. V. Van der Haeghen et J. Weale de produire, à la séance du 7 août, plusieurs détails sur la vie et les œuvres de ce peintre, p. 346 s. A la même séance M. Maere fournit certaines explications au sujet de *l'influence mosane ou rhénane sur les édifices romans de la Flandre,* p. 348 s.

A. De Meester.

— A la séance du **Comité flamand de France** tenue le 23 septembre 1907 à Bollezeele. M. Tible a communiqué au comité un crayon généalogique partiel de la famille de Michel Drieux, fondateur du collège Driutius à Louvain. La généalogie commence à Jacques Drieux, chevalier de Jérusalem, décédé à Buysscheure en 1428, et se continue jusqu'à nos jours (CFFBull. 1907, p. 217).

— Sur la proposition de M. Stainier, l'*Association des archivistes et bibliothécaires belges* a émis le vœu de voir un **Congrès international d'archivistes et de bibliothécaires** se réunir à Bruxelles, en 1910. Une commission provisoire d'organisation composée de M. A. Gaillard, du R. P. J. Van den Gheyn, et de MM. Stainier et H. van der Haege, a déjà arrêté les quatre sections du futur congrès : I. archives ; II. bibliothèques ; III. collections artistiques annexées aux dépôts d'archives et aux bibliothèques ; IV. bibliothèques populaires.

Notes bibliographiques.

— **Collection des grands artistes des Pays-Bas.** — Sous ce titre, l'éditeur Van Oest de Bruxelles, vient d'inaugurer une série de monographies qui promettent d'être de bonnes œuvres de vulgarisation. Trois volumes viennent de paraître. Ils sont édités avec soin et illustrés de nombreuses photogravures :

Thierry Bouts, par Arnold Goffin.

Quentin Metzys, par Jean de Bosschere.

Les van Eyck, par H. Hymans.

Le prix de chaque volume est de fr. 3,50.

En préparation dans la même collection :
Vermeer de Delft, par G. VAN ZYPE.
Hans Memling, par FIERENS-GEVAERT.
Lucas de Leyde, par N. BEETS.
Hugo Van der Goes, par JOSEPH DESTRÉE.

P. VAN DE WALLE.

— De laatste uitgave van het Davidsfonds is eene aflevering der *Geschiedenis van Belgie* door Dr A. HABETS (Leuven, Van Linthout, 1907). Men weet dat Dr Habets de voortzetting ondernomen heeft van wijlen kan. Davids Vaderlandsche Historie. De verschenen aflevering, (de 2de van het elfde deel), bevat eene beschrijving der godsdienstige en oorlogstoestanden onzer provinciën in 1581 en verders het verhaal van Hertog van Anjou's wedervaren in de Nederlanden (1582-83). Zie AnÉm. LVI, p. 445-447.

— Verschenen het achtste en laatste deel van Dr P. J. BLOK's *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk,* te Leiden, bij A. W. Sijthoff, 1908, 331 p., met een kaart van het Koninkrijk der Nederlanden na 1839.

Het eerste hoofdstuk van boek XIII handelt over het einde der regeering van koning Willem I; het slothoofdstuk van boek XIV heeft het over Nederland op het einde der 19de eeuw.

Zoo is het reuzachtig werk van Dr Blok voltrokken, de vrucht van twintig jaren arbeid. Het dient gezegd te worden dat die geschiedenis van hoog wetenschappelijk bedied is en dat het in de geschiedkundige wereld grooten bijval verworven heeft.

— M. H. Vanderlinden vient de publier une nouvelle et dernière partie de son manuel d'histoire universelle à l'usage de l'enseignement moyen. Elle est intitulée : *Geschiedenis van de nieuwste tijden.* Louvain, A. Fonteyn, in-8, 112 p. V. AnÉm. [LVI, 52b].

— La librairie Gowans et Gray, Londres et Glasgow publie une série de petits volumes in-32 d'exécution parfaite et d'un prix très modique (6 d. = fr. 0,75), consacrés aux grands maîtres de l'art de la peinture. Chaque brochure contient soixante reproductions de tableaux. Parmi les douze numéros de cette collection qui ont paru, l'un est intitulé : *Early flemish painters.*

— **Archéologie monumentale.** — A diverses reprises déjà, les *Annales* ont pu annoncer des monographies de nos monuments nationaux, conçues rigoureusement d'après tous les désiderata de la science moderne. Voici une petite publication (¹) instaurant une nouvelle méthode que nous ne pouvons assez recommander aux archéologues. M. Claeys nous y donne en effet la liste de toutes les façades gantoises datées, antérieures au XIXme siècle; il classe les rues par ordre alphbaétique et y note les maisons datées en suivant non la chronologie, mais le numéro des maisons ; nous croyons que c'est la méthode la plus facile pour les recherches. Après cela l'auteur donne la liste chronologique des monuments publics datés jusqu'en 1897.

Pareil ouvrage a pour but de mettre à la disposition des archéologues, des matériaux pouvant servir à l'étude et à l'identification des monuments non datés. Nous ne trouvons qu'une seule lacune dans l'opuscule qui nous occupe, c'est le manque de renvois aux ouvrages et revues qui ont publié les monuments et façades en question.

Dans son introduction l'auteur appelle l'attention sur la nécessité de dater les constructions modernes. Ce système « présente un double avantage. Il nous fait connaître l'année de la construction et nous donne en même temps une idée du style architectural de l'époque », p. 5.

Nous pourrions demander la même chose pour les restaurations, avec cette réserve, croyons-nous, que la date de la restauration ne doit point faire partie de l'ensemble architectural, mais être réléguée p. ex. dans un coin de la façade, comme un simple document : cela pour une raison archéologique, une raison de vérité. Ainsi à Bruges on a pris l'habitude d'inscrire la date de la restauration de la façade dans un des anciens cartouches renouvelés, ou dans un nouveau cartouche qu'on introduit à cet effet dans l'ensemble. Les deux méthodes ne seraient-elles pas également vicieuses, puisque nous savons que tel cartouche n'existait pas et que les autres portaient dans leur état primitif ou des emblêmes ou des inscriptions ou la date de l'érection de la façade ?

Nous avons remarqué lors d'une visite à la cathédrale d'Amiens

(¹) PROSPER CLAEYS, *Maisons particulières et monuments publics gantois portant une date dans leurs façades ou leurs pignons.* Gand, Siffer, 1907, 18 p.



que toutes les parties renouvelées aux arcs boutants, pinacles, etc., étaient datées. C'est une méthode qui devrait être d'application générale.

M. Claeys fait un vigoureux appel en faveur de la restauration des anciennes maisons; il incite aussi les architectes à se souvenir pour leurs nouvelles constructions des anciennes formes nationales et locales.

L'auteur a parcouru les dossiers des demandes en autorisation de bâtir ou de modifier des maisons, adressées aux échevins de la Keure; il y a constaté qu'au XVIIIe siècle il existait encore à Gand de nombreuses façades en bois; — il a trouvé aussi dans les comptes communaux (à partir de 1612-1613) que la ville accordait des subsides « aux propriétaires construisant de nouvelles maisons dont les façades se distinguaient par leur caractère artistique ou architectural », p. 7. Il serait bien intéressant de savoir s'il en était de même à Bruges.

Enfin l'auteur rappelle que le numérotage des maisons « fut introduit à Gand en 1785, en même temps que l'apposition des plaques indiquant les noms des rues, quais et places publiques », p. 8.

H. Hoste.

Obituaria.

In de pastorie van Snelleghem is bewaard het Obituarium der kerk van Snelleghem : het boek bevat 30 bladen parkemijn.

Het opschrift luidt als volgt :

Dese Jaerghetyde bouck was ghescreven int jaer duust vyf hondert ende tweendertich, in dien tyden zo regneerde binnen den graefscepe van Vlaenderen als grave van Vlaenderen Karolus York keysere van den Roomsche Rycke, coninc van Spaengien, van Aragon, van Castylgen; en in dien tyden zo was governante van Vlaenderen ghemaect ende upperregente vrouwe Marie, de zuster van den Keysere de wedewe van den coninc van Hongharie; in dien tyden was baliu van Brugghe en van Vrie mer Lodewyck van Praet; in dien tyden was hoveman (?) van Snelleghem Jacob van Meetkercke Jacobs zuene; in dien tyden waren kerckmeesters te Snelleghem Jan de Ruddere Pieters zuene, Antheunis Van Hove, dischmeesters Casin de Vroede en Pieter f. Jacobs Huusch en Jan van Leempitte, costere.

Een Register, van 34 bladen papier, bevat het afschrift van dit Obituarium.

Chronologie médiévale en Flandre.

— **Style de Noël au XIe siècle.** — Dans une étude récente (1) M. Pirenne a appelé l'attention sur la date d'une charte dans laquelle Reinard, abbé de Saint-Nicolas des Prés sous Ribemont, au diocèse de Laon, atteste qu'Anselme de Ribemont tenait à Laon, dans la châtellenie de Bourbourg, une bergerie en fief « a comite Roberto filio comitis Roberti ». La charte ajoute: « Hujus allodii prima traditio facta est anno millesimo octuagesimo septimo, decimo quarto kalendas januarii ; secunda traditio facta est Bruggis, in lapidea domo comitis *tempore supradicti anni,* sexto idus januarii, luna undecima, epacta vicesima quarta, concurrente quarto ».

La première date, 19 décembre 1087, ne présente aucune difficulté. Mais le 8 janvier suivant est attribué à la même année: « Le millésime 1087 donné par la charte s'explique certainement par le style pascal » dit M. Pirenne (2). Est-ce à dire que nous ayons ici une *preuve* de l'emploi du style de Pâques (ou de l'Annonciation)? Nous ne le croyons pas. Ce serait attribuer au texte une rigueur chronologique qu'il ne comporte pas. Par l'expression assez vague « tempore supradicti anni » l'auteur veut tout simplement indiquer que la seconde tradition s'est faite vers la même époque, peu de temps après la première, sans qu'il attache une importance quelconque à la question de savoir si le millésime a changé ou non.

Les difficultés de la chronologie médiévale sont déjà assez nombreuses pour ne pas les compliquer en admettant, sans preuves *certaines*, l'emploi d'un style dont aucune attestation n'a encore été fournie en Flandre pour la fin du XIe siècle. Nous avons établi autrefois (3) que toutes les chartes de Radbod de Tournai et du comte Robert de Jérusalem, dont on a pu contrôler la date, suivent l'ancien style et ne connaissent pas le comput pascal.

En voici de nouvelles preuves. Une charte, suspecte toutefois, de Robert de Jérusalem (4), octroyée en faveur du même monastère

---

(1) *A propos de la lettre d'Alexis Comnene à Robert le Frison, comte de Flandre*, dans *Rev. de l'instruction publique en Belgique,* 1907, t. L, p. 217-227. Cf. AnÉm. 1907, t. LVII, p. 466 s.

(2) *Art. cité,* p. 222.

(3) *Les origines du style pascal en Flandre*, dans *Annales de l'Émulation*, 1905, t. LV, p. 18 et 137.

(4) Miræus et Foppens, t. II, p. 1142. Copie conservée aux Archives départementales du Nord, archives civiles, B., 1488, Godefroy n° 40.

de Watten, est datée : ... Bruggis, in plena curia, in Epiphania, anno Incarnationis Domini MLXXXXIII, indictione prima „. Or l'indiction 1 est celle de l'année 1093. Cette charte est donc datée d'après l'ancien style.

Ce style ancien était bien, pour notre Flandre, *le style du 25 décembre ou de Noël* et pas celui du 1 janvier ou de la Circoncision. Aux affirmations générales contraires de quelques chronologistes nous avons opposé des faits précis diplomatiques, tirés des chartes de Radbod ([1]) (28 décembre 1089) et de Philippe d'Alsace ([2]).

Nous pouvons aujourd'hui signaler quelques faits nouveaux. Une charte de Lotbert, abbé de Hasnon, est datée comme suit : « *Actum ab Incarnatione Domini MLXXXVIII, indictione X, epacta XIV, concurrente IV, regni regis Francorum Philippi XXV, Rotberti comitis junioris XI* „ ([3]). M. Pirenne a remarqué l'erreur dans les années du comte Robert de Jérusalem, et propose avec raison de lire « Roberti comitis junioris II „ ([4]). Il y aurait de même à corriger, semble-t-il, l'année du règne de Philippe. Ces sortes d'erreurs ne sont pas rares. Mais ce qui est plus frappant, pour l'année 1088, l'indiction est 11, l'épacte 25 et le concurrent 6 ([5]) ! Au contraire l'indiction 10, l'épacte 14 et le concurrent 4, indiqués dans la charte sont précisément ceux de 1087. Donc — à moins de supposer une nouvelle erreur — la charte a été octroyée après le changement du millésime au 25 décembre et avant le changement des chiffres de l'indiction romaine, de l'épacte et du concurrent, changement qui se faisait le 1 janvier. Grâce à la générosité de M. l'abbé Ronse, curé de Knocke, le Séminaire possède actuellement la charte *originale* donnée par Robert de Jérusalem à Eversam : « anno MCV, indictione XII „. L'indiction 12 = 1104. Elle date donc du 25-31 décembre 1104, et est datée, comme la précédente, d'après le *style de Noël*.

Ne faut-il pas résoudre de même une prétendue erreur chronologique dans la charte par laquelle l'évêque de Tournai, Radbod confirme l'érection de l'abbaye Saint-Martin à Tournai ? Elle est datée « *Actum Noviomi Incarnationis Dominicae anno MXCIV, indictione*

([1]) *Annales de l'Émulation*, 1906, t. LVI, pp. 398 et 436 s.

([2]) *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace*, dans *Annales*, 1907, t. LVII, p. 158.

([3]) Miræus et Foppens, *Opera dipl.*, t. I, p. 74.

([4]) *Art cité*, p. 222.

([5]) Aussi M. Wauters, *Table chronologique*, I, 569, s'est-il empressé de corriger en ce sens l'indiction et l'épacte !

prima, regnante rege Philippo anno XXXVI, Domino Radbodo episcopante anno XXVI „ (1). L'indiction 1 est celle de l'année 1093, mais le millésime de la charte est 1094. La charte aura donc été donnée pendant les fêtes de la Nativité 1093. Cette conclusion est confirmée par le fait que le diplôme fut ocroyé à Noyon. Car nous savons qu'au mois de décembre 1093 Radbod se trouvait dans sa ville épiscopale française : un acte du 9 décembre 1093 (Guérard, *Cartul. de Saint-Bertin*, p. 206) fut également donné à Noyon. Notre charte est donc datée d'après le style de *Noël*.

Notons enfin que Flodoard, l'historien de Reims, notre métropole ecclésiastique, suit le style de Noël. M. Ph. Lauer, le savant éditeur des *Annales de Flodoard* (Paris, Picard, 1906), constate dans son Introduction que chaque année « forme un paragraphe commençant en général à Noël (25 décembre) „ (p. xvi). Et il ajoute en note : « C'est du moins le style du 25 décembre qu'entend suivre Flodoard, ainsi que le prouvent ces mots du début de l'année 928 : 'Anno DCCCCXXVIII *inchoante*, in ipsis sollemniis *ortus Christi*...' „

Ces quelques faits nous semblent corroborer la conclusion de nos études antérieures : En Flandre, jusque vers la fin du XIIe siècle, on a constamment suivi l'ancien style chronologique, qui changeait le millésime de l'année non pas au 1 janvier, mais au 25 décembre.

C. Callewaert.

Nos oeuvres d'art.

— **Le Breviarium Grimani.** — Ce manuscrit, un des plus riches joyaux de la peinture en miniature, fut exécuté vers les années 1500, à l'époque la plus brillante de l'art miniaturiste flamand. Acheté par le cardinal Grimani à un marchand nommé Antoine le Sicilien, il fit partie depuis la fin du XVIe siècle du Trésor de l'église de Saint-Marc à Venise et est depuis 1797 la perle de la bibliothèque publique de cette ville.

Il se compose de 831 pages de fin vélin. Des 24 premières pages réservées au calendrier, 12 sont ornées sur toute leur dimension de grandes miniatures ; les 12 autres pages contiennent le calendrier, transcrit sur deux colonnes encadrées d'un dessin architectural, couleur de bronze, avec au haut de la page les signes du zodiaque et au bas les représentations usuelles des amusements et occupations des diverses saisons. Les grandes compositions remarquablement

(1) Miræus et Foppens, *op. dipl.*, t. II, p. 953.

fines et d'un caractère analogue ne sont point originales. Le texte du bréviaire est illustré de 68 grandes et de 18 petites miniatures. Quinze des premières occupent la page entière; les autres sont encadrées, aux côtés et au pied des pages, de bordures qui représentent soit des petites scènes, soit des fleurs, des papillons et des insectes, soit des joyaux émaillés ou sertis de pierres précieuses. Les petites miniatures ont des bordures similaires (1).

Les critiques sont généralement d'accord pour dater cette œuvre du début du XVIe siécle. M. Zanotto (2), qui en publia une reproduction incomplète, est d'avis que le manuscrit aurait été fait pour Sixte IV, ancien général des Franciscains, mort en 1484, avant l'achèvement de l'œuvre. D'après M. J. Weale (3), ce bréviaire fut exécuté à Bruges, pour un chanoine régulier, probablement tertiaire de St-François, entre les années 1490 et 1510; l'étude du calendrier en fournit la preuve. M. Destrée (4) croit, mais sans preuves suffisantes, qu'il aura été commandé par l'empereur Maximilien.

La question d'attribution n'est pas résolue, et les opinions de ceux qui, avec MM. Wauters et De Raedt, voient dans nos enluminures des œuvres originales de Memling, Gérard Van der Meere, Liévin van Latem, ne sont que des hypothèses. M. Weale toutefois a prouvé que plusieurs de ces miniatures contiennent des figures qu'on retrouve dans des peintures de Gérard David et d'autres maîtres. Il reproduit notamment 7 miniatures qui sont des dessins originaux ou des copies de David (5).

Un fait semble établi c'est que les miniatures du Grimani sont apparentées aux œuvres de Memling et surtout de Gérard David; aux très riches Heures du Duc de Berry attribuées, avec le plus de probabilité, aux frères de Limbourg; au livre d'Heures d'Albert de Mecklembourg, dont certaines miniatures sont conservées à la Bibliothèque de Cassel; à l'*Hortulus animæ christianæ* de Vienne; au livre

(1) J. Weale, *Gérard David.* (The Portfolio, nº 24). London, Secley and Cº, 1895, p. 55 ss.

(2) *Fac-simile des miniatures contenues dans le Bréviaire Grimani conservé à la Bibliothèque de St-Marc*, exécuté en photographie par Antoine Perrini avec explications de François Zanotto et un texte français de M. Louis de Mas Latrie. Venise, 1862.

(3) *O.* et *l. c.*

(4) *Miniaturistes du Bréviaire Grimani* dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1894, 4e série, t. V, p. 1-17.

(5) J. Weale, *Gérard David*, etc., p. 60 s.

d'Heures d'Hennessy, œuvre de Simon Benninc. M. Destrée, dans l'article cité plus haut, a soutenu l'opinion que le Bréviaire de St-Marc était du principalement à la collaboration de Gérard Horebout de Gand et de sa fille Suzanne. En effet, dit-il, la comparaison des miniatures du Grimani avec celles de l'*Hortulus animæ* et celles de Cassel prouvent que ces trois œuvres sont sorties d'un même atelier. Or ces dernières portent le monogramme HB, monogramme qui, dans la liste des peintres et enlumineurs brugeois et gantois, ne peut désigner que les Horebout (1).

Mais ce qui complique le problème, c'est que les mêmes lettres se retrouvent dans une série de miniatures de même technique des Très riches Heures du duc de Berry. M. de Mély a voulu y voir le nom de Henri Bellechose. M. Delisle n'y voit qu'un motif de décoration (2). La question reste ouverte.

Jusqu'à présent on ne possédait de cette œuvre unique que des reproductions imparfaites et incomplètes.

La maison d'édition artistique J. W. Sythoff de Leyde a entrepris d'éditer intégralement et d'après les derniers procédés de reproduction, le célèbre manuscrit de Venise, sous la direction de M. Scoto de Vries, avec préface écrite par le Dr S. Morpurgo.

L'édition in-4, comprendra 12 tomes, à 250 francs chacun, 300 planches en couleurs, or et argent reproduisant à l'aquarelle les miniatures de l'original et 1268 planches en photo-héliogravure teintée. Le texte est en quatre langues au choix des souscripteurs. Cette reproduction, dont 9 fascicules ont paru, est véritablement le triomphe de la technique, au point de vue de la perfection, avec laquelle sont rendus le dessin et le coloris de l'original; elle éclairera, sans aucun

---

(1) Art. cité, p. 8 ss.. V. dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. VIII, p. 343, 349, et t. IX, p. 149 ss., une réponse de M. J. Th. De Raedt aux arguments de M. Destrée, développés dans le même périodique, t. VIII, p. 492-515. La même incertitude plane sur les tableaux de Gérard Horebout. Le petit diptyque d'Anvers, représentant la Ste Vierge avec l'enfant Jésus et un abbé des Dunes, ne peut lui être attribué. Les initiales C. H. qui s'y trouvent désignent sûrement Chrétien de Hondt, 30e abbé des Dunes. Voir : *Catalogue de l'Exposition des Primitifs flamands de 1902*, éd. J. Weale, n° 118.

(2) *Revue de l'art chrétien*, 1907, 5e sér , t. III, p. 196 s. On peut également rapprocher du Grimani, des miniatures exposées à Bruges en 1907. Voir le *Catalogue de l'Exposition de la Toison d'Or*. P. II. Miniatures etc. n° 5.

doute, la question d'auteur; elle apporte à l'histoire des arts et métiers, des coutumes et usages, du costume et de la bijouterie, etc., une documentation importante ; elle fournit aux dessinateurs, peintres, sculpteurs, un trésor de nouveaux motifs d'imitation.

La ville de Bruges a souscrit pour un exemplaire qu'on peut examiner à la bibliothèque publique.

A. D. M.

Nouvelles d'histoire locale.

— **Leffinghe.** — Eerw. Heer Pastor Slosse vertelt in AnÉm. 1906, bd. LVI, bl. 253-274 van « *de dekenij Ghistel rond 1732* ». Op bl. 262 spreekt hij van de kerke van *Leffinghe*, in 't bijzonder van haar drie autaren: van O. L. V. Hemelvaart; van O. L. V. van den Roozenkrans en van het H. Kruis. Weet hij dat er vroeger op elken autaar eene schilderij stond? Eerst eene schilderij met de Hemelvaart van Maria. Ze was deze van den hoogen autaar, en de grootste; ze is nog te Leffinghe in de kerke; ze hangt rechts in het mannenkoor. Dan een tweede schilderij die O. L. Vrouw voorstelt terwijl ze den Roozenkrans overhandigt aan den H. Dominicus. En een derde met Christus aan 't kruis en eronder S. Jan, de H. Maagd Maria en de H. Magdalena. Beide laatste schilderijen zijn een slag minder dan de voorgaande. Thans ('t is gebeurd in 1906 omtrent dezen tijd van 't jaar) zijn ze in 't bezit gerocht van Notaris J. Faict, die ze nog tzijnent heeft te Oostende.

De drie schilderijen (oprecht schoone stukken uit gewis wel 't laatste der XVIIe eeuw) waren bij 't vernieuwen der kerk te Leffinghe in 1870-71 op eenen zolder gaan dolen. De grootste van de drie werd nadien naar beneden gehaald omdat ze schoonst bewaard scheen en nog best op een schilderij geleek. De andere twee bleven liggen, en lagen nog op den zolder toegerold, onziende, bijna onkenbaar wanneer ze de tegenwoordige bezitter over twee jaar afbracht, ze mits sommige voorwaarden verwierf, en ze liet wasschen en opkuischen.

L. De Wolf.

— **Le « Steen » de Bruges.** — Dans *Les plus anciens documents des archives du Béguinage de Bruges* (1) nous avons publié (n. 24) un acte de 1251, par lequel la comtesse Marguerite atteste qu'Elisabeth

(1) AnÉm. 1904, t. LIV, p. 253-300.

de Bruges a fait don au béguinage d'une maison « sitam juxta *petram* Brugensem ». Une copie du XVIII[e] siècle donnait à ce sujet des renseignements qui identifiaient cette « petra Brugensis » avec la pierre de délimitation de juridiction placée au pont du Béguinage.

M. le chan. Duclos nous fait judicieusement observer que cette interprétation est probablement erronée et qu'il s'agit dans le cas du « Steen » de Bruges, qui servait de prison et était situé à l'Ouest du Bourg, sur la rive droite de la Reie entre le Saint-Sang et la rue de la Bride, près du pont *Hofbrugge* ou pont sur la Reie à l'entrée de la rue de la Bride. Ainsi s'explique la suscription ancienne que le copiste du XVIII[e] siècle nous a conservée : « *van den huyse op de Hofbrugge* ».

Nos sources mentionnent assez souvent le *Steen*. « In prisione regis, quondam autem comitis, que vocatur *Lapis* » disent les *Annales Gandenses*, n. 15. — La keure du Franc († 1190) en parle a plusieurs reprises : « *ad Lapidem* » (§§ 5, 12, 35, 37) (¹) ; « le prison de Bruges, con apele *le pierre* » dit un règlement du 15 juin 1299 (²). Le *Steen* fut peut-être l'ancienne habitation du châtelain jusqu'en 1224.

C. CALLEWAERT.

Réponse.

Voir AnÉm. 1907, t. LVII, p. 446.

Les crochets en pierre bleue que M. H. Hoste a vus, employés en guise de bornes sur le chemin de terre, conduisant de Furnes à Steenkerke, offrent peu d'intérêt ; ils proviennent de la flèche de l'église S[t] Nicolas à Furnes, démolie en 1866. Cette flèche était moderne et avait été construite en 1845.

J. VIÉRIN.

Nécrologie.

M. J. Van Malderghem, archiviste de la ville de Bruxelles et conservateur du musée communal est mort le 26 octobre 1907. Les *Archives belges* ont donné sa bibliographie historique (t. IX, p. 267-268). Citons parmi ses publications : Les fleurs de lis de l'ancienne monarchie française. — La vérité sur le « Goedendag ». — Les fresques de la Leugemete (2 articles). — etc.

(¹) L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *La Coutume du Franc.*

(²) ID. *Coutumes de Bruges*, I, p. 277.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. ([1])

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

1 **L. Demaison.** *Le plan d'une monographie d'église et le vocabulaire archéologique.* — Bulletin monumental, 1907, t. LXXI, p. 351-360.

([1]) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Dorénavant les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne seront plus renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de Mai et de Novembre.

2 **L. Verriest.** *Inventaires des petites archives, notes bibliographiques et documents.* — AnAHB. 1907, t. I, p. 250-253.

Communique au congrès le résultat des recherches faites pour la préparation d'un répertoire général des inventaires, imprimés ou manuscrits, des petites archives de la Belgique.

Plusieurs congressistes ajoutent des observations intéressantes pour prouver la nécessité de ce travail de répertorisation, et pour indiquer des moyens de procéder et d'aboutir; parmi ceux-ci vient en ordre principal la constitution de commissions provinciales des petites archives; p. 253-256, p. 277-279. Voir AnÉm. [LVII, nn. 466 et 467]. Les vœux adoptés par le congrès sont imprimés p. 278 s.

3 **G. Vannérus.** *Les termes les plus usuels des inventaires d'archives.* — RBAB. 1907, t. V, p. 318-331.

Expose le sens *précis* et *délimité* que l'on devrait donner aux termes courants : Archives, papiers, titres, actes, documents, pièces — varia, etc. — parchemin, diplôme, lettres, charte, chartrier, cartulaire — farde, liasse, filiasse, layette, dossier, portefeuille, paquet — cahier, volume, registre, recueil — table, index, répertoire. Il est à souhaiter, dans l'intérêt de la clarté, que l'on emploie toujours la même terminologie dans les différents inventaires. Pour les inventaires flamands on pourrait se conformer au manuel néerlandais : *Handleiding voor het ordenen en beschrijven van archieven*, ontworpen in opdracht van de Vereeniging van Archivarissen in Nederland, door Mrs S. Muller Fz., J.-A. Feith en R. Fruin Th. Az. — Groningen, 1898. In-octavo de 156 pages. Voir AnÉm. LV, p. 443 s. R. De Schepper.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

4 **Charles Schmidt.** *Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales.* Paris, H. Champion, 1908, in-8°, 288 p. (RQH. 1908, p. 341 = Léon Le Grand ; RBAB, 1907, t. V, p. 483 = J. Cuvelier.)

« Il est à peine besoin de dire que les historiens belges ont autant et même plus d'intérêt que leurs confrères français à prendre connaissance de ce volume, avant de se rendre aux Archives nationales où ils doivent fatalement aboutir, s'ils veulent entreprendre une étude sérieuse sur l'époque de notre histoire qui s'écoule entre 1794 et 1814 » (RBAB.)

5 **Bibliographie** *Cambrésienne et du Cambrésis.* — SÉCMém. 1907, t. LXI, p. 177-179. (ABelges. 1907, t. IX, p. 261).

Heuristique insuffisante.

6 **V. Fris.** *Projet de publication du 2e volume de la bibliographie de l'histoire de Gand. Partie moderne.* — GOGBull. 1907, t. XV,



p. 234-237. (ABelges. 1908, t. X, p. 18-19 = H. Coppieters-Stochove.)

Cf. AnÉm. [LVII, 206, 474].

7 **Th. Coopman en J. Broeckaert.** *Bibliographie van den vlaamschen taalstrijd.* Bd. IV, 1861-1867. Gent, A. Siffer, 1907, in-8, 356 bl. Fr. 3,50.

Zie AnÉm. [LVI, 238, LVII, 11].

8 **Fédération archéologique et historique de Belgique.** *Annales du XXe Congrès de Gand (Gand, 1907)* publiées par P. Bergmans. T. I, second fascicule. Compte-rendus; Procès-verbaux des séances; Index généraux. Gand, Siffer, 92-418 p.

V. AnÉm. [LVII, 477]; Chronique p 97. Il est rendu compte dans la bibliographie de plusieurs études et mémoires publiés dans ce volume. Sigle AnAHB.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

9 **V. Van der Haeghen.** *Rapport sur le projet de reproduction de documents graphiques belges du moyen-âge.* — AnAHB. 1907, t. I, p. 282-285.

L'auteur voudrait voir réunis sous un même titre les deux albums de paléographie et de diplomatique belges que le R. P. Van den Gheyn et M. Pirenne se proposent d'éditer. Il voudrait que le R. P. Van den Gheyn ne s'en tienne pas strictement aux limites de nos frontières actuelles, ayant spécialement en vue le fameux *Liber Floridus* (1120) conservé à la bibliothèque de Gand. Il voudrait aussi que la liste définitive comprenne une suite de manuscrits flamands. Cette communication occasionna un échange de vues entre le R. P. Van den Gheyn, MM. Cauchie, Grob, etc., *ibid.*, p. 285-287. Voir AnÉm. [LVII, 478, 480].

10 **H. Nelis.** *Bibliographie des travaux de chronologie relatifs aux Pays-Bas parus en 1907.* — RBAB. 1907, t. V, p. 420-424.

Conformément au vœu émis par le congrès d'histoire et d'archéologie tenu récemment à Gand, la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique* réunira, en les condensant, les résultats des travaux consacrés à la chronologie médiévale des Pays-Bas. La *Bibliographie des travaux de chronologie* paraîtra à des époques indéterminées. Ce premier article donne l'analyse de 6 petites monographies sur divers points de chronologie. La seule qui se rapporte à la Flandre est celle que nous avons publiée ici-même (AnÉm. 1907, t. LVII, p. 150-158) sur *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace.*

C. Callewaert.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire.*

11 **J. Lion.** *Les voies romaines d'Amiens et de Cassel à Boulogne, d'après la table Théodosienne.* Amiens, Piteux, 1907, in-8, 16 p., 2 cartes.

12 **H. G. Fordham.** *Notes sur la cartographie des provinces anglaises des XVIe et XVIIe siècles.* — AnAHB. 1907, t. I, p. 265-273.

Les progrès des études géographiques et la création d'une véritable école cartographique est due, dans la seconde moitié du XVIe siècle, aux Hollandais et aux Flamands. L'école hollandaise et flamande a produit pendant plus d'un siècle un nombre très considérable de cartes et d'atlas. L'auteur cite les noms de Mercator, Abraham Ortelius, Pierre Van den Keere, Hondius, Blaeu, Janszoon...

13 **A. Rutot.** *Causeries sur les industries de la pierre.* — Revue de l'école d'anthropologie de Paris, 1907, août.

14 **A. Rutot.** *La fin de la question des éolithes.* — Bulletin de la Société belge de géologie, 1907, juillet.

15 **Jean Moens.** *Promenade archéologique.* I. *d'Alost à Lede.* II. *de Lede à Wanzele par la route antéromaine.* (Extrait des AnAA. 1904-1905, t. I.) Alost, Spitaels, 1904 et 1905, 11 et 31 p. avec 3 cartes et figures dans le texte.

Les explications données au cours de cette promenade prouvent que M. Moens est un sérieux amateur d'histoire et d'antiquités locales. Aussi les érudits du pays d'Alost auront beaucoup à glaner dans ces pages. D'autres trouveront peut-être que les renseignements sont un peu disparates et s'échelonnent sur une période par trop considérable, qui s'étend du néolithique au XVIIIe siècle. Dans la seconde partie toutefois, M. Moens a groupé d'une façon plus méthodique les données qu'il nous fournit au sujet des civilisations préhistoriques et historiques, en parcourant les diverses routes antéromaines et romaines de la contrée.

Que d'hypothèses au sujet des *fameux briquetages de la Seille!* et que de conclusions hazardées à leur sujet !

Alph. De Meester.

16 **J. Moens.** *Promenade archéologique. Cherscamp.* (Extrait des AnAA. 1907, t. III.) Alost, Spitaels, 1907, 52 p., 2 cartes, fig. et 3 h.-t.

Le titre de cette brochure ne fait pas soupçonner l'amplitude de son contenu. Dans les trente premières pages M.M. traite, d'après les opinions des auteurs les plus réputés, de la chronologie de l'âge néolithique et de la période glaciaire, expose la question

des éolithes et de l'homme tertiaire, parle de l'ancienneté de l'âge du bronze et du fer. Après cette revue générale de la préhistoire, l'auteur nous fait connaître les objets éolithiques et paléolithiques qu'il a découverts le long de la route préromaine d'Alost à Wanzele. M.M. aurait même trouvé des débris de l'homme éolithique et préglaciaire! Enfin à la page 30 il nous mène à Cherscamp, où existe un cimetière à incinération qui se rapporte, dit-il, à l'époque du fer dite de la Tène (III[e] siècle av. J.C.). Il s'en tient à cette opinion parce que l'incinération était le mode funéraire en usage à l'époque des métaux, que les urnes de cette nécropole sont du type d'Halstatt et que le même mobilier et des objets analogues ont été découverts dans d'autres cimetières à incinération de la Belgique, notamment dans les tombelles de la Campine. Seulement, je dois faire remarquer que M. Stroobant a défendu au dernier congrès archéologique de Gand (AnAHB. 1907, t. II, p. 279 ss.) une opinion qui rajeunit de 7 siècles les cimetières campinois; il les attribue en effet aux Francs-Saliens fixés en Taxandrie dès l'année 358 de notre ère.

La science préhistorique de M.M. a fait de sensibles progrès depuis 1904. Nous croyons que dans la suite elle deviendra plus personnelle et plus prudente. A. D. M.

17 **Sarauw.** *Le feu et son emploi dans le Nord de l'Europe et aux temps préhistoriques et protohistoriques.* — AnAHB. 1907, t. I, p. 196-227, avec planche.

Quels furent les procédés employés par les populations du Nord de l'Europe, à partir du commencement du néolithique, pour produire le feu et quel fut son emploi? Cet article remarquable est fécond en aperçus comparatifs et résume parfaitement la bibliographie de la question.

18 **A. Rutot.** *Sur la connaissance du feu aux époques préhistoriques.* — ARBBull. 1907, p. 87-93.

Alors que dans le Nord de l'Europe, on n'a retrouvé que de faibles traces du paléolithique, et qu'on ne sait rien de l'emploi du feu à cette époque, d'après M. Rutot, l'emploi du feu serait constaté pour le dernier terme de l'éolithique quaternaire et remonterait donc à l'industrie reutélienne.

19 **O. Montelius.** *Les débuts de l'âge du fer,* — AnAHB. 1907, t. I, p. 233-245.

De quelle époque date l'emploi du fer dans les divers pays d'Orient et d'Occident?

Dans l'Europe centrale le fer apparait environ 1000 ans avant notre ère. En Belgique l'âge du fer commence, comme en France, environ 800 ans avant J. C. Cette opinion qui soutient le synchronisme de l'introduction du fer pour la Belgique et le reste de l'Europe centrale fut l'occasion d'une discussion intéressante, p. 245 ss.

20 B[on] **M. de Maere d'Aertrycke.** *Recherches et fouilles dans la Flandre occidentale en 1906.* — AnAB. 1907, t. XXI, p. 485-490. (ABelges, 1908, t. X, p. 16 = G. Smets.)

21 **K. Loppens.** *Sur quelques fouilles faites dans une sablière près Nieuport.* — AnAB. 1907, t. XXI, p. 335-340.

Des poteries du haut moyen âge, du XIV[e] et du XV[e] siècle.

22 **Coulon.** *Note sur les vases appelés biberons trouvés dans les sépultures d'enfants* (époque gallo-romaine). — SÉCMém. 1906, t. LX, p. 3-13. (ABelges, 1907, t. IX, p. 261.)

L'auteur leur attribue un sens exclusivement symbolique.

23 **L. Brébion.** *Etude philologique sur le Nord de la France* (Pas de Calais, Nord, Somme). — Paris, Champion, in-8 de xxv-300 pages. 7.50 fr.

6. NUMISMATIQUE, MÉTROLOGIE.

24 **V. Tourneur.** *Le cabinet des médailles de l'État, son histoire, son importance et la question de son démembrement.* — RBAB. 1907, t. V, p. 289-302; 446-462.

Fondation, histoire de ses accroissements successifs depuis 1859 à nos jours. Cette collection comprend 75,000 pièces, dont 615 monnaies des comtes de Flandre. Il est question de transférer la collection de monnaies grecques, leguée par M. Hirsch, de la Bibliothèque royale au musée du Cinquantenaire. M. Tourneur, et d'autres personnalités compétentes en la matière s'opposent, à bon droit à ce démembrement. A. D. M.

25 **A. Jennepin.** *Essai sur les anciennes mesures agraires usitées avant le système métrique dans toute l'étendue de l'arrondissement d'Avesnes avec leurs conversions en hectares, ares et centiares.* — AnEN. 1907, t. III, p. 529-559.

Historique; mesures (huitelée, jalois, rasière, mencaudée, journel, bonnier, muid) basées toutes rigoureusement sur la longueur du pied; genèse de la verge dont les dites mesures étaient des multiples; détermination de la valeur des pieds en usage : pieds de Hainaut, de France ou de Paris, de Flandre, de Valenciennes etc...

7. GÉNÉALOGIE, HÉRALDIQUE.

26 **Inventaire** *des requêtes privées du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne* (*XVII[e] siècle*) éd. Jul. Paz, avec une introduction par H. Lonchay. — CRHBull., 1907, t. LXXVI. p. 281-384.

Ouvre une source nouvelle très riche à la biographie et à l'histoire héraldique ou nobiliaire de nos provinces. L'inventaire donne, avec indication sommaire des faveurs demandées, la liste alphabétique des très nombreuses familles belges qui sollicitèrent

au XVIIe siècle, depuis 1623, de la cour de Madrid, des faveurs, spécialement des concessions ou réhabilitations de noblesse.
C. C.

27 **E. De Saegher**. *Origine de la famille yproise Baelde et généalogie inédite d'une branche de cette famille, 1375-1905*. Anvers, 1906, in-4.

28 **Th. Leuridan**. *Armorial de l'arrondissement de Dunkerque*. — SEPCBull., 1907, t. IX, p. 263-304. 9 planches.

29 **Th. Leuridan**. *Armorial de l'arrondissement d'Hazebrouck*. — SEPCBull., 1907, t. IX, p. 305-322. 7 planches.

Ces études iconographiques ont pour objet d'établir l'armorial de la Flandre maritime ou flamingante, qui doit servir de guide aux peintres-verriers pour une portion de vitraux en la basilique de N. D. de la Treille à Lille. Les notes, très intéressantes au point de vue historique, ajoutées par l'auteur comme explications et preuves de son armorial, montrent que ce travail est le fruit des plus laborieuses recherches. On n'y trouvera pas seulement des détails utiles sur les communes de notre ancienne Flandre ; mais encore de précieuses indications de méthode pour ceux qui voudront entreprendre des travaux analogues. Rappelons que du même auteur a paru en 1904, *L'Armorial de la châtellenie de Lille*. — SEPCBull. VI, p. 177 à 224. V. AnÉm. [LV, 271]. R. D. S.

30 **Ed. Poncelet**. *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne. Sceaux communaux conservés aux archives de l'État à Mons*. — AnAM. 1907, t. XXXVI, p. 160-263. (Suite et fin.)

L'auteur, dans ce fascicule, termine sa savante étude sur les sceaux et armoiries conservés aux archives de l'État à Mons. Il en donne une bonne reproduction accompagnée d'une description sommaire. Signalons ceux qui se rapportent à la Flandre : Tilleghem, Verrebroeck, Vianc, Winnezeele et Ypres. Voir AnÉm. [LVII, 230]. P. VAN DE WALLE.

31 **E. Cortyl**. *Note sur les armoiries bourgeoises en Flandre maritime*. (Extrait du Bulletin du Comité Flamand de France, 1907.) Bailleul, Ficheroulle-Beheydt, 1907, 32 p.

Du fait, prouvé par une famille, que ses ancêtres portaient des armoiries, il ne faut pas conclure que cette famille appartenait nécessairement à l'ordre de la noblesse. En effet, lorsqu'un bourgeois était appelé à remplir les fonctions d'échevin, ou à siéger dans une cour féodale, il se faisait ordinairement graver un sceau avec armoiries, pour authentiquer les nombreux actes qui devaient être passés devant lui ; cette coutume remonte pour la Flandre maritime aux XIIIe et XIVe siècles. Il fut toujours loisible aux bourgeois de prendre des armoiries sous la seule condition de ne point les surmonter d'un casque ou d'une couronne. Cette

coutume est formellement reconnue par l'édit de Philippe II de 1595, et confirmée en 1616 par les archiducs Albert et Isabelle. L'édit de Marie-Thérèse du 11 décembre 1754, statue que « nul ne pourra se titrer d'écuyer, noble, ou se donner aucun titre de noblesse, porter en public ou en particulier armoiries timbrées à moins d'être noble de race d'ancienne extraction. » Louis XIV, pendant son occupation de la Flandre, lors de la guerre de la succession d'Espagne, imposa dans un but fiscal des armoiries à de nombreuses familles bourgeoises. P. v. d. W.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (1).

32 **Archives civiles.** *Série B. Chambre des comptes de Lille.* Art. 653 à 1560. T. I, 2e partie. Lille, Danel, in-4, v-561 p. (RHE. 1907, t. VIII, p. 878 = H. N[elis].)

Suite du 1er volume paru en 1899. Publication importante pour les XIVe et XVe siècles. La partie la plus intéressante est celle qui a rapport aux affaires ecclésiastiques (pp. 394-495). Nous transcrivons certains titres des layettes : réception des bulles, subsides ecclésiastiques, évêchés de Thérouanne, Cambrai, Utrecht, Ypres, Bruges; Tournai, etc. (RHE. *l. c.*)

33 **Maurice Jusselin.** *Lettres de Philippe le Bel relatives à la convocation de l'assemblée de 1302.* — Nogent-le-Rotrou, Danpeley, 1907, in-8e, 4 p.

34 **U. Berlière.** *Épaves d'archives pontificales du XIVe siècle.* (Extrait de RBén. 1907 et 1908). Abbaye de Maredsous, 51 p.

Édition et commentaire de 149 suppliques ou fragments de suppliques adressées à la cour pontificale de 1331 à 1382, qui furent trouvées dans la reliure d'un manuscrit de Reims. Signalons :

N. 58. Lettre du doyen du chapitre de Saint-Omer, Robert

(1) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.



d'Acquigny, se plaignant de violences subies de la part de Lionel bâtard de Fiennes (30 juin 1375).

N. 75. Attestation d'examen subi par Pierre Barbe qui jouit de plusieurs dignités ecclésiastiques dans le diocèse de Thérouanne.

C. C.

35 **Justin de Pas.** *Entrées et réceptions de Souverains et Gouverneurs d'Artois à Saint-Omer aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.* (Extrait du SAMBull., 1907, livraisons 221-225.) Saint-Omer, H. D'Homont, 1908, in-8, 215 p.

Nous avons précédemment (AnÉm. [LVII, 509].) rendu compte de la première partie de cette publication de documents originaux, extraits des comptes de l'argentier de Saint-Omer, des registres aux délibérations du magistrat, des archives de la collégiale, et d'autres sources manuscrites locales. En nous fournissant une foule de renseignements sur le cérémonial des réceptions des souverains et gouverneurs d'Artois à St-Omer, sur les joutes, représentations des mystères, banquets et autres réjouissances populaires qui accompagnaient ces solennités, sur les dons en nature, en argent et argenterie offerts aux illustres visiteurs, la suite de ce travail, présente un intérêt considérable au point de vue de l'histoire sociale et économique. Que de détails intéressant le passé de nos institutions, les mœurs du temps, les finances communales, le prix des redevances en nature (vin, poisson, volailles, etc.) sont à glaner dans ces pièces d'archives, éditées dans leur forme originale, et sobrement annotées par M. de Pas.

Nous regrettons l'absence de bonnes tables. Elles auraient plus aisément fait valoir les richesses contenues dans ce volume.

A. D. M.

36 **L. Stouff.** *Comptes du domaine de Cathérine de Bourgogne, 1424-1426.* Paris, Larose et Tenin, 1907, in-8°. (NRHD. 1907, t. XXXI, p. 705-706 = H. P.)

Philippe le Bon, après la mort de sa tante, Cathérine de Bourgogne, (26 janvier 1426) procéda aux comptes du domaine que celle-ci s'était acquis en Haute-Alsace, par suite de ses acquêts de communauté, de son douaire et de son « morgengabe ». Ces comptes sont extraits du trésor de la Chambre des comptes de Dijon.

37 **Duc de Berwick y de Alba.** *Correspondencia de Gutierre Gómez de Fuensalida, embajador en Alemania, Flandes è Inglaterra (1496-1509).* Madrid, Impr. alemana, 1907, in-4, ci-620 p.

38 **Mémoire** *du chancelier de Gattinara sur les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne.* éd. Ch. Bornate. — CRHBull. 1907, t. LXXVI, p. 391-533.

Mercurin de Gattinara était le chancelier de Charles-Quint. Il défend énergiquement les droits de l'empereur. Le mémoire fut rédigé durant les négociations du traité de Madrid (1526). C. C.

39 **A. Cauchie.** *Une nouvelle lettre de Daniel di Bomalès à Francesco di Marchi.* — AHEB. 1907, t. XXXIII, p. 222-226. (ABelges. 1907, t. IX, p. 248.)

Supplément à la correspondance de Daniel di Bomalès, publiée dans AHEB. t. XXIII, pp. 20-60, et relatant principalement divers épisodes de l'histoire religieuse de la ville d'Anvers, durant le second semestre de l'année 1566. R. D. S.

40 **A. Van de Velde.** *De oudste inventaris van het St-Sebastiaansgild te Brugge.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 393-401. (ABelges. 1908, t. X, p. 16 = J. Cuvelier.)

Nauwkeurige en met zakelijke aanmerkingen toegelichte uitgave van een belangrijk inventaris van al hetgeen het St-Sebastiaansgild bezat aan zilveren, tinnen, koperen, ijzeren voorwerpen, kerkelijke juweelen en lijnwaden, in de tweede helft der XVIe eeuw.

41 **Dr H. T. Colenbrander.** *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840.* T. III, Den Haag, M. Nyhoff, 1907, in-8°, LXIV-1215 p.

905 documents relatifs à l'histoire des Pays-Bas pendant les années 1798-1801. V. AnÉm. [LVII, 237].

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUES D'ÉRUDITION.

42 **Recueil des Historiens** *des Croisades*, publié par les soins de l'Académie des inscriptions et belles lettres. Documents arméniens, t. II. Documents latins et français relatifs à l'Arménie. — Paris, Klincksieck, 1907, in-fol., CCLXIV-1042 p. Fr. 60.

43 **L. Delisle.** *Notes sur les manuscrits du Liber floridus de Lambert, chanoine de St Omer.* (Notices et extraits des manuscrits, 1906, XXXVIII.) Paris, Klincksieck, 1906, in-4, 219 p. Fr. 8.60. (NA. 1907, t. XXXII, p. 525 = O. H. E.)

Ce manuscrit du XIIIe siècle est conservé à la bibliothèque de Gand. Une partie du *Liber Floridus* se rapporte à la *Généalogie des comtes de Flandres,* publiée dans les *Monumenta Germaniæ historica,* SS. t. IX, p. 309 ss. Voir AnÉm. [LVIII, 9].

44 **F. Caillemer.** *Quelques libelli de la France du Nord* (XIIIe et XIVe siècles). Paris, Larose et Tenin, 1907, in-8, 14 p.

45 **A. Bayot.** *Observations sur les manuscrits de l'Histoire de la Toison d'Or de Guillaume Fillastre.* — RBAB. 1907, t. V, p. 425-439.

L'auteur fait connaître brièvement l'objet de l'immense composition de Guillaume Fillastre et l'histoire de sa rédaction. Il étudie spécialement l'exemplaire de la Bibliothèque royale, deux énormes in-folio sur parchemin, cotés 9027-9028, qui comprennent respectivement le 1er et le 2^d livre de la *Thoison d'Or.* Ces deux volumes apparentés ne sont point l'exemplaire princeps exécuté

pour Charles le Téméraire — ce travail repose à Vienne aux Archives de la Toison d'Or; ni l'exemplaire qui a appartenu à Charles de Croy — celui-ci entré tardivement à l'ancienne bibliothèque de Bourgogne a été transporté à Vienne, à l'approche des troupes françaises en 1794 et fait également partie des archives de la Toison d'Or. Les deux volumes de Bruxelles n'ont été transférés des archives de la Toison d'Or à la bibliothèque de Bourgogne qu'à la fin du XVIII[e] siècle, mais on ne peut préciser la date de ce transfert. Enlevés en 1794 par les Français, ils ont été restitués en 1815. On se trouve donc en face d'une copie plus ou moins éloignée de l'original. L'examen des miniatures semble faire croire que cette copie est plutôt proche de l'exemplaire original de l'*Histoire*. M.B. termine son étude en dressant la liste des manuscrits actuellement connus de l'*Histoire de la Toison d'Or*. A. D. M.

46 **G. Lefebvre.** *Une nouvelle relation du siège de Lille en 1667* — AnEN. 1907, t. III, p. 391-409.

Relation anonyme (Arch. du Nord, série C, fonds de Flandre wallonne, portefeuille 339).

47 **F. de Coussemaker.** *Les mémoriaux du chanoine Damman.* — CFFAn. 1906-1907, t. XXVIII, p. 505-572. (AnEN. 1907, t. III, p. 457 = E. B[ouchet].)

Mémoires, rédigés en flamand et en latin, du chanoine de la collégiale de Cassel, François Damman né en 1708 ou 1709, mort en 1790, apparenté aux Drieux.

Ces mémoires s'étendent de l'année 1736 jusqu'en 1775 et rappellent une foule de faits intéressants pour la biographie de leur auteur, pour l'histoire de sa famille, du chapitre de Cassel et de l'évêché d'Ypres. En appendice une généalogie de la famille Drieux communiquée par M. Cortyl, généalogie du XVIII[e] siècle, remontant à Michel Drieux, le fondateur du collège Drieux à l'université de Louvain. Voir p. h. *Chronique*, p. 99. A. D. M.

48 **Lieutenant-Colonel de Bray.** *Lettres inédites relatives à la révolte des provinces belges en 1789-1790.* — RG. 1908, 44[e] année, I, p. 23-47.

La publication porte en sous-titre : « extrait de la correspondance et des notes originales de S. E. le comte François-Gabriel de Bray, ministre et ambassadeur du Roi de Bavière. »

Lors des troubles de Belgique, en 1789 et 1790, le comte F.-G. de Bray était attaché à la légation de France près la Diète de Ratisbonne — et la Diète, on le sait, était le centre politique le plus actif et le plus important de l'Europe.

De là, l'intérêt qui s'attache à ces documents : on y surprend sur le vif, avec les impressions qu'éprouve la diplomatie française, l'opinion des cercles dirigeants d'Allemagne sur les faits et les conséquences possibles des révolutions brabançonne et liégeoise.

J. Vermaut.

49 **Prosélytisme révolutionnaire** *à Armentières.* — SÉPCBull. 1907, t. X, p. 191-192.

Texte d'une circulaire de la Société populaire (ABelges. 1907, t. IX, p. 286.)

50 **A. Lallemant.** *Lettre d'un Anglais* (James Mitchell) *au cours d'un voyage à travers la Belgique et une partie de la France jusqu'à Paris.* — SÉCMém. 1906, t. LX, p. 121-137. (ABelges. 1907, t. IX, p. 261.)

« Traduction d'une lettre publiée en 1819 ». (ABelges. l. c.)

51 **La Reine Victoria,** *d'après sa correspondance (1837-1861)* publiée avec l'autorisation et sous le haut patronage de S. M. le Roi Édouard VII, par ARTHUR C. BENSON. M. A. et le Vte ESHER, G. V. D. K. C. B. Traduction française par JACQUES BARDOUX. Paris, Hachette, 1907, t. I, II, III. — Extraits dans la RDM. t. XLII, p. 5-59, 241-294.

Cette correspondance nous montre en quelle haute estime et confiance la reine Victoria tenait son oncle le roi des Belges. Elle ne prend aucune décision sans recourir aux lumières de ce sage conseiller appelé « le confident de l'Europe ». Cette publication met en relief la grande figure de notre premier roi et nous prouve combien son influence fut précieuse à la Belgique pour consolider sa jeune indépendance et la faire admettre dans le concert des nations européennes. P. V. D. W.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

52 **A. Cartellieri.** *Philipp, graf von Flandern, aus dem Hause Elsasz.* — Allgemeine deutsche Biographie, 1907. (ABelges. 1907, t. IX, p. 240 = V. Fris.)

Résumé solide, digne pendant de la notice que M. H. Pirenne a consacré au même prince, au t. XVII de la *Biographie Nationale.* (ABelges. l. c.)

53 **C. Ballhausen.** *Die Schlacht bei Bouvines,* 27, VII, 1214. Jena, H. W. Schmidt, 1907, in-8, III-119 p. avec 2 cartes. M. 3.

54 **Bon A. de Maere d'Aertrycke.** *Emplacements et itinéraires de la chevalerie française lors des mouvements offensifs du 11 juillet 1302.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 373-380. (ABelges. 1908, t. X, p. 16 = J. Cuvelier.)

L'exécution de la plupart des mouvements offensifs français du S-E vers le N-O, admise par le baron Kervyn de Lettenhove dans son *Histoire de Flandre* s'appuie sur les sources et sur la con-

naissance de la topographie. L'erreur de ceux qui n'admettent pour la chevalerie que des évolutions du Sud au Nord, outre qu'elle s'oppose à des difficultés matérielles et stratégiques, et qu'elle modifie la signification des termes employés par les chroniqueurs, est basée sur une confusion qui s'est produite au point de vue hydrographique, hypsométrique, etc.

55 **H. Moranvillé.** *Charles d'Artois.* — BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 433-481.

Travail original et bien conduit sur la vie d'expédients et d'aventures de Charles d'Artois, fils de Robert condamné par Philippe VI de Valois. Vers l'an 1367, Charles conçut le projet de se remettre en possession du comté d'Artois, en portant la guerre dans le comté de Bourgogne, morceau de la succession de Mahaut d'Artois. Il engagea 12,000 hommes des Grandes Compagnies qui revenaient d'Espagne et lança ces pillards sur la France pour combattre le comte et la comtesse de Flandre. Les excès de ces pillards et le mariage de la fille du comte de Flandre avec Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et frère du roi, eurent pour résultat que Charles V fit siens les griefs du comte de Flandre. Il réunit au domaine le comté de Pézenas appartenant à Charles d'Artois qu'il força plus tard à se désister de ses prétentions. En annexe plusieurs pièces justificatives. A. D. M.

56 **Pierre Champion.** *Notes sur Jeanne d'Arc.* — MA. 1907, 2me série, t. XI, p. 193-201.

Renferme quelques renseignements sur « Madame d'Or » une sorte de baladine à la Cour de Philippe le Bon. Elle aurait posé peut-être devant le pinceau de Jean van Eyck, et n'aurait pas été étrangère à la fondation de l'Ordre de la Toison d'Or ?

57 **Bon A. van Zuylen van Nyevelt.** *Joyeuse entrée de Charles le Téméraire à Bruges (1468).* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 380-393. (ABelges. 1908, t. X, p. 16 = J. Cuvelier.)

Description d'après les comptes de la ville et le *feriebouck* du Franc, conservé aux archives de l'État à Bruges. En annexe deux extraits de ce dernier. Intéressants détails topographiques.

58 **E. Hubert.** *Les Pays-Bas Espagnols et la République des Provinces-Unies depuis le traité de Munster jusqu'au traité d'Utrecht (1648-1713).* La question religieuse et les relations diplomatiques. (Mémoires publiés par la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique, nouv. sér., collection in-4, t. II, 1907. Extrait.) Bruxelles, J. Lebègue et Cie. 1904, in-4, 481 p.

Ouvrage général d'un intérêt considérable. Exposé, fait sur sources d'archives, des relations qui ont existé entre la République des Provinces-Unies et les provinces restées fidèles à l'Espagne, depuis leur séparation définitive de 1648. La question religieuse

encore très importante à cette époque est traitée, au point de vue de la législation et de la situation de fait, en quatre chapitres. Un chapitre est consacré aux relations diplomatiques. Une introduction expose les recherches de l'auteur et ses procédés de travail. Elle est accompagnée d'une liste des sources et travaux consultés. Plusieurs questions spéciales sont traitées en annexe. Excellentes tables.

59 **Masure.** *Discours programme prononcé à l'ouverture du Tiers-État de Flandre le premier avril 1789 et notice historique sur son auteur.* — CFFBull. 1907, p. 218-226.

Le président du Tiers-État de la province de Flandre était Nicolas de Palmaert, d'illustre lignée. Il comptait parmi ses aïeux, Hugues de Rebecque, douze gouverneurs de St-Omer, Baudouin de Lens, Sire d'Annequin ; il était allié à l'illustre maison de St-Omer, à Jacques de Maes, le banneret de Charles le Téméraire, mort à Morat.

60 **A. Vandal.** *L'avènement de Bonaparte*, t. II. La République consulaire. — Paris, Plon, 1907, in-8°. (NRHD. 1907, t. XXXI, pp. 706-707 = Louis Roland.)

C'est une très courte période que M. V. a étudiée dans son nouveau livre : elle s'étend en effet du 4 nivôse an VIII à la fin de brumaire an IX. Ce qui la rend surtout intéressante, c'est qu'il se fit durant cette période un immense travail de reconstruction. M. V. l'a marqué dans les chapitres consacrés à l'histoire interne du gouvernement, à l'élaboration des lois organiques, aux mesures d'ensemble et à la paix consulaire. D'ailleurs cette époque se recommande encore parce que elle a été la transition entre la crise révolutionnaire et le commencement de ce pouvoir nouveau que Bonaparte exerça de 1801 à 1807 sous diverses dénominations.

A. DUMORTIER.

61 **E. d'Hauterive.** *La police secrète du premier empire, bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'empereur, 1804-1805.* Paris, Perrin, 1908, in-8, XVI-595 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 277-279 = A. De Ridder.)

Quelques données se rapportent à nos anciennes provinces.

Les présents résumés des rapports préfectoraux sont plus détaillés que les renseignements tirés des mêmes rapports par M. LANZAC DE LABORIE et consignés par lui dans *La domination française en Belgique.* (ABelges.)

62 **J. C. C. Den Beer Portugael.** *Beringen den 5den Augustus 1831 genomen door 100 vrijwillige Jagers, Leidsche studenten, en Houthaelen.* Den Haag, Nijhoff, 1906, in-8°, 72 bl. (ABelges. 1907, t. IX, p. 147-148 = H. Van Houtte.)

Antwoord op eenen aanval vanwege de HH. Meyer en de Bas tegen zijn eerste opstel dat alhier vermeld werd. [LVI, 420].

63 **Herman Vandergucht.** *Loo illustré.* Furnes, D. Desmyter, 1907, 100 p. Fr. 2.

« En publiant Loo illustré, nous avons eu pour but de fournir aux touristes un guide complet », dit l'auteur, en finissant sa préface et de fait sous ce rapport le livre rendra de réels services. Cependant pour la partie historique il y a des réserves à faire. L'auteur, dans un aperçu chronologique, retrace le passé de Loo et de son abbaye, en y joignant quelques pages sur ses grands hommes et sur ses gildes. Mais pourquoi ne pas indiquer plus exactement les sources? Beaucoup d'auteurs sont cités d'une manière absolument défectueuse. La pagination manque presque partout. Ainsi p. 79, 80, 81 l'auteur cite les *Bulletins de la gilde de S. Thomas et de S. Luc* sans rien de plus ! C'est là un défaut regrettable de méthode qui rend le contrôle sinon absolument impossible, du moins très difficile. D'autre part l'auteur a-t-il suffisamment soumis ses sources à une critique judicieuse? Ont-elles toujours l'autorité voulue pour établir les faits allégués? Le « manuscrit de Loo », par exemple, si souvent cité est-il contemporain des faits qu'il mentionne? D'après les seules indications de l'auteur, il me semble de date assez récente ; en effet il est cité à l'appui de faits du VIe (p. 9) aussi bien que du XVIIIe siècle, soit de 1797 (p. 48, 49). Qu'elle est donc son autorité? Et pour tout ce qui est rapporté sur le rôle joué en Flandre par Guillaume de Loo, l'auteur n'accepte-t-il pas trop facilement toutes les données?

En somme nous voudrions une annotation plus exacte des sources et un peu plus de critique dans leur choix et leur mise en œuvre. Nous souhaitons que l'auteur, dans l'ouvrage plus étendu qu'il se propose de consacrer à l'histoire de Loo, tienne compte de ces remarques afin que son œuvre qui dénote un chercheur infatigable ne soit pas informe par défaut de méthode.

P. Allossery.

64 **L. A. Rubbrecht.** *Geschiedboek der gemeente Rousbrugge-Haringhe van 1800 tot 1907.* Brugge, A. Van Mullem, 1907, 165 bl.

M. Em. Van den Bussche, de geleerde staatsoorkondwaarder, heeft in 1866 eene volledige geschiedenis der gemeente Rousbrugge-Haringhe laten verschijnen. Ook wil schrijver geenszins op die zaken terugkeeren. Enkel heeft hij eenige stukken in zijn werk gedrukt die voor de geschiedenis van Rousbrugge van belang zijn en die bij M. Em. Van den Bussche onbekend waren gebleven (zie bl. 10-12 en ook de bijlagen, bl. 161-165). Daarbij geeft hij ons in eenen aanhang, benevens menige wetensweerdigheid nopens de eene of de andere inrichting, eene tot nu toe ongeboekte oorkonde die bij alle liefhebbers van folklore hoogst zal welkom zijn: 't is eene soort van reglement dagteekenende van 1685 en betrekkelijk de « liefhebbers der Vyncken

binnen de stede van Poperynghe ». Verders is het werk van M. Rubbrecht eene kroniek die van jaar tot jaar de bijzonderste gebeurtenissen in de gemeente voorgevallen afteekent en die allen uit de gemeenterekeningen en beraadslagingen zijn opgezant. Allorbeste bijdrage dus voor de geschiedenis ! Schrijver heeft eenen steen willen leggen en hij is er goed in gelukt. Mocht zijn werk vele navolgers tellen ! P. Allossery.

65 **Pr. Claeys.** *Notes et souveniers.* T. III, Gand, 1907, in-8, 330 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 273-275 = V. Fris.)

Collection de ses articles d'histoire moderne ou contemporaine, histoire gantoise surtout.

66 **V. Fris.** *Contributions à la Biographie Gantoise.* — GOGBull. 1907, t. XV, p. 62-92. (ABelges. 1907, t. IX, p. 256-257 = H. Coppieters-Stochove.)

Lippe de Loddere (p. 63-68). Telle fut l'épithète donnée à Philippe van Artevelde. *Loddere* est proprement un homme de mauvaises mœurs ; ce mot a encore une signification politique : celle de prolétaire, rebelle au comte et aux patriciens ; enfin, une signification religieuse désignant l'hérétique ou l'ennemi de l'autorité ecclésiastique. Dans ce dernier cas, il se confond avec l'appellation *Lollaert*. M. Fris croit qu'il faut écarter les deux premières significations. Certes, durant son gouvernement, Philippe a commis des cruautés et des fautes politiques et d'autre part sa vie privée n'est pas sans tâche ; mais, c'étaient les mœurs de l'époque. Philippe a-t-il été un *Lollaert ?* Non pas dans le sens de frère de l'ordre suspect des Fratricelles, comme le prétend Ollivier van Dixmude ; *peut-être* dans la signification d'ennemi du clergé. En effet, lorsque Philippe périt à Roosebeke, le clergé de Bruges ne put contenir sa joie et vint depuis, à chaque anniversaire, offrir une chape à N.-D. de Roosebeke. On le voit, l'énigme du sobriquet est loin d'être élucidée.

Olivier van Minjau (p. 69-73), personnage phénoménal du XVe siècle. D'après la légende il fut père de trente et un enfants, qui tous moururent en une fois. Exposé de l'origine et de l'explication de cette légende.

Daniel van Zeveren (p. 73-75) grand entrepreneur de menuiserie au début du XVe siècle, échevin de la Keure, massacré au Marché du Vendredi, au moment où il tenta d'apaiser la foule ameutée.

Pierre de Ville (p. 75-80) riche financier et grand propriétaire, originaire du Piémont, se fixa à Gand en 1464, où il ouvrit un *Wouckere* et fit un grand commerce d'argent.

Jacques Weyts, dominicain (p. 80-84). Fin août 1481, Weyts avait prétendu, dans un sermon, qu'il y avait en ville « plusieurs mescréans et gros chrétiens » c'est-à-dire des hérétiques. Ceci donna lieu à un long conflit entre l'administration communale et

les Jacobins. Les échevins, jaloux de la bonne réputation de leur ville, exigèrent de Weyts qu'il nommât les personnes incriminées. Sur son refus, le Dominicain est dénoncé auprès de l'évêque de Tournai. En attendant le prononcé de la sentence, Weyts est arrêté et enfermé. Dans la suite, le corps échevinal défend aux Dominicains de collecter dans la châtellenie, et ordonne quelque temps après de fermer le couvent. Enfin, après six mois de débats à Tournai et à Rome, un accord intervint. Les Jacobins purent rouvrir leur couvent, mais Weyts dut proclamer à trois endroits de la ville, qu'il avait méchamment prêché les susdites accusations.

Josse Vyt, le Donateur de l' « Adoration de l'Agneau Mystique » (p. 84-89).

Notes sur sa famille, son administration échevinale et sur les travaux qu'il fit exécuter à la dixième chapelle de l'église Saint-Bavon. « La brillante situation matérielle du riche propriétaire de polders permet, semble-t-il, de conclure que Vyt était en état de supporter les grands frais d'une œuvre aussi importante que le Retable. Il paraît donc qu'on peut résolument écarter l'hypothèse hasardée de M. J. Six; d'après lui, ce serait Guillaume IV de Hollande qui aurait commandé l'Agneau Mystique à Hubert van Eyck, et Josse Vyt aurait simplement fait achever le travail par Jean van Eyck. Outre que cette supposition ne repose sur rien, elle est absolument inutile, puisque nous venons de prouver que Vyt était riche assez pour faire face à cette grande dépense. De plus, elle est improbable, puisque le donateur du Retable avait fait travailler depuis longtemps à l'ornement de la chapelle, à laquelle le tableau était destiné ».

Rappelons ici l'opinion de M. Weale (RAC. 1907, p. 215 et AnÉm. 1907, p. 339-340), qui, dans son récent ouvrage, donne des preuves en faveur de sa thèse. D'après l'inscription du cadre, Hubert commença le Retable et Josse Vyt n'intervint que pour en demander l'achèvement à Jean van Eyck.

M. G. Hulin ajoute quelques notes à la notice biographique de M. Fris (GOGBull. p. 90-92). Il confirme la manière de voir de ce dernier. « Nous ne connaissons aucun rétable très important qui ait été exécuté pour un souverain des Pays-Bas au XVe siècle. Toutes les œuvres très importantes ont été peintes soit pour des corporations religieuses, soit pour de grands financiers ou de hauts fonctionnaires. Lorsque nos comtes ou ducs consacraient de grandes sommes à des œuvres d'art dans les églises, c'était plutôt pour des tombeaux ou des verrières ».

M. Hulin signale un tableau inconnu de Jean van Eyck, daté de 1414 et représentant un prince maure. Ce tableau est mentionné dans l'inventaire des œuvres qui formaient le fonds de commerce d'un grand marchand de tableaux de la fin du XVIIe siècle, Diego Duarte. E. V. C.

67 **H. Pirenne.** *Causerie sur Ardenbourg.* — AnAHB. 1907, t. I, p. 141-150.

En quelques pages substantielles et érudites, M. P. retrace d'abord l'histoire du Pays d'Ardenbourg, du *Pagus Rodanensis*, berceau de la Flandre, conquis sur la mer, et où les progrès de l'exploitation amenèrent ceux du peuplement et de l'administration ; puis il refait l'histoire de la ville d'Ardenbourg. A ses origines simple château fort, qui remonte probablement à l'époque romaine, puis centre peu peuplé du *pagus Rodanensis*, elle se développe rapidement au XIIIe siècle ; sa prospérité commerciale et son activité industrielle l'élèvent au rang de ville, avec échevinage et privilèges. Au XIIIe s., elle atteint son apogée. A partir du XIVe siècle commence sa longue décadence, causée surtout par la transformation du commerce flamand qui d'actif devient passif et par la prépondérance commerciale et industrielle de Bruges; décadence définitive dès le commencement du XVe siècle. Elle fut ruinée par les troubles religieux du XVIe siècle. Prise par Maurice de Nassau en 1604, elle fut réunie définitivement aux Pays-Bas septentrionaux et passa au Calvinisme. Le XVIIe siècle marque pour Ardenbourg une époque de résurrection relative.

A. D. M.

68 **G. A. Vorsterman van Oyen.** *Geschiedenis van den Disch, later het Burgerweeshuis te Aardenburg.* Aardenburg, 1907, in-8°, 89 bl.

69 **Th. Leuridan.** *Histoire de Seclin. III. Cartulaire de l'hôpital Notre-Dame.* — SERMém. 1906, 4e sér., t. V (t. XXVI), p. 5-313. (ABelges. 1908, t. X, p. 20 = U. Berlière ; AnEN. 1907, t. III, p. 460 = A. de Saint-Léger.)

Cf. AnÉm. [LVI, 425].

70 **Ch. Bonnier.** *Templeuve-en-Pevèle, histoire d'un village.* Liverpool, 1907, in-4, v-305-xxii p., 3 cartes, 1 plan.

71 **Harrau.** *Histoire politique et religieuse de Bergues-Saint-Winoc, depuis son origine jusqu'à nos jours.* T. I. Bergues, Patoor, 1907, in-8, 384 p.

72 **Denis.** *La ville de Saint-Amand (Nord), de Louis XVI à Napoléon I (1788-1805).* Douai, Brugère.

73 **A. Lamoot.** *Armentières avant la Révolution. Des origines à 1789. Essai historique.* Lille, 1907, in-8.

74 **H. Cochin.** *Une ténébreuse affaire à Bourbourg en 1648.* — CFFAn. 1906-1907, t. XXVIII, p. 385-503. (AnEN. 1907, t. III, p. 456-457 = E. B[ouchet].)

C'est le fait de l'incarcération, du jugement et de l'exécution du bourgmestre Louis Maes, partisan déclaré de la France, accusé de concussions, d'illégalités, de faux en écritures publiques. M. Cochin étudie surtout le fait au point de vue politique, non sans appuyer sur l'intérêt que présente cette affaire au point de

vue de l'histoire des mœurs et de l'histoire juridique. « Ce qui fait surtout l'intérêt de cette curieuse et suggestive étude, c'est qu'elle a permis de peindre sous de très vives couleurs l'état d'esprit des populations flamandes au moment où la France et l'Espagne se les disputaient avec acharnement, leurs divisions et leurs luttes intestines (AnEN. l. c.) » — En appendice les pièces justificatives dont plusieurs sont inédites. A. D. M.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

75 **Justin de Pas.** *Listes des membres de l'échevinage de Saint-Omer (1144-1790)*, avec l'historique des élections annuelles et des modifications apportées à la composition et au mode de nomination du magistrat, suivies des noms et d'un armorial des familles échevinales. S[t] Omer, 1907, in-8°, 348 p.
V. AnÉm. [LVI, 432, LVII, 88].

76 **M. Dolez.** *Les Moëres. Étude d'une association syndicale de dessèchement dans la région du Nord de la France.* Lille, Morel, 1907, in-8, 543 p. et cartes. — Thèse.

77 **E. Wiersum.** *Bijdrage tot de oudste geschiedenis van den polder Walcheren.* (Extrait de Archief van het Zeeuwsch Genootschap der wetenschappen). Middelburg, J. C. en W. Altoffer, 1907, in-8°, II-136 p. Fr. 1.00.

78 **D[r] A. Telting.** *Die alt-niederländischen Seerechte.* Den Haag, M. Nyhoff, 1907. Fr. 6,50.
« Cette étude posthume du sous-archiviste aux archives générales des Pays-Bas contient le texte de deux anciens manuscrits sur le droit maritime qui était en vigueur pour le commerce du moyen âge. Un de ces manuscrits a été trouvé par M. Telting dans les archives de Stavoren; l'autre dans les archives communales de Cologne. La comparaison des deux textes fournit beaucoup de données intéressantes sur l'histoire économique des Pays-Bas. » (RHE. 1908, t. IX, p. 219.)

79 **L. Lorgnier** *Les cateux dans les coutumes du Nord de la France.* Paris, Larose, 1906, in-8, 134 p. (AnEN. 1907, t. III, p. 446 = P. Collinet.)
Thèse de droit sur des immeubles par nature, considérés dans certains cas comme meubles, spécialement en Flandre et dans le Nord de la France, et appelés *catels* ou *cateux*.

B. Histoire économique et sociale.

80 **D. Schäfer.** *Hanserecesse von 1477-1530.* T. VII. Leipzig, 1905, in-8, XIV-941 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 235 = V. Fris.)
Le présent volume va de 1517 à 1521.

« Ce volume est particulièrement intéressant pour les négociations des Brugeois avec les Oosterlings, dont l'intention était de déserter les bords du Zwin pour aller s'établir à Anvers, et que le magistrat de Bruges voulait à tout prix retenir dans ses murs... » (V. Fris, l. c.).

81 **W. Stein.** *Hansisches Urkundenbuch.* Hrsg. vom Verein f. Hansische Geschichte. T. X, 1471-1487. Mit ein Sachregister. Leipzig, Duncker et Humblot, 1907, in-8, xiv-796 p. M. 27,40.

82 **S. Van Brakel,** Gz. *Die Entwicklung und Organisation der Merchant-Adventurers.* — VSWC. 1907, t. II, p. 401-432.

83 **G. Willemsen.** *Quelques notes sur les relations commerciales entre la Flandre et la Campine au XVIIIe siècle.* — Tax. 1906, t. III, p. 90-100.

Industrie linière.

84 **G. Willemsen.** *Désordres causés par la cherté du beurre à Saint-Nicolas en 1787.* (Extr. de AnAW., t. XXV.) Saint-Nicolas, Edom, 1907, in-8, 10 p.

85 **A. Josson.** *Le vin à Tournai.* — RT. 1907, t. III, p. 204-210 (suite et fin).

Suite des articles renseignés aux *Annales* [LVII, 560], VI. L'accise et le commerce de vins aux XVIIe et XVIIIe siècles. Analyse dos ordonnances et autres actes des divers gouvernements qui se sont succédé à cette époque, fixant les impôts auxquels le vin était soumis et réglementant le commerce de ce produit.

86 **F. Meyer.** *Essai sur l'histoire des Juifs du Hainaut au XIVe siècle.* — AnEN. 1907, t. III, p. 322-343.

Traces de Juifs; exploits réels ou présumés; légendes; scandales; répressions.

87 **L. Gauthier.** *Les Lombards dans les deux Bourgognes.* Paris, 1907, in-8.

88 **V. Brants.** *La lutte contre l'usure dans les lois modernes.* Louvain. Peeters, 1907, in-8, viii-192 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 241 = P. Poullet.)

Certains passages font l'historique des différents aspects de la question.

89 **Gerhard Seeliger.** *Forschungen zur Geschichte der Grundherrschaft im früheren Mittelalter.* II. Zur Organisation der fränkische Grundherrschaft. — HVJS. 1907, t. X, p. 305-354.

Hier volgt de indeeling :

1. Römische und germanische Grundherrschaft.

2. Das grundherrliche Gebiet: *a*) Dienendes und zinsendes Land ; *b*) Herrschaft ohne Grundeigentum.

3. Die grundherrlichen Leute: *a*) Die Hintersassen ; *b*) Hofhörige Leute ohne herrschaftliches Land ; *c*) Minderfreie und Unfreie.

4. Gewerbliche Arbeit und minister; alischerDienst.

5. Arten der Leihen.

90 **W. Ganzenmüller.** *Die flandrische Ministerialität bis um ersten Drittel der 12 Jh.*—Westdeutsche Zeitschrift für Gesch. und Kunst, t. XXV, p. 371-410. (NA. 1908, t. XXXIII, p. 245-246 = M. Kr.)

Expose la terminologie des sources flamandes concernant la question. Cependant l'exposé ne donne pas une solution certaine de l'origine des « Ministerialen » (serfs.)

Voir A. Hansay. *Quelques considérations sur le servage dans l'ancien pays de Looz.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 155-158. A propos de ce rapport, M. H. entreprend une critique des études de M. Vanderkindere sur la situation des hommes libres dans les premiers siècles du moyen-âge. V. AnÉm. [LVI, 297]. La théorie de M. Vanderkindere est également attaquée par MM. Grob et Pirenne. — AnAHB. 1907, t. I, p. 299-305.

91 **Chan. Bled.** *Les Sociétés populaires pendant la Révolution.* Extrait dans CFFBull. 1906, p. 85-91. Saint-Omer, d'Homont, 1907, in-8, 191 p. et pl. (AnEN. 1907, t. III, p. 459 = F. B[ouchet].)

Leur influence sur l'opinion publique à St-Omer, Bergues, Cassel, Dunkerque, etc. Leurs tendances vis à vis du mouvement révolutionnaire.

92 **J. E. Jansen.** *De Torenbrand van Turnhout.* — Tax. 1907, bd. IV, bl. 193-196. (ABelges. 1908, t. X, p. 26.)

« Édition du poème latin concernant le « muggenbrand » de Turnhout. L'éditeur ignore sans doute que le ms. a été déjà publié par J. F. Willems dans ses *Mengelingen.* pp. 9-14; au point de vue de la correction, cette première édition l'emporte même ». (ABelges. l. c.)

Vgl. *Mane en muggeblusschers.* — Rond den Heerd, 1870-71, bd. VI, bl. 66-68; waar zelf voor een groot deel gesteund wordt op Aug. Mertens. *Iets over de spotnamen onzer belgische steden in 't algemeen en over den naam van maenblusschers den Mechelaren gegeven in 't bijzonder.* Antwerpen, Buschmann, 1847. L. D. W.

93 **O. Colson.** *Les Flamands dans le folklore Wallon.* — W. 1907, t. XV, p. 278-302.

1. L'origine des Flamands. 2. Les Flamands ne sont pas des gens ! 3. Le type physique des Flamands. 4. Le type moral. 5. Quelques sobriquets. 6. La langue flamande. 7. Les Flamands et le Paradis.

Zie daarover *Vlamingen en Walen,* B. t. XIX, 1908, p. 49-62 = D. W.

C. Histoire des lettres et des sciences.

94 **Leven en werken** *der zuidnederlandsche schrijvers.* Uitgave der Koninklijke Vlaamsche Academie. Derde aflev. Gent, Siffer, 1907, in-8, bl. 177-266. (ABelges. 1907, t. IX, p. 202-203 = V. Fris.)

Zie AnÉm. [LV, 314.]

95 **P. Leendertz. Jr.**, *Middelnederlandsche dramatische poëzie.* Leiden, A. W. Sythoff, in-8°, s. d. [1907], ccxviii-698 p. Fl. 15. (MBBull. 1908, t. XII, p. 23-24 = C. Lecoutere.)

Répertoire de la littérature néerlandaise dramatique du moyen âge. « L'établissement du texte, l'annotation, l'introduction, tout est à louer » (Lecoutere).

96 **P. Leendertz, Jr.** *Lanseloot vun Denemerken* (*Zwolsche Herdrukken*, 2e reeks, n. 6). Zwolle, W. E. Tjeek Willink, s. d. [1907], in-12, 72 p. Fl. 0,35. (MBBull. 1908, t. XII, p. 23-24 = C. Lecoutere.)

Édition d'une des pièces les plus attrayantes du théâtre profane, comprise dans la collection précédente et destinée aux non-spécialistes.

97 **P. Fredericq.** *Het Nederlandsch Proza in de zestiendeeuwsche Pamfletten uit den tijd der Beroerten met eene Bloemlezing (1566-1600) en een Aanhangsel van liedjes en gedichten uit dien tijd.* (Mémoires de l'Académie royale de Belgique, 2e sér., in-8, t. III.) Bruxelles, 1907, xliv-411 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 240-241 = H. Van Houtte.)

98 **V. A. Dela Montagne.** *De Schrijver van « Den Spigel der Joncheyt ».* — TBB. 1907, bd. V, bl. 264-267. (ABelges. 1907, t. IX, p. 293 = L. Goffin.)

Hij is H. Aerts van Bocxstel,... zonder meer daarvan te weten.

99 **C. Looten.** *Un poème de M. De Swaen sur la révolution d'Angleterre.* — CFFBull. 1907, p. 193-208.

Poème daté du 6 janvier 1689, de 142 vers. Occasion, sources, analyse du poème édité, traduit et annoté par M. Looten.

V. AnÉm. [LVI, 96].

100 **Dr L. Van Puyvelde.** *A. Rodenbach's dichtkunst.* — Vlaanderen, 1907, December.

101 **Dr L. Van Puyvelde.** *Albrecht Rodenbach.* — De XXe eeuw, 1907, September.

102 **Dr L. Van Puyvelde.** *Gudrun.* — De Gids, 1907, November-December.

Kritische studie over Rodenbach's meesterstuk.

103 **A. De Ridder.** *Stijn Streuvels, zijn leven en zijn werk.* Tweede vermeerderde en omgewerkte druk. — Amsterdam, L. S. Veen, 1907, in-8°, 200 bl. (B. 1908, bd. XIX, bl. 63-64 = A. Coussens.)

Een tweede druk, naar inhoud en vorm merkelijk beter dan de eerste. Z. AnÉm. [LVII, 571]. Het boek heeft opgehouden — terecht — een « kritische studie » te zijn. Vooraan krijgen we een volledige bibliographie van en over Stijn Streuvels. Dan wordt ons de mensch, zijn kunst en zijn werk, degelijk — nogal dithyrambisch — voorgesteld. Daarbij, een heele koop mooie portretten.

J. Vermaut.

104 **J. Persyn**. *Over Letterkunde*. — DWB. 1907, II, bl. 319-335.

Van bl. 319 tot bl. 324 geeft Dr Persyn eene meesterlijke kritiek over dichter Om. K. De Laey van Hooghlede. « Een goed Vlaamsch hart, ja, die de Laey; maar daarop is geënt een Latijnsche-Fransche geest en zoo staat hij eenig thans onder onze dichters en schrijvers ». Dat men deze degelijke bladzijden leze en men zal onzen jeugdigen West-Vlaamschen schrijver wat nader leeren kennen en met gretigheid zijne verscheidene werken trachten te krijgen om er zelve al het fijne van te smaken waarop Dr Persyn wijst. P. A.

105 **P. Perdrizet**. *Jean Miélot, l'un des traducteurs de Philippe-le-Bon*. — Revue d'histoire littéraire de France, Paris, 1907, t. XIV, p. 472-482.

106 **Adrianus Roulerius**. *Stuarta tragoedia* herausgegeben von R. Woerner (Lateinische Litteraturdenkmäler des XV. und XVI. Jahrhunderts.) Berlin, Weidmann, 1906, xx-65 p. (MBBull. 1908, t. XII, p. 18-19 = A. Roersch.)

Nouvelle édition de la *Stuarta* sive *Coedes Mariæ serenissimæ Scot. reginæ in Angl. perpetrata*. Tragédie en 5 actes écrite en vers latins par Adrien de Roulers en 1593.

Cette œuvre se recommande par son caractère de vérité historique et son intérêt dramatique.

107 **Olivier de Reylof**. *Magni patris S. Augustini panegyricon. Accedit ode de Inventione Reliquiarum ejusdem Magni Patris, cum carmine altero*. Gandavi, P. de Goesin, [1729], in-4, 28 p. — GOGBull. 1907, t. XV, p. 57. (ABelges. 1907, t. IX, p. 256 = H. Coppieters Stochove.)

Note à propos de l'Auteur. L'édition est à la bibliothèque de Courtrai.

108 **A. Roersch**. *Les Humanistes belges de la Renaissance*. — RG. 1906, t. LXXXIV, p. 39-62. (ABelges. 1908, t. X, p. 24 = H. Van Houtte.)

Donne une bonne vue d'ensemble de l'humanisme Belge et de ses principaux représentants, parmi lesquels nous rencontrons les noms de Paul Liebaert (Leopardus) d'Isenberghe, Jean Van Spauteren de Ninove, Pierre Pantin de Thielt, Martin de Smet de Westwinckel, Jean Lernout, échevin de Bruges et d'Augier Ghysselin, seigneur de Bousbecque, Marc Laurin, seigneur de Watervliet, Adolphe de Meetkerke, président du Conseil de Flandre et François Nans, bourgmestre du Franc. M. Roersch montre très bien que l'humanisme n'est pas, chez nous, une plante importée d'Italie : nos compatriotes ont contribué dans une large mesure au grand mouvement de cette époque. Dès le XIVe siècle plusieurs de nos compatriotes jouissent d'un excellent renom littéraire en Italie. Au XVe siècle, le mouvement est préparé tout

naturellement par Gérard Groot et les écoles des Frères de la Vie commune et favorisé par la cour des ducs de Bourgogne : aussi fut-il particulièrement brillant. Pendant plusieurs siècles les jeunes générations tant en France qu'en Belgique s'initièrent aux langues latine et grecque dans les grammaires de nos compatriotes Jean De Spautere de Ninove et Clénart ou Kleynaerts de Diest.

Cf. AnÉm. [LVI, 302 ; LVII, 109]. C. C.

109 **A. Roersch.** *Un bon ouvrier de la Renaissance, Rescius.* — RG. 1906, t. LXXXIV, p. 327-340. (ABelges. 1907, t. IX, p. 195.)

110 **A. Baumgartner.** *Die Vlämische Akademie für Sprach- und Literaturkunde.* — Historisch-politische Blätter, 1908, bd. CXLI, S. 16-27.

111 **Pr. Verheyden.** *Aanstelling van gentsche drukkers en boekverkoopers in de 17de eeuw.* — TBB. 1907, bd. V, bl. 278-288. (ABelges. 1907, t. IX, p. 294 = L. Goffin.)

112 **M. Schoengen.** *De ontwikkeling van het hooger onderwijs in de middeleeuwen.* — Annuarium der roomsch katholieke studenten in Nederland. Leyde, 1907, p. 29-188.

La deuxième partie (p. 147-188) traite de l'enseignement supérieur dans les Pays-Bas.

D. Histoire de l'art.

113 **Internationale** *Bibliographie der Kunstwissenschaft*, éd. A. J. Jellinek. III Bd. (1904). Berlin, Behr, 1907, in-8, II-368 p. M. 15.

Répertoire des études relatives aux beaux-arts, parues pendant l'année 1904, dans les livres, revues, journaux du monde entier. Les recensions bibliographiques très complètes, avec ajoute des comptes rendus publiés dans les périodiques, sont classées méthodiquement d'après les divers points de vue des sciences qui se rattachent à l'art : Allgemeines : Bibliographie, Lexica, Neue Zeitschriften — Aestetik, Kunstphilosophie, Kunstpflege — Kunstgeschichte : Allgemeines, Epochen und Länder, Einzelne Städte, Einzelne Künstler — Kunsthandel — Baukunst — Skulptur — Malerei — Graphische Kunst — Kunstgewerbe.

On peut exprimer le regret qu'un ouvrage aussi indispensable retarde de trois ans. A. D. M.

114 **H. Hymans.** *L'Exposition de la Toison d'or à Bruges.* — GBA. 1907, t. XXXVIII, p. 199-217, 298-314.

Revue descriptive et critique de l'Exposition de la Toison d'Or. Article richement illustré, analogue aux précédents articles de M. Hymans sur le même sujet. V. AnÉm. [LVII, 585].

115 **A. W. Sanders van Loo.** *Kunstkroniek.* — DWB. 1907, II, bl. 516-537.

Schrijver heeft het over de geschiedenis van het Gulden Vlies,

en de schoonste kunstschatten die te Brugge, verleden zomer, tentoongesteld waren. Deze bijdrage munt niet uit door oorspronkelijkheid, en is vooral gemaakt naar de werken van baron Kervyn en Hymans. A. D. M.

116 **A. de Saint-Léger.** *L'Exposition de la Toison d'Or à Bruges.* — AnEN. 1907, t. III, p. 636.

Quelques impressions.

117 **A. Verhelst.** *Exposition de la Toison d'Or à Bruges.* — Durendal, 1907, t. XIV, p. 515-518.

L'auteur regrette la non-existence d'un catalogue critique de l'exposition. Il décrit et analyse la célèbre Annonciation de Van Eyck.

118 **Architectur** *des Auslands. I Série. Belgien und Holland.* Wien, Wolfrum, 1907, in-folio, 60 pl.

119 **Chanoine R. Maere.** *Note sur l'influence brabançonne sur les édifices flamands de style flamboyant.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 108; t. I, p. 389 s.

A l'aide surtout d'extraits de comptes de l'époque, l'auteur établit que les maîtres d'œuvre brabançons ont beaucoup travaillé en Flandre; il cite parmi leurs œuvres Ste-Walburge et l'hôtel de ville à Audenarde, St-Martin à Alost, St-Bavon et l'hôtel de ville à Gand. H. H.

120 **J.-B. Dugardyn.** *La cathédrale de Saint-Martin à Ypres.* — MABull. 1907, t. VII, nos 1, 5, 6, nombreuses illustrations.

Passe en revue les différentes parties de cet imposant monument: le magnifique chœur, avec ses chapelles latérales, qui fut commencé en 1225, d'après une ancienne épitaphe; les nefs qui furent bâties à partir de 1255, comme en témoigne l'inscription suivante sculptée dans le rinceau sous le triforium au-dessus de la chaire de vérité:

LOF GOD Y GHEIFT
DAER ELC BI LEIFT;

la tour qui date de ± 1434; les transepts, dont le triforium méridional semble indiquer qu'il est de construction plus récente (XIIIe-XIVe s.) que le transept nord; enfin la façade du transept sud, dont M. Dugardyn fait connaître le projet de restauration (en voie d'exécution) dressé par M. Cooman.

Il est regrettable que l'auteur n'ait pas donné de plan terrier et n'ait pas songé à faire ressortir le caractère tournaisien du chœur et à le comparer dans plusieurs de ses membres avec d'autres églises flamandes contemporaines qui ne sont pas datées avec précision, notamment avec celle de Notre-Dame de Bruges, qu'on peut difficilement, nous semble-t-il, attribuer à 1185. C. C.

121 **E. Théodore.** *Note sur l'ancienne cathédrale de St-Omer.* — CFFBull. 1906, p. 91-96. (AnEn. 1907, t. III, p. 459=E. B[ouchet].)

Résumé d'une causerie faite par l'auteur au cours d'une excursion. Description de l'édifice et de ses principales curiosités. Bibliographie.

122 **H. Hoste.** *L'expansion du style brugeois.* — AnAHB. 1907, t. I, p. 350-360.

Le principal caractère spécifique, certain de l'architecture domestique de style brugeois est la travée, c. à d. la moulure qui contourne les fenêtres superposées des différents étages. La rencontre de ce caractère dans un grand nombre de façades de plusieurs localités belges et françaises — façades énumérées et sommairement décrites par l'auteur — permet de conclure avec probabilité à une influence brugeoise. Certaines considérations historiques confirment cette expansion de notre style local.

Illustrations et croquis intéressants.

Cette étude fut lue à la séance du 7 août de la section *Archéologie* du Congrès de Gand (AnAHB 1907, t. I, p. 344-361). En cette même séance M. Buls développa son *Plan d'étude méthodique de l'habitation urbaine en Belgique* (*ibid.*, p. 360-362; AnÉm. [1907, 463].) A. D. M.

123 **Ulrich Thieme und Félix Becker.** *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler von der Antike bis zur Gegenwart. I Band.* Leipzig, Engelmann, 1907, in-8°, 600 p. F. 40.

L'éditeur reprend vaillamment le gigantesque labeur entamé en 1872-1885 sous la direction de Julius Meyer, mais qui sombra au milieu de la lettre B (Bez). MM. Thieme et Becker se sont adjoint un grand nombre de spécialistes, parmi lesquels plusieurs belges. Ce premier volume a été favorablement accueilli par le monde érudit. L'ouvrage complet comportera une vingtaine de tomes qui paraîtront, assure le « *Vorwort* », à raison de deux par an. (Cf. Th. v. FRIMMEL, dans *Blätte für Gemaldekunde,* 1907, t. IV, p. 46-47.) G. CAULLET.

124 **Deutsche** *und niederländische Holzbildwerke in Berliner Privatbesitz von M. J. Friedländer* herausgegeben von der Kunstgeschichtlichen Gesellschaft Berlin. Leipzig, W. Hiersemann, 1904, 50 lichtdrucktafeln mit erklärendem Text und Vorwort. M. 65.

La seconde section de l'ouvrage est intitulée : Niederdeutsche und niederländische Bildwerke aus der Zeit zwisschen 1450-1650.

125 **Originalbildwerke** *in Holz, Stein, Elfenbein u. s. w. aus der Sammlung Benoit Oppenheim, Berlin.* herausgegeben vom Besitzer. Leipzig, Hiersemann, 1907, folio, 115 Abbildungen in Lichtdruck auf 58 Tafeln nebst beschreibendem Text. M. 70.

La collection des sculptures appartenant à M. Oppenheim est une des plus riches de l'Allemagne. Elle comprend des spécimens à tout point remarquables de l'art plastique allemand, néerlandais, italien, espagnol et français.

126 **P. Dubois.** *Note sur les retables flamands des XVe et XVIe siècles, de l'Oise et de la Somme.* (Extr. du Bulletin de la Société archéologique et historique de Clermont.) Abbeville, Paillart, 1907, in-8, 14 p.

127 **P. Vitry.** *Le Christ de Jacques de la Baerze.* — AnAHB. 1907, t. I, p. 334-339.

Ce Christ du célèbre sculpteur de Termonde a fait partie du plus grand des deux retables commandés, à la fin du XIVe siècle, à l'artiste par Philippe le Hardi pour sa chapelle de Champnol et appartient maintenant à M. Bing de Paris. Cette œuvre d'art de premier ordre marque une date dans l'histoire de la sculpture dans les Pays-Bas.

128 **Armand Heins.** *Coups d'œil et coups de plume.* Notes et croquis d'archéologie pittoresque. 2e partie. — ABAnBull. 1907, p. 127-157. (ABelges. 1908, t. X, p. 7 = V. Fris.)

Voir AnÉm. [LVII, 598]. Cette 2e partie comprend des croquis intéressants de poutres et linteaux sculptés, de culs de lampes et chapiteaux, pris au hasard dans la Flandre et les contrées limitrophes.

129 **J. Joubert.** *Le monument commémoratif de la Bataille des Éperons d'or à Courtrai.* — Angers, Germain et G. Grassin, 1907, in 8°, 46 p.

L'auteur ne prétend pas apporter une contribution nouvelle à la science. Les fêtes qui commémorèrent, à Courtrai, la bataille des Éperons d'or lui ont fourni l'occasion de compiler honnêtement, sans chauvinisme presque, les études de Funck-Brentano, Fris et de Maere. J. V.

130 **S. Reinach.** *Répertoire de peintures du moyen-âge et de la Renaissance (1280-1580).* IIe vol., Paris, Leroux, 1907, in 8°, III-818 p., avec 1200 illustrations. Fr. 10.

131 **Katalog** *der Gemäldegalerie des Allerhöchsten Kaiserhauses, Wien. (Alte Meister).* Leipzig, Hierssemann, 1907, 2 aufl., in-8°, 413 p., 200 illustrations. Fr. 10.

Catalogue modèle des 1717 tableaux de cette célèbre galerie, donnant pour chaque numéro la description complète de l'œuvre, l'indication de sa provenance certaine ou discutée, des données chronologiques et biographiques sur les peintres.

132 **Tableaux célèbres.** *Les Galeries d'Europe.* Paris, Laurens, 1907, publication mensuelle, in-4. Fr. 30.

Conçu sur le modèle des albums similaires publiés en Allemagne, la publication de M. Laurens ne leur cède en rien, ni en éclectisme, ni en finesse technique. Chacune des 72 planches, en chromo-phototypographie, de cette première année, est accompagnée d'une feuille de texte inédit. Celui-ci, tour à tour signé P. Vitry, Glück, A. Philippi, W. Steenhoff, etc., instruit par la sub-

stantialité de ses commentaires au même degré que l'image séduit par « l'illusion qu'elle donne d'un Musée chez soi ». Les admirateurs de notre glorieuse école peuvent s'y délecter déjà devant des van Eyck, van der Weyden, maître de Flémalle, D. Bouts, Mabuse, Breughel, Rubens et Corneille de Vos. G. C.

133 **P. de Mont.** *Van de gebroeders Van Eyck tot Pieter Breughel. Vijftig meesterstukken der vroegste Nederlandsche schilderkunst.* Afl. 1-5. Amsterdam, Elsevier, 1907, in-4.

Het werk zal tien afleveringen bevatten.

134 **Henri Bouchot.** *La condition sociale des peintres français du XIIIe au XVe siècle.* — RDM, 1908, t. XLIII, p. 153-177.

Paris fut dès le XIIIe siècle un centre artistique important. Les premiers artistes, les « peintres selliers » ne se distinguaient pas des autres métiers; peu à peu les peintres formèrent une corporation distincte, et certains de ceux-ci, comme Jean d'Orléans et Foucquet, recevaient déjà de vrais salaires d'artistes.

M. Bouchot combat l'opinion généralement admise de l'influence des van Eyck et de l'école flamande sur l'école française. Au XIIIe et jusqu'au milieu du XIVe siècle, il existait à Paris un mouvement artistique important. Les artistes flamands venaient chercher à Paris le complément de leur éducation artistique, et beaucoup finissaient par y prendre droit de bourgeoisie. La guerre de Cent ans amena une disjonction de cette école des arts. Certains artistes prirent le chemin du nord avec les clercs de Bourgogne et y jetèrent les fondements de l'école flamande. D'autres se fixèrent au centre et au sud de la France. Il s'ensuit pour l'auteur que les prétendues influences flamandes aperçues chez les artistes de Bourges, de Tours ou d'Avignon, au XVe siècle, sont en réalité les traditions françaises du XIVe siècle, importées dans les Flandres, et simplement conservées chez eux par les artistes français ! P. v. d. W.

135 **L. Maeterlinck.** *Le genre satirique dans la peinture flamande*, 2e édit. (BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 619-620 = A. Boinet.)

Ouvrage plein de choses inédites. Tendance à exagérer la portée satirique de miniatures simplement grotesques.

136 **H. Bouchot.** *Le paysage chez les primitifs.* — GBA. 1907, t. XXXVIII, p. 456-481.

Article général, où il est question des primitifs des différentes écoles. Étude du paysage chez les Van Eyck, Van der Weyden, Memling, le maître de Flémalle. Rapprochements entre les manières de traiter le paysage dans les écoles de pays divers. Exagération du point de vue français. A. D. M.

137 **E. Jacobsen.** *Quelques maîtres des vieilles écoles néerlandaise et allemande à la galerie de Bruxelles.* — GBA. 1906, t. XXXVI, p. 281-301 ; 1907, t. XXXVII, p. 54-68 ; p. 418-435.

I. Bernard Van Orley. M. J. étudie l'œuvre de Van Orley dans ses développements successifs et revendique pour ce maître plusieurs tableaux catalogués sous une autre mention par M. Wauters. II. Jean et Cornelis Van Coninxlo. III. Henri met de Bles, auquel M. J. voudrait voir attribuer 4 grands triptyques du musée de Bruxelles. IV. Le pseudo-Mostaert de Waagen. V. Le maître de Flémalle. VI. Le triptyque de la famille Sforza. Il est plausible, dit l'auteur, que Memling et Roger Van der Weyden aient travaillé en commun à cette œuvre. VI. Le maître d'Oultremont. Étude de l'œuvre, spécialement attribué à ce peintre du célèbre retable de Bruxelles et examen critique de la question d'attribution. Les conclusions de M. J. sont négatives : l'auteur de ces peintures n'est pas le Mostaert de Waagen, ni Jan Mostaert, ni Jacob Cornelisz. La seule conclusion certaine est que ces tableaux sont l'œuvre d'un maître hollandais du commencement du XVIIe siècle. VIII. L'école de Cologne ; influence de Memling, notamment sur le Maître de St-Séverin. IX. Tableaux remarquables de différentes écoles. Plusieurs œuvres de l'art flamand. A. D. M.

138 **E. Durand-Gréville.** *Notes sur les primitifs néerlandais de la National Gallery.* — GBA. 1908, t. XXXIX, p. 59-72.

Correction au catalogue de la National Gallery. L'éminent critique restitue plusieurs tableaux, à Thierry Bouts, au maître de Flémalle, à Albert Bouts, à Gérard David etc.; revendique pour Quentin Metsys plusieurs œuvres attribuées à Joachim Patinier ; présente des observations relatives au problème Quentin Metsys-Patinier-Henri Bles, etc.

139 **Westendorp.** *Kopien berühmter niederländischer Porträts des XV Jahrh. auf Rheinisch-Westfalischen Altartafeln des XVI Jahrh.* — ZCK. 1906-1907, t. XIX, col. 225-228.

Sur un tableau du musée Wallraf-Richartz de Cologne se trouve une copie d'un portrait de Baudouin de Lannoy peint par Van Eyck. D'autres portraits de l'école flamande ont été reproduits par des peintres westphaliens sur des panneaux d'autels.

140 **W. H. J. Weale.** *Hubert and John van Eyck ; their live and work.* London, John Lane Company, 1908, in-4°, cxiv-219 p., with 41 photogravure plates and 99 other illustrations. L. 5. (AnÉm. 1907, t. LVII, p. 424-436 = H. Rommel.)

141 **L. Leprieur.** *Les récentes acquisitions du département des peintures au Musée du Louvre (1906).* — GBA. 1907, t. XXXVII, p. 1-21.

Signalons spécialement l'*Homme au verre de vin* — le pendant de l'*Homme à l'œillet* — que M. L. étudie sérieusement en exposant les controverses au sujet de l'attribution de cette œuvre remarquable. D'aucuns l'attribuent à Jean Fouquet, d'autres, tel G. Hulin, la rattachent à l'art des Van Eyck. M. L. avance hypothétiquement le nom de Colin d'Amiens.

Magnifique reproduction de M. Sulpis. A. D. M.

142 **J. J. Van der Horst.** *Hoe Jan Van Eyck de olieverf vond.* — Aalst, De Leyn-Verhougstraete, 1907, 61 bladz.

Eene legende.

143 **M. Seymour de Ricci.** *Un groupe d'œuvres de Roger Van der Weyden.* — GBA. 1907, t. XXXVIII, p. 177-198.

Article original, plein de rapprochements suggestifs et d'observations judicieuses, à consulter par quiconque s'occupe des productions de Roger Van der Weyden.

144 **E. Berteaux.** *Un triptyque flamand du XVe siècle à Valence.* — GBA. 1906, t. XXXVI, p 216-222.

Ce tableau, conservé dans la chapelle du collège du *Corpus Christi*, représente le Crucifiement, la Descente de la croix, la Résurrection. Il ne peut être attribué à Roger Van der Weyden, bien qu'il se rattache à la manière de ce maître et à celle de Thierry Bouts. L'auteur revendique pour le même peintre une série de quatre panneaux du Prado à Madrid. A. D. M.

145 **M. C. Nieuwbarn.** *Hans Memling.* Cent reproductions d'après les tableaux du maître dans les cathédrales, musées et collections d'Europe. 12 livraisons. Haarlem, Kleimann, 1907, in-folio.

146 **Les chefs-d'œuvres** *de Memling.* Paris, Saarbach, 1907, in-16, 30 planches de grav. et 2 p. de texte.

147 **H. A. Vasnier.** *L'architecture dans les œuvres de Memlinc et de Jean Fouquet.* GBA. 1905, t. XXXIII, p. 195-204.

148 **Arnold Goffin.** *Thiery Bouts* (Collection des grands artistes des Pays-Bas). Bruxelles, Van Oest, 1907, in-8°, 123 p. F. 3.50.

Dans une étude substantielle, condensée en une centaine de pages, M. Goffin dit tout ce qu'il est intéressant de connaître sur l'artiste qui en est l'objet. Thiery Bouts naquit probablement à Haarlem, mais résida la plus grande partie de sa vie à Louvain. Il s'y maria deux fois et y mourut vers 1480. M. Wauters a autrefois publié le testament de ce peintre, retrouvé aux archives communales de Louvain ; il contient des renseignements précieux sur la famille et la position sociale de l'artiste.

S'appuyant également sur des sources d'archives, l'auteur signale et décrit les principales œuvres de Bouts : La dernière Cène et le martyre de Saint Erasme, conservés à l'église Saint Pierre à Louvain ; la sentence inique de l'empereur Othon au Musée de Bruxelles ; la cathédrale de Bruges possède le martyre de Saint Hippolyte, œuvre de la fin de la vie du peintre. M. Goffin a su éviter le subjectivisme qui est le grand écueil des critiques d'art ; sa critique reste sobre et objective. Il ne fait pas partie de cette « école d'esthéticiens » à laquelle, en 1862, déjà, Charles Ruelens, dans ses notes ajoutées à la traduction française des Anciens Peintres de Flandre, de Crowe et Cavalcaselle, reprochait d'avoir « extrêmement fourvoyé l'histoire par sa manie d'attributions et

de conjectures. » « Traversant le pays, ajoutait-il, visitant les « musées avec un zèle et un amour que nous leur reconnaissons « volontiers, ils ont, sans hésiter, donné des noms aux centaines « d'œuvres inconnues du XVe et XVIe siècles. On les a cru sur « parole et, souvent, grâce à eux, on a inscrit un nom sur le cadre « du tableau. » Ce qui était vrai en 1862, n'est-il pas infiniment plus vrai de nos jours ; et, pourquoi ne pas vouloir admettre que des œuvres de mérite aient été faites, par quantité de peintres inconnus qui ont vécu à cette époque d'efflorescence de l'art ? En un mot, c'est une excellente monographie, écrite dans une langue sobre et claire, et très intéressante pour tous ceux qui étudient et admirent l'école des primitifs flamands. P. v. D. W.

149 **Arnold Goffin.** *Het werk van Dirk Bouts te Leuven.* — OK. 1907, t. XII, p. 189-206.

Excellent chapitre de la monographie analysée au numéro précédent. Sa lecture atteste combien ont été mises à profit les longues et laborieuses recherches de feu M. E. Van Even, archiviste de Louvain.

150 **Jean de Bosschere.** *Quinten Metsys.* Collection des grands artistes des Pays-Bas.) Bruxelles, Van Oest, 1907, in-8, 137 p. Fr. 3.50.

Quinten Metsys naquit probablement à Louvain vers 1466, mais il résida la plus grande partie de sa vie à Anvers; il y mourut en 1530. Retracer la vie et faire connaître les œuvres de ce peintre est difficile; car les recherches entreprises dans les dépôts d'archives n'ont guère donné de résultats certains. C'est pourquoi l'auteur doit trop souvent recourir à la critique subjective pour identifier les œuvres de Metsys. La description et l'analyse qu'il donne des différents tableaux du maître est intéressante à lire ; mais moins de recherche et plus de simplicité de style rendraient les idées de M. de Bosschere plus faciles à saisir. P. v. D. W.

151 **R. van Bastelaer** et **G. H. de Loo.** *Peter Bruegel l'Ancien, son œuvre et son temps.* Fasc. 5 et dernier. Bruxelles, Van Oest, 1907, in-4, p. 149-400 avec planches.

152 **C. L. Rambure.** *Rubens et la région du Nord.* — SÉPCBull. 1907, t. X, p. 141-147.

Résumé d'une conférence, où l'on trouve la série chronologique des œuvres exécutées par Rubens pour le Nord et conservées dans la région. (ABelges. 1907, t. IX, p. 286.)

153 **L. Maillard.** *Le peintre de la Toison d'or : J. Van Driesten.* (Étude publiée dans la *Revue illustrée* du 5 septembre 1907.) Paris, 14, rue Drouot, in-4°. Fr. 1.50.

154 **Petrus Van Nuffel.** *Jozef Meganck en zijn werken.* — Aalst, 1907, gr. in-8°, 238 bl.

Heel nauwkeurig, met veel bijzonderheden, leeren we het leven

en de werken kennen van Jozef Meganck, een talentvollen schilder, die geboren werd te Aalst in 1808 en te Brussel stierf in 1890.

Het boek levert belang op voor de Aalstenaars, omdat het ook bevat: de geschiedenis der stedelijke academie van schoone kunsten, alsmede een terugblik op de stad Aalst, haar kunstenaars en ambachtslieden uit de verleden eeuw. J. V.

155 **Le Musée** *des enlumineurs, édité sous les auspices de* Pol de Mont. Fasc. 4-5. *Le Livre d'Heures de Notre-Dame, dites de Hennessy,* par J. Destrée. Haarlem, Kleinmann, 1907, in-fol., 42 planches.

156 **Kunstwissenschaftliche** *Beiträge August Schmarsow gewidmet* von H. Weizacher, M. Semrau, A. Warburg, R. Kautzsch, O. Wulff, P. Schubring, J. Von Schmidt, K. Simon, G. Graf Vitzthum, W. Niemeyer, W. Pinder. (Erstes Beiheft der *Kunstgeschichtlichen Monographien*). Leipzig, Hierssemann, 1907, in-4°, 279 p., 12 hors-texte et 43 illust. M. 32.

Le comte Vitzthum-Leipzig publie, dans ce volume de mélanges (p. 61-72), une étude sur un antiphonaire avec miniatures, qui autrefois faisait partie des collections Weigel et appartient actuellement à une collection privée de Paris. Cet antiphonaire est du premier quart du XIVe siècle et provient de la Flandre. Il atteste l'importance de l'art flamand, au début de la peinture gothique, soixante ans avant Melchior Broederlam et un siècle avant les Van Eyck.

157 **P. Durrieu.** *Les antiquités Judaïques et le peintre Jean Foucquet.* — In-folio, 25 pl. en héliogravure et 2 pl. en phototypie. F. 60.

2 parties : La première retrace l'histoire de ce manuscrit, décrit les miniatures, en fait la critique d'attribution, énumère les artistes qui y ont collaboré ; la seconde est une monographie sur Jean Foucquet.

158 **F. De Mély.** *Jean Clouet ou Godefroy le Batave.* — GBA. 1907, t. XXXVII, p. 403-418.

Jean Clouet est-il bien l'auteur des commentaires de la Guerre Gallique (ms. Bibl. nation. fr. 13429)?

159 **F. F.** *Vitraux à la cathédrale de St-Omer.* — MABull. 1907, t. VII, p. 143-148, 2 planches.

Description de grisailles, mise en plomb et autres fragments des vitraux de cette église.

160 **Bénitier** *en pierre blanche à la cathédrale de St Omer.* — MABull. 1907, t. VII, p. 190-192, avec planche.

Description.

161 **E. Matthieu.** *Les fondeurs de cloches nivellois. Les Tondeur.* Ann. de la Soc. arch. de Nivelles, 1907, t. VIII, p. 305-313. (ABelges. 1907, t. IX, p. 282.)

Cf. AnÉm. [LVI, 331; LVII, 613, 614, 615].

162 **C. Van den Haute.** *La tapisserie à Bruges. Un document de 1607.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 409-410.

Cet acte contient l'attestation de la provenance brugeoise d'un tapis marqué au monogramme du tapissier Philippe Vander Helle.

163 **Ch. Gheude.** *La chanson populaire belge.* Bruxelles, Lamberty, 1907, gr. in-8 carré, 130 p. ill.

Cf. AnÉm. [LVI, 214, 494].

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

164 **Jean Meyhoffer.** *Le martyrologe protestant des Pays-Bas (1523-1597).* Étude critique. Thèse présentée à la faculté de théologie de l'église libre du canton de Vaud. Bruxelles, Bouton, 1907, in-8, XIV-204 p. F. 4. (RIPB. 1907, t. L, p. 402-409 = V. Fris.)

Si les recherches de l'auteur dans les archives de Courtrai, Tournai, Valenciennes, Lille, Utrecht, Liége prouvent que le nombre des martyrs de la Réforme dépasse 2000, chiffre admis par M. I. Arnold dans la *Bibliotheca Belgica*, il est arbitraire de fixer à 18 ou 20 mille le nombre approximatif des hérétiques exécutés sous les gouvernements de Charles V et de Philippe II, soit 20 fois le nombre fixé par les martyrologes protestants. Ce travail devra être soumis à révision, après un dépouillement systématique des archives locales. (V. Fris). Exagération du point de vue protestant.

165 **Dr Daniel Jacobs.** *Het Wonderjaar te Gent, juni 1566-april 1567.* (Overgedrukt uit de Tijdspiegel, 1906). In-8, 86 bl.

Het wonderjaar (zoo genaamd eerst door H. Conscience) heeft te Gent geduurd van het einde der maand juni 1566 tot in april 1567. Het omvat dus nagenoeg 1566, indien men het jaar begint met Paschen, volgens de toenmalige tijdrekening.

« Men kan het duidelijk verdeelen in vier kenschetsende perioden, die aan de vier hoofdstukken dezer studie beantwoorden. De eerste dezer perioden duurt van den 30sten juni tot den 22sten augusti, en maakt als het ware de inleiding uit der hervormingsbeweging. Het is het tijdvak der veldpredikatiën. De tweede periode, alhoewel zeer kort, is de geweldigste geweest en diegene die het meest heeft bijgedragen tot de schrikkelijke vervolgingen, die de Spaansche regeering later tegen de hervormden heeft ingespannen. Zij omvat de beeldenstorm, die te Gent slechts den namiddag en den nacht van den 22sten augusti gewoed heeft. Daarop volgt een tijd, dat beide partijen elkander vreezen en dien de hervormden benuttigen tot het aanknoopen van onderhandelingen met den graaf van Egmont. Deze periode,

waarin de geusgezinden het toppunt hunner macht bereiken en het uitoefenen van den hervormden godsdienst in den tempel buiten de Brugsche poort werd toegestaan, eindigde ongeveer met den aanvang van 1567, volgens de hedendaagsche tijdrekening. Daarop volgt eindelijk de geleidelijke doch spoedige onderdrukking der hervormingsbeweging, die reeds op den 19[sten] april gansch was voltrokken „, bl. 80. Deze feiten en toestanden worden door D[r] D. J. trouw verhaald, volgens de door hem op bl. 83 aangewezene, officieele en verhalende bronnen. *Van Vaernewyck* levert de meeste stof, en meteen ook iets schilderachtigs en intiem aan het verhaal dier *beroerlicke tijden*.

D[r] J. P., die het werkje uitgaf van zijn overleden vriend D[r] Jacob, zegt in nota, bl. 1, dat deze „ niet met het hart maar met den geest oordeelt „. Ons echter schijnt de schrijver niet heelemaal vrij aan ongemeene sympathie voor die „ nederige veldpredikanten, die voor hun geloof de brandstapels kwamen trotseeren „. Wij hadden ook iets meer willen vernemen nopens den aard der veldpredikatiën en de leering die er in werd uiteengedaan. Anders getuigt het werkje van bezorgd voorbereidend werk en waren geschiedkundigen zin. Het kan ook op meer dan plaatselijk belang of nut aanspraak maken, want „ de wijze, waarop de hervormingsbeweging en de beeldenstorm zich te Gent hebben voorgedaan, laat ook toe een helderen blik te werpen op hetgeen deze gebeurtenissen geweest zijn buiten de enge grenzen van Vlaanderens hoofdstad. „ R. D. S.

166 **A. Elkan.** *Ueber die Entstehung der niederländische Religionsfrieden und Mornays Wirksamkeit in die Niederlanden.* — Mittheilungen des Instituts für Oesterreich-Geschichtsforschung, 1906, t. XXVII, p. 460-480.

167 **F. S. Knipscheer.** *De Vestiging der gereformeerde kerk in Noord-Nederland 1572-1608.* — NAKG. 1907, nieuwe reeks, bd. V, bl. 245-268.

Schrijver handelt hier over de uitwendige organisatie der hervormde kerk, namentlijk over Hooger en Lager Onderwijs, over het streven naar „ gelyckformicheit „ in de verscheidene gewesten, en 't meest over de eerste predikanten : hunne vorming en de voorwaarden hunner aanveerding. A. D.

168 **Dunkerque** *en 1693.* — SEPCBull. 1907, t. X, p. 127.

Courtes „ nouvelles „, trouvées dans les dossiers de la *Nonciature de France* 184 et 185, communiquées par l'abbé Dubrulle. Il y est question de Dixmude et de Furnes.

169 **L. Ghys.** *De Willemijnen te Brugge.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 402-408. (ABelges, 1908, t. X, p. 16 = J. Cuvelier.)

Belangvolle bijdrage over het klooster der Willemijnen te Brugge, naar onuitgegeven oorkonden (1521-1801) uit de H. Magda-

lenakerk. De geschiedenis van dat klooster is nauw verbonden met die der H. Catharinakerk, lateren tijd H. Magdalenakerk genaamd.

Men verglijke met Ad. D[uclos], *De Wilhelmijnen van Brugge.* — Rond den Heerd, 1871-1872, bd. VII, bl. 66-68, 74-76, 81-85, 100-115, 114.

170 **de Loisne.** *Chronologie des abbés de Saint-Augustin-lez-Thérouanne.* — SEPCBull. 1906, t. VIII, p. 185-216 (suite, à suivre). (ABelges. 1907, t. IX, p. 159.)

Ces abbés furent en rapports constants avec des monastères de notre Flandre.

171 **P. J. Goetschalckx.** *Naamlijsten der pastoors van de Belgische parochiën, eertijds deelmakende van 't bisdom van Antwerpen.* — BGHB. 1907, bd. VI, bl. 94-132, 171-220, 432-464, 533-569; 1908, bd. VII, bl. 37-56 ('t Vervolgt).

De grootste helft van dit opstel is verbeurd aan de algemeene kerkelijke geschiedenis der stad Antwerpen. Op bl. 452 begint eigenlijk dat deel waarvan het opschrift spreekt. 't Veralgemeent weder van bd. VII, bl. 37 voort. In 't deel der « pastoors » komen enkele namen voor van priesters die met onze streek eenige betrekking gehad hebben : als b. v. van Gilb. Overal, die in 1426 kapelaan geworden is in de St-Donaaskerk te Brugge (bl. 541); van Ant. Mast die omtrent 1479 pastoor was te Vlissingen (bl. 546); van Joann. Corneliss die in 1535 geboren was te Somerdijk in Zeeland (bl. 551); van Leen. Maris die te Ter Goes in Zeeland het licht zag (bl. 553); van Rob. Sweerts die bij de Jesuiten te te Brugge onderwezen heeft, nl. in de XVIe eeuw (bl. 555); van Jan Fr. Lippens die geboren is te Eekloo in de 2de helft der XVIIe eeuw (bl. 565). L. De Wolf.

172 **F. Cohrs.** *Stéphan von Tournay.* — Realencyclopädie für protestant. Theologie, t. XIX, 1907, p. 5-6.

Bio-bibliographie.

173 **A. d'Hoop, S. J.** *Un souvenir à nos chers morts.* — Missions belges de la Compagnie de Jésus, 1908, t. X, p. 54-59.

Biographies sommaires du R. P. A. Maene, né a Bruges en 1855, missionnaire aux Indes, mort à Calcutta le 9 août 1907, et du R. P. Conrard Bouckhout, né à Bruges le 19 octobre 1867, missionnaire au Barway, mort à Calcutta le 14 août 1907.

b) *Histoire spéciale.*

a) INSTITUTIONS ET DROIT PUBLIC.

174 **A. M. Broutin.** *État des bénéfices à la collation de l'abbé commendataire et du grand prieur de Saint-Amand.* — SEPCBull. 1907, t. X, p. 149-161.

Énumère les revenus des paroisses dont la collation appartenait à l'abbaye de S[t]-Amand, avec quelques notes concernant les biens des chapellenies de ces paroisses et certains prêtres qui ont possédé ces bénéfices. Plusieurs de ces bénéfices et une prévôté régulière, celle de Courtrai, étaient situés dans le diocèse de Tournai. R. D. S.

175 **E. Hubert.** *La législation belge en matière d'hérésie depuis Charles-Quint jusqu'à la fin de l'ancien régime.* Liége, 1906, in-8, 30 p., hors commerce.

β) CROYANCES, DOGME, HÉRÉSIES.

176 **P. Herrmann.** *Deutsche Mythologie.* Leipzig, W. Engelmann, [1907], in-8°, 444 p.
Distingue très à propos la mythologie du Nord (Suède, Norvège) et celle du Sud. Très beau livre de vulgarisation scientifique. (RHBBull. 1908, t. XI, p. 28 = M. Brants.)

177 **E. Mogk.** *Germanische Mythologie* (Sammlung Göschen). Leipzig. Göschen, 129 p. M. 0,80.
Clair et substantiel.

178 **Hauck.** *Tanchelm.* — Realencyclopädie für protest. Theologie, t. XIX, 1907, p. 377-378.

γ) CULTE.

179 **Bayart.** *Chant des offices de Saint Winnoc et de Saint Oswald.* — CFFBull. 1906, p. 23-32, av. pl. (AnEN. 1907, t. III, p. 458 = E. B[ouchet].)
Le ms. n° 14 du XII[e] siècle de la bibliothèque de Bergues, provenant de l'abbaye de S[t]-Winnoc et contenant entre autres pièces le chant des offices de Saint Winnoc et de Saint Oswald en signes neumatiques sur portées. Précieux manuscrit pour l'histoire du chant liturgique. M. B. s'est montré spécialement compétent dans la présente étude pour publier et étudier à fond le texte et les mélodies de ces offices. A. D. M.

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

180 **E. Martin** (abbé). *Saint Colomban.* 2[e] édit. (Collection « Les Saints »). Paris, V. Lecoffre, in-8. 200 p. Fr. 2.00.

181 **J. Parsy.** *Saint Éloi.* (Collection « Les Saints »). Paris, Lecoffre, 1907, 190 p. F. 2. (MBBull. 1908, t. XII, p. 27-30 = J. Warichez.)
« Excellente mise à point des travaux publiés sur ce sujet depuis quelques années; quelques inexactitudes ». (Warichez).



182 **M. De Bie.** *De dienaar Gods Joannes Van Ruysbroeck.* — Brussel, W[e] Willems, [1907], in-8°, 52 blz., prenten. Fr. 0,50.

Bijna te gelijkertijde met de korte doch degelijke studie van D[r] Laenen in « *La vie diocésaine*, janvier-février 1907 » gaf de schrijver, pastoor te Ruysbroeck, zijn werkje in het licht « om den zaligen inboorling zijner gemeente aan zijne dierbare parochianen en aan anderen beter te doen kennen. » Zonder een van die werken te zijn, — het doel ingezien, — die alles omvatten en vervangen wat vóór hen verscheen, is het toch in al zijn eenvoud wetenschappelijk behandeld: zoo zorgt de schrijver zijn bronnen op te geven, vooral Pomerius, en de geloofswaardigheid ervan aan te toonen. Daarbij heeft hij nieuwe oorkonden geraadpleegd uit het archief der Kapellekerk te Brussel, waaruit hij bijna met zekerheid kan opmaken, dat Ruysbroeck van de edele ridders van Ruysbroeck afstamt, hetgeen vroeger bij Wauters slechts een gissing was. Eenige platen waaronder het eenig gekend portret, luisteren het werkje op.

Het waarschijnlijk proces ter zaligverklaring maakt de Ruysbroeckstudie actueel. Dit werkje is er toe een verdienstelijke bijdrage, in afwachting dat eene critische uitgaaf van Ruysbroecks werken, waarvan men reeds nagenoeg 140 handschriften heeft ontdekt, er een nieuwen en doordragenden aanstoot aan geve.

O. VERHAEGHE.

ε) SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

183 **G. Cohen.** *Geschichte der Inszenierung im geistlichen Schauspiele des Mittelalters in Frankreich,* ins Deutsche übergetragen von D[r] C. BAUER. Leipzig, Klinkhardt, 1907.

Édition allemande, augmentée et corrigée, de l'ouvrage français annoncé plus haut AnÉm. [LVI, 449].

184 **F. Prims.** *Nota's ter geschiedenis der kerkelijke taal in de Belgische gewesten.* — DWB. 1907, II, bl. 394-412.

185 **A. Gielen.** *Over Nederlandsche Bijbelvertalingen.* — Studiën, 1907, jaarg. 39, deel LXVIII, bl. 344-362.

Naar aanleiding van het zaakrijk artikel dat Pater Van Kasteren verschijnen liet in den *Dictionnaire de la Bible* (IV, 1549-1557, versions néerlandaises de la Bible) is het overzicht van Gielen opgesteld. Geen nieuwigheden, maar wel de resultaten waartoe de hedendaagsche wetenschap gekomen is. Veel blijft er te doen over, namelijk wat het eerste tijdvak onzer Bijbelvertalingen, het uitsluitend katholiek tijdvak, aangaat. J. V.

186 **L. Schulze.** *Thomas a Kempis.* — Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche, 1907, bd. XIX, s. 719-733. (ABelges. 1907, t. IX, p. 292.)

Notice bio-bibliographique soignée, avec exposé de la controverse sur l'auteur de l'*Imitation.*
Cf. AnÉm. [LVII, 631].

187 **Jean de Curtenbosch.** — Dictionnaire de théologie catholique, 1908, fasc. XXV, col. 2453 s.
Article bio-bibliographique consacré à ce théologien, né à Gand en 1494.

188 **H. T. Oberman.** *Van Leiden naar Leuven: de overgang van Justus Lipsius naar eene Roomsche Universiteit.* III (Slot). — NAKG. 1907, nieuwe reeks, bd. V, bl. 269-304 (RHE. 1908, t. IX, p. 217-218 = H. N[elis].)
Schrijver heeft het over de oorzaken en bedoelingen van den grooten geleerde bij zijn overgaan van het Protestantsche Holland naar het Roomsche Brabant. Hij besluit dat Lipsius zeker vóór 1591 eene andere dan Roomsche overtuiging gehad heeft, hoewel deze geen instemming des harten inhield met het wezen van het Protestantisme. Terloops duidt schrijver meermalen de verhouding aan van Lipsius tot de godsdienstleerstelsels en de gedragslijn van Cassander. Zie AnÉm. [LVII, 573]. A. D.

189 **Lessen van Erasmus** *aan een roomsch kind.* — NAKG. 1907, nieuwe reeks, bd. V, bl. 116. (ABelges. 1907, t. IX, p. 262-263.)
« Passages caractéristiques, tirés du « de civilitate morum puerilium », sur les sentiments religieux de l'auteur » (ABelges. l.c.).

190 **H. Bosmans,** S. J. *Lettre inédite du Père Jean de Haynin, S. J. missionnaire belge en Chine, au XVIIe siècle.* — Missions belges de la Compagnie de Jésus, 1907, p. 31-39.
Contribution à l'histoire des missionnaires belges qui évangélisèrent la Chine au XVIIe siècle, parmi lesquels Ferdinand Verbiest est le plus célèbre. Le R. P. Bosmans fournit dans cet article des renseignements sur les sources et la bibliographie de cette histoire. Parmi les 6 lettres du P. de Haynin, que nous fait connaître la présente publication, l'une, du 6 mars 1669, adressée au P. Égide Van der Beke, contient des informations précieuses sur la haute position du P. Verbiest à la cour de Peking, sur sa fameuse discussion avec les astronomes chinois, ce qui leur valut une démission retentissante et à notre missionnaire flamand la présisidence du *Tribunal des mathématiques.* A. D. M.

191 **H. Bosmans,** S. J. *Lettre inédite d'Antoine Thomas, missionnaire belge, en Chine, au XVIIe siècle.* — Missions belges de la Compagnie de Jésus, t. X, 1908, p 12-24, 60-66. (ABelges. 1908, t. X, p.).
Cet article, étude originale, nous intéresse en tant qu'il nous fournit des données sur la vie, la mort et les travaux de l'illustre P. Ferdinand Verbiest, grand missionnaire, président du tribunal des Mathématiques de Pékin, directeur et constructeur de l'obser-

vatoire de cette ville, né à Pitthem en 1623. Le P. Thomas fut appelé à Pékin par le R. P. Verbiest, et à la mort de celui-ci en 1688, il lui succéda de fait à la présidence du Tribunal des Mathématiques.

Cette étude est illustrée de clichés remarquables, tirés des œuvres rarissimes du P. Verbiest.

Voir AnÉm. [LV, 504]. A. D. M.

LES PEINTRES

DE LA

FAMILLE BENSON

à Bruges, 1519-1585.

I. BIOGRAPHIE.

Parmi les natifs du Nord de l'Italie qui vinrent s'établir à Bruges au commencement du seizième siècle, se trouve un peintre du nom d'Ambroise Benson, probablement originaire du Milanais. Il acheta le droit de bourgeoisie (1) et fut admis à la maîtrise dans la gilde de Saint-Luc le 21 août 1519 (2).

(1) Compte de la ville, 1518-1519. Achats de Bourgeoisie, fol. xxxiiij: « Ambrosius Bentsoen, v s. g. »

(2) Matricule de la corporation des peintres et selliers, fol. 80: « Hambrosus Benson ende was hut Lombardie, was vrymeester als schylder ontfanghen op den xxj^{en} van Hoest anno xix, ende hop dat (pas) hen haddy gheen kinderen ». Un collaborateur des 'Annales' a suggéré que Benson pouvait être originaire du village de Lombaertzyde; mais son nom baptismal et le fait que Francisque de Vérone, qui se fixa à Bruges en 1510, fut nommé tuteur des enfants de Benson comme le plus proche parent du père, mettent son origine Italienne

Ambroise épousa 1° Anne Ghyselin qui lui donna deux fils : Guillaume et Jean, et trépassa en 1548. Jean, encore mineur, eut pour tuteurs le brasseur Pierre Van de Velde et le barbier François de Vérone, qui firent serment de bien administrer, le 15 octobre (3). Le 26 janvier 1549 ils firent la déclaration des biens qui lui étaient dévolus par la mort de sa mère, savoir : un quart de la maison *De Groote Veronika* sur la Place de la Bourse, et 32 escalins de gros, monnaie de Flandre (4).

Ambroise épousa 2° Jossine Michiels, fille de Liévin, bourgeois et hofman (hôtellier ?), dont il eut une fille, Anne.

Ambroise décéda au mois de janvier 1550 et fut enterré le 12 à l'église de Notre-Dame.

Ambroise fut conseiller (*vinder*) de la gilde en 1521-22, 1539-40 et 1545-46 ; gouverneur en 1540-41 et doyen en 1537-38 et 1543-44. Il exposa souvent des tableaux aux foires qui se tenaient auprès du couvent des Frères Mineurs aux mois de janvier et de mai ; il occupait parfois trois étaux, depuis 1526 jusqu'à 1530. Le magistrat du Franc

---

hors de doute, et laissent croire qu'il pouvait être parent d'Antoine Benzone, peintre Véronais, dont il y a un tableau signé et portant la date 1523 dans la sacristie des chapelains de la cathédrale de Vérone. — Il y avait à Ferrare une famille du nom de Benzone, dont plusieurs membres exercèrent l'art de la peinture. Geminiano Benzone eut un fils Bongiovanni qui fut peintre et était déjà mort en 1504. Il eut de sa femme Béatrice, fille de maître Ambroise, plusieurs fils dont deux furent peintres, Géminien et Jacques ; l'aîné est qualifié dans des actes publics comme « pictor egregius ». Il était dans les habitudes, à cette époque, de donner au fils aîné le nom du grand père paternel, et au deuxième celui du grand père maternel, et je soupçonne que notre Ambroise pourrait être le frère de Géminien. Mais, ni dans Citadella, ni dans les autres livres que j'ai pu consulter, je n'ai trouvé un Ambroise Benzone ni à Ferrare, ni à Vérone.

(3) « 1548, 15 Octobris. Pieter Van de Velde, brauwer, en Francisque de Verone, baerdemaker, iur. tut. van Jennin, Ambrosius Bensons zuene by ioncvr. Anna Ghyselin, uxor. » Registre des tuteurs assermentés, section des Carmes, fol. 241 v.

(4) Registre de la Chambre pupillaire, section des Carmes, VI, fol. 189.

qui, de 1520 à 1540, fit rebâtir le *Landshuus* et embellir la chapelle et les salles, appella à différentes occasions les peintres les plus notables de la ville, tels que Lancelot Blondeel et Jean Prévost, afin d'avoir leur avis sur les travaux projetés; à cette occasion on leur offrait du vin. Ambroise Benson fut deux fois du nombre de ceux qui eurent part à ces largesses (1).

La valeur nette des biens délaissés par Ambroise s'élevait à 90 livres de gros, dont sa fille Anne hérita d'un sixième. Elle eut pour tuteurs son grand-père maternel Liévin Michiels (décédé en 1554 (2) et remplacé le 8 avril 1554, par Antoine Michiels, cabaretier) et Sancho de Sanctander (3).

Guillaume Benson, fils aîné d'Ambroise, fut membre du conseil de la gilde en 1551-52 et 1561-62. Il mourut en 1585.

Jean Benson, deuxième fils d'Ambroise, fut admis dans la gilde de Saint-Luc à Anvers, comme fils de maître (4) en 1550; Hans Myte y est inscrit comme son apprenti, la même année. Jean était de retour à Bruges à la fin de 1551 et fut admis en la gilde, comme fils de maître, le 1 janvier

---

(1) « Van twee kannen wyns van x s. de stoop den laetsten van octobre ghepresenteirt Ambrosius Benson ende zyn medeghezelle scilders, XL s. Van twee ghelycke kannen wyns den XIIIJen van novembre ghepresenteert Ambrosius Benson, scildere, XL s. » Compte du Franc, 1528-29, fol. 66 et 66 v.

(2) 1550, 14 Maii. « Lievin Michiels, hofman, ende Sanctio de Sanctandeir, Spaengaert, by provisie, iur. tut. van N. Ambrosius Bensons kindt by ioncvrauwe Jozyne Michiels, uxor 2a ». Registre des tuteurs assermentés, section des Carmes, fol. 241 v.

(3) 1554, 8 Aprilis. « Anthuenis Michiels, tavernier, by provisie, iur. tut. in stede van Lievin Michiels overleden, met Sanctio de Sanctandeir te vooren voochd van Tannekin, Ambrosius de Bensons dochter by Jozyne Michiels uxor ». Ibid., fol. 246 v. Ambroise Benson eut aussi un enfant illégitime, Anna, dont Pieryne Michiels fut la mère; elle eut les mêmes tuteurs. Ibid., fol. 241 v.

(4) ROMBOUTS et VAN LERIUS, *De Liggeren der Antwerpsche Sint-Lucasgilde*, I, 171, 172.



1553 (1). Il fut membre du conseil en 1553-54 et décéda peu de temps après son frère.

Un autre membre de la famille portant le prénom d'Ambroise est inscrit dans l'obituaire de la gilde, immédiatement après Jean Benson. Serait-ce un fils illégitime ?

II. TABLEAUX.

Gérard David, — le grand maître qui a si dignement continué à suivre les traditions chrétiennes et qui, au seizième siècle, alors que la Renaissance païenne commençait à pervertir les esprits des artistes et des littérateurs, exerça une plus grande influence sur l'art à Bruges que tout autre — a non seulement produit beaucoup, mais a formé une véritable école de peintres(2). Ses tableaux s'exportaient en grand nombre et n'étaient nulle part plus appréciés et recherchés qu'en Espagne. Malgré son assiduité au travail, maître Gérard ne pouvait produire assez de tableaux ni assez de miniatures pour satisfaire tout le monde. Ses élèves en ont profité, Adrien Isenbrant et Ambroise Benson surtout.

Pour le moment nous n'avons à nous occuper que de celui-ci. Le professeur Justi a, le premier, signalé l'existence en Espagne d'un certain nombre de tableaux qui étaient évidemment peints par un maître du Midi fortement influencé par Gérard David. Il a cru que ce maître était un Espagnol qui s'était formé à Bruges et qui, de retour

---

(1) « Op den Jen in Lauwe XVcLIJ (1553 n. st.) zoe loste zynnen wyn als mesteres zuene Jan Bensoen, Ambrues Bensoens zuene, ende coes et leet van de scylders, ende hadde op dat pas een bastaerde zuene ». Matricule de la corporation, fol. 112.

(2) Il me paraît très regrettable et presque inexcusable que — nonobstant qu'on connaît le lieu exact de sa sépulture, qu'on possède son portrait et celui de sa femme ainsi que des copies de son épitaphe — les Brugeois, qui ont si grandement profité de ses travaux, n'ont pas encore songé à rétablir cette épitaphe.



dans sa patrie, y avait modifié sa manière. Il l'a nommé provisoirement « le Maître de Ségovie » parce que le plus beau tableau qu'il lui attribuait, un triptyque représentant la Déposition du Christ de la croix avec des figures de Saint Antoine de Padoue et Saint Michel sur les volets, se trouvait dans l'église Saint-Michel en cette ville. Il avait en outre vu à Madrid un tableau signé AB et qu'il croyait être de la même main (1).

M. Georges Hulin, parcourant l'Europe à la recherche de tableaux qu'on pourrait emprunter pour l'Exposition de Bruges en 1902, s'était convaincu que l'auteur de ces tableaux était un Lombard; il a compulsé le matricule de la gilde Brugeoise de Saint-Luc, et dans son Catalogue critique de l'Exposition de 1902 il a émis l'opinion que ce peintre ne pouvait être autre qu'Ambroise Benson. Le Dr Friedlaender avait aussi remarqué, au Musée Germanique à Nürnberg, un tableau signé AB, qu'il croyait avoir été peint par un maître de la haute Allemagne sous l'influence de l'école Lombarde. Déjà en 1875 j'avais rassemblé les notes qu'on vient de lire; mais, — n'ayant trouvé aucun tableau portant la signature d'un membre de cette famille, ni même aucun document relatif à une œuvre d'art peinte par eux, — je les ai tenues en réserve. J'avais l'intention de les publier plus tard, avec un assez grand nombre de documents relatifs à d'autres peintres qui exercèrent leur art à Bruges aux XVe et XVIe siècles.

Actuellement on attribue aux Benson toute une série de tableaux de l'école de David. Je crois que l'attribution à Ambroise de deux d'entre eux peut être acceptée; le seul autre peintre Brugeois ayant les mêmes initiales et qu'on sait avoir peint des tableaux, Adrien Braem, fils de

(1) C. Justi, *Altflandrische Bilder in Spanien und Portugal*, dans le *Zeitschrift für bildende Kunst*, xxi, 139. Leipzig, 1886.



Philippe et élève de Gautier De Crane, 1480-1513, ne peut être l'auteur de ceux-ci.

M. Bodenhausen énumère ([1]) 23 tableaux comme œuvres de ou d'après Ambroise Benson ; les plus remarquables de ceux-ci sont: 1) La Sainte Famille (0,86 × 0,60) Nürnberg : Musée Germanique, 244. 2) Triptyque : L'Adoration des Mages, SS. Antoine de Padoue et Secundus, Madrid : Collection de feu le comte de Valencia. Ces deux tableaux sont signés AB. 3) Deipara Virgo (1,32 × 1,08). Anvers : Musée, 46 ; la composition ressemble à celle qui occupe le panneau central du triptyque de l'église Saint-Jacques à Bruges provenant du couvent anglais du tiers ordre de Saint François. 4) Notre Dame avec l'Enfant Jésus qui tient une grappe de raisins, assise dans un paysage entre Sainte Catherine et Sainte Barbe (1,32 × 1,08). Paris : Collection Martin Leroy. 5) Sainte Marie Madeleine lisant (0,665 × 0,52), dans la même collection. 6) Polyptyque. Madrid : Galerie du Prado, 2197-2200*a*. Centre (1,25 × 0,90) Sainte Anne avec la Sainte Vierge et l'Enfant ; Volets (1,15 × 0,60) La rencontre à la porte dorée et la Naissance de Marie ; la Descente de la croix et la mise au tombeau avec le portrait du donateur, un prieur du couvent dominicain de la Sainte Croix à Ségovie. Il y avait encore à l'Exposition de Tableaux de l'École Néerlandaise au Guildhall de Londres une Descente de Croix, n° 59*a*, attribuée autrefois à Roger De la Pasture et qui est certainement une œuvre Bensonienne.

Il faut se rappeler qu'il y avait à Bruges, outre les Benson, plusieurs peintres, entre autres Isenbrant et les fils de Jean Prévost, qui peignaient eux-mêmes et faisaient peindre par d'autres des copies de tableaux qu'ils exportaient à Bilbao par voie d'Anvers.

([1]) *Gérard David und seine Schule*, München, 1905, pp. 201 à 207 ; 5 phototypies.

Je dois ajouter enfin que la veuve d'Ambroise Benson possédait un portrait d'un Espagnol et un autre de son mari, probablement peint par lui-même (²).

W. H. JAMES WEALE.

(²) « Een tafereel van linwaet in een cassyn gheschildert paneel, 't haenschyn van eenen Spaengaert. Een cassyn gheschildert ende gheconterfaict naer 't leven van Ambrosius Benson, hueren eersten man ». Œuvres de loi de la Prévôté et du Canonicat de Saint Donatien, Registre 633, fol. 410 v. Archives de l'État.



BRUGSCHE GIJZELAARS NAAR DUINKERKE

IN 1793.

Ten huize van den weledelen Heer L. van Ockerhout, Senator van Brugge, berust er een handschrift, dat niet zonder belang is voor de plaatselijke geschiedenis van Brugge.

In dit stuk wordt omstandig verhaald, hoe achttien der voornaamste inwoners van deze stad als gijzelaars medegeleid werden naar Duinkerke door de Franschen, als deze laatsten na den slag bij Neerwinden ons land moesten verlaten.

Het handschrift — zestien bladzijden, gewoon papier en gewone grootte — draagt als kenteeken in den hoek van de eerste zijde : « Arch. 147 ».

Het stuk is niet geteekend, maar men mag het als zeker aanveerden, dat de opsteller ervan, de grootvader is van den weledelen Heer van Ockerhout, den tegenwoordigen Senator. Deze immers heeft dit dikwijls hooren bevestigen door zijne ouders, en men kan het daarenboven nog vaststellen door vergelijking met andere stukken, die zonder twijfel van bedoelden schrijver voortkomen.

De steller van deze oorkonde is zelf als gijzelaar naar Duinkerke meêgegaan, en hij geeft ons dus als ooggetuige de verscheidene bijzonderheden van deze ongelukkige reis.

Het verhaal is heel eenvoudig : Schrijver was wellicht nog onder den indruk van de angst en de onrust, die hij op dien tocht uitgestaan had, en hij heeft al de omstandigheden ervan willen neêrschrijven, om er niet één van te vergeten : *hæc olim meminisse juvabit.*

Hier volgt nu de korte inhoud van dit handschrift. We bedanken hoogst eerbiedig den weledelen Heer Senator van Ockerhout, die ons welwillend de toestemming gaf tot het mededeelen van deze oorkonde, of « *Journal, inhoudende alle de voorvallen, in de opligtinge van de municipaliteyt der stadt Brugge, en de administrateurs van 't Brugsche Vrije door de fransche troupen gedaen* ».

***

In den nacht van den 26sten Maart 1793 — zóó begint onze zegsman — verliet de fransche bevelhebber Millet onze stad, de sleutels van de Smede- en Kruispoort medenemende.

's Anderendaags, den 27sten Maart, was 't al in rep en roer te Brugge. De boom, de vrijheid verbeeldende, werd afgekapt; men liep met de roode muts rond de stad, en alles, wat aan den franschen « club » toebehoorde, werd op de markt verbrand.

Intusschen had zich een bediende op de Kom, met naam Murath, aan het hoofd gesteld van een menigte volk « *van den hoye op de Coupure* », en hij hield twee « *cannoneer chaloupen* » tegen, die naar Duinkerke moesten doorvaren. Een van die twee booten werd geplunderd, en men had veel moeite om den anderen uit de handen van het volk te krijgen.

Daarbij, de beheerders van 't Vrije, die geld te goed hadden van de Republiek, lieten gansch den voorraad van de fransche magazijnen in Brugge aanslaan (1).

Ja maar, de Franschen, ofschoon op den aftocht, waren nog niet heel en gansch uit het land verdreven.

Den 29sten Maart, om 8 uren 's morgens, kwam in onze stad, aan het hoofd van 3 tot 4000 man, bevelhebber Dehaye met eenen brief van generaal Dumouriez (2).

Het eerste deel van dezen brief was een afschrift van een beslissing, genomen door de afgeveerdigden van de « Nationale Conventie ». Deze hadden vernomen, wat de Bruggelingen tegen de Republiek hadden durven doen, en daarom zou de stad twee miljoen gulden uitkeeren, en de leden van 't bestuur zouden als gijzelaars naar Frankrijk meêgevoerd worden.

---

(1) Het « *Brugsch Nieuwsblad* », uitgegeven bij Jos. Bogaert, boekdrukker en verkooper op de Groote Markt, verhaalt ons die bijzonderheden als volgt :

« Brugge, den 26 Maerte.... Den boom verbeeldende de vrijheid is verbrand geworden op de Markt, onder het spelen van stadsbeyaerd en eenen grooten toeloop van volk.

« Men heeft hier gearresteerd alle de overige magazijnen der Franschen en twee Kotters, komende van Antwerpen. »

Volgens het « Brugsch Nieuwsblad » werd de boom verbrand den 26sten ; volgens ons handschrift den 27sten. We geven de voorkeur aan 't « Brugsch Nieuwsblad », gedrukt en uitgegeven als de gebeurtenis plaats had.

Hoe heeft schrijver van het handschrift eraan kunnen denken, om het vieren voor het weggaan der Franschen te stellen op *den 27sten Maart*. Waarschijnlijk hierdoor : hij had gezegd, dat de vijand de stad verliet *in den nacht van den 26sten* ; daarna spreekt hij over hetgeen gebeurde *'s anderendaags*, dus, meende hij zonder verder na te denken, *den 27sten*. Welnu, we mogen aanveerden dat er door de woorden : « in den nacht van den 26sten », spraak is van den nacht tusschen den 25sten en den 26sten, en dan was het « 's anderendaags » den 26sten.

(2) Vgl. het « Brugsch Nieuwsblad ».

« Brugge den 29 Maerte.... Dezen morgen om acht uren zijn hier aangekomen vijf duizend Franschen zoo voet- als peerdevolk, benevens eenen aenzienelijken treyn artillerie ; alle de poorten zijn bezet ».

Generaal Dumouriez voegde er nog bij op eigen rekening, dat de Bruggelingen wel zouden doen, door zich stil te houden; want, zegde hij, daar komt een groote legermacht samen in Duinkerke, en ... let dus op, Bruggelingen.

De leden van de municipaliteit deden al wat ze konden, om den franschen bevelhebber te voldoen, maar de twee miljoen gulden kreeg hij toch in handen niet.

De voorraad werd uit de fransche stapelplaatsen in schepen geladen, en 's avonds waren reeds zeventien schepen met graan, haver en meel, gereed om te vertrekken.

De Franschen echter waren niet gerust; ze vreesden er voor, door de Oostenrijkers verrast te worden. 's Avonds waren eenige boeren samengekomen op de Kom, en ze schoten op de vreemde booten, die daar lagen. De Franschen meenden, dat de vijand aan de poorten van de stad was, en bevelhebber Dehaye wilde nog denzelfden nacht de stad verlaten; hij gaf dus bevel aan al de raadsleden van de stad en van 't Vrije op de markt bijeen te komen, om van daar met het fransche leger verder op te trekken (1).

Te middernacht stonden alzoo gereed in het « Hof van Commercie » de leden van de Municipaliteit, te weten: « Rielandt, Weemaere, Sel, van Ockerhout, van de Waele, van der Plancke, Kyndts, Grave en van Iseghem »; dan nog de bestuurders van 't Vrije: « Jacoby soon, Gasbeke,

---

(1) Vgl. het « Brugsch Nieuwsblad ».

« Brugge den 1 April.... De Fransche Volontairen die hier ingekomen waren van Gend den 29 Maerte, zijn 's middernagts uyt deze stad getrokken, medenemende een groot getal gijzelaers, bijzonderlijk van deze die de Municipaliteyt van de stad en het Vrije uytgemaekt hadden, en zij hebben hunnen weg genomen nae Ryssel ».

Dit laatste was eene enkele gissing. We weten door ons handschrift dat de gijzelaars niet naar Rijssel, maar wel naar Duinkerke geleid werden.



J. Goddyn, van Severen, Verrote, Gossaert, Danniau (?), J. Tullieu en van Praet ». Daar was nog de Pastoor van St-Gilliskerk, die ook meê moest naar Duinkerke (1).

De heer Rielandt nochtans, die een oude man was, kreeg de toelating, om naar huis terug te keeren, maar hij verklaarde dat hij zijne vrienden niet wilde verlaten; deze hadden dan ook veel moeite om den moedigen grijsaard er toe te overhalen, in Brugge te blijven.

Onze gijzelaars werden dan te midden van de fransche legerbende geplaatst, en om 1 uur 's morgens, den 30sten Maart, vertrokken ze van de Groote Markt langs de St-Amandstraat, Noordzand- en Smeêstraat, de Smeêpoort uit, niet wetende waar naartoe.

Boven St Andries gekomen, werden ze aan 't hoofd van de bende geplaatst; deze hield daarna stil bij Westkerke, en ze gingen alleen voort naar Ghistel. De Pastoor van St Gillis, die den Franschman niet vertrouwde, en integendeel vreesde, dat men hem in Frankrijk niet al te vriendelijk zou ontvangen, meende nu, dat de gelegenheid om te ontvluchten toch te schoon was, om er geen gebruik van te maken, en hij verstak zich omtrent de « Waerebrugge » (2). Dan ook is raadsheer Grave weggeloopen.

---

(1) Over dezen pastoor van St-Gilliskerk, te weten den Eerweerden Heer M. J. Gailliard, leze men de bladz. 200-284 van het werk : *De bekende Pastors van Sint-Gillis te Brugge....* door Kan. E. Rembry. Brugge, 1890-96, bl. xxx-808.

(2) Op bl. 23 van het werk van Kan. E. Rembry, hierboven vermeld, staat er: « Den Dinsdag (26sten Maart), 's morgens ten 4 ure, ontruimde de fransche bezetting onze stad. Vóór hun vertrek deden de republikeinen pastor Gailliard aanhouden, benevens achttien der aanzienlijkste burgers, meestendeels leden der « municipaliteit », die zij naar Duinkerke medesleepten ; de duisternissen waarnemende, ontsnapte Gailliard uit de handen der soldaten, en den volgenden avond kwam hij ongehinderd t'huis ».

Uit ons handschrift weten we, dat de gijzelaars, niet den 26sten, maar wel den 30sten Maart aangehouden werden. We hebben hier ook nadere bijzonderheden over pastoor Gailliard's ontsnapping.

De gijzelaars bleven de Franschen afwachten in het stadhuis te Ghistel. De bevelhebber was zeer misnoegd, toen hij hoorde dat de Pastoor van St-Gilliskerk weggevlucht was. Ze antwoordden tot hun verdediging dat de Pastoor van hun bende geen deel uitmaakte, en ze spraken natuurlijk van Grave niet, wiens afwezigheid door de Franschen niet bemerkt werd. Van dan af nochtans werden ze niet meer alleen gelaten, en ze kregen vier dragonders tot reisgezellen.

Te Sint-Pieterscapelle lieten de dragonders twee wagens inspannen, daar de gijzelaars begonnen vermoeid te worden, en zóó kwamen ze om 12 uur 's middags te Nieuwpoort aan, waar ze bleven voor het overige van den dag. Dáár ook hebben ze vernacht in 't stadhuis.

's Anderendaags 's morgens, eersten paaschdag, waren onze Bruggelingen zeer verwonderd, dat een van hun maten, te weten vande Waele, niet meer te zien was ; dat speet hun, want de weggevluchte raadsheer hadde hun tot groot nut kunnen zijn, dewijl hij het best alles onthouden had, wat er in de betrekkingen met de Franschen beslist geweest was.

Nu moesten ze naar Veurne optrekken, maar men had voor hen een schip laten bereiden ; daarop werden een officier en vier mannen tot hunne wacht gesteld.

Halfweg Nieuwpoort en Veurne hielden de Franschen stil ; ze hadden immers vernomen, dat generaal Passchal van Duinkerke het bevel gegeven had, niemand meer in Veurne te laten binnenkomen.

De hoofdman reed alleen voort, om te weten wat hij met zijn volk moest doen, en 't besluit was, dat een bataljon naar Veurne voorttrok, een andere naar Nieuwpoort terugkeerde, en de overigen in 't land bleven. Onze Brugsche raadsheeren moesten met den officier te voet naar Veurne gaan. Onderwege kwamen ze een bende

gendarmes tegen, die voortdurend riepen: « Kapt die schelmen in stukken! » Over andere Franschen hadden de gijzelaars niet te klagen; onze zegsman verklaart op verscheidene plaatsen, dat ze overal wel behandeld werden.

Dien dag ontvingen ze het bezoek van twee vrienden uit Brugge, te weten, Mich. Wemaere, broeder van een der gevangenen, en Ghyssel; dezen waren achtergekomen, omdat er in Brugge zoo veel slechte maren over de ongelukkige raadsheeren verteld werden.

's Avonds, om 6 uur, trok men voort naar Duinkerke op drie wagens, onder het geleide van vijf dragonders en twee officieren. Ze sloegen den weg in langs het strand, maar de twee krijgsoversten reden vorenop, om de overheid te Duinkerke over hunne aankomst te verwittigen. Te Duinkerke trouwens wilde men, al wie van Brugge kwam, dood slaan, en de noodige maatregels moesten dus genomen worden, om de veiligheid der gijzelaars te verzekeren.

Ze kwamen 's nachts om 12 uur in Duinkerke aan, waar het Stadsbestuur vergaderd was, om ze te ontvangen. In die stad verbleven zij verscheidene dagen, maar gedurende al dien tijd maakten hunne zaken weinig vorderingen; hoe langer het duurde, hoe meer ze verlegen en ongerust werden.

Den 12sten April, om 6 $^{1}/_{2}$ uur 's avonds, waren hunne twee brugsche vrienden, Wemaere en Ghyssel, hen nog eens komen bezoeken, en natuurlijk.... ze waren welkom, en er werd van beide kanten nieuws gevraagd en verteld. Ze besloten 's anderendaags samen het noenmaal te gebruiken; hetgeen heel wel mogelijk was, aangezien ze vrij in de stad mochten rondwandelen.

Zoodus, den 13sten April, om 11 uur, vergaderden ze allen naar gewoonte in het « Hôtel National ». Daar werd veel en lang gesproken over den gevaarlijken toestand in

Frankrijk. Van Praet had door zijnen broeder de slechtste maren uit Parijs ontvangen.

De twee Brugsche bezoekers begonnen dan hunne vrienden voor oogen te leggen, hoe zij, gijzelaars, ook niet meer in veiligheid waren, en hoe ze dus wel zouden handelen, wilden ze naar Brugge terugkeeren. Sommige raadsheeren meenden eerst dit voorstel niet te kunnen aanveerden, maar ze werden toch gemakkelijk er toe overhaald, en er werd besloten na het noenmaal te ontvluchten.

Ze verdeelden zich in twee groepen : van Ockerhout, van der Plancke en Sel gingen langs het strand. Wemaere, Kyndts en van Iseghem trokken de landpoort uit, naar Roosendaele, en dan door de duinen (1). Om 4 1/2 uur 's namiddags zagen ze malkander weder op het strand, en ze gingen nu samen naar de Panne, waar ze een glazeken dronken om hun doorstane verlegenheid weg te spoelen en hun verlossing te vieren.

's Avonds waren ze in 't stadhuis te Veurne, en 's anderendaags trokken ze voort naar Brugge, waar ze in den namiddag om 5 1/2 uur afstapten in 't « Gouden Hoofd ». Ze zonden den heer Rielandt halen, die aanstonds afkwam. Toen de oude man zijne vrienden wederzag, kwamen hem de tranen in de oogen van blijdschap, en hij viel in een soort van kwalijkheid.

Dan namen ze van elkander afscheid, verheugd en blijde dat ze wederom in Brugge waren.

L. Ghys.

(1) Schrijver spreekt hier alleenlijk van de leden van de municipaliteit. Hij zegt ons niet wat er gebeurd is met de raadsleden van het Vrije.



DAMME.

Démolition du transept et des nefs de l'église de Notre-Dame en 1725.

La ville de Damme, si prospère pendant le moyen âge et qui vit dans son port les navires du monde entier, était déchue de sa grandeur au XVe siècle. Cent ans plus tard ses finances étaient dans une situation désastreuse par suite du départ des marchands étrangers et des emprunts considérables, qui obéraient son budget. Les troubles du XVIe siècle balayèrent les derniers vestiges de cette cité qui fut réduite au rôle de place forte, à cause de la proximité des frontières des provinces unies [1].

---

[1] ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Collection du Franc.* Chartes n°s 531, 620, 630, 721, 771, 772 et 981. Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau accordèrent un délai pour le paiement des rentes dues par la ville, le 4 juillet 1495. De nouveaux délais furent accordés le 19 juin 1503 et le 16 janvier 1506. Charles Quint prorogea le payement le 7 avril 1507, le 27 décembre 1517, le 10 septembre 1522, le 30 juin 1526, le 7 août 1531, le 9 mars 1542 et le 28 janvier 1549. Philippe II accorda des atterminations en 1585, 1587 et en 1589. Sous le règne de Charles II la ville obtint la remise de 4608 l. 6 s. de 40 gros monnaie de Flandre pour les subsides de 1669 à 1674 sur la remonstrance faite par le magistrat à cause des « différens et frayeux logemens de nostre gendarmerie tant Escossoise, Angloise, Irlandoise qu'Espaignole; mesme peu de temps passe auroient este enchargez de logies les regimens de Don Francisco de Velasco et du marquis de Wargnies, ce qui seroit cause que la plus grande part de bourgeois de nostre dicte ville se seroient retirez sur le plat pays, laissans les maisons inhabitees et que les revenuz des moyens de nostre dicte ville, consistans en accises et aultres ayans monte ordinairement a deux mille florins, ne portoient a present que deux cens florins, de sorte qu'il leur seroit de tout impossible de pouvoir satisfaire non seulement à leur quote et contingens mais encore moins aux arrierages et interest qui seroient à charge de nostre dicte ville ».

L'église de Notre-Dame fut construite dans des proportions grandioses et richement dotée par les bourgeois opulents de la ville et par les nombreux négociants qui y avaient élu leur domicile ; elle était un des monuments les plus remarquables du style ogival de la Flandre maritime. La furie des iconoclastes ne l'épargna pas et elle fut saccagée en 1578 par les soldats du Prince d'Orange (¹); cependant elle resta debout et les habitants de Damme, lorsque le calme fut revenu, continuèrent à y entendre les offices religieux.

Le nombre des paroissiens de l'église de Notre-Dame fut encore accru par l'adjonction, en 1602, des paroissiens de l'église de S[te]-Catherine hors de Damme, détruite de fond en comble par les gueux (²).

Il existait huit autels dans l'église de Notre-Dame et

(¹) GILDE DE S[t]-THOMAS ET DE S[t]-LUC, *Bulletin de la 34e réunion*, p. 99.

(²) ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Fonds ecclésiastique.* Évêché, n[os] 129/3689. Dans le Relevé des églises par doyennés au commencement du XVII[e] siècle, nous trouvons les renseignements suivants :

Decanatus Dammensis :	*Presentator :*
In ecclesia parochialis Beate Marie oppidi Dammensis portio pastoralis est duplex, pastor unicus utrique satisfacit, beneficia sunt varia et custodia cum fundatis ditributionibus.	Abbas Sancti Quintini in Vermandois, tempore belli rex Hispanie.
Cura Sancte Catharine provisionaliter huic annexata, quia extra Dammas ecclesia est diruta.	Idem.

Mathias Lambrecht, évêque de Bruges, unit les deux églises le 30 avril 1602 avec l'assentiment de J. B. Baten, archidiacre du diocèse et procureur au nom de l'abbaye de S[t]-Quentin en Vermandois. En 1619 on employa les décombres provenant de l'église de S[te]-Catherine pour les nouvelles fortifications de Damme et en 1640 l'herbe en recouvrait les fondations. Cfr. ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ A BRUGES. *Reg. act. episcop. sub R[mo] in Christo Patre ac domino Matthia Lambrecht, episcopo Brugensi tertio,* f[os] 142 v° et 143 et G. F. TANGHE. *Parochieboek van Damme.* Bruges, 1862, p. 63.

plusieurs chapellenies, mais les bénéficiaires de ces dernières ne résidaient plus à Damme ([1]).

Le maître-autel consacré en l'honneur de la Vierge était en marbre et fut donné par le comte de Fontaine ; la statue de la Vierge et deux anges furent achetés avec les deniers des paroissiens.

Le 16 Novembre 1596, Matthias Lambrecht, évêque de Bruges, avait consacré les autels de Ste-Barbe, de St-Éloi, de St-Adrien et de St-Sébastien.

L'on voyait encore dans le chœur et les collatéraux, les autels de Notre-Dame dit Visschers, de SS. Pierre et Paul et de St-André.

Deux furent détruits, celui de St-Adrien vers 1620 et celui de Ste-Barbe en 1645 ([2]).

Servais Quynckerus, évêque de Bruges, consacra, le 11 juillet 1636, l'autel en marbre de la Sainte-Croix, qui avait coûté au-delà de 1400 florins.

Les vicaires généraux de l'évêché intervinrent vers 1640 pour la réfection des toitures et donnèrent, du chef des travaux qui y avaient été exécutés en 1639 et 1640, la somme de 500 florins.

Mais les ressources des deux fabriques d'église réunies, étant fortement diminuées, par les guerres perpétuelles qui désolaient le pays, ne furent pas suffisantes pour sauver le monument de la destruction. Les réparations les plus urgentes n'avaient pu y être effectuées, et l'édifice

---

([1]) Archives de l'État a Bruges. *Fonds ecclésiastique.* Évêché, nos 129/3689. Visites d'églises dans le doyenné de Damme, fo 1-3. Ce recueil est écrit par *Jean Jennyn*, curé de St-Gilles en 1636, doyen de Damme depuis le 21 mars 1638, chapelain de la chapelle de la Ste-Croix à Damme vers 1650 et mort à Bruges le 12 janvier 1657. Il contient des détails minutieux sur l'état de l'église de Damme.

([2]) Ibidem, *loco cit.* L'autel de St-Adrien fut détruit en 1620 par ordre de Denis Christophori, évêque de Bruges. Philippe de Crequy obtint en 1545 des vicaires généraux de l'évêché la démolition de celui de Ste-Barbe, qui masquait l'autel de la Sainte-Croix.



se désagrégeait complètement, au point que l'exercice du culte y était devenu un véritable danger.

En 1715 un procès s'était élevé à ce sujet entre le curé et les marguilliers de l'église de Notre-Dame, demandeurs, d'une part, et les bourgmestres et échevins de la ville unis aux décimateurs de Ste-Catherine; défendeurs, d'autre part. Parmi les principaux décimateurs se trouvaient l'abbaye de St-Quentin en Vermandois et l'abbaye des Dunes, celle de Spermaillie et le chapitre de St-Donatien. Les demandeurs avaient présenté une requête au Conseil de Flandre, le 22 mars 1715, pour demander que les défendeurs fussent mis en demeure de contribuer, chacun pour sa quote-part, à la restauration de l'église et de la tour de Notre-Dame. Le 12 février 1717 les défendeurs furent condamnés à l'exécution des travaux nécessaires et au paiement de ceux-ci en proportion des habitants de la ville de Damme et de la paroisse de Ste-Catherine. Le jugement ordonnait aux bourgmestres et échevins de Damme, de réparer à leurs frais la flèche et les détails architecturaux de la tour [1].

Les décimateurs de Ste-Catherine interjetèrent appel, le 18 mars 1717, devant le grand Conseil de Malines. Le 15 mai 1720 l'arrêt fut prononcé. Les marguilliers de l'église de Notre-Dame devaient déposer, d'après cet acte, un état spécificatif des revenus de l'ancienne église de Ste-Catherine et de ceux de la fabrique de Notre-Dame. En cas de désaccord sur ce point, les parties étaient admises à la preuve.

La production des comptes de l'église de Notre-Dame était exigée ainsi que l'énumération des rentes qui lui

---

[1] Archives de l'État a Bruges. *Chartes mélangées*. Damme, 1725, 17 mars. Ce document contient les prolégomènes du procès et la convention faite entre les parties, dont nous donnons plus loin le résumé.



compétaient à charge de la ville de Damme. Les décimateurs de S[te]-Catherine étaient condamnés, par provision, à fournir le tiers de la somme exigée pour la réparation de l'église, tandis que le magistrat de la ville restait astreint à l'entretien de la flèche et de la tour, comme il a été dit antérieurement.

Les bourgmestres et échevins susdits, qui n'avaient pas interjeté appel, furent forcés d'intervenir dans l'instance. Ils s'exécutèrent l'année suivante comme il appert par les lettres du 12 juillet 1721 (1).

Les parties, comme le procès menaçait de traîner en longueur et absorbait des sommes importantes, résolurent de faire un accord à l'amiable et décidèrent de sacrifier une partie de l'église de Notre-Dame, pour employer les matériaux aux réfections nécessaires ; le transept et les nefs furent condamnées, de façon à ne laisser subsister que le chœur avec les chapelles latérales ainsi que la tour, pour l'usage des paroissiens de Damme et de S[te]-Catherine.

Le 29 novembre 1723 Jean Antoine de Rudder, trésorier de la ville de Damme, fut chargé par le magistrat d'aller trouver le frère Norbert van Iseghem, religieux de l'abbaye des Dunes (2), qui avait rédigé un projet de convention pour mettre un terme au procès pendant devant le grand Conseil de Malines (3).

Dans le but d'étudier les diverses questions relatives au différend, la remise des pièces du procès entre les mains

---

(1) ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Chartes mélangées*. Damme, 1725, 17 mars.

(2) D'après le *Cronica et Cartularium monasterii de Dunis*. Bruges, Van de Casteele, 1864 (Publ. de l'*Émulation*), p. 111, Norbert Van Iseghem, né à Furnes le 2 février 1672, fit profession le 30 septembre 1696 et mourut le 8 juin 1727.

(3) ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Collection du Franc*. Damme, n° 15775. *Resolutiebouck*, f° 169v.

du greffier Zoetaert par le pensionnaire de Blauwe, ainsi que le relevé des frais supportés par le procureur de Grauwe, furent résolus le 22 mai 1724. Le tout fut examiné et fit l'objet d'un rapport au magistrat de Damme (1).

Le 29 du même mois (2) eut lieu une importante réunion à laquelle assistaient Jean-Baptiste vanden Bogaerde (3), chanoine de la cathédrale de St-Donatien, à Bruges, I. de Puydt, curé de Notre-Dame, à Damme, le greffier de cette ville et le frère Norbert van Iseghem, représentant l'abbaye des Dunes. Ce dernier développa son projet et en lut les divers articles. Ils furent soumis à l'examen du greffier et des pensionnaires de Blauwe et de la Villette. Leur avis n'a pas été retrouvé ; mais une délibération eut lieu le 12 juin suivant, à la suite de laquelle on ordonna de réunir ledit greffier et le pensionnaire de Blauwe ainsi que Louis Verbeke, bourgmestre de la commune et Jean Boutack, échevin de Damme, pour discuter les divers points en litige (4).

Le 19 du même mois eut lieu une nouvelle lecture du projet en chambre du conseil. Le curé de Notre-Dame et le magistrat décidèrent, de commun accord, de proroger les fonctions des marguilliers de l'église, des maîtres des pauvres et de ceux des chapelles de Notre-Dame et de la Sainte-Croix, sur l'expérience desquels on pouvait compter au moment des difficultés qu'allaient provoquer les travaux de restauration prévus par la convention. Les marguilliers susdits furent admis à donner leur con-

---

(1) ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Collection du Franc*. Damme, n° 15775. *Resolutiebouck*, f° 178v.

(2) IBIDEM, *loco cit.*, f° 180.

(3) J. GAILLIARD, *Inscriptions funéraires de la Flandre occidentale*. Bruges, St-Donat, p. 90. Le chanoine Jean-Baptiste vanden Bogaerde mourut le 11 octobre 1724.

(4) ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Collection du Franc*. Damme, n° 15775. *Resolutiebouck*, f° 181v.

sentement aux modifications qui devaient être faites à l'église (1).

Le premier projet était radical et comprenait la démolition du transept et des nefs en conservant la tour, le chœur et les chapelles latérales. Les amendements proposés comportaient seulement la disparition du transept et laissaient subsister les travées reliant le chœur à la tour. Une partie de la nef sud devait rester dans le statu quo sans qu'on pût la diminuer ou la modifier en quelque façon.

L'adjudication des travaux devait se faire de commun accord et les parties devaient mettre les matériaux nécessaires à la disposition des entrepreneurs tout en permettant un lotissement dont on verra le détail dans la convention définitive. La tour et le clocher, au lieu de rester nominalement à charge des bourgmestres et échevins, continuait à être la propriété de la fabrique d'église, qui pouvait imputer les frais de leur restauration, sans préjudice pour les décimateurs et après en avoir référé au magistrat, sur les arrérages de rente dus par la ville de Damme (2).

Le 7 août les décimateurs de la paroisse de S[te]-Catherine n'étant pas satisfaits des garanties proposées le 19 juin, firent des réclamations. Comme on avait exigé la mise par écrit des points qu'ils désiraient voir modifier, ils déclarèrent le 11 du même mois qu'ils devaient s'en référer à leurs mandants (3). Le 9 octobre, les difficultés n'étaient pas encore aplanies et les décimateurs eurent une nouvelle conférence avec le greffier Zoetaert et le

---

(1) Archives de l'État a Bruges. *Collection du Franc.* Damme, n° 15775, *Resolutiebouck,* f° 182[v], 183. Ces personnes furent intégrées dans leurs charges le 26 juin suivant.

(2) Ibidem, *loco cit.,* f° 182.

(3) Ibidem, *loco cit.,* f[os] 186[vo], 187[vo] et 191.

pensionnaire de Blauwe (1). Ces derniers donnèrent, le 16 suivant, un avis écrit, et le collège, assurant les parties contractantes de sa coopération financière, autorisa la signature de la convention, en se réservant le droit de diminuer ou d'élever la tour à son gré et d'après les nécessités (2). Le curé de Notre-Dame parut en chambre du Conseil le 23 octobre, avec le frère Norbert van Iseghem, représentant les décimateurs, pour assister à une dernière lecture de l'accord avec les modifications proposées. Le curé et les marguilliers de l'église de Notre-Dame, les décimateurs de l'église de Ste-Catherine et le magistrat de la ville y donnèrent leur consentement. Le 30 octobre, Louis Verbeke, bourgmestre de la commune, essaya encore quelques objections. Avait-il un regret de voir anéantir une partie du temple, qui avait été l'orgueil des habitants de Damme ? Ceci restera un mystère ! On

(1) Archives de l'État a Bruges. *Collection du Franc.* Damme, n° 15775, *Resolutiebouck*, f° 191vo. Le greffier Zoetaert fut chargé de dire aux décimateurs qu'ils ne devaient pas s'inquiéter de la façon dont la ville payait ses dettes et qu'ils devaient se contenter de l'assurance donnée par le magistrat d'intervenir dans les travaux à la décharge des décimateurs. On raya, en conséquence, à l'art. 10, la modification suivante qu'ils avaient proposée : « *Ende naer de selve eerste reparacie ende restauracie sal de selve stad yder jaer hare resterende verachtertheden van renten aende voornoomde kercke betalen a double canon tot de effective voldoeninghe boven eene somme van.... te betalen ghereet soo haest als het jeghenwoordighen accoort sal wesen ghedecreteert omme daermede haer deel van de voornoomde wercke te beginnen repareren.* »

(2) Ibidem, *loco citato*, fos 192, 192vo et 193. Il est intéressant de remarquer les divergences qui existent entre les résolutions du collège de la ville de Damme, le compte de l'église et l'acte d'accord lui-même. Ces deux derniers fixent au 20 octobre 1724 la conclusion de la convention, alors que les difficultés ne furent aplanies que le 23 octobre et que le décret ne fut résolu que le 6 novembre 1724. On dut finir, en vue d'éviter les protestations, par un recours au grand Conseil de Malines. Celui-ci homologua le pacte conclu le 17 mars 1725. Cfr. Archives de l'État a Bruges. Damme, compte de l'église, n° 15952, fos 24 et 25.



dut avoir assez vite raison de ses scrupules ; car ayant été invité à venir le vendredi suivant, à deux heures de l'après-midi, chez le greffier Zoetaert, où devait se trouver le pensionnaire de Blauwe, chargé de lui donner des éclaircissements, le 6 novembre, le collège résolut de décréter l'accord dans la forme admise précédemment, de le faire signer par le greffier et munir du sceau de la ville.

Voici le résumé des divers articles de la convention, qui présentent un intérêt historique pour l'église de Damme :

1° Les décimateurs de la paroisse de Ste-Catherine déclaraient agréer pour leur usage personnel le collatéral sud du chœur de l'église de Notre-Dame, plus connu sous le nom de chapelle de Ste-Anne ainsi que la sacristie adjacente « *de zuyderste beucke oft choor ghenaemt Ste-Anne cappelle.... oock de sacristie aen de zuydtzyde daer teghen* » et promettaient de les mettre en état, conformément aux placards de Sa Majesté, comme si c'étaient le sanctuaire et la sacristie de l'église de Ste-Catherine, aussi longtemps que subsisterait l'union des deux paroisses. Il était expressément conditionné qu'ils ne pouvaient pas clôturer ou murer les fenêtres et qu'ils n'étaient tenus à faire aucune réparation à la tour ni à intervenir de quelque façon que ce fût dans les dettes de l'église de Notre-Dame.

2° Les paroissiens de l'église de Notre-Dame conservaient l'usage du chœur et de la chapelle de la Ste-Croix « *den hooghen choor met de H. Cruyscappelle* », qu'ils devaient entretenir et restaurer à perpétuité avec les ressources de la fabrique d'église et les aumônes recueillies dans ce but, sans aucune intervention des décimateurs susdits.

3° La gouttière en plomb séparant les toitures du chœur et de la chapelle de Ste-Anne devait être réparée dorénavant,

à frais égaux, par les deux parties, sauf en cas de renouvellement total. Ce dernier était à charge des décimateurs aux conditions exprimées en l'acte.

4° Eu égard :

a) *à l'inutilité du transept et des nefs reliant l'église à la tour*,

b) *au petit nombre des paroissiens comparé à l'immensité de l'église*,

c) *aux lourdes charges pesant sur son budget*,

il était décidé d'abattre le transept et les nefs, sauf les deux grands murs, soutenus par les colonnes, réunissant le chœur, le transept et la tour « *van aen het cruyce tot jeghens den tooren, degonne aldaer tot meerder vastigheyt van diere sullen blyven staen* ». Les frais, qui devaient résulter de ce travail revenaient pour $^3/_4$ à la fabrique de l'église de Notre-Dame et pour $^1/_4$ aux décimateurs de la paroisse de Ste-Catherine.

La démolition pouvait être exécutée par les parties elles-mêmes ; en cas d'entreprise, elles devaient en supporter les frais « *daertoe de bestedinghe sal ghedaen worden ghesaemderhandt, ten waere men gheradigh vonde het selve te doen in dagheuren* ».

La fabrique de l'église de Notre-Dame était tenue de construire deux pignons afin de clôturer le chœur et la chapelle de la Sainte-Croix ; les décimateurs s'obligeaient de leur côté à batir un pignon du côté est de la chapelle de Ste-Anne.

Tous ces travaux devaient être achevés pour la fin de l'année 1725.

5° Les matériaux tels que pierres, ardoises, bois, fer, plomb et autres provenant de la démolition du transept et des nefs devaient être partagés en quatre lots, (sauf ceux qui provenaient du grand portail, qui restaient à l'église de Notre-Dame). Trois lots étaient assignés à cette église

et le quatrième revenait aux décimateurs. Après le tirage au sort de ces lots, chacune des parties devait employer le sien à la construction de l'un des trois pignons, dont la bâtisse avait été décidée pour clôturer le chœur et les chapelles de la Ste-Croix et de Ste-Anne.

6° Les décimateurs étaient exempts de toute intervention dans les dépenses nécessaires à l'achat et à l'entretien des ornements d'église, à l'acquisition de la cire, du vin de messe, au paiement des gens d'église, le tout restant à charge de la fabrique. En retour ils devaient assurer, d'après les anciennes traditions, un revenu annuel de 20 livres de gros au curé pour la desservance des paroissiens de Ste-Catherine, dont tous les biens étaient incorporés par l'église de Notre-Dame.

7° Si la grande cloche était fêlée, elle devait être refondue à frais communs : « *Indien het ghebeurde in het toecommende dat de groote clocke aldaer alsnu hanghende quame gheborsten te worden, de selve sal hergoten worden, deene helft ten coste vande kercke ende dander helft ten coste van de thiende heffers* ».

8° La sonnerie des cloches incombait à l'église qui en percevait les bénéfices « *nemaer int regart van het onderhoudt van stringhen, riemen, hoofden, duymen, clepels, olie ende alle hetgonne voorder daer van dependeert, het selve sal wesen tot laste vande kercke van O. L. Vrauwe* ». Cependant les décimateurs, sans préjudice pour l'avenir, promettaient de remettre le mécanisme de la grande cloche en état et de donner annuellement 1 livre d'argent courant au curé (1).

---

(1) Archives de l'État a Bruges. *Coll. Franc*, n° 11952. Damme, Compte 1724-1725, légende 7 juillet 1728 : Les décimateurs n'exécutèrent pas leur promesse. F° 32. *Voorts volghens de transactie die de kercke op twyntighsten october XVII^c vierentwyntich ghemaeckt heeft met de thiendeheffers van Ste-Catherine buyten Damme is er ten achsten*

9° Les mêmes décimateurs accordaient, comme aumône à la fabrique, la somme de 300 florins une fois donnée.

10° La restauration et l'entretien de la tour et du clocher dit « belfroot » restaient, en principe, à charge de l'église, pour autant que ses moyens le lui permettaient; mais si les ressources devenaient insuffisantes pour y faire face, cette charge passait aux bourgmestres et échevins de la ville de Damme. Ceux-ci étaient autorisés à affecter avant tout à cette destination les arriérés de rentes dus par eux à l'église susdite et cette affectation était même strictement stipulée pour le cours de l'année 1725, avec liberté d'augmenter ou de diminuer la hauteur de la tour « *behoudende de faculteyt vanden tooren te minderen ofte meerderen als naer behooren* ».

11° Les droits d'entrée, qui appartenaient à la ville, étaient suspendus pour ce qui concerne les matériaux devant servir à l'église et à la tour.

12° Les deux parties renonçaient à tous procès, avec compensation des frais, dus pour les deux instances ouvertes devant le Conseil de Flandre et le grand Conseil de Malines.

Voici les noms de ceux qui furent mêlés à cette triste page de l'histoire de l'église de Notre-Dame, à Damme.

Ce sont :

Les bourgmestres, échevins, pensionnaire et greffier qui y mirent le sceau de la cité; I. de Puydt, curé de Damme, Laurent de Cock et L. Verbeke, marguilliers de l'église

---

artikle, nopende de clocke gheaccordeert dat de selve thiendeheffers jaerlycx aen deese kercke sullen contribueren de somme van een pondt groote courant tot onderhaudt vande strynghen, riemen etc., met alle 't gonne voorder aen clocke dependeert, welck jaerlyckx pondt groote voor als nogh by den heer pastor vande thiendeheffers niet en es ontfanghen, soo dat het maer pas nae de rekeninghe en sal connen verantwoort worden, dus hier te memorie.

L'année suivante la somme ne fut pas payée davantage.

de Notre-Dame, et Jean Rogiers, marguillier de l'église de Ste-Catherine; le frère Gabriel Jongherycx, prieur et administrateur des biens vacants de l'abbaye des Dunes et le frère B. van Thienen, receveur général et administrateur de la dite abbaye; Sœur Bernarde Triest, abbesse de Spermaillie; le frère Dominique Oudermarck, prieur des Dominicains; B. Siboons, représentant le chapitre de St-Donatien à Bruges; M. A. Gilkens et F. Vleys; Jean-Baptiste vanden Bogaerde, chanoine obédiencier de l'église St-Donatien; J. Arnoldi, chanoine obédiencier de l'église de Notre-Dame à Bruges; C. C. Wouters, douairière de Crits et J. de la Coste, seigneur de Straten du nom du sieur de Caligny.

L. van Ham, greffier de la seigneurie de St-Quentin en Vermandois appartenant à l'abbaye des Dunes, porteur de procuration, en date du 18 Octobre 1724, au nom de Me Matissart, ratifia la transaction le 12 décembre suivant. Le frère Norbert van Iseghem, religieux de l'abbaye des Dunes, se portant fort pour messire Paul Bignon, abbé commandataire de l'abbaye de St-Quentin en Vermandois, en vertu des lettres du 1 décembre de la même année, passées à Paris, devant notaires royaux et comme représentant du prieur et des religieux de cette abbaye, par suite d'une décision capitulaire du 26 octobre précédent, légalisée par les notaires Bellot et Mauberel ainsi que par les mayeur et échevins de la ville et faubourg de St-Quentin en Vermandois, ratifia pour la part de ses mandants les points et articles du contrat.

Sur les représentations du doyen de chrétienté, qui avait opposé son veto à l'accomplissement de cet acte, parce qu'il n'avait pas reçu l'autorisation épiscopale, l'évêque de Bruges, Henri-Joseph Van Susteren, considérant l'état précaire de la fabrique d'église et le situation de l'église et de la tour, qui menaçaient ruine, y apposa sa signa-

ture et son sceau au palais épiscopal, le 16 décembre 1724.

Une supplique, signée par I. de Puydt, curé, Laurent de Cock et Louis Verbeke, marguilliers de Notre-Dame, et Jean Rogiers, marguillier de Ste-Catherine, fut adressée au grand Conseil de Malines, pour demander son approbation et sa ratification, afin de donner plus de force à la convention et pour empêcher tout retard à son exécution. Le 23 février 1725, cette requête passa par la chambre chargée des affaires d'églises et tables des pauvres et, le 3 Mars suivant, après examen et rapport, on décida l'exécution des travaux demandés. La ratification du grand Conseil de Malines porte la date du 17 mars 1725. Le frère Norbert van Iseghem reçut la somme de 14 s. 10 gr. de ce chef et pour la quote-part dans le procès incombant à la ville de Damme (1).

Les travaux furent entamés immédiatement : la toiture et les voûtes des nefs et du transept tombèrent sous la pioche des démolisseurs, les murs latéraux avec leurs fenêtres à meneaux gothiques furent démolis et on éleva, de 1724 à 1725, les trois pignons avec les débris provenant de cet acte de vandalisme.

Les comptes sont laconiques sur les dépenses, d'où était exclue toute idée artistique.

Nous relevons dans celui de 1724 à 1725, les postes suivants : Jacques de Hane, vitrier, 10 l. gr. ; André Tollenaer, plombier, pour la livraison de 4000 ardoises et les réparations faites à la chapelle de la Sainte-Croix 28 l. gr.; Louis Van Damme, plombier et ardoisier, 29 l. gr. — Dans celui de 1726 à 1727 on trouve les indications ci-dessous : Corneille Deckers, pour livraison de bois, de fer et de 1100 ardoises, 18 l. 13 s. 6 g.; André de Tollenaere

(1) Archives de l'État a Bruges. *Franc.* Damme, n° 11376. Compte de la ville, 1724-25, f° 48.

et ses ouvriers, plombiers, 22 l. 8 s. g.; Louis de Meulenaere, J. Ruebens, Jacques Baert et Bernard Van Troostenberghe, pour travaux divers, fournitures de clous et ferronnerie respectivement 7 l. g., 2 l. 7 s. g., 17 s. g., et 8 s. 4 g. (1). Quant à la tour, dont la flèche était en bois, on alloua une somme de 12 l. gr. à Louis de Meulenaere, maître charpentier, « *over het afbreken de naelde van de torre vande kercke* » en 1725 (2). Cependant la flèche resta debout pendant deux ans. Le 9 janvier on fit un rapport au magistrat, pour la faire abattre dans le plus bref délai, parce qu'elle menaçait de se renverser, et le charpentier vande Walle pour conjurer le péril fut chargé en premier lieu de ce travail. Le 27 du même mois, un nouvel accord fut conclu. Louis de Meulenaere s'engageait à enlever la charpente et à établir un échafaudage pour conserver la cloche et satisfaire ainsi les marguilliers de l'église de Notre-Dame (3).

I. de Puydt, curé de Damme, en vue de la liquidation des frais, s'était engagé à rendre compte des aumônes recueillies pour la restauration de l'église, à Bruges, à Damme et dans les villages environnants, ainsi que de la vente des matériaux, provenant de la démolition et qui n'avaient pas été employés pour la construction des pignons et du nouveau portail. Cette recette avait produit 520 l. 15 s. gr. Le paiement des travaux et le restant des frais de procès montaient à 521 l. 11 s gr. Le règlement de compte fut fait le 23 juin 1727 par le curé et les marguilliers, en présence de Jean de Knyf et Louis Verbeke, bourgmestre de Damme (4).

---

(1) ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Franc.* Damme. Comptes de l'église, 1725-27, n°s 11952, f°s 48^v-49 et 11953, f° 50^v.

(2) IBIDEM. Compte de la ville, 1725, n° 11377, f° 35^v.

(3) IBIDEM. Résolutions du magistrat, n° 15776, f°s 31^v et 32^r.

(4) IBIDEM, n° 11952. Compte de l'église, 1724-25, f° 34.

Quant aux travaux exécutés à la tour, ils furent imputés sur les arriérés de rentes dus par la ville. Ceux-ci étaient considérables et plusieurs erreurs s'étaient glissées dans leur montant. Après un examen des titres et des comptes de la ville et de l'église, il fut établi que la ville devait payer à l'église les rentes suivantes: En février 3 l. 15 s. gr., et 8 l. 5 s. gr.; en mars 2 l. gr.; en avril 1 l. 5 s. gr.; en juillet et 2 l. 16 s. 10 gr., et en août 1 l. gr., soit au total 19 l. 1 s. 10 gr. (1); mais l'église ne reçut d'abord que 16 l. 5 s. gr. à cause de divergences existant notamment par rapport 1°) à une rente de 3 l. gr. partie de 5 l. gr., dont l'une part revenait à l'église et l'autre à la table des pauvres; 2°) à une rente terrienne de 1 s. 4 gr. (2).

On avait constaté que les arriérés remontaient aux années 1640 et 1641. En 1724 un premier accord considéra les rentes dues pour les années 1640 à 1660 comme libérées à cause de l'intervention du magistrat dans les travaux de l'église et la ville alloua la somme de 57 l. 5 s. 6 gr. à l'église pour les années 1661, 1662 et 1663; celle-ci reçut 48 l. 15 s, gr. (3).

La différence provenait des rentes en litige. Le doyen de chrétienté fit des réclamations à ce sujet et déclara

---

(1) ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Franc.* Damme, n° 11377. Compte de la ville, 1725-1726, f° 21.

(2) IBIDEM, n° 11952. Compte de la ville, 1724-1725, f°s 23^v et 24^v.
L'église prétendait avoir droit à 3 l. gr. par an à charge de la ville, du chef d'une rente de 5 l. gr. dont 2 l. gr. revenaient à la table des pauvres Le compte de 1581, f° 19^v, attribuait la rente entière à l'église. Celui de 1630, f° 27^v et celui de 1642, f° 32, l'indiquaient comme appartenant en partie à l'église et en partie à la table. Les comptes de 1702, f° 30, art. 1 et 1716, fol. 26, art. 1, l'attribuaient en entier à la table, Le 3 septembre 1726 il fut convenu que 2 l. seraient payées à la table et 3 l. à l'église. En décembre 1728 Louis Van Haveskerke, vicomte de Watervliet, commis pour l'audition des comptes, décida que cette rente serait payée sur le même pied que les autres à partir de 1660.

(3) IBIDEM, *loco citato* et n° 11376. Compte de 1724-1725, f° 22^v.



l'accord comme non avenu. Une requête fut adressée de ce chef à l'évêque de Bruges. Après un second accord, approuvé par celui-ci, Jean-Antoine de Rudder, trésorier de Damme, donna la somme de 9 l. gr., dérivant de la rente de 2 l. 16 s. gr. due à l'église pour les années 1661, 1662 et 1663 (1). Il paya en outre une somme de 32 l. 10 s. g. et une autre de 11 l. 13 s. 8 gr. pour les arriérés de rente dus pour les années 1664 et 1665, le tout pour être appliqué aux paiements divers résultant des travaux effectués à la tour de l'église de Damme (2).

B[on] A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

---

(1) ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Franc.* Damme, n° 11952. Compte de l'église, 1724-1725, f° 27v.

(2) IBIDEM, n° 11953. Compte de l'église, 1725-1726, f°s 23 et 27.

LES RELIQUES

DE

S^TE GODELIVE A GHISTELLES

ET LEURS AUTHENTIQUES.

II. NOTES SUR LES ACTES DE TRANSLATION ET DE RECONNAISSANCE DES RELIQUES.

L'acte que nous avons examiné dans le chapitre précédent présentait un intérêt et une importance hors de pair. S'il avait été trouvé apocryphe, un doute aurait plané sur l'authenticité des reliques elles-mêmes. Prouvé certainement authentique, il garantit par là-même, l'authenticité du corps de la Sainte auquel il a été attaché 14 ans après la mort, à l'endroit même de la sépulture. Nous devions donc nous y arrêter plus longuement. Il n'en est plus de même des actes plus récents relatant authentiquement quand, pourquoi, comment et par qui les reliques ont été visitées, soit pour les transférer dans de nouveaux reliquaires, soit pour en constater la bonne conservation et les faire vénérer spécialement. La plupart de ces pièces ont été publiées par Du Sollier et Lefebvre. Nous nous contenterons donc de publier les actes encore inédits et d'ajouter ici quelques notes qui permettront de mieux utiliser les documents en question pour l'histoire des reliques de la patronne de Ghistelles.

1. Translation des reliques faite le 15 mai 1380.

Après leur élévation en 1084, les reliques de sainte Godelive furent conservées et vénérées à l'église paroissiale de Ghistelles.

Après trois siècles on jugea sans doute que l'ancienne châsse, probablement en bois et de structure bien simple,

n'était plus assez convenable pour contenir les restes précieux de la sainte patronne de Ghistelles. Le 15 mai 1380, les reliques furent transférées dans une châsse nouvelle. Cette translation n'eût rien de la solenité de l'élévation de 1084. Elle fut faite, avec l'autorisation de ses supérieurs, par Jean Vromoud, curé de Westkerke lez-Ghistelles, et chapelain de l'église paroissiale de Ghistelles, en présence du clergé local et des principales notabilités de la paroisse.

Nous avons donné, plus haut p. 72-73, le texte et signalé les principales particularités diplomatiques de l'acte, ainsi que les copies et les éditions diverses. Il serait superflu d'insister plus longuement sur ce document. Son authenticité n'est pas douteuse, son texte paraît clair et les données chronologiques concordent parfaitement.

2. Translation faite par Guillaume De Hauwere, en 1557.

Vers le milieu du XVI[e] siècle, la châsse avait été l'objet d'un attentat sacrilège. Des voleurs avaient arraché une partie des revêtements en argent qui ornaient le reliquaire. Une nouvelle châsse, ornée d'or et de pierreries, fut préparée pour recevoir les vénérables reliques. La translation eut lieu le dimanche, 27 juin 1557, « sub missarum solemniis » en l'église paroissiale de Ghistelles. La cérémonie fut célébrée par Mgr. Guillaume de Hauwere [1], évêque titulaire de Sarepta, auxiliaire de l'évêque de

(1) Par une étrange distraction, nous avons parlé plus haut p. 69 de Guillaume *Vasoris*, qui fut évêque de Sarepta et auxiliaire de Tournai de 1448 à 1475. Guillaume de Hauwere fut nommé évêque de Sarepta et suffragant de Tournai, le 1 mai 1552 et mourut en 1560, à Bruges où il fut enterré à Sainte-Walburge. Voir la notice que D. U. Berlière consacre à Guillaume de Hauwere dans *Les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai*. Bruges, 1905, p. 147-151.



Tournai, Charles de Croy, avec l'autorisation de Gilbert Dognies, protonotaire apostolique, coadjuteur et vicaire général de Mgr. de Croy.

Parmi les témoins qui assistèrent à la cérémonie, l'acte cite Jean Rycx et Jean Cock, curés de Ghistelles ; Gilbert Le Bleu, abbé de Saint-André-lez-Bruges, patron de l'église de Ghistelles ; Olivier Van der Hulst et Jean de Muer, respectivement abbé et prieur de l'abbaye d'Oudenbourg. La présence de ces deux derniers s'explique non seulement par des raisons de voisinage, mais encore parce que Guillaume de Hauwere devait procéder le lendemain, 28 juin (¹), à Oudenbourg même, à la translation des reliques de S. Arnould. Nous retrouvons donc tout naturellement l'abbé et le prieur dans l'acte de cette dernière cérémonie (²). Deux chanoines de Saint-Sauveur à Bruges, Arnould Dierkens et Hugues Coens, assistent à l'une et l'autre translation : ils avaient sans doute accompagné l'évêque de Sarepta, qui était doyen du chapitre de Saint-Sauveur (³). Ce qui peut paraître plus étrange, c'est que l'abbé de Saint-André, cité dans l'acte de Ghistelles, est Gilbert Le Bleu, tandis que dans l'acte d'Oudenbourg c'est Jean van der Weerde (⁴). Celui-ci, abbé d'Oudenbourg de 1542 à 1547, avait été élu abbé de Saint-André en 1547, mais il avait résigné ses fonctions, en 1555, en faveur de Gilbert le Bleu qu'il avait déjà obtenu antérieurement pour coadjuteur, mais qui par déférence pour son prédécesseur ne voulut pas recevoir la bénédiction abbatiale avant 1559, date de la mort de Van der Weerde (⁴).

(¹) C'est par erreur que l'ordre des dates des deux cérémonies est interverti dans l'article cité de Dom Berlière.

(²) J. Ferrant, *Vie de S. Arnold,* Bruges, 1887, t. II, p. 224.

(³) Voir U. Berlière, *Ouvr. cité,* et les actes de translation des reliques de S. Arnould et de S[te] Godelive.

(⁴) Voir J. Weale.

A l'un et à l'autre on pouvait donc simultanément donner le titre d'abbé.

Le procès-verbal de la translation de 1557, est conservé en original sur parchemin dans la châsse, mais il a beaucoup souffert de l'humidité. Il mesure 0,39 m. de hauteur sur 0,60 m. de largeur. Il commence par une grande lettrine (H), bleu et rouge, et est orné d'une bordure en couleurs qui s'étend en partie sur deux côtés en partant du coin supérieur dextre. Il porte sur le pli la signature de « Christianus Grave, notarius apostolicus et imperialis admissus ». Le texte publié par Du Sollier (¹) et par Lefebvre (²) contient une ou deux variantes de moindre importance.

Les lettres de l'évêque de Sarepta débutent par la copie des actes de 1084 et de 1380, et donnent ensuite le procès-verbal de la translation du 27 juin 1557. Nous ferons remarquer que les deux parties semblent être d'une main différente ou du moins doivent avoir été écrites à des moments différents. La seconde partie est d'une écriture moins soignée, plus petite et elle contient plus d'abréviations. A-t-on peut-être écrit et enluminé la première partie — c'est-à-dire le texte du document de 1380 contenant la copie de l'acte de 1084 — avant la cérémonie, tandis que la seconde a été ajoutée le jour même de la translation? Ainsi s'explique tout naturellement la phrase du procès-verbal: « Item predictus Guilielmus episcopus Sareptanus, *collatione facta* cum litteris antiquis, in pergameno scriptis, et in antiquo feretro repertis, presente me (³) notario subscripto, *reperit eas de verbo ad verbum concordare cum narratione predictarum suarum precedentium*

(¹) *Acta S. Godelevæ*, Anvers, 1720, p. 74 ss.

(²) *Sainte Godeleine*, Arras, 1880, p. 279 ss.

(³) Du Sollier et Lefebvre ont édité : *referente*.

translationum ». Dans ce cas, on avait donc gardé une copie de l'acte de 1380 enfermé dans la châsse.

La pièce est scellée sur double queue de parchemin, du sceau oval, en cire rouge, de Guillaume de Hauwere. Comme le sceau est rare, nous le reproduisons en grandeur naturelle. La légende porte : †SIGILLUM . GUILLELMI . EPISCOPI . SAREPTANI. La scène représentée dans le champ est empruntée au IIIe livre des Rois, chap. XVII, vers. 5 ss. Le prophète Elie accroupi contre un arbre, les mains jointes devant lui, dans l'attitude de la prière, a devant lui le torrent de Carith, dessiné par un zig-zag. Un ange, le bras étendu, lui apparaît pour lui dire : « surge, et vade in *Sarepkta* Sidoniorum et manebis ibi ». La banderole qui flotte au-dessus de l'ange porte une inscription où nous croyons distinguer, vers la fin, les lettres BRUG (¹).



3. Visite des reliques par Denis Christophori en 1623.

Denis Christophori, qui venait de monter sur le siège épiscopal de Bruges le 8 mai 1623, voulut dès la première année de son épiscopat, faire solennellement la reconnaissance des reliques de la sainte patronne de Ghistelles, qui n'avaient plus été visitées depuis l'érection du diocèse

(¹) Du Sollier, *o. c.* p. 78, croit que le sceau représente « sanctum Guilielmum orantem ad cœlum ».

de Bruges ([1]). Elles étaient alors gardées dans l'abbaye de S[t]-Godelive à Bruges, à cause des troubles qui ravageaient la Flandre, mais chaque année on les transportait à Ghistelles pour le 6 juillet, jour de la fête de la Sainte.

Le 5 juillet 1623, l'évêque conduisit les reliques à Ghistelles. Le lendemain, après la messe pontificale, elles furent portées en procession et, le sermon fini, l'évêque ouvrit la châsse, constata que les reliques, de couleur châtaine, étaient intactes. Il les prit et les montra une à une « speciatim » aux nombreux fidèles accourus à la solennité.

Les lettres de Mgr. Christophori, qui ont été publiées par Du Sollier ([2]) et à sa suite par Lefebvre ([3]), d'après la copie inscrite dans le registre des Actes de l'évêché de Bruges, sont conservées en original sur parchemin, dans la châsse. Comme les précédentes, elles ont souffert de l'humidité et ont été collées sur une feuille de papier. La pièce mesure 0,54 m. dans la hauteur, 0,60 m. dans la largeur ; les cinq premières lignes sont en grandes lettres rouges avec majuscules en bleu ou vert. Elle porte au bas la signature de l'évêque et sur le pli celle de « R. Meynaerts secret. » au lieu de celle de « Jacobus Blootacker » inscrite au registre. Le double ruban de soie jaune, auquel est attaché le grand sceau rond, en cire rouge, de l'évêque, passe par les lettres de l'évêque de Sarepta et unit ainsi les deux documents.

Les variantes entre l'original et la copie inscrite au registre des actes de l'évêché sont peu nombreuses et peu importantes. Un détail mérite toutefois d'être relevé. Tandis que le registre porte dans le texte que les reliques

---

([1]) Nous faisons abstraction ici de la visite du « sang », en 1543, et du chef de S[te]-Godelive, en 1604.

([2]) *Ouvr. cité*, p 78 ss.

([3]) *Ouvr. cité*, p. 285 ss.



ont été enfermées « in *octo* fasciculos rubro serico et filis aureis obductos » le mot *octo* est omis dans le texte original, mais il y a un signe de renvoi, qui est répété au bout de la pièce avec le mot omis « octo » écrit d'une autre plume. Ce détail peut avoir son intérêt pour l'histoire du nombre de paquets conservés dans la châsse.

Nous avons déjà signalé (p. 70) que l'acte de 1084, une fois copié dans le document de 1380, ne fut pas replacé dans la châsse et disparut. L'évêque de Sarepta n'en agit pas de même. En 1623, Denis Christophori retrouva la pièce de 1380 ; mais trouvant sans doute qu'elle était trop délabrée et d'ailleurs assez inutile, puisqu'elle avait été copiée dans le procès-verbal de 1557, il ne la referma plus dans le reliquaire. Elle est omise dans toutes les listes d'authentiques dressées dans les procès-verbaux successifs, jusqu'en 1870. Dans ce dernier acte on la signale comme si on l'avait trouvé dans la châsse, qui n'avait plus été ouverte depuis le 22 août 1804.

4. Visite des reliques par Mgr. Van Susteren, en 1719.

En 1719, les Bollandistes se préparaient à publier dans les *Acta Sanctorum* du mois de juillet, la vie de S. Godelive. Désireux d'examiner les reliques de la Sainte et de prendre copie exacte des authentiques renfermées dans ses diverses châsses, le Père Sollerius ou Du Sollier s'adressa à l'évêque de Bruges, Mgr. van Susteren, pour obtenir l'ouverture des reliquaires.

Le 5 juillet 1719, l'évêque se rendit à Ghistelles et alla de pied au *Putje*. Le lendemain, il célébra pontificalement à l'église, présida la procession, administra la confirmation et consacra deux autels. Les cérémonies prirent fin vers 10 heures du soir. Le 7 juillet, à 8 heures

du matin, il se rendit à l'église pour faire la visite des reliques. Mais la foule s'était laissée exciter contre l'évêque, peut-être parce que, l'année précédente, il avait fait supprimer plusieurs abus et inconvenances qui défiguraient la procession annuelle. En tout cas, on avait répandu le bruit que le prélat avait l'intention d'emporter à Bruges le sacré dépôt de Ghistelles ou du moins une grande partie des reliques. Et lorsque Mgr. van Susteren voulut ouvrir la châsse, il en fut empêché par les cris, les menaces et le tumulte de la foule assemblée dans l'église (1).

La cérémonie fut donc remise à plus tard.

Fort de la lettre d'excuses que le magistrat avait adressée à l'évêque, fort surtout de l'appui de l'autorité civile supérieure qu'il avait demandé dans l'entretemps, l'évêque se présenta de nouveau à Ghistelles, le 27 septembre suivant (2). Cette fois, la cérémonie se passa très régulièrement, et le R. P. Bollandiste Du Sollier put examiner à loisir la châsse et les reliques et prendre copie des actes authentiques conservés dans le reliquaire. Il a publié une lettre signée et scellée par Mgr. Van Susteren, relatant en détail le motif et le résultat de la reconnaissance des reliques de la Sainte (3).

Cet acte, rédigé après coup, et portant la date du *29* septembre, n'est cependant pas le procès-verbal authentique dressé pendant la cérémonie du *27* septembre et déposé dans la châsse.

---

(1) Nous reviendrons plus tard sur cet étrange incident que les historiens de Ste-Godelive ont laissé dans l'ombre, mais dont les grandes lignes se trouvent dans les *Acta Episcopatus Brugensis* et dans les archives de la maison décanale de Ghistelles.

(2) Entretemps il avait ouvert pour le Père Du Sollier, le 29 août 1719, la châsse qui renferme le « Sang » de la Sainte, et est conservée à l'abbaye de Ste-Godelive à Bruges. Voir plus bas, p. 199.

(3) *Ouvr. cité,* p. 81.



Bien que ce dernier soit moins explicite sur le contenu du reliquaire, nous en donnons cependant le texte d'après l'original, écrit sur parchemin, signé par l'évêque et scellé de son petit sceau appliqué en cire rouge au bas de l'acte.

Henricus Josephus van Susteren Dei et Apostolicae Sedis gratia episcopus Brugensis, perpetuus ac hæreditarius Flandriæ cancellarius omnibus has visuris salutem in Domino.

Cum Patres Societatis Jesu, qui in domo professa Antverpiæ conscribendis Sanctorum actis jam a multis retro annis tam gloriose quam utiliter insudant, eo sacrarum suarum historiarum assiduis suis juxta ac vigilantissimis suis lucubrationibus devenissent ut concinandæ vitæ Sanctæ Godelevæ quæ Ghistellis, diœcesis nostræ oppido, summa populi veneratione die 6ta quotannis colitur, sedulo jam occupantur : ac propterea ea a nobis documenta quæ vel in nostri Episcopatus archiviis vel alibi inveniri possent et præfatam Sanctam vel sanctas ejus Reliquias spectarent, enixe atque debita cum reverentia expostulassent : hinc volentes Sanctam hanc, singulare diœcesis nostræ ornamentum, uti episcopale nostrum officium decet, ea qua par est pietate, decore et favore prosequi, nec non etiam sanctissimis præfatorum Patrum desideriis omni sollicitudine obsequi, Nos denuo ad pretactum Ghistellence oppidum contulimus die datæ harum et solitis cum cæremoniis aperuimus lipsanothecam Reliquiarum dictæ Sanctæ, debite clausam sigillo Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Christophori, prædecessoris nostri, integro et sano, atque extrahi curavimus literas in ea contentas, quarum copias nobis assumpsimus et, honoratis Reliquiis impositisque præsentibus literis, lipsanothecam rursus occlusimus ac sigillo nostro minori ad quatuor partes communivimus. In quorum fidem hasce signavimus et dictum nostrum

sigillum ac secretarii nostri signaturam apponi curavimus hac 27 Septembris anni Domini 1719.

[*Sign.*] HENRICUS JOSEPHUS episcopus Brugensis
De Mandato Ill^{mi} ac Rev^{mi} Domini mei
[*Sign.*] LUD. DE WALE.
L. † S. Secretarius.

Præsentibus[1] R^{do} adm. D. Decano districtus Ghistellensis infrascripto cum variis DD. pastoribus, D^{no} Bavone D'Hilst tutore D^{ni} Comitis Ghistellensis et collegio oppidi Ghistellensis Affaytadi Baron D'Hilst.

[*Sign.*] BELLINCK
Dec. Christ. Ghistel.
[*Sign.*] C. E. PULINX
Graphiarius Ghistellensis.

5. Translation du 6 juillet 1723.

Quelques années plus tard, les paroissiens de Ghistelles et les fidèles des environs firent faire une nouvelle châsse. Le 4 juillet 1723, Mgr. Van Susteren la bénit et chargea l'abbé de Saint-André, Guillaume Pieters, de transférer solennellement les reliques de la Sainte dans le nouveau reliquaire. La lettre par laquelle l'évêque confie cette mission à l'abbé Pieters, a été publiée par Lefebvre [2]. Elle détermine avec précision ce que le délégué aura à examiner et à faire. Le procès-verbal même de cette visite et translation est conservé dans la châsse. Il est écrit sur papier et scellé au coin inférieur dextre du sceau de l'abbé de Saint-André.

Voici le texte du document qui n'a pas encore été publié.

---

(1) La note suivante est d'une autre écriture et se trouve au bas de la pièce du côté gauche (dextre).

(2) *Ouvr. cité*, p. 294.

Guillielmus Pieters Abbas Sancti Andreæ prope Brugas omnibus has visuris salutem in Domino.

Notum facimus et attestamur, nos die 6ª July 1723, quæ erat festiva solemnitas Sanctæ Virginis et martyris Godelevæ et simul jubilaris Elevationis sacrarum reliquiarum dictæ Sanctæ, visitasse antiquam lypsanothecam et in illa invenisse utrumque ostium sigillo Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Henrici Josephi episcopi Brugensis cera rubea impresso quatuor in partibus munitum : item nos invenisse in anteriori parte dictæ thecæ fasciculum rubro serico obductum, quo minora quædam sacra ossa continebantur : in posteriori vero parte octo fasciculos rubro serico et filis aureis obductos quibus continebantur majora ossa : insuper nos invenisse adjunctas tres litteras testimoniales quarum una data fuit ab Episcopo Sareptano Guillielmo, altera ab illustrissimo Domino Dionisio et tertia a moderno Illustrissimo Domino Henrico Josepho, ex cujus commissione juxta litteras hic adjunctas hanc visitationem et translationem dictarum reliquiarum simul cum antedictis litteris testimonialibus ex antiqua lypsanotheca in novam translationem fecimus et utrumque ostium in quatuor partibus sigillo dicti Illustrissimi cera rubea impressa in quatuor partibus munivimus. Actum die, mense, anno ut supra, præsentibus amplissimo domino Verslype archidiacono, domino Guillielmo Arnoldo Rotsaert pastore moderno, et aliis presbyteris et clericis simul et perillustri D^{no} Comite Gistellensi ac ejus Senatu.

G. Pieters Abbas
S^{ti} Andreæ.

La pièce suivante, écrite sur parchemin, conservée également dans le dossier du reliquaire, donne le nom des membres du magistrat qui assistèrent à la cérémonie.

Het magistraet der stede ende graefschepe van Ghistel present gheweest in het verheffen de heylighe Godeleva op den sesden July seventhien hondert ende dry-entwyntigh.

Balliu : d'heer Thobias Priem. Burghmeestere van Courpse : d'heer Joannes Terry. Burgmeestere van schepenen : d'heer Jacobus Janssens. Schepenen : d'heer Jacobus van Dycke ; d'heer Joseph Rogier ; d'heer Frans Segaert ; d'heer Jan de Gryse ; d'heer Jan vanden Berghe ; d'heer Pieter vanden Brande. Greffier : d'heer ende meestere Charles Eduardus Pulinx. Tresorier : d'heer Pieter Velle. Capelle Meestere van dheylige Godeleva : Sr Jacob Verslype ende Andries Helynck.

Quod attestor. Graphiarius.
C. E. PULINX, 1723.

6. Les dernières reconnaissances des reliques.

Nous avons peu de chose à ajouter au sujet des procès-verbaux des plus récentes visites. Ils ont été publiés par M. Lefebvre (1) d'après les copies conservées aux évêchés de Bruges et de Gand.

1°/ Dans l'acte original de la visite du 7-8 juillet 1770, signé et scellé par Mgr. Caïmo, nous relevons une phrase contenant deux variantes d'une certaine importance : « Qua ostensione peracta, easdem sacras reliquias in octo fasciculos, *et unum parvum* (2) in quo minora quædam ossa continentur, novo rubro serico, novisque filis aureis obduximus et iterum cum præfatis literis in eodem feretro reposuimus et inclusimus, ac ejusdem feretri ostium (3) sigillo nostro ceræ rubeæ impresso obductis linteis quatuor in locis obfirmavimus. »

(1) *Ouvr. cité*, p. 297 ss.

(2) Le texte de M. Lefebvre ajoute : *cum uno parvo.* Nous aurons à revenir sur l'histoire de ce neuvième paquet contenant de petits ossements, qui ne sont pas des reliques de S. Godelive.

(3) La copie de M. Lefebvre ajoute : *tribus seris occlusum.*

2°/ L'acte sur parchemin, de la visite faite le 20 décembre 1797 par P. J. De Pauw, porte comme suscription : « Actum in ædibus R. D. Ignatii van Coquelaere, pastoris S. Salvatoris in hac civitate, die vigesima decembris 1700 nonagesimo septimo ». Il ne porte pas de sceau et est écrit de la main de de Pauw.

3°/ Les procès-verbaux des visites du 23 août 1804 et du 7-13 juillet 1870 sont sur parchemin, respectivement scellés et signés par Mgr. Fallot de Beaumont et Mgr. A. Wemaer.

La date du 23 août 1804 (¹) est libellée comme suit dans l'acte original de Mgr. Fallot de Beaumont : « hac die vigesima *tertia* mensis augusti, anno millesimo octingentesimo quarto. Juxta novum vero stylum : anno Reipublicæ XII, die mensis Fructidor quinto (²).

4°/ En 1870, on a déposé encore dans la châsse deux feuilles de parchemin dont la première porte la signature des prêtres qui ont assisté à la cérémonie (³), la seconde contient l'attestation suivante :

Het jaer achtien honderd en 't zeventig den Woensdag dertienden der maend July, ten drie uren namiddag in de parochiale kerk van Ghistel :

De ondergeteekende :

1°/ Théodore Heyvaert, officier van het Leopoldsorder, burgemeester der gemeente van Ghistel, arrondissement

---

(¹) Une erreur typographique nous a fait dire plus haut (p. 69) « le *3* août 1804 » au lieu du 23. Dans l'ouvrage de Lefebvre, p. 304, la copie, tirée des archives de l'évêché de Gand, porte « die vigesima *secunda* augusti 1804 ».

(²) D'après M. l'abbé BLAQUART, *Vie de sainte Godeleine, née à Wierre-Effroy en Boulonnais,* 3e édit. p. 162, Mgr. de Broglie aurait visité les reliques de l'église. Il ne peut être question ici d'une visite canonique ou d'ouverture de la châsse, puisque l'acte de 1870 constate que les sceaux de Mgr. Fallot de Beaumont, prédécesseur de Mgr. de Broglie étaient intacts.

(³) Les noms sont donnés par M. l'abbé L. VAN HAECKE. *Sinte Godelieve van Ghistel*, Brugge, 2e uitg. 1877, p. 293.

Oostende, provincie Westvlaanderen, lid van den provincialen raed, en notaris te Ghistel;

2°/ Petrus Ghysels, olieslager, eerste schepen;

3°/ Philippus De Keyser, landbouwer, tweede schepen;

4°/ Eugène Desmet, ridder van het Leopoldsorder, gemeentesecretaris;

5°/ Justin Bruneel, gedecoreerd van het burgerlijk order, doctoor in medecinen, heelkunde en vroedkunde, lid van den gemeenteraed;

6°/ Bernardus Van de Kerckhove, koopman, lid van den gemeenteraed;

7°/ Henricus Delva, landbouwer, grond-eigenaar, lid van den gemeenteraed;

8°/ Joannes Van Massenhove, landbouwer, lid van den gemeenteraed;

9°/ François Denis, huidevetter, lid van den gemeenteraed;

Verklaren te hebben bijgewoond ter gelegentheid van het achthonderdjarig jubelfeest der H. Godelieve, patrooners van Ghistel, de opening der twee kassen inhoudende het hoofd en de gebeenderen van deze heilige.

Deze plechtige verheffing is geschied door Zijne Hoogweerdigheid Monseigneur Wemaer, vicaris-generael van het bisdom van Brugge, in de tegenwoordigheid van de Eerweerde Heeren Louis Dumoulin, pastor en deken van Ghistel, en Petrus Vermeulen, onderpastor dezer parochie, benevens van de Eerweerde Heeren Pastors der dekenij van Ghistel en andere priesters.

Al de overblijfsels in de oude kassen bevonden en bestaende in het hoofd, met negen pakken gebeenderen, zijn in het openbaer aan de menigte omstaenders vertoond geworden, en daerna gewonden worden in nieuwe roode zijde, en berustende gelegd in twee nieuwe kassen, overtrokken in roode zijde, ter uitzondering van de helft van het ondergebijt met vijf tanden, welke aen de kerkfabriek van Ghistel zijn toevertrouwd geworden, om te worden [ingesloten] in een reliquaire die in de kerke zal worden bewaerd.

Aldus gedaen in de parochiale kerk tot Ghistel, date als in het hoofd dezer vermeld.

Er is alhier in de tegenwoordigheid van het publiek geteekend geworden.

Suivent les signatures des témoins susnommés.

7. Actes de reconnaissance du chef de S. Godelive.

Dès la fin du XIVe siècle, peut-être en 1380, le chef de Ste Godelive semble avoir été séparé des autres ossements. Ce n'est pas le moment de poursuivre l'histoire mouvementée de cette relique précieuse. Qu'il nous suffise de noter ici que les procès-verbaux des reconnaissances du chef de Ste Godelive, ne sont pas conservés dans la châsse, et semblent perdus.

Du Sollier (p. 93) et Lefebvre (p. 284) donnent la copie des lettres par lesquelles Mgr de Rodoan, évêque de Bruges, atteste, le 14 septembre 1604, l'authenticité de la relique, qui avait été longtemps conservée dans la maison de Paul Sorghe, greffier de Ghistelles. L'évêque déclare avoir trouvé dans la châsse une attestation, écrite en caractères anciens, ainsi conçue : « *Sinte Godelieven Hooft te Ghistele dede in silver beslaen de hooghe ende mogende Heere Mynheere Mer Jan van Ghistele, anno MCCCXCII* ». L'acte de Mgr de Rodoan fut déposé dans la châsse en cuivre, comme il appert du fait suivant.

Mgr Christophori, qui avait une grande dévotion pour Sainte Godelive, remplaça le reliquaire en cuivre par une châsse en argent, représentant la partie supérieure d'un buste de femme. Le 3 juillet 1626, il transféra la précieuse relique dans le nouveau reliquaire et *attacha l'acte de cette translation aux lettres susdites de Mgr de Rodoan*. C'est ce que nous apprennent les *Acta episcopatus* du diocèse de Bruges à la date du 3 juillet 1626.

« R^{mus} Dnus reposuit reliquias capitis S. Godelevæ Virginis et martyris ex theca cuprea deargentata qua asservabatur, in thecam argenteam, deforis vultus fæminei cum parte humerorum formam exprimentem, a se dono datam. Inclusa acta hujus repositionis transfixa litteris R^{mi} D. Caroli Philippi de Rodoan, quarti dum viveret Episcopi Brugensis, fidem de veritate harum reliquiarum adstruentibus. »

Le 25 juin 1749, Mgr de Castillion, visita à son tour la relique, qui reposait en ce moment dans l'église du Béguinage de Bruges. Sur un petit bout de parchemin, il écrivit de sa propre main l'attestation suivante : « *Caput Sanctæ Godelevæ a nobis visitatum, et ita esse legitime per authenticas litteras* [1] *repertum attestamur, hac 25 junii 1749.* Sign. *Joan. Bapt. Lud. Episcopus Brugensis* ». Il attacha le billet à l'occiput du crâne en scellant chaque extrémité de son petit sceau en cire rouge [2].

L'évêque permit à cette occasion de reporter la précieuse relique à Ghistelles. Lors de la solennelle ostension des reliques en 1770, Mgr Caïmo examina également le crâne de S. Godelive. Il trouva intacte l'attestation de Mgr de Castillion, et en reproduisit le texte dans son procès-verbal ; mais celui-ci ne fait aucune mention des anciennes lettres authentiques. Les actes de 1797 et de 1804, publiés par LEFEBVRE, rappellent à leur tour qu'on a reconnu le crâne mais n'entrent dans aucun détail.

Nous savons cependant que Mgr Fallot de Beaumont transféra le chef de la Sainte dans une caisse ronde en bois, dans laquelle il fut conservé jusqu'en 1870. La boîte

(1) Les deux lettres de Rodoan et de Christophori, attachées l'une à l'autre, étaient donc encore conservées à ce moment. Il semble bien que c'est à celles-là et pas au petit bout de parchemin que l'évêque fait allusion en disant « per *authenticas litteras* ».

(2) Voir l'extrait des registres épiscopaux qui rapporte ce fait dans LEFEBVRE, p. 296. Lisez : hac 25 junii.

se trouve actuellement déposée aux archives de l'église, dans la maison décanale de Ghistelles. Voici d'ailleurs le texte de l'attestation originale, signée par l'évêque et son secrétaire. M. le doyen V. Cambier a eu l'obligeance de nous en communiquer la copie.

Stephanus-Andreas-Franciscus-a-Paula Fallot de Beaumont, Dei et Apostolicæ Sedis gratiâ Episcopus Gandavensis, omnibus has visuris salutem et benedictionem.

Anno millesimo octingentesimo quarto, die vero mensis Augusti vigesimo tertio, pluribus præsentibus presbyteris, servatisque servandis, e capsulâ ligneâ, sigillis et ligaminibus authentice clausâ, variasque notabiles partes Reliquiarum corporis Sanctæ Godelevæ Virginis et Martyris continente, desumpsimus involucrum sericum cœruleum, decenter colligatum ac sigillo Episcopali munitum, in quo prædictæ S^{tæ} Virginis ac Martyris caput reconditur, quod involucrum, ut supra colligatum et clausum cum incluso capite præfatæ Sanctæ, reverenter reposuimus in ligneâ thecâ rotundâ ; quam thecam debitè clausam linteo ligamine albo constrinximus, ac sigillo nostro minore in cerâ hispanicâ rubrâ impresso ad utramque ligaminum extremitatem communivimus, in quorum omnium fidem præsentes litteras expediri fecimus sub signo ac sigillo nostris ac secretarii nostri subscriptione.

Datum Brugis, die mensis, ac anno superius expressis.

(*Sign.*) L. S. STEPH., Episc. Gandavensis.
De Mandato Ill^{mi} ac Rev^{mi} D. D. Episcopi.
(*Sign.*) J. B. VAN SCHAUWENBERGE, Secret.

En 1870, le double sceau de Mgr de Castillion était conservé, mais le bout de parchemin, attaché en 1749, avait disparu.

Le 12 août 1907, nous avons constaté encore la présence des deux empreintes de sceau. Mais ce qui est plus important, un petit parchemin, plusieurs fois replié sur lui-même et très détérioré, adhérant à la base du crâne,

attira bientôt notre attention. Sa Grandeur Monseigneur Waffelaert nous permit de l'emporter pour examen. Après l'avoir déplié avec les plus grandes précautions, nous avons constaté qu'il mesurait dans sa hauteur 0.04 m., tandis que sa largeur devait avoir été d'environ 0.08 m. Mais des parties relativement notables avaient été détruites.

Malgré l'état très délabré de ce qui reste, il n'est pas difficile de reconnaître dans sa partie supérieure le texte flamand rapporté par Mgr de Rodoan: *Sinte Godelieve hooft te Ghistele*, etc. Les caractères semblent bien correspondre à l'écriture cursive de la fin du XIVe siècle.

Dans la partie inférieure, on distingue nettement un texte d'une autre écriture, plus petite et plus récente, où nous déchiffrons les mots : ... *a R^mo^ D^no^ Carolo Philippo De Ro*... Ce bout de phrase ne laisse pas de doute : tout en rédigeant un procès verbal complet de la reconnaissance, Mgr *Charles Philippe de Rodoan* aura voulu encore authentiquer en quelque sorte, la « schedula antiquo charactere » en ajoutant, en 1604, quelques mots devenus aujourd'hui presque complètement illisibles.

Malgré son misérable état de conservation, ce petit lambeau de parchemin compense pour nous — et amplement — la perte des lettres authentiques de reconnaissance de 1604 et de 1626. Il nous offre la meilleure garantie d'authenticité que nous pouvions attendre.

8. Actes de reconnaissance du « Sang » de Ste Godelive.

A l'abbaye des Bénédictines de Sainte-Godelive, à Bruges, on conserve, dans une grande châsse, des sortes de pierres blanches qui sont, d'après la tradition, du sang pétrifié de S. Godelive, ou plutôt de la vase imbibée du sang de la martyre et qu'on a retirée du puits où

S. Godelive fut noyée. Jusqu'en 1577 ce « sang » étaitconservé dans le puits même, d'où on ne le retirait qu'une fois par an. En quittant leur abbaye *Ten Putte* lez Ghistelles, incendiée en 1577 par les gueux, les religieuses Bénédictines emportèrent leur trésor d'abord à Furnes, puis à Bruges.

La première reconnaissance dont on possède les actes est celle que fit à Bruges Mgr de Haudion, le 23 juillet 1543, et dont Du Sollier (¹) a publié le procès-verbal d'après l'original en parchemin signé par l'évêque et scellé de son sceau.

A la demande des Bollandistes, Mgr Van Susteren visita une seconde fois la même châsse, le 29 août 1719. A cette occasion le procès-verbal suivant fut rédigé et inscrit sur le verso de l'acte de Mgr de Haudion. L'évêque y apposa sa signature et scella de son petit sceau en cire rouge l'extrémité de la queue de parchemin à laquelle est appendu le sceau de Mgr de Haudion.

Henricus Josephus van Susteren, Dei et Apostolicæ Sedis gratiâ Episcopus Brugensis, perpetuus ac hæreditarius Flandriæ cancellarius, etc. omnibus has visuris salutem in Domino.

Cum Reverendi Patres Societatis Jesu, qui in domo professa Antverpiæ ad majorem Dei, quem in Sanctis colimus, et Sponsæ ejus quæ Sanctorum exemplis condecoratur, gloriam et honorem, Acta Sanctorum improbo labore indefessisque studiis ex veteribus tum Latinarum tum Græcarum Ecclesiarum monumentis eruunt, atque pereruditis dilucidant notis, jam orditi fuissent seriem Sanctorum quos mense Julio celebrat Ecclesia, et sese jam accingerent concinnandæ vitæ Stæ Godelevæ, virginis

---

(¹) *Ouvr. cité*, p. 144 ss. M. Lefebvre a reproduit cet acte (p. 289 ss.) mais dans la description du contenu de la châsse : « primo magnam partem sanguinus (uti refertur) concreti », il a supprimé les mots que l'évêque avait ajoutés en parenthèse (*uti refertur*).

et martyris, quæ tamquam diœcesis nostræ Brugensis ingens decus ac ornamentum, 6 julii solemnissime colitur, nos ut Sanctæ illius gloriam cultumque, quantum in nobis erat, promoveremus et ita nobis gregique pastorali nostræ sollicitudini concredito patrocinium ejus tanto certius conciliaremus, omnem conatum adhibuimus ut ad tam præclarum opus quæcumque reperire possemus authentica documenta subministraremus, atque ideo inter alia consultum duximus aperire lipsanothecam sive feretrum in retro-scriptis literis descriptum, quod debita cum reverentia aperientes, reperimus integris et sanis Illmi ac Revmi D. Nicolai de Haudion prædecessoris nostri sigillis in quatuor angulis communitum, uti et in illo retroscriptas literas, atque omnes partes Reliquiarum quas literæ illæ exprimunt, linteis involutas bursæque rubræ impositas. Postquam autem R. P. Joannes Baptista Sollerius, unus e numero supramemoratorum Patrum, omnia solicite conspexisset habuissetque copiam literarum Illmi Haudion, et Domina abbatissa ac cæteræ moniales sacra pignora reverenti osculo veneratæ essent, hæc linteis rursus involvimus et vitta alba lintea illa constrinximus atque ab utraque parte sigillo nostro quale hic apponitur obseravimus et bursæ rubeæ iterum imposuimus ac tandem sæpedictis literis quibus declaratio hæc nostra inscripta est, repositis in lipsanotheca, hanc in quatuor angulis sigillo nostro communivimus. In quorum fidem præsentes signavimus ac minus nostrum sigillum et secretarii signaturam curavimus illis apponi.

Datum Brugis in palatio nostro episcopali hac 29 mensis Augusti 1719.

Henricus Josephus
Episcopus Brugensis
De mandato Illmi ac Revmi Domini mei
Lud. De Wale
Secret.

A la dernière visite, le 12 août 1907, le double acte fut retrouvé dans la châsse.

C. Callewaert.

COMPTES RENDUS

A. Havenith. *Étude sur la région de la basse plaine Flamande.* Liège, Dessain, 1907, 108 pages.

Vous vous attendez à une étude géologique. Détrompez-vous. L'auteur vous conduit successivement sur les terrains les plus divers : ethnographique, géographique, historique, géologique. Il traite les problèmes les plus obscurs et les plus controversés : Les premiers habitants du Bas-Escaut. — Les pagus. — Le pays des Flamands. — Les forestiers. — La géologie de la plaine maritime. Un simple coup d'œil sur la bibliographie, un examen rapide des différents chapitres vous convaincront de suite de ce que l'auteur a la sincérité d'avouer dans son introduction, à savoir : « que certaines parties du présent travail... sont superficielles. »

Prenez le chapitre : *Les pagus*. Vous y trouverez des observations judicieuses que vous voudriez peut-être admettre, si elles étaient suffisamment prouvées. Mais vous voici à la page 17, où vous lisez « L'arrivée des Carolingiens au pouvoir (751) jette une perturbation profonde dans la géographie... *De cette époque date* l'apparition du « pagus Flandrensis » qui engloba la plus grande partie des « pagus » Menapiorum ou Mempiscus et Morinorum. »

Vous secouez la tête et passez au chapitre des *Forestiers*. Vous y verrez une fois de plus le récit de la légende des premiers forestiers, enrichi, il est vrai, de notes critiques. Vous avez hâte de connaître les conclusions de l'auteur : La légende rejetée en bloc ; la parenté des seuls personnages historiques : Lyderic, Enguerrand, Baudouin rejetée encore, et de juste. Quant à leur nationalité, la nature et l'étendue de leur pouvoir... Ces trois personnages n'ont rien de commun entre eux. Lyderic fut probablement un chef ou leude franc ; Enguerrand un grand dignitaire de l'empire carolingien ; Baudouin un chef national du peuple flamand. Quelques-uns des *commentaires* qui suivent mériteraient d'être pris en considération. Mal-

heureusement... voici comment l'étymologie doit prouver la nationalité de chacun d'eux : « le nom d'Enguerraud est marqué d'une influence gallo-romaine. Lyderic (Leyde-ryk) a une étymologie germanique et semble révéler les attributions d'un chef local ; Audacer, qu'on croyait être le père de Baudouin, est un surnom ou sobriquet (Odoacre = Houd u waker) donné au premier comte de Flandre...

Prochainement paraîtra : « *La Zélande*, étude historico-géographique ».

E. VAN CAPPEL.

Paul Parsy. *Saint Eloi* (Collection « Les Saints »). Paris, J. Gabalda et Cie, 2e édit. 1907, 192 p. Pr. 2.

Le culte de S. Éloi est tres populaire en Flandre ; à son apostolat se rattachent les origines même du christianisme dans nos provinces flamandes : double raison pour que les lecteurs des *Annales* n'ignorent pas l'ouvrage de M. Parsy ; ils le liront d'ailleurs avec autant de plaisir que de fruit. Car s'il est exagéré de dire (p. 1) que « nous n'avions pas de vie de saint Éloi » (1), on peut affirmer sans crainte que la monographie de M. Parsy, nous fait connaître mieux que toute autre non seulement les faits de l'histoire du saint, mais encore sa psychologie et tout le milieu mérovingien dans lequel saint Éloi a joué son rôle important.

La *Vita Eligii* était attribuée universellement à S. Ouen, évêque de Rouen, disciple et ami de S. Eloi : mais il semble prouvé actuellement que le texte que nous possédons n'est qu'un remaniement du VIIIe siècle (1e moitié, d'après M. Vander Essen), dans lequel l'œuvre primitive d'Ouen est « noyée » à tel point que le départ entre les éléments primitifs et les ajoutes postérieures est bien difficile. Si M. Parsy a puisé à cette source, avec une sage discrétion, les faits de la vie de S. Éloi, il a cherché surtout à mettre ces faits en pleine lumière en les plaçant dans leur milieu historique et leur vrai cadre : l'histoire, la géographie, l'archéologie, les coutumes, la vie sociale et

---

(1) Signalons au point de vue de notre Flandre l'ouvrage de M. EDM. DE VOS, *Leven van den H. Eligius... met aanteekeningen en bijzonderheden nopens zijnen alouden eeredienst in Vlaanderen.* Brugge, L. De Plancke, 1900. In-8, 150 bl.



religieuse des mérovingiens du VII[e] siècle sont exposées tour à tour afin de nous faire voir dans Éloi un homme et un saint qui « était de son temps ». La variété et la vérité de ces aperçus sur la société mérovingienne sont même un des cotés les plus attrayants du livre.

Né vers 590 à la villa de Chaptelat, Eloi ne tarda pas à manifester, à côté de sentiments d'une sincère piété, de réelles aptitudes pour le cisèlement des métaux. Aussi son père l'engagea-t-il bientôt chez Abbon, le directeur de l'atelier monétaire royal, à Limoges, une ville d'artistes et d'orfèvres. Peu d'années après, il était établi à Paris, où le trésorier royal le présenta à Clotaire II qui le chargea de lui faire un fauteuil d'or. Le jeune artiste mit tant d'art et de probité à son œuvre qu'il put offrir au roi, outre le fauteuil demandé, exécuté avec beaucoup d'art, un second siège en or ou bronze doré, confectionné au moyen du reliquat du métal précieux reçu du roi. Ce second fauteuil est, prétend-on, conservé au cabinet des médailles à Paris. Nombreuses d'ailleurs sont les croix, calices, candélabres, dyptiques, etc., attribués au marteau d'Eloi. En tout cas on conserve encore une douzaine de monnaies portant la signature du saint. Sa *Vita* raconte qu'il fabriqua les châsses de Sainte Geneviève, des saints Denis, Martin, Germain, Lucien, Crépin, Crépinien et Quentin. Eloi était à la fois un habile orfèvre, un monnayeur distingué et probablement un émailleur de mérite.

Le jeune artiste passa bientôt à la cour de Clotaire II, milieu corrompu et violent, où le jeune homme à la conscience délicate et timorée sut parfaitement préserver sa piété et sa vertu ; il parvint même à s'y sanctifier et à se rapprocher de l'idéal de perfection qu'il poursuivait, par le travail, la prière, les œuvres de zèle et de charité, la recherche de la solitude et la compagnie d'un groupe d'élite de jeunes palatins qui étaient tout simplement de jeunes saints et dont Eloi devint l'ami intime et le confident.

Bientôt se groupe autour d'Eloi un autre cercle de jeunes gens sur lesquels il exerce la plus salutaire influence : c'est le groupe de ses « familiers », c'est-à-dire des esclaves qu'il a rachetés, qui se sont attachés au service de leur libérateur et avec lesquels il s'adonne aux exercices de piété en commun. Plusieurs d'entre eux brilleront plus tard dans les rangs du clergé. Ce sera le cas notamment de Tillon ou Hilonius, d'origine saxonne, qui, après son affranchissement, sert son bienfaiteur en qualité de valet, en attendant qu'il l'accompagne plus tard dans ses courses apostoliques comme auxiliaire et interprète auprès de nos populations, dont Eloi ne connaissait qu'imparfaite-

ment la langue tudesque. La tradition a localisé la prédication de Tillon à Iseghem où il est vénéré comme patron.

La salutaire influence dont Eloi jouissait à la cour ne fit qu'augmenter sous Dagobert, fils et successeur de Clotaire II. L'habile ministre sut en profiter pour obtenir de bonnes nominations épiscopales, pour fonder et doter des monastères à Solignac et à Paris, pour racheter et affranchir des esclaves et se faire autoriser à ensevelir les cadavres des condamnés à mort.

Par sa piété, ses solides vertus, son inlassable activité, sa haute et pratique compréhension des nécessités sociales de son temps, S. Eloi semblait tout désigné pour une chaire épiscopale. Le 13 mai 641, il fut sacré, à Rouen, évêque de Noyon-Tournai. Il fut dans toute la force du terme un évêque « in partibus infidelium ».

L'auteur raconte de la façon la plus intéressante la proverbiale charité du saint évêque, l'érection de l'école épiscopale de Noyon, la fondation de deux monastères à Noyon et d'un oratoire à Ourscamp, les nombreuses reliques de saints qu'il a exhumées et élevées, entre autres celles de saint Piat et de saint Eubert à Seclin, de saint Chrysole à Verlinghem. Si les sermons qui nous sont conservés dans la *Vita* étaient bien authentiques, ils nous fourniraient de précieux renseignements sur la vie religieuse, morale et sociale de nos ancêtres au VIIe siècle. Malheureusement ces sermons ont avec les *Admonitiones* de S. Césaire d'Arles tant d'idées d'expressions et de développements communs qu'on se demande si c'est bien du saint Eloi authentique qu'on y trouve ou simplement du saint Césaire arrangé par quelque moine du IXe siècle pour l'instruction et l'édification de ses lecteurs.

Le chapitre V, qui traite des reliques et du culte de S. Eloi, aurait pu être enrichi de plusieurs détails caractéristiques relatifs au culte du Saint en Flandre. Il peut fournir d'autre part de précieux renseignements pour l'histoire de la relique conservée à la cathédrale de Bruges.

Si la solide érudition de M. Parsy est rarement en défaut, on s'aperçoit cependant qu'elle est moins familiarisée avec l'histoire et les traditions mérovingiennes de notre Flandre, qu'avec celle du Noyonnais et du Limousin. L'apostolat de S. Éloi en Belgique méritait d'être traité avec plus de précision. On nous permettra de compléter, parfois de rectifier les trop rares données fournies par M. Parsy.

Une grande partie du diocèse actuel de Bruges — ainsi que de celui

de Gand — ressortissait au diocèse de Tournai. Celui-ci venait d'être réuni à celui de Noyon, probablement sous l'épiscopat de S. Achaire, prédécesseur immédiat d'Éloi. Le roi Dagobert avait peut-être cherché dans cette union un moyen d'étendre plus au Nord son influence royale: mais le saint évêque y a vu certainement avant tout un immense champ nouvellement ouvert au zèle de son apostolat. Aussi l'auteur ou le remanieur de la *Vita*, un Noyonnais en tout cas, après avoir énuméré les « *urbes* » ou « *municipia* » dont Éloi est constitué gardien — trois anciens sièges d'évêchés, Vermand, Noyon et Tournai et trois cités flamandes « Flandrensis, Gandensis et Corturiacensis », — ajoute aussitôt, ayant évidemment en vue ces dernières : « ob hoc itaque eum vel maxime in his locis dederunt pastorem, quo incolæ ejusdem regionis magna adhuc ex parte gentilitatis errore detinebantur » (livre II, n. 1). Rien d'étonnant donc que la *Vita* énumère surtout les populations du Nord, quand elle traite (n. 3) de la prédication de S. Éloi ou (n. 7) du succès de son apostolat : « Pastoris cura sollicitus lustrabat urbes et municipia circumquaque sibi commissa, sed *Flandrenses* atque Andoverpenses, *Frisiones* et *Suevos* et barbari quique circa maris littora degentes » (livre II, ch. 3). « Multum præterea in *Flandris* laboravit, jugi instantia Andoverpis pugnavit, multosque erroneos Suevos convertit » (lib. II, ch. 8).

Les Suèves vivaient probablement en Flandre, plus ou moins disséminés, sans qu'on connaisse avec certitude leurs résidences. Quant aux Frisons, ils habitaient les régions maritimes depuis la Frise actuelle jusque vers Bruges. Le *pagus Flandrensis* ou la Flandria du VIIe-VIIIe siècle ne comprenait pas toute la province actuelle, mais seulement la Flandre maritime, jusque vers Thourout. Puisque les chapitres de la *Vita* auxquels les textes cités sont empruntés, comptent parmi ceux auxquels les critiques actuels attachent le plus d'autorité, il semble bien acquis que S. Éloi n'a pas simplement évangélisé le Tournaisis et le Courtraisis (où la tradition lui attribue la fondation de l'église de Saint-Martin); il a porté la bonne nouvelle jusqu'au Nord de la Flandre ou même jusqu'en Zélande.

Il est beaucoup moins facile de fixer avec précision les localités qu'il a évangilisées et les églises qu'il a fondées. Bien que M. P. ait écouté les intéressants récits des chroniqueurs de Dunkerque au sujet de la fondation de leur ville par S. Eloi (p. 151 ss.), les historiens se laisseront difficilement convaincre par ces récits. Il pourrait y avoir plus de fruit à examiner la valeur des traditions locales qui attribuent à S. Eloi la fondation d'églises à Oudenburg, Aardenburg, Oostburg,

et Bruges (p. 150). Le « municipium Flandrense » dont parle la *Vita*, est-ce Oudenbourg, comme le croient MM. Feys et Vande Casteele (1), ou plutôt Bruges, selon l'opinion plus commune (2)? Dans cette dernière ville, S. Eloi a-t-il réellement construit les *deux* églises qu'une tradition déjà ancienne lui attribue, la cathédrale actuelle de Saint-Sauveur et la cathédrale ancienne de Saint-Donatien, dédiée primitivement à la Sainte Vierge ? Autant de questions qu'il serait utile d'examiner sérieusement en remontant aux *sources* de la tradition. Pour nous, nous serions assez porté à admettre la fondation par S. Eloi de l'église de Saint-Sauveur (3) qui nous semble avoir été la première église paroissiale de Bruges (4). Nous avons plus de doute au sujet de la fondation de l'ancienne chapelle du Bourg, devenue plus tard Saint-Donatien. Le qualificatif primitif de *capella*, insinuant une situation subordonnée à une église-mère, semble indiquer une origine moins reculée (5), qui s'accorde d'ailleurs avec l'opinion ancienne que nous trouvons consignée dans un cartulaire datant du XVe siècle, mais qui est une copie d'un cartulaire du XIIIe (6). Nous y lisons en effet, folio 109vo, la note suivante : « Annus fundationis ecclesiæ Sancti Donatiani a comite Balduino dicto Ferreo, anno Dominicæ Incarnationis DCCC ». Malgré l'anachronisme qui fait régner Baudouin Bras de fer en 800, cette note nous montre clairement que les chanoines eux-mêmes de St-Donatien ne faisaient pas remonter la fondation de leur église à S. Eloi. Au reste, nous ne trouvons aucune trace d'un culte spécial que le chapitre de Saint-Donatien aurait voué à l'illustre apôtre de la Flandre.

C. Callewaert.

(1) *Histoire d'Oudenbourg*, Bruges, Soc. *Émulation*, 1873, t. I, p. 7.

(2) Ch. Verschelde. *Étude sur les noms des rues et des maisons de la ville de Bruges*, dans *Annales* de la Soc. d'Émulation, t. XXVII, 1875, p. 287.

(3) S. Eloi était, jusqu'en 1834, patron secondaire de l'église de Saint-Sauveur. Il conviendrait cependant d'examiner quand et à quelle occasion il l'est devenu, comme il serait utile de mettre en lumière sur quoi se base l'opinion et comment s'explique le fait que S. Wulfran aurait été, lui aussi, patron secondaire de l'église. Voir K. Verschelde, *De Kathedrale van Sint-Salvator*. Brugge, 1863, bl. 77.

(4) Voir notre étude *Les origines de la collégiale Saint-Donatien à Bruges*, dans *Annales*, t. LVI, p. 405.

(5) *Ibidem*, p. 401.

(6) Conservé aux archives du Grand Séminaire, n. 14/12.

C. Tamboryn. *Geschiedenis van Elverdinghe.* Yper, Callewaert-De Meulenaere, 1908, 247 bl. Prijs 5 fr.

Dit werk van Mr T. is eene degelijke proeve tot de geschiedenis van Elverdinghe. 't Is eene goede reeks aanteekeningen die voor de gemeente en haar verleden hun belang hebben, en die bij den geschiedvorscher welkom zullen zijn. Eene welafgewrochte kaart en sierlijke platen, die tevens en den schrijver en den drukker eere doen, komen het werk nog verheffen.

Veel tijd heeft het boek zekerlijk aan Mr T. gevraagd en daarom eere aan hem, om wille hij de weinige rusturen, die zijn ambt hem laat, tot zoo een verheven doel heeft benuttigd. Hij heeft vele belangrijke wetensweerdigheden uit den doodboek gehaald of belet dat zij in den vergetelhoek gerochten, en daarom zal Elverdinghe, zullen alle liefhebbers van geschiedenis hem dankbaar zijn.

Nu dewijl hij niets beters vraagt dan zijne opzoekingen te zien uitbreiden en volledigen, en derhalve verbeteren (Voorwoord), zullen wij hier eenige bemerkingen bijvoegen die wij ons bij het lezen van zijn werk gemaakt hebben.

Voor wat de volgorde aangaat, zouden we liever al de topographische aanteekeningen de eene na de andere gezien hebben. Zoo de n^rs^ 6 en 7 (Heeren en burgemeesters, bl. 23-41) zouden na de n^rs^ 8-12 beter op hunne plaats geweest zijn. Immers n^r^ 5 (bl. 19-22) spreekt van de ligging van Elverdinghe, terwijl gemelde nummers 8-12 (bl. 42-57) handelen over hoeken, wegen, waterloopen, hofsteden, al dingen die zeker van topographischen aard zijn. Na dit alles zouden de n^rs^ 6 en 7 op hunne natuurlijke plaats gekomen zijn. Het n^r^ 34 (Naamlijst der familiën, bl. 156-166) dat nu verdoold ligt midden eene reeks aanteekeningen over gilden en andere inrichtingen, zou onder kadastraal oogpunt beter het n^r^ 12 (bl. 57) gevolgd hebben, oftewel als bijlage zijn gegeven geweest (bl. 230). Eindelijk « Elverdinghe en de hoppe » (bl. 58-61) stond ook beter, 't zij onmiddelijk voor de kroniek (bl. 174) 't zij in bijlage. Zoo zou de orde, ons dunkens, natuurlijker geweest zijn.

Wat de bewijsvoering nu betreft, Mr T. steunt meestal op oorkonden of degelijke geschiedkundigen, maar ongelukkiglijk is de aanhaling dikwijls gebrekkig, zoodanig dat al zijne moeite voor de geschiedenis het nut niet geeft welke hij met reden zou mogen verwachten, daar het onderzoek der gezegden oftewel onmogelijk of ten minste zeer moeilijk is (zoo b. v. bl. 19, n. 3; bl. 53, n^r^ 1; bl. 56, n^r^ 3; bl. 99;

bl. 113, n. 2; bl. 114, nr 1; bl. 117, nr 2; bl. 121, nr 2; bl. 122, nr 1; bl. 174, nr 2). Op bl. 137 haalt schrijver voor de rhetoricagilden DE VOS aan. *Geschiedk. schets van de gemeente Leffinghe.* Dit werk, verdienstelijk ten andere, is toch onder dat oogpunt maar van derder of vierder hand. Beter ware het geweest onder andere b. v. bij VAN DER STRAETEN te rade te gaan (*Le Théâtre villageois en Flandre*, 2e éd. Bruxelles, Tillot, 1881) waar er Bd. II, bl. 86, wetensweerdigheden over Elverdinghe en zijne rhetorica geboekt staan. Steunt schrijver niet te straf op MEYERUS (bl. 176, nr 1) om 't gene hij aanhaalt met zekerheid te bevestigen? Omdat Meyerus zulks geeft voor 't jaar 804, is het geen bewijs van waarheid: voor dit tijdstip immers geldt hij toch maar wat zijne bronnen gelden. Bl. 229 staat vermeld waar schrijver alles haalt wat in de kroniek voorkomt. Die algemeene verzending is hoogst onvoldoende, zooveel te meer Mr T. er gelijktijdige oorkonden vermengelt met hedendaagsche werken.

Nog eenige bijzonderheden. Voor de klokwijding in 1825 staan in *Biekorf III* (1892) bl. 144 eenige verzen geboekt die wel hunne plaats zouden gehad hebben, 't zij bl. 69, 't zij bl. 217. Het grafschrift opgegeven onder nr 4, bl. 76-77 draagt den naam van 23 « ghesellen » die den zerk deden oprichten. Waren het misschien wapenbroeders? Weet schrijver daar geen nader bescheid van? Voor den dienst van den H. Livinus (bl. 78) mocht ook het *Handboekje van Pastor Billiau* ter vollediging aangeteekend zijn. Waarom in de « *Naamlijst der EE. HH. Pastors* » (bl. 80) pastor Willelmus niet bijvoegen in 1219, daar er toch sprake van is op bl. 66 en 187? Voor wat den gemeentezegel aangaat (bl. 172) staat in *Fragmenta*, 1ste reeks, bl. 72, eene merkweerdige melding van 1603, waar aan bailliu en schepenen van Elverdinghe een zakenzegel geweigerd wordt door den Raad van Vlaanderen. In de kroniek, de legende van Diederik van den Elzas is rechts dezelfde als deze die in andere streken van Vlaanderen door het volk aan keizer Karel toegeschreven wordt. Is er hier verwarring in 't spel of hoe zouden de twee legenden verbonden zijn? Eindelijk zijn we eenigszins verwonderd geweest nievers gewag gemaakt te zien van eenen Elverdinghenaar, wiens naam nochtans hoog staat: 'k bedoel den Bollandist Cornelis De Bye (zie *Biographie des hommes remarquables de la Flandre Occidentale*, Bd. III, bl. 116-117 en *Biographie nationale*, Bd, IV, col. 858-859).

Ondanks die eenige bemerkingen blijft het boek van Mr T. lofweerdig. Mochtte hij in zijne opzoekingen voortgaan en mochtte hij ook op ieder gemeente navolgers vinden!

Ardooie. P. ALLOSSERY.



Frans van Kalken. *La fin du Régime espagnol aux Pays-Bas.* Étude d'histoire politique, économique et sociale. Bruxelles, Lebègue, 1907.

Après les intéressants ouvrages de M. Gossart : *Espagnols et Flamands au XVIIe siècle. L'Établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection,* — suivi de : *La domination espagnole dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du règne de Philippe II* et celui de H. Lonchay : *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas, 1675-1700,* le travail que M. van Kalken livre au public comble une importante lacune dans l'histoire des dernières années du gouvernement de l'Espagne sur le territoire qui forme aujourd'hui la Belgique; il met en lumière l'intéressante figure de Maximilien Emmanuel de Bavière.

Dans la première partie l'auteur traite du gouvernement de nos provinces par ce prince, depuis l'année 1692 jusqu'à 1700.

Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, qui s'était fait remarquer au moment des guerres de l'Empire contre les Turcs, avait épousé le 15 juillet 1685 Marie-Antoinette, fille de l'empereur Léopold I, héritière éventuelle de la succession espagnole. Il se maria en secondes noces avec Thérèse Cunégonde, fille de Jean III Sobiesky, roi de Pologne, le 12 janvier 1695. Par le contrat de mariage, signé le 12 avril 1685, lors de sa première union, il renonça aux droits qu'il pouvait revendiquer sur l'Espagne, en échange de la promesse de la cession en sa faveur des Pays-Bas espagnols au moment du décès de Charles II. Ce contrat agréé par la cour de Madrid, trouva un adversaire en Louis XIV qui avait des visées identiques, et en Guillaume III qui craignait le voisinage de l'électeur pour les Provinces-Unies. Celui-ci ne se rebuta pas : « Malgré tous les dérivatifs d'ordre militaire, qui lui sont habilement présentés, il n'en revient pas moins toujours au même but, devenu son plus haut idéal politique, non content de repousser les sollicitations de la France, d'attendre impatiemment une occasion favorable, il supporte sans se plaindre les lenteurs autrichiennes, les susceptibilités espagnoles et les changements d'attitude de Guillaume III. Bien plus, il réduit ses prétentions, s'humilie devant Charles II, et finit, après avoir rêvé l'octroi d'une vice-royauté quasi indépendante, par accepter avec reconnaissance un poste de gouverneur strictement soumis à l'étroite surveillance de la politique madrilène ».

Il est impossible d'entrer dans le détail de ces luttes et de suivre l'auteur dans l'aperçu qu'il donne de l'organisation politique et de

l'histoire économique et sociale de notre pays à cette époque troublée. Nous nous contenterons d'attirer l'attention sur les efforts qu'il fit pour rendre la prospérité à la Belgique.

Il trouva un appui considérable pour les réformes qu'il voulait faire, en la personne de Jean van Brouchoven, comte de Bergeyck, trésorier général en chef depuis 1688 et membre du Conseil de Flandre à Madrid. Tous deux cherchèrent à introduire de 1696 à 1698 le commerce avec les colonies espagnoles. Le 7 juin 1698 fut établie la Compagnie des Indes avec l'approbation de Charles II. Enfin tout fut mis en jeu pour renouer avec les ports levantins les anciennes relations commerciales. On connaît l'échec de ces tentatives dues à l'hostilité des Provinces Unies. En même temps, un projet grandiose avait été élaboré en vue des communications intérieures et de la réunion des principaux cours d'eau vers la mer et notamment vers Ostende, le siège de la nouvelle Compagnie des Indes. Il ne s'agissait de rien moins que de canaliser le Rupel, la Dyle et la Senne et de creuser de nouvelles artères, dont la principale devait être un canal reliant Bruxelles à Namur. Tout était prêt pour l'inauguration officielle de l'entreprise, quand soudain les travaux furent interrompus par crainte d'une rupture hispano-hollandaise. Les mêmes influences firent sombrer les projets caressés pour le relèvement et la protection de l'industrie.

Dans la seconde partie M. van Kalken traite de l'histoire des Pays-Bas pendant la guerre de succession d'Espagne et passe en revue la domination hispano-française (1701-1706), le régime anglo-batave (1706-1715) et la souveraineté effective exercée par Maximilien-Emmanuel et qui avait été l'objet de ses plus intimes aspirations. L'électeur abandonna ses anciens alliés et s'engagea dans le sillage de la politique Française en reconnaissant Philippe V.

Des factions se formèrent dans notre pays. Les deux plus importantes étaient celles des *Cuirassiers* et des *Carabiniers*. Les premiers étaient partisans de la maison d'Autriche. Dans ce groupement on trouvait tous les éléments hostiles aux idées centralisatrices du Roi-Soleil et ralliés à la cause de Charles III, prétendant à la couronne d'Espagne. On y voyait les membres de la plus haute noblesse, des conseils et des cours de justice, des bourgeois et même les ordres mendiants. La seconde faction, dont le succès fut momentané, était composée de tous les partisans de Philippe V et comptait parmi ses affidés le marquis de Bedmar et le comte de Bergeyck, admirateur enthousiaste de la centralisation française et devenu surintendant général et ministre de la guerre.

Tout le monde connaît le bouleversement radical qui fut opéré dans les sphères gouvernementales et qui entraîna les protestations de toutes les provinces des Pays-Bas espagnols.

En Flandre notamment surgit une grande opposition aux ordonnances du 10 septembre 1702 et du 5 février 1704, à la suite desquelles les receveurs des tailles devaient être nommés par arrêtés royaux et un sous-délégué fut établi au siège de chaque chef collège des châtellenies, sous la direction des intendances de Bruges et de Gand ; il en fut de même lorsque, le 19 août 1703, le privilège de nommer les *stockhouders* fut enlevé aux magistrats des villes, des châtellenies, des villages et des seigneuries ; cette mesure fut revoquée le 19 septembre 1704. Le 18 janvier de cette année, les hautes justices des villages que le roi possédait dans le Franc furent mises en vente ; mais l'édit fut cassé sur la protestation du collège de la châtellenie le 20 janvier 1704. La plupart de ces mesures firent rapporter en Flandre en 1706 plus de six fois la valeur des aides annuelles accordées par les États, mais provoquèrent une haine profonde du régime français ; car les compensations n'étaient pas en rapport avec les charges nouvelles. La misère s'accroissait de jour en jour ; les villes et les campagnes etaient continuellement traversées par les troupes, et les comptes de cette époque ne parlent que de fourrages, de sauvegardes, etc., etc., qui pesaient lourdement sur le peuple.

Après la bataille de Ramillies, les États de Brabant reconnurent solennellement Charles III comme leur souverain ; les États de Flandre firent de même le 6 juillet suivant et un nouveau régime politique fut instauré par les États généraux.

C'était la fin de la domination espagnole. Parmi ses derniers représentants dans les Pays-Bas, nous relevons les noms de Don Francisco Bernardo de Quiros, qui après avoir végété sous Philippe V, se rallia à son successeur et mourut le 18 janvier 1709 après avoir rendu de grands services ; Don Francisco-Antonio de Navarro, ancien résident espagnol à Londres ; Don Diego Ortiz de Carrera, officier de la secrétairie d'État ; le marquis de Tarrazona, gouverneur du château d'Anvers ; le marquis del Campo, gouverneur du fort d'Ostende ; c'étaient les derniers débris, « le pitoyable squelette » comme le disait Navarro lui-même, de ceux qui avaient gouverné notre pays pendant plus de deux siècles. Leur correspondance renferme des détails curieux ; elle montre la haine sourde des Belges contre les fonctionnaires et le dédain de ceux-ci pour les premiers ; nous y voyons que le marquis de Rialp, fut sollicité de constituer un

ministère espagnol dans nos provinces pour attirer les regnicoles et relever le prestige de l'Espagne dans les Pays-Bas.

Maximilien Emmanuel déchu de sa dignité électorale avait obtenu les Pays-Bas espagnols le 3 juillet 1711 et reçut les patentes de Philippe V au mois de mai 1712. Mais ses possessions se réduisaient aux provinces de Namur et de Luxembourg et il fut heureux de les céder à l'Autriche pour reprendre ses états héréditaires lors de la paix d'Utrecht. Ainsi se termina son odyssée. Son gouvernement, d'après M. van Kalken, fut dirigé sincèrement dans le but de faire le bien à ses sujets; il voulait le bonheur de notre patrie et chercha à le réaliser par des réformes hardies et des travaux conçus suivant un plan grandiose. L'échec de ses aspirations est dû à la légèreté de son caractère et aux volte-faces de sa politique ainsi qu'aux malheurs qui s'abatirent sur notre patrie.

L'auteur termine son ouvrage par une étude sur la société belge à la fin du régime espagnol. Il passe d'abord en revue la classe rurale et fait un tableau très sombre des misères qui fondirent sur la campagne ravagée par les troupes françaises et alliées, par l'incendie des villages, par la destruction des récoltes, par l'accroissement du nombre des mendiants, des déserteurs, par l'apparition des bandes de « nègres » ou de « noircis », et la propagation de la terrible épizootie en 1714. Les villes n'avaient pas moins souffert : leur population était décimée, la gêne regnait en maîtresse malgré les ordonnances faites en vue de relever la vie morale et matérielle. Les revendications intérieures provenant du petit peuple, la jalousie avec laquelle les bourgeois conservaient leurs privilèges, le luxe extravagant de l'aristocratie, son inclination à l'intempérance, au jeu, aux mésintelligences les plus mesquines, causaient un arrêt général, préjudiciable au relèvement de notre patrie.

Tous les changements de gouvernement et les guerres sans fin qui affligèrent notre patrie à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle eurent des conséquences considérables sur l'éducation et sur l'instruction publique. M. Stévart en étudiant le *Procès de M. E. van Velden, professeur à l'Université de Louvain*, reconnaît que les guerres de Louis XIV et de Louis XV sont en partie la cause de l'affaiblissement des études. La décadence, d'après M. van Kalken, allait de pair avec la ruine générale et il insiste sur l'effet produit sur l'enseignement supérieur, donné à l'Université de Louvain et sur le faible niveau intellectuel des hautes classes de la Société ainsi que sur le mouvement rétrograde qu'avaient subi la théologie, le droit et

les sciences en général. Il suffit d'ouvrir l'ouvrage de Mgr DE RAM : « *Considérations sur l'histoire de l'Université de Louvain* » et celui de A. VERHAEGEN : « *Les 50 dernières années de l'ancienne Université de Louvain*, pour constater que cet arrêt ne fut que momentané. TH. JUSTE dans son *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Belgique*, reconnaît l'importance de l'enseignement de Louvain. Parmi ceux qui augmentèrent son renom, qu'il suffise de citer, pour cette période, J. F. de la Hamayde, né en 1648 et mort en 1712, après avoir enseigné le droit ; L. Haack, décédé en 1740, professeur de pandectes ; Ph. Verheyen, dont l'ouvrage sur l'anatomie a fait époque dans la science ; le célèbre Réga, élève, puis professeur de médecine à Louvain ; J. F. Favelet, né en 1674, professeur de botanique et d'anatomie, etc. Quant à l'instruction moyenne, le CHANOINE DE SCHREVEL, dans sa belle introduction à l'*Histoire du petit Séminaire de Roulers*, fait ressortir les généreux efforts des Jésuites, des prêtres séculiers et des différents ordres qui avaient couvert de collèges le pays tout entier. Enfin, si l'instruction primaire ne sombre pas, c'est grâce à l'action du clergé. A la démoralisation, à l'ignorance, il a opposé l'enseignement et la religion, comme moyen d'enrayer la criminalité et de maintenir le respect des institutions du pays. C'est pourquoi nous voudrions voir écartée la légère tendance à accuser du mouvement de stagnation les prêtres et les ordres religieux et à incriminer le fanatisme, la superstition et la crédulité, en un mot, l'esprit clérical de cette époque ; car ces reproches ne répondent pas à la réalité des choses.

En terminant il faut rendre hommage à M. van Kalken et reconnaître la haute valeur scientifique de son ouvrage, qui mérite les plus grands éloges et restera toujours une œuvre capitale. C'est une synthèse et un tableau général de l'histoire de nos provinces sous Charles II, Philippe V et Charles III. Tous ceux qui voudront traiter un point de vue spécial de l'histoire de cette époque, avant de rechercher la multitude de pièces, qui se trouvent encore enfouies dans les archives, devront recourir à ce travail et seront reconnaissants à l'auteur d'avoir présenté les grandes lignes de la situation politique, économique et sociale de la Belgique à la veille de la chute du régime espagnol.

B[on] ALB. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.



Journal *d'événements divers et remarquables (1767-1797)*, rédigé par Robert Coppieters, bourgmestre de Bruges et député des États de Flandre et publié sous les auspices de la Société d'Émulation par P. Verhaegen, conseiller à la Cour d'Appel de Bruxelles. Bruges, L. De Plancke, 1907. Gr. in-8°, de 438 pages.

Les quatre cahiers manuscrits que M. Paul Verhaegen, conseiller à la Cour d'Appel, vient de livrer en grande partie à la publicité [1], constituent un document des plus intéressants pour l'histoire locale ainsi que pour la vie publique et privée à Bruges pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

Le journal de Coppieters n'est cependant pas un livre d'histoire proprement dit; il est de ceux qui sont des compléments très utiles de l'histoire générale. En le lisant, on se rend compte du fonctionnement de l'administration, on entre dans la mentalité du temps, et l'on vit, pour ainsi dire, l'existence d'un de ces gentilshommes flamands de bonne race, tenant leur rang simplement mais bien, et unissant aux qualités d'hommes de bonne société et d'excellents chrétiens, un profond dévoûment à la chose publique, une grande fidélité au Prince, le sérieux et l'activité dans les fonctions administratives.

Dans son avant-propos, M. Paul Verhaegen, d'une plume alerte et élégante, fait quelques remarques générales sur le Journal et esquisse la vie de son auteur. Il y donne aussi une notice généalogique sur les Coppieters et les Lebailly, dont l'un, le vicomte de Maerloop, échevin de Gand, était beau-frère de Coppieters et son ami intime.

Le journal de Coppieters commence le 2 juillet 1767, jour où son auteur s'installe dans une maison de campagne qu'il vient d'acquérir à Oostcamp. Le nouveau châtelain était alors dans la force de l'âge. Né le 17 avril 1727, d'une famille ayant occupé diverses charges publiques, et alors déjà très considérée, il étudia le droit à Louvain, servit quelque temps dans le régiment du marquis de Prié, et devint ensuite membre du Magistrat de Bruges le 2 juillet 1749.

Il avait épousé en 1753, « après 7 années de fiançailles » M[lle] Jeanne Lebailly d'Ingherem. De cette union naquirent deux filles. L'aînée

---

[1] Une copie complète du manuscrit se trouve à la bibliothèque publique de la ville de Bruges.

épousa Antoine de Peneranda. Le précieux manuscrit de Coppieters resta la propriété de la descendance de ce dernier. C'est grâce à la complaisance de son possesseur actuel, M. Fernand de Villers du Fourneau, qu'il fut donné à M. Paul Verhaegen de publier l'intéressant volume qui nous occupe.

La seconde fille épousa Jacques Lauwereyns de Diepenhede de Roosendael. La mariage de « Toinette » est relaté d'une façon très intéressante dans les notes de l'année 1791.

Écrit au jour le jour, le travail de Coppieters est bourré de faits de toute nature. Les mentions d'un dîner, d'une visite à la campagne, d'une inspection des digues de Nieuport, du canal d'Ostende, succèdent ou sont mêlées aux relations d'un examen de comptes, d'une réception de grands personnages, voire même d'une partie de cartes à l'Évêché, ou d'un événement de famille. On ne pourrait en lire de meilleur résumé que celui que M. P. Verhaegen met en tête de chaque chapitre.

Coppieters a écrit son « Sottisier », comme il le qualifie en terminant ses notes de 1779, sans aucun souci littéraire. Sa langue se ressent fortement de son éducation flamande, comme l'attestent, en dehors de nombreuses tournures de phrases, certaines expressions curieuses p. ex. : « bistocquer » (souhaiter la bonne fête = besteken); « se tranquiliser » (pour se reposer = zich stil houden) ; « faire son bon jour » « tenir ses Pâques » (communier ou faire ses Pâques). D'autres mots ont une saveur archaïque charmante, comme « la carrossade » ce qui veut dire une suite de carrosses, comme « cavalcade » qui désigne un cortège officiel, par exemple celui de l'entrée des gouverneurs généraux, comme « arquebuser quelqu'un » pour fusiller.

En général, le style de Coppieters reflète bien son caractère paisible et droit, mais prudent, parfois même pusillanime. Le grand nombre de noms propres cités dans le journal en rendra la lecture spécialement intéressante pour les Brugeois et maintes anecdotes leur rappelleront des souvenirs de grands pères.

M. P. Verhaegen a condensé dans le chapitre I toutes les notes de 1767 à 1786, en n'y maintenant que ce qui était de nature à faire connaître l'homme, l'époque, ou un fait historique quelconque. Ainsi, à la date du 4 août 1771, « est arrivée la nouvelle que J. Suvée avait obtenu le premier prix de peinture à l'Académie de Paris. »

Plus loin : juin 1774, nous trouverons la relation de la visite de l'archiduc Maximilien, que l'on a conduit à Blankenberghe pour y dîner dans les dunes, sous une tente, d'où l'on pouvait voir la mer. Le journal nous apprendra aussi que Coppieters s'occupait beaucoup

de l'école des filles pauvres « Mariaschool », de l'administration de l'Hôpital St-Jean, etc.

Mais le cadre des annotations de Coppieters s'élargit bientôt. Il fut nommé bourgmestre des échevins le 30 juin 1778. Ces fonctions entraînaient celles de membre des Etats, et de député aux Etats de Flandre : d'où, de fréquents voyages à Gand et à Bruxelles, et l'obligation de quitter sa campagne d'Oostcamp.

M. P. Verhaegen fait observer que les annotations, habituellement très concises, deviennent plus complètes et plus détaillées à partir de 1780. Le journal augmente progressivement en interêt historique, et donne surtout à partir de ce moment une idée générale de la vie administrative et sociale de l'époque.

Parmi beaucoup de détails intéressants sur cette période, nous nous bornerons à citer le petit discours de Joseph II pendant une audience dans laquelle Coppieters et d'autres délégués avaient demandé au Souverain, pour la ville de Bruges, certaines faveurs commerciales, entr'autres un port franc. Au cours de l'entretien, « Monsieur, me dit-il, je vous conseille d'attirer chez vous et de favoriser les étrangers, surtout les Anversois ; car je leur ai dit, qu'ils ne devaient pas toujours parler de leur Escaut et regarder sur leur droite, mais sur leur gauche, et faire leurs spéculations par Bruges et Ostende, car vous n'avez chez vous que des commissionnaires et il vous faut des maisons de commerce. » Ces paroles prononcées en 1781 ne pourraient-elles pas se répéter en 1908 ?

C'est cette même année qu'eut lieu à Bruges la réception solennelle de François Beyts, *primus* de Louvain [1]. La longue description que Coppieters fait de cet événement, prouve l'importance attachée alors aux palmes académiques. Le programme, outre des réceptions à la ville, au Franc, à l'Évêché, des dîners et soupers, comportait une représentation de comédie, et un bal gratis au Théâtre.

Par respect sans doute pour l'autorité, Coppieters n'émet jamais aucune appréciation sur les mesures tracassières de Joseph II ; il leur était cependant hostile, vu sa qualité de catholique très fervent qu'attestent les nombreuses mentions d'exercices religieux auxquels il assistait, et certaines remarques typiques : comme celles-ci « 10 avril 1789 (vendredi saint) : privé de tabac et été aux ténèbres » et, un autre

---

[1] Cette fête rappelle celle qui eut lieu un siècle plus tard quand le Conseil communal reçut solennellement M. l'abbé Albin Van Hoonacker, devenu en 1887 docteur en théologie à Louvain.

vendredi, « j'ai bien soutenu la privation de tout ce qui a reçu vie ». — Nous le voyons qualifier de « favorables » certains décrets révoquant les « nouveautés contraires ». C'est tout ce qu'il se permet en fait de blâme ; mais son esprit de conciliation ne put empêcher les Brugeois de relever la tête comme les autres Belges ; quoique réélu bourgmestre le 7 mars 1788, il était évidement tenu comme suspect par les Patriotes. D'ailleurs, sa mauvaise humeur contre eux perce dans ses notes des années 1789 et 1790, et influa certes sur sa santé ; son état maladif lui avait déjà fait solliciter sa démission ; les événements révolutionnaires allaient lui porter une atteinte sérieuse.

Depuis la fin de 1789, la maladie le retint au logis jusqu'au 5 mai suivant ; par le fait même il fut tenu à l'écart des événements. La vérité nous force d'ajouter qu'il l'aurait été aussi sans sa maladie ; car le 11 décembre 1789, lors du changement du magistrat fait à la requête du « comite » (révolutionnaire), Coppieters fut remplacé comme bourgmestre par M. de Caprycke. S'il convient de rendre hommage à son loyalisme, c'est à regret que nous entendons ce remarquable et si digne concitoyen parler des « soi-disants Patriotes brabançons » de leur « prétendue armée » et appeler les Impériaux « nos troupes ». Le journal nous fait constater cependant, à l'honneur du point de vue belge, que les Patriotes comptaient à Bruges beaucoup de partisans dans tous les rangs de la Société.

Cependant Coppieters ne devait par rester longtemps éloigné du Magistrat. Le 10 décembre 1790, les Brugeois remirent les clefs de la ville au général autrichien de la Tour, qui s'avançait vers leur ville. Un décret, paru fin janvier 1791, réintégra dans leurs places respectives tous les magistrats démis en décembre 1789.

A Bruges, où le régime patriote s'était installé sans grandes commotions, le retour à l'ancien ordre de choses se fit de même ; semblable phénomène se produisit d'ailleurs à l'instauration des régimes français, hollandais, et belge, ce qui prouve qu'il serait bien difficile en Belgique d'empêcher l'Administration de fonctionner ! C'est ce qui explique peut-être l'amour du fonctionnarisme chez tant de braves gens !

Coppieters obtint de pouvoir donner sa démission de bourgmestre en 1792 ; il continua néanmoins à remplir plusieurs autres fonctions, notamment celle de payeur des rentes de la Province. Plus libre de son temps, il en profita pour tenir plus régulièrement ses annotations, et son journal donne ainsi une idée très complète des temps troublés et du malaise dans lequel on vivait alors.

Après l'évacuation de la Belgique par l'Autriche, à la suite de la bataille du Jemappes (6 nov. 1792), des commissaires français arrivèrent à Bruges, et conformément à leur tactique, fondèrent immédiatement un club jacobin destiné à donner l'impulsion aux administrations. Le 17 novembre 1792, faute de savoir mieux faire, le magistrat remit les clefs de la ville aux Français. Le journal donne de nombreux détails sur cette première occupation de la ville, et sur l'installation d'une nouvelle administration, élue par acclamation dans l'église Notre-Dame, mais remplacée quelques semaines après, par ordre du citoyen Silmet, commissaire de la convention. Il relate l'arrestation d'otages, le passage de Dumouriez, etc. Plusieurs fois on commit des excès qui, quoique moins graves qu'ailleurs, finirent par alarmer la population, si bien que l'on vit avec plaisir le retour des Autrichiens (1793).

En mars 1794, Coppieters annote en termes discrets qu'il a reçu le titre de Baron; « cette nouvelle m'a fait beaucoup de plaisir dit-il ». Ce plaisir ne dut pas être long; en effet, on recevait du dehors des nouvelles alarmantes, et le journal, observe M. P. Verhaegen, se ressent des angoisses causées par la perspective d'une nouvelle invasion des troupes républicaines.

Le 24 juin 1794, les Français rentraient dans Bruges.

Une espèce de capitulation avait été signée entre le Magistrat et les Républicains. L'occupation se fit sans troubles, mais pesa lourdement sur la population. Des prestations, des taxes, la circulation des assignats, furent imposées à nos pères: « tous ces grabuges m'ont vivement affecté et causé une vive mélancolie » écrit Coppieters.

D'autres épreuves attendaient encore le vieux magistrat. Le 2 septembre mourut à Middelbourg sa fille, Mme de Peneranda, laissant sept enfants! « Elle possédait mon cœur paternel et toute mon amitié ». Le récit de ce triste événement, et celui de la maladie de sa « chère femme » survenue peu après, constitue une page vraiment touchante du journal, et fait ressortir les hautes qualités morales de son auteur.

Le régime de vexations infligé aux Brugeois s'accrut en 1795. Le Magistrat en fonction fut remplacé. La lecture du journal prouve que malgré le « malheur des temps » Bruges fut mieux partagée que d'autres villes. L'ordre y fut généralement bien maintenu et les scènes de violences plutôt rares. Encore en 1795, les processions du St-Sang et du St-Sacrement firent leur sortie habituelle, escortées par la municipalité en écharpes; « mais la grande moitié y manquait » observe Coppieters. En 1796, les processions ne sortirent plus.

Coppieters relate de nombreuses fêtes civiques; elles se ressemblaient d'ailleurs toutes, et comportaient une escorte militaire, des groupes allégoriques et des discours devant la statue ou l'arbre de la Liberté, sans oublier les sonneries de cloches et du carillon.

Du reste, le moindre événement servait de prétexte à une mise en branle de toutes les cloches de la ville, et à des illuminations et exhibitions de drapeaux, par ordre bien entendu; le journal les mentionne très exactement. A la fin de 1795 furent installés à Bruges cinq commissaires du pouvoir exécutif du département de la Lys. Ces fonctionnaires tinrent la main à l'exécution des décrets édictés à Paris. Le 9 mars 1796, la municipalité fut remplacée par des éléments plus républicains.

Le journal signale ensuite une série de faits semblables à ceux qui arrivaient partout, confiscations, ventes forçées, etc. Les élections faites le 20 mars 1797, conformément à la loi du 1er germinal an V, avaient donné de bons résultats. L'administration passablement réorganisée, la proclamation de la paix provisoirement signée à Léoben entre François II et Bonaparte, semblaient devoir assurer au pays une ère de tranquillité relative, quand arriva l'ordre de publier en Belgique la loi du 7 vendémiaire an IV, obligeant le clergé au serment de fidélité. „ Ce fut, dit M. Paul Verhaegen, le signal de deux années de persécution et de terrorisme. Coppieters ne devait pas en voir la fin. Agé de 71 ans, malade, il continuait néanmoins à noter les événements d'ordre privé ou d'ordre public avec une régularité admirable. Il vit fermer les églises, poursuivre le clergé, et enfin il fut lui-même brutalement démis de ses fonctions de tuteur de l'Hôpital Saint-Jean, qu'il exerçait depuis si longtemps avec tant de dévoûment.

C'est à la date du 14 novembre 1797 qu'il écrivit ses dernières notes et mentionne la visite de son médécin, et la destitution de la municipalité. Il mourut le 21 novembre.

Puissent ces quelques pages inciter les amateurs de vieux bouquins à parcourir l'ouvrage si intelligemment mis au jour par M. P. Verhaegen. Ils y trouveront des récits d'un intérêt historique réel, et une impression du temps passé, morale et réconfortante.

L. Ryelandt.



Vlaamsch België sedert 1830. Studiën en schetsen bijeengebracht door het algemeen bestuur van het Willemsfonds ter gelegenheid van het jubeljaar 1905. Gent, J. Vuylsteke.

Het eerste deel werd hier vroeger besproken. Zie AnÉm., 1906, bl. 346, n. 279. Sedert verschenen het II^de^ en het IV^de^ deel.

II^de^ Deel. Dr Paul Fredericq. *Schets eener geschiedenis der Vlaamsche Beweging.* 1906, 256 bl.

Niemand die belang stelt in de hedendaagsche geschiedenis van België en wel in dit deel der geschiedenis dat het gemeenschappelijk gemoeds- en geestesleven tot voorwerp heeft, mag vreemd of onverschillig blijven aan den strijd die, vooral sedert 't jaar 30, onophoudend gevoerd wordt tot behoud en verheffing der Vlaamsche taal, tot opbeuring van het geheele Vlaamsche volk. De H. Fr. heeft een belangrijk en tot heden te lang verwaarloosd hoofdstuk gevoegd in het boek onzer beschavingsgeschiedenis. Daarom dient hem dank gezegd, te meer als men inziet het ontzaglijk aantal oorkonden dat hij te raadplegen had.

Hij beschouwt vooral den taalstrijd en nog geeft hij enkel een schets, waarin feiten en menschen chronologisch opgegeven worden, zonder innig verband of grondige ontwikkeling. Ook de indeeling in drie hoofdstukken : I. De Vlaamsche Beweging tot het jaar 1870; II. De drie eerste taalwetten van 1873, 1878 en 1883; III. Het begin der clericale reactie; komt ons nog al willekeurig voor en alleszins wordt de titel van het laatste hoofdstuk niet gewettigd door den inhoud.

De schrijver beschouwt en oordeelt van een liberaal standpunt uit, hoewel hij verklaart zijn best gedaan te hebben om onpartijdig te zijn. Zoo hij daardoor verstaat zijn eigen partijgenooten niet te sparen, dan mag zijn poging wellicht gelukt heeten ; maar, daarbij behoort nog recht te laten wedervaren aan andersdenkenden ; en ziet... na de lezing blijft een indruk over alsof het aandeel der « clericalen » in de Vlaamsche Beweging niet zeer aanzienlijk en veelal niet zuiver was van eigenbaat of nevenbedoeling ; dat « de » geestelijkheid stelselmatig heeft tegengewerkt...

't Ware nu te wenschen dat van « clericale » zijde licht geworpen werd op deze geschiedenis, opdat de waarheid ten volle mochte

blijken en de lauweren toegekend worden aan *allen* die deel genomen hebben aan het groote werk van Vlaanderen's heropbeuring.

Het vervolg van deze geschiedenis (van 1888 tot heden) zal het III[de] Deel der verzameling uitmaken en eerlang verschijnen.

E. VAN CAPPEL

IV[de] Deel. 1907, 245 bl.

Bevat eene reeks schetsen van de verschillende uitingen van het verstandelijk leven in Vlaanderen.

P. TACK. *De herleving der Nederlandsche letterkunde sedert 1830 in Vlaamsch-Belgie*, bl. 1-54.

Telkens nog wederom worden uit hunne dozen gehaald, waar ze zoo schoon al op rij geschikt lagen in de ruste, de verbeelders van de letterkunde hier in België, — lijk de looden soldaatjes uit een kinderspeeldoos. Men doet ze nog gedurig paradeeren op de tafel van het Belgisch Vrijheidsbewustzijn. En de eene schikt ze zóó, de tweede komt en verschikt ze tot nieuwe slagorden, een derde komt en rammelt de stomme phalanx overhoop en zet ze naar zijn gading op een splinternieuw plan. Zij zelf laten zich maar gedweê gedoen — ze zijn uit lood, en er komt kleine slete op.

P. Tack, van Elsene-Brussel, had ook zijne beurt om de looden ventjes over tafel te gooien, en hij heeft ze, in bovengemeld boek, op rijen gerangschikt die nu, naar zijn bescheiden oordeel, de beste waren. Misschien verwijt me P. Tack dat ik niet genoeg beslagen ben in Bibliographie van Geschiedenissen der Nederl. Letteren in Belgie sedert 1830, en beweert hij dat zijn plan, eigenlijk niet het zijne is, of, het zijne wel maar toch niet nieuw. Ik geloof dat hij veel kans heeft van treffen. Voorenop dus staan de « Geleerde Letterkundigen en Pseudoclassieken : dan volgen de Romantiekers, de Realisten, de Puristen (waaronder Dautzenberg met verzen die « *echter naar de olie rieken* »), de Particularisten, de Tendenzschrijvers, de Gedenkschriftmakers, de Journalisten en de Letterkundige Kritici ; dit alles plus eene tasschenruimte die heet « Overgang tot de nieuwe school » en laatst van al de bende van « de nieuwe Richting ».

Waarlijk België heeft, vóór onzen tijd, nooit de perken van zijn eigen rijkdom aan schrijvers gekend, zóóveel ! en zóóveel soorten !

In 't besluit van het artikel krijgen we nóg eene nieuwe schikking ten beste, we worden door P. Tack in een ander hoekje mêegenomen en van daaruit laat hij ons zien dat, indien we de rijen, niet meer vlak, maar schuin willen bekijken, er nog eene orde onder de soldaatjes te bespeuren valt, namelijk, dat ze niet allen op denzelfden tijd geboren zijn en dat ze in vijf generaties vervallen.

Wat nieuws valt er uit dit hoofdstuk door P. Tack te vernemen?

Dat P. Tack naar alle waarschijnlijkheid niet katholiek is, dat hij nooit veel geld heeft gewonnen met boeken te schrijven, dat hij eene verbazend hooge poëtische vlucht en den adem, die kunstwerken schept, van iemand vereischt, vooraleer *hij* hem tot dichter uitroept en dat hij een hekel heeft aan alles wat niet algemeen Belgisch is.

't Overige uit zijn werk is streng objektief behandeld — net zooals het behandeld wordt — bij Coopman en Scharpé, bij Coremans, en anderen.

C. GEZELLE.

O. VAN HAUWAERT. *Het Nederlandsch tooneel*, bl. 55-91.

AD. HOSTE. *De Vlaamsche drukpers en boekhandel*, bl. 92-119.

MAURITS SABBE. *De Vlaamsche muziek*, bl. 120-132.

H. DE MAREZ. *De beeldende kunsten*, bl. 133-171.

J. DE WAELE *De bouwkunst*, bl. 172-183.

A. VAN WERVEKE. *Onze nationale kunstschatten*, bl. 184-245.

Dit laatste is een belangwekkend overzicht van wat er in de laatste eeuw gewerd van onze kunstgewrochten; hoe velen werden vernield, verknoeid en aan vreemdelingen verschacherd; wat er gedaan werd tot behoud en herstelling van kunstgebouwen en -voorwerpen. De meeste inlichtingen zijn getrokken uit *Bulletin de la Commission royale d'Art et d'Archéologie.*

E. VAN CAPPEL.



CHRONIQUE

Société d'Émulation.

— Le Comité-directeur de l'Émulation, dans sa séance du jeudi 4 juin, a nommé M. le Dr Oswald Rubbrecht membre de la Société.

— Nos membres ont reçu successivement, depuis la publication de notre précédente livraison, les deux ouvrages suivants :

Journal d'événements divers et remarquables (1767-1797), rédigé par Robert Coppieters, bourgmestre de Bruges et député des États de Flandre et publié sous les auspices de la Société d'Émulation par P. Verhaegen, conseiller à la Cour d'Appel de Bruxelles. Bruges, imprimerie de L. De Plancke, rue Sainte-Claire, 1, 1907. Grand in-8° de 438 pp. — Orné d'un portrait de Coppieters en héliogravure.

Voir un compte rendu plus haut, p. 214.

La Légende de Troie à la Cour de Bourgogne. Études d'histoire littéraire et de bibliographie par Alphonse Bayot, attaché à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, chargé de cours à l'Université de Louvain. Bruges, L. De Plancke. 1908. In-8° de 51 pp.

Voir une notice plus bas, dans la *Bibliographie*.

Sociétés savantes et Congrès.

— **Commission royale d'histoire.** — Le tome XI (1e partie) de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés,* rédigé par MM. Bormans et J. Halkin a été publié en 1907. « Ce volume, dit le Rapport de la Commission royale d'histoire, dont la seconde partie (1259-1350) est prête pour l'impression et ne tardera pas à paraître, comprend la première moitié du supplément définitif de l'ouvrage. Il s'étend de l'année 98 à l'année 1250. Il en marquera aussi l'achèvement. La Commission a renoncé en effet à conduire la *Table* jusqu'à l'année 1500, comme elle en avait eu d'abord l'intention. Cette décision s'explique par la publication des *Catalogues d'actes* de nos anciens souverains qui se trouve dès maintenant en préparation. »

« Nous espérons de plus pouvoir faire paraître très prochainement le premier volume de la *Collection des Obituaires belges*, et nous nous occupons activement d'achever les travaux relatifs à la confection des *Catalogues d'actes* » (CRHBull. 1908, t. LXXVII, p. IV-V).

Sont encore sous presse : le tome II du *Spiegel Historiael de Lodewijk van Velthem* de MM. W. De Vreese et H. Vander Linden ; et le tome II du *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre* de MM. G. Espinas et H. Pirenne.

— **La Société d'Archéologie de Bruxelles** a excursionné à Bruges et à Damme le 21 juillet dernier. Elle a visité l'Exposition de la Toison d'Or, l'hospice de la Poterie, les monuments de Damme et, au retour, l'église de Jérusalem à Bruges. Un rapport très intéressant de cette excursion se trouve inséré dans l'*Annuaire* de la Société, 1908, p. 29-37.

— Les rapports de la **Commission de l'art à l'Académie des sciences de Cracovie,** 1907, t. VII, contiennent une notice importante sur Jean Gossaert dit Mabuse. Il résulte des comptes de la Cour de Saxe que ce peintre résida pendant quatre ans à la Cour de Frédéric le Sage et fit partie d'une ambassade, envoyée en juillet 1494 à Cracovie, à l'occasion d'un projet de mariage de la fille du roi de Pologne avec Georges le Barbu, prince de Saxe. Le peintre était chargé de faire le portrait de la princesse. Cette œuvre est perdue. Un des tableaux décrits dans les comptes susdits se trouve dans la galerie de Dresde. Un autre du même artiste appartient au musée de Berlin. (RAC. 1908, 5e sér. t. IV, p. 123.)

Notes bibliographiques.

— **Een nieuw handschrift van « Reinaert De Vos ».** — Er bestaat in Duitschland een Berek door de Academie der Wetenschappen te Berlijn belast om een onderzoek in te stellen naar alle in verschillende binnen- en buitenlandsche boekerijen nog aanwezige en onuitgegeven Duitsche handschriften ; een onderneming in den aard van W. DE VREESE's *Bibliotheca Neerlandica Manuscripta*. Onder anderen had Dr H. Degering, assistent aan de Universiteits-Bibliotheek te Munster, de opdracht, de boekerijen der Rijnprovincie te doorzoeken. Zoo kwam hij op het kasteel van den vorst van Salm-Reifferscheidt-Dyck te Dyck nabij Neuss, tegenover Dusseldorf en ontdekte daar, behalve een handschrift van Maerlant's *Der Naturen Bloeme*, een nieuw volledig handschrift van *Reinaert De Vos*.

Dat deze vondst van het allerhoogste belang is voor de geschiedenis onzer letterkunde en dat dan ook het nieuws ervan algemeen door de Middelnederlandsche taal- en letterkundigen met geestdrift vernomen werd, zal niemand verwonderen, die weet eenerzijds dat *Reinaert* het meesterstuk is onzer middeleeuwsche letterkunde en een der weinige Nederlandsche werken die in de wereldlitteratuur zijn overgegaan; en anderzijds dat men tot heden zich moest getroosten met een zeer gebrekkigen tekst, vol duistere en twijfelachtige plaatsen.

Zooals men weet, benevens het meesterlijk gedicht van *Willem* (omstreeks het midden der XIII^{de} eeuw), bestaat een tweede, van veel minder gehalte, dat de omwerking en voortzetting is van het eerste en geschreven werd op 't einde der XIV^{de} eeuw.

Welnu, van *Reinaert I* bestaat één enkel handschrift. Eeuwen lang was het onbekend blijven berusten op de boekerij van het kasteel te Comburg, toen het in 1805 aldaar ontdekt en naar de Kon. Bibliotheek te Stuttgart overgebracht werd. Ongelukkig is het een zeer slordige kopij uit de XV^{de} eeuw. In 1858 werd te Deventer een inkunabel gevonden uit 't jaar 1473, bevattende den « *Reynardus vulpes* », een vertaling van Reinaert I in latijnsche verzen, gemaakt in 1272 door Balduinus Juvenis (Boudewijn de Jonghe). Eindelijk, in 1889 vond men te Darmstadt een dubbel blad met 287 verzen van Reinaert I.

Het eenig volledig handschrift van *Reinaert II* werd in 1825 door de Kon. Bibl. van Brussel te Londen aangekocht.

Dit was alles wat men tot heden bezat. Geen wonder dat de tekst van onzen wereldberoemden *Reinaert* op vele plaatsen twijfelachtig en onverstaanbaar bleef, ondanks de pogingen door geleerden als : Jonckbloet, De Vries, Martin, Verdam, Franck, Van Helten, Muller, Leonard Willems, in de laatste vijftig jaar aangewend tot het critisch herstellen van den vermoedelijken oorspronkelijken tekst. Nu hebben we een tweede volledig handschrift van RI, vrij wat ouder dan het eerste (het dagteekent uit de eerste helft der XIV^{de} eeuw). Wel is waar is het schijnbaar niet vrij van leemten en feilen ; doch het behoort tot een andere groep dan het Comburgsche handschrift, zoodat het mogelijk zal zijn tot een veel nauwkeuriger lezing te geraken en onzen Reinaert grootendeels in zijnen oorspronkelijken luister te herstellen.

Uit een ander oogpunt nog is het nieuwe handschrift van groot belang, te weten voor de letterkundige geschiedenis van het epos. Over de herkomst, oorsprongen en het samenstel ervan is tot hier toe veel geschreven en getwist geworden, juist omdat de proloog uit de

bekende handschriften zoo duister is. Nagenoeg algemeen was aanveerd dat zekere dichter met name WILLEM, die ook « *Madoc* » maakte en omstreeks het midden der XIII^de^ eeuw, in het land van Waes of in het land der Vier Ambachten leefde, een oud-fransch gedicht « le Jugement du Renard » in onze taal vertolkte, doch zoo meesterlijk, zoo eigenaardig en zelfstandig, dat zijn werk en het oorspronkelijk en al wat het dierenepos door geheel Europa ooit heeft opgeleverd, verre voorbij streeft.

In 1897 zette Leonard Willems de stelling vooruit dat Reinaert I bestaat uit twee helften, door verschillende dichters geschreven : een ouder oorspronkelijk stuk (RI^B^), en een jonger (RI^A^), uit het fransch vertaald. Dit laatste zou het werk zijn van *Willem,* die dan het oudere oorspronkelijk deel, min of meer omgewerkt, na zijn vertaling zou gevoegd hebben. De naam van den eersten dichter was, blijkbaar bij vergissing, in de verknoeide proloog achterwege gebleven. Het nieuwe handschrift bevat een nauwkeuriger lezing van de proloog en waarlijk, op de plaats door Willems vermoed, staat de naam van den dichter : AERNOUT. Aldus wordt W.'s meening bevestigd, zoodat *Willem*, die door allen « vrij wel eenstemmig als onze voortreffelijkste middeleeuwsche dichter op een voetstuk gezet is, dit voetstuk onder zich voelt wankelen... » Zoo schrijft Dr. J. Muller, Hoogleeraar te Utrecht. Doch tegen deze stelling brengt hij eenige bezwaren in en stelt, op zijne beurt, een andere opvatting voor, die ons echter minder waarschijnlijk voorkomt. Volgens hem « zou AERNOUT een zeker (thans geheel verloren, althans onbekend) verhaal over Reinaert voltooid gelaten, WILLEM daarentegen een nieuw, gansch verschillend, nl. dit ons bekende geheele gedicht Reinaert I naar het Fransch bewerkt hebben... In dit geval zou aan WILLEM het auteurschap van onzen Reinaert I ten volle verzekerd blijven en AERNOUT zich moeten tevreden stellen met den roem, de onbekende dichter te worden van een onbekend gedicht ! » Maar... aldus ook zou de roem en de verdienste van WILLEM en van onzen *Reinaert* grootelijks verminderen.

Hoe 't zij, de diplomatische en critische uitgave van het nieuwe handschrift, door Dr Degering, zal eerlang verschijnen en wellicht de oplossing van dit belangrijk vraagstuk mogelijk maken. Intusschen leze men de bijdragen van twee onder de beste Reinaertkenners : Dr J. W. MULLER, *Een nieuw handschrift van den Reinaert*. VKVH. 1908, bl. 109-188, en LEONARD WILLEMS, *La découverte d'un nouveau manuscrit du Reinaert*. GOGBull. 1908, p. 126-141.

E. VAN CAPPEL.

— Dans le *Jahrbuch der Königlich-preussischen Kunstsammlungen*, 1907, 2e livraison, M. E. von Bodenhausen, signale une œuvre sortie de l'atelier d'Hubert Van Eyck. Le tableau représente la crucifixion et fait partie de la collection du baron Franchetti de Vienne.

— Nous signalons aux historiens de l'art un article très intéressant de Melle Louise Dillion, paru dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1908, 3e pér., t. XXXIX, p. 303-318, intitulé : *La légende de Saint-Jérôme d'après quelques peintures italiennes du XVe siècle au musée du Louvre.* Cette étude montre, de façon excellente, les rapports qu'il y a entre la littérature légendaire et l'iconographie. Un travail analogue sur le légende hiéronymienne et les primitifs flamands serait également intéressante pour l'histoire de l'art et l'histoire littéraire.

— La *Bibliographia Belgica* ou bibliographie générale des Pays-Bas, rédigée par MM. F. Van der Haeghen, R. Van den Berghe, V. Van der Haeghen et A. Roersch a atteint, en 1907, son 179e fascicule.

Archives paroissiales.

— Mgr l'évêque de Metz vient d'adresser à son clergé la communication suivante :

« J'attire l'attention de Messieurs les curés sur la bonne tenue des Archives. Par suite du malheur des temps, nous avons, hélas, à regretter la perte de bien des documents importants, mais faisons tout ce qui dépend de nous pour conserver au moins ce qui nous reste encore. A cet effet, une armoire exclusivement réservée aux Archives de la paroisse est indispensable. Il faut ensuite faire le classement des documents, combler autant que possible les lacunes constatées dans les différentes collections. et faire relier celles-ci pour autant qu'elles s'y prêtent. Je voudrais enfin exprimer le désir que Messieurs les curés s'intéressent à l'histoire de leur paroisse, et recueillent tout ce qu'ils peuvent trouver ayant trait à cette histoire, en remontant dans ce travail aussi haut qu'il est possible. Si l'on ne peut, parce que les documents sont incomplets, reconstituer un passé lointain, il nous sera toujours facile de consigner, fût-ce au moyen des traditions locales, les événements qui se sont passés sous nos derniers prédécesseurs. Nous formerions ainsi le commencement d'une chronique paroissiale où désormais on prendrait soin d'inscrire tous les faits pouvant offrir quelque intérêt et quelque utilité pour ceux qui viendront après nous. C'est là un travail qui délasserait et qui rendrait

service aux générations à venir. Dans bien des diocèses, cette chronique paroissiale est prescrite ; mais en attendant, l'intérêt que nous portons tous à notre cher diocèse suffira pour nous faire commencer ce travail » (1).

— **Conservation des archives et monuments.** — Son Éminence le Cardinal Merry del Val, secrétaire d'État de S. S. Pie X, vient d'adresser à tous les évêques d'Italie la circulaire suivante, qui leur enjoint d'établir un commissariat diocésain pour les documents et monuments confiés à la garde du clergé.

MONSEIGNEUR (2),

L'urgente nécessité d'assurer et de régler la conservation des archives, des monuments et objets d'art confiés à la garde du clergé, a suggéré au Saint Père la pensée d'attirer sur cet important sujet l'attention et la sollicitude particulières de l'Épiscopat italien. Je remplis la mission que m'a confiée Sa Sainteté en notifiant à V. G. les dispositions et recommandations pontificales ci-après.

1. Dans tout diocèse l'Ordinaire devra constituer de manière permanente, un *Commissariat diocésain pour les documents et monuments confiés à la garde du clergé,* dans le but précis d'assurer et d'améliorer la conservation des objets ci-dessus indiqués, tant pour qu'ils ne soient pas aliénés que pour qu'ils soient conservés dans de bonnes conditions.

2. Le premier soin du Commissariat sera de rédiger un catalogue simple mais exact, tant des documents conservés dans les archives ecclésiastiques du diocèse, que des monuments et objets d'art gardés par le clergé diocésain. Ce double catalogue sera rédigé par le Commissariat respectif pour toute entité ecclésiastique (chapitre, paroisse, etc.), et pour tout lieu public destiné au culte. Une copie de ce catalogue sera conservée dans les archives locales (capitulaires, paroissiales, etc.), et une autre par le Commissariat lui-même, dans la Curie épiscopale.

3. Tout changement à faire dans l'état de l'objet catalogué, par suite duquel le catalogue deviendrait inexact sur ce point, sera ponctuellement notifié, avant d'être exécuté, par qui de droit (chapitre,

(1) *Revue ecclésiastique de Metz,* 1908, p. 326.

(2) Le texte est italien. Nous empruntons la traduction au *Canoniste Contemporain,* 1908, p. 343.

curé, etc.), au Commissariat respectif, qui devra enregistrer ce changement, sauf à faire éventuellement des observations dont on devra tenir le compte qui conviendra.

4. Le Commissariat donnera ses soins assidus à ce que la conservation dont il est question soit scrupuleusement assurée de la part du clergé auquel elle incombe. S'il constate quelque manquement, il en avertira aussitôt qui en est responsable; au besoin, il présentera un recours motivé à l'Ordinaire, qui ne manquera pas de s'informer et de pourvoir sans délai. D'autre part, l'Ordinaire ne manquera pas, à l'occasion de la Visite pastorale, de vérifier l'état des objets auxquels se rapporte la présente circulaire, et à son tour il en informera le Commissariat en vue des dispositions opportunes.

5. Le Commissariat diocésain sera composé d'au moins un Commissaire pour les documents et d'un autre pour les monuments. V. G. aura donc soin de procéder sans délai à cette nomination; elle pourra d'ailleurs adjoindre à l'un et à l'autre de ces commissaires une commission d'ecclésiastiques et de laïques compétents pour leur venir en aide.

6. L'Ordinaire saisira les occasions de donner des indications pratiques et de faire des recommandations opportunes au clergé gardien des objets dont nous parlons, afin qu'il puisse accomplir le mieux possible son mandat. De son côté, le Commissariat s'empressera de recommander la diffusion de manuels bien faits, comme aussi de précis des règles pratiques pour ce même objet. De plus, considérant les nombreuses et souvent frauduleuses tentatives d'achat ou d'échange, etc., de la part des trafiquants, l'Ordinaire maintiendra rigidement les dispositions canoniques en vigueur contre les aliénations, échanges, etc.; ainsi que son propre droit et devoir de reconnaître et d'agréer tout acte extraordinaire d'administration de ce genre.

Telles sont les dispositions que le Saint Père recommande au zèle de l'Épiscopat italien, comme directions fondamentales pour l'accomplissement toujours plus exact de la charge grave et très honorable qui incombe au clergé pour la garde des trésors de l'histoire et de l'art. Sa Sainteté est certaine que ces directions seront promptement et pleinement suivies et qu'elles amèneront des améliorations nouvelles, pour l'honneur et le maintien des glorieuses traditions de l'Église.

Je saisis avec plaisir cette occasion de me dire, avec les sentiments de l'estime la plus distinguée, de V. G., le très dévoué.

Rome, 12 décembre 1907.

R. Card. Merry del Val.

Nouvelles d'histoire locale.

— **Furnes.** — L'église de *Sainte-Walburge* à Furnes a eu les honneurs d'un grand débat. Voici de quoi il s'agit. Nos lecteurs savent qu'en ces dernières années l'église a été agrandie : on a construit en effet le transept et une partie de la nef.

Ces travaux achevés, on s'est aperçu que les nouvelles parties ne seront d'aucune utilité aussi longtemps que la disposition actuelle du chœur subsiste. Celui-ci est en effet clôturé par des stalles du XVIIme siècle, surmontées du côté de la nef d'un jubé.

La Commission royale des Monuments décida de démonter le jubé et une partie des stalles obstruant l'entrée du chœur. C'était un essai.

C'est à ce moment que sont entrés en lice des journalistes plus ou moins au courant et à la hauteur de la question. « *La Chronique* » a, croyons-nous, ouvert le feu dans son n° du 7 avril. Le journal bruxellois constate d'abord que les travaux d'agrandissement ont « *au moins été exécutés proprement* ». Ah ! — Ensuite, il annonce la disparition des stalles et de la chaire à prêcher. Ces renseignements inexacts (combien !) servaient d'excuse à une diatribe où nous ne relèverons que cette jolie phrase : « Ces abominables pratiques ont la vie dure, — et cela s'explique, si l'on songe à la mentalité de ceux qui les préconisent et s'obstinent à les appliquer. »

Cette historiette si exacte (?) fit naturellement le tour de la plupart des journaux, qui y ajoutèrent, chacun à son tour, des épithètes plus ou moins aimables à l'adresse de la Commission des Monuments.

Le 19 avril, *La Presse* publia une correspondance qui remit assez bien les choses au point :

« Que demandait ici la science et l'art ?

Ne rien « détruire », donc pas de vandalisme.

Sauver l'ensemble artistique par le « déplacement » d'un détail artistique.

C'est ce qu'on vient d'entreprendre : les orgues ont été démontées et seront « reconstruites » au fond de l'église où elles feront le meilleur effet : les stalles seront « conservées » aux deux côtés latéraux du chœur, dont l'entrée sera « dégagée » et « restaurée » artistiquement en rapport avec l'ensemble. »

D'un autre côté *La Métropole* du 27 avril écrivait :

« Il ne serait pas impossible qu'une proposition fût faite, dans le but de conserver la clôture du chœur tout en élargissant l'entrée de celui-ci, de manière à faciliter la vue du maître-autel ».

Sur ces entrefaites on fit circuler à Furnes une pétition demandant

là remise des quatre stalles enlevées. Il nous revient que cette pétition fut retirée à cause du manque de signatures !

Il nous plaît de constater ici qu'aucun des journalistes qui protestent « à cause de leur respect des œuvres du passé » n'a élevé la voix quand on a fait disparaître les peintures décoratives si intéressantes de l'église de Sainte-Walburge.

Le 30 avril, la Commission des Monuments fit rapport sur l'essai de dégagement du chœur qu'elle avait ordonné. Elle conclut à la reconstruction de l'orgue au fond de l'église et sur un nouveau jubé, — et au maintien de l'état primitif des stalles.

La Commission se plaint aussi de n'avoir pas été écoutée au sujet du maintien des peintures ornementales.

Egée étudie à son tour la question dans « *Le XXme Siècle* » du 25 mai. Il préconise franchement le dégagement de l'entrée du chœur. Le jubé est « une paysannerie achevée »....

« Mieux vaudrait, il faut oser le dire, enlever les stalles que de conserver au culte, c'est-à-dire à l'objet final de l'édifice une gêne permanente. »

Mais, il y a un remède : « Il consisterait à déplacer les stalles. Du chœur elles iraient occuper le fond de la nef, où elles s'adapteraient fort bien. »

***

La *Revue de l'art chrétien* s'est occupée de l'enlèvement des stalles dans sa 3me livraison, parue fin mai :

Elle contient deux lettres ; dans la première M. R. de Spot se déclare partisan de l'état primitif. Les stalles sauvées « par nos pères, lors de la tourmente révolutionnaire de 93, succombent maintenant sous les coups de hâche de nos démolisseurs modernes. »

Dans l'autre, M. H. De Ruyter, curé de Sainte-Walburge, donne des renseignements sur les différents projets et il ajoute : « Nombre de savants en archéologie chrétienne sont déjà venus, et tous ont admiré l'heureux effet produit par les premiers travaux » c'est-à-dire par l'essai de dégagement.

Commentant ces deux communications, M. Cloquet se rallie au maintien de l'état ancien « par respect des souvenirs du passé ». « C'est au nom de l'archéologie plutôt qu'au nom de la liturgie, que nous aurions plaidé en faveur du statu quo » (1).

---

(1) Ne serait-ce pas le cas d'appliquer les excellents principes exposés par M. l'abbé Lemaire dans l'article que nous signalons dans la bibliographie, n. 343. « *Faut-il conserver les œuvres d'art de nos églises?* » C. C.



Voilà le résumé de la discussion ; nous ne croyons pas qu'à ce moment une décision ministérielle soit intervenue.

Les lignes ci-dessus étaient imprimées, quand, lors d'un voyage à Furnes, nous avons appris que les ministres compétents ont décidé le dégagement du chœur, c'est-à-dire l'enlèvement du jubé et des stalles posées en retour, entre les piliers terminaux du chœur. En effet, le travail est en voie d'exécution : le chœur est démasqué et on travaille au raccomodage de la base des piliers, si malheureusement abîmés lors du placement du jubé. Celui-ci prendra place au fond de l'église.

L'effet des travaux exécutés est des plus heureux : la majestueuse architecture du chœur apparait dans toute sa beauté ; les piliers du transept montrent toute l'élégance de leurs lignes ascendantes, l'ensemble produit chez le spectateur une jouissance esthétique inoubliable.

A notre humble avis, la solution à laquelle les ministres se sont arrêtés, est la bonne. Il est en effet, pour le moins étonnant, de sacrifier l'ensemble d'un bel édifice à une partie du mobilier.

H. H.

— **Nieuport**. — Le « *Nieuwsblad van Nieuwpoort* » du 7 mars 1908, s'occupe du souhait que nous avons exprimé dans les AnEm. de novembre dernier (p. 445) par rapport aux chapiteaux abandonnés dans le cimetière. Ce souhait est exécuté depuis l'été dernier, dit le *Nieuwsblad* : en effet, au moyen de débris divers on a construit une colonne à l'endroit où s'arrêtait la quatrième nef de l'église.

Nous nous permettrons de faire remarquer au *Nieuwsblad* que lors de notre visite du 7 octobre dernier, la colonne en question était déjà érigée, et que les belles sculptures traînaient encore au cimetière.

De grâce donc, que le musée s'ouvre pour elles.

H. H.

— **Bruges**. — *La chapelle du Saint-Sang*. — Les travaux entrepris à la chapelle sont achevés. La voûte en plâtre a été remplacée par une voûte lambrissée et surmontée d'une nouvelle toiture. L'enduit des murs a été renouvelé, et, grâce à un échange de vues qui eût lieu dans « *La Patrie* », les trois fausses portes ornant le sanctuaire, ont disparu. En enlevant l'ancien enduit, les seuils primitifs des fenêtres ont été retrouvés et remis en état ; on a aussi mis à nu dans le mur nord contre le jubé, les restes d'un petit arc construit en tuf.

La chapelle sera polychromée d'ici peu de temps.

Dans son n° du 2 mai, « *Burgerwelzijn* » décrit ainsi les travaux exécutés : « De groote kapel heeft haar schoon houten gewelf zien ontdoen van de laag roet en vuilnis door jaren en jaren daarop aangekleefd. »

Sans commentaires.

O.

— **Damme.** — Au cours de travaux intérieurs exécutés dans une maison à façade brugeoise, située dans la rue longeant l'hôtel-de-ville, on découvrit les montants d'une ancienne cheminée. Le propriétaire M. Dombrecht, fit pousser les recherches, et eut le bonheur de mettre à nu l'ordonnance complète et presque intacte d'une cheminée du commencement du XVIe siècle. Elle a une largeur extérieure de 2^{m}89. Les montants en pierre blanche posant sur un socle, sont moulurés au moyen de gorges et d'un boudin à listel; dans les gorges se développe un riche rinceau de feuilles et de grappes de vigne. Ces jambages sont surmontés de corbeaux décorés de scènes que pendant un grand nombre d'années nos sculpteurs brugeois affectionnèrent; nous en retrouvons une grande variété dans les cheminées et les consoles de la fin du XVe siècle jusqu'au milieu du XVIe siècle. Le jambage droit de notre cheminée porte donc un homme et une femme se faisant la cour, tandis qu'à l'autre nos deux personnages se boudant sans doute, se tournent le dos ; la jeune femme en outre caresse un chien, pour montrer peut-être qu'elle a de quoi se consoler de l'abandon de son mari. Ces deux corbeaux portent un abaque de 0^{m}085 de hauteur, décoré d'un rinceau de vigne analogue à celui des montants.

Sur les jambages pose un linteau en dos d'âne et en pierre blanche mesurant 0^{m}56 au milieu et 0^{m}34 aux extrémités. La moulure du linteau est garnie d'un rinceau de vigne, dans lequel courent des bestioles, taillé d'une manière vraiment superbe, avec une finesse et une délicatesse remarquables. Chose assez rare, un encadrement est ciselé tout autour du linteau. Un arc en briques le surmonte. La hotte est droite et construite en briques de couleurs mélangées mesurant 0^{m}19 $\times$ 0^{m}045 $\times$ 0^{m}09. Elle était recoupée primitivement au milieu par un cordon saillant portant aussi un rinceau de vigne ; le retour gauche seul a été conservé, et un morceau du retour droit où se voit le pied chaussé d'un homme qui se jouait dans le rinceau. Cette pierre porte dans sa partie engagée une marque de tâcheron. Contre le plafond se voient deux encorbellements en briques moulurées supportant les jambages de la cheminée de l'étage.

Le fond en briques de l'âtre était arrondi; les amorces existaient; les briques mesurent de 0m28 à 0m31 × 0.08 × 0.14.

La cheminée de l'étage est remarquable aussi. M. A. Heins en a reproduit un croquis. (*L'ancien foyer dans les Flandres,* fig. 19.)

H. Hoste.

— **Wenduyne.** — Lors des premières fouilles faites dans la partie antérieure de l'église, M. l'architecte Depauw, qui s'occupe de la restauration, a trouvé, à 0m40 en dessous du niveau actuel, des carreaux triangulaires. Ces carreaux polychromés, de 7 à 8 dessins différents, datent du commencement du XIIIe siècle.

Tout récemment dans la partie postérieure de l'église (partie primitive), il vient de mettre à nu dans la nef centrale, des carreaux semblables. Cette découverte présente sur les précédentes cette particularité que les carreaux constituent un ensemble de pavements d'un dessin des plus heureux.

Des tombeaux ont été trouvés au-dessus du pavement précité; ils datent du XVIIe siècle; ils sont constitués par des murs, d'une demi-brique d'épaisseur, badigeonnés à la brosse, et ne portent en guise de polychromie qu'une simple date. — RAC. 1908, 5e sér., t. IV, p. 71.

Chronologie médiévale en Flandre.

— M. le Professeur H. Pirenne nous adresse une aimable lettre qui contient une petite rectification à notre précédent article sur la chronologie (AnÉm., t. LVIII, p. 103 n.). Afin de dissiper tout malentendu, nous la communiquons bien volontiers à nos lecteurs :

« Je vous remercie de m'avoir envoyé votre nouvelle note sur la chronologie médiévale en Flandre. Je l'ai lue avec beaucoup d'intérêt. Pas plus que vous je ne doute que le style pascal n'ait pas été employé en Flandre au XIe siècle. Mais la charte que je cite et où il est question d'une donation faite à Bruges par Robert II le 19 décembre 1087 et le 8 janvier suivant, n'est pas une charte *flamande*. Elle émane de Rainard, abbé de Saint-Nicolas des Prés sous Ribemont *au diocese de Laon,* dans lequel on suivait alors le style pascal. L'abbé dit même qu'il l'a écrite de sa main. Comment n'aurait-il pas employé le comput qui était le sien ?

La charte se trouve imprimée dans le *Cartulaire de l'ancienne abbaye de Saint Nicolas des Prés sous Ribemont,* publié par H. Stein (St Quentin, 1884), p. 52.

Je ne sais si vous jugerez utile de faire connaître cette petite rectification aux lecteurs des *Annales*. En tous cas, vous voyez que vos observations étaient sans objet en ce qui me concerne. »

Nous sommes heureux de nous trouver d'accord avec le distingué Professeur sur le fond de la question en litige. Si nous avons relevé une ou deux phrases de l'article de M. Pirenne, c'était moins dans le but de redresser ce que nous croyions être des erreurs très incidentes, que parce que deux données chronologiques fournies par son article avaient été pour nous le point de départ de recherches qui nous ont fourni des preuves nouvelles de l'emploi du style de Noël en Flandre.

Si notre première observation est sans objet en ce qui concerne M. le Professeur Pirenne, nous osons espérer qu'elle peut avoir une certaine utilité pour expliquer des cas analogues. Et si jamais des études ultérieures venaient à établir que le comput pascal n'était pas suivi au diocèse de Laon au XIe siècle — nous ignorons jusqu'à quel point les recherches ont été poussées [1] — notre observation, croyons-nous, garderait toute sa valeur au moins quant aux faits.

C. CALLEWAERT.

Nécrologie.

— Un des membres les plus anciens de la *Société d'Émulation*, M. J.-C. Brouckaert, est décédé à Courtrai, le 2 avril dernier. Né à Courtrai le 1 novembre 1836, M. Brouckaert était président du Mont-de-Piété et administrateur du Bureau de bienfaisance ; il était également membre de la Commission d'hygiène et de la Commission médicale locale, et proviseur de l'Hospice St-Joseph. Officier de l'Ordre de Léopold, il était encore décoré de la croix civique de 1re classe et de la médaille commémorative.

---

(1) La seule charte épiscopale de Laon dont nous nous rappelons avoir spécialement examiné la date, fut donnée en faveur de l'abbaye de Saint-Martin à Tournai : elle est datée d'après le comput de Noël. Voir *Les origines du style pascal en Flandre*. Extrait des AnÉm. t. LV, 1905, p. 32, note 2.



BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

192 **[LVI, 229.] C. Callewaert.** *Recherchons les anciens cartulaires de la Flandre.* (AnEN. 1907, t. III, p. 451 = F. de C[oussemaker].)

193 **[LVII, 1.] C. Callewaert.** *Anciens cartulaires de Flandre.* (AnEN. 1907, t. III, p. 455 = F. de C[oussemaker].)

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article ; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Dorénavant les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne seront plus renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de mai et de novembre.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

194 **E. Laloire.** *Les archives en Belgique.* Notice sommaire, avec préface de J. Cuvelier. (Extrait de l'Annuaire de la Belgique scientifique, artistique et littéraire, 1907-1908.) Bruxelles, Hayez, 1907, in-8, 20 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 69 = E. Fairon.)

195 **C. Constant.** *Simancas.* — RHist. 1908, t. XCVI, p. 50-68.

M. Constant retrace, à grands traits, l'histoire du château et de la ville de Simancas, depuis l'époque romaine jusqu'au commencement du XVIe siècle.

Charles-Quint conçoit le projet de transformer le château de Simancas en dépôt d'archives ; son fils Philippe II l'exécute et y nomme comme archiviste Diego de Alaya. L'œuvre de Charles-Quint et de Philippe II fut continuée par leurs successeurs. Lors de l'occupation de l'Espagne par Napoléon, de nombreux documents furent transportés à Paris; la plupart de ceux-ci furent rendus après la chute de l'empire.

Le règlement de 1844 permit aux historiens de toutes les nationalités de faire des recherches dans les archives de Simancas. Celles-ci toutefois sont d'un accès très difficile, et l'absence de répertoires et de bons catalogues y rendent les recherches fort longues. Notre célèbre historien Gachard y a travaillé plusieurs mois, et dernièrement la Commission royale d'histoire a chargé M. Lonchay d'une mission aux mêmes archives. Voir AnÉm. [LVII, 358.] P. v. D. W.

196 **[LVII, 357.] H. Stein.** *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France.* (AB., 1908, t. XXVII, p. 74 = A. P[oncelet] ; RQH., 1908, t. LXXXIII, p 6631 = J. Besse ; RIPB. 1908, t. LI, p. 265 = H. Pirenne : « remplace tous les travaux similaires parus depuis plus d'un demi siècle ».)

197 **S. Bormans** et **J. Halkin.** *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.* T. XI, 1re partie. (Supplément général à la Table chronologique des diplômes imprimés concernant la Belgique. T. I à X, années 98 à 1250). Bruxelles, F. Imbreghts, 1907, in-4, x-926 p.

V. plus haut, *Chronique*, Commission royale d'histoire.

198 **[LVII, 203, 204.] R. P. Van den Gheyn,** S. J. *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique.* T. VI. (ABelges. 1908, t. X, p. 1-2 = U. Berlière.)

199 **J. Van den Gheyn,** S. J. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.* Tome VII : histoire des pays. Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique (hist. générale). Bruxelles, Lamertin, 1908, 675 p. Fr. 12.

Ce volume concerne l'histoire des États Européens et surtout l'histoire générale de la Belgique : les trois premiers pays ne

fournissent pas en tout cent numéros, plus de six cents sont consacrés au nôtre.

200 **J. Wils.** *Note sur quelques documents conservés à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.* — CFFBull. 1908, p. 281-288.

Dépouillement des six premiers volumes du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles* publié par le R. P. Van den Gheyn, en vue de signaler les documents qui se rapportent au diocèse de Thérouanne, à ses évêques, et à quelques ordres religieux établis à Dunkerque.

201 [LVII, 472.] **A. Cauchie.** *Inventaire des Archives de Marguerite de Parme...* (ABelges. 1907, t. IX, p. 284.)

202 **J. Paz.** *Inventaires des requêtes privées du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne (XVII[e] siècle).* — CRHBull. 1907, t. LXXVI, p. 281-384. (ABelges. 1907, t. IX, p. 285; RQH. 1908, t. LXXXIII, p. 661 = C. Callewaert.)

Ces requêtes sont pour la plupart des demandes de faveur, surtout de concession ou de réhabilitation de noblesse, adressées par un grand nombre de familles belges à la Cour de Madrid, dans le courant du XVII[e] siècle. Elles sont inventoriées par ordre alphabétique des noms de familles. On sera ainsi mis facilement sur la voie pour trouver beaucoup de détails concernant la biographie et l'histoire héraldique et nobiliaire de nos provinces.

C. C.

203 [LVII, 362.] **Dehaisnes** et **Finot.** *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790.* (ABelges. 1907, t. X, p. 233-235 = E. Matthieu ; cf. pour la 1[re] partie : *Ibid.* 1900, t. X, p. 2-3 = E. Matthieu.)

204 [LVII, 511.] **O. Bled.** *Regestes des évêques de Thérouanne. 500-1533.* T. II. (ABelges. 1908, t. X, p. 29-31 = U. Berlière : « un premier jalon pour une œuvre définitive », indique des corrections à la liste des dignitaires.)

Cf. quant au t. I [LV, 394].

205 [LVII, 202.] **H. Coppieters Stochove.** *Regestes de Philippe d'Alsace.* (AnEN. 1907, t. III, p. 619-620 = A. de Saint-Léger.)

206 **M. H. van Visvliet.** *Inventaris der rechterlijke archieven van Middelburg.* Middelburg, J. C. et W. Altorffer, 1906, in-8. (NAB. 1906-1907, t. XV, p. 168-172 = P. Van Meurs.)

207 **R. Fruin.** *Beschrijving eener verzameling oorkonden, voorkomende in het cartularium van Jan Ruychrock.* — Verslagen omtrent 's rijks oude archieven (1906), 1907, t. XXIX, p. 237-269.

Regestes de 112 chartes relatives à Jean Ruychrock, secrétaire de Philippe le Bon, mis au service de Jacqueline de Bavière. 2 sept. 1437-2 déc. 1445.

208 [LVII, 363.] **M. Gossart.** *Catalogue historique et critique des incunables d'origine néerlandaise conservés à la Bibliothèque communale de Lille.* (AnEN. 1907, t. III, p. 469-471 = M. E. Barry: Résumé de la soutenance et des objections de MM. Langlois, Petit-Dutaillis, de Saint-Léger.)

209 **H. Macqueron.** *Bibliographie du département de la Somme.* T. II. Amiens, Yvert, 1907, in-4, 619 p., pl.

210 **Volkskundige** *boekenschouw. Bibliographia Folklorica.* 1908. I, IV-40 p. Bijblad aan B. 1908, t. XIX.

Verzameling van alles wat binnen den laatsten tijd (in en korts vóór 1908) verscheen, van of aangaande West-Europeesche folklore, benevens eene inleiding door Dr L. De Wolf over voorwerp van Folklore, schikking en grenzen der bibliographie. De eerste bijdrage, in beide nederlansche en latijnsche taal zeer keurig opgesteld, bevat 322 nummers.

211 [LVI, 10, 142, 355; LVII, 473.] **L. D. Petit.** *Repertorium der verhandelingen en bijdragen betreffende de geschiedenis des vaderlands, in tijdschriften en mengelwerken tot op 1900 verschenen.* 5e (slot-) aflever. Leiden, Brill, 1908, in-8, coll. 1213-1638, p. 1-10. (ABelges. 1908, t. X, p. 77 = J. L[aenen].)

212 **Rafael Altamira.** *Bulletin historique. Espagne.* Années 1901-1906. — RHist. 1908, t. XCVII, p. 360-393.

Fait connaître le mouvement des études historiques en Espagne pendant ces cinq dernières années : publication de textes et de documents, ouvrages généraux, monographies. Plusieurs de ces ouvrages intéressent les historiens belges. P. v. d. W.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

213 [LVI, 367.] **J. Beck.** *Le musée flamand du Trocadero.* (AnEN. 1907, t. III, p. 458-459 = E. B[ouchet].)

214 **M. de Franqueville.** *Les vieux moulins de la Picardie.* — SAPBull. 1907, p. 27-116. (RAC. 1908, 5e sér., t. IV, p. 135 = L. C[locquet].)

Histoire des moulins de cette région, depuis l'époque préhistorique aux temps modernes. Nombreux détails pleins d'intérêt. — Références insuffisantes.

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

215 [LVI, 243, 370.] **H. Nelis.** *Le commencement de l'année au Vendredi-Saint à Tournai au XIVe siècle.* (AnEN. 1907, t. III, p. 449 = F. de C[oussemaker].)

216 [LVI, 18, 244.] **C. Callewaert.** *Note complémentaire sur le commencement de l'année à Bruges.* (AnEN. 1907, t. III, p. 449-450 = F. de C[oussemaker].)

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire.*

217 [LVI, 372.] **G. Delépine.** *Les Cordons littoraux de la Flandre maritime.* (AnEN. 1907, t. III, p. 457-458 = E. B[ouchet].)
V. AnÉm. [LV, 15].

218 **Delépine.** *Origine des collines de Flandre.* Note. — CFFBull. 1908, p. 279-280.

Contrairement à l'opinion de MM. Cornet et Blanchard, M. Briquet (*Annales de la Société géologique du Nord,* 1907, avril et novembre), propose l'explication suivante de l'origine des collines de Flandre « les collines se sont conservées en vertu de l'inversion de relief, dans les points les mieux protégés contre l'érosion par la structure tectonique ». Cette théorie plus satisfaisante, laisse néanmoins place à plusieurs objections.

219 **M. Schweisthal.** *Histoire de la maison rurale en Belgique et dans les contrées voisines.* — AnAB. 1906, t. XX, p. 87-195 (suite au t. XIX, p. 431-447, fin). (ABelges. 1907, t. IX, p. 250-251 = G. Smets.)
Cf. AnÉm. [LVI, 25] et [LVII, 429].

220 **Inventaire** *des objets des collections* (de la Société), dressé par M. Vanderkelen-Dufour. — Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles, 1908, p. 53-80.

Classification, énumération, provenance (Pitthem, Denterghem, etc.).

221 **Bon A. de Loë.** *Rapport général sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société d'Archéologie de Bruxelles, pendant l'exercice 1906.* — AnAB. 1907, t. XXI, p. 477-483. (ABelges. 1908, t. X, p. 15 = G. Smets.)

Plusieurs de ces fouilles ont été entreprises en Flandre. Il résulte de l'exploration faite des tertres de Wytschaete et d'Elsendamme, qu'on se trouve en présence de mottes féodales. A Damme on a découvert un pot contenant 179 pièces de monnaie de Philippe le Bel. P. v. d. W.

222 [LVII, 374.] **J. Claerhout.** *La néolithique de la Flandre Occidentale.* (ABelges. 1908, t. X, p. 14 = G. Smets : « essai de synthèse très consciencieux »).

223 **Vte de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck.** *Les fouilles de Calmont.* — GOGBull. 1908, p. 118-126.

L'été dernier, des fouilles ont eu lieu à Calmont, dans le domaine de M. le Chev. Behagel sur le mont de l'Enclus, aux confins de la Flandre et du Hainaut. On a mis au jour six tombes, contenant des pierres, des poteries, des fibules, vestiges des différents cultes pratiqués par les habitants pré- et protohistoriques, notamment du culte des vieux Romains, du culte druidique, et d'un culte plus ancien. E. V. C.

224 **G. Willemsen.** *Note sur les fouilles effectuées à Thielrode en janvier 1908.* — ABAnBull. 1908, p. 109-112.

On a découvert dans les briqueteries de Thielrode : 1° une charpente calcinée, jointe au moyen de clous également calcinés et creux ; 2° le squelette entier d'un fossile, dans le Rupélien à une profondeur de 7 mètres.

225 **Adzo** [A. Dassonville]. *Plaatsnamen.* — B. 1908, bd. XIX, bl. 113-124 ; 127-138.

Uitleg der plaatsnamen uitgaande op (*e*)*ghem :*

Desselghem. Anseghem, Avelghem, Tieghem, Tilleghem, Ooighem, Ooteghem, Rokeghem, Veerdeghem.

226 **Adzo** [A. Dassonville]. *Plaatsnamen van vreemden oorsprong.* — B. 1908, bd. XIX, bl. 138-140.

Uitleg der plaatsnamen *Vracene*, *Varssenare.*

227 **E. Ulrix.** *De Germaansche elementen in de Romaansche talen. Proeve van een Germaansch woordenboek.* Gent, 1908, fr. 7.50.

228 **W. de Vreese.** *Een trits vlaamsche woorden verklaard.* — VKVA. 1908, bl. 33-55.

1. *Baskene* (te Gent), in West. Vl. *paschenie*, is een vervorming van het latijnsche meervoud *proscenia*, dat de rederijkers hebben geleerd van de Jezuiten, in wier schooldramas *proscenia* beteekent *tooneelschermen.*

2. *Goele*, naam gegeven aan een eend, is ontleend aan fr. *goulu* (= gulzig), dat ook in Fransche dialecten toegepast wordt op de eend.

3. *Pottekarie* heeft niets te maken met *pot* — oorspronkelijk ten minste — maar is ontstaan uit *apotekarij* = apotheek.

E. V. C.

6. NUMISMATIQUE, SIGILLOGRAPHIE.

229 [**LVII, 224.**] **G. Cumont.** *Monnaies trouvées dans les gisements côtiers de la Panne (Flandre occidentale).* (ABelges. 1908, t. X, p. 13 = G. Smets.)

230 [**LVII, 381, 504.**] **F. Bordeaux.** *Un des plus anciens poinçonnages du moyen âge.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 292-293 = A. De Witte.)

231 [**LVII, 382.**] **E. Caron.** *Demi-plaque d'Edouard II, comte de Bar.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 263 = A. De Witte.)

232 **Ch. Gilleman.** *Numismatique Gantoise. Médaille de Sainte-Marguerite et de Saint-Fiacre.* (Abbaye du Groenen Briel). — RBN. 1908, t. LXIV, p. 274-183.

A propos d'une médaille religieuse en plomb, de chétive apparence, où sont représentés S[te]-Marguerite et S[t]-Fiacre, M. Gilleman publie une excellente notice historique sur l'abbaye du Groenen Briel à Gand. C'est là en effet — on n'en peut douter — que cette médaille de dévotion se vendait : des reliques de S[te]-Marguerite et de S[t]-Fiacre — en flamand Friael — y étaient conservées, et ces deux saints y recevaient un culte spécial. M. Gilleman a complété sa notice par d'intéressantes données hagiographiques et iconographiques.

Cette étude montre tout le parti qu'il est possible de tirer d'une pièce de peu d'importance apparente ; elle peut être considérée comme un modèle, et il convient d'en louer l'auteur.

A. V. D. B.

233 **Ch. Gilleman et A. van Werveke.** *Numismatique gantoise. Cours et prix d'accouchement à Gand.* — RBN. 1908, t. LXIV, p. 78-103, 200-216 (*à suivre*). (ABelges. 1908, t. X, p. 22 = A. de Witte.)

MM. Gilleman et van Werveke depuis plusieurs années déjà étudient de commun accord la numismatique gantoise, et accompagnent leurs articles de nombreux extraits d'archives. Leur nouveau travail, dont nous analysons ici la première partie, a paru dans les 2 premières livraisons de l'année en cours de la RBN.

Jusqu'au milieu du 18[e] siècle, la pratique des accouchements était livrée en général à des sages-femmes ou à des chirurgiens-barbiers qui n'avaient reçu qu'une formation rudimentaire, et chez lesquels la science absente était remplacée par la routine ; aussi les accidents étaient-ils nombreux.

Un praticien de valeur, le D[r] Damman, pour remédier à cet état de choses défectueux, sollicita, le 30 décembre 1771, l'autorisation d'ouvrir un cours public d'accouchements à Gand. Sa requête reçut un accueil favorable en juillet 1772 ; le cours, qui avait lieu deux fois par semaine et durait deux ans, s'ouvrit dans la salle du collège de médecine à l'Hôtel-de-ville de Gand, le 5 août. Il se terminait par un examen, qu'il fallait subir avec succès pour pouvoir pratiquer l'obstétrique soit dans la ville de Gand, soit au plat pays.

L'institution naissante faillit sombrer au bout de la première période de deux ans. Les élèves étaient peu nombreux, et l'enseignement de Damman subissait des critiques ; finalement les échevins se prononcèrent pour sa suppression. Heureusement, le gouvernement prit l'avis de l'Université de Louvain ; la réponse de celle-ci, arrivée en janvier 1775, fut nettement favorable à Damman et à ses leçons.

Entretemps un cours analogue avait été organisé avec succès à Ypres. Un chirurgien gantois, Jean Bernard Jacobs, qui y avait assisté, proposa, en février 1775 au collège du Vieux Bourg de Gand, d'entrer dans la même voie; le collège accepta, mais l'approbation du gouvernement ne suivit qu'au bout de trois ans. Enfin le 14 mai 1778, Marie-Thérèse institua deux cours publics distincts pour l'instruction des sages-femmes et des élèves en chirurgie, l'un pour la ville de Gand, l'autre pour le territoire de la châtellenie. Jacobs et Damman devaient toucher un traitement de 400 florins par an, et se fournir d'instruments et d'un mannequin à ressort; ils étaient tenus de donner au moins deux leçons d'une heure par jour, et de donner deux cours par an: l'un du 2 janvier au 17 février, l'autre du 1er juin au 16 juillet. Les élèves devaient suivre 4 cours consécutifs en deux ans.

L'article 7 du règlement organique permettait de distribuer annuellement deux médailles d'or, l'une à l'élève chirurgien, l'autre à l'élève sage-femme, qui subissaient le mieux l'examen de sortie après deux ans de cours.

Les leçons commencèrent au château des Comtes, le 2 janvier 1779. Les médailles devant servir de prix furent commandées à van Berckel dans le courant de la seconde année; il en fournit 12, revenant chacune à L. 8-6-4. La première distribution solennelle aux femmes eut lieu le 15 juillet; deux jours après, une médaille fut aussi offerte au seul aspirant chirurgien qui eut suivi les cours complets. Voici la description de ces pièces rarissimes :

Droit: Buste de l'Impératrice à droite, en voile de veuve, et en robe décolletée. Légende: MARIA THERESIA AUG. DVX BRAB. COM. FLAND. Sous le buste T. V. B.

Revers. La traditionnelle porte du château des Comtes, qu'étreint un lion; au-dessus: VETUS BURGUM GANDENSE. En bas, en deux lignes semi-circulaires : GENERI HUMANO CONSULENS ARTIS OBSTETRICIÆ LAUREA D. D.

L'utilité des cours d'accouchement ne tarda pas à attirer l'attention; dès 1779 les magistrats d'Audenarde et de Courtrai sollicitaient et obtenaient l'autorisation d'y envoyer de leurs administrés, en intervenant dans une part de la dépense. La châtellenie de Courtrai attribua même à l'élève qui avait obtenu le plus de succès, une modeste médaille, que l'on avait fabriquée à l'aide d'un jeton d'argent, entouré d'un ornement d'orfèvrerie et d'une inscription commémorative.

Les cours continuèrent en 1780 et 1781 dans les mêmes conditions que précédemment, mais ne furent suivis par aucun élève homme; il n'y avait donc à décerner cette année qu'une seule médaille d'or; pour donner plus d'éclat à la cérémonie, le collège décida de donner des 2me et 3me prix qu'on ferait de jetons d'argent, à l'exemple de Courtrai.

A cette époque, le magistrat du Franc de Bruges demanda à celui du Vieux Bourg des renseignements sur l'organisation des cours d'accouchement, et en créa à son tour dans son ressort, à Ghistelles et à Maldeghem, en 1782.

La même année le magistrat du pays de Sotteghem d'abord, puis celui de la ville et du pays d'Alost, furent autorisés à leur tour à envoyer des élèves aux cours organisés par le Vieux Bourg. Le local fut amélioré; 110 personnes pouvaient y prendre place. MM. Gilleman et van Werveke exposent en détail le fonctionnement interieur de l'institution pendant les années suivantes.

Les 12 médailles d'or livrées par van Berckel étaient épuisées en 1787; 12 autres lui furent commandées en 1788. Elles portaient, au droit — le buste de l'empereur Joseph II, et la légende : JOSEPHUS II. AUG. COM. FLAND. Le revers était identique à celui des médailles au buste de Marie-Thérèse.

(A suivre). A. V. D. B.

234 **Ed. Poncelet.** *Sceaux de la ville de Tournai, de ses échevinages et de ses jurisdictions.* — RT. 1908, t. IV, p. 61-68; 85-89 (*à suivre*).

235 **H. Boulanger.** *Lille en Flandre, ses sceaux, ses armes.* Lille, 1907, gr. in-4, 57 p., 26 pl., tiré à 16 exemplaires hors commerce.

236 **[LVII, 27, 231, 232.] J. Cuvelier.** *La matrice du sceau de Baudouin IV, comte de Flandre.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 128 = P. Vanrycke; NA. 1907, t. XXXII, p. 797 = A. H.)

237 **[LVII, 28.] C. Callewaert.** *Le sceau du chancelier de Flandre Guillaume (1230-1231), avec un contre-sceau du chanoine Guillaume de Capella.* (AnEN. 1907, t. III, p. 455 = F. de C[oussemaker].)

238 **G. Bigwood.** *Sceaux de marchands Lombards conservés dans les dépôts d'archives de Belgique.* — RBN. 1908, t. LXIV, p. 217-236 et pl. IV. (*à suivre.*)

L'auteur de cet article s'est proposé de publier les sceaux de marchands italiens qui faisaient des opérations de banque dans les Pays-Bas au cours des XIIIme et XIVe siècles. Dans cette première partie de son travail, il traite des marchands florentins (Compagnie des Peruzzi et ses associés; Guy de la Coltibaldi, Philippe Eschalay, François Lupicine) et siennois (Compagnie des Gallerani), et donne au sujet de leurs familles quelques fragments généalogiques. Une notable partie des sceaux mentionnés se trouve aux archives de la ville de Bruges.

Le travail de M. Bigwood étant avant tout une étude de sigillographie, nous aurions voulu trouver dans les descriptions de sceaux et d'armoiries qu'il renferme une exactitude et une précision minutieuses; il est regrettable qu'elles soient souvent d'un vague extrême, et l'auteur semble ignorer jusqu'à l'existence même des règles du blason; la description du sceau de Barthélemy Fin (p. 236), pour n'en citer qu'une seule, n'a aucun rapport avec la réalité.

Le mémoire de M. Bigwood est accompagné d'une bonne planche, qui supplée en partie aux défauts que nous signalons.

A. D. M.

7. GÉNÉALOGIE, HÉRALDIQUE.

239 **Comte P.-A. du Chastel de la Howarderie.** *Crayons généalogiques Tournaisiens : les descendants de Marguerite de Rasse, femme de Charles Lefebvre, orfèvre.* — RT. 1907, t. III, p. 76-81, 97-101, 115-119, 127-131, 160-162, 175-197, 210-212; t. IV, 12-14, 27-30, 54-56, 89-91 (fin).

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (1).

240 [LVI, 261.] **H. Nelis.** *Deux chartes de Charles le Bon pour l'abbaye de Saint-Bavon.* (AnEN. 1907, t. III, p. 450-451 = F. de C[oussemaker].)

241 [LVII, 32.] **Hoornaert-Callewaert.** *Les plus anciens documents des archives du béguinage de Bruges.* (AnEN. 1907, t. III, p. 448 = F. de C[oussemaker].)

242 **E. de Moreau-J.-B. Goetstouwers,** S. J. *Le polyptique de l'abbaye de Villers.* (Extrait des AHEB. t. XXXIII). Louvain, Smeesters, 1906, in-8, 238 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 74-75 = U. Berlière.)

Ce polyptique ou livre censier remonte à l'an 1272 et fut renouvelé sur l'ordre de l'abbé Arnoul de Ghistelles. Ce *Liber census* n'est pas un livre de comptes du monastère ou des granges qui en dépendaient ; il a pour but d'énumérer les cens, rentes et fermages que chaque centre rattaché à l'abbaye devait ou percevait. La topographie, la philologie et l'histoire des maisons

(1) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.



seigneuriales y trouveront des renseignements nouveaux. Une bonne table des noms de personnes et des lieux, des monnaies et mesures et un glossaire sont donnés en appendice.

Nous signalons cette édition très soignée à l'attention de nos lecteurs, comme modèle à suivre. L'on pourra d'ailleurs y puiser de nombreux renseignements sur l'organisation économique du domaine dans l'ordre cistercien, qui avait en Flandre deux abbayes importantes, les Dunes et Ter Doest. R. D. S.

243 **Ch. Petit-Dutaillis.** *Documents nouveaux sur l'histoire sociale des Pays-Bas au XVe siècle.* (*Lettres de rémission de Philippe le Bon*). — AnEN. 1907, t. III, p. 565-601; 1908, t. IV, 66-115 (à suivre).

Documents tirés de douze registres des chartes de l'audience des ducs de Bourgogne. (Arch. du Département du Nord.) Fonds inexploité. Données très curieuses sur les mœurs et sentiments populaires de la Flandre au XVe siècle.

244 **J. de Pas.** *Fondations pieuses de Jehan, dit Agneux et de Catherine de Lens, sa femme, 1453.* — SAMBull. 1907, t. XI, p. 749-756.

Fondations importantes, faites par des membres d'une des plus puissantes familles de St-Omer au XVe siècle.

245 **De kanunniken** *der Middelburgsche abdij in 1579.* — AZG. 1907, bl. 167-169.

Een bericht, voorkomende in de Resolutiën der Gecommiteerden raden van Zeeland, dd. 17 juli 1579, door notas toegelicht. Geeft inlichtingen nopens de kanunniken, die in 1579 nog in leven waren.

246 **[LVII, 37, 388.] A. Rodriguez-Villa.** *Correspondencia de la Inf. Archid. Da Isabel Cl. Eug. de Austria con el duque de Lerma.* — Boletin de la real Academia de la historia. 1905, t. XLVII, p. 413-448; 1906, t. XLVIII, p. 5-40, 111-131, 185-214, 257-289, 337-373, 421-441; 1906, t. XLIX, p. 5-87. (Suite; fin.) (ABelges. 1907, t. IX, p. 257-258.)

247 **Th. Sevens.** *Sweveghem.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 382-390.

Naar eenige bij toeval ontdekte vellen uit eene rekening van 1721-22. Wetenswaardigheden over den stoffelijken toestand der ingezetenen, klokken en kerkuurwerk, en gemeentebestuur.

248 **[LVI, 44, 272.] A. De Poorter.** *Een inventaris van 't jaar 1752.* (AnEN. 1907, t. III, p. 450 = F. de C[oussemaker].)

249 **[LVI, 46; LVII, 39, 236.] A. de St. Léger** et **Ph. Sagnac.** *Les cahiers de la Flandre maritime.* (HJ. 1907, t. XXVIII, p. 690.)

250 **A. Stein.** *Relations inédites sur la mission du prince d'Orange à Anvers au mois d'octobre 1830.* — CRHBull. 1906, t. LXXV, p. 105-136. (ABelges. 1907, t. IX, p. 157.)

Communiqués diplomatiques anglais.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

251 [LVI, 275, 391; LVII, 43, 391.] **Lodewijk van Velthem's** *voortzetting van den Spiegel historiael* (1248-1316) opnieuw uitgegeven door H. VANDER LINDEN en W. DE VREESE. T. I. (AnEN. 1908, t. IV, p. 116-118 = K. de F.)

252 [LVI, 392; LVII, 44.] **H. Lemaître.** *Chronique et Annales de Gilles le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai* (1272-1352). (MA. 1907, 2e sér., t. XI, p. 281-282 = Etienne Clouzot.)

253 **A. Bayot.** *La légende de Troie à la cour de Bourgogne.* Études d'histoire littéraire et de bibliographie. (Publications de la Société d'Émulation de Bruges. Mélanges, I.) Bruges, De Plancke, 1908, in-8, 51 p.

I. M. Bayot veut faire la lumière sur l'auteur, le plan et les sources de la composition intitulée: *Recueil des histoires de Troyes*; il passe en revue les manuscrits et les éditions de cet ouvrage, dans le but d'en extraire toutes les indications possibles et d'assigner à chaque exemplaire son degré d'autorité. Ses conclusions sont: 1° Le livre III du Recueil est, presque intégralement, une de ces versions françaises de l'ouvrage de Gui de Colonne, *Historia destructionis Troiæ*, qui avaient vu le jour dans l'entourage de Philippe le Bon. 2° L'intention de l'auteur fut d'écrire 3 livres, sous le titre de *Recoeil des troyennes histoires*; mais l'ouvrage dans sa forme première ne comprit que les deux premiers livres. Il se fit ainsi que l'objet principal du récit, la légende de Troie, manquait à la composition. Dès avant 1469 l'usage s'établit de compléter le cadre resté vide du troisième livre, à l'aide d'une traduction de Gui de Colonne. 3° C'est Raoul Lefèvre, chapelain de Philippe le Bon qui composa les 2 premiers livres en 1464.

II. Les versions de la légende troyenne formaient un groupe important de la bibliothèque des ducs de Bourgogne. M. B., après avoir expliqué l'intérêt qui s'attachait alors à cette légende, examine, à l'aide des textes de différents inventaires, la série des manuscrits qui la contiennent; il les décrit, en refait l'histoire, les identifie s'il le peut et en dresse une classification provisoire.

A. D. M.

254 **W. de Vreese en Edw. Gailliard.** *Dietsche kalenders.* — VKVA. 1908, bl. 5-45.

Uitgave van twee kalenders, getrokken uit twee handschriftelijke gebedenboeken, berustende op de bibliotheek der Hoogeschool te Gent; voorafgegaan door eene grondige beschrijving. Beide kalenders zijn rijk aan rituëele aanwijzingen en merkweerdig in taal- en schriftkundig opzicht. De eerste kalender werd geschreven in 1483, te of in de buurt van Nijmegen. De

tweede dagteekent uit het jaar 1504 en schijnt herkomstig te zijn uit dit deel van Oost-Vlaanderen dat aan den rechter oever der Schelde gelegen is. E. V. C.

255 **K. Ceissens.** *Hasseltse « historiael » spelen : Coninck Balthazar. Die belegeringhe van Samariën.* (Leuvensche tekstuitgaven, n° 3.) Leuven, 1907. Fr. 2.80.

256 **Van den Gheyn,** S. J. *Un manuscrit de l'imprimeur gantois Robert de Keyser à la bibliothèque de l'Escurial.* — AnGOG. 1907, t. VIII, p. 89-108. (ABelges. 1908, t. X, p. 80 = H. Coppieters Stochove.)

V. AnÉm. [LVII, 336]. Voici le titre de cette curieuse compilation : « *Liber trium officiorum ex Salomone collectus et ex aliis locis sacris, matutino, vespere et completorio ex vita Salomonis secundum usum illustrissimi atque excellentissimi Regis Caroli ex Hispania sua redeuntis et proficiscentis in Germaniam ad Imperii susceptionem.* » On peut juger de la nature de cette œuvre par les versets du début de l'office.

Domine maria tua mihi aperias
Et navis mea annuntiabit laudem tuam
Deus in navigationem meam intende, etc.

Parti d'Espagne le 1er mai 1520, Charles-Quint aborda dans sa patrie le 1er juin et arriva à Gand le 6. C'est à cette occasion que Robertus Caesar ou de Keyser offrit son manuscrit à l'empereur. Le R. P. Van den Gheyn transcrit intégralement l'épître dédicatoire qu'il enrichit de notes précieuses ; notamment à l'occasion de la mention d'un ouvrage inconnu de de Keyser *de nuptiis Leopoldi*, il donne au sujet de Léopold d'Autriche, évêque de Cordoue, (1541-1557) de nombreux renseignements recueillis dans cette ville. Suivent la description du manuscrit, de ses miniatures, de sa reliure ; des extraits des comptes de Charles-Quint relatifs à ce volume ; des données sur la personnalité de Robert de Keyser, tirées surtout de la correspondance d'Érasme, et d'où il appert que notre imprimeur littérateur était un humaniste érudit qui brigua même une chaire au Collège des trois-langues de Louvain et à l'Université de Tournai. A. D. M.

257 **F. Pyper.** *Leerstellige en stichtelijke schriften van Joann-Anastasius Veluanus e. a.* (Bibliotheca reformatoria neerlandica, éd. S. Cramer et F. Pyper. T. IV.) La Haye, M. Nyhoff, 1906, in-8, xi-616 p. Fl. 8. (RHE. 1907, t. VIII, p. 807-809 = Th. Van Oppenraaij.)

V. AnÉm. [LV, 425 ; LVII, 183.]

Le 1er ouvrage réimprimé par les soins du Dr. Pyper, est intitulé : « Corte Instruccye ende onderwijs hoe een ieghelic mensche met God ende zynen even naesten schuldigh es ende behoord te leven ». Il a pour auteur un inconnu, Corneille

van der Heyden, prêtre et maître-es-arts. Ce livre a paru à Gand, en 1545.

258 **De Spaansche Furie**, éd. F. J. VAN DEN BRANDEN. — AA. t. XXIV, p. 156-158 ; 241-246.

V. AnÉm. [LV, 36, 427 ; LVI, 269 ; LVII, 394.]

Zeker Gabriel Correas wierd gevangen genomen te Brugge op het aanklagen van Anthony Couvreur van Brugge « uit saecken van dat hy inde voorleden invasie en sacq deser stadt mede soude helpen hebben pilleren.., hebbende daeromme de Wethouderen van Brugge... gesonden aen uwe Eerw. (Borgemeesteren ende Schepenen der Stadt van Antwerpen) sekere huerlieden om te hebbene informatie preparatoir van de levene, conversatie, name ende fame des suppliants. »

259 **Isaäc da Costa.** *De slag bij Nieuwpoort.* (Klassiek letterk. panthéon N° 144.) Zutphen, 1908, Fr. 0,65.

260 **D. U. Berlière**, O. S. B. *Deux lettres de D. Alexandre Legrand, bénédictin de la Congrégation de St.-Maur.* — RBén. 1908, t. XXV, p. 107-112. (ABelges. 1908, t. X, p. 22.)

Détails sur des recherches faites au XVIIe siècle, dans les bibliothèques des Pays-Bas.

261 **Journal** *d'événements divers et remarquables (1767-1797)* rédigé par ROBERT COPPIETERS, bourgmestre de Bruges et député des États de Flandre, éd. P. VERHAEGEN. (Publications in-8° de la Société d'Émulation de Bruges.) Bruges, De Plancke, 1907, XIX-438 p. avec 1 pl. h.-t. (AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 214 = L. Ryelandt.)

262 **[LVII, 52] R. Dupont.** *De handschriftelijke kronijk van J. B. Rybens over Nieupoort.* (AnEN. 1907, t. III, p. 454-455 = F. de C[oussemaker].)

263 **Albert-Joseph Paridaens.** *Journal historique, 1787-1794*, éd. A. WINS. (Publications de la Société des Bibliophiles belges, séant à Mons). T. II. Dequesne-Masquillier, 1907, gr. in-8, x-336 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 235-236 = P. Poullet).

Sur le T. I. Cf. (ABelges. 1903, t. V, p. 222-223 = P. Poullet.)

264 **[LVI, 390] C. Callewaert.** *Prêtres français réfugiés en 1793-1794 à St-André-lez-Bruges.* (AnEN. 1907, t. III, p. 453 = F. de C[oussemaker].)

265 **P. de Vaissière.** *Lettres d'aristocrates.* Paris, Perrin, 1907, in-8, XXXVIII-626 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 245-246 = A. De Ridder.)

« Les personnages, dont émanent ces lettres, sont divers, mais leurs impressions concordent sur la vie des émigrés en Belgique et l'accueil fait aux proscrits par nos pères ». (ABelges. l. c.).



III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

266 **[LVII, 395, 521.] H. Pirenne.** *Histoire de Belgique*, t. III. (HJ. 1907, t. XXVII, p. 670-671 = Schdr. : analyse l'ouvrage; DWB. 1908, I, bl. 149-153 = A. Fierens; RHist. 1908, t. XCVII, p. 412-418 = P. Frédéricq; NRHD. 1907, t. XXXI, p. 584-587 = G. Blondel; VSWG. 1908, t. VI, p. 141-144 = H. Siekeking; HVJS. 1907, t. X, p. 433-437 = E. Rachfall, recensions de la traduction allemande.

267 **[LVI, 333, 449; LVII, 248.] A. Cartellieri.** *Phillip II August.* T. II. *Der Kreuzzug.* 1187-1191. (RHE. 1908, t. IX, p. 348-352 = Ch. Terlinden.)

268 **[LVI, 281, LVII, 75.] K. Wenck.** *Philipp der Schöne von Frankreich, seine Persönlichkeit und das Urteil der Zeitgenossen.* (HVJS. 1907, t. X, p. 423-427 = Richard Scholz.)

269 **[LVII, 533.] O. Cartellieri.** *Ueber eine burgundische gesandschaft an den kaiserlichen und päpstlichen Hof im Jahre 1460.* (ABelges. 1908, t. X, p. 20-21.)

270 **Chr. Hare.** *The high and puissant princess Marguerite of Austria, princess dowager of Spain, duchess dowager of Savoy, regent of the Netherlands.* London, Harper, 1907, in-8, xvi-351 p. grav. h.-texte.

271 **H. Coninckx.** *Marguerite commémorée* (1507-1907). — CAMBull. 1907, t. XVII, p. 103-131 (ABelges. 1908, t. X, p. 65 = J. Laenen.) Courte notice sur la cour de Marguerite d'Autriche, où furent conviés et réunis de nombreux artistes de la Renaissance. L'auteur donne des détails intéressants sur l'entrée de la princesse à Malines, le 7 juillet 1507 et sur ses obsèques en 1530.

Nous y trouvons des renseignements sur le transfert de ses restes à Bruges et de leur transport à Brou, dans le magnifique monument exécuté par Conrad Meyt, d'après les plans de Louis van Beughem. Ses entrailles furent conservées en l'église SS. Pierre et Paul à Malines et son cœur au couvent des Annonciades à Bruges. Le cénotaphe, élevé dans cette ville, reproduit dans le Ms. de Molo [1] était dû à Michel Scherrier, tailleur d'images. Déplacé et redressé, par les soins de Mgr. Brénart, évêque de Bruges, au château de Royghem, à Ste-Croix, il disparut pendant la tourmente révolutionnaire.

Bon Alb. van Zuylen van Nyevelt.

---

[1] Bibl. publique de Bruges, No 595, 2 vol.

272 **O. A. Hecker.** *Karls V Plan zur Gründung eines Reichbundes.* Ursprung und erste Versuche bis zum Ausgange des Ulmers Tages (1547). (Leipziger historische Abhandlungen hrg von E. Brandenburg, G. Seeliger, U. Wilcken, Heft I). Leipzig, 1906. (HVJS. 1907, t. X, p. 549-552 = Fritz Hartung.)

273 **F. Rachfahl.** *Wilhelm von Oranien und der niederländische Aufstand.* Zweiter Band, II. Abteilung. Halle a-S., Max Niemeyer, 1908, in-8, p. 513-901 et 43-95-IV. (RIPB. 1903, t. LI, p. 166-168 = H. Pirenne, recension des deux volumes: « répond à tout ce qu'on pouvait espérer et de l'intérêt du sujet et de la science de l'auteur ».)

V. AnÉm. [LVII, 535]. Ce second volume mène l'histoire de Guillaume d'Orange et de la révolution des Pays Bas, jusqu'à l'arrivée du duc d'Albe.

274 **[LVII, 62, 254, 397.] E. Gossart.** *Espagnols et Flamands au seizième siècle.* T. II. *La Domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 118-122 = J. Carpentier; RHE. 1908, t. X, p. 135-141 = L. Van der Essen, « œuvre de valeur, certaines réserves à faire »; HJ. 1907, t. XXVII, p. 671-672 = Schdr. : analyse l'ouvrage.)

275 **F. K. Esbach.** *Don Juan d'Austria.* Breslau, Schles. Druck-Genossenschaft, s. d., 22 p.

276 **[LVII, 398.] Fr. van Kalken.** *La Fin du régime espagnol aux Pays-Bas.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 122-123 = A. de Saint-Léger; RIPB. 1907, t. L, p. 335-336 = H. Lonchay; ARBBull. 1907, p. 526-528 = E. Discailles; RQH. 1907, t. LXXXII, p. 651-653 = Hyrvoix de Landosle; RUB. 1907-1908, t. XIII, p. 234-236 = G. S.; AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 209 = A. van Zuylen van Nyevelt.)

277 **[LVIII, 58.] E. Hubert.** *Les Pays-Bas espagnols et la République des Provinces-Unies depuis la paix de Münster jusqu'au traité d'Utrecht* (1648-1713). (RHE. 1908, t. IX, p. 373-379 = A. Pasture; RIPB. 1908, t. LI, p. 56-58 = H. Lonchay.)

278 **de Lordat-Charpentier.** *Un page de Louis XV. 1740-1747.* Paris, Plon, 1908, in-8, VII-422 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 58-59 = A. De Ridder.)

Édition des lettres du baron de Lordat, qui prit part à des campagnes en Belgique. « Il y a peu de choses neuves à y glaner sur les faits importants, mais, pour l'étude de quelques côtés accessoires, ces lettres fourniront des éléments originaux » (A. De Ridder).

279 **J. Delhaize.** *La domination française en Belgique à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle.* T. I. Introduction. Conquête de la Belgique par Dumouriez. Première occupation. Bruxelles, 1908, in-12, 444 p. Fr. 3.50.

280 **Lieutenant-Colonel De Bray.** *Quelques considérations politiques sur la révolte des provinces belges en 1789 et 1790.* — Bruxelles, Goemaere, 1908, in-8°, 132 p.

Les lecteurs de la *Revue Générale* ont eu la primeur d'une partie de cet ouvrage. La notice parue dans les AnÉm. [LVIII, 48] le caractérise d'une manière suffisante. Ajoutons que les promesses du titre sont largement tenues et même dépassées : dans sa correspondance, alerte et vive, le comte F.-G. de Bray a recueilli, sur les hommes et les choses de son temps, une foule de renseignements savoureux. J. V.

281 **Magnette Félix.** *Les Émigrés français aux Pays-Bas* (*1789-1794*). — ARBMém. in-8°, 2me série, t. IV, 144 pages.

Expose surtout les rapports entre le gouvernement de la Belgique à cette époque et les émigrés français. La présence sur le sol belge de tant d'étrangers au service d'une cause aussi spéciale et aussi dangereuse que celle de l'émigration en lutte ouverte avec le gouvernement établi de la France, devait au début créer au Cabinet de Bruxelles une situation fort délicate. En plus, l'organisation militaire qu'ils voulurent se donner, l'agitation antifrançaise qu'ils essayèrent de créer chez nous, l'imprudence et la hardiesse de la plupart de leurs démarches, surexcitèrent malencontreusement au sein des populations belges, sortant à peine d'une révolution, toutes les passions populaires. Le ministre de Bruxelles dut donc prendre vis-à-vis de ses hôtes forcés, certaines mesures de police; ce sont surtout ces mesures que M. Magnette a eu la patience de rechercher dans les correspondances diplomatiques du temps et dans d'autres documents officiels inexplorés, et qu'il nous expose dans une étude très bien menée. R. D. S.

282 **H. Furgeot.** *Le Marquis de Saint-Huruge, généralissime des Sans-Culottes, 1738-1801.* Paris, Perrin, 1908, in-8, 441 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 59-60 = A. De Ridder.)

« Saint-Huruge a son nom lié à notre histoire à raison des missions qu'il eut à remplir près de l'armée du nord, c'est-à-dire près de celle qui opérait contre la Belgique » (A. De Ridder).

283 **R. Paillot.** *Le roman d'un émigré.* — RG. 1907, t. LXXXVI, p. 477-496, 597-615, (à suivre). (ABelges. 1908, t. X, p. 25 = H. Van Houtte.)

Quelques détails sur la situation de la Belgique en 1794.

284 [**LVII, 539.**] **H. Coutanceau-C. de La Jonquière.** *La Campagne de 1794 à l'armée du Nord.* (AnEN. 1907, t. III, p. 614-619 = E. Desplanque.)

285 [**LV, 304; LVII, 79, 265, 405.**] **P. Fauchille.** *Une chouannerie flamande au temps de l'empire* (*1813-1814*). (AnÉm. 1907, t. LVII, p. 420-423 = P. van de Walle.)

286 **F. de Bas** et **comte J. de T'Serclaes.** *La campagne de 1815 aux Pays-Bas, d'après les rapports officiels néerlandais.* T. I. Quatre-Bras. Bruxelles, De Wit, 1908, 548 p. gr. h. t., cartes et plans.

L'ouvrage sera complet en trois volumes. Le second est intitulé Waterloo, le troisième comprendra des annexes, notes et plans. Le prix de souscription à l'ouvrage complet : 20 francs.

287 **A. Stern.** *Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871, Zweite Abtheilung: Geschichte Europas von 1830 bis 1848.* 1r Band. Stuttgard, Cotta, 1905, gr. in-8°, XVIII-618 s (ABelges. 1908, t. X, p. 11-12 = P. Poullet.)

Ouvrage capital d'histoire politique contemporaine. Quelques erreurs dogmatiques. (ABelges. l. c.).

288 **R. Arnaud.** *L'Égérie de Louis-Philippe. Adelaïde d'Orléans (1777-1847), d'après des documents inédits.* Paris, Perrin, 1908, in-8, 375 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 60-62 = A. De Ridder.)

« L'auteur met très bien en lumière l'ascendant de la princesse et il le montre s'affirmant plusieurs fois dans des questions qui touchent notre pays » (A. De Ridder).

289 **M. De Fourny.** *Le bilan des assemblées générales des catholiques à Malines en 1863, 1864 et 1867.* — RG. 44e année, I, p. 212-229, 365-367.

C'est un très bel ouvrage, pénétrant et documenté, que prépare le savant professeur de Louvain, M. De Fourny, sur « l'histoire des Congrès catholiques en Belgique » — à en juger par l'extrait qu'en a publié la *Revue sociale catholique* [AnÉm. LVII, 542] et par les pages que nous venons de lire dans la *Revue Générale*. Elles dressent le bilan, magnifique, des assemblées de Malines et des œuvres nombreuses qui en sont issues : « la Fédération des Cercles ; la Fédération ouvrière ; l'association pour la publication des brochures ; la *Revue Générale* ; plusieurs journaux ; les écoles spéciales, l'école normale des humanités, la chaire d'archéologie chrétienne et le musée d'art à l'Université catholique ; les écoles Saint-Luc : nous avons gagné tout cela à Malines, et par dessus tout il faut compter le programme du parti et cette intime cohésion des milices chrétiennes, sans lesquelles aucune grande victoire n'est possible. »

Riche d'idées et de faits, l'étude de M. De Fourny pourrait être touffue ; mais il y a autour de sa phrase, de l'air et de la lumière... J. Vermaut.

290 **M. Heins.** *Une question de frontière internationale en Flandre aux IXe. Xe, XIe siècles.* Bruxelles, Weissenbruch, 1907, in-8, 15 p.

291 [LVI, 288.] **V. Fris.** *Blavotins et Ingherkins. Une guerre privée dans la Flandre maritime au 12e siècle.* (NA. 1907, t. XXXII, p. 528 = A. H.)

V. AnÉm. 1906, t. LVI, p. 304 s.

292 [**LVII, 529.**] **H. Obreen.** *Floris V, graaf van Holland en Zeeland, heer van Friesland (1256-1296).* (ABelges. t. IX, p. 271-273 = V. Fris.)

293 **Ad. Duclos.** *Bruges en un jour.* Quatorzième édition, revue, mise à point et illustrée. Bruges, K. Van de Vyvere, 1908. In-16, 120 p. Avec deux cartes hors texte et de nombreuses gravures.

Excellent petit guide de Bruges. Ses brèves notices donnent la quintessence de nos connaissances historiques sur les monuments brugeois. A lire surtout dans l'introduction (p. 10-35) un bon résumé de l'histoire de la ville, de l'art des façades à Bruges et de l'école de peinture brugeoise. Cette quatorzième édition est qualifiée « revue, mise à point et illustrée » : on s'aperçoit bien vite que ce ne sont pas de vains mots et que cette nouvelle édition a largement profité des études faites par l'auteur en vue de la publication d'un ouvrage important qui est sous presse : *Bruges, histoire et souvenirs.* C. C.

294 **R. de Beaucourt de Noortvelde.** *Brugge en omstreken.* De oorsprong van hare abdijen, kloosters, oud-kasteelen, godshuizen, enz. Geschiedkundige aanteekeningen, met plan der stad ten jare 1302 en verscheidene teekeningen. Gent, F. en R. Buyck, 1907, in-4°, 241 bl., prenten en portr. Fr. 6.

295 **R. de Beaucourt de Noortvelde.** *Le Franc de Bruges. Notes historiques. Noms des familles des magistrats de l'ancienne administration.* Ypres, Lambin, 1906, in-8, 49 p. et 2 pl. F. 1,25.

296 **Th. Sevens.** *In de straten van Kortrijk op het einde der XVe eeuw, naar een rentenboek van den H. Geest.* — BGOK. 1906-1907, bl. 324-361.

Beschrijving van straten en huizen met ophelderingen uit andere handvesten getrokken.

297 **C. Tamboryn.** *Geschiedenis van Elverdinghe.* Yper, Callewaert, 1908, 245 bl. F. 5. (AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 207 = P. Allossery.)

298 [**LVII, 536.**] **A. Hocquet.** *Tournai et le Tournaisis au seizième siècle au point de vue politique et social.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 123-125 = E. Bouchet.)

299 **Kempeneer.** *Les aliénations de Malines au XIVe siècle. Étude sur la situation politique de la Seigneurie.* — CAMBull. 1905, t. XV, p. 81-104; 1907, t. XVII, p. 157-199 (*à suivre*). (ABelges, 1906, t. VIII, p. 75-76 ; 1908, t. X, p. 65 = J. Laenen.)

Louis de Nevers achète la seigneurie de Malines, en 1333, à l'évêque de Liége, Adolphe de la Marck, pour la somme de cent mille livres tournois. Cette vente est ratifiée par le chapitre de St-Lambert. Le comte augmente encore ses droits par le rachat de l'avouerie, reprise à Renaud de Gueldre, pour la somme de 60.000 florins.

L'auteur donne en appendice plusieurs documents inédits.

P. v. d. W.

300 [**LVIII, 70.**] **Ch. Bonnier.** *Templeuve-en-Pevele.* (ABelges. 1908, t. X, p. 54-55 = L. Verriest.)

301 **G. Baelen.** *Histoire de Wasquehal.* Lille, Danel, 1907.

302 **M. Thiéry.** *Péronne, étude d'histoire locale.* Péronne, Loyson, 1907, in-16, 21 p., 1 grav.

303 **J. Van den Heuvel.** *Jules De Trooz.* — RG. 1908, 44e année, I, p. 145-150.

M. Van den Heuvel, ancien ministre de la justice, apporte le salut de l'épée à son frère d'armes, dont on peut dire qu'il est mort debout.

Fils de ses œuvres, M. Jules De Trooz s'est dévoué à la chose publique avec une droiture et un zèle qui l'ont élevé, peu à peu, jusqu'au sommet de la hiérarchie politique. Sa carrière ministérielle (1899-1907) fut marquée par d'excellentes réformes et par l'éclat superbe qui fut donné, en 1905, aux fêtes commémoratives de notre indépendance. J. VERMAUT.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

304 **L. Gilliodts-van Severen.** *Le Service des Postes à Bruges (1280-1344).* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 22-64. (ABelges. 1908, t. X, p. 79 = J. Cuvelier.)

Passe en revue, dans les comptes communaux de Bruges de la fin du XIIIe et du commencement du XVIe siècle, Section des dépenses, les chapitres spéciaux consacrés aux messagers et aux courriers. Sans mentionner l'objet des messages, il transcrit ou annote tous les détails ayant trait à l'organisation des moyens de transport, à la sûreté et à la réciprocité des correspondances, aux mesures de l'itinéraire, aux payements et aux conditions faites aux facteurs ambulants.

305 **H. Pirenne.** *L'organisation politique dans les Pays-Bas.* — Revue de Belgique, 1906, 15 p.

306 [**LVII, 412.**] **P. Poullet.** *Les institutions françaises de 1795 à 1814.* Essai sur les origines des institutions belges contemporaines. (ARBBull. 1907, p. 408-410 = V. Brants; RHE. 1908, t. IX, p. 142-152 = Ch. Terlinden.)

Ouvrage capital. L'auteur étudie, à la lumière des textes législatifs, sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, les constitutions de ces divers gouvernements, les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, les institutions départementales et locales, les finances publiques, la force publique, les libertés publiques et le régime des cultes, de l'enseignement et de la bienfaisance.

307 **G. Claeys.** *La Garde Civique courtraisienne de 1830 à nos jours.* — BGOK. 1907-08, t. V, p. 29-40.

A côté de l'ancienne *Schutterij* Hollandaise, fut créée en 1830 la *Borgerlijke Wacht*; les deux furent remplacées quelques mois plus tard par la Garde Civique, dont le premier chef fut le Bon Félix Bethune. — Belle conduite du 1er bataillon à la frontière en 1831.

308 **Ch. Woeste.** *Questions d'enseignement.* — RG. 1908, 44e année, I, p. 441-461.

Avec cette clarté et cette précision de style qui distinguent sa manière, M. Woeste passe en revue l'histoire de notre législation scolaire ; en particulier, il explique et justifie l'économie des lois de 1884 et 1895. Quant à l'instruction obligatoire, elle n'est pas, sans doute, à répudier en principe ; mais en Belgique, à l'heure actuelle, si l'on tient compte de toutes les circonstances contingentes, elle apparaît comme inutile et même dangereuse. Un double devoir s'impose aux catholiques, impérieusement : le premier, c'est de multiplier leurs écoles ; le second, de faire en leur faveur une active propagande. J. V.

B. Histoire économique et sociale.

309 **Dr. G. Arnold Kiesselbach.** *Die wirtschaftlichen Grundlagen der deutschen Hanse und die Handelsstellung Hamburgs bis in die zweite Hälfte des 14 Jahrhunderts.* Berlin, G. Reimer, 1907, v-295 p. in-8. M. 6. (AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 92-94 = E. Van Cappel.)

310 **[LVI, 90; LVII, 98.] J. Finot.** *Étude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et la république de Gênes au Moyen-Age.* Extrait des AnCFF. 1906-1907, t. XXVIII. (AnEN. 1907, t. III, p. 456 = E. B[ouchet] ; AnÉm. 1907, t. LVII, p. 411-414 = E, Van Cappel.)

311 **G. Van Doorslaer.** *Notes sur la navigation, l'industrie et le commerce Malinois aux XIIIe, XIVe et XVe siècles.* — CAMBull. 1907, t. XVII, p. 29-51.

Au moyen âge il existait entre Bruges et Malines des relations commerciales importantes. P. v. d. W.

312 **L. Verriest.** *Quelques documents tournaisiens pour servir à l'histoire économique du moyen-âge.* — CRHBull. 1907, t. LXXVI, p. 136-152. (ABelges. 1907, t. IX, p. 284.)

5 documents, 1314-1316, ayant trait aux institutions urbaines et à des opérations commerciales.

313 **W. C. Robinson.** *L'Angleterre et la Compagnie d'Ostende.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 65-68. (ABelges. 1908, t. X, p. 79-80 = J. Cuvelier.)

314 **G. Willemsem**. *Contribution à l'histoire de l'industrie linière en Flandre au XVIIIe siècle.* — AnGOG. 1907, t. VII, p. 223-340. (ABelges. 1908, t. X, p. 32-34 = H. Van Houtte; ARBBull. 1908, p. 6 = H. Pirenne.)

Étude peu agréable à lire et difficile à consulter. Dans ces 120 pages on ne rencontre ni division en chapitres ou paragraphes, ni en-têtes. C'est une longue analyse de mémoires, de rapports, d'enquêtes, d'ordonnances conservés aux Archives de l'État à Gand, parsemée de longues considérations sur la production et le trafic du lin, sur la fabrication et le commerce des toiles, sur la nature et la portée des protestations contradictoires des intéressés tant ruraux qu'urbains, des tisserands comme des grands marchands, sur le mobile et l'efficacité des mesures prises par le gouvernement.

Nous y voyons se dérouler une série de conflits économiques entre les producteurs de la matière première d'un côté et les fabricants et marchands de toiles de l'autre, conflits qui sont l'indice de la décadence et le prélude de la ruine d'une industrie vitale de la Flandre.

Dans le principe c'était le système prohibitionniste qui était appliqué, interdisant l'exportation du lin dans le but de maintenir à bas prix la matière première. Puis fut proclamé le libre commerce du lin. Les fabricants et marchands de toiles, lésés dans leurs intérêts, protestent et obtiennent gain de cause; toute exportation de lin est prohibée. Cette fois, ce sont les producteurs qui réclament. Alors le gouvernement a recours à un régime transactionnel et accorde des licences de sortie aux particuliers. Enfin, malgré l'opposition du plat-pays, le système prohibitionniste est rétabli, mais bientôt remplacé de nouveau par le régime des autorisations particulières.

Toutes ces mesures législatives ne purent empêcher la décadence de l'industrie linière. La ruine était inévitable, vu les défauts d'organisation technique et économique : chez le producteur manque d'initiative, chez le marchand inertie et traditionalisme étroit. Ajoutez à cela la concurrence étrangère et, dans le pays même, les fraudes et une concurrence déloyale. Lorsque, en 1787, notre principal débouché, l'Espagne, ferma ses frontières aux toiles de Flandre, ce fut le coup de grâce.

Comme on le voit, l'étude de M. W. est pleine d'intérêt pour l'histoire sociale et économique de la Flandre.

On lui a reproché à juste titre (v. ABelges. 1908, p. 33-34) de ne pas avoir rapporté son étude à l'ensemble de notre histoire économique et d'avoir perdu de vue que le gouvernement était moins préoccupé des intérêts de ses sujets que de ses propres finances.

E. Van Cappel.

315 **A. Crapet.** *L'industrie dans la Flandre wallonne à la fin de l'ancien régime. L'arrêt du Conseil de 1762, le traité de commerce de 1786 et leurs conséquences.* Douai, 1907, in-8, 19 p.

316 **J. Bernolet.** *Het ambacht der Bakkers, mitsgaders algemeenheden over „de Ambachten en Neringen" te Brugge.* — B. 1907, bd. XVIII, bl. 305-315 ; 1908, bd. XIX, bl. 17-26.

Eenige aanmerkingen nopens schild, voorrechten, wetten en ontwikkeling van het ambacht.

V. AnÉm. [LVII, 283.]

317 **G. Caullet.** *Esquisse historique sur l'ancien serment des arquebusiers de Courtrai.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 363-381.

Notes sur sa formation, son administration, ses concours de tir, ses services rendus à la ville, son local, sa dissolution.

318 **H. Coulon.** *Contribution à l'histoire de la médecine en France du XIVe au XVIIIe siècle. La Communauté des chirurgiens, barbiers de Cambrai (1366-1795).* Paris, Baillière, 1908, in-8, xvi-281 p., grav.

319 **M. Heins.** *Bateaux et bateliers.* — Bulletin officiel du Touring Club de Belgique. 1908, t. XIV, p. 201-204, ill.

Huishoudkundig heden en verleden van 't binnenlandsch varen in Belgiën. Bondig en belangwekkend opgesteld, doch zonder bewijsopgeving. L. D. W.

320 **G. Bigwood.** — *Une loterie patriotique au XVIe siècle.* — AnAB. 1907, t. XXI, p. 256-291. (ABelges, 1908, t. X, p. 15 = G. Smets.)

Pour remplir le trésor royal épuisé par la guerre contre la France, Marguerite de Parme résolut de recourir à une loterie publique. La Gouvernante la concède en 1561 à Jacques Van Henxthoven. Celui-ci résidait à Anvers, tout en ayant des agents dans les principales villes des dix-sept provinces ; à Bruges, son représentant était Jehan Spetal. Le prix du billet était de 10 sols de 2 gros monnaie de Flandre. Les lots consistaient en pièces d'argenterie dont plusieurs de grande valeur. Il y eut deux tirages, le premier comprenant 87.000 billets et 473 prix, le second 120.000 billets et 1000 prix. Ces loteries rapportèrent au trésor un bénéfice de 25.000 livres. P. v. d. W.

321 **[LVI, 196, 298.] E. Van Cappel.** *De hongersnood in de middeleeuwen tot de XIIIe eeuw.* (AnEN. 1907, t. III, p. 450 = F. de C[oussemaker].)

322 **R. Dupont.** *Een Vrouwenoproer te Nieuwpoort in 1744.* — B. 1908, bd. XIX, bl. 145-150.

Een oproer der Nieuwpoortsche vrouwen tegen den uitvoer van het graan naar Engeland in duren tijd.

323 **L. Ghys.** *En toch wetenschappelijk.* — B. 1907, bd. XVIII, bl. 231-234.

Hoe het bloed uit de wonden of mond van een verongelukte

of vermoorde vloeit, wanneer een familielid of de moordenaar bij hem komt.

324 **E. Van Cappel.** *Het baargericht.* — B. 1908, bd. XIX, bl. 15-16.
Het is een Godsoordeel der vroegere tijden, waarbij men een verdachte het lijk van den vermoorde liet aanraken : bleef het bloeden achterwege, dan werd de verdachte onschuldig verklaard.

325 **Edw. Gaillard.** *Onnoozele-Kinderendag. Eenige teksten uit de Brugsche Hallegeboden.* — VKVA. 1908, bl. 56-64.
Gebruiken op dit feest te Brugge in de XVIe eeuw.

326 **J. Darnet.** *Dunkerque au dernier siècle.* — UFBull. 1907, t. X, p. 335-388.
Nombre de données folkloristes sur les mœurs, habitudes, costumes, habitations, la langue, les fêtes. Détails relatifs aux rues, places, moyens de locomotion, commerce, industrie, etc.

C. Histoire des lettres et des sciences.

327 [LVII, 573.] **H. T. Oberman.** *Van Leiden naar Leuven; de overgang van Just. Lipsius naar eene Roomsche Universiteit.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 262.) — Vervolg in NAKG. 1907, bd. V, bl. 269-304. (ABelges. ibid., p. 292.)

328 **P. Lehmann.** — *Franciscus Modius als handschriftenforscher.* — (Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters, éd. L. Traube. T. III, fasc. 1.) Munich, C. H. Beck, 1908, in 8°, xii-152 p. M. 7.
Modius naquit à Oudenbourg en 1556 et mourut en 1597 à Aire. Humaniste distingué, il acquit dans ses voyages et visites aux bibliothèques, de même que par ses études, une vaste connaissance des manuscrits. M. L. retrace la biographie de cet érudit, en utilisant surtout sa correspondance. Il traite ensuite de ses recherches de manuscrits et nous fournit ainsi de précieux renseignements sur les anciennes bibliothèques de Bruges, St-Bertin, Ter Doest et d'autres villes étrangères à la Flandre. Les deux manuscrits de Ter Doest que Modius a signalés : Q. *Curtius Rufus historiæ de Alexandro Magno* et *Sallustius de bello Jugurthino et de conjuratione Catilinæ* n'ont pu être retrouvés jusqu'ici.
C'est un titre de gloire pour notre humaniste flamand de nous avoir conservé les variantes d'un excellent codex de Fulda contenant l'*Apologeticum* de Tertullien (p. 66 et 80). Car nous persistons à croire, malgré les objections de M. Rauschen, que ce codex Fuldensis est bien le *meilleur manuscrit* de l'Apologeticum. Voir nos observations dans RHE. 1907, t. VIII, p. 402 s.
De bonnes tables accompagnent ce savant ouvrage.
L'auteur n'a pas connu plusieurs détails donnés par M. le Chan. De Schrevel, sur Modius lui-même et sur quelques-uns de ses amis, p. ex. le séjour de Modius, en 1575, à Bruges, où il

reçut la tonsure de l'évêque Remi Drieux, en même temps que son ami François Nans, fils du tuteur de Modius (De Schrevel, *Notes et documents* pour servir à la biographie de Remi Drieux, dans AnÉm., t. XLVI, p. 442.) C. Callewaert.

329 **Alph. Roersch.** *Particularités sur François Modius.* — Musée belge, t. XII, 1908, p. 73-88.

Fait soigneusement connaître l'excellent ouvrage précédent et ajoute une dizaine de pages de notes qui servent à compléter ou à rectifier certaines opinions de M. Lehmann. V. AnÉm. [LVII, 274, 537]. C. C.

330 **J. A. Worp.** *Geschiedenis van het drama en van het tooneel in Nederland*, 2e deel. Groningen, Wolters, 1908, 577 p. (RHBBull. 1908, t. XI, p. 116 = O. Van Hauwaert.)

V. AnÉm. [LV, 209].

331 **Dr. J. te Winkel.** *De ontwikkelingsgang der Nederlandsche letterkunde.* Haarlem, de erven J. Bohn, 1907. F. 15,75. (DWB. 1908, I, bl. 169-172 = J. P[ersyn].)

Verschijnt in ongeveer 15 afleveringen elk van 160 bl. en te zamen in 4 deelen. Thans is het eerste deel volledig.

332 **P. E. Rypma.** *Gids bij studie der Nederlandsche letterkunde.* Groningen, 2 deelen. I. XVIIe en XVIIIe eeuw (IV-122 bl.). II. XIXe eeuw (IV-150 bl.) geb. Fr. 4.75.

333 **Pater Linnebank.** — *Van Nederlandsche letteren.* Maldeghem, V. Delille, in-12°, 202 bl. Fr. 2.

Geen proza-fijnproeverij, maar wel een reeks eenvoudige, klare, frissche opstellen. Ze zijn eerst verschenen in het Noord-Nederlandsch dagblad « Het Centrum ». Geschreven, zegt Pater Linnebank, « met de bedoeling om ook het katholieke Holland beter bekend te maken met de herleving der Vlaamsche letteren ». Onze Zuid-Nederlandsche letterkunde schat hij hoog; meer dan gelijk wie huldigt hij hetgeen haar eigen wezen uitmaakt, in woord en beeld, in klank en in kleur. Het spreekt dan van zelf dat hier West-Vlaanderen hoog getroond wordt, in den persoon van zijn voorname schrijvers : Guido Gezelle en Albrecht Rodenbach, Hugo Verriest en Stijn Streuvels; bij Kapelaan Mervillie valt er ook veel merkwaardigs te genieten.

J. Vermaut.

334 **Fr. Bertrand,** O. C. *Pater Lucas van Mechelen.* — B. 1907, bd. XVIII, bl. 189-202, 280-304.

Pater Lucas van Mechelen was een mystieke dichter der XVIIe eeuw.

335 **H. L.** *Michel de Swaen, poète flamand.* — UFBull. 1908, t. XI, p. 79-81.

Quelques faits inédits. Additions à l'article paru dans la CFFBull. t. XXVII; AnÉm. [LVIII, 99; LVI, 96.]

336 **J. de Boer.** *De romantiek in Jacques Perk en Albrecht Rodenbach.* — Iris. 1908, februari.

337 **Albrecht Rodenbach.** — Vlaamsche Vlagge, bd. XXXIV, bl. 12-14.

Uit het *Kortrijksche Volk* van 15 December 1907.

338 **Dr. Leo Van Puyvelde.** *Albrecht Rodenbach, zijn leven en zijn werk.* Amsterdam, L. J. Veen, 1908, 238 bl. met portretten en platen. Fr. 3.50. (B. 1908, bd. XIX, bl. 160 = A. D. M.)

339 **Fierens-Gevaert.** *Figures et sites de Belgique.* Bruxelles, Van Oest et Cie, 1907, in-8, 187 p. F. 3.50.

Contenu. I. Charles De Coster, le père des lettres belges contemporaines, auteur de : La légende et les aventures héroïques, joyeuses et glorieuses d'Ulenspiegel et de Lamme Goedzak au pays de Flandre et d'ailleurs. — II. Guido Gezelle. — III. Les trois villes sœurs, Gand, Anvers, Bruges (de la littérature historique). — IV. Le Brabant. V. Waterloo légendaire. — VI. Une retraite de Montalembert au château de Rixensart, etc.

340 [**LVII, 113.**] **H. Rommel.** *Nécrologe de la Société d'Émulation.* (AnEN. 1907, t. III, p. 448 = F. de C[oussemaker].)

341 **M. A. Le Mercier.** *La famille Arnaud-Jeanty à Dunkerque.* — UFBull. 1908, t. XI, p. 30-72.

Détails sur la vie et les travaux de l'ingénieur Honoré Arnaud, qui travailla sous Louis XIV, aux fortifications de Dunkerque, Gravelines, Bergues, Furnes, Ypres, Dixmude, au fort de Knocke près d'Ypres, etc., et de son fils Louis-Maurice Arnaud-Jeanty, le constructeur des écluses de Mardyck, de Slyckens, et de divers travaux de défense.

342 **H. Lemattre.** *Louis-Maurice-Arnaudt Jeanty, connétable de la Société de St-Sébastien* (à Dunkerque). — UFBull. 1907, t. X, p. 117-127.

Quelques détails sur cette société d'archers fondée en 1322 et qui eut comme président en 1722 Louis Jeanty, le célèbre ingénieur, dont il est question au numéro précédent. Poésie flamande de circonstance.

D. Histoire de l'art.

343 **R. Lemaire.** *Faut-il conserver les œuvres d'art de nos églises?* — MABull. 1907-08, t. VII, p. 262-267.

Voici quelques idées que l'auteur émet pour résoudre ce problème :

1°/ Les besoins du culte sont la première loi d'une église. Si le bien spirituel est en jeu et s'il y a incompatibilité entre ce bien et d'autres intérêts, l'art et l'archéologie doivent lui céder le pas ; 2°/ l'intérêt de l'art l'emporte, toutes choses égales, sur celui de l'archéologie. Donc, tout ce qui, dans une église, est manifeste-

ment antiesthétique, doit être éloigné, tout ce qui est beau doit être conservé, même aux dépens de l'unité de style ; 3° il faut également respecter les œuvres qui, tout en nuisant à la beauté de l'église, ont en elles-mêmes une valeur intrinsèque éminente, historique ou archéologique.

Enfin, dans toute la question, une prudence extrême s'impose. Faire plutôt trop peu de modifications que trop, et avant d'en faire, prendre l'avis de gens compétents, c'est là la règle la plus sûre et la moins compromettante. A. V.

344 **H. Cochin.** *Tableaux flamands.* Paris, Plon-Nourrit, 1908, in-16, xviii-302 p. F. 3.50. (RT. 1908, t. IV, p. 59-60 = M. Houtart.)

I. Conférence donnée à Bruges, en 1902, sur « L'âme flamande ». II. Conférence donnée à Tournai en 1904 sur « l'Art et la nature en Italie et en Flandre ». III. Une ténébreuse affaire à Bourbourg, en 1648. V. [AnÉm. LVIII, 74.]

345 **Vicomte de Ghellinck-Vaernewyck.** *L'ordre de la Toison d'or et l'exposition de Bruges.* — ABAnBull. 1907, p. 183-276 (ABelges. 1908, t. X, p. 65 = J. Laenen.)

Expose sommairement ce qu'était la Toison d'or, quelles furent ses origines et quelles ont été ses conséquences ; dans une 2e partie, passe en revue la partie de l'exposition, qui concernait la célèbre institution. Bonne vue d'ensemble, qui fait office d'introduction à une bibliographie très soignée, un inventaire descriptif et assez détaillé des publications et manuscrits relatifs à la Toison d'or. Cette bibliographie contient 356 nos, répartis sous les 7 paragraphes suivants : I. Statuts, ordonnances, privilèges, cérémonial (1-84). II. Dignités, offices, jurisprudence (85-94). III. Inventaires et archives de l'ordre, (95-100). IV. Histoire de l'ordre : 1/ Toison de l'antiquité, (101-142) ; 2/ Histoire de l'ordre de la Toison d'or, (143-264). V. Armoriaux de l'ordre et noms des chevaliers, (265-339). VI. Poèmes relatifs à la Toison d'or. Orateurs et réthoriciens, (340-356). VII. Publications parues à l'occasion de l'exposition de Bruges en 1907, (356-361, et articles de revues et de journaux). R. D. S.

346 **Les chefs-d'œuvre** *d'art ancien à l'Exposition de la Toison d'Or à Bruges en 1907.* Bruxelles, Van Oest et Cie, 1908, in-4°, xi-270 p. et 108 planches hors texte. Fr. 100

Splendide volume. Impression et toilette extérieure très soignées. Illustrations artistiques, dont certaines sont parfaites. Texte de valeur dû à la collaboration de spécialistes. *Introduction* par le Bon H. Kervyn, comprenant quelques notes sur la Toison d'Or et sur l'histoire de l'Exposition. I. *Portraits historiques* par M. P. de Mont, p. 1-74, 38 reproductions. Les notices qui accompagnent les planches sont très bien faites. Elles comprennent des notes historiques sur le personnage représenté, la description de l'œuvre, l'examen des problèmes de critique d'attribution et d'originalité,

avec bibliographie et renvoi aux tableaux apparentés et similaires. — II. *Tableaux religieux, scènes de genre, portraits*, etc., par le même, p. 75-126, 26 reprod. — III. *Miniatures* par le R. P. Van den Gheyn, S. J., p. 127-142, 7 reprod. — IV. Tapisseries et Broderies, par J.-Mª Florit y Arizcun, p. 143-162, 7 pl. — V. *Dentelles* par M. van Overloop, p. 163-166, 1 pl. — *Sculptures* par L. Maeterlinck, p. 167-180, 8 reprod. — VI. *Les orfèvreries civiles, les faïences émaillées et les poteries d'art*, par Ch. L. Cardon, p. 181-195, 8 reprod. — VII. *Les armures* par G. Macoir, p. 196-216, 11 reprod. — VIII. *Les Blasons* par le Bon A. van Zuylen van Nyevelt, p. 217-235, 16 reprod. — IX. *La numismatique à l'Exposition de la Toison d'Or* par V. Tourneur, p. 235-254, nombreuses figures. — X. *La sigillographie de la Toison d'Or* par A. Mesdagh, p. 255-266, 12 reproductions.

347 **Les chefs-d'œuvre** *de l'art flamand à l'Exposition de la Toison d'Or*, étudiés par un groupe de savants, sous la direction de C. Tulpinck. Préface par H. Pirenne. (Fasc. 1 et 2 de la revue *Les Anciens Arts de Flandre*, 1908, t. III.) Bruges, 1907, in-fol., de plus de 100 pages de texte avec figg. et 25 pl. h.-t. Fr. 25.

H. Pirenne. *Préface*, p. I-IV.

L'éminent historien expose d'une façon claire et précise quel fut le but poursuivi par Philippe le Bon en fondant l'ordre de la Toison d'or. Cet ordre fut un instrument politique important entre les mains du prince, pour rallier à sa cause la noblesse des dix-sept provinces, et pour y créer des serviteurs dévoués à la Maison de Bourgogne.

Sander Pierron. *La peinture à l'exposition de la Toison d'or*, p. 1-38.

L'auteur décrit, analyse, et discute les attributions des principaux tableaux qui ont figuré à l'exposition de la Toison d'Or. Sa critique est intéressante et sagace ; mais à propos de certains tableaux il se livre à des descriptions qui n'ont rien de commun avec la critique d'art.

Contre l'opinion de tous les historiens, M. Sander Pierron soutient que les ducs de Bourgogne n'ont rien fait pour favoriser le développement des arts dans les dix-sept provinces. Il suffit de consulter l'ouvrage du comte de Laborde pour être convaincu du contraire. Les ducs de Bourgogne en réunissant sous leur domination les diverses provinces des Pays-Bas, imposèrent leur autorité aux puissantes communes flamandes, et mirent fin à leurs rivalités. L'ordre et la sécurité ne sont-ils pas les premières conditions pour que les arts puissent se développer ? Heureux et prospère sous les grands ducs d'Occident, la Flandre vit l'efflorescence de l'art, tandis que celui-ci tomba en décadence dans la France déchirée par les factions et ruinée par la guerre de Cent ans.

Pour l'auteur, Charles-Quint est un prince dégénéré, à l'esprit

voilé et sans aucun courage; Philippe II, un fanatique. M. S. P. oublie que l'impartialité et la sérénité sont les premières qualités de l'historien et du critique d'art. Trop souvent dans cet article le journaliste et le polémiste percent sous l'historien et le critique.

R. P. Van den Gheyn, S. J. *Manuscrits et miniatures*, p. 39-47.

Les manuscrits et miniatures relatifs à la Toison d'or, peuvent se diviser en deux classes, ceux qui ont principalement un intérêt artistique, comme: « Le livre des œuvres de Miséricorde »; et ceux qui concernent directement l'histoire de la Toison d'or, son institution, ses statuts et ordonnances. Ces derniers sont rarement des chefs-d'œuvre. L'auteur donne une brève description des principaux manuscrits exposés.

E. Baes. *Les tombeaux des princes de Bourgogne,* p. 48-60.

Le texte de cet article ne répond pas adéquatement à son titre, c'est plutôt une esquisse rapide de l'art funéraire aux Pays-Bas du XIIIe au XVIe siècle. L'auteur nous donne la description des principaux monuments funéraires élevés pendant ces trois siècles dans nos provinces. Nous nous permettons de regretter que M. Baes ne cite aucune des sources auxquelles il a puisé pour donner la description de plusieurs monuments funéraires disparus.

A. Goffin. *Les tapisseries,* p. 61-76.

L'ancien et le nouveau testament, les romans de chevalerie, et les chansons de gestes, telles étaient les sources où les tapissiers flamands allaient chercher le sujet de leurs compositions. M. Goffin examine ensuite la question de savoir si Roger van der Weyden a dessiné des cartons pour tapisserie; il croit pouvoir conclure pour l'affirmative. Dans la seconde partie de son étude, il donne une bonne description des principales tapisseries exposées à Bruges.

F. Alvin. *La médaille flamande,* p. 77-84.

L'art du médailleur fut introduit à la cour des ducs de Bourgogne, par Jean de Candida, italien de naissance, qui modela en médaille les effigies de Charles le Téméraire, de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne. Au XVIme siècle, Jacques Jonghelinck, élève de Floris, exécuta un grand nombre de médailles. Ce fût ce même artiste, qui, en 1558, sur la commande de Philippe II, exécuta et fondit en cuivre le monument élevé à la mémoire de Charles le Téméraire dans l'église Notre-Dame à Bruges. Parmi les autres artistes flamands qui s'illustrèrent dans l'art du médailleur, citons encore Etienne de Hollande, Conrad Bloc et Jean de Montfort. Plusieurs de leurs médailles figuraient à l'exposition et M. Alvin en donne une bonne description.

Sampere y Miquel. *Portraits de Philippe le Beau et de Charles-Quint.* (Musée du Louvre). Michel Sithium, peintre de la cour de la reine Isabelle la Catholique, de Marguerite d'Autriche et de Charles I. (1480-1516), p. 85-98.

Tout ce qu'on peut déduire de cette étude, c'est qu'il y a eu, à la fin du XV[e] et au commencement du XVI[e] siècle, à la cour d'Espagne, un peintre flamand appelé dans les documents Michel Sithium. On ne peut avec certitude lui attribuer aucun tableau connu. L'auteur termine en émettant le vœu que les Primitifs Castillans soient étudiés en Castille : on distinguera ainsi mieux leur œuvre de celle des peintres flamands primitifs, qui en grand nombre résidèrent en Espagne, et dont l'influence fut si profonde sur l'école espagnole.

C. Tulpinck. *Les arts du bois et du métal*, p. 99-108.

Description des stalles de la cathédrale de Barcelone. Elles peuvent être attribuées à un artiste flamand, mais on ne peut nier qu'il ait subi l'influence de l'art espagnol. L'auteur étudie ensuite le retable de Pensa di Mondari, œuvre flamande de la fin du XV[e] siècle. P. Van de Walle.

348 [LVII, 586.] **H. Rommel.** *L'exposition de la Toison d'Or.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 250 = J. Cuvelier.)

349 **H. Hymans.** *De tentoonstelling van het Gulden Vlies te Brugge.* — OK. 1907, aflev. van October en November.

Zie AnÉm. [LVII, 585].

350 **St. Kekule von Stradonitz.** *Von der Vlies-Austellung und dem Turnier zu Brügge*, 1907. — Zeitschrift fur historische Waffenkunde. Band IV. Heft 9. Leipzig.

L'auteur étudie spécialement la section des armures à l'Exposition de la Toison d'or. Il fait remarquer la beauté des objets exposés ainsi que la finesse des colliers et des insignes de cet ordre gravés sur les cuirasses. Il croit que les colliers susdits sont exécutés en remplacement du collier d'or et du bélier, dont le port était obligatoire, d'après les statuts donnés par Philippe le Bon.

M. S. K. v. St. passe ensuite en revue les différents n[os] du catalogue. Il faut noter les détails intéressants concernant les armures regardées comme ayant appartenu à Philippe le Beau Enfant (*musée de Vienne*) et à Don Carlos (*musée de l'Ermitage*).

Pour ce qui regarde la première, Boeheim [1] prétend qu'elle a été exécutée vers 1506, date de la mort de Philippe le Beau, qui était alors agé de 28 ans, et qu'elle ne peut pas avoir appartenu à ce prince. Il n'est pas plus probable, d'après lui, qu'elle ait été faite pour Charles V ou pour son frère Ferdinand. Tout au plus pourrait-on l'attribuer au premier, qui a été créé chevalier dès sa naissance; quant au second, il n'obtint le collier qu'en 1516.

L'armure du musée de l'Ermitage a passé pendant quelques

---

(1) *Album hervorragender Gegenstände aus der Waffensammlung der Allerhöchsten Kaiserhauses.* Wien, 1894-98.



temps pour celle de Charles le Téméraire. GILLE et ROCKSTUHL (¹) font remarquer que si la cuirasse peut remonter à l'époque du duc, les tassettes et le casque sont certainement postérieurs d'un siècle. M. S. K. v. Str. constate l'homogénéité du travail et de la décoration et croit que toute l'armure est de la fin du XVIe siècle. Charles le Téméraire étant ainsi écarté comme possesseur de cette armure, tout comme Charles V, mort en 1556, et Ferdinand I, mort en 1564, le critique admet comme probable l'hypothèse, qu'elle a appartenu à Don Carlos, fils de Philippe II, né en 1545 ou bien à Don Juan d'Autriche, né en 1547.

Dans la suite de l'article viennent quelques appréciations sur le Tournoi de l'Arbre d'or, qui eut lieu à Bruges en 1468 et dont les principaux épisodes se déroulèrent sur la Grand'place en 1907, lors des fêtes inaugurales des Ports de Bruges.

Bon A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

351 **H. Coninckx.** *Notes d'art.* — A. *A propos du chapitre de la Toison d'Or, tenu à Malines en 1491. Hugues de Boulogne; Pierre Coustain; Jean Hennequart; Vranque; Baudouin vander Wyct alias van Battele; Rombaut van Parcke; Henri de Kale; Jacques van Lathem; Jacques et Jean van Battele; Michel Coxie,* peintres. — B. *Au fil des comptes de la Corporation des Poissonniers à Malines.* — CAMBull. 1907, t. XVII, p. 53 ss. (ABelges. 1908, t. X, p. 65 = J. Laenen.)

La première partie traite des peintres susnommés, qui travaillèrent pour la Cour de Bourgogne. L'auteur, relevant de nombreux détails, épars dans l'Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord, rédigé par MM. le chanoine Dehaisnes, Delplanque et Finot, et quelques renseignements trouvés aux archives générales à Bruxelles, relate la coopération de plusieurs de ces artistes aux blasons des chapitres de l'ordre de la Toison d'Or, notamment de ceux qui furent tenus à Bruges en 1468 et 1478.

De nombreux extraits concernent le livre des ordonnances dudit ordre, exécuté par Jean van Battele pour l'empereur Charles V, vers 1550 et les difficultés soulevées pour le paiement de cette œuvre. Qu'il soit permis d'ajouter que ce livre d'ordonnances pourrait bien correspondre au ms. exposé à Bruges par Madame Porgés (*Catal. de l'Exp. de la Toison d'Or*, p. 92, n° 43). Il existe beaucoup de similitudes entre la façon de traiter les blasons des souverains et les symboles de l'ordre, tels que les briquets et les flammes, et la manière dont ces éléments sont peints sur l'intéressant tableau de la ville de Malines, œuvre de Jean van Battele, également exposé à Bruges. (Cat. susdit, p. 29, n° 60). Il resterait à vérifier si le nombre des blasons peints dans ce recueil corres-

(¹) *Musée de Tzarskoe-Selo ou collection d'armes de S. M. l'Empereur de toutes les Russies.* S. Petersbourg et Karlsruhe, 1835 ff. Heft -3.

pond à celui donné par les comptes de Malines. Ce ms. a été continué par un autre enlumineur, dont la façon de procéder est toute différente et se reconnaît aisément ; cette continuation comprend le règne de Philippe II.

Le R. P. van den Gheyn, S. J., conservateur à la Bibliothèque Royale de Belgique, semble porté à admettre cette opinion (1).

La seconde partie se rapporte à la Corporation des Poissonniers Malinois. B[on] A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

352 **St. Kekule von Stradonitz.** *Hohenzollern als Ritter des Ordens vom goldenen Vlies in altes Zeit.* — Extrait du Hohenzollern Jahrbuch, 1907, Berlin.

Cet opuscule orné de plusieurs reproductions photographiques a rapport aux membres de la famille Hohenzollern qui furent chevaliers de la Toison d'Or et notamment à Eitel Frederich II, dont le portrait a été envoyé par l'empereur Guillaume II à l'exposition de la Toison d'Or.

B[on] ALB. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

353 **A. Robida.** *Les vieilles villes des Flandres, Belgique et Flandre française.* Illustré par l'auteur de 155 compositions originales, dont 25 hors texte, et d'une eau-forte. Paris, Dorbon aîné, gr. in-8°, 286 p. Fr. 15.

Point de vue esthétique.

354 **A. Kleinclausz.** *Dijon et Beaune* (Coll. Les villes d'art célèbres). Paris, H. Laurens, 1907, in-4. Fr. 4.

355 **[LVII, 120, 424.] R. Lemaire.** *Les origines du style gothique en en Brabant* (RHE. 1908, t. IX, p. 88-90 = C. Enlart. Étude complète et définitive. Quelques critiques de détail.)

356 **[LVII, 425, 593.] J. Braun,** S. J.. *Die Belgischen Jesuitenkirchen.* (RAC. 1908, 5e série, t. IV. p. 52-55 = R. Verwilghen.)

357 **[LVI, 311.] C. Callewaert.** *L'Église Notre-Dame et la chapelle castrale des châtelains au bourg de Bruges.* (AnEN. 1907, t. III, p. 451 = F. de C[oussemaker].)

358 **[LVII, 594.] A. De Pauw.** *Note historique sur l'église de Wenduyne.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 250 = J. Cuvelier.)

359 **H. Hoste.** *La tour de l'Oud Hof à Bruges.* — RAC. 1908, 5e sér., t. IV, p. 114-117.

Description architectonique de cette tour monumentale et historique dont, il y a vingt-cinq ans, on décida la restauration, mais qui paraît hélas ! à la veille de sa ruine. A. V.

360 **[LVII, 430.] Anciennes façades gantoises.** (ABelges. 1908, t. X, p. 6-7 = V. Fris.)

---

(1) *Les chefs-d'œuvre de l'art flamand à l'exposition de la Toison d'Or. Manuscrits et miniatures*, p. 45. Voir plus haut n. 347.

361 **A. Heins.** *Anciennes clefs d'ancre de façades flamandes et brabançonnes du XVIIIe siècle.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 35-51, ill. (ABelges. 1908, t. X, p. 81 = H. Coppieters Stochove.)

362 [LVII, 121.] **H. Rommel.** *Charles De Wulf.* (AnEN. 1907, t. III, p. 449 = F. de C[oussemaker].)

363 [LVI, 277.] **Das Leben der niederländischen** *und deutschen Maler von Carl van Mander. Textabdruck nach der Ausgabe von 1617. Uebersetzung und Anmerkungen von* HANNS FLOERKE. (ABelges. 1907, t. IX, p. 243-244 = Fierens Gevaert.)

« Texte, traduction, notes, et biographie de van Mander. Édition excellente, d'autant mieux venue que la traduction française de M. H. Hymans se fait de plus en plus rare (ABelges. l. c.)

364 **L. Maeterlinck.** *L'art et les rhétoriciens flamands.* — Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire, Paris, 1906, avril.

365 **L. Maeterlinck.** *Nos peintres rhétoriciens aux XVe et XVIe siècles.* — L'art moderne, Bruxelles, 1906, numéros des 5 et 26 août.

Ces articles signalent l'influence considérable qu'exercèrent les peintres flamands, affiliés en grand nombre aux chambres de Rhétorique, sur le caractère artistique des cortèges, banquets, représentations scéniques qui accompagnaient les joyeuses entrées des princes, la célébration des chapitres de la Toison d'or et d'autres solennités civiles et religieuses de l'époque.

366 **H. Bouten.** *De vlaamsche schilderschool voor het volk geschetst.* Rousselaere, 1908. Fr. 0.60.

367 **Fierens Gevaert.** *La peinture en Belgique. Musées, Églises, Collections, etc. Les Primitifs flamands.* Bruxelles, Van Oest et Cie, 1908, in 4°. F. 42, prix de souscription de l'ouvrage ; chaque fascicule, 4 fr.

Histoire de la peinture flamande et wallonne à travers les œuvres conservées dans notre pays, dans nos musées, églises, collections, etc.

Ce travail, fait d'après l'ordre chronologique, montrera aussi l'enchaînement historique des influences de milieu et d'école. Le premier fascicule qui vient de paraître est consacré aux précurseurs du XIVe siècle et aux Van Eyck. Le fasc. II sera consacré à Rogier van der Weyden et à Pierre Christus ; le fasc. III au maître de Flémalle et à son école, à Thierry et Albert Bouts, etc. L'auteur terminera par Pierre Breugel le vieux, ses fils et les maîtres venant après lui : Lambert Lombard, Luc de Heere, les Pourbus, Antonio Moro et Rey. Chaque fascicule comprendra de 8 à 10 pages de texte et environ 12 planches hors-texte en typogravure. Le premier fascicule comprend exceptionnellement 32 pages de texte et 16 planches.

368 **P. de Mont.** *Van de gebroeders van Eyck tot Pieter Breughel.* Vijftig meesterwerken der vroegste nederlansche schilderkunst. Fasc. 1-6. Berlin, Fischer et Franke, 1907, in-fol. Le fasc. F. 135.

369 **Firmenich-Richartz.** *Frühholländer.* — ZCK. 1906-1907, t. XIX, col. 353-362.

Compte-rendu détaillé de la publication de M. M. Dühlberg sur les peintres primitifs d'Amsterdam, Leyde et Haarlem.

370 [LVI, 318; LVII, 131, 583.] **Bon H. Kervyn de Lettenhove.** *L'exposition des Primitifs à Bruges.* (AnEN. 1907, t. III, p. 451-452 = F. de C[oussemaker].)

371 **H. Hymans.** *Les Van Eyck.* Biographie critique. (Les grands artistes.) Paris, Laurens, [1908], in-8°, 127 p. et pl. hors-texte. F. 2,50.

372 **N. de Romé.** *La part d'Hubert Van Eyck dans le retable de l'Agneau mystique.* — Le Musée. 1908, t. V, p. 56-61.

Principes et opinions de Dvorak et de H. Hymans. L'auteur les applique et les étend. En général, pour lui, Hubert est moins subtil que Jean, « mais par ses dons de vision pénétrante, son invention technique, ses géniales qualités de métier, son sens extraordinaire de la couleur et surtout du modelé, il doit être considéré comme le véritable initiateur de toute la peinture moderne ».

373 [LVII, 436, 602.] **J. Coenen.** *Quelques points obscurs de la vie des frères Van Eyck.* (ABelges. 1908, t. X, p. 67.)

374 **E. Bertaux.** *Les primitifs espagnols. Les disciples de Jean Van Eyck dans le royaume d'Aragon.* — Revue de l'art, 1907, t. XXII, p. 339-360.

375 **Les chefs-d'œuvre** de *Roger Van der Weyden*, L. J. Kryn. Bruxelles, 1908, in-24.

Cet élégant opuscule permet de se rendre compte de la valeur et des caractéristiques de l'œuvre pictural de Roger Van der Weyden, qu'une courte introduction appelle le « plus grand des primitifs flamands ». Il donne, en photogravure, trente-deux reproductions de tableaux de Van der Weyden. Pas d'annotations; rien que le nom des tableaux et l'indication de la collection où ils sont conservés. C. C.

376 **G. Hulin.** *Notes sur deux peintres gantois du XVe siècle : Liévin van den Bossche et Willem van Lombeke alias de Ritsere.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 81-82 = H. Coppieters Stochove.)

Renseignements relatifs à la vie et aux œuvres de ces deux artistes. Détails sur les conditions de la vie matérielle des peintres au XVe siècle.

377 **A. Heins.** *La vue de Gand qui paraît avoir été interprétée sur les volets de l'annonciation du maître de Flémalle ou de Mérode.* — GOGBull. 1907, t. XV, p. 201-224. (ABelges, 1908, t. X, p. 18 = H. Coppieters Stochove.)

Dans le fond du volet de droite du magnifique tableau que tout le monde a admiré à l'exposition de la Toison d'or, M. Heins

croit reconnaître les silhouettes des tours de l'ancienne église de Ste-Pharaïlde et de celle de St-Nicolas. L'œuvre serait gantoise.

378 **N. Henault.** *Les Marmion (Jehan; Simon; Mille et Colinet), peintres amiénois du XVe siècle.* (Extrait de la *Revue archéologique*, 4e série, t. IX.) Paris, Leroux, 1907, in-8°, 81 p. (ARBBull. 1908, p. 11-14 = H. Hymans.)

Travail très érudit sur Simon Marmion et sa famille. Sa femme se maria en secondes noces au peintre Jean Prévost. Quant aux œuvres de Simon, beaucoup d'incertitude et d'attributions de pure fantaisie.

379 [LVII, 605.] **M. Gossart.** *Jérôme Bosch, Le « faizeur de Dyables » de Bois-le-Duc. La peinture de diableries en Flandre au moyen-âge.* (AnEN. 1907, t. III, p. 47-474 = M. E. Barry.)

Compte-rendu de la soutenance et des objections de MM. Benoit, Lemonnier, Dufour, Petit-Dutaillis, de Saint-Léger.)

380 **L. Maeterlinck.** *Les peintres rhétoriciens flamands et le « Maître des femmes à mi-corps ».* — GBA. 1908, 3 pér. t. XXXIX, p. 224-235.

Les premières pages de cette étude sont consacrées à l'influence de la peinture sur les choix et la représentation des pièces mimées que les rhétoriciens composaient et jouaient, et dont leurs confrères peintres exécutaient les décors. V. AnÉm. [LVII, 603]. Puis, passant au problème de l'identification du Maître des demi-figures de femmes, M. M. rappelle et décrit les pièces les plus nouvelles et les plus utiles au procès; il conclut que le peintre-rhétoricien gantois, Lucas d'Heere, possède seul les conditions requises, pour qu'on puisse lui attribuer avec certaine probabilité les peintures poétiques, aristocratiques et littéraires du maître inconnu de l'école flamande. V. AnÉm., 1907, t. LVII, p. 329 s. et [LVII, 332, 606].

381 **V. Vander Haegen.** *Le manuscrit gantois du « Liber Floridus » et ses illustrations (XIIe siècle).* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 112-113.

On connaît ce vaste recueil encyclopédique compilé en 1120 par le chanoine Lambert de Saint-Omer, et dont l'original est conservé à la bibliothèque de l'Université de Gand.

M. Vander Haegen examine les miniatures; énumère une trentaine de compositions artistiques; fait ressortir l'intérêt qu'elles présentent pour l'étude de l'art flamand et de l'iconographie. Voir AnÉm. [LVIII, 9, 43.] E. V. C.

382 **V. Vander Haegen.** *Le « Liber Floridus ». Les divers manuscrits étudiés par M. Léopold Delisle. — Les illustrations du manuscrit de Gand* (XIIe siècle). — RIPB. 1908, t. LI, p. 92-103.

I. Le « *Liber Floridus* » a été étudié dernièrement par M. Léop. Delisle [LVIII, 43]. M. Vander Haegen rend compte du travail de

M. Delisle, en y ajoutant quelques remarques critiques. Ainsi, il est d'avis que le *Liber Floridus* n'a pas été écrit par le savant Lambert, lui-même. M. Delisle admettait déjà la possibilité qu'un secrétaire eût tenu la plume. II. Intérêt des illustrations du manuscrit de Gand au point de vue de l'art flamand, de l'iconographie.

383 **B. Riehl.** *Studien über Miniaturen niederländischer Gebetbücher des 15. u. 16. Jahrh. im bayerischen National-Museum u. in der Hof- u. Staatsbibliothek zu München.* (Abhlgn. d. k. bayer. Akad. d. Wiss. Extrait.) Munich, Franz, 1907, in-8. p. 433-460, 7 pl. M. 3.

384 **E. Beissel,** S. J. *Exposition de l'histoire de l'art à Düsseldorf, 1904. III. Les manuscrits flamands.* (Suite, à suivre). — AAF. 1905, t. I, p. 53-56; 1906, t. II, p. 73-74. (ABelges. 1907, t. IX, p. 56 = J. Cuvelier.)

Dans un livre d'heures du duc d'Arenberg, quelques miniatures d'artistes flamands de la fin du XVe siècle.

385 **A. Smid.** *Zwei altäre ohne Altarstein.* — ZCK. 1907, t. XX, col. 281-284 et fig.

Les deux autels sans pierre consacrée sont l'*antimensium*, toile servant d'autel portatif dans l'église grecque et le collier de la Toison d'or. D'après certains auteurs, la présence de celui-ci pouvait remplacer un autel portatif proprement dit. (RAC. 1908, 5e sér., t. IV, p. 205 = R. M.)

386 **P. Vitry.** *Le Christ de Jacques de la Baerze.* — RAC. 1908, 5e sér., t. IV, p. 110-113.

Cf. AnÉm. [LVIII, 127.]

387 **F. F.** *Fragments de mosaïque, peinture et céramique, à la cathédrale et au musée archéologique de Saint-Omer.* — MABull. 1907-08, t. VII, p. 206-208, avec planche.

Notes et description.

388 **F. F.** *Dalle et carreaux céramiques provenant de la cathédrale de Saint-Omer ou d'églises de la région.* — MABull. 1907-1908, t. VII, p. 251-253, avec planche.

Notes.

389 **Bon de Bethune.** *A propos de cloches du Courtraisis.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 394-395.

Deux cloches du Pas de Calais fondues par Ignace de Cock d'Heestert.

390 **Bashford Dean.** *A suite of early gothic tapestries (Burgundian).* Extraits du Bull. of the metropolitan Museum of Arts. New-York, March, 1907, n° 3.

391 **G. L. Hurter.** *The Burgundian tapestries in the Metropolitan Museum.* — Burlington Magazine, 1907, t. XII, p. 185-186.

Ces deux articles se rapportent à une suite de tapisseries, données au Musée métropolitain de New-York par Mr J. Pier-

pont-Morgan. Elles représentent les sept sacrements et datent du XVe siècle.

Lors du mariage de Charles le Téméraire, une série identique, peut-être la même, garnissait les murs de l'oratoire du duc, à la Cour des Princes à Bruges.

B^on ALB. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

392 **Schrütgen.** *Zwei Gobelin-Kissendecken des XV. Jahrhundert.* — ZCK. 1907, t. XX, col. 321-322 et. pl.

« Description de deux tapisseries destinées à recouvrir des coussins. Elles représentent la licorne s'élançant vers la vierge. L'une, de la première moitié du XVe siècle, paraît être originaire d'Arras; l'autre, de la seconde moitié du même siècle, provient sans doute de Bruxelles ou de Bruges » (RAC. 1908, 5e sér., t. IV, p. 205 = R. M.)

393 **G. Caullet.** *Johannes Brito. Notes additionnelles.* — BGOK. t. IV, 1906-1907, p. 392-394.

Concernent le manuscrit original de la *Deffense*, la famille Bortoen (Brito) de Bruges, l'historien et peintre brugeois, Pierre Ledoulx (1730-1807), qui s'occupa un des premiers de la question Brito.

394 [LVI, 490.] **G. Caullet.** *Pierre Bouvet, premier typographe courtraisien* (*1623-1629*). (AnEN. 1907, t. III, p. 622-623 = F. de C[oussemaker].)

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

395 [LVII, 163, 443.] **L. V. Goemans.** *Het Belgische gezantschap te Rome* (*1600-1633*). — BGHB. 1907, bd. VI, bl. 403-416, 524-532; 1908, bd. VII, bl. 66-84, 181-193, 206-212, 255-270.

Slot van het eerste deel: De instellingen der legatie.

Begin van het tweede: De Titelvoerders der legatie. I. Jean Richardot, Resident der Nederlanden bij den H. Stoel (15 Mei 1600-22 Juni 1603.

396 [LVIII, 171.] **P. J. Goetschalckx.** *Naamlijsten der pastoors van de Belgische parochiën. eertijds deelmakende van 't bisdom van Antwerpen.* — BGHB. 1908, bd. VII, bl. 212-240. (Vervolg en slot.)

397 **E. Rembry.** *Origines du nouveau chapitre de St-Bavon à Gand.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 5-21. (ABelges. 1908, t. X, p. 79 = J. Cuvelier.)

I. Suppression des chapitres cathédraux et collégiaux existant en Flandre en 1797. II. Établissement de nouveaux chapitres

cathédraux, conformément au concordat et aux actes d'application de celui-ci. Le chapitre de Gand fut organisé par Mgr Fallot de Beaumont, par lettres du 21 décembre 1802. III. Noms et qualités des 10 premiers chanoines titulaires.

398 [LVII, 168.] **C. Callewaert.** *Les origines de la collégiale Saint-Donatien à Bruges.* (AnEN. 1907, t. III, p. 455 = F. de C[oussemaker].)

399 [LVI, 509.] **L. Slosse.** *De dekenij Ghistel rond 1732.* (AnEN. 1907, t. III, p. 453 = F. de C[oussemaker].)

400 **O. Bled.** *Les Frères des écoles chrétiennes à Saint-Omer, 1719-1906.* Saint-Omer, d'Homont, 1906, in-8°, 236 p.

Retrace l'histoire de l'existence et de l'enseignement des Frères à Saint-Omer, depuis la fondation de leurs écoles en 1719 jusqu'à leur première suppression en 1792-1793, leur rétablissement en 1804 et la seconde fermeture de toutes les écoles primaires des Frères en 1906. En ordre secondaire est exposée toute l'histoire de l'enseignement primaire à Saint-Omer.

C. C.

401 [LVII, 169.] **G. C. A. Juten.** *Slusana sacra.* (AnEN. 1907, t. III, p. 447-448 = F. de C[oussemaker].)

402 **E. Théodore.** *Notes sur l'église, le manoir de Zeggers-Cappel.* Bailleuil, Ficheroulle, 1907.

403 [LVI, 219, 508.] **A. De Poorter.** *La prévôté de Saint-Amand-lez-Courtrai.* (AnEN. 1907, t. III, p. 621 = F. de C[oussemaker].)

404 **A. Lamoot.** *Ecclésiastiques réfugiés à Neuve-Église en 1792.* — SEPCBull. 1908, t. XII, p. 91-94.

« Liste de 83 ecclésiastiques français refugiés en 1792, dans la paroisse de Neuve-Église, diocèse d'Ypres, contenant leurs noms, qualités, lieux de résidence et diocèses, ainsi que le lieu de leur demeure en ladite paroisse. »

405 [LVII, 179, 347.] **U. Berlière,** O. S. B. *Jean Bernier de Fayt, Abbé de St.-Bavon de Gand (1350-1395).* (AnEN. 1907, t. II, p. 453-454 = F. de C[oussemaker].)

406 **J. du Teil.** *Guillaume Fillastre, abbé de Saint-Bertin. Sa biographie, ses œuvres, son influence artistique.* — SAMBull. 1907, t. XI, p. 726-742.

V. AnÉm. 1907, t. LVII, p. 440 s.

407 **E. De Gryse.** *Levensbeschrijvende aanteekeningen nopen E. H. van Dale.* — BGOK. 1907-1908, t. II, bl. 15-28.

Herinnert aan de voornaamste gebeurtenissen te Kortrijk voorgevallen tijdens het levensverloop van E. H. Van Dale († 1781) en geeft zijn levensbericht gemaakt door Caytan ; dit ter inleiding tot eene levensbeschrijving.

b) *Histoire spéciale.*

γ) CULTE, DISCIPLINE.

408 **Bayart.** *Les Offices rimés du XIe siècle de Saint Winnoc et de Saint Oswald de la bibliothèque de Bergues.* — CFFBull. 1908, p. 269-278.

Notes additionnelles à l'article signalé plus haut. AnÉm. [LVIII, 179]. La partie historique du manuscrit comprend la vie de S. Winnoc, la passion de S. Oswald, la translation de Ste Levinne, les trois patrons de l'abbaye et a principalement pour auteur le moine Drogon XI s. La partie liturgique contient les offices monastiques de S. Winnoc et de S. Oswald. Ce dernier office se retrouve dans plusieurs autres manuscrits. M. l'abbé Bayart étudie successivement la partie littéraire et la partie musicale de ces offices. Quant au fond, le texte liturgique serre le plus possible le texte historique ; quant à la forme, le manuscrit de Bergues présente les différentes phases de l'office rythmé et rimé. Musique et texte portent le cachet indéniable des compositions du XIe siècle. A. D. M.

409 [LVII, 514.] **M. Van Dromme.** *Paaschkeers en Paaschboom.* (AnEN. 1907, t. III, p. 452-453 = F. de C[oussemaker].)

410 [LVII, 188.] **P. Bonaventura Kruitwagen,** O. F. M. *De gulden Mis.* (AB. 1908, t. XXVII, p. 90-91 = H. D[elehaye] : « Travail très solide qui témoigne d'un grand sens historique. »)

411 **Vragen** *bij den ondertrouw in de hervormde gemeente te Sluis oudtijds in gebruik.* — AZG. 1907, bl. 170-73.

Uit het « Register van deghene, die voor de kerckenraet der stede van Sluys alhier zijn ondertrout, beghinnende den XXIII^en Septembris 1606. »

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

412 [LVII, 627.] **L. Van der Essen.** *Étude critique et littéraire sur les Vitæ des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.* (ABelges. 1908, t. X, p. 2-4 = J. Laenen ; AB. 1908, t. XXVII, p. 77-80 = A. P[oncelet] : « perspicacité de la critique et extrême conscience des recherches » ; ARBBull. 1908, p. 19-34 = E. Marchal.)

413 [LVII, 626.] **L. Van der Essen.** *Études d'hagiographie médiévale.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 249.)

414 [LVII, 192, 455.] **L. Van der Essen.** *De H. Amandus, apostel van Vlaanderen.* (NA. 1907, t. XXXII, p. 518 = B. Krusch.)

415 [LVIII, 181.] **P. Parsy.** *Saint Éloi* (590-659). (AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 202 = C. Callewaert ; RHE. 1907, t. VIII, p. 876-877 = J. Warichez ; AB. 1907, t. XXVI, p. 477-478 = H. Moretus ; RBén. 1907, t. XXIV, p. 575-576.)

416 **C. Callewaert.** *Les reliques de Ste Godelive à Ghistelles et leurs authentiques.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 69-91 (ABelges. 1908, t. X, p. 80 = J. Cuvelier.) et p. 181-200.

Le premier article établit l'authenticité de l'acte d'élévation des reliques en 1084, identifie les témoins, établit la date, et confronte le document avec les sources littéraires plus récentes.

Dans le second article, l'auteur donne des notes sur les actes authentiques des visites successives depuis 1380 à 1907, et publie le texte des actes encore inédits.

ε) SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

417 **M. Richter.** *Desiderius Erasmus und seine Stellung zu Luther auf Grund ihrer Schriften.* (Quellen und Darstellungen aus der Geschichte des Reformations-jahrhunderts, von Dr. G. Berbig, III). Leipzig, Heinsius, 1907, in-8, VII-69 p. M. 2,50. (ABelges. 1908, t. X, p. 70-71 = U. Berlière.)

418 **[LVII, 629.] P. Dudon.** *Le petit séminaire de Roulers.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 259.)



LANCELOT BLONDEEL

I. BIOGRAPHIE.

Lancelot Blondeel est originaire de l'échevinage de Poperinghe. Il naquit selon toute apparence en 1496. Nous ne savons rien de son éducation artistique ; seulement son épitaphe, composée par le vieux poëte Brugeois, Edouard De Dene ([1]), nous apprend que dans sa jeunesse il exerça le métier de maçon ; ce fut probablement en souvenir de cela qu'il ajoutait au chiffre, dont il signait ses œuvres, une truelle de maçon.

Le 25 juillet 1519, Blondeel fut reçu franc maître dans la gilde de Saint Luc à Bruges ([2]). Il était rare qu'un peintre fût admis à la maîtrise avant d'avoir atteint l'âge de trente ans. Ceux qui y ont été admis plus jeunes furent, pour autant que j'ai pu le constater par des documents, fils de peintres ou de membres d'un métier artistique ; ils pouvaient donc avoir appris à dessiner chez eux avant de commencer leur apprentissage. Il paraît probable que Lancelot fut fils d'un maître maçon ([3]) et qu'il était déjà marié lorsqu'il devint membre de la gilde ; mais il n'avait pas encore d'enfants.

En 1521 il loua une maison dans la rue *'s heer Jan Mirael*, à côté de celle qui portait le nom de Rome ; le loyer annuel était de 19 livres 4 escalins parisis ; il y habita

au moins jusqu'en 1528 [4]. Au mois de juillet 1534 il acheta un terrain sur lequel se trouvaient deux maisons; la façade de l'une donnait sur la rue dite *ovrr de Vlaminc brugghe*, actuellement *Sint Jooris straat*, vis-à-vis de l'Hôtel des arbalétriers du Jeune Serment de Saint-George; l'autre maison donnait sur la rue *'s heer Jan Mirael*, vis-à-vis de celle qui portait le nom de Rome. Élu membre du serment de la corporation des peintres et selliers en 1530, Blondeel y remplit l'office de *vinder*, fonction dont il fut de nouveau chargé en 1537 et 1556 [5]. Il eut de sa femme, Catherine Scriers, deux filles: Marie, qui épousa, avant novembre 1542, le tapissier André Hanssins; et Anne, qui devint la femme du peintre Pierre Pourbus; un troisième enfant mourut à la fin du mois d'avril 1536 et fut enterré à Saint-Gilles [6].

En 1541 Blondeel figure parmi les créanciers de la mortuaire de Guillaume van Schoorisse, batteur d'or. Il lui devait 7 livres 19 escalins de gros, reliquat d'un compte courant pour de l'or battu [7].

En 1544 il avait acheté au marché une vache grasse pour 3 livres 6 escalins de gros, qu'il aurait dû payer à la Noël. Comme il ne le fit point, il fut obligé de comparaître devant la justice, le 15 avril 1545 [8].

En 1554 il était en procès avec un charpentier du nom de Inghelrave, nous n'avons pu trouver à quel propos; le registre de cette année présente des lacunes, et ne contient qu'une sentence provisoire, obtenue par Blondeel le 2 juin 1554 [9].

Notre peintre paraît avoir eu des revers de fortune ou avoir été très négligent, car le 31 octobre 1544 une saisie de sa maison fut pratiquée à la requête d'un certain Gérard Poirtau [10].

En 1555, au mois de juin, il y eut une nouvelle saisie de sa maison, à la requête des Dischmeesters de l'église

Saint-Jacques, parce qu'il ne payait pas une rente annuelle hypothéquée sur sa maison en faveur de la Table des pauvres de cette paroisse ([11]). Il finit par payer et la saisie fut levée ; il conserva donc la propriété de sa maison, mais on voit par les comptes qu'il était toujours en retard pour le payement de la redevance.

Le 2 janvier 1560, Lancelot et sa femme constituèrent, sur les maisons acquises en 1534, une rente annuelle de cinq escalins de gros au profit de la corporation des peintres et selliers ([12]). Le 4 avril 1558 il contribua pour un gros à la quête faite de maison en maison par les marguilliers de l'église Saint-Gilles, dans le but de couvrir les frais de réparation des toits de cette église ([13]). Lancelot trépassa le 4 mars 1561, et sa veuve au mois de janvier 1562. Tous les deux furent enterrés au cimetière de Saint-Gilles, partie ouest ([14]). Voici l'épitaphe qui, comme nous l'avons dit, fut composée par Edouard De Dene :

Hier light 't vleesch begraven van Landsloot Blondeel,
Voormaels werckman geweest met matsers truweel,
Grooten konstenaere schilder geworden daer naer,
Reyn navolger in Pictura Apelles pinceel,
Wettenlijck in de Architecture geheel.
Lxv jaer gheleeft onder 'sweerelds gorreel,
Vierden maerte smaeckte doods morseel
Als men schreef duyst vijfhondert ende sestigh jaer;
Hij es vooren, wij moeten al volgen naer;
Al dat 't leven ontfaen heeft moet seker eens sterven.
God maecke sijn ziele in Christo claer
Dat die magh zalig verrijsen vruchtbaer
Uyt alle beswaer.

(Ci gît la chair de Lancelot Blondeel, autrefois ouvrier maçon, devenu depuis grand artiste peintre, pur imitateur en peinture du pinceau d'Apelles, très entendu dans

l'architecture. Il vécut 65 ans entiers sous le harnais du monde, le 4 mars goûta l'amertume de la mort, quand on écrivait 1560 (v. s.); il a pris les devants, nous devons tous suivre; tout ce qui a reçu la vie doit certes mourir une fois. Dieu éclaire son âme dans le Christ; qu'elle puisse ressusciter pour son salut, délivrée de toute peine.)

II. TRAVAUX.

Dans les comptes des administrations diverses que nous avons compulsés, le nom de Blondeel se rencontre pour la première fois à l'occasion des dépenses faites pour la décoration des rues lors de la joyeuse entrée à Bruges de Charles Quint comme roi des Romains, le 24 juillet 1520. Le magistrat de la ville chargea le peintre de faire avec Guillaume Cornu les esquisses des douze grandes scènes, ainsi que des écussons armoyés dont furent ornées les rues par lesquelles le souverain devait passer ([15]). Maître Lancelot exécuta en outre lui-même la première scène, placée devant la porte Sainte-Croix, qui lui fut payée 13 livres de gros; il reçut en outre 6 escalins 8 deniers pour avoir rabattu les prix soumissionnés ([16]).

En 1523 Blondeel peignit, pour la corporation des Chirurgiens-Barbiers, un tableau destiné à servir de retable pour l'autel de leur chapelle dans l'église Saint-Jacques où il se trouve encore ([17]).

Dans le courant de la même année il dessina des patrons pour les vitraux et tapisseries de la nouvelle salle échevinale de l'Hôtel de ville — actuellement les bureaux de l'État civil — qui venait d'être construite d'après les plans de Jean De Maech. Les vitraux furent peints par Pierre van Dijcke, et la tapisserie tissée par Jean De Smet sauf six écussons armoyés, qui furent brodés par Josse De Coek ([18]).

En 1526 le magistrat de la ville chargea Blondeel de faire des dessins pour une statue de Notre Dame, ainsi que pour une console et un tabernacle destinés à orner la façade des Halles [19]. Cette œuvre, sculptée par Corneille et Roger De Smet pour 77 livres de gros, fut placée au-dessus de la porte principale des Halles, au mois d'août 1527. Les vandales de la Révolution détruisirent ce travail, sauf la console à pans ornés de feuillages, de têtes de béliers, de fleurons et d'arabesques.

En 1527 Blondeel vernissa un tableau qui ornait la salle de l'Hôtel de ville, et en décora le cadre. Dans le cours de cette même année il fit des esquisses pour des travaux projetés [20]. En 1528 il fit encore d'autres dessins pour le magistrat de la ville, sans doute les patrons de deux statuettes qui furent sculptées par Corneille et Roger De Smet et placées sur de petites consoles [21].

Le magistrat du Franc avait fait peindre, on ne sait par qui, un tableau du Jugement dernier placé dans la nouvelle salle échevinale ; il paraît que le peintre n'étant pas d'accord avec eux quant à la valeur de son ouvrage, on pria Pierre Tayspil et Blondeel de l'évaluer. Ils se rendirent à la Landhuus le 29 juin, et expertisèrent le tableau. A cette occasion on leur présenta deux canettes de vin [22].

En 1528 Blondeel restaura les écussons chargés des armoiries des trente-cinq métiers du Franc qui ornaient l'ancienne salle échevinale, et dont quelques-uns durent être entièrement repeints [23]. Il fit aussi les patrons de deux « joyeusetés » qui furent brodées sur la tapisserie de la nouvelle salle échevinale [24].

Dans le courant de cette année le magistrat invita plusieurs artistes à soumettre des projets pour une cheminée monumentale destinée à orner la nouvelle salle. Le 10 novembre, examen fait des dessins, leur choix tomba sur le projet de Blondeel [25]. Des autres concurrents,

maître Pierre Des Maretz, qui avait soumis un modèle en argile, reçut un honoraire de 48 livres parisis ([26]); aux sculpteurs Jacques Dodekin et Guillaume Aerts, qui présentèrent deux modèles en pierre de craie, il fut alloué 30 livres ([27]); et au sculpteur François van Kixhem, 9 l. 12 s. pour un petit modèle en pierre blanche ([28]). Le projet de Blondeel, dessiné sur papier à grande échelle, était accompagné d'un modèle en pierre blanche exécuté à sa demande et d'après ses dessins par Jean Roelandts à qui l'on présenta 15 l. ([29]) tandis qu'une récompense de 100 l. fut accordée à Blondeel ([30]). Le 12 janvier suivant, celui-ci, à la demande des bourgmestres, se rendit à Gand, à Malines et à Bruxelles, pour montrer son dessin et le modèle de Roelandts à certains ouvriers experts, afin d'avoir leur avis quant à l'exécution et aux matériaux qu'il conviendrait d'y employer ([31]). En outre on demanda des conseils à Jean Gossart de Maubeuge. La somme de 16 l. 10 s. fut dépensée à retribuer les sculpteurs ([32]), et un honoraire de 20 l. fut présenté à Gossart ([33]).

Au mois de mars Blondeel traça le fond et les détails de la cheminée, à grandeur d'exécution, sur douze *scouplanken*, pour guider les sculpteurs ; ce travail lui valut 24 l. p. ([34]). Il fut chargé de donner des conseils aux sculpteurs et de surveiller l'exécution de l'ouvrage à partir du 3 avril, aux gages de 12 gros la semaine ([35]).

Au mois de mai il fut de nouveau envoyé à Bruxelles pour consulter le héraut d'armes Toison d'Or, quant à la disposition et au blason des armoiries de l'empereur ; il fut absent de Bruges pendant 17 jours et reçut une indemnité de 32 livres ([36]). Deux peintres de Bruxelles firent, sous la direction de Toison d'Or, des esquisses coloriées de toutes les armoiries, travail qui leur fut payé 6 l. ([37]). Le magistrat présenta à Toison d'or une coupe d'argent doré, qui coûta 105 l. 17 s. ([38]). Blondeel fit ensuite les patrons

des cinq statues qui devaient orner la cheminée et les dessins des cinquante écussons armoyés ([39]).

Blondeel fut encore appellé plusieurs fois, pendant l'année 1528-29, par le magistrat du Franc pour lui donner son avis sur des travaux projetés. Chaque fois on lui offrit du vin ([40]). En 1529 les membres de la confrérie du Saint-Sang, désirant faire faire de nouveaux chandeliers parce qu'ils trouvaient les anciens trop lourds, s'adressèrent à Blondeel afin d'avoir des patrons ; il en fit trois, pour lesquels il lui fut payé dix escalins ([41]). Dans le courant de la même année les marguilliers de l'église Saint-Gilles lui demandèrent de faire le patron d'un tref en métal pour leur église ([42]). Vers la même date la confrérie des clercs assermentés du tribunal de la ville, qui avaient leur chapelle dans l'église Saint-Basile, le chargea de dessiner le patron de trois statuettes en pierre pour le retable de l'autel, et lorsque celles-ci furent livrées par les sculpteurs Corneille De Smet et Jean Roelandts, elle les soumit à son approbation avant de les faire polychromer par Jean Zutterman ([43]).

Au mois d'octobre 1530 le magistrat du Franc, ayant arrêté la forme du couronnement de la cheminée, s'entretint quant à l'exécution avec Blondeel, Beaugrant et les sculpteurs Glosencamp et Rasch ([44]).

Au mois de juillet 1528 le magistrat du Franc avait résolu de faire construire sur l'emplacement de l'ancien tribunal une galerie ou portique devant le Landshuus donnant sur le bourg. Les plans soumis par les sculpteurs Jacques Dodekin et Guillaume Aerts ayant été approuvés, la pierre de fondation fut posée le 30 octobre. Blondeel fut chargé de surveiller l'exécution et de polychromer les sept statues qui devaient orner le devant ([45]).

En décembre 1530, le corps de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, qui venait de

mourir à Malines, fut apporté à Bruges à l'église de Notre-Dame et de là transporté le lendemain, et enterré au couvent des Annonciades qu'elle avait fondé hors la porte des Baudets. Les bourgmestres et échevins du Franc accompagnèrent le cortège funèbre, portant chacun un flambeau auquel était attaché un écusson chargé des armoiries du Franc, ceux-ci peints par Blondeel ([46]).

Le 22 août 1534 Blondeel, par contrat passé devant les échevins de la ville, s'engagea envers messire Louis de Vallée, dit Passay, commandeur de Flandres à Slype, à faire les patrons de cinq pièces de tapisserie et de les livrer au maître tapissier avant la fête de Saint-Michel; trois de ces pièces devaient représenter l'histoire de l'apôtre Saint Paul; les deux autres la mort et l'assomption de la Sainte Vierge. Les cinq pièces comprenaient une surface d'environ 75 mètres carrés ([47]).

En 1525-27, Pierre Mouscron, en sa qualité de trésorier de la ville, avança une somme de six livres de gros à Blondeel, en à compte pour un travail qu'il devait exécuter dans la salle échevinale à l'Hôtel de ville. On ne sait pas s'il s'agissait de peintures murales historiées ou de peintures simplement décoratives; la première supposition nous paraît probable, car le travail devait être payé à raison de cent florins de 40 gros pièce. Nous croyons qu'on voulait commémorer la victoire de Pavie et le traité de paix signé à Madrid le 10 janvier 1525. Le projet fut abandonné, on ne sait pourquoi, et la somme avancée par le trésorier fut rayée de son compte. Le trésorier essaya en vain d'obtenir de Blondeel le remboursement de son avance et intenta un procès devant les échevins de la ville; mais Blondeel démontra qu'il avait dû acheter des couleurs et des vernis, préparer des échafaudages et engager des collaborateurs pour cet ouvrage qu'il était en train de commencer lorsqu'il reçut à son grand chagrin

ordre de cesser le travail ; ce fut donc pour lui une cause de pertes. Les échevins lui donnèrent gain de cause et condamnèrent Mouscron aux frais du procès ([48]).

En 1542 les marguilliers de l'église Saint-Basile chargèrent Blondeel de faire les patrons des statues destinées au pignon du portique et du greffe criminel, et ceux des statues qui devaient être placées sur les piliers ; ces patrons lui furent payés 14 escalins de gros ([49]).

En 1544 il dessina le carton d'une tapisserie à suspendre devant la cheminée de la salle de réunion des échevins du Franc ; il lui fut payé deux livres dix escalins ([50]). Il peignit, la même année, un panneau destiné à être placé dans le tribunal, sur lequel on inscrivait la taxe du pain selon le prix du grain au marché ([51]).

En 1544 il s'engagea à peindre une bannière pour la Corporation des Peintres et Selliers de la ville ainsi qu'à l'achever et à la livrer à date fixe, probablement avant le 1 mai 1545 ; la corporation lui paya un à compte de 20 florins. Blondeel ne sut pas achever ce travail à temps et un nouvel accord fut fait le 2 juin 1545 par lequel il s'engagea sous peine d'une amende de 12 florins de livrer la bannière le 1 septembre suivant ([52]).

En 1540 le magistrat de la ville de Blankenberghe chargea Blondeel de peindre un tableau du Jugement dernier; ce tableau, qu'il livra en 1547, lui fut payé 12 livres, 12 escalins de gros ([53]). En 1546 il accompagna un certain maître Nicolas de Bruxelles et d'autres députés chargés de visiter le Zuut Leye de la ville et d'en examiner le cours; il en résulta une carte peinte à l'huile; ses peines lui valurent deux livres de gros ([54]). Ce plan est conservé aux Archives de la ville, avec un autre qui porte la signature de Blondeel avec cet intitulé : « Concept ende ordonnantie van Landsloot Blondeel de schildere a° 1546 »([55]). Blondeel présenta au magistrat, dit M. Gilliodts,

« un mémoire explicatif appuyé de deux plans, qui développait les considérations techniques et économiques propres à justifier le principe de substituer au Zwin un hâvre nouveau, à la trouée de Heyst » ([56]).

Le 1 juillet 1549 le Collège échevinal de la ville retint Blondeel au salaire de 12 livres de gros, afin d'avoir ses conseils quant au plan et aux patrons d'un arc de triomphe à ériger pour congratuler le prince d'Espagne lors de sa joyeuse entrée en ville. Le 27 août, cette somme fut réduite à la moitié ([57]). En 1549 Blondeel acquit un exemplaire de la deuxième édition du traité de perspective de Pelegrini, imprimée à Toul, en 1509. Cet exemplaire, qui porte sur la dernière page un écusson aux armoiries des peintres, le chiffre de maître Lancelot avec la truelle de maçon et la date 1549, est conservé à la bibliothèque de l'Université de Gand. En 1555, Blondeel polychroma les sept statues qui ornaient la galerie devant l'Hôtel du Franc, démolie en 1722. Pour ce travail, le dernier dont nous avons trouvé mention, il reçut la somme de 60 livres parisis ([58]).

NOTES.

([1]) Édouard De Dene, fils aîné de Lyman et de Cornélie Buekels, clerc assermenté du *vierschaere*, et poëte, décéda à Bruges en 1577.

([2]) « Lansloet Blondeel was vrymeester ontfanghen als schylder op den xxv[en] van Hoeymant an[o] xv[c]xix ; op dat pas hen hadde hy geen kynderen. » Matricule de la Corporation de Saint Luc et Saint Éloi, I, fol. 80.

([3]) Il y avait à Saint-Omer, au quinzième siècle, des maîtres maçons du nom de Blondeel.

([4]) Dans un compte de la Table des pauvres de l'église Notre-Dame de l'année 1521, on trouve, au folio xliiij : « Sint Niclaeus zestendeel. In 'sheer Jan Mirael straet. 't Huus gheheeten Roome.... 't Huus daer naest heeft in huere Lanselot Blondeel om xix l. iiij s. p. 'siaers innegaende den eersten van Lauwe xv[c]xx. » Les comptes de 1528 à 1533 manquent. En 1534 une veuve Roelix habitait cette maison. La maison qui portait le nom de Rome est mentionnée dans des documents de 1507 et 1512, Registre des *Halleghebođen*, II, clvj et ccclxix.

(5) Matricule, fol. 88 et 92.

(6) Compte de la fabrique de l'église Saint-Gilles, 1536-1537 : « Ontfanc van sepulturen. 1536, April. 't Kindt van Lancheloot in 'sheer Jan Amirael strate, p. west. » La femme d'un Chrétien Blondeel y fut enterrée la même semaine. Ce Chrétien serait-il un parent de maître Lancelot ?

(7) Registres pupillaires de la Section Saint-Donatien, VII, fol. 183.

(8) Registre des Sentences civiles, 1544-1545, fol. 120 v.

(9) Ibid., 1553-1554, fol. 65.

(10) Minutes d'Adrien Beernaerts, Registre B, 1542-1545, p. 53.

(11) Registre des *Halleghebeden*, 1553-1564, fol. lxxxj : « 1555, 22 Iunii. Voort die coopen willen een huus met zynen toebehoorten staende binnen deser stede ten Vlamincdamme, toebehoorende Lanceloot Blondeel, te wetten afghewonnen by decrete by die van den disch van Sinte Jacops kercke in Brugghe, voor d'achterstellen van iij l. vj s. p. tsiaers ervelicke renten. »

(12) Voir aux Annexes le n° 2.

(13) Comptes de la fabrique de l'église Saint-Gilles, 1544-1564, fol. 293 v.

(14) Ibid., fol. 365 : 1561. « Ontvang van sepulturen. Sporckele. Landchelot Blondeel, p. west, met twee cleene poosen gheluut, v s. vj d. g. » Il est à remarquer que cette recette est la dernière inscrite sous le mois de février. Ibid., fol. 383 v. : 1562. « Laumaendt. De weduwe van Lanchelot Blondeel, p. west, met twee cleene poosen gheluudt, v s. vj d. g. »

(15) « Item, Guillame Cornu ende Lanceloot Blondeel, als ghemaect hebbende xij patroonen daer naer ghemaect zyn gheweist de xij stagen, ij l. g. De zelve, voor 't maken van den patroonen up kanevetse van den wapenen metten damaste, xij s. vj d. g. » Compte des trésoriers de la Ville, 1519-1520, fol. cxlviij v.

(16) « Betaelt Lanceloot Blondeel, anghenomen hebbende d'eerste bestedijnghe van der stage staende buter poorte, gheheeten De Wolcke, omme xiij l. gron. De zelve, ghewonnen van nederst te stellene, vj s. viij d. g. » Ibid., fol. cxlviij.

(17) Voir § IV, n° 1.

(18) « Item, Lanceloot Blondeel, schildere, van ghemaect thebbene diversche patroonen omme daer naer te makene de glaseveynsters ende tapitserie dienende om de camere van scepenen deser stede, bii ziine quictantie, xxv s. viij d. g. » Compte des trésoriers de la Ville, 1523-1524, fol. cix.

(19) « Lanceloot Blondeel, schildre, van den patrone bii hem ghemaect omme 't maken van een beilde ende tabernacle omme te stellene voor de halle deser stede, iiij l. xvj s. g. » Compte des trésoriers de la Ville, 1525-1526, fol. cj.

([20]) « Item, Lanceloot Blondeel, schildere, van vernist thebbene een tableau staende in de camere van den scepenhuuse, met zeker boorden daen ghemaect ende ghestoffeirt thebbene, xiiij l. g. Item, den zelven, over 't maken van diveersche patroonen van wercken ende schilderien bii hem ghemaect bin den tiide van deser rekeniinghe, ij l. iij s. g. » Compte des trésoriers de la Ville, 1526-1527, fol. ciij v.

([21]) « Lanceloot Blondeel, van zeker patroonen bii hem ghemaect, bij ij ziine quictancien, ij l. g. » Ibid., 1527-1528, fol. cvij.

([22]) « Betaelt ioncheer Mathias Lauwerin, Hughe van Gramez, Jan de Cherf ende Adriaen Loonis, burgmeesters, van dat sii, 's Maendaechs den xxix^{en} van Wedemaent, deden visiteren bii Pieter Tayspil ende Lancheloot Blondeel, schilders, tavereel van den Oordeele in de nieuwe schepen camere, omme te wetene hoe vele de schilderie an 't voorseid Oordeel verdient mochte hebben, vij l. iiij s. »..... Van twee cannen wyns den xxix^{en} van der voornoomden maent ghepresenteert Pieter Taispyl ende Lancheloot Blondeel, beede schilders, compt xl s. p. ». Compte des trésoriers du Franc, 1527-1528, fol. xxxiiij et lxxviij.

([23]) « Betaelt Lanceloot Blondeel, scildere, van dat hy verscildert ende ghestoffeirt ende eeneghe gheheel nieuwe ghemaect heeft de wapenen van den ambochten van den Vryen staende in de oude scepene camere, metgaders twee yseren traillen in de vierschare daer 't zelveren hooft ende vuust inne staen, ende daer achter ghezwart, bii ordonnancie ende quitancie, xxxvj l. » Ibid., 1528-1529, fol. lxxxvj v.

([24]) « Betaelt Lanceloot Blondeel, scildere, over ziin moyte ende aerbeyt van bewerpen ende ghemaect t'hebbene de patroonen van twee joyen, omme die te werckene in de tapytserie van der nyeuwer camere; by ordonnancie, iij l. xvj s. p. » Ibid., 1528-1529, fol. xcvj.

([25]) « Hedent, x Novembre, was ghesloten naer dat ghesien hadde diversssche patronen van den nieuwen cafkoene in de camere, dat men nemen zoude 't patroon ghemaect bij Lanceloot, schilder, woonende te Brugghe, ende dat men 't staufijck ende scausteen sal doen maken van zeer goet ende schoon steen of andere bij avijse van den wercliedén, ende van den scausteen uppewaerts van houte. Voorts was ghesloten, dat de burchmeesters communicquieren ende spreken zouden metten ghuenen die de voorseide patronen van den nieuwen cafkoene ghemaect hadden, ende hemlieden daerof contenteren ter discrecie van de burchmeesters, ende ten minste dat moghelic wert. » Registre aux Résolutions du magistrat du Franc, fol. 146.

([26]) « Betaelt meester Pieter Des Maretz, van dat hy ten verzoucke van der wet, in Novembre laetsleden maecte zeker patroon van eerde, omme daernaer een nieu cafkoen te mueghen doen makene in huerlieder nieuwe camere, daermede hy langhen tyt onledich ende bezich was, daervooren hem toegheleit by quictancie inhoudende ordonnancie, xlviij l. p. » Archives de l'État. Franc, 536. Compte des droits de l'issue du Franc, 1528-1529, fol. xvj.

(27) « Betaelt Jacop Dodekin ende Willem Aerts, steenhauwers binnen Brugghe, over huerlieder moeyte ende aerbeyt, van dat zy ten diversschen stonden metten burchmeesters ghecommunicquiert hebben ende huerlieder advis ghegheven up de concepten van den voorseiden nieuwen cafkoene, ende volghende dien daerof ghemaect in calcsteenen twee patroonen ; voor al, by ordonnancie up huerlieder quictancie, ij l. x s. g.; valet xxx l. p. » Ibid., fol. xvj.

(28) « Betaelt Franssoys van Kicxhem, ooc steenhauwer, van dat hy inschelicx zeker patroon in 't cleene ghesneden heeft van den voornoomden cafkoene in witten steene, xvj s. g. ; valet ix l. xij s. p. » Ibid., fol. xvj.

(29) « Betaelt Jan Roelandts, ooc steenhauwer binnen Brugghe, van dat hy, ten verzoucke van Lanceloot Blondeel, scildere, in witten steene ghemaect heeft zeker patroon van 't voorseid cafkoen, by quictancie ende ordonnancie daerup gheexpediert, xxv s. g. ; valet xv l. p. » Ibid., fol. xvj.

(30) « Betaelt Lanceloot Blondeel, scildere binnen Brugghe, over zyn moeyte, aerbeyt ende vaccatien van ter begheerte van der wet in 't groote in pappiere ghetrocken t'hebbene zeker patroon van den nieuwen cafkoene in scepenen camere, metgaders voor 't maken van den gronde van dien omme de beildesnyders daer uute te mueghen werckene, ende diversche moeyten by hem ghehadt in 't concipieren van den voornoomden patroone ende den wercke daerinne wezende ; voor al, by ordonnancie inhoudende quictancie, c l. p. » Ibid., fol. xvj.

(31) « Betaelt den voorseiden Lanceloot Blondeel, van dat hy, den xij^en^ van Lauwe, ten verzoucke van den burchmeesters, reisde te Bruessele ende Mechelen, omme met zekere consteghe werclieden aldaer te communiquierene up zekere patroonen van den zelven cafkoene, die hy zo in steene als in pappiere met hem hadde, t'hulpen van zynen costen, xx s. g., by quictancie met ordonnancie daerup gheexpediert ; valet xij l. p. » Ibid., fol. xvj v.

« Betaelt den voorseiden Lanceloot, van dat hy betaelt heeft over de vrecht van 't voorseid patroon van Brugghe te Ghendt te doen voerene, xx g. ; van Ghendt te Mechelen, iiij s. g. ; van over ende weder te doen draghene, vj g. ; van Mechelen te Bruessele te doen voerene, xij g. ; van over ende weder te doen draghene, iiij d., ende van Bruessele wederomme te Mechelen te zendene, xiiij g. ; comt t'samen, viij s. viij d. g. ; valet by billette ende ordonnancie daerup gheexpediert, v l. iiij s. p. » Ibid., fol. xvj v.

(32) « Betaelt myn heere Van der Mote, burchmeester, van dat hy den xiij^en^ van Lauwe, te Ghendt betaelde den meesters steenhauwers (Dominique De Waghemakere et Rombaut Kelderman), werckende an 't scepenen huus te Ghendt, omme met hemlieden te communiquierene up de voorseide patroonen ende up 't steen daertoe proffitelicxt wesende, eenen halven real van v s. g.; ende zekere steenhauwers

te Bruessele, omme huerlieder advis ghenomen t'hebbene up de zelve patroonen ende steenen daertoe dienende, ooc v s. g.; comt t'samen by ordonnancie, vj l. p. „ Ibid., fol. xvj v.

« Betaelt ioncheere Jacop De Vooght, ooc burchmeestere, van dat hy in Sporcle verleyde in hoofscheden voor den sallaris van diversschen steenhauwers woonende binnen der steden van Ghendt, Bruessele ende Mechelen, omme advis ghegheven t'hebbene up 't faetsoen ende wat sorte van steenen oorboirlicxt wesen zoude omme 't maken van den voorseiden cafkoene; ende zonderlinghe omme betaelt t'hebben de montcosten van eenen Andries Nonnen, coopman ende leverare van steenen, woonende te Dignant, die an 't college ghesonden was by meester Jan l'artiste, ende bi den college an huere ghedeputheerde doen wesende te Ghendt, ten hende dat zy met hem spreken zouden up de leveringhe van den steenen dienende ten voornoomden cafkoene; den welcken Andries zy ghedeputheerde met hem leedden te Mechelen, ende van daer wederomme brochten bin der stede van Brugghe, omme finalen coop met hem te makene up de leveringhe van den voorseiden steene; by ordonnancie, viij l. x s. p. „ Ibid., fol. xvj v.

« Betaelt Regnault Hellin, van dat hy in Maerte laetsleden ghegheven hadde eeneghe steenhauwers te Mechelen, met wien de ghedeputheerde van den lande advis namen up 't steen ende maken van den nieuwen cafkoene; by ordonnancie ende quictancie, ij l. p. „ Ibid., fol. xix.

(33) Betaelt Regnault Hellin, over dies hy by laste van den burchmeesters betaelt heeft meester Jan l'artiste in hoofscheden voor diversche moeyten ende advisen ghegheven in de wercken van den lande, ende zonderlinghe van den nieuwen cafkoene; by ordonnancie inhoudende quictancie, xx l. p. „ Ibid.

(34) « Betaelt Jacop van Eenhove, van xij scouplancken by hem ghelevert te xj 1/2 g. 't stic, daerup den grondt ende patroon van den cafkoene ghetrocken es; comt by quictancie xj s. vj d. g.; valet vj l. xviij s. p. Betaelt Lancelot Blondeel, scildere, voor 't patroon dat hy den beildesnyders beworpen maken ende gheven moet van den gronde ende verhemelinghe van de wercke boven ende an beeden zyden van den nieuwen cafkoene; by ordonnancie, xij l. p. „ Ibid., 1528-1529, fol. xvij v. Une seconde somme de 17 livres lui fut payé pour ce travail, porté en compte, 1529-1530, fol. 21.

(35) « Betaelt den voornoomden Lanceloot, over dat hy belooft heeft bi den voorseiden beildesnyders te commene t'allen tyden als hys verzocht werdt, omme hemlieden te beradene ende advis te ghevene huerlieder werc ende den cafkoene aengaende, alzo langhe als 't zelve werc gheduereu zal; daervooren hem toegheleit es twaelf grooten de weke; comt hier beghinnende van den iij^en daghe van April xv^c xxix naer Paesschen, tot den iiij^en van Septembre in 't zelve jaer daernaer, 't welcke zyn xxij weken, xxij s. g., valet xiij l. iiij s. p. „ Ibid., 1528-1529, fol. xvij v. « Item van den iiij^en van Septembre totten

laetsten dach van Decembre in 't zelve jaer, 't welke zijn xviij weken, xviij s. g.; valet x l. xvj s. p. „ Ibid., 1529-1530, fol. 21.

([36]) « Betaelt Lanceloot Blondeel, scildere, van dat hy in Meye laetsleden ghesonden was an Thoison d'or, omme zyn advis t'hebbene up 't werc van den nieuwen cafkoene, ende zonderlinghe omme te hebbene de wapenen van de Keyserlyke Maiesteyt, ende te wetene hoe men die behoort te stellene, omme de welcke te bewerpene ende te recouvrerene; hy uute was ende vachierde xvij daghen; daervooren hem bi den burchmeesters toeghelcit was, xxxij l. p. „ Ibid., 1528-1529, fol. xvij v.

([37]) « Betaelt ioncheer Jacop De Voocht, de somme van x s. g. by hem uuter name van den voorseiden lande, den iij^en dach van novembre xxix, ghegheven twee scilders die ten voornoomden daghe bin der stede van Brucele, ter presencie van Thoison d'Or bewierpen ende schilderden alle de wapene die men stellen sal an 't nieuwe cafkoen in de nieuwe scepenen camere van den voorseiden lande, by ordonnancie ende hier in uutgheven ghenomen de voorseiden x s. g., valet vj l. p. „ Ibid., 1529-1530, fol. 21.

([38]) « Betaelt Pieter Dominicle, goudsmet binnen Brugghe, ter cause van een zelveren copkin vergult naer zynen heesch, weghende ij marc, viij onchen, x enghelsche ende een halven, ghepresenteert ende ghesconcken Thoison d'Or in remuneracien van vele ende diversche moeyten ende advisen die hy den burchmeesters ende anderen van huerlieder weghe ghehadt ende ghegheven heeft up 't werc van den nieuwen cafkoene ende anderssins, te vij s. vj d. g. d'onche; comt viij l. xvj s. v d. g.; valet by ordonnancie, cv l. xvij s. p. Betaelt van een custode daer 't voorseid copkin inghesonden was, xxxij s. p. „ Ibid., 1528-1529, fol. xvij v.

([39]) « Betaelt Lancelot Blondeel, ter cause dat hy ghemaect heeft de patroonen van vyf personnaigen die men stellen sal voor 't cafcoen in de scepene camere, ende dat hy vichtich wapenen gheteeckent heeft; by twee ordonnancien ende quictancien, iij l. x s. g.; valet xlij l. p. „ Ibid., 1529-1530, fol. 21 v.

([40]) « Van een kanne wyns van x s. de stoop, den xviij^en van octobre ghepresenteert Lanceloot Blondeel, scildere, xx s.... Van een ghelycke kanne wyns, den xxiij^en van octobre ghepresenteirt Lanchelot Blondeel, xx s.... Van een ghelycke kanne wyns den anderen dach van decembre ghepresenteert Lanslot Blondeel, xx s.... Van een kanne wyns van viij s. den stoop, den eersten dach van maerte xv^c xxviij ghepresenteert Lanselot Blondeel, scildere, xvj s. „ Ibid., 1528-29, fol. lxvj, lxvij et lxix.

« Van een kanne wyns van x s. p. den stoop, den xiij^en van Sporcle ghepresenteert Lanceloot Blondeel, scildere, xx s. p. „ Compte des trésoriers du Franc, 1529-1530, fol. lxxix.

([41]) « Item betaelt Lanslot de scilder, van drie patroenen die hy ghemaecht heeft om nieuwe candelaers te maken, midts dat d'houde zwaer zyn, by laste van de ghezelscepe, x s. » Comptes de la Confrérie du Saint Sang, fol. ij^c lxxiiij.

([42]) « Betaelt Landsloot de scilder, over 't maken van een patroon om eenen nieuwe motalen reeze, vj s. g. » Comptes de la Fabrique de l'église Saint Gilles, 1527-1544, fol. xliij.

([43]) « Betaelt Lanceloot Blondeel, over 't patroon na 't welcke de drie steenen beilden boven den outaer ghemaect ziin, v s. g....... Betaelt Lanceloot Blondeel, scildere, over 't visiteren van de nieuwen beilden, of die wel ghemaect waren naer 't patroon, viij g. » Comptes de la Confrérie des clercs assermentés du Vierschaere, 1520-1545, fol. 40 et 44.

([44]) « Van twee kannen wyns van x s. p. den stoop, den vj^en van Octobre ghepresenteirt Lanceloot Blondeel, meester Guyot, Herman Glosencamp ende Adriaen Ras, comt xl s. p. » Compte des trésoriers du Franc, 1530-1531, fol. xcj.

([45]) « Betaelt Lancelot Blondeel, up ende in minderinghe van dies hem commen sal ter cause van der verlotinghe ende stoffacie van de personnaigen die staen sullen up de gallerie in de Burch ende anders; by ordonnancie ende quictancie, ij l. g., valet xxiiij l. p. » Compte des droits de l'issue du Franc, 1529-1530, fol. 21 v.

« Betaelt den voorseiden Lancelot Blondeel, in minderinghe ende up rekeninghe van 't ghuendt dies hem comt ende commen sal over zynen sallaires, aerbeyt ende wedden, van 't ghuendt dies hy ghedaen ende gheoccupeert heeft ende noch doen ende occuperen sal in de nieuwe wercken van den voorseiden lande; by drie ordonnancien ende quictancien, iiij l. x s. g.; valet liiij l. p. » Ibid., fol. 21 v.

« Betaelt Lancelot Blondeel, scildere, de somme van achtentwintich ponden grooten up ende in minderinghe van xxviij l. x s. g. die men hem tachter ende sculdich was boven alle betalinghen den zelven ghedaen, alzo wel ter cause van ziinen pencione van xij g. de weke den zelven toegheleyt, d'welck inganc hadde ende begoeste den derden van April xv^c xxix naer Paesschen, ende expireerde den laetsten van Sporcle xv^c dertich voor Paesschen, als van der verlotinghe, stofferen ende scilderen van den personagen ende beelgen staende voor de veinsters van der nieuwer gallerie commende up den Burch, al naer 't verclaers van eender particuliere rekeninghe bii den zelven Lancelot den burchmeesters ghedaen ende overghegheven, naer 't visiteeren van der welcker bii den voornoomden burchmeesters den zelven ghe-ordonneert was te ontfaene ende hebbene de somme van dertich ponden grooten, bliickende by ordonnancie van de voornoomden burchmeesters ende college alhier overgheleyt, ende voort van der betalinghe den selven Lancelot ghedaen bii den ontfanghere doende dese rekeninghe, bii elleven ordonnancien ende quictancien, valent iij^c xxxvj l. » Ibid., 1530-1531, fol. 16.

([46]) « Betaelt Lancelot Blondeel, ter cause van dat hy by laste van den college ghemaect heift xxxvj schildekins waerinne waeren de wapene 's lands van den Vryen, die ghehanghen waeren an de toertsen die men drouch voor 't doode lichame van me ghenadeghe vrauwe, mevrauwe de douagiere van Savoyen, regente ende gouvernante; comt by ordonnancie iij l. xij s. p. » Compte des trésoriers du Franc, 1530-1531, fol. cxxv v.

([47]) Archives de la Ville. Registre aux Procurations, 1533-1534, fol. 218.

1534, 22 août. Nous, bourgmestres, eschevins et conseil de la ville de Bruges, à tous savoir faisons, que aujourd'huy, date de cestes, par devant nous est venu et comparu en propre personne Lancelot Blondel, pointre, bourgois demourant en ceste ville de Bruges; lequel confessa avoir marchandé et emprins de messire Loys de Vallée, dict Passay, commandeur de Flandres, à faire les patrons de cincq pièces de tapisseries cy-après spécifiez, assavoir : trois pièces contenant l'histoire de Sainct Pol l'apostre, commenchant la dicte histoire au septiesme chapitre des Actes des apostres, là où Sainct Pol prenoit plaisir à veoir lapider Sainct Estienne et gardoit les habitz de ceulx qui le lapedoient, et ainsi ensuivant toute l'histoire du Sainct Pol jusques à son décollement, sans y riens réserver ou mectre en oubly, d'autant qui soit historial. Et a le dict Lancelot promis et promect, par cestes, de faire le susdict patrons bien et léaulment, comme il avoit proposé de la première heure qu'il en a parlé au dict seigneur le commandeur, sans fraulde ou malengien. Et est assavoir que le dict Lancelot fera les dicts patrons de l'esprit de la continence des personnaiges, des couleurs, paisaige, visaiges et autres articles telles comme il appertient, ainsi qu'il la veult respondre devant ouvriers. Et doibt icelui Lancelot avoir de chascune aulne en quarrure la somme de trois solz gros, monnoye de Flandres, faisant dix-huit patars de Flandres, tant des bordures que de l'histoire, assavoir : aulne pour aulne; et en fera le dict Lancelot autant et aussi peu qu'il en fault à l'ouvrier touchant les frisures. Pour la première pièce fault qu'elle soit longue onze aulnes et ung cincquiesme part d'aulne; et hault six aulnes, avecq les frisures de tous costez; laquelle pièce contiendra en quarure soixante sept aulnes et ung cincquiesme part d'aulne. Les deux autres pièces seront longues cinq aulnes et ung quart; haulte neuf aulnes et ung cincquiesme part d'aulne; et contient chascune pièce quarante-huyt aulnes ung quart et le cincquiesme part d'ung quart.

En oultre, fera le dit Lancelot, autres deux pièces pour le susdit missire Loys de l'Assumption de Nostre Dame. Et fera en la première pièce l'histoire du trespas de Nostre Dame, avecq les douze apostres, paysaige, massonnerie ou chambre, tel comme appertient à l'histoire. Et contiendra la dicte pièce en quarure trente et ung aulnes et ung cincquiesme part d'aulne. Pour l'autre pièce, qui est de la meisme

grandeur, se fera là où Nostre Dame fust eslevé ès cieulx, avecq les anges autour d'elle ; en hault le ciel ouvert avecq la benoîte Trinité, et en bas les xij apostres autour du sépulcre là où on la vient ensepvelir. Et a le dict Lancelot aussi promis et promect, par cestes, faire ces deux pièces bien et léaulment comme les trois précédens pièces, et au pris, aulne pour aulne, comme dessus; et à délivrer autant de frisures et candélabres qu'il en sera besoing au maistre tapisseur, entre huy et le Sainct Michiel prochainement venant; moyennant que le dict tappisseur sera tenu de les venir quérir ou les envoyer quérir à la maison du dict Lancelot en ceste dicte ville.

Et aussi, par dessus le sallaire dessus dit, que le dict Lancelot doibt avoir ung pourpoinct de satin, que le dict seigneur commandeur lui auroit promiz à lever quant bon lui samblera. Davantaige est le dict Lancelot tenu de jour en autre livrer et furnir au dict tapisseur les patrons pour commencer l'histoire de laquelle pièce qu'il vouldra, affin que par faulte de cela il n'aye pas perte de temps. Obligeant le dict Lancelot, comparant, en ce que dit est, sa personne et tous ses biens, présens et advenir, et sur peine de perdre sur chascun aulne ung solz de gros ; réservé fortune de maladie, et moyennant que le dict tapisseur lui en advertisse ung mois devant qu'il en ayt affaire après qu'il sera la première foy furny. Et renunchant ad ce tous loix, dont le dict Lancelot, en préjudice de ce que dit est, se pourroit ayder en temps advenir sur l'amende dessus dicte; le tout en la présence de maistre Gaspar De Witte, pour et en nom de mon dict seigneur le commandeur acceptant.

En tesmoingnaige desquelles choses nous avons faict mectre le séel aux causes de la dicte ville de Bruges à ces diz présentes. Faictes et donnés le xxij^{e} jour d'Aoug xv^{c}xxxiiij. »

([48]) Ibid., Registre des Sentences civiles, 1534-1541, fol. 393.

1539, 20 mars. « Ghezien by scepenen van Brugghe 't proces voor hemlieden gherezen ter vierschare tusschen Pieter Moscron heesschere, ter eender zijde, ende Lanceloot Blondeel, den schildere, verweerer, ter andere ; sprutende uut causen dat de voorseide heesschere hadde doen zegghen ende vertooghen hoe dat binnen den tyde dat hy tresorier was van deser stede, hy den verweerere ter handt dede ende avanchierde de somme van vj l. grooten up zekere werc van schilderie dat doe gheraemt was by den verweerere te doen doene an 't scepenhuus van deser stede ; de welcke somme de voorseide heesschere ghestelt hadde in de misen van der rekeninghe van deser stede die hem aldaer gheroyert waren, mids dat myn heeren van der wet niet en hadden connen accorderen metten verweerere ; reserverende niet min den heesschere zyn actie omme de voorseide somme van den verweerere te repeterene. Ende hoe wel dien volghende hy heesschere ten diveirschen stonden den verweerere ghesommeirt hadde ter restitucie van de voorseide somme, nochtans ne hadde daertoe niet willen verstaen ; mids welcken de heesschere tendeirde

ten fyne dat de verweerere in de voorseide vj l. ghecondempneirt zoude wesen midsgaders in de costen van desen vervolghe.

Daer ieghens de voorseide verweerere ghezeit hadde, by voorme van andwoorden dat hy niet ingnoreren en wilde de heesschere zekeren tyt leden hem finalic besteit hadde zeker werc te makene van scilderie binnen der zale van den scepenhuuse van deser stede voor de somme van c guldenen te xl groten 't stic ; ende zoo om 't zelve werc te vulcommene, hem van nooden was grooten oncosten te ghedooghene in 't coopen ende reeden van varwen ende stoffen daer toe dienende, hadde van den heesschere up de handt ontfaen de somme van vj l. gr. ; welcken volghende hy verweerere zyne ghereetscepe ghemaect hebbende ende in 't voorseide scepenhuus bezich zynde, met zynen volcke dat hy t'zynder assistencie ghenomen hadde omme de stellynghen ende leeren te rechtene, was hem expresselic gheboden te desisterene ende niet voort te ghane, t'zynen grooten grieve, scade ende intereste ende want hy verweerer van zynder zyde in gheenen faulte gheweist en hadde van 't voorseid anghenomen werc te vulcommene noch ooc tzydert gherefuseert hadde 't zelve te doene eerst gherembouseirt zynde naer redene ende equiteit van 't nouee grief, scade ende interest dat hy zoude connen betooghen by 't voorseide belet ghesupporteirt hebbende ; was onghelyc dat de heesschere de voorseide vj l. repeteirde ; nemende mits desen de voorseide verweerere conclusie dat de heesschere met zynen heesch ende conclusien, zo hy die ghemaect ende ghenomen hadde, verclaert zoude wesen niet ontfanghelic zynde ; dien volghende zoude hy verweerere daerof gheabsolveirt zyn ende de heesschere ghecondempneirt in de costen.

De voorseide heesschere by replicke ende de verweerere by duplicke, ende de redenen daer inne begrepen elc persisterende by zyne fynen ende conclusien voorscreven.

Ghezien de preuven by den voorseiden partyen an beeden zyden in dese zake ghedaen, naer dat zy daertoe gheadmitteert waren, mids gaders de acte daerby dat blyct dat partyen an beeden zyden hemlieden verdreghen hebben van reprochen, slutende alzo de zake in rechte ; ende gheconsidereirt al dat in dese zake behoort gheconsidereirt te zyne, met deliberatie van rade.

So was hendelic by scepenen van Brugghe ter voorseide vierschare te rechte zittende, ter maninghe van den heere, ghezeit, ghewyst ende verclaerst, den voorseiden heesschere in zynen voorseiden heesch, fynen ende conclusien niet ontfanghelic zynde, absolverende dien volghende daerof de verweerere ; ende condempnerende den heesschere in de costen van desen processe, de tauxatie van dien scepenen ghereserveirt.

Actum xx in Maerte xv^{c}xxxviij.

(49) « Betaelt Lanceloot Blondeel, schildere, over 't patroon van de beilden die dienen ghemaect te zyne in de ghevele van den steeghere, ende van der greffe criminele, x s. g. »

« Betaelt Lanceloot Blondeel, den scildere, ter causen van twee patronen van twee beilden om te stellene up de pilaren van den steeghere beneden in den Burch, iiij s. g. » Comptes des marguilliers de l'église Saint Basile, fol. xcjv et xcv.

([50]) « Betaelt Lanceloot de schildre, voor een patroon by hem ghemaect omme daer naer te doen makene een tapyts cleet dienende in 't landhuus voor 't cafcoen boven up de camere daer scepenen vergaderen; by ordonnancie, ij l. x s. gron. » Compte des trésoriers du Franc, 1544-1545, fol. cxlviijv.

([51]) « Betaelt Lanceloot de schildre, van gheschildert t'hebbene zekere bert hanghende in de vierschare van den lande, daer men de passe van den broode inne schilderende es; by ordonnancie, xl s. » Compte des trésoriers du Franc, 1544-1545, fol. clij.

([52]) Registre des Sentences civiles, 1544-1545, fol. 145 v.

1545, 2 Juin. « Alzo by den college van scepenen der stede van Brugghe ghecommitteert hadden gheweest d'heeren Jacob Van den Heede ende Vincent Foret, scepenen, metgaders Jan Perez, tresorier der voornoemde stede, omme te verlyckene ende apointierene den deken ende eedt van den beeldemakers ende zadelaers, ter eender zyde; ende Lanceloot Blondeel, ter andere; van zekeren ghescille dat apparent was tusschen hemlieden te rysene, ter cause van dat de zelve Lanceloot niet en conde ten besproken daghe leveren vulmaect een vane die hy van die van de voorseide deken ende eedt hadde anghenomen ende belooft vulmaect te leverene, ende daerup in minderinghe ontfaen twintich karolus guldenen.

Wiert by tusschen spreken van de voornoemde commisen 't apointemente tusschen de voorgaende partien by huerlieder consente ghemaect, als dat de voorseide Lancelot ghehouden wert, zo hy oock beloofde ende belooft by dezen de voornoemde vane te vulmakene ende vulmaect te leverene den voorseiden deken ende eedt aldaer present ende accepteerende, conforme den patrone ende exemplare daerof (z)onder hem wesende, onthier ende den eersten daghe van Septembre eerstcommende, up de paine ende verbuerte van twaelf karolus guldenen ten proffycte van den voorseiden ambochte; ende de paine verbuert, altyts nyet min ghehouden blivende de zelve vane te vulmakene ende vulmaect te leverene; consenterende dat hy daervooren ende elck poinct byzondre zal executeerlic wesen in lyfve ende in goede; al daerof hy by den college in 't vulcommen van dien met kennesse van zaken ghecondemneert waere.

Actum den anderen dach van Wedemaent xv^c^xlv. » Voir IV, n° 2.

([53]) « Betaelt Lansloot de schildere, in Brugghe, up 't Oordeel by hem ieghens die van der wet anneghenomen te leveren bin der nieuwe camere van den schepenhuuse deser stede, per voorwaerde, vj l. g. »... Betaelt meester Lansloot de schilder, in minderiinghe van meerder somme die hy van deser stede ter cause van zekeren Oordeele

dat hii in de nieuwe camere ghenomen ende belooft heeft te leveren ende schilderen, ij l. viij s. g. „.... « Betaelt meester Lansloot Blondeel, schildere in Brugghe, over de vulle betaliinghe van den Oordeele by hem in de camere van den scepenhuuse deser stede ghelevert, iiij l. iiij s. g. „ Comptes de la ville de Blankenberghe, 1539-1548.

([54]) « Landsloot Blondeel, de schildere, ter cause van bii laste van der wet gheweest hebbende met eenen meester Clays van Brussele ende met andere ghedeputeirde in de visitacie van de Zuut Leye deser stede, ende van der gheleghenthede ende loope van diere ghemact hebbende eenen quaerte ghescildert met olyevarwe, daer vooren hem bii ordonnancie van den college toegheleyt ziin de somme van ij l. g. „ Compte des trésoriers de la ville, 1545-1546, fol. xcvij.

([55]) Ils ont été reproduits par M. L. Gilliodts, le savant archiviste de la ville, dans « Bruges ancienne et moderne „, aux Annexes.

([56]) Voir l'intéressant ouvrage du même auteur « Bruges port de mer „, pp. 193 et 235 à 240. Bruges, 1905.

([57]) « 1549, 1 Iulii. Tcollegie van scepenen der stede van Brugghe heeft onthouden Lancelot Blondeel den schildere, t'huerlieder rade, ende belooft hem te betalene xij l. g., voor dat hii zal wesen ten rade ende advise van den voornoomden college ende huerlieder commisen omme te stellene ende proadviserene de concepten ende patroonen van der tryumphe die doen zal in congratulacie van der blyde entree van den prince van Spaynen. [Dese ordonnancie es ghecorrigeert ende zal maer hebben vj l. g., xxvij Augusti 1549.] Registre aux Résolutions du magistrat de la Ville, 1545-1552, fol. 100.

([58]) « Betaelt Lanceloot Blondeel, schildere, van dat hy by laste van den burchmeesters schoone ghemaect, vernischt ende ghestoffeert heeft de zeven beelden staende voor de gallerye van den landhuuse, commende up den Burch van Brugghe, ende zommeghe partien van dien ghebroken wesende wederomme vernieut, als 't blyct by ordonnancie, vyf ponden grooten; valent lx l. p. „ Compte des trésoriers du Franc, 1554-1555, fol. cl.

III. ANNEXES.

1.

1542, 6 Novembre.

Procuration donnée par André Hansins, le tapissier, comme époux de Marie, fille aînée de Lancelot Blondeel, concernant le droit de retrait qui lui appartient sur certaines terres dans l'échevinage de Poperinghe.

« Andries Hansins, de tapitsier, als ghetrauwet hebbende Marie, d'ouste dochter van Lancelot Blondeel de schilder, ende midts dien zyn naeste ende baerblyckenste hoir ende erfghenaem, constitueert zyne procureurs generael ende speciael meester Berthelmeeus Boye ende Jan De Reckemakere, hemlieden ende elcken zonderlinghe toogher deser lettren ghevende vulle macht ende speciael last absoluut ende irrevocable etc., omme over ende uut zynder name te ghaene ende compareerne voor scepenen ende cuerheers van der stede van Poperinghe of elders daer 't noodt werdt, ende aldaer te begheerne versouckene ende callengierne de naerhede van der coop van alzulcke partien van lande, elst zynde of ander landt, ligghende in diversche partien binnen den scependomme van Poperinghe ende daer omtrent, te zulcker plaetse ende grootte als de lettren van ervenesse daerof zynde dat inhouden ende verclaersen, de welcke partien eenen Jacob De Hondt, onlancx leden, ghecocht heeft jeghens de voornoomd Lancelot Blondeel, vader van der voorseiden Marie, 's conparants huusvrauwe, ende daerof hy by den zelven Lancelot behoorlick in erve ghedaen es gheweest met plocke ende halme naer de costume aldaer, ende te dien fyne eyst noodt te presenteerne ende up te legghene de penningh en van der principalen coope, bedraeghende xxxv lb. x s.g. Vlaems, metgaders xxiiij l. p. van verteerde costen zo wel ten huuse van den voorseiden cooper als te Belle ende te Dranoultre verschoten ende verleyt, ende daerinne te doene ende observeerne alzulcke solempnitheden van wette als 't van nooden werdt, ende daeromme

in 't cas van oppositien up dats nood zy in ghedinghe te derdene ad lites in forma met macht van substitucie.

Actum vj[en] in Novembre, xv[c] ende xlij.
Present scepenen : Claeyssens, Forret ».

Archives de la ville. Registre des *Procurations*, 1542-43, fol. 38 v.

2.

1560, 2 Janvier.

Acte passé par devant les échevins de la ville de Bruges, par lequel Lancelot Blondeel et sa femme, constituent une rente au profit de la corporation des peintres.

« Wy, Andries Van den Berghe ende Jacob De Baers, scepenen in Brugghe in dien tyden, doen te wetene allen lieden, dat quamen voor ons, als voor scepenen, meester Landtsloot Blondeel, den scildere, ende joncvrauwe Katheline Scriers, zyn wyf, als erfvachtich ende proprietarissen van den naervolghende parcheelen van huusen metten toebehoorten hier naer verclaerst, alzo ons scepenen voorseyt dat bleeck ende kennelick ghemact was by zekere lettren van ghiften in daten van den zevensten daghe van Hoymaendt duust vyfhondert viere ende dertich, onderteeckent by den clerck J. Vlaminck, die wy, scepenen voorseyt, ten passeren van desen, aldaer zaghen ende hoorden lesen ; ende bezetteden over hemlieden ende huerlieder naercommers Jacob Landcheel, den zadelare, als dekin, metgaders Pieter Landcheel ende Loouis Croes, als gouverneur van den ambochte van den beildemakers ende t'zelfs ambochts behouf, up een huus met zynen toebehoorten staende ten voorhoofde over de Vlaminc-brugghe, an de oost zyde van de strate, jeghens over 't Scotters hof van de Jonghe Cruusboghe toebehoorende den ghezelscepe van Sint Jooris ghilde van de Jonghe Cruusboghe, naersten den huuse wylen toebehoorende Laureins Godefroit, den saerdgenoywerckere, an de zuudt zyde an d'een zyde, ende den huuse wylen toebehoorende

Mathys Crommelinck, den boghemakere, an de noordt zyde an d'ander zyde, achterwaerts streckende met eender plaetse van lande daer bachten ligghende met eender vaulte staende onder eene loove an de noordt zyde van der selve plaetse met eenen waterpit in den middele van der zelve plaetse, met ghemeenen muere ende glende staende an de zuudt zyde van diere, ende met eenen aysement-huuse an 't huus hier naer ghenoompt, jaerlicx belast met twee scellinghen grooten daeruute gaende ten rechten landtcheinse die men ghelt der kercke van Sinte Wouburghen in Brugghe t'elcken Bamesse, ende voort noch met vyf scellinghen, zes penninghen grooten elckes jaers daeruute gaende, boven den voorseyden landcheinse, te erfvelicke rente die men ghelt den disch van Sint Jacobs kercke in Brugghe t'elken Sint Jooris daghe in April; ende voort noch van eenen anderen huuse met datter toebehoort staende ten voorhoofde in 'sheer Jan Admiraels strate, an de west zyde van der strate, 't welcke ter daten van desen dienende was ten huuse hier boven verhaelt, achterwaerts streckende totte de plaetse van den huuse daer hier vooren bezettinghe up ghedaen es, naersten den huuse wylen toebehoorende den voornomden Laureins Godefroit, met eenen ghemeenen muere ende ghote van vooren tot bachten, an de zuudt zyde an d'een zyde, ende den huuse wylent toebehoorende Matheeus Crommelinck an de noordt zyde, an d'ander zyde, ende dit al in zulcker vormen ende manieren als de zelve twee huusen met hueren toebehoorten ter date van desen ghestaen ende gheleghen zyn, jaerlicx belast met neghen scellinghen, neghen penninghen parississen gaende uuten voorseyden huuse met zynen toebehoorten ten rechten landtcheinse die men jaerlicx ghelt den disch van Sint Jacobs kercke in Brugghe t'elcken Sincte Jans daghe midzomers, ende totte dien 't voornomde parcheel van huuse noch ghelast in twee brieven met dertich scellinghen grooten t's jaers losrenten den penninck achtiene die men ghelt den disch van Sint Gillis kercke in Brugghe, staende te lossene met zulcken ghelde als de lettren van constitucien dan of

breedre mencie maken ende inhouden; alze van vyf scellinghen grooten eeuwelicke rente elckes jaers, boven den voornomden lasten te vooren daer uute gaende, te gheldene ende te betalene, d'een heltscheede van de voorseyde eeuwelicke rente binnen eenen halfven jare naer de date van desen eerstcommende, ende d'ander heltscheede binnen eenen halfven jare daer naer eerst volghende, ende alzo voort van halfven jare tot halfven jare voorwaerts anne gheduerende totter oflossinghe van diere die den voornomden meester Landtsloot Blondeel ende joncvrauwe Katheline Scries, zyn wyf, ofte huerlieder naercommers doen zullen moghen t'allen tyden als 't hemlieden goetdincken ende believen zal, elcken penninck van de voornomde eeuwelicke rente omme achtien penninghen, met zulcken ghelde ende paymente als ter daten van der oflossinghe loup, cours ende ghanck hebben zal binnen den lande ende graefscepe van Vlaenderen naer de evaluacie van onzen harden gheduchteghen heere munte ende den voorgheboden ende publicatie danof ter hallen deser voorseyde stede van Brugghe uute gheroupen ende ghepubliert; behoudens de voorseyde huusen daer hier vooren bezettinghe up ghedaen es, hoe ende in zo wat manieren ofte in zo wat handen dat die hier naermaels zouden moghen commen ofte veranderen taillable zyn ende blyfven zullen, ghelyck alle andere parcheelen van huusen ende renten binnen der stede ende scependomme van Brugghe ghestaen ende gheleghen den poorteren ende anderen inwonende schot ende lodt gheldende toebehoorende, volghende den statuiten ende ordonnancien by den ghemeenen college van scepenen ter camere van Brugghe t' anderen tyden daer up ghemaect. In kennessen van desen dinghen zo hebben wy, scepenen voornomdt, desen lettren bezeghelt met onzen zeghelen uuthanghende. Dit was ghedaen in 't jaer duust vyfhondert neghene ende vichtich.

(Signé) L. VALCKE.

A suivre.



LES RELIQUES

DE

Ste GODELIVE A GHISTELLES

ET LEURS AUTHENTIQUES.

III. L'AUTHENTICITÉ DES RELIQUES.

1. Le paquet de fragments non identifiés.

Lors de la dernière reconnaissance des reliques de Sainte Godelive, le 12 août 1907, Mgr. Waffelaert trouva dans la grande châsse, conformément au procès-verbal de 1870, « octo fasciculos *cum uno parvo quo minora ossa continentur* » (1).

Ce neuvième paquet contient une douzaine de fragments relativement petits d'une boîte crânienne, avec un mince paquet de très menus morceaux provenant, d'après toutes les apparences, du même crâne.

Mêlé aux huit autres paquets, enveloppé, comme ceux-ci, de soie rouge et lié de fils d'or, rien ne distinguait ce « fasciculus nonus » qui aurait cependant dû être classé à part. Car les petits ossements qu'il renferme ne sont pas des reliques de S. Godelive.

En effet, tous les fragments du neuvième paquet sont d'une couleur blanchâtre qui tranche nettement sur la couleur châtaine très prononcée du crâne et des autres reliques gardées dans la châsse. Ils répandent un parfum bien caractérisé qu'on ne perçoit pas à l'ouverture des autres paquets. Et — ce qui tranche absolument la question — ce sont des fragments d'os crâniens ; or la boîte crânienne de la Sainte est gardée intégralement et en parfait état de conservation, dans une caisse spéciale

---

(1) Lefebvre, *o. c.*, p. 309.

jointe au grand coffret, dans la châsse de l'église de Ghistelles.

Au reste, les petits ossements de ce neuvième paquet n'ont pas été considérés dans les siècles précédents comme des restes du corps de Sainte Godelive. L'histoire de cet étrange « fasciculus » nous l'apprendra.

La première mention s'en trouve dans l'acte du 29 septembre 1719, relatant la visite faite par Mgr. Van Susteren le 27 septembre de la même année. Mais nous savons par le procès-verbal de cette même visite, rédigé le 27 septembre, qu'on trouva la châsse « debite clausam sigillo Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Christophori ». Le reliquaire n'avait donc plus été ouvert depuis 1623 et par conséquent le paquet y avait été placé (ou replacé ?) par Mgr. Christophori.

Mais celui-ci avait pris parfaitement ses mesures pour empêcher la confusion entre ces menus fragments et les véritables reliques de Sainte Godelive. Dans son procès-verbal, il annote soigneusement que les reliques ont la couleur châtaine, qu'elles ont d'ailleurs gardée jusqu'à ce jour, alors que les petits ossements sont plutôt blancs. Il détermine avec précision que les reliques authentiques ont été enveloppées en *huit* paquets différents : c'est assez dire que le *neuvième* qu'on trouvera dans la chasse — et qui d'ailleurs n'avait pas les fils d'or au moyen desquels les autres sont liés — ne doit pas être considéré comme des reliques de la sainte martyre. Nous avons déjà fait remarquer (p. 187) que le nombre *octo* a été ajouté après coup. Cette ajoute doit cependant dater de 1623 avant la fermeture de la châsse, puisque le mot *octo* se trouve déja dans la copie du registre de l'évêché. Elle prouve donc qu'on attachait une importance spéciale à connaître avec précision le nombre des paquets de reliques authentiquées.

Est-ce dans le même but, que la nouvelle châsse fut

divisée en deux compartiments ? Nous n'oserions l'affirmer, bien que la chose nous paraisse probable. Toujours est-il que le « neuvième » paquet fut isolé et que les lettres attestant l'authenticité des reliques furent déposées dans le compartiment des huit paquets, témoignant ainsi une fois de plus qu'elles n'affectaient pas les fragments de crâne qui nous occupent.

Quelle est la provenance de ces petits ossements ? Nous n'avons trouvé jusqu'à présent aucun indice permettant une conjecture quelconque. Il faut admettre, semble-t-il, qu'on les a considérés comme des reliques — non identifiées — ; sans quoi on ne les eût pas enfermés dans la châsse. Il est probable qu'ils ont quelque relation, si pas avec S. Godelive, au moins avec l'histoire du culte de ses reliques. Rien ne permet de savoir s'ils se trouvaient dans la châsse avant 1623. Mais déjà au dix-septième siècle, un fragment du crâne en question était vénéré comme relique de S. Godelive. Le curé de Sleydinghe, François Staes, atteste avoir donné, le 2 mai 1659, « particulam reliquiarum ex cranio S. Godelevæ » au curé du Béguinage de Gand [1]. Il l'avait probablement reçue de Mgr. Triest, évêque de Gand, le 16 août 1653 [2].

Si nous poursuivons, en descendant, l'histoire de cet intéressant *fasciculus*, nous constatons que Mgr. Van Susteren ne l'a pas considéré comme des reliques authentiques de Sainte Godelive. On le déduit facilement de la minutie avec laquelle il enregistre dans son acte du 29 septembre 1719 toutes les précautions prises par Mgr. Christophori « feretrum... quod invenimus interius ***bipartitum***, in cujus anteriori parte erat fasciculus rubro serico obductus, in quo ***minora*** QUÆDAM *ossa* contine-

---

(1) Voir le texte de cette attestation dans Du Sollier, *o. c.* n. 128 (p. 114).

(2) Ibid. n. 132 (p. 117).

bantur, in posteriori vero parte recondita erant *omnia ossa majora* SACRI CORPORIS PRÆMEMORATÆ S. GODELEVÆ, in octo fasciculos rubro serico et *filis aureis* obductos, distincta, ad modum quo has sacras reliquias descriptas et designatas invenimus in acta visitationis quam instituit... Dionysius Christophori... *Acta vero ista adjacebat majoribus istis ossibus* una cum testimonialibus... Domini Guilielmi Dei gratia episcopi Sareptani » (1).

Remarquons la différence dans la manière de qualifier les « minora *quædam* ossa » et les « omnia majora ossa *sacri corporis præmemoratæ S. Godelevæ* ». D'une part une détermination aussi nette que possible, d'autre part le terme le plus vague : *quædam !* Et qu'on ne dise pas que l'évêque ne vise ici qu'une simple opposition entre les grands et les petits ossements d'un même corps : dans cette hypothèse il aurait sans doute dit « omnia majora ossa *ejusdem* corporis... (2). Il convient d'ailleurs d'observer que dans les huit paquets on ne conserve en réalité, comme nous le verrons plus loin, que les grands ossements ; les menues parties du squelette p. ex. des mains et des pieds ont disparu ; mais il n'y a pas moyen de confondre avec ces petits ossements les fragments de crâne enfermés dans le paquet isolé.

Presque tous les détails que nous venons de relever dans le procès-verbal de 1719 se retrouvent dans la lettre du 4 juillet 1723 (3), ainsi que dans le procès-verbal de translation rédigé le 6 juillet suivant par l'abbé Pieters (4).

La nouvelle châsse dans laquelle les reliques furent déposées en 1723 n'avait malheureusement plus deux

---

(1) LEFEBVRE, *o. c.* p. 293.

(2) Comme le dira plus tard Mgr. Caïmo.

(3) LEFEBVRE, *o. c.* p. 294.

(4) Voir plus haut, p. 191.

compartiments : le paquet qui auparavant avait été isolé, dut être placé auprès des reliques authentiques. Ce fut la cause d'une regrettable confusion. Dans les actes des dernières reconnaissances, le « neuvième » paquet est décrit séparément, mais dès 1770, les « minora quædam ossa » qu'il contient, sont déjà considérés comme provenant du même squelette auquel appartiennent les « majora ossa » des huit autres paquets (1).

Heureusement on n'a jamais mêlé le contenu des différents paquets et un examen un peu attentif a facilement permis en 1907 de faire cesser la confusion et de réparer les erreurs commises.

2. Les reliques authentiques de Ghistelles.

A la dernière visite, faite le 12 août 1907, Mgr. Waffelaert a trouvé dans le grand coffret de la châsse de Ghistelles, les ossements suivants, qui ont été identifiés et mesurés (2) par M. le Docteur D'hondt de Ghistelles.

1°) Deux fémurs, mesurant $0^{m}44$.

2°) Deux tibias, $0^{m}345$; le péroné droit, $0^{m}33$.

3°) Deux humerus, $0^{m}30$; deux radius $0^{m}23$; deux cubitus, $0^{m}25$.

4°) Deux clavicules et dix-huit côtes.

Une des clavicules a été retirée pour être donnée aux Bénédictines de Ste-Godelive du prieuré Ten Putte à Ghistelles ; une des côtes fut remise au couvent de Ghistelles et une autre à l'église d'Oudenbourg.

---

(1) On alla même, notamment en 1870, jusqu'à retirer de ce « neuvième » paquet des reliques qui furent données à quelques églises. Depuis lors, des mesures ont été prises pour qu'elles soient soustraites au culte public. Elles sont d'ailleurs, si la parcelle n'est pas trop petite, assez facilement reconnaissables à cause de leur couleur blanche et de leur provenance crânienne.

(2) Sans instruments de précision toutefois.

5°) Deux omoplates.

6°) Six vertèbres dorsales.

7°) et 8°) Deux os coxaux : largeur de l'os iliaque depuis l'épine iliaque antérieure et supérieure jusqu'à l'épine postérieure et supérieure, 0^m15 ; longueur depuis la crête iliaque jusqu'à la tubérosité de l'ischion, 0^m18.

Le coffret rond, conservé dans la même châsse au-dessus du grand coffret rectangulaire, renfermait une boîte crânienne bien conservée, munie de deux sceaux en cire rouge, de Mgr. de Castillion.

Les omoplates seules sont détériorées ; un peu de terre est adhérante aux os du bassin ; deux extrémités de cubitus sont couvertes en partie d'une légère matière blanchâtre. Tous les ossements sont de couleur châtaine. Chacun des huit paquets est enveloppé de soie rouge et lié d'un fil or et rouge.

***

Au sujet de la question d'authenticité de ces reliques, nous pouvons être bref. La bonne conservation, la couleur uniforme châtaine — déjà signalée par Mgr. Cristophori — la conformation et les dimensions de ces divers ossements permettent d'affirmer qu'ils appartiennent tous, y compris le crâne, à un seul et même squelette de femme.

A chaque visite des reliques — le fait est explicitement attesté au moins jusqu'en 1623 — la châsse a été soigneusement scellée et les sceaux trouvés intacts à la visite suivante.

Tous les actes de reconnaissance sont authentiques et parfaitement en ordre. Ils remontent sans lacune jusqu'à 1084, l'année même de l'élévation des reliques. Si l'histoire rapporte un attentat sacrilège, inspiré par la cupidité, contre la châsse ou plutôt contre ses ornements précieux, elle ne mentionne aucun incident qui permette de soupçonner

une substitution (et pourquoi l'aurait-on faite ?) ou une confusion quelconque.

Si erreur il y a, elle devrait remonter à l'élévation même du corps de S. Godelive. Or cette cérémonie s'est faite solennellement quatorze ans à peine après la mort de la Sainte. Et déjà en ce moment, Godelive était en possession d'un certain culte, son corps était vénéré et des miracles avaient eu lieu sur son tombeau. Il est donc impossible qu'on se soit mépris en 1084 et nous n'avons pas l'ombre d'une raison pour douter de l'authenticité de nos précieuses reliques de Ghistelles.

C. CALLEWAERT.

EERSTBEWAARDE BRUGSCHE KEURE

van omstreeks 1190.

Haar algemeene aard, en wijziging van haren grondvorm.

Zooals in ons voorgaande opstel ([1]), nog zoeken we naar den algemeenen aard van de keure « *Haec est lex et consuetudo* », en noemen deze voort gemakshalve HL.

We gisten dien aard reeds uit HL's algemeen uitzicht, ook uit de omstandigheden-waarin en de redenen-waarom HL, in haren grondvorm toch, verleend en verspreid werd ([2]).

'n Kunnen we dienzelfden aard niet nog beter vernemen uit HL's wedervaren, d. i. uit de omstandigheden-waarin en de redenen-waarom HL, in haar toegepasten vorm, gewijzigd is geweest ? We meenen ja. Te Gent, te Atrecht, te Brugge, nog elders, zijn gHL, aHL, bHL enz. niet onveranderd gebleven ; ze zijn verzacht, hersteld, verstrengd, weerom verzacht geworden : wanneer ? Altijd en overal wanneer en naarmate een vorst, in die steden, de poorterij, ofwel de gezindheid eruit die aan 't beheer was, wilde streelen of straffen, of intoomen of beloonen. Blijk-

---

([1]) Vgl. AnÉm. 1907, bd. LVII, bl. 298-317.

([2]) Vgl. evendaar, bl. 299-300 en 316.

baar hebben dan de tijdgenooten in staatkundig opzicht een oordeel weten te vellen over HL ; ze hebben verstaan dat HL tot een doel bestond ; dat doel heeft hun behaagd ofte niet ; en daarom, bij den vorst, poogden ze voor of tegen ; de vorst op zijne beurt schoorde hem toen zoo hij kon, en wrocht in zijn eigen voordeel. Juist nu uit de uitslagen van beider her-en-wederpogen, zullen we vernemen welkdanig volgens de poorterij en den vorst, de oorspronkelijke algemeene aard is geweest van HL. En naar hun oordeel zullen wij ons mogen schikken.

Van sommige wijzigingen in enkele steden gepleegd, was hierboven reeds spraak. Doch we weten er te weinig over, we kennen er te weinigzeker de daad, den uitslag, de gevallen van en de redenen, om er te mogen veel op voortgaan.

Daaromtrent vernietigde Philippe-Auguste HL te Doornik, te Athies, te Perona en te St-Quentin (1). Weleer hebben we gemeend dat te mogen bevestigen, maar toch en zijn we daarvan niet volstrekt zeker. Nog min zijn we de redenen zeker waarom koning Philippe aldus zou gehandeld hebben. Uit tegenkanting tegen den Elzater ? 't Kan zijn, maar zeker en is 't niet.

'Tzelfste te Amiens (2).

'Tzelfste te S. Omaars (3).

Van wat er met HL gebeurd is te Bray, Abbeville, Dourlens, St-Diziers en weet ik hoegenaamd niets (4).

Insgelijks bijna-niets of niets en weet ik van vroege

(1) Evendaar, bl. 306-310.

(2) Evendaar, bl. 311.

(3) Vgl. onze meening in *Brugge's eerstbekende geschreven keure.* — AnÉm. 1905, bd. LV, bl. 320-322 in de opmerk.

(4) Ik 'n heb het niet kunnen achterhalen, bij gemis aan de noodige gronden. Wel zal iemand beter bewapend, die gevallen nader onderzoeken. Zijn uitslagen kunnen eene tegenbeproeving zijn van de mijne.

bevestigingen of wijzigingen van HL te Audenaarde (1), te Nieuwpoort, te Dendermonde, enz.

Gelukkig blijven andere steden over, waar het lot van HL gemakkelijk te vervolgen valt. Dit toeval mag zooveel te gelukkiger heeten, daar vermelde steden juist van dezen zijn, waar tevens de volle uitwerking van HL onloochenbaar geschied is.

Deze steden zijn Gent, Atrecht, Brugge en Ieper.

HL is er bevestigd of gewijzigd geweest.

— Ze werd na een eerste verleening bevestigd te Gent in 1178, nl. door eene grafelijke verordening, die we noemen HPr = « Hæc sunt præcepta » (2).

— Dan werd ze met verzwaarde bepalingen uitgegeven te Brugge in ± 1190, onder den vorm bHL (3).

— Dan werd ze gewijzigd te Gent in 1192. Deze laatste wijziging geschiedde in eene keure, die men ontwrong aan koningin Mathilde (4). Deze keure vangt aan met de woorden « Ego Mathildis » ; we noemen ze dies EM.

— Dan alweer wat later, nogmaals te Gent, kreeg men eene bevestiging van EM : ze kwam vanwege Baldewijn, mededinger van Mathilde (5). Deze nadere bevestiging zal heeten EB = « Ego Balduinus ».

— Verder werd HL gewijzigd te Atrecht ; t. w. in 1194 door Philippe-Auguste ; in 1211 door Lodewijk VIII ; in 1268 door Robrecht van Artesiën (6). Daaruit ontstond PLR = « Philippus... Ludovicus... Robertus ».

---

(1) Warnkönig, *Flandr. Staats-und Rechtsgeschichte.* II (2), bl. 107.

(2) Warnkönig, II (1), *Urk.* bl. 10-11, naar Van Hulthem's Oorkondenboek.

(3) Warnkönig-Gheldolf, II, bl. 417-422. Vgl. boven, bd. LVII, bl. 298, opm. (1).

(4) Warnkönig, II (1), 14-18, naar 't oorspronkelijk stuk.

(5) Warnkönig, Ald. 18-19, naar Gent's « Wittenboek ».

(6) Warnkönig, III, *Urk.* (1), 25-30, naar onderling vergeleken afschriften.

— In 1281 wordt HL, mits eenige veranderingen, overgebracht in eene keure van graaf Gwijde te Brugge ([1]). We noemen ze DW = « Dit is die wet ».

— Uit de XIII[e] en XIV[e] eeuwen blijven drie fransche overzettingen over van Ieper's HL ([2]). De beste eruit staat bij Warnk.-Gheld. overgedrukt ([3]). We zeggen ertegen iHL. Deze iHL is ook een gewijzigde vorm van HL ([4]) : een verzachte vorm. Is deze iHL een slaafsche overzetting van Ieper's oorspronkelijken latijnschen tekst? of is iHL, in 't overzetten, zelf gewijzigd geweest? Deze vragen kunnen we nog niet oplossen. Maar het komt er niet op aan : want eene welkdanige oplossing van deze vragen kan hier maar weinig baten. Trouwens, zooals men het wel zien kan, het bizonderste voor ons is dat HL te Ieper (eens of anders) gewijzigd, ja voor 't volk verzacht is geweest, 't zij oorspronkelijk 't zij in haar overzetting tot iHL. Reeds deze daadzaak enkel alleen van verzachting is voldoende om te mogen zeggen, dat bijgevolg eens het volk er belang bij gehad heeft HL verzacht te krijgen. Nochtans, verder hier in onze studie, zullen we op deze Iepersche wijziging niet terugkeeren, noch iets verder eruit besluiten, omdat we toch niets van de omstandigheden weten waarin die geschied is.

— Eindelijk is nog te Brugge bHL veranderd geweest in 1304 : en uit die verandering ontstond de keure WB = « Wet van Brucghe » ([5]).

Latere wijzigingen van bovenstaande vormen, of van nog andere, 'n zijn we niet gaan opzoeken. Ons doel en was

([1]) Warnkönig-Gheldolf, IV, 257-264, naar een afschrift.

([2]) Vgl. Warnkönig-Gheldolf, V, 103.

([3]) Warnkönig-Gheldolf, V, 426-434, naar afschriften.

([4]) Vgl. Warnkönig-Gheldolf, V, 104.

([5]) Warnkönig-Gheldolf, IV, 321-341, ten deele volgens Cartularia, en ten deele volgens een oorspronkelijk stuk.

immers niet tot de laatste sporen van HL na te gaan, maar wel te vernemen hoe de eerste tijdgenooten erover geoordeeld hebben.

De eerste belangrijke wijziging die men kan inzien, zal wel reeds in het opstel van Brugge's HL te vinden zijn. En eerst we durven rechtaf staande houden dat bHL van Brugge later dan gHL van Gent aan den dag gekomen is; en bovendien dat de Brugsche bewerking van HL in meer bepaalden vorm ontstond dan gHL. Dat aan den eenen kant bHL later uitkwam dan gHL is een overleveringe, die zeker volle vertrouwen verdient; immers juist omdat aan den anderen kant bHL terzelvertijd minder gebrekkig opgesteld is (1) en een duidelijker bepaald uitzicht

(1) Men werpe niet op dat het beste opstel, dat we nu overhouden van gHL (Warnk.-Gh. II, 417-422), een slechte overschijving zijn kan van een oorspronkelijken tekst die nauwkeuriger opgesteld was. Alle overschrijvingen zijn gewis altijd slecht gedaan geweest, nl. met nalatigheid. Hier ook wellicht. Doch benevens nalatigheid kunnen ook gewilde nalatingen in de afschriften voorkomen. Zoo b. v. in een geval als 't volgende: In een afschrift zouden ontbreken een aantal woorden, die in 't oorspronkelijk stuk stonden: en juist een zulkdanig aantal woorden dat ze, door hun wegblijven of weder door hun aanwezigheid, den algemeenen zin of verduisteren of kunnen verduidelijken; trouwens ze betreffen een bepaalden kring van zaken, bijna hoofdzaken, daarbij van zaken wier wijziging in 't afschrijven belang opleverde voor den afschrijver. Dergelijk geval ware zeker, vanwege dezen afschrijver, geschied uit gewilde nalating niet uit bloote nalatigheid. Laten we deze regel toepassen. In gHL ontbreken een aantal bepalingen als even beschreven; 't blijkt uit de hier-verder aangevoerde nevenseenstelling van gHL, AuHL en bHL (op bl. 315). Is dus het afschrift gHL hoofdzakelijk onjuist overgeschreven uit het oorspronkelijk stuk, ofte niet? We antwoorden: in gHL is alleszins nalating geschied en niet nalatigheid; en de hedenbekende wijzigingen van HL in gHL zijn gewild geweest, dit oftewel reeds in 't oorspronkelijk opstellen van gHL, oftewel in 't overschrijven ervan tot het tegenwoordig afschrift. En vraagt nu iemand verder: wanneer juist? We antwoorden: 't zal geweest zijn van-eersten-af in 't oorspronkelijk stuk: trouwens zoo leert de overlevering; en niets komt tegen deze overlevering op: integendeel, zooals te vernemen is uit



voorheeft ([1]). Welnu dàt juist waarin bHL meer bepaald voorkomt, is de maat vrijdom die den schepenen toekwam, en de hoeveelheid macht die de graaf poogde erover te behouden. Dit blijkt als we de bewaarde gHL (samen met de bewaarde AuHL, die oftewel gewijzigd uit onze bewaarde gHL, oftewel ongewijzigd uit een ander onbewaarde gHL, overgeschreven is) stellen nevensaan de bekende bHL.

---

de hieropvolgende opmerking, opperbest stemt deze overlevering overeen met de andere die gHL als ouder aanziet; daarbij, wat ons in onze meening bevestigt, AuHL, die rechtstreeks afstamde van gHL, was ook alreeds stelselmatig meer bepaald dan gHL zonder daarom zoo nauw bepaald te wezen als bHL. Ongetwijfeld het minst bepaalde hier in Filips' tijd was 't oudste. Met andere woorden: gHL ware geen wijziging van HL, maar een vroege stap ernaartoe, vóórdat HL volkomen bestond. — In alle geval, beweerde iemand het tegenovergestelde, en hield hij staande dat gHL verminkt is geweest enkel in 't overzetten, dan zou dit beweren ons ook niet hinderen, en we zouden 't mogen vooralsnu aannemen; want nogmeer zou, uit dat beweren, onze algemeene stelling versterkt worden: trouwens zulke bepaaldgewilde verzachting van bHL, in 't overschrijven ervan tot gHL, zou moeten gepleegd geweest zijn door iemand die er belang bij had... en dat is door 't volk, niet door den graaf die later altijd HL meer in strengeren zin bepaalde. Dat beweren ware dus om eens te meer te staven dat HL uitteraard meer drukkend dan ontlastend voorkwam, welke ons algemeene stelling is.

([1]) Men bemerke wel dat dit later-uitkomen en dit bepaalder-wezen van bHL gewis als twee wederafhankelijke daadzaken mogen aangezien worden. Men overschouwe de schets der HL-vormen die we als besluit op ons vorig opstel lieten volgen (boven AnÉm. bl. 317), men herdenke daarbij de daad van enkele andere ontginningen of beproevingen van HL (boven, ald. bl. 304) die we niet in onze schets overbrachten (omdat deze beproevingen nog te kiemachtig eruitzagen), nl. deze te Nieuwpoort en te S.-Amandsdorp: uit deze tweevoudige beschouwing zal 't besluit vanzelfs opwillen. Te weten: Filips' strafwetoorbeeld is als in drie wrongen toegepast geweest: in een eerste poging, binnen de jaren zestig, wat links en rechts, als te Nieuwpoort, S.-Amandsdorp, en misschien te S. Omaars? Vgl. AnÉm. LV., bl. 320, opm. (I) en bl. 360-361; vandaar voort in een tweede poging, binnen de jaren zeventig, over 't Waalsche, vooral te Atrecht; en terzelvertijd of ook wel in de jaren tachtig, en wellicht meest naar den Atrechtschen vorm, een derde poging meer Noord-Vlaanderenwaard in. Deze opvolging van pogingen schijnt ons gewis slechts waarschijnlijk, en we

Immers, doen we dat, we bevinden (ingezien alleen de belangrijke verschillen in de drie keuren) dat er staat :

<table>
<tr><th>in gHL</th><th>in AuHL</th><th>in bHL</th></tr>
<tr><td colspan="2">§ 1. Si scabini *noluerint* domum eius prosternere. . . . .</td><td>§ 1. Si scabini *voluerint* . . . . (gelijk in iHL § 1).</td></tr>
<tr><td>§ 2. Si comes super hoc *veritatem* inquisierit . . . . *non est* inquirenda.</td><td colspan="2">§ 2. Si comes super hoc *veritatem scabinorum* requisierit : scabini veritatem inquirere debent . . . . . si vero scabini nullum assultum agnoscere poterunt ab ipsis super hoc veritas *est* inquirenda (zooals in iHL § 2).</td></tr>
<tr><td colspan="2">§ 20. Si [comitis stallos locaverit] *veritate* super hoc convictus fuerit, LX solidos comiti dabit. . . . .</td><td>§ 20. Si . . . *veritate scabinorum*. . . . . . .</td></tr>
<tr><td>§ 22. . . . . . alius ei *substituetur* nec aliter.</td><td colspan="2">§ 22. Quando aliquis scabinus decedet alius ei *substituetur electione comitis* non aliter. ('t Zelfste in DW § 33).</td></tr>
</table>

't Valt in de oogen : gHL liet meer onafhankelijkheid over aan het Schependom ; in AuHL was reeds de vrijdom merkelijk ingekort, doch nog wat onduidelijkweg ; en in bHL was ze heelemaal gebonden, en zonder twijfel mogelijk in het opstel. Blijkbaar reeds straalt aldus het doel uit van Filips, die HL in hare overzetting van Gent naar Brugge deed meer bepaalder... en strenger zijn.

---

zouden behoeven ze, en inderdaad we hopen ze, later eens beter uiteen te zetten en te keuren. Toch meenen we ze vooralsnu als aanneembaar genoeg te mogen aanschouwen om erop heen te wijzen en te durven zeggen : ja de Brugsche bHL was verwant met de Atrechtsche aHL en ze stamde ervan voort (H. Pirenne, *Hist. de Belg.* 1900, I, 185 ; en Pirenne-Delbecq, *Gesch. van België*, 1902, I, 192), maar dit was noodzakelijk, want bHL was als een van de laatste uitdrukkingen, zooniet de heele laatste uitdrukking eener nauwer-wordende ontwikkeling van HL, waarvan de eerste vormen dagteekenen uit de jaren zestig, en waarvan een tweede vaster vorm juist aHL geweest is. We zullen verder vernemen hoe niemand van HL in-haar-geheel hield, en wel het minst zeker Brugge, « Vlaanderen's groote Germaansche haven ». 't Is te verstaan dat HL laatst aan Brugge opgeleid werd ; en w'en vatten niet waarom Hgl. H. Pirenne daarover verwonderd staat.

Nog meer zal het blijken uit verdere bevestigingen en wijzigingen van HL.

Eerst in HPr (1178/79).

Filips kwam terug uit de Kruisvaart, misnoegd misschien over zijn ongelukken, en misnoegd misschien ook over den toestand waarin hij Vlaanderen terugvond ([1]). Gent had in vuur en vlam gestaan : burgerlijke twisten hadden gewoed — 't mag nu zijn om gelijk welke reden, 't zij huishoudkundige 't zij staatkundige — ; meest meenen we, vanwege de poorterije tegen 't uitvoeren van vreemde rechtsmacht binnen de poort ([2]). Filips kwam aanstonds tusschen met zijne HPr.

En wat gebiedt hij erin om alles te stillen, om alles te bedwingen kost-wat-kost? Hij gebiedt stuur kortaf... (dus niet om genoegen te doen aan de poorters), alleenlijk dat men strenger HL toepasse ([3]). Hij zegt niet : « Wie slaat of kwetst... worde gedaagd », maar : « Wie gedaagd werd... kome op » (§ 5), « Wie gevonnisd werd... betale » (§ 1), « ...of zijn borge betale » (§ 4), « ... of en heeft hij niets

---

([1]) Wauters, *Lib. Comm.*, bl. 568.

([2]) Vgl. den brief dienaangaande van den aartsbisschop van Rhiemen Willem, bij Miræus-Foppens, *Opp. Dipl.* II, 974. Vgl. Warnkönig, II, (1), 38, opm. 106.

([3]) We meenen te mogen zeggen dat HPr uitkwam na HL, te minsten (na Atrecht's en) na Gent's HL. HPr werd voor den dag gebracht « eo tempore quo [comes] rediit Hierosolymis » ; maar het juiste tijdstip van gHL 's uitkomen blijft ongeweten. Edoch de helft van de gevallen die in HPr verondersteld worden, blijken reeds vroeger bepaald en welbekend geweest te zijn; b. v. « Si quis de LX lib. convictus fuerit » § I (vgl. met gHL onder §§ 2, 3, 5, 7, 11, 12, 13, 21), dan « Si quis... vicecomes... obsidem exegerit » § 2, en « Si quis ceciderit in forisfactum comitis » § 3 (vgl. met het welbepaalde dat alleen mocht gebeuren namens gHL § 16). En van de overblijvende 3 gevallen zijn deze onder §§ 4, 5 ontstaan uit de toepassing van gHL zonder twijfel ; alleen § 6 brengt een nieuw geval in, dat onvoorzien was in gHL, en nader zal bepaald worden in iHL § 1 alsook in den daarop-passenden latijnschen tekst (wellicht daarin de weergave van Ieper's oorspronkelijke HL) van S.-Dizier's HL.

men vatte hem aan 't lijf » (§ 3). Daarbij iets nieuws (omdat HL dit niet en voorzag) : « Nullus hominem habeat nisi de faida vel de feodo » (§ 6) : alleman, bevool de graaf, blijve in zijn recht, en 't zal gaan ; zijn « vicecomes » en zou in 't uitvoeren van HL niets meer doen dan hij mocht (§ 2), dit was een troost voor de poorters ; doch ook de poorters hadden HL na te leven (§§ 1, 3, 4, 5), dit was een verweer voor hem.

't Besluit onsdunkens is dat, volgens de poorters en volgens Filips zelf, HL merkelijk nijpend was uit haareigen.

Inderdaad. 't En duurde niet lang, om weer zichtbaar te worden.

Mathilde van Portugal, Filips' weduwe, zou weldra de Gentenaars vandoen hebben om hare eischen te ondersteunen tegen Filips' zuster en schoonbroeder, Margareta en Baldewijn van Henegouwen ([1]). De Gentenaars schaften erop en namen de gelegenheid waar. Ze wijzigden HL, mieken ervan EM, en vroegen en verkregen dat Mathilde deze goedkeurde.

Hoort hoe en wat ze gewijzigd hadden.

Geen spraak meer van « praecepta quæ statuit comes », maar om te beginnen een plechtige zinsnede waar 't recht aan de vorige « eeuwenoude » vrijheid « divinum » genoemd wordt : waar ook een soort verbintenis aangeknoopt wordt tot wederzijdsche getrouwheid... « *quamdiu juste et rationabiliter eos [comes] tractare voluerit* ». 'n Zou men niet denken terug in den tijd na Karel den Goede's dood te leven, als men dat hoort ? Nu hebben de *schepenen* meer vrijdom in hunne beslissingen (vgl. EM § 2 tegenover HL § 26, EM § 32 tegen HL § 25), en in hun algemeen leven (EM § 2 tegen HL § 24). De

([1]) Vgl. WARNKÖNIG, II, (1), 38.

strafboeten zakken van zestig pond op tien, van tien op vier. Valt er te *deelen* (EM § 22) de graaf zal hebben een derde ([1]), niet den helft, de stad een zesde en niet een tienste of een twaalfste (tegenover HL §§ 8, 9). « Geen samenscholingen » had HPr (§ 6) bevolen, wijzende wellicht op het « arces domorum cum turribus æquipollere videbantur » ([2]). Laat ze maar « *oppidum firmare, sic et proprias domos* » zegt EM (§ 4). In de *rechtspleging* is alles meer bepaald en meer plaatselijk gemaakt : b. v. de straf op de vrouwenverkrachting (vgl. EM § 6 tegenover HL § 14), ook de daging ten gerechte (EM §§ 5, 6, 10... tegen HL §§ 1, 2...), de straf der « dingvluchtigen » (EM § 18 tegen HL § 1), de weerde der getuigenis van een « vir hereditarius » (EM §§ 11, 12 tegen HL § 12), de bewijzen van verrechtveerdiging (EM §§ 8, 12), herstelling van schade en behandeling van een onvoorzienen uitval aan de zaak (EM §§ 7, 30 tegen HL § 1). De *verbanning* heet : « ab oppido expelletur » (EM §§ 14, 30), voorheen ging het : « LX libras amittet » (HL § 2...) en « si... non satisfecerit... exeat terram comitis » (HPr § 1) ; dan de *goedverbeuring* schijnt nu te geschieden ten voordeele van Stad, en niet meer van den graaf te minsten rechtstreeks (EM §§ 6, 10, 18 tegenover HPr § 3). De nieuwe keure spreekt van *stadsgrond*, niet enkel van een grond waar de « placita » gebeuren « in praesentia comitis » (EM § 21 tegen HL 25). Nu eerst ook worden *vrijheden van burgerlijken aard* gewaarborgd : recht van versterking aan huizen (EM § 4), recht van erfenisschikking naar beliefte (EM § 19), recht van bouwing (EM § 20), recht van alleenlijk voor 't *stedelijk gerecht* te komen in wereldsche zaken (EM § 16) ; ook voorzorgen aangaande

---

([1]) « De reliqua medietate... duas partes », dat is twee zesden of een derde. Warnkönig, II (1), 48, zal misgelezen hebben, hij verstaat twee deelen van 't geheel.

([2]) Miræus-Foppens, *Opp. Dipl.* II, 974.

kerkelijk gerecht in kerkelijke zaken (EM § 25, 26); dan recht van schoolopriching (EM § 15) en betere schikking van de betrekkingen met de geestelijkheid (EM §§ 15, 24-27). Eveneens nu was de stad er boven op : het *tolgeld* was voor haar (EM § 23); daarbij goedverbeurte en boeten hielpen mede in meerder mate dan vroeger, zooals we ook daareven opgemerkt hebben.

Over 't algemeen in EM is de bewind- en maatschappelijke weerdigheid van het stedelijk wezen steviger daargesteld, namelijk in zake betrekkingen met vorst en geestelijkheid, en in zake bestuurlijke en rechterlijke onafhankelijkheid der gemeente.

De poort van Gent in 1192 is sterker geweest dan Filips ze had gewild uit de toepassing van HL. Had hij EM gekend, dan had hij meest ontevreden geweest over 't minderen voor hem van de boeten, en over 't inkorten van zijn deel aan de goedverbeuringen, over 't inkrimpen van den last der « herevaert » (EM § 3), over 't nieuwwijsde aanstellen der schepenen, en over 't versterken van stad en huizen. Deze twee laatste wijzigingen vooral doelen tegen HPr en ze staan voorenaan, in top : « Spectat ad libertatem ». Of ze de poorterij op 't hert lagen.

Wat betreft de wederzijdsche verbintenis van getrouwheid (EM § 1) en den rechterlijken vrijdom der burgers (EM § 16), deze waren reeds gevraagd in 1127 te Brugge, of liever daar, te minsten voor Brugge, eenigermate toegestaan (1). En Filips en had er niet van gesproken noch in HL noch in HPr. Waarom niet? te minsten in bHL? Was 't omdat hij liever gerust liet wat hij verkoos niet te bevestigen?

(1) We hopen dat duidelijk gemaakt te hebben in ons vorig opstel « *Brugge's eerstbekende geschreven keure* ». AnEm. LV, vooral op bl. 310-317 en 323-327.



Wat er van dit laatste zij, nogeens komt het ons voor dat door de tijdgenooten HL in haar geheel aangezien is geweest als een bedwingend en terugwerkend middel; als iets dat ontevredenheid moest wekken bij de onderdanen, althans wat aanging het hoog bedrag der boeten, het voogdijschap der schepenen, en 't gemis aan volkomen vrijheid voor de poorterij in bewindschappelijke en rechterlijke zaken.

Na zulke verandering van HL in EM, hoe had Baldewijn van Henegouwen, toen hij baas gerocht, kunnen nalaten dit alles goed te keuren? Rap hoefde hij hem overal 't volk genegen te maken. Dàt deed hij te Gent, met in EB de bevestiging te schenken van EM, anders gezeid de doodlegging van HL.

En toen in 1296 graaf Gwijde, in moeilijkheden met Frankrijk verkeerende en onzeker zijnde op zijn eigen land, de groote Gentsche keure zou verleenen (1), 'n ging hij niets beter weten dan weer daaromtrent enkel EM en EB te herhalen, om zoo meer en meer HL te doen krimpen tot groot genot der Gentenaars.

Alles wat Baldewijn en Gwijde bij EM voegden, ging zelfs nog op meerder uitbreiding van de poortersmacht uitkomen. Alzoo schoof Baldewijn in het opstel vier leden bij : en oprecht, daarin worden recht en wetsmacht van de poort inderdaad duidelijker uiteengedaan of bevestigd ; één voorwaarde maar staat er bij, die meer in 's graven voordeel spreekt, 't was dat de graaf nu ook twee derden eischen zou op de strafboeten die uit... voortaan-nieuwe en tot-nog-ongeboekte verordeningen gingen voortspruiten ! En daar ziet men schoon, dat 't aan de geldelijke inkomsten was dat de schoe neep. HL was

(1) Vgl. Warnkönig, II, (1), 41 en vlgg.

van aard- en doelswegen een dwangmiddel. Daarrond werkten van den beginne af de poorters en de graaf om af en toe. En altijd eenerzijds was 't de graaf die steigerde om onafhankelijkheid vooral in rechtszaken toe te staan, trouwens veelal zooniet bizonderlijk om reden van 't geld dat eruit kon voortkomen ; en anderzijds was 't de poorterij die hoofdzakelijk 't eerste — den vrijdom — wilde, en die 't tweede — 't geld — maar liever niet losliet. Dan deed elk iets : de overeenkomste geschiedde altoos op grond van eensdeels uitbreidinge van rechtsmacht toegestemd door den graaf ten voordeele van 't volk, en anderdeels afstand van geld toegestemd door 't volk ten voordeele van den graaf. Doch elk van beiden gaf, van 't geen hij geven wilde, zoo min hij kon.

Hetzelfde wedervaren dat te Gent aan HL overgekomen is, viel haar ook elders ten deele. Ons besluit wordt er des te steviger om.

Enkele jaren na het daarstellen van HL te Atrecht, kwam Philippe-Auguste naar die stad over ; 't was te weten na graaf Filips' dood, en als nieuwe bezitter uit hoofde van zijn trouw met Isabella van Henegouwen.

De stad riep den reeds-heerschenden graaf Boudewijn ter hulp « om aldus aan de inlijving te ontsnappen. Doch de nieuwe graaf bleef de gezworen overeenkomsten trouw. Hij verzaakte aan de stad » (1). 't Is te peinzen dus dat koning Philippe, bekend ten anderen om het geven van stadkeuren (2), alles zal hebben ingespannen om door zijn nieuwe Atrechtsche keure de genegenheid zijner aangeworvene onderdanen aan te winnen. Daarom echter en

---

(1) H. Pirenne, *Histoire de Belgique*. (1900), I, 200. — H. Pirenne-Delbecq, *Geschiedenis van Belgie*, I, 208.

(2) Vgl. boven AnÉm. LVII, 307-308. Ook Luchaire in Lavisse's *Histoire de France*, t. III, l. II, ch. V.



moest hij niet gaan staan onder hun eischen, maar mocht hij terug meer verzwaren of ook inhouden wat hij redelijkerwijze geren had geweigerd. Hij schonk te dien einde een keure in 1194, dewelke zijn zoon Lodewijk in 1211 vermeerderde, wat de kleinzoon Robrecht van Artesiën dan in 1268 bevestigde (¹).

Welaan als we PLR met HL vergelijken — natuurlijk in alleen datgene dat vergelijkbaar is — bevinden we dat er in PLR meer verzachtende bizonderheden bijgekomen zijn nopens het beplegen van rechterlijke en burgerlijke zaken, en ook in 't benoemen van schepenen. Doch uit de vorige keure (Ar)HL van Filips van Elzaten (± 1180) blijft voort in PLR de reeks moorddadige misdrijven vermeld met de bekende boetstraffen. Echter nu wordt ook de wedervergelding bloed voor bloed (weder)ingebracht voor moedswilligen moord en voor moedswillige zware verminking (PLR §§ 1, 2); de doodstraf ingevoerd over schaking (§ 4); en wapendracht, mits naderer bepaling en ergerer straf als in HL, wordt nu volstrekt verboden (§ 10).

Lodewijk en Robrecht dan, later na Philippe-Auguste, vonden deze zijne laatste strengere verordeningen voldoende; ander bepalingen van Philippe-Auguste veranderden ze, maar deze laatste niet.

Dus alles ingezien, is door koning Philippe de stad Atrecht zoogezeid meer-vrij gemaakt geweest en haar recht meer plaatselijk en uitsluitelijk eigen. Maar aan 't boetgeld had de vorst gehouden, en 't wapendragen had hij nog strenger verboden. Over 't algemeen verzachtte hij HL of verwijdde ze. Doch aan den eenen kant den geldelijken kant ervan zou hij alleszins liever laten, die was goed ingericht immers. Dus daar waar hij HL wilde en zou verwijden, daar sprak hij nevens de geldzaak. Hij

(¹) WARNKÖNIG, III *Urk.* (I), 25-30.

sprak en gaf toe in burgerlijke zaken en bestuurlijke zaken (eigenlijk bijzaken in HL). Aan den anderen kant HL, naar zijnen zin, liet teveel het dragen toe van wapens, schonk nog te groote vrijheid aan de schepenen, en had de doodstraf voor de poorterij daaromtrent afgeschaft; tegen deze voorrechten zou hij werken, en hij kortte ze dus in.

Nu neme men goed in acht dat ArHL nog de genadigste vorm van HL geweest was (¹).

En aldus komen we eens te meer tot het besluit dat HL eene wet was waar bestanddeelen in voorkwamen van tweederhanden aard : enkele die de poorters mochten liefhebben, als b. v. waarborgen van rechterlijke en bestuurlijke vrijheid, en andere die alle vorsten op hunne beurt ook konden aanzien als hunzelven voordeelig, b. v. vooral schikkingen betreffende 't zetten en 't bepalen van boeten in plaats van lijfelijke straffen. Aleventwel, van beider slag bestanddeelen, daar waren er verre meer in 's vorsten voordeel dan in dit van de poorters.

Het was en bleef ook de meening dezer laatsten.

Dat vernamen we te Gent. 't Was 'tzelfste te Brugge in 1281.

Brugge had oproer gemaakt (²). En Brugge moest onderdoen voor graaf Gwijde. Doch juist op dezen tijd had een brand den Halletoren en medeen 't beschrijf van alle de voorrechten der Bruggelingen vernield. De graaf was vertoornd, doch en kon er niet van uit de bestaande voorrechten wederom te bepalen : ten anderen 't was voor hem eene gelegenheid om ze eens te bepalen naar eigen gading en begeerte. Hij schonk dus eene keure DW die HL her-

(¹) WAUTERS, *Lib. Comm.*, 563 vlgg.
(²) WARNKÖNIG-GHELDOLF, IV, 101-103, 124.

instelde, mitsgaders wat bijvoegsels en wijzigingen eraan te zijnen eigen voordeele ([1]).

Welaan DW nevens HL gelegd! In DW blijft heel HL over, met daarbij de volgende verstrenging. De schatting der *strafboeten* is nog dezelfde, doch met enkele verzwaringen. Het recht van *wapens* te dragen is ingekort naar plaats van gebruik, en aard van wapens (§ 13). Het *verzoeningsrecht* krijgt eene bekrachtiging die kloeker ineenstaat en min van de schepenen afhangt (§ 14). De *benoeming* der schepenen blijft voort eigen aan den graaf (§ 33), ook het beroep tegen hun vonnis (§ 28) en 't wederroepen van hun bannen (§ 29); meer, de graaf wil rekenschap van hun bestuur (§ 31). Aan de *keure* mag voort alleen de graaf iets veranderen (§ 31 bis); alles wat in DW ongenoemd is, schaft hij af (§ 32).

't Is blijkend, de tekst van HL was in zijn hoofddeelen beperkend genoeg naar den zin van den vertoornden graaf. Het woord ervan ten nauwsten-uit doen uitvoeren; zeggen dat buiten dit geschrevene niets en geldt; en strengweg alleenlijk aan den gang der rechtspleging, niet aan de rechtspleging zelf, bizonderheden bijvoegen, scheen voor Gwijde voldoende om opstandelingen te straffen. Ongetwijfeld waren sedert ± 1190 een menigte grafelijke en stedelijke bevelen, ook toegelatene geplogentheden, stillekens bij- of opgekomen die HL verzoet hadden: lid 32 schafte ze af!

Hoe lastig voor de Bruggelingen! lastiger gewis dan in ± 1190: want gedachten en gebeurtenissen waren sedertdien vooruitgespoed. En hoewel en straalt het niet door dat HL, in haar oorspronkelijken vorm, doorging, nog een eeuw later, als een bedwingend en terugwerkend tuchtmiddel.

([1]) Warnkönig-Gheldolf, IV, 124.



Filips de Schoone wist dat wel toen hij, in Nieuwjaarmaand 1297, de Bruggelingen in hunnen voorgaanden vrijheidsstaat herstelde (1); wat Gwijde dan ook in Bloeimaand daaropvolgende herdeed (2). En de woorden waarin graaf Gwijde dat herdeed waren de volgende: waarbij hij liet weten « a tous ke le nouviele loi [DW] que nous misimes nostre ville de Bruges ... nous avons rapiele et rapielons dou tout et remettons et restaulissons no dite ville de Bruges les eskievins et le commun de le micsme vile en leur estat de lor loy de lor costumes et de lor usages... »

Nu van beiden, van de « loy » eerst en van de « costumes et usages » tweeds, 't kostelijkste was het tweede. Evenwel 't eerste — eene « loy » — was altijd welgekomen, en de poorters vroegen naar geschreven keuren... maar om ze weg te sluiten, en op voorwaarde dat de geplogentheden mochten vrij errondheen wassen. Eene wet, eene keure, te dien tijde zooals altijd, moest rekbaar zijn; en rekken 'n kon ze niet, wanneer nevens de geschrevene wet geene macht of toelating verleend was om ze met gezag te overtreden. Zooveel-te-meer daar in dien tijd het recht nog vanaard gebruikelijk was. Daarom zelfs had men de rekbaarheid der vlaamsche wetten alhier gevraagd reeds vóór eenderwelke bepaalde wet bestond! nl. te Brugge in 1127 (3). Daarom ook was 't verbod dienaangaande uit HL (aan 't slotwoord) een last, en dit uit DW (§ 32) een straffe. Formalist zijn, een geschreven d. i. een-schriftelijk-betuigde-wet op het woord naleven, deed men geren als het maar voordeelig was. In onze zaak hier, was 't voor-

(1) Beugnot, *Olim.*, II, 28-33.

(2) Warnkönig-Gheldolf, IV, 296-298.

(3) Vgl., in ons opstel « *Brugge's eerstbekende geschreven keure* » AnÉm. LV, wat we zegden op bl. 325-328.



deelig uitwendig-en-zoogezeid slaaf-van-den-vorm te zijn, omdat men daarmee dien vorm bezat met het good dat erin stond; maar dan was 't genoeg; dan sloot men het perkament en den vorm en het onvoordeelige ervan weg, met de slavernij-van-den-vorm erbij, en men leefde inwendig-en-metterdaad volgens de « gebruiken »... of anders gezeid, men maakte « gebruiken » volgens 't leven.

Zou het aan dergelijke geneigdheid te wijten zijn dat later in 1304, de volklieve keure WB ([1]) veel hoofdzakelijke dingen uit HL overhield, die vroeger reeds, toch te Gent, onverdragelijk schenen en die in EM gewijzigd waren? Bij voorbeeld die groote boeten van zestig pond (WB §§ 12, 13, 16, 23, 24, 28, 29, 30) en in 't bizonder die twee derden voor den graaf (WB §§ 8, 9, 10, 13...). Wij merken toch aan dat in sommige gevallen elders, uit reden juist van formalism, men liever de gebruikelijke hooge getallen van boeten in de keuren nederschreef, doch in de werkelijkheid min eischte ([2]). Te S. Omaars stelde men dan op de stedelijke verordeningen « xl lib. ki ne fout ke x lib. » ([3]). Mogen we gissen dat 't in Brugge 'tzelfste geval was? Anders en zou men wellicht niet begrijpen dat in WB, die nu toch als belooning geschonken was ([4]), aldus HL overbleef met ten grooten deele alles dat, waartegen men tweehonderd ja driehonderd jaar lang gestreden had.

't Weze daarbij ook gezeid ten anderen, dat alleszins in 't bizonder de straf van zestig pond te Brugge in 1304

([1]) Namelijk deze van « Philips s'graven soene van vlaendren Grave van Thyetten en van Lauretten ». Warnkönig, II, *Urk.* (I), 119-133; Warnkönig-Gheldolf, IV, 321-341.

([2]) P. Viollet, *Établissements de S. Louis*, I, 248 en vorige.

([3]) Giry, *Histoire de la ville de Saint-Omer*, op bl. 224 en ondertusschen-in aldaar de « Bans municipaux », n. 313, 322....

([4]) Warnkönig-Gheldolf, IV, 132.

ongetwijfeld minder zwaar woeg dan in ± 1190. Trouwens er heerschte hier toen meer weelde [1]. 't Geld was hier dus minder weerd. Men zocht er daarbij naar vrede, vooruit-vooral. De graaf hoefde onderstand voor oorlogskosten : alleman wist dat ; en de heerschende gezindheden uit de steden gunden 't hem, omdat het juist door zijnen oorlog was dat ze zelf bovengekomen waren. Brugge in 't bizonder had zelf geld vandoen om de lasten te keeren van den strijd uit 1302. Welnu 't was gemakkelijker, in beginsel, oude boetbepalingen te doen naleven dan nieuwe belastingen te leggen. 't Was beter, zoover het zijn kon, de kwaden te laten betalen dan de goeden. En « kwaden » waren er veel... 't Waren slechte tijden. En de volksgezinden die aan 't roer waren, en die altijd de strengste in hun straffen zijn, zagen er min moeilijkheid in dan het patriciaat van Brugge uit 1281 en van Gent uit 1192, om die zware geldboeten en 's graven rijk aandeel te behouden : de stad en verloor er niet om; die meest vervolgd zouden worden waren de patriciërs, de oude poorters,... en de vrede zou heerschen medeen.

Besluiten we.

Eerst moeten we goed voor oogen houden een brok uit de algemeene geschiedenis der Vlaamsche steden. Deze vlaamsche steden waren begonnen door eenderwelke samenscholingen, levende naar landelijke wijze. « Zeer langzaam geschiedde de vermenging en slorpte de nederzetting [der bijgeschoolden] ten slotte al de vreemde elementen op, en schreef zij aan de gezamenlijke stad haar recht en hare instellingen voor. Drie eeuwen waren noodig om daartoe te komen ; de ommekeer was maar voltrokken in de XIII° eeuw » [2]. Reeds echter « van de XI° eeuw

---

(1) Vgl. H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, 1900, I, 247-252.

(2) Pirenne-Delbecq, *Geschiedenis van België*, I, 177.



voort bieden de steden aan den geschiedkundige het schouwspel van eene maatschappelijke groep, die zich in het ontwikkelingstijdperk bevindt. Tegenstrijdige strekkingen, onvereenigbare instellingen stooten tegen elkander en vermengen zich, zonder in evenwicht te geraken. De levenswijze der bevolking is bestendig in botsing met het recht dat haar beheerscht. Want dit voor de behoeften eener landbouwende bevolking ingevoerde recht verschijnt, in de steedsche gemeenschap, nog slechts als een samenraapsel van verouderde regelen, van willekeurige gebruiken en van « slechte costumen » ([1]). « Natuurlijk stonden de kooplieden aan het hoofd van het verzet tegen het oude stelsel ». « De beweging die zich overal in den schoot der steedsche gemeenschappen openbaarde, wekte weldra de aandacht der vorsten. Reeds op het einde der XIe eeuw, bestond voor hen een « vraagstuk der steden « en moesten zij vóór of tegen de burgerij stelling nemen » ([2]). « Sedert het einde der XIe eeuw kan men de bemoeiing van het grafelijk gezag ten gunste van de in de *portus* gevestigde kooplieden vaststellen. Deze zien hunne eischen wettelijk bekrachtigd. Langzamerhand worden de verschillende punten van het programma der poorterij ingewilligd » ([3]). Men merke nochtans goed op dat « het ten onrechte is dat men reeds in de XIIe eeuw sporen van volksbeweging in de steden meende te bespeuren. De menigvuldige opstanden, die de oorkonden van dat tijdstip vermelden, waren tegen de geestelijkheid of tegen de leenroerigheid gericht ; geheel de bevolking, zonder onderscheid van stand, nam daaraan deel ; zij hadden voor doel de laatste banden die de ontwikkeling van het gemeentewezen beletten, voorgoed te doen vallen. Vóór 1200 zijn de maatschappelijke standen

---

([1]) Ald. 181.
([2]) Ald. 182.
([3]) Ald. 187-188.

nog weinig merkbaar : vergeten wij niet dat het woord *mercatores* toen zooveel gold voor handwerkslieden als voor eigenlijke kooplieden. In de volgende eeuw is het anders gesteld » [1]. Nu « sedert het tijdstip waarop het gemeentewezen zich voorgoed bevestigde, waren de steden zeer lang uitsluitend door de patriciërs bestuurd » [2]. « De alleenheerschappij der rijken beantwoordde in den beginne aan een maatschappelijken toestand die gegrondvest was op handel en nijverheid, evenals de leenroerigheid zelve overeenkwam met de behoeften van een tijdvak, waarin grooteigendom bij uistek de economische macht was. Doch, terwijl in de XIIIe eeuw baljuws en ambtenaren des vorsten langzamerhand de plaats innamen van de leenheeren, wier stelling niet meer beantwoordde aan den nieuwen staat van zaken in het land, verstonden de hoogpoorters aan geen enkel hunner voorrechten te verzaken. Integendeel » [3]. Aan een anderen kant « de arbeidersklasse, die in de XIIe eeuw door de ketterij beroerd was, wordt in de XIIIe eeuw door vinnige maatschappelijke eischen geschokt » [4]. « De strijd is des te onvermijdelijker, daar de handwerkslieden georganiseerd zijn » [5]. « Overigens, hoe langer de heerschappij der patriciërs duurde, des te slechter zij werd en des te minder tegenstand zij bieden kon. Aanvankelijk geldregeering, was ze eene soort van uitsluitende en zelfzuchtige oligarchie geworden » [6]. « Eene omwenteling was onvermijdelijk. In 1280 brak zij in al de gemeenten van Vlaanderen los » [7]. En 't rechterlijk gevolg? « De gebeurtenissen

---

(1) Ald. 354-355.
(2) Ald. 348.
(3) Ald. 352.
(4) Ald. 353.
(5) Ald. 354.
(6) Ald. 357.
(7) Ald. 358.

van 1280 verplichtten den graaf zich krachtdadig met de steedsche politiek te bemoeien. Gwijde van Dampierre maakte gretig van de gelegenheid gebruik om als middelaar tusschen beide partijen op te treden » (¹).

Hier kan dit einde geschiedenis volstaan. Want uit dit bondig verhaal kan reeds blijken hoe HL behoort niet tot een tijd van eerste samenscholing van volk, noch van laterhandschen staatkundigen burgertwist, maar tot een middeltijd, tijd van strijd tusschen vorst en stadsvolk om het laatste woord te krijgen in 't beslissend inrichten van 't nieuwe stadswezen. Trouwens 't weze wel verstaan : om zoo te zeggen drie tijdstippen durven we onderscheiden in den eersten ontwikkelingsgang van ons middeleeuwsch stadsrecht : drie tijdstippen gekenmerkt door den driederhanden aard van voorrechten die men in die eerste tijden betrachtte, alsook door den driederhanden maatschappelijken toestand waarin die betrachters verkeerden.

Vóór de XIe eeuw pijnde en poogde de onvastwonende eenling, nl. meest de komende en de gaande handelsdrijver om het recht van 't kollektief bestaan ; dan van de XIe eeuw af tot 1280 was 't de vastwonende handelsburger om de hoeveelheid van dat bestaan ; en in nog een tijdstip dat binnen de XIIIe eeuw volgen ging, dan zou het strijden zijn tusschen mindere en meerdere poorters om de hoedanigheid van 't bestaan.

Deze drie tijdstippen zijn wel als drie afdeelingen uit eene geschiedenis van wording. Ze 'n zijn echter niet stiptelijk in den tijd afscheidbaar, zijn korter hier en langer daar, verschillen voor 't belang van plaats tot plaats, en moeten meer redeneerkundig opgevat worden dan in de daad.

In 't bizonder. Binnen 't zoogenoemde eerste tijdstip,

(¹) Ald. 359.

vroegen de poorters dat de graaf had willen b. v. hunne „ *amicitia* „ bevestigen (1), hunne „ *communio* „ toelaten (2) hunne „ *pacis securitas* „ (3), of den grond afstaan waar de gildhalle op stond en 't vrij gebruik ervan (4), ook afslag verleenen van tol- of overzetrecht (5), of in allerhande vrijheden van handel en verkeer toestemmen. In alle deze verleeningen was het zake te worden ; te worden nl: bijna-meer tot een maatschappelijk dan tot een rechterlijk wezen.

In het vermeend tweede tijdstip gold het van de maat van vrijdom. De keuren uit dien tijd komen nu meer voor als een stel van grondwettelijke schikkingen, ditmaal haast uitsluitelijk van rechterlijken aard. Nog wordt daarin dikwijls het eigen bestaan eener stad bevestigd (5) : 't is of nog te dien tijde 't stedelijk bestaansrecht voort afhong van 's graven willekeur; maar deze bevestiging en is er maar een bijzaak meer, en 't belang der rechtsbepalingen straalt erin door als 't bizonderste.

In het tijdstip verder en zal geen spraak meer zijn van 't recht van bestaan. Dit recht blijft onbetwijfeld en als ondelgbaar daarstaan. Ook geen woord meer van schepenen te hebben al of niet ; van baljuws of van geene; van andere machtvoerders die aan of af te stellen zijn. Maar van de wijze om deze besturen te kiezen is 't nu eerder ; van dezen die mogen deel ervan uitmaken ; van den dag en de voere waarop de graaf rekening ervan verlangt ; dus van staatkunde vooral. De strijd en woedt er niet meer tusschen

---

(1) Zooals de „antecessores„ van Filips te Ariën deden. WARNKÖNIG, III, *Urk.* (2), 21, vlg.

(2) Als te S. Omaars, nog in 1127. WARNKÖNIG, I, *Urk.*, 27-30.

(3) Als te Valencijn. MG. SS. XXI, 610, vlg.; dan te Veurne nog in 1109? en te Poperinghe in 1147. WARNKÖNIG, II (2), *Urk.* 102-103.

(4) Te S. Omaars nog 't jaar 1151. WARNKÖNIG, I, *Urk.* 32.

(5) Te S. Omaars in ± 1168. GIRY. *Histoire de la ville de S.-Omer*, 387 § 12.

volk en vorst om het leven ; noch tusschen stadsmacht en vorst om veel of letter onafhankelijkheid ; maar tusschen een deel van 't volk en een ander deel ervan om 't bewind. De graaf en is er niet zooveel meer een rechtsverleener, maar een rechter (1).

Welnu HL dagteekent uit het zoogezeid tweede tijdvak, bovenbeschreven. Alleman werkte toen om een grondwettelijke schikking van wat in de steden bestond : de poorters aan den eenen kant, de graaf aan den anderen. En elk in zijn eigen voordeel. Dit in alle landen : oftewel nu, oftewel later. In Vlaanderen echter op eene bizondere wijze ; trouwens niet omdat het vlaamsche stadsvolk op zonderlinge wijze vooruitwilde, maar omdat graaf Filips op zeer eigene wijze iets anders wilde dan datgene wat 't volk van hier wenschte en wat 't volk van overal-elders in dezelfde omstandigheden zou gewenscht hebben. We vernamen hoe vroeg en hoe geweldig het erop toeging reeds in 1127, in Vlaanderen overal (2). De poorters en waren niet zeer inschikkelijk. Na Dirk, was Filips het evenmin (3) ; boven vernamen we om 't even hoe ongenadig hij er in sommige steden doorging (4) ; hoe hij de baljuws op eender voet inrichtte (5), bovendien die inrichting krachtdadig te Gent in 1178 staande hield.

Nu echter en verstaan we niet hoe Hgl. Pirenne het opvat als hij zegt dat « al de groote Vlaamsche steden met dezelfde welwillendheid bejegend werden » (6). Ja, onder Filips' regeering en wel bij middel van HL « kregen zij

---

(1) Vgl. bijna alle de stadskeuren van in de XIIIe eeuw voort.

(2) Vgl. in ons opstel *Brugge's eerstbekende geschreven keure.* AnÉm. 1905, LV.

(3) Vgl. A. Cartellieri, *Philipp II August.* I, 38.

(4) Vgl. in ons opstel *Eerstbewaarde Brugsche keure.* AnÉm. 1907, LVII, 308-310.

(5) Ald. 300.

(6) Pirenne-Delbecq, Ald. 191.

allen dezelfde instellingen en werden zij door dezelfde keuren beheerscht, derwijze dat de rechten en plichten van elke harer door die der andere afgemeten en gewaarborgd waren » ([1]). Maar uit alle de bovenaangebrachte omstandigheden, ingezien daarbij de wijzigingen van HL welke we even in ons tegenwoordig opstel voorstelden, komt HL ons eerder voor als een onwelwillend beheermiddel geweest.

HL was een poging van graaf Filips — en eene hem gansch eigen — om het stedelijk beschavingstijdperk, waarin hij leefde, door 't gelds- en rechtswezen, naar eigen vinding te beheerschen. Zag hij verder dan zijn poorters in zijn streven naar samentrekking van krachten? 't Is mogelijk. En dat die samentrekking in sommige steden als Gent, Brugge, Atrecht, Ieper reeds plaatselijk doenlijk was, is blijkbaar. Maar en zag Filips ook niet al te verre? Hield hij wel rekenschap met zijn uitgangspunt, d. i. met het algemeen ontwikkelingspunt waartoe alle de steden samen toen gekomen waren? Vereffening wilde hij van de grondwettelijke toestanden en van de krachten dier steden. Maar besefte hij wel dat het niet voor hem en was dat diezelfde steden ontwikkeld waren en voort nog ontwikkelen moesten? dat de Vlaamsche vorsten integendeel meer en meer hun belangen gingen moeten schikken naar deze hunner poorterijen? We durven 't betwijfelen. Filips maakte HL: — een ander als hij, of hij op een ander land, of hij ook in ons derde tijdstip en ging het misschien niet doen; — daarin veronderstelde Filips voorafgaande vrijdomsverleeningen waar niet meer op terug te komen was; en van die verleeningen was HL als een uitgebreide voortzetting ([2]), een verder stap op denzelfden weg; maar

([1]) Ald. 191-192.

([2]) Zulkdanig een keure en zal de graaf zelf toch niet aangezien hebben als hoofdzakelijk een maatregel van tucht en strenge toeval-



een stap op-zijds, niet een stap naar de richting die de steden verkoren hadden, dus ook niet een stap die naar hunnen zin door een dergelijken mocht gevolgd en voortgezet worden. Maatschappelijk van inhoud en was HL niet meer. Huishoudkundig en was ze nog niet. Bewindschappelijk bedoelde ze te zijn, en metterdaad... ze was vooral rechterlijk; ze wou als een grondwet zijn tewege; maar ze had daartoe twee gebreken : ten eersten ze kwam onbereid, schielijk, wel niet als tuchtmiddel doch te minsten dikwijls als dwangmiddel; daarbij ze 'n bereidde niets voor, was niet veerkrachtig genoeg, bevatte geen beginsels om daarop voort te bouwen in nieuwe omstandigheden. Ze was een aaneenhang van daadzaken, juist op rechtsgebied, dus juist daarin waar de afwisseling der omstandigheden het snelst in gebeurt en waartoe meest veerkracht in de wet noodig is. De poorters ten anderen, met moeite

---

lige beteugeling. Ze is immers eenvormig op alle hoeken van 't land, en strengheid wordt alleen gepleegd tegen konkrete en plaatselijke voorvallen. In de verschillende uitgaven van HL komt wel ongelijkheid voor, maar dit niet in den toon ervan of in toongevende bepalingen; en zoo blijft ze toch eenvormig. Te Ieper wordt een gewichtig verschil ingebracht, maar enkel op een voorafgaande vraag (Warnkönig-Gheldolf, V, 115 vlgg.). Dan te Dendermonde nog wijzigingen (Warnkönig, II, *Urk.* (2), 231); daar eventwel geschieden deze een vijftigtal jaar later, daarbij door toedoen van een anderen vorst en wel door eenen die, nog erger dan Filips, meer bekommerd schijnt geweest te zijn over zijn eigen « deel » aan de boetinkomens dan over 't vrij bestuur van de stad. Alleszins ten anderen, en over 't algemeen gezeid, in een eerste geving hoefde HL kleine wijzigingen te vermogen. Gewis zullen in dezen tijd alle de groote steden betrekkelijk verre, en in de zware trekken daaromtrent even verre, ingericht geweest zijn, trouwens om alzoo te hebben kunnen in de inzichten komen van een effenmakenden wetgever. Maar de omstandigheden, waarin HL nu hier dan daar ingebracht werd, en waren daarom niet altijd gelijk; dan de steden zelf, 'n waren ook niet allen even gelijk afhangende van 't vorstelijk gezag; wel de baljuws waren dat, en daarom was één HP genoeg geweest voor heel 't land; integendeel ieder stad leefde op eigenen voet en met een verschillende maat onafhankelijkheid.

nog maar ontgroeid aan de landbouwelijke doening, en geweldig vreemde nog aan 't begrip van nationale inrichting en eenheid, 'n zagen in die verenkelende staatkunde geen nut voor henzelven ; zelfs ze zagen ze noode afkomen, nl. zij die altijd nog in dat tijdstip eensgezind aan 't pogen waren, naar meer plaatselijken vrijdom in handel en wandel, en naar meer eigenbestaan in *hunne* « poort ». HL scheen hun in elk hunne stad een terugwerkende verordening ; er stak goeds in, maar ook en meest kwaads (1), en de vorst liet erin teveel ontwaren dat hij meest daarmee voor eigen rekening werkte (2). Beide de vorst en de

(1) HL en voldeed niet. HL had gesproken niet van die belangrijke vrijheden die gewis in betwisting waren : zooals den oorlogsplicht, het versterkingsrecht enz., vraagstukken die reeds in 1127 op de tong reeden. HL had gesproken van dit en van dat grafelijk recht op zeker geldelijk inkomen en op de gezaguitvoering van 't schependom. De graaf had meest op hemzelven nagedacht ! En zooveel te minder voldeed HL daar ze inhoudend en verlammend van aard was. Ze was een vaste-schikking voor... altijd voortwendende daadzaken, en dat met uitdrukkelijke zegging dat niemand die schikking meer en zou aan te roeren hebben ! Nochtans als knappe staatkundige, had de geldman en bestuurder dien men Filips van Elzaten noemde, heel goed geweten het kind een naam te geven. Uiterlijk immers stond HL daar als een toepassing van algemeene en onaangeroerde geplogentheden (§ 17), en misschien als een samenkneding van hier en daar bestaande stedelijke geboden of persoonlijke voorrechten. Dat HL voortgekomen zij daaruit of van elders, alleszins waren twee drie dingen in HL als een troost voor de poorterij : eerst dat de straffen meestal enkel toepasselijk bleven als ze door de schepenen uitgeroepen waren (§ 16); daarbij dat de burger vrij met zijn zweerd door het « castrum » gaan mocht, als hij maar niet en verbleef daar, of er onwerkzaam vertoefde (§ 17); ook, meenen we, dat de doodstraf vervangen was door boete.

(2) 't Was zoodanig blijkend, dat niemand erover twijfelde, en dat b. v. de Gentenaars er aanstonds toe gestemd waren om ze botweg te overtreden. Ze werden daarin bedwongen; maar, andermaal toen opgejaagd, gingen ze 't anders aan, en ze geraakten ertoe, toen liever door looze middels, HL te verzachten in EM ! En de reden en 't recht waarop ze steunen, is, zeggen ze, dat hetgene wat ze vragen tegenover HL, bestaat « ab antiquo retroactis temporibus ». Een van die voorbestaande dingen was gewis de uitsluitend stedelijke rechtsmacht

poorters, beiden leefden werkelijk in 't tweede bovenvermeld tijdstip, beiden waren doordrongen van de gedachten eruit, en beiden aldus trachtten naar iets meer uitgebreids in den rechterlijken toestand der poorterije; naar iets dat meer inhield als de keuren uit 't eerste tijdstip, en dat deze uit de toekomende tijdstippen voorbereiden kon; naar iets dat nu als grondwettelijk kon en zou zijn. Maar de poorters wilden iets dat op EM trok, elk enkel iets voor zijne poort. Filips integendeel wilde iets voor hem en voor overal gelijk, HL.

Ook, met een woord, HL was vooruit in den zin des graven — des graven Filips —, was achteruit in den zin der poorters. Dezen hadden meer decentralisatie gewild: ieder stad op haarzelven en de vorst erbuiten. De vorst daarentegen wilde samentrekking van geld- en andere krachten en reeds streeksche eenheid van recht. Deze droom was voor 't oogenblik eigen bij Filips: maar in een ander minvooruitgezet land, 'n had hij misschien dien droom niet kunnen bedurven. En wat gewierd van dien droom inderdaad? Vorst en poorterij 'n verstonden malkaar niet. HL kwam terecht bij onze poorters... ongewenscht, ze bleef er een tijd... ongegeerd, en... ze verdween er ook onbeklaagd. Op enkele plaatsen werd ze bij-geweld doodgeleid, als te Gent: op andere leefde ze stillekens uit. In 1304 te Brugge streed de ambachtsman tegen den hoogpoorter, terwijl de graaf zijnen leenheer aanging, en HL, in haar belang en doel — we hebben 't bevonden — ging er onderwijls zachtjes vergeten.

L. De Wolf.

---

geheel of ten deele reeds voor de poort geëischt en bekomen in 1127. Een wijziging of afschaffing van dergelijk voorrecht en kon niet onopgemerkt geschieden.

COMPTES RENDUS

—

J. Van den Gheyn, S. J. *Album belge de paléographie.* Recueil de spécimens d'écritures d'auteurs et de manuscrits belges (VIIe-XVIe siècles). Jette-Bruxelles, Van Damme et Rossignol, 1908, in-fol., 32 pl. et 64 p. de texte.

Un des résultats les plus marquants du Congrès d'archéologie tenu à Gand en 1907 est incontestablement l'élaboration et la mise au jour, à bref délai, d'un *Album belge de paléographie* et d'un *Album belge de diplomatique.* Le premier de ces travaux a paru et répond au talent et au savoir-faire de son auteur. Le sous-titre indique exactement l'objet de la publication : *Recueil de spécimens d'écritures d'auteurs et de manuscrits belges du VIIe au XVIe siècle.* C'est donc la paléographie des mss. qui est envisagée dans une durée de onze siècles; l'éditeur a réussi à donner de l'évolution de l'écriture une idée assez exacte; quant à celle des chartes, il n'est pas téméraire d'affirmer que personne en Belgique n'est actuellement à même d'en montrer le développement dans tous ses détails. Mais il va sans dire que les difficultés à surmonter sont de ce côté beaucoup plus nombreuses. Voici trente-deux belles planches représentant l'écriture d'autant de mains différentes; toutefois combien, parmi ces écritures, sont nettement personnelles, c.-à-d. n'ont subi aucune espèce d'influence d'école ou d'atelier? Car, ce qu'on est en droit de réclamer d'un album scientifique de paléographie c'est de montrer, comme en peinture, les débuts d'une école de paléographie, ses périodes de splendeur et de déclin, et surtout d'indiquer les influences du dehors qu'elle a subies — influences d'ordre moral et physique — ainsi que l'impulsion qu'elle-même a communiquée à d'autres ateliers. L'Album du P. Van den Gheyn ne permet pas

de distinguer avec une entière sûreté ces caractéristiques et ce n'est, sans doute, pas la faute de l'auteur si l'absence de travaux spéciaux lui interdit de satisfaire notre curiosité sur ce sujet. Cette remarque essentielle faite, on ne peut que louer le choix généralement judicieux qui a présidé à la répartition des documents, encore que nous ayons plutôt un recueil de pièces calligraphiques qu'un véritable album de paléographie. Nous voyons donc défiler devant nos yeux des spécimens de la semi-onciale (VI[e] siècle), de l'onciale (VII[e] siècle), de la minuscule irlandaise (VIII[e] siècle), de la minuscule caroline du IX[e] jusqu'à la fin du XI[e] siècle, de l'écriture gothique (XIII[e]-XV[e] siècles), de la lettre de forme de la Cour de Bourgogne, de la bâtarde (XV[e] siècle), enfin de l'écriture de Charles-Quint et de Gérard Mercator. L'Album donne également une bonne idée des principaux manuscrits qu'on rencontre le plus souvent dans les bibliothèques : évangéliaires, bibles, bréviaires, traités moraux et ascétiques, sermonnaires, vies de Saints et des Pères, grammaires, œuvres historiques et littéraires, traités de droit ancien, etc. Le très érudit auteur s'est visiblement efforcé de faire figurer des manuscrits d'écrivains belges du moyen âge tels Sigebert de Gembloux, Gilles d'Orval, Maurice de Neufmoustier et Jean de Stavelot; il faut l'en féliciter, car il est bon que l'étudiant sache comment ces travaux sont parvenus jusqu'à nous. A ce point de vue, des extraits de chefs-d'œuvres de notre littérature neérlandaise, soit de Maerlant, du roman de renard ou de Jean Ruysbroeck, auraient sans doute été également bien accueillis. Pour le quinzième siècle, le P. Van den Gheyn baille la part très belle — avec combien de justice — à la lettre de forme de la cour de Bourgogne et on comprend sa sollicitude à faire valoir pour cette période l'admirable trésor qu'est la bibliothèque de nos anciens ducs. Le seul regret que je formulerai au sujet de l'Album est, en quelque sorte, d'ordre pédagogique. Comme le recueil est destiné avant tout à l'étudiant, je crois qu'il eût été bon d'indiquer brièvement l'importance historique de chaque document. Car, il ne faut pas oublier que c'est dans le cours de paléographie que l'étudiant entre, pour ainsi dire, directement en contact avec le moyen âge; la vue et lecture d'un diplôme mérovingien lui en disent plus long sur cette époque de l'histoire que le meilleur cours d'institutions; de même, la contemplation d'un livre d'heures à miniatures du XV[e] siècle dépasse de loin en intérêt les pages les plus colorées sur notre art flamand d'un Fromentin, d'un Taine ou d'un Huysmans. Combien ont appris à aimer le moyen âge et à prendre du goût à son étude uniquement par l'examen des chartes et

des manuscrits? L'Album donne un excellent fac-simile d'un charmant roman pieux, la *Vie de Barlaam et Joasaph;* il n'eût pas été de trop, me semble-t-il, de signaler la faveur dont cette vie a joui au moyen âge. Pour l'étudiant c'est une légende quelconque qui ne frappera pas autrement son attention. Je dirai la même chose du *Miroir de la Salvation humaine* dont l'influence fut immense et qui a inspiré, comme on sait, les peintres et les architectes. N'était-ce point là l'occasion de donner une échappée sur l'art et la littérature médiévales? Le savant auteur me permettra de lui signaler deux lectures que je crois fautives : Pl. VII, l. 28, dans la lettre de Notger, je lirai *vos* au lieu de *nos*; pl. X, l. 4 *se persequentem.* en place de *se prosequentem.* Il n'est pas très exact de dire que Charles-Quint a toujours, signé lui-même ses lettres. Il existe quantité de lettres du début du règne du grand empereur où sa signature est mise au moyen d'un cachet. Disons, pour terminer, que la reproduction des manuscrits par le procédé de la maison Van Damme et Rossignol est fort remarquable et ne mérite que des éloges.

H. Nelis.

Max Fazy. *Note sur le style employé par Étienne de Tournai pour dater ses actes.* — Bibliothèque de l'École des chartes, t. LXIX, 1908, p. 169-184.

Nous terminions, il y a quelques années, notre article sur *Les origines du style pascal en Flandre* (¹) en exprimant le vœu de voir contrôler et au besoin corriger nos conclusions. M. Max Fazy « se propose simplement de pousser un peu plus loin » que nous n'avions pu le faire « l'étude chronologique des chartes données par Étienne, évêque de Tournai » (p. 169). Hâtons-nous de dire que cette étude est faite avec le plus minutieux souci de l'exactitude et de la précision, une qualité maîtresse dans ces sortes de recherches.

M. Fazy est amené à conclure « qu'Étienne fait usage tantôt du style de Noël ou de la Circoncision, tantôt de celui de Pâques, sans que l'on puisse dire avec certitude quel est celui des deux qu'il emploie de préférence » (p. 182). Cette conclusion nous semble solidement établie et confirme l'opinion que nous avons émise plusieurs

(¹) AnÉm. t. LV, 1905, p. 142.



fois : c'est vers la fin du XIIe siècle que le style pascal s'introduit en Flandre.

Afin d'établir sa thèse sur des bases plus sûres et plus larges, le jeune savant a cherché d'abord à déterminer avec précision la date de l'élection et du sacre de l'évêque. « Nous admettrons, dit-il, que l'élection d'Étienne, comme évêque de Tournai, a eu lieu au plus tôt le 2 février 1192 et au plus tard le 7 mars 1192. Quant au sacre, il a été célébré au plus tôt, soit le 12 avril, soit le 24 mai 1192 » (p. 178).

M. Fazy a donc serré de plus près qu'on ne l'a fait jusqu'ici les limites entre lesquelles il faut placer les dates de l'élection et de la consécration d'Étienne. La détermination de ces dates est basée sur des documents de nature diverse : des lettres, des textes de documents diplomatiques et des données chronologiques de chartes. On pourrait de temps à autre douter de l'exactitude de ces dernières quant au point de départ du comput des années d'épiscopat : mais dans l'occurrence, elles concordent suffisamment avec d'autres témoignages indépendants. Il y a donc lieu de faire commencer l'épiscopat d'Étienne en 1192 et non en 1191 comme nous l'avons fait à la suite du *Gallia christiana*.

Nous nous associons de tout cœur au vœu final du jeune savant : « Il serait à désirer que l'on entreprît l'étude chronologique des actes de chacun des évêques de Tournai ; on pourrait alors s'occuper de donner un regeste des chartes de ces prélats ; ce serait là une publication éminemment utile au point de vue diplomatique ». On pourrait en même temps élucider bien des questions particulières et fixer par ex. si on peut établir avec confiance une distinction entre *l'annus episcopatus* (élection) et *l'annus consecrationis* (sacre).

C. CALLEWAERT.

Malines jadis et aujourd'hui, par LÉOP. GODENNE, avec une introduction historique par le chanoine A. KEMPENEER. Malines, L. et A. Godenne, 1908, gr. in-8, LV-704 p., avec nombr. illustr. et un plan de la ville. Fr. 17.

Cet ouvrage de luxe, artistiquement imprimé et illustré, est la mise en œuvre des nombreux travaux consacrés au passé et au présent de la ville de Malines, considérée sous les aspects les plus divers. L'auteur-éditeur a fait appel à la collaboration de plusieurs érudits,

notamment du chanoine Kempeneer qui s'est chargé de la partie historique du volume, du Dr van Doorslaer et de M. Coninckx, connus avantageusement le premier par ses études d'histoire économique, le second par ses notes d'art, du chanoine Van Caster et d'autres historiens et artistes.

Outre une introduction qui comprend un aperçu de la bibliographie malinoise et les tables des matières et des illustrations, trois parties composent ce volume : I. Malines historique. II. Malines archéologique et monumentale. III. Malines industrielle, artistique et agricole.

L'histoire de Malines est intimement liée à celle de Flandre depuis l'abandon de la seigneurie et de l'avouerie à Louis de Nevers en 1333 (1), et surtout depuis le traité d'Ath en 1357, qui attribua Malines et son territoire au comte de Flandre, Louis de Male. Après la mort de ce prince, la seigneurie passa aux Valois de Bourgogne. Ce fut sous le gouvernement de Marguerite d'Autriche que la cité atteignit l'apogée de sa grandeur. La présence de la Cour attira dans ses murs une élite de diplomates et de personnalités illustres. Sous la bienveillante protection de l'archiduchesse et d'autres Mécènes, la musique et la peinture, la sculpture et l'architecture, les lettres et les sciences prirent un essor merveilleux (2). Après la mort de cette princesse, l'histoire de Malines n'est plus qu'une suite de malheurs et de dévastations, jusqu'aux débuts du XVIIe siècle, qui inaugura un renouveau de vie artistique.

La seconde partie présente sans aucun doute un intérêt considérable. Nous y trouvons en effet une abondance extraordinaire de reproductions à tout point remarquables, de nombreuses notices historiques consacrées aux monuments et aux institutions de la ville, des descriptions soignées des édifices tant religieux que civils, une nomenclature détaillée des objets d'arts. Mais des lacunes assez graves en diminuent la valeur scientifique. C'est d'abord, comme dans la première partie, l'absence totale de références bibliographiques (3) et de renvois aux ouvrages et collections d'où sont tirées les gravures ; c'est ensuite la pénurie de renseignements architecturaux et archéologiques, alors que les détails historiques sont multipliés à l'excès. Ajoutons que

(1) Voir AnÉm. [LVIII, 229].

(2) Voir AnÉm. [LVIII, 271].

(3) Certains ouvrages importants n'ont certainement pas été consultés ; tel l'étude du R. P. Braun sur les églises des Jésuites en Belgique. Voir AnÉm., 1907, t. LVII, p. 417.



maint lecteur s'étonnera de rencontrer dans une description des monuments et œuvres d'art une dissertation sur les coucous et les chiens bergers de Malines.

Nous relevons dans la troisième partie une bonne notice historique sur les relations commerciales, la navigation, l'industrie de la ville (1), des données intéressantes sur l'industrie des draps et des cuirs dorés, sur la fabrication des tapisseries et des dentelles, sur les botanistes, peintres, sculpteurs qui illustrèrent la ville (2), sur les usages qui s'y sont perpétués.

Messieurs Godenne ont omis de signaler les productions de l'art typographique. Ils l'ont fait par modestie, ne voulant pas parler avec éloges d'eux-mêmes. Mais tout le monde reconnaîtra qu'il est très légitime de se savoir du talent, quand on peut produire des œuvres telles que *Malines jadis et aujourd'hui*.

A. De Meester.

Ch. Pergameni. *L'avouerie ecclésiastique belge des origines à la période bourguignonne. Étude d'histoire ecclésiastique.* (Thèse de doctorat spécial en histoire, présentée à la faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles.) Gand, Volksdrukkerij, 1907, in-8, IX-226 p.

Nous félicitons chaudement M. Pergameni d'avoir mené à bonne fin le travail qu'il a consacré à l'histoire de l'avouerie ecclésiastique belge (3). Le savant auteur a voulu écrire pour la Belgique une œuvre similaire à celle que M. Senn (4) avait faite pour la France. Ces deux livres concordent quant à leurs conclusions générales, et se confirment l'un l'autre.

Dans cette monographie, où les données des sources sont très heureusement groupées dans un cadre synthétique, M. Pergameni

---

(1) Voir AnÉm. [LVIII, 311].

(2) Voir AnÉm. [LVIII, 351].

(3) V. dans les AnÉm. [LV, 127; LVII, 350] la mention de deux études antérieures de l'auteur sur le même sujet.

(4) *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France.* Paris, Rousseau, 1903.



poursuit l'institution d'avouerie dans son développement successif, conditionné par les transformations politiques et économiques de la société; il en discerne les diverses phases depuis les origines jusqu'à son déclin; il détermine son caractère juridique, ses attributions, ses abus et les causes de sa disparition.

Les origines de l'avouerie jusqu'à la période carolingienne sont obscures. Cette institution est née de la nécessité de commettre à un défenseur la mission de protéger, devant les tribunaux ou par les armes, les droits méconnus de certaines personnes physiques ou morales, spécialement des évêchés et des abbayes. Ainsi, l'avoué mérovingien est le représentant en justice des évêques et des abbés. L'avouerie se développa par l'augmentation du domaine ecclésiastique et par l'extension des immunités. C'est à bon droit que l'auteur insiste sur cette dernière cause de développement.

D'accord avec M. Senn, M. Pergameni a parfaitement mis en lumière la distinction à faire entre l'avouerie carolingienne et l'avouerie féodale.

L'avoué carolingien est le défenseur judiciaire des droits et des intérêts matériels des évêchés et des abbayes jouissant de l'immunité. Il est armé en vue de cette mission d'un pouvoir de juridiction et de coercition. Nommé en règle générale par l'autorité ecclésiastique, il est reconnu par le pouvoir civil qui lui délègue certains droits. Il est conséquemment l'officier de l'immunité et l'intermédiaire entre celle-ci et les pouvoirs publics, revêtant un caractère mixte. Il ne peut être envisagé comme le protecteur armé des abbayes, cette mission protectrice appartenant au comte, en vertu d'un mandat de l'empereur ou du roi.

L'avouerie nouvelle ou féodale trouve son origine dans les transformations politiques et sociales produites par le morcellement de l'empire de Charlemagne. La décentralisation du pouvoir central amène la formation des principautés territoriales et accroît la puissance des seigneurs fonciers, sous la protection desquels les personnes ecclésiastiques mettent leur domaine. Il se fit ainsi que l'avouerie postcarolingienne fut principalement protectrice, tout en comprenant certaines attributions juridictionnelles et judiciaires, qui représentaient surtout pour les seigneurs ou leurs délégués, les sous-avoués, une source appréciable de revenus. Par voie de conséquence elle devint l'apanage héréditaire de certaines familles et se transforma en suzeraineté, si bien que le seigneur traita le territoire immunitaire confié à sa garde comme son propre domaine. Ce fut la cause d'abus

ciants, accrus encore par les exactions des sous-avoués pressurant le monastère et la population rurale qu'ils avaient pour mission de défendre.

Se basant sur les données des sources, tout spécialement sur celles des règlements d'avouerie contenant sous diverses formes réglementation des attributions et des droits des avoués, M. Pergameni examine dans le détail les obligations et les prérogatives de l'avoué féodal, les multiples restrictions apportées à sa compétence, les redevances (*servitium*) et les autres prestations qui lui revenaient, les abus qui résultèrent d'une part de l'incorporation de l'avouerie à la féodalité, et d'autre part de la multiplication des sous-avoués cupides et injustes. Ces abus amenèrent une réaction commune des pouvoirs ecclésiastiques et civils, qui entraîna la suppression de l'institution.

Les haut-avoués, empereurs et grands feudataires, poursuivant une politique de centralisation économique et judiciaire, englobent dans leur domaine les petites seigneuries et les avoueries qui y étaient annexées; répriment vigoureusement les abus par des moyens de coaction qui vont jusqu'à la suppression de l'emploi; organisent l'administration de la justice par l'institution des baillis et de leurs subalternes. Les conciles comminent des peines contre les avoués concussionnaires; les abbés, par rachat, transaction ou d'autre manière diminuent les droits des avoués, et suppriment insensiblement leurs fonctions par la création d'officiers de l'immunité, *villici* ou *præpositi*, qui, originairement simples intendants du seigneur, se dressent bientôt comme de véritables juges domaniaux.

Dès lors l'avouerie a vécu ; elle meurt par inutilité.

Ces chapitres sont particulièrement intéressants. La synthèse construite par l'auteur est suggestive et donne une très bonne idée d'ensemble de l'évolution de l'avouerie ecclésiastique. L'auteur porte une attention spéciale à la situation de notre Flandre, et mentionne fréquemment nos anciennes abbayes ; je cite : Affighem, Bergues-Saint-Winoc, Eenham, Saint-Amand d'où dépendait Ardoye, Saint-Bavon, Saint-Bertin, Saint-Nicolas de Furnes, Saint-Pierre de Gand, Saint-Pierre de Loo, Saint-Vaast d'Arras, Thérouane.

Deux annexes terminent l'ouvrage : I. La liste des sources et des travaux consultés. II. Un tableau des principaux actes et règlements d'avouerie lotharingiens et flamands.

La lecture de cette monographie très scientifique, nous a suggéré certaines observations, qui, croyons-nous, ont un certain fondement. L'avouerie est une institution ecclésiastique qui par son objet, et ses

points de contact avec les droits des sociétés religieuse et civile, avec les privilèges d'immunité et de patronage, relève pour une part importante du droit canonique. Une étude plus approfondie des anciens textes et auteurs de droit aurait permis à l'auteur de juger plus objectivement de la situation juridique de l'Église dans la société du moyen âge, sans mêler à son exposé des conceptions de juristes modernes. De même, il aurait vu plus clair dans la question très complexe des immunités, et aurait évité certaines confusions, notamment entre les anciens avoués et les avocats. La seule lecture de Thomassin [1] en convainc aisément. Nous notons aussi que M. Pergameni, possédant très à fond son sujet, suppose chez le lecteur la connaissance de certaines notions et de certains termes, qui demanderaient un mot d'explication [2]. Enfin, il est permis de regretter l'absence de bonnes tables.

A. De Meester.

J. Ferrant. *La sépulture de Lideric, d'Ingelram et d'Audacer, en l'église d'Harelbeke.* (Handelingen van den Geschied- en Oudheidkundigen kring te Kortrijk. I. [3]). Kortrijk, 1908. 110 blz.

Het geldt hier een vraag die van belang is voor onze geschiedenis; omdat men ze niet kan behandelen zonder gansch een reeks andere vraagstukken aan te raken en zonder opnieuw de geschiedenis van het ontstaan van het graafschap Vlaanderen en deszelfs oorspronkelijke inrichting te berde te brengen. 't Is daarbij een duistere ingewikkelde vraag, zoo dikwijls betwist en besproken. Ook verdient elke ernstige poging om nieuw licht over de zaak te werpen, hulde en waardeering. 't Gebeurt niet zelden dat werken over dergelijke onder-

(1) *Antiqua et nova disciplina ecclesiastica.* De Beneficiis. P. III. lib I, c. 33 ss.; lib. II, c. 55.

(2) Ainsi nous n'avons point trouvé la notion d'un règlement d'avouerie; au ch. II de la 2de partie, plusieurs termes pourraient être très utilement interprêtés.

(3) Er is een wijziging gebracht aan de uitgaven van dezen kring. De bijdragen, welke te uitgebreid zijn om in het gewone *Bulletijn* opgenomen te worden, zullen voortaan afzonderlijk verschijnen in een reeks *Handelingen* (Mémoires). Het werk, dat we hier bespreken, maakt er het 1ste Deel van uit.



werpen, om reden van menige ongerijmdheid, zelfs niet in aanmerking kunnen genomen worden. Hier echter is men al dadelijk getroffen door de gewetensvolle nauwkeurigheid in de opsporingen, door den bezadigden toon in de bespreking en de omzichtigheid in de bevestigingen.

Zeggen we van nu reeds dat de schrijver tot het besluit gekomen is dat de kerk van Harelbeke als begraafplaats van Lideric, Ingelram en Audacer mag aanzien worden. Waarop steunt hij? Langs alle zijden heeft hij de zaak beschouwd, en bewijzen of ten minste getuigenissen opgespoord die zich onderling moeten volledigen en versterken.

Een gemakkelijk en afdoende bewijs ware de ontdekking van de eigenlijke grafstede; doch men weet hoe de opdelvingen, in 1843 met dit doel gedaan en hier (bl. 102-110) bondig beschreven, tot geen uitslag geleid hebben.

Heel weinig ook valt te vernemen uit de overlevering van het kapittel en de stad Harelbeke, zooals die op te maken is uit de schriftelijke en zakelijke bescheiden. De *Gedenksteenen* en *Grafzerken* zijn uit een betrekkelijk jong tijdstip; de zoogenaamde *Graftomben* der Forestiers, waarvan de kronijkschrijvers uit de XVI^de^ en XVII^de^ eeuw gewagen, waren eenvoudig praalgraven van eenige aanzienlijke familiën; eindelijk, de schriftelijke overlevering klimt niet hooger op dan de XIV^de^ eeuw.

Kan de oorsprong van de kerk eenige verklaring opleveren? Over de eerste oprichting door Lideric in 804, hare verwoesting door de Noormannen en hare latere heroprichting, bezitten we niets dan de getuigenissen van... Meyerus en Sanderus. De oudste betrouwbare bronnen hebben betrekking op de X^de^ eeuw. Welnu, noch deze, noch de oorkonde van Philips I, koning van Frankrijk (1063), noch de volgende bevestigings- en begiftigingsakten bevatten zelfs geen zinspeling op de vermoedelijke begraafplaats der Forestiers.

Tot hier toe, zooals men ziet, is nog geen bewijs aangebracht. Nu blijft het rechtstreeksch onderzoek in te stellen over, naar het bestaan en den aard van de Forestiers. Onder dezen is, zooals men weet, een dubbele reeks te onderscheiden: de eerste, Lideric van Buc en zijne opvolgers behooren tot het rijk der legenden, de wondere lotgevallen van dezen eersten Lideric zijn een roman ontstaan in den loop der XV^de^ eeuw. De tweede reeks: Lideric, Ingelram en Audacer alleen behooren tot de geschiedenis. Deze drie personen hebben werkelijk bestaan, doch waren noch forestiers, noch graven van het groote graafschap Vlaanderen. Dit alles wordt algemeen aangenomen. Wie

waren zij dan? Hier begint eigenlijk de moeilijkheid. De schrijver neemt aan en tracht te bewijzen, zooniet als stellig zeker, dan toch als hoogst waarschijnlijk, dat ze graven waren van Harelbeke en meteen aan 't hoofd stonden van verschillende *pagi*, waaronder — 't is ten minste het geval voor Audacer — *de pagus Flandrensis*; dat ze de voorvaderen zijn van Baudewijn den Yzere en dat ze te Harelbeke begraven werden. Gansch de zaak komt dus neêr op dit verband tusschen hen gedriên onderling en tusschen hen en Harelbeke. Welnu, uit de bronnen der IX^de^, X^de^ en XI^de^ eeuwen vernemen we enkel dit: dat er een Lyderic bestaan heeft, die graaf was en te Harelbeke begraven werd, dat er in onze gewesten een graaf geleefd heeft met name Ingelram; dat de vader van Boudewijn den Yzere zekere Audacer was. Voor de eerste maal komen ze voor, te zamen en als afstammelingen de eene van de anderen, in een schrift uit de XII^de^ eeuw, namelijk de *Genealogia Comitum Flandriæ*. Al de latere schriften zijn geen *bevestigingen* van de *Genealogia*, maar enkel herhalingen ervan en uitbreidingen hoe langer hoe meer met allerhande verzonnen bijzonderheden verrijkt: zoo worden ze allengerhand voorgesteld als forestiers, graven van Vlaanderen, begraven te Harelbeke. Alles hangt dus af van het gezag van den tekst der *Genealogia*. Hier kunnen wij het gedacht niet aannemen van M. Ferrant. Om reden van het tijdstip, den aard en de bewoording van dezen tekst, zien wij ons genoodzaakt met M. de Saint-Léger (*La légende de Lyderic et des forestiers de Flandre*. Lille, 1904) aan deze bron alle weerde, op het punt dat hier ter bespreking is, te ontkennen, en vast te stellen dat de onderlinge betrekking, 't zij van bloedverwantschap, 't zij van bestuurlijke opvolging tusschen L., F. en Aud. niet bewezen is. Zelfs meenen wij er te moeten bijvoegen, — doch het is de plaats niet hierover uit te weiden, — dat de chronologische en aardrijkskundige gegevens met grond schijnen aan te toonen dat deze personen heel vreemd zijn onder malkaar. Dit toch is ons persoonlijk oordeel; anderen zullen wellicht liever M. F.'s stelling volgen; maar welke ook ieders meening zij, allen zullen hiermede moeten instemmen dat M. F. het forestiersvraagstuk en alles wat ermede in verband staat bondig heeft saamgevat en klaar voorgesteld. Dit is een groote verdienste en daarmede heeft hij een dienst bewezen aan hen die nog met deze zaak zullen bezig zijn.

E. VAN CAPPEL.



CHRONIQUE

Société d'Émulation.

— A sa séance du jeudi 30 juillet 1908, le Comité-directeur a reçu comme membre de la Société, M. Héliodore De Spot, conseiller provincial de Furnes.

Sociétés savantes et Congrès.

— **Le Document.** — On annonce la formation sous ce nom à Paris, d'un groupement scientifique établi en vue de faciliter et d'exécuter à Paris et en Province les recherches historiques, bibliographiques, généalogiques et juridiques. Ce groupe est composé uniquement d'anciens élèves diplômés de l'École des Chartes. Voici ce que nous lisons dans la circulaire, envoyée aux Sociétés savantes de France : « Il arrive fréquemment que des érudits, retenus loin des dépôts importants comme les Archives nationales et les Bibliothèques de Paris, s'adressent, pour leurs recherches, à des copistes en quête d'ouvrage, qui sont souvent incapables d'apporter à ce travail les connaissances et aussi la conscience nécessaires.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de la méthode qui nous a été donnée à l'École des Chartes ; l'enseignement que nous y avons reçu vous est un sûr garant des capacités, qui nous permettent d'exécuter mieux que personne les travaux de recherche de documents, de critique de textes ou de rédaction, que l'on voudra bien nous confier. Les diverses matières de l'enseignement donné à l'École des Chartes (Philologie, Diplomatique, Archéologie, Numismatique, Droit canonique, Blason), trouvent parmi nous des spécialistes et, au cas où l'on nous demanderait un Archiviste-Paléographe pour un travail à exécuter hors Paris (recherches, inventaire d'archives, classement de bibliothèque) nous y déléguerons toujours celui de nous qui connaît le mieux l'histoire et au besoin la langue de la région où il se rendra.

Un photographe et un dessinateur sont attachés à notre Office et sont chargés de faire les reproductions de manuscrits, miniatures, peintures et le relevé des cartes et plans que l'on peut désirer ».

Pour tous renseignements, s'adresser à M. L. Jacob, 17, rue de Sévigné, Paris.

— A la séance du 15 avril de la *Société nationale des antiquaires de France*, M. G. Espinas a communiqué une notice sur les marques des drapiers flamands des XIIIe et XIVe siècles.

Notes bibliographiques.

— **Construction évasée des hautes nefs des églises.** — Sous le titre *Raffinements architecturaux*, M. L. Cloquet présente aux lecteurs de la *Revue de l'art chrétien* (1908, p. 225-241) un article de M. W. Goodyear, qui a appelé l'attention sur une particularité architecturale assez remarquable de la cathédrale de Reims, particularité qu'il a d'ailleurs retrouvée dans bon nombre d'églises du Nord de la France : « Les piliers de la haute nef ne sont verticaux que jusqu'à la hauteur des chapiteaux ; immédiatement au-dessus de ceux-ci les piliers et toutes les surfaces s'inclinent vers le dehors en ligne droite jusqu'à la naissance des voûtes de la grande nef (p. 226). Une série de photographies montrent clairement l'existence et la valeur de la déviation mesurée au moyen d'un fil à plomb.

Il n'est pas nécessaire de faire le voyage de Reims pour constater cet évasement des hautes nefs. M. J. Coomans l'a remarqué à la cathédrale d'Ypres (ibid. p. 225). M. Viérin à Notre-Dame de Courtrai. A la cathédrale de Bruges, la même chose peut facilement se constater à l'œil nu. Et pour se convaincre qu'il ne s'agit pas d'une illusion d'optique, on peut jusqu'à un certain point mesurer la déviation en prenant comme terme de comparaison la ligne de suspension de certains lustres qui peuvent ici faire office de fil à plomb.

M. J. Coomans voit dans cette déviation une déformation des maçonneries « due à la poussée des voûtes hautes ». On peut y ajouter la poussée en sens contraire des voûtes des bas-côtés.

« Il paraît plus plausible, écrit M. L. Cloquet, d'admettre un raffinement esthétique. En effet le phénomène de vision perspective nous fait paraître deux verticales comme deux courbes rentrant vers l'intervalle qui les sépare ». Les architectes anciens auront voulu corriger l'effet de cette déformation visuelle et réaliser l'apparence de piles verticales.

En admettant cette hypothèse — qui nous sourit très peu — il faudrait croire que les architectes de la cathédrale de Bruges n'ont pas bien pris leurs mesures, puisqu'ils ont obtenu l'effet contraire : les piliers de la haute nef font l'impression d'être convexes vers le milieu et de s'évaser vers le haut, absolument comme s'ils avaient subi à la fois l'effet de la poussée intérieure de la haute voûte et celui de la poussée extérieure des voûtes des bas-côtés.

C. CALLEWAERT.

— La 2[e] livraison du *Bulletin archéologique* de Paris, contient une notice de M. P. Brune sur une fort belle lame de cuivre votive conservée au Musée historique de Bâle (Suisse), où l'on voit agenouillés devant un *Pietà*, Philippe le Bon et le jeune comte de Charolais, ainsi que la duchesse Isabelle. C'est une belle gravure exécutée d'un trait pur et hardi, et que rehaussent des pâtes coloriées. On est frappé de la ressemblance de cette plaque avec celle de S[te]-Gertrude de Nivelles et de S[t]-Brice de Tournai ; nous la prenons pour une œuvre flamande. (RAC. 1908, 5[e] sér., t. IV, p. 267-269 = L. C[loquet].)

— M. G. Caullet, le savant bibliothécaire-adjoint de la ville de Courtrai, publiera prochainement, en volume séparé, revus et enrichis de notes, les articles qu'il a publiés dans le *Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekwezen*, sous le titre : *De gegraveerde, onuitgegeven en verloren geraakte teekeningen van Sanderus' Flandria Illustrata*.

Chronologie médiévale en Flandre.

— Voici encore un exemple qui témoigne en faveur de la thèse que le style pascal n'a pas été en usage en Flandre avant la fin du XII[e] siècle.

Le R. P. Du Sollier rapporte dans les *Acta S. Godelevæ* (Anvers, 1720) p. 112, un acte sur parchemin, attestant l'authenticité de certaines reliques conservées autrefois à l'abbaye de Saint-Bavon à Gand. Il est daté : « quinto idus aprilis... anno Incarnationis Dominicæ MCLXXV, indictione VIII, concurrentibus II, epactis XXVI, Ludovico Francorum rege, Philippo Flandriarum comite, Everardo Tornacensium episcopo ». Les chiffres de l'indiction, du concurrent et de l'épacte sont ceux de l'année 1175. Le 9 avril (quinto idus) tombait avant Pâques (13 avril). L'acte est donc daté d'après l'ancien style de Noël.

C. C.

Nouvelles d'histoire locale.

— **Wercken.** — La restauration partielle de la petite église de Wercken (Flandre occidentale) vient d'être décidée. La tour, le transept et une partie de la façade occidentale datent du XII[e] siècle. Il résulte de leur disposition que le plan de l'église romane formait une croix latine, avec bas côtés et tour centrale, à peu près identique à l'église romane de Snelleghem. Le pignon du transept Nord construit en veldsteen, a conservé l'inclinaison du toit primitif. Les nefs et le chœur ont été reconstruits au 16[e] siècle en style ogival.

Le projet de restauration comprend le rétablissement des meneaux et résilles en briques dans les fenêtres, conformément au style de la Flandre maritime. Il serait souhaitable que la fenêtre du transept fût rétablie dans le caractère de cette partie de l'édifice, c'est-à-dire en style roman.

J. Viérin.

— **Ypres.** — L'architecte J. Coomans vient de proposer une modification aux travaux de restauration en cours d'exécution au transept sud de l'église S[t]-Martin à Ypres; il s'agit du rétablissement de l'ancien portail latéral. Cette question avait été réservée lors de l'examen du projet de restauration du transept méridional, ainsi qu'il résulte des rapports de MM. les membres du Comité provincial et de celui de la Commission royale des monuments (voir le Bulletin provincial, tome II, 1899-1906, pp. 258-261-295). Actuellement il n'y a plus de doute possible sur l'existence de ce portail : les démolitions ont fait découvrir des vestiges indiscutables du portail latéral ancien.

Le travail nouveau est conçu dans les formes et dimensions d'ensemble du relevé fait par l'architecte Dumont en 1844, avant la restauration malheureuse de 1845, et les détails architecturaux semblent bien en rapport avec le caractère général du transept.

J. V.

— Il se trouve, à l'entrée du chœur de l'église S[t]-Martin à Ypres, un bahut tres beau qui sert de tronc de carême. Il forme la transition entre le bahut à bois plans recouvert de ferrures et le bahut à panneaux, la huche. Il est composé d'ais sculptés en plein bois sur la face principale et de panneaux embrevés dans les montants sur les autres faces; sa longueur est de 1.24 m. sur 70 ctm. de haut et 0.65 ctm. de largeur. Les sculptures sont polychromées; elles représentent

S. Georges terrassant un dragon. Ce meuble est en très mauvais état, il se disloque et s'abîme ; une restauration sobre et soignée s'impose.

J. V.

— **Bruges.** — *Église St-Jacques.* — On vient d'entamer les travaux de restauration de la chapelle des âmes, constituant le transept Nord de l'église primitive. En enlevant les boiseries du mur Nord, on a remis à nu des restes de peintures décoratives d'un grand caractère et d'une conservation relativement bonne. La disposition primitive est facile à reconstituer : d'élégantes architectures encadrent des figures isolées ou des scènes de l'Écriture. Il ne reste pour ainsi dire que deux compartiments, et encore la partie inférieure en est fortement endommagée : dans le premier est figuré St Thomas mettant le doigt dans la plaie au côté du Christ ; dans l'autre, un Saint semble regarder cette scène. Nous ignorons le sort qu'on réserve à ces peintures.

Quant à la chapelle même, son pignon et sa toiture seront refaits d'après les traces de l'ancien toit qu'on voit à la tour ; la grande fenêtre, dont les moulures ont été encastrées dans la maçonnerie du XVIIIme siècle, sera rétablie, ainsi que la jolie petite porte du XVIme siècle. — Le point épineux de la restauration est la voûte. M. Ch. De Wulf nous disait qu'il considérait la voûte actuelle comme primitive. C'est une voûte d'arêtes ; puisque la chapelle est bâtie sur plan barlong, les quatre berceaux se pénètrent suivant une ligne ondulée, ce qui donne à cette voûte un air de haute antiquité. D'un autre côté, elle prend naissance sur des colonnettes posées dans chaque angle de la chapelle et qui ont tout l'air d'être faites pour supporter des nervures ; en outre le carré du transept est couvert, lui, d'une voûte sur nervures qui *semble* bien être primitive. N'est-il pas étrange que les constructeurs anciens auraient ainsi juxtaposé deux genres de voûtes dont l'une, celle des nervures, avait d'incontestables avantages sur l'autre ?

Vu l'intérêt du monument, il est à souhaiter que les hommes compétents qui ont pu étudier la chose de près, contentent la curiosité des archéologues.

H. H.

— **Vlamertinghe.** — La tour de l'église de Vlamertinghe vient d'être complétée au moyen de quatre tourelles acostant la base de la flèche. Le travail a été fait sous la direction de M. l'architecte J. Coomans : c'est dire qu'il présente toutes les garanties aussi bien au point de vue archéologique que constructif.

H. H.

— **Wenduyne.** — Le travail de restauration de l'église de Wenduyne est en voie d'achèvement. Voici une note qui peut être intéressante pour l'histoire de cette église. Elle est tirée du registre des *Acta episcopatus*, à la date du 13 juin 1719 :

Aen zyn Doorlughtighste Hooghw[t] *den Bisschop van Brugghe, erfachtigh Cancellier van Vlaenderen, etc.*

Verthoont reverentelyck Michael de Mey, deserviteur der prochie van Wenduyne hoe dat de selve prochiekercke onthier ende twee jaeren veele swaere reparatien is subject gheweest, ende diesvolghens in haere incommen veel heeft moeten lyden, in welcke saecke om haer selven eenighsints te helpen, soo ist dat sy met haeren Heer bediender ende beyde haer kerckmeesters is keerende tot syne Doorluchtighste Hoogweerdigheit, voor soo veele sy soude believen consent te verleenen om eenighe steenen van haere oude ruinen, die daer noodeloos ligghen ende verghaen, te mooghen à la hausse vercoopen, dat bysonderlyck op desen tyt op welcken men ghelooft het selve steen meer als oyt sal ghelden om het droef voorval van den brandt van Blanckenberghe alwaer tot eropbauwen veel steen van noode is ende van nu al af sommighe persoonen hebben versoght om sommighe duysent steen te mooghen coopen, mits welck, etc.

(*Ond*[t]) M. De Mey,
Pastor in Wendune.

Copie apostille. — Zy desen gheleyt in handen van den heer landtdeken om over den inhoudt deser te becommen syn advis, etc.

Copie advis. — Oordeele profytabel voor de kerck te wesen aan der Supplianten hun versoeck toe te staan, soo noghtans dat sy van de vercoopinghe sullen doen rekeninghe, bewys ende reliqua. Brugghe, 5 juny 1719.

(*Ond*[t]) D. Galle,
deken der christenheyt.

Copie consent. — Zyn Hoogweerdigheit den heere Bisschop van Brugghe etc., ghesien het voorenstaende advis van den heer landtdeken, consenteert aan de Supplianten hun versoeck, op de conditie noghtans aldaar gheexposeert. Actum den 13 juny 1720.

(*Ond*[t]) Ter ord. etc. Lud. De Wale,
Secret.

— M. Louis Pennequin, architecte à Lille, vient de faire don au Musée d'archéologie [de cette ville] d'intéressants bois sculptés de

l'époque de la Renaissance, consistant en quatre corbeaux à figures et trois linteaux décorés de grostesques. Ces fragments proviennent du château de Capelle (canton de Cysoing), démoli en 1811 et qui fut l'ancienne résidence des membres de la famille de Montmorency, seigneurs du lieu.

Un de ces linteaux, orné de deux écus armoriés encadrant un cartouche sur lequel on peut lire les initales I. M., est particulièrement curieux. L'un de ces écus, en forme de targe, reproduit les armoiries des Montmorency (d'or à la croix de gueules, cantonnée d'alérions d'azur) ; l'autre, en forme de losange, offre : parti de Montmorency et Wassenaere (de sable à trois épées d'argent, à la poignée d'or mises en lande, la pointe en bas). Jean de Montmorency, fils d'Ogier, baron de Wastines, avait épousé, en 1538, Marguerite de Wassenaere. Les armoiries des deux époux se voyaient autrefois dans une verrière qu'ils avaient donnée à l'église de Cappelle. (AnEN. 1908, t. IV, p. 150-151.)

Questions.

— « **Een reeks vragen ter inlichting** ». — In BGHB. 1908, Bd. VII, bl. 278-283, wordt gevraagd (met verzoek daarover te antwoorden naar Jonkheer van Kinschot, te Tiel in Holland, of naar E. H. Goetschalckx, pastoor te Eekeren-Donk, opsteller der BGHB) naar :

1°) *Dag* en *plaats* van geboorte (G), doopsel (Ds), huwelijk (H), dood (Dd) en begraving (B), onder anderen van :

— Leenaard van Casembroot, ob. 1604, overleden te Brugge : G. Ds. H.

— Leenaard van Casembroot, burgemeester der Stad Brugge, geboren 1488 : Ds. H. B.

— Godelieve Brest, echtgenoote van den voorgaande, ob. 1570 : G. Ds. H. B.

— Ambros. Martiny, A° 1360, echtgenoot van Maria van Ghistel : Gr. Ds. H. Dd. B.

2°) Evenzoo G. Ds. H. Dd. B., mitsgaders de *stamwapens* erbij, van :

— Dirk de Rueck (A° 1600-1650) uit Vlaanderen.

— Barbara, dochter van Clement van Nieuwkerken, echtgenoote van Leenaard van Casembroot, schepene der Stad Brugge.

— Gaspar van Casembroot (ob. Brugge, 1453) en van zijne hsvr. Maria Reyphins.

— Maria van Ghistel, A° 1360, hsvr. van A. Martiny.

Nécrologie.

— Monsieur **Jules Finot,** le savant archiviste du Département du Nord est décédé a Lille le 16 mai dernier. Ses travaux d'histoire économique l'avaient fait hautement apprécier. Nous citons spécialement la série des mémoires qu'il a publié dans les *Annales du comité flamand de France.*

1891, t. XIX : Les subventions accordées aux littérateurs, aux savants et aux artistes par les gouverneurs des Pays-Bas au XVIIe siècle, et relevés dans les comptes de la recette générale des finances.

1893, t. XXI : Le commerce entre la France et la Flandre au moyen âge.

1898, t. XXIV : Relations commerciales et maritimes entre la Flandre et l'Espagne au moyen âge.

1906-1907, t. XXVIII : Relations commerciales entre la Flandre et la République de Gênes au moyen âge. V. AnÉm. 1907, t. LVII, p. 411 ss.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

419 **Mgr. E. Schoolmeesters.** *Les regestes de Robert de Thourotte, prince-évêque de Liége.* — SAHLBull. 1907, t. XV, p. 1-126.

A la page 17, l'auteur signale un grand synode tenu à Huy, le 24-25 décembre 1240, auquel assistent le comte de Flandre, le

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article ; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Dorénavant les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne seront plus renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de mai et de novembre.

comte de St-Pol et beaucoup de seigneurs, de chevaliers, de prêtres et de bourgeois. — Le 13 août 1242 le dit prince-évêque, consacre l'église des Dominicains, assisté de Guiard, évêque de Cambrai, et vers la même époque ils rendent visite à Sainte Julienne dans sa maison de Cornillon. — Le 3 novembre 1242, Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, et sa femme, la comtesse Jeanne, consentent à ce que la comtesse de Luxembourg et son fils Henri reçoivent dorénavant en fief de l'évêque de Liége la dîme de Weris et de Tohogne. Page 113, l'auteur reproduit une charte par laquelle Robert de Thourotte approuve la donation de 80 livres de rente faite à l'abbaye d'Alne par le comte de Flandre Fernand et sa femme pour l'entretien de huit moines devant prier Dieu pour le repos de leurs âmes.

I. SOENEN.

420 **P. Schmidt.** *Die deutsche Publizistik in den Jahren 1667-1671.* — Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung. 1907, Bd. XXVIII, Heft. 4. Extrait in-8°, 54 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 93 = H. Lonchay.)

Répertorisation de plus en plus complète de libelles allemands publiés jadis pour dénoncer les vues intéressées de Louis XIV sur les Pays-Bas (H. Lonchay).

421 **E. Hubert.** *Bulletin historique. Belgique* 1906-1907. — RHist. 1908, t. XCVIII, p. 359-372.

M. Hubert nous donne un fidèle exposé du mouvement historique belge, pendant ces deux dernières années. L'auteur, en quelques lignes, apprécie et critique d'une façon objective les principaux ouvrages qui ont paru.

P. v. D. W.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

4. PALÉOGRAPHIE, CHRONOLOGIE.

422 **J. Van den Gheyn,** S. J. *Album belge de paléographie. Recueil de spécimens d'écritures d'auteurs et de manuscrits belges.* Jette-Bruxelles, Vandamme et Rossignol, 1908, in-fol , 32 pl. et texte correspondant. F. 20. (RHE. 1908, t. IX, p. 558-560 = A. Bayot « outillage incomparable pour l'étude de nos vieilles écritures »; RBAB. 1908, t. VI, p. 287-289 = R. Maere « le choix et la reproduction sont dignes de grands éloges » ; AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 337 = H. Nelis.)

423 **Max Fazy.** *Note sur le style employé par Étienne de Tournai pour dater ses actes.* — BÉC. 1908, t. LXIX, p. 169-184. (AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 339 = C. Callewaert.)

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire*.

424 **A. Havenith**. *Étude sur la région de la basse plaine flamande.* Liège, Dessain, 1907, 108 p. (AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 201-202 = E. Van Cappel.)

425 **J. Déchelette**. *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine.* T. I. Archéologie préhistorique. Paris, Picard, [1908], xviii-747 p. avec 249 fig.

426 **Schlemm**. *Wörterbuch zur Vorgeschichte. Ein Hilfsmittel beim Studium vorgeschichtlicher Altertümer von der paläolithischen Zeit bis zum Anfang der provinzial-römischen Kultur.* Berlin, Reimer, in-8, xvi-689 p., avec près de 2000 fig.

427 **J.-H. Gallée**. *Das niederländischer Bauernhaus und seine Bewohner.* 1 und 2 Lief. (chacune de 16 pl.). Utrecht, A. Oosthoek, 1908, in-fol. Complet en 4 livraisons.

428 **Adzo** (A. Dassonville). *Plaatsnamen.* — B. 1908, bd. XIX, bl. 161-165.

Uitleg der plaatsnamen *Adeghem, S[t] Pieters-Ayghem, Andelghem, Ascoldengehem, Auweghem.*

Zie AnÉm. [LVIII, 225, 226].

6. SIGILLOGRAPHIE.

429 **Edouard Poncelet**. *Les sceaux de Tournai* (suite et fin). — RT. 1908, t. IV, p. 105-110.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie, Histoire de l'art.*

430 **G. Simenon** et **J. Paquay**. — *Recueil des épitaphes de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Trond.* — SAHLBull. 1907, t. XVI, p. 253-331.

Le troisième continuateur des *Gesta abbatum Sancti Trudonis* raconte que Berthe, comtesse de Flandre, revenant d'Aix-la-

Chapelle, où elle avait visité le sanctuaire de Notre-Dame, arriva à Saint-Trond, au temps de la prélature de l'abbé Rheitfride (964-994.) Elle y mourut le 16 juillet 967. Sur son lit de mort, elle avait fait don au monastère du village de Provin près de Lille, d'un bois situé à Melveren et de la dîme de Brusthem. Les auteurs inclinent à croire avec M. Vanderkindere dans *La formation territoriale des principautés belges*, t. I, p. 294 et t. II, p. 84 que l'auteur des *Gesta abbatum* (XV[e] siècle) s'est trompé en donnant à Berthe le titre de comtesse de Flandre ; Berthe serait la mère d'Arnoul, comte de Valenciennes.

Reproduction de diverses épitaphes de cette princesse.

I. SOENEN.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (¹).

431 **Regnault de Beaucaron.** *Donations et fondations d'anciennes familles champenoises et bourguignonnes* (1175-1906). Sépultures ; Inscriptions ; Testaments ; Coutumes ; Œuvres charitables, etc. Paris, Plon-Nourrit, 1908, in-8, 573 p.

432 **Cl. Cochin.** *Documents sur la garnison de Tournehem (arrondis. St-Omer) dans la seconde moitié du XIV[e] siècle* (1355-1398). — SAMBull. 1907, t. XII, p. 137-144.

Ce sont surtout des quittances de gages.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

433 **Ursm. Berlière**, O. S. B. *Trois traités inédits sur les Flagellants de 1349.* — RB. 1908, t. XXV, p. 334-357.

Le premier est un sermon (*Dicta*) de Gilles Van der Hoye (*de Feno*) doyen de Notre-Dame à Courtrai, dont le R. P. Berlière retrace brièvement le *curriculum vitae*. Le doyen de Courtrai trouve que la secte des Flagellants ne peut avoir été inspirée par Dieu, parce qu'elle prêche des erreurs et contient des choses mauvaises ou vaines. Sans condamner irrémédiablement la secte, il estime qu'elle expose à des dangers et provoque des abus contre lesquels il prémunit les fidèles.

Le prévôt de St-Martin à Ypres, Alard de Denterghem, ne voit dans le mouvement des Flagellants qu'une manifestation de la piété populaire et nullement une tendance hétérodoxe. Ses *Dicta* répondent point par point au sermon de Gilles de Feno.

(¹) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.



Naturellement, le doyen de Courtrai répondit à l'attaque et le prévôt d'Ypres répliqua. Mais Dom Berlière n'a pas cru devoir publier ces deux derniers écrits.

Le troisième traité est anonyme. Ce n'est plus une discussion théologique mais plutôt un tract populaire, dans lequel l'auteur expose qu'ayant d'abord fait partie de la secte il s'est convaincu bien vite que ces pénitences extraordinaires n'étaient qu'une tentation du diable.

C. C.

434 **A. Bayot**. *Notice du manuscrit original des mémoires de Jean de Haynin*. — RBAB. 1908, t. VI, p. 109-144.

Description du manuscrit original de ces mémoires, acheté en 1900 par le gouvernement belge. Analyse détaillée du contenu ; les mémoires se composent d'une série de morceaux juxtaposés, récits détaillés ou simples notes, suivis de la liste des pupilles ou des enfants de l'auteur, de chansons, de copies de lettres, etc. M. B. résume chaque morceau et, pour autant qu'il y a lieu, l'accompagne de renseignements bibliographiques. Cette notice très soignée fait voir comment les récits de Jean de Haynin constituent une source de premier ordre pour la connaissance de l'époque bourguignonne et pour l'histoire de la littérature et de la linguistique.

Voir AnÉm. [LVI, 175 et LVII, 392]. R. D. S.

435 **Lettres** *du comte Valentin Esterhazy à sa femme, 1784-1792*. Introd. et notes de E. Daudet. Paris, Plon, 1907. (ABelges. 1908, t. X, p. 100-101 = A. De Ridder).

Quelques données nouvelles sur l'histoire sociale de la Belgique d'alors (A. De Ridder.)

436 [**Arnault**]. *Souvenirs d'un sexagénaire*. Paris, Garnier, 1908, in-12, LXXI-447 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 102 = A. De Ridder.)

Intéressant pour l'histoire de l'émigration en Belgique au lendemain de la bataille de Valmy.

437 **Lod. Ghys**. *Brugsche gijzelaars naar Duinkerke in 1793*. — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 156-163.

Korte inhoud van een handschriftelijk dagboek, ten huize van den Weled. H. L. van Ockerhout te Brugge berustende, « inhoudende al de voorvallen, in de opligtinge van de municipaliteyt der stadt Brugge en de administrateurs van 't Brugsche Vrije door de fransche troupen gedaen ».

438 **Mémoires** *de la comtesse de Boigne*. Paris, Plon, 1907 et 1908, 4 vol. in-4, XXXV-505, 434, 448, 547 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 102-104 = A. De Ridder.)

Appréciations très partiales sur les hommes et les événements du commencement du XIXe siècle.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

439 **V. Mirguet** et **Ch. Pergameni.** *Leçons élémentaires d'histoire de Belgique.* Bruxelles, Lebègue, 1907, 132 p. (RUB. 1907-1908, t. XIII, p. 524 = L. L.)

440 **F. Lot.** *La grande invasion normande de 856-862.* — BÉC. 1908, t. LXIX, p. 1-62.

Étude savante et fouillée. I. *Sidroc et Bjœrn. — Le siège d' « Oscellus ».* Invasions désastreuses des Normands, commandés par les deux vikings Sidroc et Bjœrn, dans le bassin de la Seine et de la Loire, tandis que Charles le Chauve était aux prises avec les pires difficultés. Ces difficultés politiques, notamment l'invasion de Louis le Germanique dans les États de Charles, fit misérablement échouer en 858 le siége de l'île Oscellus, où les Normands s'étaient retranchés. II. *Les Normands de la Somme. — Weland.* Diverses invasions des Danois dans la contrée située entre la Somme et l'Escaut. En 859, Weland, à la tête d'une armée considérable, débarqua à l'embouchure de la Somme, pilla et brûla le monastère de Saint-Valery et la cité d'Amiens et passa en 860 en Angleterre, après s'être engagé, moyennant finances, d'expulser les Danois de la Seine. La même année, d'autres pirates débarquent à l'embouchure de l'Yser et pillent Saint-Omer, Saint-Bertin, Thérouane et le Ternois. III. *Retour de Weland en 861. — Sa lutte contre les Normands de la Seine. — Fin de l'Invasion.*

A. D. M.

441 **L. Vanderkindere.** *Le Siècle des Artevelde. Étude sur la vie morale et politique de la Flandre et du Brabant.* Bruxelles, Lebègue, 1907, gr. in-8, xv-347 p.

Ce magistral ouvrage méritait depuis longtemps une édition nouvelle. Voilà un des rares livres d'histoire, qui après tant d'années, malgré les progrès réalisés par les savants, malgré les exigences actuelles de la méthode historique, a gardé sa valeur, son intérêt et son charme; un livre qu'on relit avec plaisir, qu'on consulte encore avec fruit. Dès les premières pages on sent que l'auteur est un historien à la hauteur de sa tâche, un penseur qui voit de haut. Un des premiers parmi les historiens belges, il appliqua les méthodes et utilisa les résultats de la science allemande. Il étudia quantité de sources jusque là inconnues ou méconnues. Puis « négligeant les détails des faits, il pénétra jusqu'à leur âme, jusqu'à leur raison dernière » et, fondant les événements et les situations en une vaste synthèse, il retraça, dans un style sobre mais énergique, un tableau absolument neuf

de la civilisation du XIV[e] siècle. Il fait revivre devant nos yeux nos ancêtres flamands et brabançons tentant des efforts gigantesques, engageant des luttes héroïques pour l'émancipation populaire; il nous fait assister à la triple lutte nationale, politique et sociale, résultant du triple antagonisme, qui s'était manifesté dès la fin du XIII[e] siècle: antagonisme avec la France, antagonisme du comte avec ses sujets, antagonisme des différentes classes.

Nous ne nous étonnons pas de la sensation que fit ce livre lors de son apparition en 1879. Avant même que la nouvelle école de Lamprecht eut fait valoir l'importance du facteur économique en histoire, M. Vdk. connut et exposa la condition des ouvriers et des classes rurales, l'organisation du travail et du commerce, les crises industrielles, etc., et insista sur l'influence réciproque de la situation économique sur la situation politique et sociale. Et à l'encontre de ses prédécesseurs, « il étudia l'histoire nationale sans l'isoler de l'histoire générale de l'Occident... Il connaît les grands courants politiques, religieux et sociaux qui passent sur l'Europe et il rapproche sans cesse ce qui se fait en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie de ce qui arrive dans notre petite patrie. » (Préface, p. VII).

« A chaque page il émaille son récit historique de réflexions, qui font penser le lecteur », mais qu'il n'est pas toujours possible de partager, parce qu'elles ne sont pas toujours assez objectives et suffisamment justifiées. C'est le cas pour certaines pages des deux derniers chapitres : *La religion et le clergé. — Les idées et les mœurs.* L'étude des idées et des sentiments d'une époque donnée, notamment au moyen-âge, est chose difficile, délicate et pleine d'écueils; surtout, si on n'a pas su se dégager des préjugés de parti et de milieu et si on ne connaît pas la religion, on risque fort de se méprendre sur le sens des écrits de l'époque, et de ne pas saisir les croyances et les sentiments du peuple ni même d'apprécier à leur juste valeur les excès et les aberrations dans ce domaine. E. VAN CAPPEL.

442 **A. Hamy**. *Documents relatifs à la domination bourguignonne dans le Boulonnais (1419-1478)*. Boulogne-sur-mer, Hamain, in 8, 17 p.

443 **M. L. Kooperberg**. *Margaretha van Oostenrijk, landvoogdes der Nederlanden tot den vrede van Kamerijk (1506)*. Amsterdam, van Holkema en Warendorf, 1908, in-8, 472 p. (RHE. 1908, t. IX, p. 651-652 « Travail consciencieux. Particularités nouvelles. N'épuise pas le sujet ».)

444 **de Reiset**. *Les reines de l'émigration. Anne de Caumont la Force, comtesse de Balbi*. Paris, Paul, 1908, in-8, XII-388 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 101-102 = A. De Ridder.)

Des détails sur la vie des émigrés en Belgique (A. De Ridder).

445 **M. H. F. Colenbrander.** *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840.* IV Bd. La Haye, M. Nyhoff, 1908, in-8, LXXVIII-787 p.

827 documents relatifs à l'histoire politique de la République batave en 1801-1806.

446 **A. Matschoss.** *Die Kriegsgefahr von 1867. Die Luxemburger Frage.* Bunzlau (Silésie), 1908, 8°, 185 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 88-90 = F. Magnette.)

A lire de front avec ROTHAN: *L'affaire du Luxembourg.* Ce dernier auteur donne le point de vue français, Matschoss le point de vue allemand. Le point de vue belge, si l'on peut ainsi parler, est traité dans E. DISCAILLES : *Trois dates de l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg, 1839, 1851, 1867.* (F. Magnette.) Cette dernière étude a paru dans ARBBull. 1907, p. 298-337.

447 **A. Dreux.** *Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron, 1874-1877, d'après ses notes et ses papiers diplomatiques.* Paris, Plon, 1907, in-8, XI-391 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 104-105 = A. De Ridder.)

Ce livre raconte le conflit qui éclata en 1874-1875 entre la Prusse et la Belgique, au moment le plus aigu du Kulturkampf. (A. De Ridder.)

448 **M. Houtart.** *Les tournaisiens et le Roi de Bourges.* Tournai, Casterman, 1908, in-8, XVI-604 p. (RT. 1908, t. IV, p. 102-104 = A. D.)

La fidélité de la démocratie urbaine de Tournai à la royauté française, notamment pendant le premier tiers du XV[e] siècle, au temps de la coalition anglo-bourguignonne contre Charles VII, roi de Bourges, explique pourquoi Tournai ne fut point annexé au duché de Bourgogne et resta une enclave française dans l'ensemble des Pays-Bas.

Cette monographie originale retrace l'histoire politique et sociale de Tournai depuis les années 1408 jusqu'en 1431. L'introduction présente un tableau de la situation politique, économique et sociale de la ville au commencement du XV[e] siècle. Six chapitres retracent les luttes acharnées que se livrèrent les différents partis en présence à Tournai, le patriciat et les marchands poussés vers les ducs de Bourgogne d'une part, et de l'autre, la démocratie inclinée vers la France.

De nombreuses pièces justificatives et un copieux index alphabétique complètent ce beau livre. A. D. M.

449 **Malines jadis et aujourd'hui,** par L. GODENNE, avec une introduction historique par le Chan. KEMPENEER. Malines, L. et A. Godenne, 1908, gr. in-8°, LV-704 p., nombr. illustr. et un plan en appendice. Prix de souscription 14 fr. (AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 340 = A. De Meester.)

450 **Omicron II.** *Ledeghem bij Dadizeele.* — B. 1908, bd. XIX, bl. 221-224.

Eenige geschiedkundige verbeteringen nopens hetgeen « *Rond den Heerd* » over deze gemeente verhaalt.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

B. Histoire économique et sociale.

451 **R. Häpke.** *Brügges Entwickelung zum mittelalterlichen Weltmarkt.* (Abhandlungen zur Verkehrs- und Seegeschichte in Auftrage des hansischen Geschichtsvereins herausgegeben von D. Schafer. Bd. I.) Berlin, Karl Curtius, 1908, in-8, xxiv-296 p. avec un plan.

Nous renseignons avec plaisir ce premier volume d'une importante nouvelle collection d'études consacrées à l'histoire économique et plus spécialement à l'histoire du trafic et du commerce maritime. Eu égard à l'importance de la dissertation du Dr Häpke, nous en donnerons un compte rendu critique dans le prochain fascicule.

452 **R. Häpke.** *Die Entstehung von Sluis.* — Hansische Geschichtsblätter, 1904 et 1905.

453 **H. Lonchay.** *Étude sur les emprunts des souverains belges au XVIe et au XVIIe siècle.* (ABelges. 1908, t. X, p. 97-98 = H. Van Houtte; ABAnBull. 1908, p. 122-123 = F. Donnet.)

454 **Les Ports** *et leur fonction économique.* — Revue des questions scientifiques. 3e sér., 1906, t. IX, p. 357 ss.; 1906, t. X, p. 110 ss.; 1907, t. XI, p. 494 ss.; 1907, t. XII, p. 86 ss.; 1908, t. XIII, p. 461-536. L. Th. Léger, *Histoire. rôle et situation du port d'Ostende, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours.* Ibid. 1908, t. XIII, p. 489-523.

455 **A. De Cock en J. Teirlinck.** *Kinderspel en kinderlust in Zuid-Nederland.* Vijfde deel : IX. Marbelspelen ; X. Topspelen ; XI. Kinderspeeltuig. Zesde deel : XII. Kind en natuur. Zevende deel : XIII. Kind en kalender; XIV. Kind en school; XV. Kind en muziek (Uitgave der K. V. Acad.). Gent, Siffer, 1905-1907, 3 boekd., in-8, 284-282-302 bladz. (MBBull. 1908, t. XII, p. 268 = C. Lecoutere.)

Zie AnÉm. [LVI, 75].

456 **H. Teirlinck.** *Mijnheer Serjanszoon en de Dood van Ieperen.* — De nieuwe Gids, 1908, April.

Folklorische bijzonderheden.

457 **O. Colson.** *Flamands et Wallons.* — W. 1908, t. XVI, p. 145-146.

V. AnÉm. [LVIII, 93]. Réponse à D. W. *Vlamingen en Walen.* — B. 1908, t. XIX, p. 49-62.

C. Histoire des lettres et des sciences.

458 **Leven en werken** *der Zuidnederlandsche schrijvers.* (Koninklijke Vlaamsche Academie.) Derde aflevering, bl. 177-266 (Bussé-Cijpers). Gent, Siffer, 1907.

De eerste aflevering verscheen in 1900, de tweede in 1904.

459 **G. Kalff.** *Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde.* 3e deel. Groningen, J. B. Wolters, 1907. (DWB. 1908, I, bl. 465-468 = J. P[ersyn].)

Zie AnÉm. [LVI, 200; LVII, 420].

460 **Dr Jan te Winkel.** *De ontwikkelingsgang der Nederlandsche letterkunde.* I Bd. Haarlem, Bohn, 1908, in-8, 515 p.

Van af de XIIe eeuw tot Vondel's tijd. Het werk zal in vier boekdeelen verschijnen.

461 **Dr K. Van den Haute.** *Een register van de voormalige Rederijkerskamer « Altijd doende » te Leffinghe.* — VKVA. 1908, Maart, bl. 266-269.

Register berustende op het Staatsarchief te Brugge behelzende hoofdzakelijk de inschrijvingen der leden, te beginnen met het jaar 1715 tot en met 1796, benevens eenige andere wetenswaardigheden door den H. V. d. H. medegedeeld.

D. Histoire de l'art.

462 **G. Vasari.** *Die Lebensbeschreibungen der berühmtesten Architekten, Bildhauer, und Maler.* Deutsch herausg. von A. Gottschewskei und G. Gronau. V Bd. Die oberitalienischen Maler. Uebers. v. G. Gronau. Strassburg, Heitz, 1908, in-8, x-452 p.

Les tomes I à IV n'ont pas encore paru.

463 **A. Michel.** *Histoire de l'art, depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours.* Ouvrage publié sous la direction de A. Michel. T. III. Le Réalisme. Les débuts de la renaissance. 1re partie : le style flamboyant. Le Réalisme. Paris, 1908, in-8, 480 p. 257 gr. et 5 héliogr. h.-t. F. 15.

Ch. I. Le style flamboyant par C. Enlart; Ch. II. La peinture en France par P. Durrieu; Ch. III. La peinture dans les Pays-Bas et dans le Nord de l'Europe par L. de Fourcaud, M. Hamel, A. Michel, C. de Mandach et H. Marcel: Les frères van Eyck. Les points de départ de l'art nouveau. — La part d'Hubert et la part de Jean. — Tableaux d'autels, portraits, sujets de fantaisie. — Les maîtres contemporains des Van Eyck et leurs successeurs. Roger van der Weyden, Petrus Christus etc.... Bibliographie. Ch. IV. La gravure et l'estampe par H. Bouchot; Ch. V. La Tapisserie aux XIVe et XVe siècles par J. Guiffreye; Ch. VI. La sculpture en France et dans les pays du Nord, par A. Michel: La sculpture en France. — Les sculpteurs du règne

de Charles VI. — L'atelier de la Chartreuse de Champmol. Chap. VII. L'art monétaire pendant la période gothique, par M. Prou.

464 **G.-W.-T. Omond.** *Brabant and East-Flanders.* London, A. et C. Black, 1908, in-8, VII-127 p. et 20 pl.

465 **A. Théry.** *A travers l'architecture flamande.* — Revue de Lille, 1908, t. XIX, p. 733-741.

Aperçu très rapide et superficiel d'où l'auteur conclut « que la Flandre tout en subissant l'influence des grands courants artistiques... sut garder sa note nationale et imprimer à ses œuvres ce cachet d'originalité sans lequel aucun art n'est vivant ».

466 **P. Saintenoy.** *Les architectes flamands dans le nord de l'Allemagne au XVIe siècle.* — ABAnBull. 1907, p. 161-172. (ABelges. 1908, t. X, p. 65 = J. Laenen.)

L'auteur nous entretient surtout de l'architecte Antoine van Overberg de Malines, le constructeur de l'hôtel de ville et de l'arsenal de Dantzig.

467 **Bon A. van Zuylen van Nyevelt.** *Damme. Démolition du transept et des nefs de l'église Notre-Dame en 1725.* — AnÉm., 1908, t. LVIII, p. 164-180.

Fait sur documents d'archives. Au début du XVIIIe siècle, les ressources fabriciennes sont insuffisantes pour effectuer les réparations urgentes à l'édifice. Procès entre les curé et marguilliers, demandeurs, d'une part, et les autorités communales et les décimateurs de l'église supprimée de Ste-Catherine, défendeurs, d'autre part. Accord à l'amiable : on décide de sacrifier le transept et les nefs pour employer les matériaux aux réfections nécessaires. Pourparlers entre les parties litigieuses. Convention de 1723. Travaux. Dépenses.

468 **G. Celis.** *De hoofdkerk van Sint-Baafs ; Gids voor den bezoeker. La cathédrale de Saint-Bavon ; Guide du visiteur.* Gent, Vander Schelden. 2de vermeederde uitgave, 1908, 51 bl. Fr. 0.50.

L'auteur a eu l'amabilité de tenir compte dans cette nouvelle édition des quelques remarques de détail que nous avions faites lors de l'apparition de son guide. V. AnÉm. [1907, 427.]

H. H.

469 **G. Durand.** *Clochers picards avec flèches gothiques en maçonnerie des XVIIe et XVIIIe siècles.* Caen, Delesquas, 1907, in-8, 16 p., 2 pl.

Cf. AnÉm. [LVII, 591.]

470 **P.-G. Konody.** *The brothers van Eyck.* London, Bell, 1908, in-16, 71 p. avec 7 grav. hors texte.

Coll. « Bell's miniature series of painters ».

471 **H. Memling.** *Les tableaux au musée de l'hôpital St-Jean à Bruges.* Munich, F. Hanfstaengl, 1908, in-8, 22 p., 20 reprod. M. 4.

472 **W. H. J. Weale.** *Les peintres de la famille Benson à Bruges*, 1519-1585. — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 151-156.

Article fait spécialement sur documents d'archives. I. Détails biographiques sur Ambroise Benson, Guillaume et Jean, ses fils. II. Tableaux attribués à Ambroise Benson, l'élève de Gérard David.

473 **C. Bernard.** *Pierre Breughel l'Ancien.* (Collection des grands artistes des Pays-Bas). Bruxelles, Van Oest, 1908, in-8°, 144 p., 32 pl. F. 3.50.

Breughel naquit probablement vers 1530, aux environs de Bréda. Il fut d'abord l'élève de Pierre Coeck, ensuite il passa plusieurs années dans l'atelier de Jérôme Cock. Breughel, selon la coutume du temps, voyagea en Italie ; mais son œuvre ne porte aucune trace de l'influence qu'aurait pu exercer sur lui l'école italienne. En 1563, il épouse la fille de Pierre Coeck, son ancien maître et vient se fixer à Bruxelles où il meurt en 1569.

L'art de Breughel est le point extrême, le couronnement en quelque sorte de cette tendance réaliste qui caractérise l'école des Pays-Bas. Tandis que les peintres flamands de cette époque, cherchent à s'inspirer de l'art de la Renaissance italienne et appartiennent à l'école romaniste. Breughel reste profondément attaché aux principes de l'école flamande. Il s'applique à peindre des sujets tirés de la vie du même peuple. Son œuvre fut le portrait de son pays, de ses paysages, de ses habitants ; il fut avant tout le peintre des paysans et des scènes villageoises. M. Bernard donne une bonne description des principaux tableaux de l'artiste; sa critique artistique est intéressante et sagace.

P. v. d. W.

474 **L. Maeterlinck.** *Les Imitateurs de Jérôme Bosch.* Revue de l'art, Paris, 1908. (ABAnBull. 1908, p. 120 = F. Donnet.)

Ce sont Jan Mandijn, Jan Crabbe, Jean Prévost, etc. — Attribution de deux triptyques de Bruges et de deux autres de la collection de l'auteur, à Henri met de Bles de Dinant. C'est à cet artiste qu'on pourrait peut-être attribuer les œuvres marquées d'un B gothique, considérées généralement comme ayant été peintes par Mandyn.

475 **P. Lacombe.** *Livres d'heures imprimés au XV*e* et au XVI*e* siècle, conservés dans les bibliothèques publiques de Paris.* Paris, Imprimerie nationale, 1907, in-8°, LXXXVIII-438 p. (RHE. 1908, t. IX, p. 588-589 = H. Lemaître.)

476 **Seelengärtlein.** — *Hortulus animæ* in photomechanischen Nachbildungen der K. K. Hof- und Staatsdrückerei in Wien, herausgegeben unter der Leitung und mit kunstgeschichtlichen Erläuterungen von Dr. Fr. Dörnhöffer. 514 Tafeln met 109 farbigen, 857 schwarzen umd 62 einfach getönten Seiten

met beschreibendem Text. Frankfurt 1907 ff. Baer, 11 Lieferungen zu je. M. 40.

Ce manuscrit aurait pour auteur Gérard Horenbout de Gand. Voir p. h. p. 106 s.

477 **G. Vitzhum.** *Die Pariser Miniaturmalerei von der Zeit des hl. Ludwig bis zu Philip von Valois und ihr Verhältnis zur Malerei in Nordwesteuropa.* Leipzig, Quelle u. Meyer, 1907, in-8°, XII-244 p. 50 pl. M. 18.

478 **P. Bautier.** *Les heures de Notre-Dame, dites de Hennessy.* — RUB. 1907-1908, t. XIII, p. 461-488.

479 **P. Dubois.** *Note sur les retables flamands des XVe et XVIe siècles de l'Oise et de la Somme.* Abbeville, Paillard, in-8, 14 p.

480 **J. de Pas.** *Note sur l'auteur des volets du retable de St-Bertin.* — SAMBull. 1908, t. XIII, p. 251-255.

Ces peintures auraient été commandées par Guillaume Fillastre au peintre Simon Marmion. Telle est l'opinion très plausible que M. L. de Fourcaud a exposée (Revue de l'art ancien et moderne, 1907, 10 novembre) et défendue (*ibid.* décembre) contre M. Maurice Hénault. V. AnÉm. [LVIII, 378.]

481 **G. Walbock.** *Oculi et armoires eucharistiques en Lorraine.* Metz, Scriba, 1907, in-4, 54 p. (Extr. du Jahrbuch für lothringische Geschichte und Altertumskunde.)

482 **Jos. Casier.** *Une sculpture du XIIe siècle au Musée de Gand.* — AnABAn. 1908, t. LX, p. 135-146.

Provenance, dimensions, forme, destination et iconographie d'une sculpture lapidaire conservée au musée de Gand et communément designée sous le nom de « tympan historié ». Cette pierre, trouvée en 1853 sur l'emplacement de l'ancienne église de l'abbaye de St-Bavon daterait d'après l'A. de la fin du XIIe s. et aurait probablement fait partie d'une clôture de chœur.

R. D. S.

483 **Armand Heins.** *Coups d'œil et coups de plume.* Notes et croquis d'archéologie pittoresque. 3e partie. — ABAnBull. 1908, p. 125-153.

Voir AnÉm. [LVII, 598 ; LVIII, 128]. Courtes notices et jolis dessins de divers motifs décoratifs en pierre : clefs de voûte, têtes soutenant des arcs, fragments d'arcs, consoles, etc., rencontrés surtout à Bruges, Damme, Gand, Courtrai et Ypres.

484 **M. Lehrs.** *Geschichte und kritischer Katalog des deutschen, niederländischen und französischen Kupferstichs im XV Jahrh.* Vienne, Gesellschaft f. vervielfältig. Kunst, 1908, in-8, XI-380 p., avec fig. et 1 pl. hors-texte.

485 **Boitel.** *Note sur les tapisseries données à l'abbaye de St.-Bertin par Guillaume Fillastre.* — SAMBull. 1907, t. XII, p. 133-137.

Une de ces tapisseries serait possédée par le musée de St-Omer.

486 **F. Courtoy.** *Anciens ornements sacerdotaux de la province de Namur.* — AnAN. 1908, t. XXVII, p. 1-18 avec grav.

La chasuble de Franc-Waret. Description, technique. — Œuvre d'un atelier des Pays-Bas, peut-être brabançon.

487 **K. Haebler.** *Typenrepertorium der Wiegendrucke.* Abt. II. Italien, die Niederlande, Frankreich, Spanien und Portugal, England. Uerbersichten. Leipzig, R. Haupt, 1908, in-8, xii-360 p. av. fig.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

488 **L. Salembier.** *A propos du Grand Schisme d'Occident.* — RHE. 1908, t. IX, p. 497-505.

Extrait d'une conférence donnée le 12 mars dernier au séminaire historique de l'université de Louvain.

Indications de nombreuses sources à publier et à étudier, relatives au grand schisme, spécialement à Pierre d'Ailly et aux synodes provinciaux qui se réunirent à Cambrai, Lille et Gand.

489 **G. Brom.** *De tegenpaus Clemens VII en het bisdom Utrecht.* (Bijdragen en mededeelingen van het historisch Genootschap gevestigd te Utrecht, t. XXIII. Extrait.) Amsterdam, Joannes Müller, 1907, p. 1-102 (RHE. 1908, t. IX, p. 585-587 = G. Goossens « Étude importante et originale. Exposé clair. Riche documentation »).

490 **W. Allen.** *Father Edmund Campion and his companions.* Londres, Burns et Oates, 1908, in-4. Sh. 4.

491 **E. Schoolmeesters.** *A propos des Trinitaires.* — Leodium. 1905, t. III, p. 154-160; 1906, t. V, p. 11-16, 21-25. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 42-43 = J. Closon ; 1908, t. X, p. 45.)

492 **P. J. Goetschalckx.** *Kerk, Parochie en Pastoors van St-Joris te Antwerpen.* — BGHB. 1908, bd. VII, bl. 309-350.

Vervolg op [LVIII, 171, 396].

Daar tusschenin de naam van Willem Beertrams die, onder ander in 1504, kanunnik was van S. Donaas te Brugge.

493 **A. Poncelet,** S. J. *La Compagnie de Jésus en Belgique. Aperçu historique.* A l'occasion du 75e anniversaire de l'érection de la province belge (3 decembre 1832 — 3 décembre 1907). Bruxelles, Ch. Bulens, 1908, gr. in-8°, avec nombreuses illustrations.

Très beau volume. Le Père Alfred Poncelet est l'auteur des notices historiques. Le Père Alph. Scheys a pris soin de l'illustration.

Deux parties d'inégale longueur composent ce livre : I. La période ancienne, p. 1-39. II. La période contemporaine, p. 39-212.

Dans chaque partie, nous trouvons trois chapitres analogues : 1° L'établissement de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas et son rétablissement en Belgique ; 2° Les maisons de la Compagnie dans les Pays-Bas et en Belgique ; 3° Quelques œuvres de la Compagnie dans les Pays-Bas et en Belgique. Une quatrième sous-division de la seconde partie traite des missions du Bengale occidental, de Ceylan et du Kwango (Congo), dépendantes de la Province belge.

Le nombre des maisons établies et des œuvres entreprises par les Jésuites pendant ces deux périodes est tellement considérable, que l'auteur n'a pu consacrer à chacune d'elles qu'une notice nécessairement très abrégée. Toutefois, nous devons savoir gré à l'auteur, pleinement maître de son sujet, d'y avoir condensé une telle somme de renseignements précis et importants sur l'histoire de la Compagnie de Jésus, considérée au point de vue religieux, social et scientifique.

L'histoire religieuse de Flandre a beaucoup à glaner dans ces pages ; notamment dans celles où il est question de l'œuvre de la première communion, de la mission navale au XVIIe siècle, du rétablissement de la Société de Jésus etc. Presque à chaque page on rencontre les noms de Jésuites flamands qui, dans notre pays comme dans les missions, s'illustrèrent par leur activité et leurs talents.

Ce livre est une preuve par les faits de la bienfaisante influence exercée depuis 75 ans par les Jésuites en Belgique.

A. D. M.

b) *Histoire spéciale.*

) HÉRÉSIES.

494 **G. Bareille.** *Danseurs.* — Dictionnaire de Théologie catholique, 1908, fasc. XXVI, col. 134-137.

Bon article sur les Flagellants et ceux que tourmentait la manie dansante.

γ) CULTE, DISCIPLINE.

495 **E. Fournier.** *Les bréviaires imprimés de Saint-Omer et d'Aire-sur-la-Lys.* — SAMBull. 1908, t. XII, p. 302-328.

Histoire et description des bréviaires imprimés de 1518 et de 1550 de la collégiale Notre-Dame à Saint-Omer et de celui de 1514 de la collégiale Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys.

496 **Schoolmeesters.** *Les lois disciplinaires dans l'ancien diocèse de Liége.* — Leodium, 1908, t. VIII, p. 41-47.

Article très intéressant de droit diocésain. Les premiers statuts diocésains sont ceux de l'Évêque Jean de Flandre, promulgués le 16 février 1288.

ε) SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

497 **De Croocq.** *Le séminaire de Cupère à Bergues.* — CFFBull. 1908, p. 305-318.

Brève histoire de cette institution fondée au début du XVII[e] siècle par Pierre de Cupère, seigneur de Bazeele et de Walle, en faveur des enfants indigents, choisis dans les villes de Bourbourg, Bergues, Gravelines, Cassel et Furnes. En appendice, le règlement du dit séminaire.

498 **H. Matrod.** *Le voyage de Frère Guillaume de Rubrouck (1253-1255).* — Études franciscaines. 1908, t. XIX, p. 5-24, 134-152, 349-368 (à suivre). (ABelges. 1908, t. X, p. 44.)

L'Auteur appelle l'attention sur l'importance du voyage en Tartarie du célèbre franciscain, natif non de Ruysbroeck en Brabant, mais de Rubrouck, près de Cassel (Nord). (ABelges).

499 **P. Servais.** *Daniel de la Vierge.* Dictionnaire de Théologie catholique. 1908, fasc. XXVI, col. 105-106.

Carme flamand né à Hamme, en 1615. Auteur de plusieurs ouvrages flamands ; c'est lui qui écrivit à la gloire de son Ordre le *Speculum carmelitanum*, 4 vol. in-fol. Anvers 1680, qui contient l'hymne *Collaudemus* en l'honneur de S[t]-Joseph, publié en 1907 par M. le chanoine Soenens.

500 **U. Berlière.** *Mabillon et la Belgique. Le voyage de Flandre (1672); Correspondance.* — Revue Mabillon, 1908, t. IV, p. 4-38 (à suivre.)

LANCELOT BLONDEEL

IV. TABLEAUX.

Parmi les tableaux de Blondeel, le plus ancien que nous connaissions est celui qu'il peignit en 1523 pour la Corporation des Chirurgiens-Barbiers. Ce tableau ornait autrefois l'autel de leur chapelle et se trouve aujourd'hui en l'église Saint-Jacques [1]. Il est divisé en trois parties, par une combinaison fantastique d'ornements architecturaux dessinés à la plume en brun sur fond d'or, qui occupe l'avant-plan. A chaque extrémité du tableau s'élève un grand pilastre en style Renaissance. Ces pilastres se relient à deux autres, qui forment l'encadrement du compartiment principal, par des espèces d'arcs boutants en style flamboyant, sous lesquels les deux patrons de la corporation se trouvent debout : à droite, Saint Côme regardant une bouteille qu'il lève de la main droite et tenant de l'autre un rouleau de papier. Le Saint est revêtu d'une robe en brocart vert et or, à collet découpé, et il est coiffé d'un bonnet de docteur. A gauche, Saint Damien, vêtu d'une robe rouge bordée de fourrure blanche et coiffé d'un grand chapeau à larges rebords, tient un vase d'onguents et une spatule. Les histoires en haut relief qui ornent les contreforts représentent, à droite : 1, les deux Saints devant le proconsul Lilias; 2, leur refus de sacrifier à l'idole; et, à gauche, 3, les Saints priant pour leur persécuteur qui est assailli par deux démons ; 4, enfin les Saints sur le chevalet.

L'architecture fantastique qui forme l'encadrement de la partie centrale, est ornée de têtes de béliers, de mascarons, de génies et d'arabesques, ainsi que de cinq grands médaillons en bas-relief qui représentent : 1, les Saints debout au milieu du feu, dont les flammes saisissent les bourreaux qui s'enfuient ; 2, la lapidation des Saints ; 3, leur flagellation ; 4, leur crucifiement, et 5, l'indication, par un chameau, du lieu de leur sépulture. A travers cette riche architecture on voit le martyre des Saints, auquel le proconsul, sceptre en main, assiste du balcon de son palais. Sur un échafaudage au premier plan se trouve une colonne de bronze, ornée de têtes de béliers et surmontée de la statue d'un roi foulant le globe à ses pieds ; devant cette idole entourée de soldats on voit Saint Damien à genoux, les mains et les pieds liés de cordes ; un bourreau tient le linge qui bande les yeux du Saint, et lève le glaive pour lui couper la tête. A gauche, un aide-bourreau assis par terre tient la corde avec laquelle les pieds du martyr sont liés, et attend la fin du supplice pour retirer le corps. A droite, deux hommes richement vêtus contemplent le corps décapité de Saint Côme, qui gît par terre devant l'échafaud.

Le fond du tableau est composé d'un paysage accidenté avec des rochers, d'une mer avec quelques vaisseaux, et d'une ville qu'on voit dans le lointain. Au second plan, quatre soldats tirent des flèches contre les deux Saints qui sont attachés à un arbre ; une foule assiste au supplice ; plus loin, sur le littoral, des soldats jettent à la mer les Saints, liés par une chaîne. Un médaillon du pilastre à droite, porte la date 1523.

Le tableau que nous venons de décrire est le seul qui appartient à la première partie de la carrière de Blondeel. Nonobstant les nombreux documents qui nous montrent le peintre toujours occupé à dessiner des patrons et des cartons, ce n'est qu'en 1540 que nous trouvons la mention

d'un tableau ; celui qu'il entreprit alors pour le magistrat de Blankenberghe — le Jugement dernier — achevé en 1547, ne nous est connu que par les comptes des trésoriers de cette ville (²).

En 1544 Blondeel s'engagea à peindre une bannière pour la Corporation des Peintres et Selliers de Bruges (³), conformément à un dessin à la plume lequel fait actuellement partie de la belle collection de M. Fairfax Murray à Londres (⁴). La bannière elle-même (⁵), achevée en 1545, a également échappé à la destruction; elle a été encadrée et se trouve à la cathédrale du Saint Sauveur, dans la chapelle de Sainte Barbe. Elle représente la Sainte Vierge et les saints patrons de la corporation. Notre Dame est assise au milieu, sur un trône d'or élevé au-dessus d'une arcade et recouvert d'un tapis. Elle tient l'Enfant assis sur ses genoux. Au pied du trône, à droite, Saint Luc, patron des peintres, et à gauche, Saint Éloi, patron des selliers, tous deux debout. Le premier tient son évangile et un portrait de la Madone ; à côté, le taureau ailé. Saint Éloi, revêtu d'une chape, tient un marteau et sa crosse. A travers l'arcade, d'où pendent deux guirlandes de fleurs et de fruits, la vue donne sur un paysage montagneux.

Le fronton du trône repose sur deux pilastres de l'ordre composite; les caulicoles des chapiteaux sont remplacés par des chevaux aîlés, identiquement les mêmes que ceux de la basilique de Nerva (*de foro transitorio*), reproduits par Pierre Coecke, d'Alost, dans le quatrième livre de son traité, publié en 1539, à la page 60. Les deux côtés du trône sont ornés d'emblèmes en rapport avec le sujet. La clef de l'archivolte derrière Saint Luc est ornée d'un médaillon qui montre un taureau ailé. Un écusson, suspendu de l'arcade, porte d'*azur* à trois écussons d'*argent*, armoiries des peintres. A droite, un ange soutient un écusson de

gueules au chevron d'*or* chargé de deux verges de vitre en sautoir et accompagné d'un miroir et d'une rondelle en chef et d'une brosse de peintre au naturel en pointe ; sur le tout, un écusson chargé des armoiries des peintres. A gauche, un autre ange porte un écusson de *gueules* au chevron de *sable* bordé d'*or*, chargé de deux selles d'*or* et accompagné de deux rondelles de verre en chef et d'un bourrelet au naturel en pointe ; sur le tout, un écusson aux armoiries des peintres.

Une infinité d'arabesques et de feuillages décorent l'architecture, qui est surmontée de la figure d'Atlas portant le globe terrestre sur lequel est inscrit la date 1545. Sur le pilastre à droite se trouve le chiffre du peintre, accompagné de la truelle.

Une autre bannière, exécutée dans le courant de la même année pour la gilde des peintres, est conservée au Musée de la ville ([6]). Elle représente Saint Luc peignant la Sainte Vierge et l'Enfant Jésus.

Dans un ovale, entouré d'ornements d'architecture en or, style Renaissance, et qui sont d'une composition et d'un dessin remarquables, on voit S. Luc patron des peintres, revêtu d'une robe verte et d'un manteau pourpre, agenouillé sur le genou droit devant son chevalet et peignant la Sainte Vierge et son divin Enfant. Marie est assise sur un fauteuil vis à vis de lui ; elle est vêtue d'une robe verte et d'un manteau rouge, et tient des deux mains le petit Jésus, qui, un bras passé autour du cou de sa mère, regarde le peintre d'un air un peu effrayé. Le pavement, en mosaïque, est en partie recouvert d'un riche tapis. Au-dessous de l'encadrement, qui est orné de feuillages, de têtes de béliers, de singes et d'autres figures grotesques, est suspendu un écusson d'*azur* à trois écussons d'*argent*. Le même blason se trouve répété dans la fenêtre d'une petite chambre intérieure, au fond du tableau, où l'on

voit un homme occupé à broyer des couleurs. Au-dessus de l'écusson, se trouve le chiffre du peintre.

Dans un bon état de conservation.

La figure de la Sainte Vierge manque d'élévation. Celle de Saint Luc, dans ce tableau, et celle du même Saint, dans le tableau conservé à la cathédrale du Saint Sauveur, se ressemblent de la manière la plus frappante, sous le rapport de la stature et du costume. Selon la tradition, ce sont des portraits du peintre, ce qui paraît probable, les deux tableaux ayant été peints pour la corporation des peintres et selliers.

Un tableau au Musée national à Amsterdam ([7]) représente le martyre d'un Saint. La scène se passe dans un paysage montagneux, au pied de hautes ruines Romaines où se trouvent une vingtaine de personnes. Assis sur une plateforme basse, le Saint, qui a les yeux bandés, est lié à un poteau derrière lequel un homme debout tire une chaîne passée autour du cou du martyr et le forçant de tenir la bouche ouverte ; un autre, à sa droite, tire son bras droit ; ses pieds et son bras gauche sont liés avec des cordes. De l'autre côté le bourreau tenant des deux mains une longue cuiller de fer verse un liquide rouge (du plomb fondu) dans la bouche du martyr. Un soldat armé d'une lance se tient debout à ses pieds, près du feu qui a servi à fondre le métal. Un peu plus vers la gauche deux hommes à cheval, dont l'un indique à son compagnon la scène qui se passe au milieu ; un homme à cheval galope dans cette direction, en agitant le bras comme pour faire arrêter le supplice ; un autre, courant par devant, le presse d'avancer plus vite. La composition est pleine de vie ; il y a en tout 37 figures et 3 chevaux peints avec talent ; la tête d'un homme, derrière le deuxième cavalier, est surtout à remarquer. Le paysage est très vert ; les feuilles des arbres ont une teinte brune. Les ruines, au premier plan,

sont d'un brun rougeâtre ; celles qu'on aperçoit au-delà de la pente de la colline à droite ont un ton rose. Au bas du tableau, à gauche, la date 1548, au-dessus du chiffre du peintre.

Une bannière ([8]), peinte pour les coffretiers de Bruxelles, représente le prince des apôtres, Saint Pierre, assis sur un trône d'or. Il est vu de face, coiffé d'une riche tiare et revêtu d'une chape en velours rouge, à orfrois ornés de cabochons et de perles, retenue par une bille quadrilobée richement ciselée. De la main droite il tient une croix à trois traverses et de la gauche les deux clefs. De chaque côté s'élève un pilastre orné de têtes de béliers et soutenant un grand dais flamboyant, formant avec le trône un riche monument architectural, dessiné à la plume sur fond d'or. A travers les ouvertures on voit des échappées de paysage avec un château, des rochers, etc. Au haut, de chaque côté, se trouve un médaillon : dans celui de droite Saint Pierre est conduit en prison par deux hommes ; dans celui de gauche, il est crucifié. Sur les saillies des bases des pilastres deux anges en aubes blanches, se tenant debout, encensent le prince des apôtres. Deux cartouches au-dessous d'eux portent le millésime, celui à droite en chiffres Arabes, 1550, et celui à gauche en chiffres Romains, MVCL.

Contre la base de chaque pilastre, sur le sol, se trouve un coffre surmonté de deux chevilles, posées en sautoir. Sur la corniche des pilastres, deux génies tenant des écussons : celui à droite porte burelé d'*or* et de *gueules* de huit pièces, au lion contourné de *sable*, armé, couronné et colleté d'*or* à une croix de même ; et celui à gauche, de *gueules* au chevron fleuronné et lobé accompagné de quatre instruments de menuisier en chef, et d'un coffre et deux chevilles en pointe. Au sommet du dais un grand écusson aux armes impériales.

Outre ces cinq tableaux il y en a deux autres qui se trouvent peut-être dans quelque collection particulière. L'un, réputé comme le chef-d'œuvre du maître, représente l'adoration du saint nom de Jésus. Il fut peint pour l'autel des négociants Génois dans l'église des Frères Mineurs à Bruges (9). L'autre, signé, et qui montre Enée emportant son vieux père Anchise de la cité de Troie en flammes, se trouvait, au dix-huitième siècle, dans la possession de M. Jean Van der Linden van Slingeland (10). C'est peut-être le tableau auquel Louis Guicciardini fait allusion, lorsqu'il mentionne maître Lancelot comme « merveilleux à représenter par la peinture un feu au vif et naturel, tel que fut le saccagement et embrazement de Troye. » (11).

Deux bannières, peintes par Blondeel pour la gilde des Rhétoriciens, périrent dans un incendie à la *Poorters looge*, en 1755.

En 1551, Blondeel fut chargé de la direction de certains travaux dans l'église du couvent des Annonciades, hors la porte des Baudets, pour le compte de Marguerite d'Autriche, la fondatrice du cloître. Ces travaux comprenaient deux volets pour le tableau de l'autel ; un tombeau avec effigie couchée de l'archiduchesse, et une verrière peinte derrière le tombeau. Blondeel fit les patrons et projets sur papier ; il confia la peinture des volets et le dessin du carton de la verrière à Pierre Pourbus ; l'exécution de la verrière à Vincent Herreman, et la sculpture du tombeau à Michel Scerrier. Pour récompense il reçut la somme de vingt escalins de gros, le 18 Octobre 1551.

Notre peintre fut à diverses reprises chargé de la restauration de tableaux anciens par le magistrat du Franc, et par ceux de la ville, ainsi que par Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein. Il doit avoir joui d'une bonne réputation pour l'habileté et les soins qu'il mettait

à ce genre de travail ; car il eut l'honneur d'être choisi avec Jean Schorel pour nettoyer et restaurer le grand chef d'œuvre des frères van Eyck.

W. H. JAMES WEALE.

NOTES.

(1) Je crois que ce tableau était la bannière de la Corporation.

(2) Voir p. 285 et 296, n. 53.

(3) Voir p. 285 et 296, n. 52.

(4) Autrefois dans la collection de Sir J. C. Robinson, décrit dans le catalogue de la vente en 1902, comme dessin d'un vitrail Suisse.

(5) H. 1,38. L. 0,98. Toile.

(6) H. 1,38. L. 0,98. Toile.

(7) Catalogue, n° 533. H. 0,57. L. 0,70. Prêté depuis 1897 par M. B. W. F. van Riemsdijck, qui a eu l'obligeance de nous envoyer une photographie du tableau et des renseignements sur des détails.

(8) Bruxelles : Musée, 365. Toile collée sur bois. H. 1,38. L. 1,02. En 1856 j'ai vu le tableau dans un des combles des dépendances de l'église de Notre Dame au Sablon, où il servait de porte. Il avait alors 1,50 de haut sur 1,15 de large.

(9) « Lancilotus, socer Petri Poerbusch, cuius eximia quædam tabula visitur in æde Franciscanorum Brugensium, in sacello Genuensium, in qua Nomen IESV adoratur » SANDERUS, « *Flandria illustrata,* » I, 210 et II, 169.

(10). Ce tableau, n° 652 du catalogue de la vente de sa collection à Dordrecht, le 22 août 1785, fut adjugé au prix de 5 florins 5 st.

(11) « Description de touts les Païs-Bas, » p. 151. Anvers, 1582.

LETTRE INÉDITE

DE

Ch. de Visch à Bollandus, S. J.

Les lettres échangées entre savants sont toujours des sources de premier ordre, pour l'histoire littéraire de l'époque à laquelle elles appartiennent. Cette considération suffirait déjà pour justifier cette publication ; mais notre document offre aussi un intérêt local, il est de nature à nous faire mieux connaître le sympathique prieur des Dunes ([1]) et son activité littéraire, et nous donnera l'occasion de compléter certaines données bibliographiques et de fournir quelques indications hagiographiques, qui ne manquent pas d'intérêt.

Un mot sur la provenance : la lettre que nous publions se trouve insérée dans un volume de Miscellanées, provenant des premiers Bollandistes, qui nous fut gracieuse-

([1]) Voir dans les *Annales de l'Émulation*, t. IV (1842) p. 214-208, une étude sur Charles de Visch, par M. l'abbé F. VAN DE PUTTE ; t. XXII (1870) p. 229-266, un article bio-bibliographique, par M. A. ANGILLIS, et au t. LV (1905), p. 404-423, *Correspondance inédite échangée entre deux Mauristes et Charles de Visch*, par D. DONATIEN DE BRUYNE, O.S.B.

ment communiqué par son heureux possesseur, M. l'abbé A. Witvrouwen, directeur de couvent, à Herenthals. Ce recueil de 614 feuilles, muni d'une reliure en cuir très endommagée, mesure 0m205 × 0m155 et contient 63 documents divers, imprimés et manuscrits, parfaitement conservés et ayant trait à la vie de quelques saints des quatre premiers mois de l'année (1). Il porte (f. 1°) le titre suivant : *Acta Sanctorum ex Januario, Februario, Martio, Aprili seposita aut rejecta.* La lettre de de Visch se trouve (f. 472 à 475) parmi les pièces relatives à Ste Julienne du Mont Cornillon (5 Avril), renseignées dans l'index, sous la rubrique : *S. Julianæ Cornelien. imago, professio; officium vetus Corporis Chri.*

Nous l'avons comparée avec d'autres manuscrits de de Visch conservés au Grand Séminaire de Bruges et avons constaté la parfaite identité d'écriture, d'orthographe et de style ; nous sommes donc bien en présence d'un autographe.

Nul doute non plus que la lettre ne fût adressée à Bollandus. Les *Acta Sanctorum* (Aprilis, t. I, p. 439) nous en fournissent la preuve. Dans une discussion au sujet de la profession religieuse de Ste Julienne, les auteurs en appellent à l'opinion de de Visch, exprimée, disent-ils, dans une lettre envoyée naguère au P. Bollandus. Or les termes dans lesquelles ils font allusion à cette lettre,

(1) Ce recueil mériterait une description détaillée. Nous y avons trouvé un opuscule incunable de 14 feuilles et 21 gravures sur bois, imprimé à Bâle en 1496 et portant titre : *Incipit passio sancti Reynrahdi martyris et heremite.* Concernant la Flandre, nous avons encore noté, f° 159 à 179, une relation flamande du martyr du B. Charles le Bon et f° 81 l'office de St Guillaume, qui d'après une attestation du 13 Novembre 1654 faite par le frère Hermanus Pruvoost, prieur provincial des Guillelmites de Bruges, fut copié d'un *Ordinarium* manuscrit, conservé à Bruges et fait par Hugon d'Anvers, « primum priorem domus de Wastina juxta Biervliet quæ fuit incepta anno 1249. »



montrent clairement qu'il s'agit de celle que nous publions (1).

Nous avons pu d'ailleurs retrouver la lettre de Bollandus, qui amena la réponse de de Visch; elle se trouve dans le 3me volume des *Varia curiosa* (ms. 141/108, des archives du Grand Séminaire de Bruges) fol. 263, et a été édité par M. Angillis dans les AnÉm. t. XXII (1870) p. 238. Voici en résumé le contenu de cette lettre : le P. Bollandus dans ses recherches hagiographiques au sujet du B. Arnikius (2) (17 Mars) avait eu à consulter la *Vita* du B. Bartholomé van Aa, attribuée à *Albericus religiosus abbatiæ Dunensis et Thosanæ prior.* Or comme certains doutes lui étaient venus au sujet de cette *Vita*, il eut recours à la *Bibliotheca Scriptorum Sacri ordinis Cisterciensis* de de Visch ; mais à son grand étonnement n'y trouva point mentionné l'auteur en question. Il s'empressa donc d'écrire au prieur des Dunes : « Quomodo domesticus scriptor acuratissimam Ræ Væ diligentiam effugere potuit ? — Si fortassis post editionem *Bibliothecæ* venerit in R. Væ notitiam, rogo ut mihi, cum vacabit, indicare dignetur : 1° an latine scripta sit et ubi M. S. exstet? 2° quando vixerit auctor? » Or c'est bien à ces questions que de Visch répond dans la lettre que nous publions. Il ne se contente cependant pas d'y

(1) Voici le passage en question, *A.SS.* Aprilis I, p.439 : « .... quæ res (ce qu'ils ont vu à Liège) nos, jam antea in sententia Fiseni (selon laquelle Ste Julienne ne serait ni norbertine, ni cistercienne, mais religieuse hospitalière augustine) propensos, eo facilius inclinavit quod haberemus ipsius Caroli de Visch epistolam, olim ad P. Bollandum datam, qua ingenue profitebatur se plane in eamdem opinionem concedere, atque ab initio ita sensurum fuisse nisi alio abstulisset magnorum auctorum invicem se sequentium consentiens assertio. » Or c'est bien ce que nous avons dans la seconde partie de la lettre que nous publions.

(2) Le B. Arnikius est renseigné dans les *A.SS.* au 17 Mars, mais seulement parmi les *Sancti prætermissi* et avec la note : « .... libenter hic daremus (vitam), si memoria ipsius aliqua Everbodii superstes certos nos redderet de antiquo cultu. » Cfr. *A.SS.* Martii, vol. II, p.506.



donner les renseignements demandés et profite de l'occasion pour faire connaître son opinion au sujet de la profession religieuse de S[te] Julienne, question dont il était fortement préoccupé en ce moment. Il voulait sans doute empêcher que l'opinion des Prémontrés ne l'emportât et ne reçut une reconnaissance quasi-officielle dans l'importante collection des *A.SS.* (1)

Il se peut toutefois que notre document, qui date du 2 Août 1662, ne fût pas la première réponse à la lettre de Bollandus, qui date du 16 Mai 1662. Les premiers mots semblent indiquer que d'autres relations ont existé entre les deux érudits ; de Visch, si actif, si curieux de tout ce

(1) Sur la controverse au sujet de l'ordre auquel S[te] Julienne aurait appartenu, voir: DE VISCH, *Bibliotheca Scriptorum Ord. Cisterc.*, 2e éd. Cologne, typis Busæi 1656, p. 203-217 ; *A.SS.* Aprilis I, p. 439, (anc. éd.). Ch. de Visch eut surtout à combattre P. de Waghenaere, prieur de S[t]-Nicolas à Furnes et plus tard Robert Lambertz, prieur d'Averbode, qui revendiquaient S[te] Julienne pour l'ordre de S[t] Norbert. Dans la lettre que nous publions, le prieur des Dunes semble incliner vers l'opinion de Fisen, d'après laquelle S[te] Julienne aurait professé la règle de S[t]-Augustin, dans une congrégation hospitalière. Les Bollandistes cependant et d'après eux un auteur récent le Père N. NIMAL (*Vie de quelques unes de nos grandes saintes*, Liège, 1897, p. 319) ont tort de faire état de la lettre de de Visch. Celui-ci en effet n'avait nullement changé d'opinion, car en 1663 — une année après sa réponse à Bollandus — il édita une dissertation en faveur de son ordre, qui lui valut des félicitations de plusieurs abbés cisterciens. (Ces lettres de félicitations, copiées par de Visch, se trouvent dans le IV vol. de ses *Varia curiosa*, ms. 142/109 aux Archives du Grand Séminaire à Bruges). Nous n'avons pu retrouver cette dissertation — et, soit dit en passant, elle n'est pas renseignée dans l'article cité de M. Angillis — nous connaissons son existence par les indications de de Visch lui-même, fol. 49 de son *Auctarium* (c.-à-d. du supplément qu'il se proposait de publier à sa *Bibliotheca* et qui est resté en manuscrit aux Archives du Séminaire à Bruges, n. 143-104). Voici le texte: « .... Ordinis fuisse Cisterciensis.... B. Julianam satis clare demonstravi in Bibliotheca mea 2æ ed. sed nervosius adhuc in peculiari dissertatione de religiosa professione B. Julianæ, quam conscripsi et edidi anno 1663 Brugis, typis Nicolai Breughelii, una cum tractatu historico primæ originis festivitatis Sacratissimi Corporis et Sanguinis Christi, etc. Joannis Chapeavilli, in-8°. » Cfr. aussi même ms. fol. 16-17.

qui intéressait son ordre, aura sans doute demandé, aussitôt la lettre reçue, des explications et l'envoi de l'écrit en question. Peut-être même est-il allé trouver Bollandus à Anvers, comme semble l'indiquer le second alinéa de la lettre, où il parle de livres, *quos R. Vra mihi in museo suo ostendit.* En tout cas voici les renseignements que de Visch était à même de donner, le 30 Juillet 1662.

R. DE SCHEPPER.

Réponse de de Visch à Bollandus.

Renseignements sur les écrits d'Albéric de Thosan. Opinion de de Visch sur la profession religieuse de Ste Julienne de Cornillon.

2 Août 1662.

Admodum Rde Pater,

Scripta Dni Butkens (1) a R. Vrã mihi nuper tradita attente perlegi ; ex quibus, et aliis quæ vidi in museo ipsius Dni Butkens, sufficienter collegi authorem eorumdem esse ipsum Albericum Thosanum quem habeo in *Bibliotheca* mea 2e editionis, quæ prodiit Coloniæ, anno 1656, typis Joannis Busæi, multo auctior priore (2). Scripsit autem

---

(1) Il s'agit d'Alexandre Butkens (cfr. note suivante), frère de Christophe, prélat du prieuré de St-Sauveur à Anvers, et père de l'abbesse Carola de Nazareth. Cfr. P. V. BETS, *Geschiedenis der gemeenten Oplinter, Bunsbeek, en Hauthem, alsook der abdij van Oplinter.* Leuven, Fonteyn, 1870, p. 140.

(2) Bollandus avait donc consulté la 1re édition de la *Bibliotheca* de de Visch. Dans la 2me (p. 17) il eût trouvé qu'*Albéricus de Thosan*, en 1272, traduisit du français en latin une histoire des croisades, dont le titre exact était *Chronicon terræ sanctæ sive Expeditiones principum et baronum catholicorum in terram sanctam.* C'était le seul ouvrage d'Albericus que de Visch connaissait en 1656. Mais les indications de Bollandus l'auront mis sur la trace d'autres écrits du chroniqueur de Ter Doest ; de Visch lui consacre en effet une notice bibliographique considérablement augmentée dans son *Auctarium* (f. 4). Nous copions ici cette notice, qui nous fait connaître les *Scripta Dni Butkens*, dont il est question dans notre document. « Albericus Thosanus, sive de Doest (de quo in *Bibliotheca* 2æ editionis) scripsit vitam B. Bartholomei



Albericus latine sed D. Butkens, in gratiam monialium de Nazareth, fere omnia quæ ad moniales spectant, per famulum suum (qui bonus est latinus) transferri curavit in linguam flandricam. Qui famulus, dum nuper essem in Nazareth, adhuc impeditus erat in transferendo alio libro satis justæ magnitudinis, continente constitutiones ordinis nostri. Porro, quia Albericus Thosanus obiit anno 1286, adeoque non potuit scripsisse omnia quæ habentur in vita Bartholomei van Aa, judico ea quæ habentur de Hoghelando (¹), et quædam alia, postea adjecta esse a Victorico monacho item Thosano, sive de Doest, qui Alberici prioris sui Chronicon continuavit usque ad annum 1383, prout expresse habetur in scriptis mihi traditis.

Oro, quatenus R. Vrā dignetur tradere præsentium latori titulum librorum G. Labbaei, quos R. Vrā mihi in musæo suo ostendit, una cum nomine typographi et loci impressionis, quia decrevi illos comparare.

Denique, optarem scire, utrum brevi proditurus sit alter tomus operum vestrorum, complectens Sanctos et Beatos mensis Aprilis, in quo haud dubie mentio fiet Beatæ

---

van der Aa, cum fundationibus trium monasteriorum ab ipso fundatorum ; adeoque, et vitam B. Ermengardis, 1æ abbatissæ in Maeghdendael, vulgo Lintre. Item vitam B. Elisabeth, 1æ abbatissæ in Nazareth, juxta Liram, cum chronicis eorumdem monasteriorum, usque ad annum 1286, quo obiit. Cujus scripta postea continuavit d. Victoricus, monacus item Thosanus, usque ad annum 1363, quo obiit existens confessarius monialium in Zwyveecke juxta Teneramundam. Hæc omnia in linguam flandricam translata penes me extant ; Albericus tamen et Victoricus scripserunt latine, quorum scripta habet nobilis dns Alexander Butkens. » Voir sur Albericus, *Biographie Nationale*, I, p. 171, et dans P. V. Bets, *o. c.* p. 137 et s. quelques détails sur la vie et les fondations du B. Bartholomé.

(¹) *Nicolas Hoochlant* ou *Altaterra*, abbé de Ste-Marie à Middelbourg (Zélande) composa de 1294 à 1330, la *Chronicon beatorum Canonicorum regularium sub sancta Præmonstratensium observantia degentium.* Cette chronique fut publiée en partie en 1682, à Anvers chez Jean Sleyers et cette édition partielle fut reproduite dans: *Notice historique sur l'ancienne abbaye d'Averboden.* (anonyme). Gand, Gyselinck, 1849. Elle contient notamment la *Vita B. Arnikii.* Voir *notice* citée, p. 153-168.



JulianæCorneliensis, quam modo [suam?] Præmonstratenses aliquot conantur asserere, sed hactenus nihil produxerunt quod convincit : nam omnia quæ habet prior Averbodiensis in sua *B. Maria de Cortenbosch* (1), clarissime solvi possunt ex solo textu vitæ ipsius Julianæ, præterquam ea quæ spectant ad quemdam libellum supplicem Religiosorum Belli reditus (2), cujus fragmentum refert sed non ad rem, quia non refert responsum sive Apostillam magistratus : libellum supplicem offerre, licitum est. Cætera suo tempore solvam. Imo, in memorata 2a editione *Bibliothecæ* meæ (3) profero integram epistolam, qua ipsimet religiosi Belli reditus (qui tempore Julianæ habitant in summitate montis) candide profitentur, se evolutis omnibus monumentis suis, non reperisse ullum vestigium quod Juliana fuerit ordinis Præmonstratensis. Sed de his satis. Exoro R. Vram insistere sententiæ R. P. Fisen (4) ; nimirum, quod Juliana fuerit talis, qualis etiamnum sunt moniales ibidem degentes. Quam et ego ab initio secutus fuissem, nisi me alio avexisset authoritas tot gravissimorum authorum, *Chapeaville*, *Molani*, *Haræi*, *Miræi*, *Beyerlinck*, *P. Egidii Monin*, et *G. Labbaei* (5), præsertim quod eatenus

---

(1) Il s'agit de l'opuscule de *Robertus Lamberti* (Lambertz), intitulé : *Diva de Cortenbosch, ejusque miracula*, qui parut à Louvain en 1656. Cfr. Foppens, *Bibliotheca Belgica*, p. 1077. Dans les A.SS (Apr. I, p. 141), l'opinion du prieur Lambertz est exposée et refutée, notamment sa preuve tirée du « libellus supplex » à laquelle de Visch avait quelque peine à répondre.

(2) Beaurepaire à Liège.

(3) P. 215.

(4) Bartholomæus Fisen, S. J. *De prima origine festi Corporis Christi, ex viso Sanctæ Julianæ divinitus oblato*. Duaci, typis Bellerianis, 1628.

(5) On peut trouver les références plus exactes dans la *Bibliotheca* de de Visch, 2me éd., p. 208 et 214. La discussion n'a que peu avancé depuis de Visch, on le croirait au moins à lire la *Dissertatio de B. Juliana*, de F. M. Geudens, dans les *Analectes de l'Ordre de Prémontré*, t. II (1906), p. 1-12. Plus récemment encore a paru Fr. Pedro Corro del Rosario, *Vita de S. Juliana de Cornelion religiosa augustina, iniciadora de la fiesta de Corpus Christi*. Siguenza, 1906, 8°, viii-320 p.

nihil in contrarium adductum fuerat quod non valerem commode solvere. Ignoscat quæso R. Vrā confidentiæ meæ ad quam me impulit singularis humanitas vestra, cui vicissim non desinam omnimodis correspondere, saltem animi propensione et voluntate, si opere non valeam.

Adm. R^de^ Pater.

Brugis, postridie
Cal. Aug. 1662

R. V^ræ^ devotissimus
in Chō servus
Carolus de Visch
Rel. dunensis.

GULDEN-MIS OF MISSUS-MIS

Fr. Bonaventura Kruitwagen, O. F. M., heeft in *De Katholiek* (¹) eene hoogst merkweerdige bijdrage geschreven over de *Gulden-Mis*, nl. over haren oorsprong, over het vieren ervan in de Nederlanden en over haar karakter van Nood-Mis.

Ik schrijf hier de hoofdbesluitselen neer van deze belangrijke bespreking :

« Deze plechtige Mis op den Quatertemperwoensdag van den Advent bestaat zeker vanaf de 12ᵉ eeuw en is waarschijnlijk nog veel ouder (²).

Het eerst schijnt zij ingevoerd in Frankrijk en van daar naar België en Nederland te zijn overgebracht. Aan die Mis heeft men in de 15ᵉ en 16ᵉ eeuw in Nederland en België een ander element toegevoegd, nl. het karakter van Nood-Mis, d. w. z. men is aan die bestaande plechtige Mis een bijzondere kracht gaan toekennen ter afwering van allerlei stoffelijke nooden. Dit karakter van Nood-Mis wordt uitgedrukt door de benaming « Gulden Mis » en is waar-

---

(¹) *De Katholiek*, Dec. 1906, Febr., Maart, April, Mei, Juni, 1907. — Zie AnÉm., 1907, B. 188.

(²) Niet alleen de H. Bernardus, maar ook de Gelukzalige Beda († 755) heeft bij dit feest de gelegenheid gevonden om zijne homilie over *Missus est* uit te spreken (*Homilia Hiem. De Temp. Fer. IV, Q. T. mense Dec.*).

schijnlijk in de Nederlanden ingevoerd vanuit Duitschland » ([1]).

Pater Kruitwagen meent den oorsprong van dit feest te vinden in de *Statio* die, op Quatertemper-Woensdag van den Advent te Rome, in de kerk der H. Maria de Meerdere, gehouden wierd ter gelegenheid der bereiding tot de priesterwijding.

Verder toont hij dat er in Duitschland Gulden-Missen bestonden die ware Nood-Missen waren, onder andere, de Misse « Rorate cœli », die op Gulden-Woensdag gezongen wordt. Daarbij tracht hij op te zoeken welke kracht ons volk aan onze Gulden-Mis gehecht heeft.

Mijn inzicht is niet hier den oorsprong van dit feest noch het karakter van Nood-Mis te bespreken, maar enkel aan te duiden hoe onze vlaamsche handschriften den vooruitgang toonen in de wijze van dit feest te vieren. Door deze aanvulling zal ik ten deele ten minste voldoen aan de dringende begeerte welke Schrijver op het einde van zijne bijdrage uitdrukt.



In het vieren van den Gulden-Woensdag kan men twee verschillende voorstellingswijzen onderscheiden :

De eerste, de vroegere, vinden we, onder meer, bij *Durandus* († 1296) en *Martène* beschreven.

In de nachtgetijden, zegt Durandus, in sommige kerken, na het zingen der psalmen, gaan de diaken en onderdiaken met de choorkinderen in het wit, met kandelaars en wierookvat, stoetsgewijze naar de leesplaats, waar de diaken het Evangelie leest : ***Missus est Angelus Gabriel a Deo***, en zijne homilie ([2]).

([1]) *De Katholiek*, Dec. 1906, bl. 442. — Een kort verslag erover verscheen laatst in *Volkskunde*, door C. C. Vande Graft.

([2]) Durandus, *Rationale*, L. VI, C. VIII.



Dom Martène (¹) voegt erbij dat in de oude Benedictijnerkloosters het Evangelie vóór de homilie geheel gelezen werd (en niet enkel de eerste woorden, gelijk in de gewone getijden). De plechtigheid blijft hier dus beperkt op het Evangelie dat voorkomt *in het kerkelijk officie*, op het einde der Metten.

Dit ouder gebruik vinden wij nog in voege in de XVIe eeuw te Dixmude.

In een *distributieboek* van St-Niklaaschoor te Dixmude, geschreven in 1552 « per Jacobum Battavum » (in-folio op perkament in het bisschoppelijk archief te Brugge bewaard), op 14^n December lezen we :

NOTA. Feria quarta Quatuor Temporum, evangelium *Missus est* solemniter a dyacono super doxale cum cantoribus et pueris indutis, cereos et crucem gerentibus, cantandum. Sed *Jube Domne* inchoato cantores incipient *Salve Regina* et cum magnis pulsabitur campanis matutinis durantibus. Finito autem evangelio, omelia in choro legenda : et post III responsorium *Inviolata* et matutinæ peragendæ ac cantores, ministri et pueri summæ deservient missæ, pitantiæ expensis, pro qua fundatione magister Judocus Troppineel dedit III lib. III s. paris. redditus annuales : ad matutinum XL sol. et ad missam XX sol., qua durante pulsandum est, et ecclesia solvit indutos pueros (²).

***

Na verloop van jaren — na de XIIIe eeuw, zegt E. P. Kruitwagen (bl. 412) — werden de plechtigheden in voege bij 't zingen van het Evangelie *Missus est* in de Metten, overgebracht op de Missus-Mis, waarin hetzelfde Evangelie gezongen wordt.

(¹) DOM MARTÈNE, *De ant. Monach. ritibus*, Lugd. 1690, bl. 271.

(²) Dit en volgende stuk werden mij welwillend overhandigd door Z. E. H. Kan. Callewaert.



We weten hoe, op het einde der XVe en in de XVIe en XVIIe eeuwen, uit de vroegere ceremonieën in de Mis een soort mysteriespel ontstaan was, of verbeelding van de boodschap des Engels aan Maria. De diaken beklimt een verhoog of *doxael* en zingt er de woorden van den Evangelist, terwijl twee choorkinderen, Maria en den Engel Gabriël verbeeldende, de samenspraak tusschen beide voordragen. Een nederdalende duif verbeelde somtijds den H. Geest.

Deze laatste manier vinden we te Leuven in St-Jacobs (1474) (1), in St-Jacobs te Brugge (1519) (2), te Doornik in de hoofdkerk (1535) (3), in St-Gilles te Brugge (1634) (4), alsook te Thielt (5) en te Poperinghe (6) en in vele andere vlaamsche dorpen.

Veel minder zijn we ingelicht nopens de vroegere en min ontwikkelde ceremonie in de Mis. Des te gelukkiger zijn wij uit eene oorkonde van 't jaar 1380 de beschrijving te te mogen mededeelen der plechtigheid van het Missus-Evangelie in de toenmalige Sint Donaaskerk te Brugge. Daar immers vinden we beide voorstellingswijzen samengevoegd, alzoo een overgang vormende tusschen beide tijdstippen : Het evangelieverhaal wordt plechtig gezongen gedurende de nachtgetijden, en dit wordt even plechtig herhaald gedurende de Mis ; in Officie en Mis worden

(1) E. Van Even, *Louvain monumental*, bl. 221, col. 2.

(2) J. Weale, *Le Beffroi*, I, bl. 168 en vlgg. — *Rond den Heerd*, II, bl. 19-21. — Het stuk der stichting werd afgeschreven uit « *Registrum Communitatis* » (Hs. n^{r} 24 van St Jacobs), bl. 75. Niemand heeft erop gedacht de dagteekening van dit stuk aan te stippen : op het einde staat er duidelijk : *Datum et actum in camera computatoria dicte ecclesie sita juxta eamdem sub anno a Nativitate Domini Millesimo quingentesimo decimo octavo, mensis Martii, die septima.*

(3) Voisin, *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, VI, bl. 276.

(4) E. Rembry, *De bekende pastors van St-Gilles te Brugge*, bl. 84-86.

(5) J. Weale, *Le Beffroi*, I, bl. 176.

(6) *Rond den Heerd*, VI, bl. 20.

bijzondere zangen ingeschoven ter eere der H. Maagd; onder beide wordt « getrebbeld » of « gebeiaard », voor beide gebruikt men veel licht en beste wit gewaad.

Ordo persolvendi Officium *Missus est Gabriel*, ordinatum anno Domini MCCC octuagesimo, per reverendum Patrem Dominum Sygerum, prepositum hujus ecclesie Sancti Donatiani, et Flandrie cancellarium (1).

Ex novo libro (2):

Feria quarta quatuor temporum in adventu Domini. Ad matutinum, canonicus ebdomadarius in matutinis tenebit horas et magnam missam celebrabit. Finito nocturno, accendentur omnes cerei. Et triplicabitur seu beyardabitur (3) cum omnibus majoribus campanis. Et canonicus sacerdos, vel dyaconus canonicus vestietur albo tunicali de melioribus, et ascendet doxale, cum quatuor pueris vestitis et portantibus incensum, et candelas cum cruce. A quo sacerdote vel dyacono dicto *Jube Dñe benedicere*, statim unus canonicus sacerdos tenens cantoriam, incipiet sollemniter : *Salve regina* et chorus postea, et post *Salve regina* dyaconus vel sacerdos prædictus cantabit Evangelium ex toto sollemniter, sicut ad missam. Et postea leget omeliam ejusdem Evangelii, more consueto. Sequentes duas lectiones legent canonici sacerdotes de antiquioribus. Primum responsorium cantabit unus clericus installatus de antiquioribus, secundum

---

(1) Zeger van der Beke werd proost van Sint-Donaas nà de dood van Malinus van Nieppa, in 1378; hij stierf den 7n in Kerstmaand 1393. Niet alleen stichtte hij een inkomen voor de bijzondere plechtigheden van den dienst, maar gaf nog het beste gewaad dat ertoe moest gebruikt worden.

(2) De *Planarius*, 't is te zeggen de stichtings- of jaargetijdenboek van Sint-Donaas waaruit onze oorkonde getrokken is, is afgeschreven van twee vroeger bestaande diergelyke boeken waarvan de eene de « liber antiques » en de andere de « novus liber » genoemd wordt.

(3) Het woord is nog in gebruike in 't vlaamsch : *trebbelen* of *tribbelen*, dat is akkoord luiden met *drie* klokken. *Beiaarden* dat nu beteekent op de klokken spelen, was vroeger ook gebruikt in denzelfden zin als *trebbelen*. Zie De Bo, *Westvlaamsch Idioticon*.



responsorium unus capellanus de antiquioribus, et tertium unus canonicus de antiquioribus. *Te Deum* non cantatur (1), sed loco ejus cantabitur *Inviolata, integra* (2) sollemniter. Ad Laudes manebit cantor intonando omnes psalmos. Ad *Benedictus* canonicus qui missam celebrabit, induet capam albam et dicet collectas. Postea capellanus ebdomadarius incipiet matutinum de Beata Virgine, ut consuetum est.

Ad Missam omnes cerei accendentur, et stabit cantor prædictus in alba capa de melioribus cum baculo in manu; ministri altaris melioribus albis vestimentis vestientur, et similiter altare ornabitur vestimentis albis, per ipsum dominum legatis. *Kyrie* de B. Virgine. *Gloria in excelsis* non dicitur. Lectio legetur ab acolito. Primum Graduale cantabitur ab uno puero; secundum cantabitur a duobus clericis installatis; post secundum graduale cantabitur immediate *Inviolata integra* usque ad finem. Et dyaconus Misse cum subdyacono et pueris vestitis, ascendet doxale et cantabit sollemniter Evangelium. Ad offertorium immolabunt canonici, et triplicabitur cum melioribus campanis usque finem Misse. *Credo in unum* non dicitur. *Sanctus* et *Agnus* cantabuntur sicut in novem lectionibus. Cetera omnia secundum librum (3).

---

(1) Alle bijzonderheden duiden genoegzaam aan dat de kerkgetijden van dien dag geen feest maar een feriaal officie waren, met drij lessen en drij responsoria, zonder *Te Deum*.

(2) Evenals de antiphona *Salve Regina,* is ook de prosa *Inviolata integra et casta es, Maria*, etc., een buitengewone inlassching ter eere van O. Lieve Vrouw.

(3) Die Mis is hier wel de mis van den dag te zijn en niet de votiefmis van O. Lieve Vrouw. Beide weliswaar beginnen met het woord *Rorate* (zie verder). Doch hier is er spraak van eene *lectio* door den acoliet gelezen, bijgevolg verschillend van de *lectio epistolæ*; de twee « graduale » duiden ook genoeg aan dat er twee lezingen zijn vóór het Evangelie. Er is noch *Gloria* noch *Credo*. Dat alles stemt overeen met de feriaalmis van den Woensdag der Quatertemperweek. Nogthans zingt men ter eere van de H. Maagd, den « *Kyrie* de Beata » en eene bijzondere sequentie *Inviolata integra* enz., die reeds in de Metten ingelascht was.



Ad que omnia complenda et perpetuo fienda, idem Reverendus Pater dedit et legavit, decem et novem lb. parisis, monete Flandrie annui et perpetui redditus solvendas ab officio obedientie ut sequitur :

Primo ad pitanciam in matutinis, 6 lb.
Item ad pitanciam in missa, 6 lb. 8 sol.
It. fabrice pro luminari, 3 lb. 10 s.
It. pulsatori campanarum, 20 s.
It. legenti primam lectionem in matutinis, 3 s.
It. legenti secundam et tertiam lectiones, cuilibet 2 s.
It. cantantibus responsoria, cuilibet 2 s.
It. tenenti cantoriam in Matutino et Missa, 4 s.
It. missam celebranti, 3 s.
It. dyacono et subdyacono, cuilibet 2 s.
It. clerico revestiarii, 4 s.
It. duobus virgiferis candelas accendentibus, cuilibet 2 s.
It. quatuor pueris in Mat. et Missa vestitis, cuilibet 2 s.
Item distributori, pro labore suo 2 s.

Summa XIX lb.

Item ex eodem libro. Ex legato Johannis Dieraerds clerici installati : ad matutinum pronuntianti evangelium *Missus est*, 12 s.

Item cuilibet duorum puerorum sibi assistentium cum cereis in albis, 6 d.

Item pulsatoribus, 5 s.

Item ad Missam *Rorate* equa porcione, 20 s.

Quos redditus Johannes predictus assignavit super terris que vocantur Balcsmoelne, in parochia beate Marie de Ardenbuerch situatis.

Eindelijk te Nieuwpoort [1] werd de voorstelling op eene eigenaardige wijze, nl. met beelden gedaan. Slechts eerst in 1601 melden de kerkrekeningen dat het mysterie door zangers werd voorgesteld :

---

[1] Deze inlichtingen heb ik te danken aan E. H. Dupont, leeraar aan St-Bernardus'-college te Nieuwpoort.



In 1472 gaf de disch van Nieuwpoort ter hulp der kerkfabriek *voor de reppe staende voor O. Vr. van Missus met 13 keersen up de reeze en 2 kersen voor Ons. Vrauwe ende voor den inghele up Missusdach, commende op den wonsdach van de quade tempere in den Advent. . 12 s. p. tsjaers.*

Kerkrek. 1522 : Mr Pr Willaert, pbr. ondersteunde den disch in die kosten bij fondatie. Hierin is sprake van den outaer van O. L. Vr. Missus... « *met 2 kerssen ten houdtaer* ».

Kerkrek. 1505 : *Heinderic Stafin van onze Vrauw Missus den Inghel te vernissen.*

Meester Colaert Bruneel van te vermaken de tabernakelen boven Onze Vrauw Missus ende den Inghel. . 2.10.0.

Ald. 1601 : *Adriaen van de Walle, temmerman, van ghemaect thebben... 2 stellynghen in de selve kerke up Missusdach omme den tooch te doene van de bootschap van Maria es p. acq. bet. . . . . 13 l.*

Ald. 1605 : *Bet. Gheeraert Flandrijn over een pondt sackebanden omme den heylighen geest te doen dalen up Missusdach . . . . 12 s.*

Ald. 1603 : *Bet. de sanghers van hemlieden debvoir ghedaen thebben te speelen de bootschap van Marie up Missus dach p. ordonn. bet. . . . . 6 l. p.*

Ald. 1604 : *Adriaen van de Walle, temmerman, van ghelevert thebben de houten materiaelen omme het maecken van de stellagie van de bootschap van Maria up Missusdach. bet. . . . . 9 l. 2 s.*

Ald. 1606 : *Missusdach ontfangenesse den 14 December 1605 up Missus est dach... Meester Jan Boudens wie ghelevert heeft 36 kerssen neffens het roode cruyce als men doet Missus est messe over het jaer 1604 en December 1605. bet. . . . . 7 l. 4 s.*

M. Van Dromme.

Anciens Cartulaires de la Flandre.

A la suite de l'appel fait ici (t. LVI, p. 174), deux listes de cartulaires non inventoriés dans les trois inventaires de la Commission Royale d'Histoire (1905-07-09), ont été données dans nos *Annales* ; voir t. LVI, p. 432 et t. LVII, p. 221. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter à ces listes une douzaine de cartulaires non encore catalogués.

Saint-André lez Bruges (abbaye de Bénédictins).
Privilegia et concessiones pontificum regum principum aliorumque dominorum monasterio S. Andreæ prope Brugas, concessa ac acta ab initio fundationis eius, quæ facta fuit, anno millesimo centesimo, a Roberto Juniore, comite Flandriæ.

Fragment de cartulaire comprenant 5 actes de 1100 à 1180.

Latin.

Écriture : 17e siècle.

In-folio sur parchemin, de 4 feuillets.

Archives de l'État à Bruges. Fonds Découverte, n° 106.

C. Vanden Haute.

Bruges, *église St-Sauveur*, table des pauvres.

Cartulaire A. Contient une liste des fondations rédigée en 1350 et 209 chartes, de 1290 à 1390.

Latin et flamand.

Écriture : XVe siècle.

In-folio sur parchemin, de 145 feuillets.

Archives des Hospices civils de Bruges. Fonds St-Sauveur, n° 126.

Cartulaire B. 174 chartes de 1453 à 1672.

Flamand et français.

Écriture : XVe siècle.

In-folio sur papier, de 124 feuillets.

Même dépôt, même fonds, n° 127.

Cartulaire C. Contient : 1° une liste des chartes, 2° la copie de 214 chartes allant de 1298 à 1478.

Compilé vers 1460.

Latin et flamand.

Écriture : XVe siècle.

In-folio sur parchemin, de 270 feuillets.

Même dépôt, même fonds, n° 128.

Bruges, *église de Notre-Dame*, table des pauvres.

Cartulaire A. Contient : 1° une liste des chartes ; 2° la copie de 233 actes de 1324 à 1541.

Latin et flamand.

Écriture ; Fin XVe-XVIe siècle.

In-folio sur parchemin, de 135 feuillets écrits.

Même dépôt, fonds Notre-Dame, n° 155.

Cartulaire B. Contient : 1° une liste des chartes, et 2° la copie de 142 actes, de 1551 à 1792.

Latin et flamand.

Écriture : XVIe-XVIIIe siècle.

In-folio sur parchemin, de 169 feuillets écrits.

Même dépôt, même fonds, n° 156.

Bruges, *église Ste-Walburge*, table des pauvres.

Cartulaire A. Contient une liste de 341 chartes, suivie de la copie de celles-ci. Dates extrêmes : 1323-1528.

Latin, flamand et français.

Écriture : XVIIe-XVIIIe siècle.

In-folio sur papier, de 427 feuillets écrits.

Même dépôt, fonds Ste-Walburge, no 30.

Cartulaire B. Contient : 1o les actes de décès des fondateurs de provendes et anniversaires ; 2o une table des chartes ; 3o une table des provendes ; 4o la copie de 123 chartes de 1416 à 1636.

Latin et flamand.

Écriture : XVIIe-XVIIIe siècle.

In-folio sur papier, de 218 feuillets écrits.

Même dépôt, même fonds, no 31.

Cartulaire C. Comprend : 1o une liste des biens et rentes de la table ; 2o une liste des chartes ; 3o la copie de 98 documents de 1472 à 1723.

Flamand.

Écriture : XVIIIe siècle.

In-folio sur papier, 199 feuillets écrits.

Même dépôt, même fonds, no 32.

Bon A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

Courtrai, *Béguinage*

Cartulaire contenant copie des chartes avec pièces et notes de diverse nature intercalées ou ajoutées.

Actes de 1241 au XVIIIe siècle.

Latin, flamand et français.

Écriture : XVIe siècle avec nombreuses ajoutes.

Petit in-folio sur papier, 216 pages, reliure parchemin.

Archives du Béguinage.

C. CALLEWAERT.

Eversham (abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin).

Dit naervolghende zijn de copien van de updrachten, previlegen ende sententien, metten vidimus vandien, van de vrye visscherie ende andere bewysen toebehoorende de kercke ende cloostere van Ste Pieters ende Ste Vedast t'Eversam, ligghende dezelve visscherie inde casselrie van Vuernambagt.

Documents ayant trait à Eversham et à la seigneurie de Diepezeele, qui lui était annexée.

Actes de 1091 à 1569 ; trois libellés de procès de 1736 sont ajoutés à la fin, quelques notes de diverse nature intercalées. Presque toutes les copies sont certifiées conformes entre 1567 et 1570.

Écriture : XVIe siècle, sauf les ajoutes.

Latin, flamand, français.

In-folio sur papier, de 250 feuillets, dont une dizaine seulement restées en blanc.

Archives du Grand Séminaire de Bruges, fonds Eversham.

Eversham (même abbaye).

Autre cartulaire : *Confirmatio bonorum ecclesiæ Eversam de decimis deque piscariis et aliis.*

14 actes de 1221 à 1564, authentiqués en 1568.

Écriture : XVIe siècle.

Latin, français et flamand.

In-folio sur papier, de 18 feuillets.

Même dépôt, même fonds.

R. De Schepper.

LES RELIQUES

DE

S^TE GODELIVE A GHISTELLES

ET LEURS AUTHENTIQUES.

IV. NOTES ET DOCUMENTS CONCERNANT QUELQUES RELIQUES CONSERVÉES HORS GHISTELLES.

L'énumération des ossements conservés aujourd'hui à Ghistelles montre que des reliques assez nombreuses ont été retirées de la châsse. Le Bollandiste Du Sollier a fait de louables et fructueux efforts pour retrouver ces reliques éparpillées et il fournit des renseignements intéressants sur la provenance, l'histoire et le culte des restes de S. Godelive vénérées dans un assez grand nombre de localités [1]. Nous n'avons nullement l'intention de refaire ce travail. Mais au cours de nos études, nous avons rencontré des documents et des notes qui permettent de compléter sur certains points les informations du savant Bollandiste. Ce sont ces notes et ces documents que nous publions dans ce chapitre.

Aucun des actes de reconnaissance ne contient l'énumération des ossements qui constituent le précieux dépôt de Ghistelles. Sauf l'acte de 1870 qui atteste qu'on a retiré (du « neuvième paquet ») une partie de la mâchoire inférieure [2], aucun procès-verbal ne relate l'enlèvement de certaines reliques.

Quelques-unes cependant doivent avoir été retirées dès les premiers temps. Un acte authentique [3], signé le 15 septembre 1574, par l'évêque de Gand, Corneille

---

(1) *Acta S. Godelevæ,* § XI.

(2) Voir plus haut, p. 194.

(3) Voir Sollerius, *Acta S. Godelevæ,* nn. 122-127.

Jansenius, atteste qu'on conservait à la cathédrale de Gand, un petit reliquaire contenant, outre des reliques de Sainte Pharaïlde et de Saint Bavon, un os du corps de Sainte Godelive. Un acte d'authenticité, daté du 9 avril 1175 (1), paraît affecter l'ensemble de ces reliques. En tout cas, les détails fournis par Jansenius et l'orthographe de l'inscription spéciale « *os de corpore* S. Godolif » indiquent suffisamment que la relique de la Sainte de Ghistelles était conservée à Gand depuis bien longtemps.

L'abbaye de Saint-André possédait du temps de l'abbé Van den Zype, une *côte*, brisée en divers fragments, et provenant, par l'intermédiaire d'un prêtre du nom de D. Lantsoght, de l'abbaye des Bénédictines de Sainte-Godelive, qui était venue s'établir à Bruges, à la rue aux Oies. Les détails fournis par H. Van den Zype (2), et le peu de sympathie que Mgr Christophori avait pour ce couvent, qu'il voulait réformer, nous autorisent à croire que cette relique n'avait pas été donnée aux sœurs par l'évêque après 1623 et qu'elle avait déjà été retirée plus tôt de la châsse.

Nous pouvons en dire autant d'un « fragment d'os de Sainte Godelive » que les Jésuites de Malines reçurent en 1610 de la prieure de l'abbaye de Sainte-Godelive (3).



Toutefois, c'est surtout Mgr Christophori qui doit avoir, bien que son procès-verbal du 6 juillet 1623 ne le dise pas, enlevé de la châsse un assez grand nombre d'ossements (4).

Dès le 17 août 1623, peu de semaines donc après la solennelle visite de la châsse de Ghistelles, Mgr Christophori

(1) Voir *Annales de l'Émulation*, t. LVIII, 1908, p. 350.

(2) Voir Du Sollier, *ouvr. cit.*, n. 135.

(3) Ibid. n. 142.

(4) Du Sollier, *o. c.* n. 144, énumère une série d'autels dans lesquels Mgr Christophori — et ses successeurs — ont inséré des reliques de Ste Godelive. Voir n. 119.

fait don à l'évêque de *Tournai*, Maximilien Villain de Gand, d'un os de la colonne vertébrale. Il la fait remettre au destinataire par Jean Van de Velde, archiprêtre de la cathédrale de Bruges, qui avait assisté à la cérémonie de Ghistelles comme délégué de l'évêque de Tournai. L'envoi était accompagné de la lettre suivante que nous copions du premier registre des actes de Mgr Christophori, fol. 31vo.

DIONYSIUS etc. omnibus præsentes litteras visuris salutem in Domino. Cum perillustris et Rmus in Christo pater ac dominus Maximilianus episcopus Tornacensis litteratorie (?), pro sua in sacras Reliquias pietate, a nobis expostulaverit [1] aliquam partem Reliquiarum ex sacro corpore Sanctæ Godelevæ virginis et martyris, patronæ oppidi Gistellensis, nostræ dioceseos, Nos præfati Rmi Domini pio devotionis affectui, quo hanc Sanctam Virginem et martyrem prosequitur, respondere volentes, eidem *partem ex spina dorsi* dicti corporis Sanctæ Godelevæ Virginis et Martyris, pixidi rubro serico obductæ et acu

---

[1] Voici la lettre de l'évêque de Tournai, dont l'original est conservé aux archives de l'évêché de Bruges. Elle atteste effectivement la grande dévotion de Mgr Vilain pour Ste Godelive :

Perillustris ac Reverendissimi Domini,

Intellexi Revmam Dominationem vestram nonnullas reliquias Sanctæ Godelevæ, quæ in parochiali ecclesiæ de Ghistelles conservantur, extraxisse, cujus ecclesiæ cum nos patronatum habemus, atque ego venerationi istius Sanctæ addictus sum, optarem plurimum de illius reliquiis partem aliquam consequi, quod beneficio Revmae Dominationis vestræ me assecuturum spero. Poterit interim ipsa, si quas transmittere voluerit, cuidam canonico ecclesiæ suæ, quem futura septimana Tornacum venturum audio, consignare mihi tradendas. Pergrate fecerit, et ubi potero, meritum data occasione compensabo. Servet Altissimus Revmam Dominationem vestram quam diutissime incolumem.

Tornaco, ultima Julii 1623.

Perillustris ac Revmae Dominationis vestræ.

Humilis servus et confrater,
MAXIMILIANUS, Episc. Tornacen.

Visitavi personaliter et celebravi in loco, ac propterea majore devotione afficior erga illam Sanctam.



pictæ inclusam, per manus R[di] Domini Joannis van de Velde, archipresbyteri ecclesiæ nostræ Cathedralis, dedimus et transmisimus. In quorum fidem præsentes manu nostra signatas et per secretarium nostrum subscriptas sigillique nostri appensione munitas fieri iussimus.

Datum Brugis anno Domini 1623 mensis Augusti die decima septima.

Cette relique est mentionnée dans l'*elenchus* dressé en 1661 et publié par Mgr Voisin (¹) : « Reliquiæ Sanctorum Piati et Godelivæ contentæ in vasculo cristallino, ex dono Reverendissimi Domini Maximiliani a Gandavo, episcopi Tornacensis » (p. 303, 6°). Un témoignage du chapitre de Tournai, du 4 septembre 1719, adressé au Père Du Sollier (²) donne des détails précis sur la conservation de la relique, qui est appelée « *spina dorsi* ». C'est donc bien une vertèbre entière que Mgr Villain de Gand avait reçue. M. l'abbé J. Warichez nous écrit que la relique n'est plus conservée à la cathédrale. La plupart des reliques du reste ont disparu à la Révolution Française.

Le 9 février 1624, c'est l'évêque de *Gand*, Mgr Triest, le prédécesseur immédiat de Mgr Christophori sur le siége de Bruges, qui reçoit à son tour une grande vertèbre dorsale de Sainte Godelive. L'acte suivant, inscrit dans le registre épiscopal, folio 48, en fait foi.

Dionysius etc. Omnibus præsentes visuris salutem in Domino. Notum facimus qualiter desiderantes satisfacere pio devotionis affectui quem Perillustris et Reverendissimus Dominus Anthonius Triest episcopus Gandensis gerit erga sacri corporis reliquias Sanctæ Godelevæ virginis et martyris, nos ejus Reverendissimæ Gratiæ dono dedimus et transmisimus *notabile et integrum os ex spina dorsi*

(¹) *Bulletin de la Soc. histor. et littér. de Tournai,* t. XI, p. 297.

(²) Du Sollier, *ouvr. cité,* n. 120.



dictæ Sanctæ, partem scilicet earum reliquiarum quas sexta Julii ultimo præteriti (quando solemniter ejusdem Sanctæ reliquias visitavimus) ex feretro in quo illæ reconditæ erant, in præsentia Dominæ temporalis et magistratus populique Gistellensis, pro nobis desumpsimus. In quorum fidem præsentes propria manu signavimus et parvo sigilli communivimus.

Brugis, anno Domini MDCXXIIII, mensis Febrarii die IX.

C'est probablement une parcelle de cette vertèbre que l'évêque de Gand, Mgr Philippe Erard van der Noot, donna, le 20 juin 1724, à l'église d'*Uytbergen*, où elle est encore vénérée et où l'on conserve les lettres authentiques [1] :

« Dedimus Ecclesiæ parochiali de Uytbergen districtus Teneramundani nostræ diocesis *partem exiguam* Reliquiarum S^tæ^ Godelievæ, Martyris, chartæ duriori filio serico rubri coloris affixam et a tergo nostro sigillo minori ceræ rubræ impresso munitam, quam *de alia majori parte, quam nobis ex devotione et veneratione erga eamdem S^tam^ Godelievam asservamus, sumpsimus* et separavimus et, uti præfertur, disposuimus et donavimus cum facultate eamdem publicæ fidelium venerationi in eadem ecclesia parochiali de Uytbergen exponendi. »

A la suite de cet acte du 9 février 1624, le registre épiscopal contient la note suivante qui nous montre avec quelle liberté Mgr Christophori avait puisé au trésor de Ghistelles, et avec quelle libéralité il distribuait les reliques de la Sainte dont il favorisait le culte avec tant de zèle :

Similes reliquiæ hoc anno datæ fuerunt per Reverendissimum Dominum ipsi Domino Ghistellensi, abbati Sancti Andreæ juxta Brugas et capitaneo Camargo [2].

---

(1) Nos sincères remercîments à M. Van de Maele, curé et M. Alb. Visart de Bocarmé, bourgmestre d'Uytbergen, qui nous ont procuré ces renseignements.

(2) Nous n'avons pas trouvé de détails nouveaux au sujet des reliques données au seigneur de Ghistelles et au capitaine Camargo. Voir Du Sollier, *o. c.*, nn. 119 et 141.



La relique donnée par l'évêque à l'abbé *de Saint-André*, Henri Van den Zype, était « une partie notable d'une vertèbre de l'épine dorsale de Sainte Godelive », comme le déclare le donataire lui-même dans un témoignage dont Du Sollier a reçu copie. Les authentiques données par l'évêque de Bruges, le 5 mars 1624, étaient conservées avec la relique à l'abbaye de Saint-André (1).



C'est aux soins du chanoine *Jean Blootacker*, son chapelain, que Mgr Christophori avait confié la garde de son précieux dépôt. Avant de mourir (6 août 1629), voulant sans doute récompenser son chapelain des services rendus, il lui fit don d'une partie ou de la totalité des reliques confiées à sa garde. Le cadeau semble avoir été d'une certaine importance, si nous pouvons en juger par les donations que fit à son tour le chanoine Blootacker et dont les actes nous sont connus.

Le 8 mai 1645, il donna à l'abbé *d'Eeckhoutte*, Nicolas de Troostenbergh, « un fragment d'os du corps de S. Godelive » (2).

L'abbé Henri Van den Zype, abbé *de Saint-André*, qui avait déjà reçu antérieurement une relique, des mains de l'évêque, obtint de Jean Blootacker, le 20 juin 1630, deux vertèbres complètes. La donation était accompagnée de la lettre suivante (3) :

Cum nullæ Reliquiæ publicæ venerationi exponi possint, nisi de earum veritate auctentico testimonio constet, ego infrascriptus attestor me dedisse R^{do} D^{no} Henrico van

(1) Du Sollier, *ouvr. cit.*, n. 134.
(2) Du Sollier, *ouvr. cit.*, n. 136.
(3) Nous publions cette attestation d'après la copie qui se trouve dans la lettre de l'abbé Fierens que nous donnons plus loin, p. 411.

den Zype, abbati S. Andreæ juxta Brugas, ***duas partes ex spina dorsi*** corporis S. Godelevæ virginis ac martyris, quas Rmus Dominus meus Dionisius Christophori episcopus Brugensis acceperat cum consensu astantis magistratus ex feretro quo corpus dictæ virginis continebatur, dum publice visitationem institueret Reliquiarum ejus in ecclesia Ghistellensi anno Domini 1623, die sexta julij, in præsentia supradicti D. abbatis et multorum aliorum. Hasce proin Reliquias idem Rmus D. Episcopus semper ut veras certasque habuit et coluit, meæque custodiæ, ut capellano suo commisit, ac tandem ante obitum donatione inter vivos easdem mihi dono dedit. Quapropter rogo Rdum Dum Prælatum supranominatum ut has ipsas Reliquias eo quo par est honore complectatur, Deumque omnipotentem glorificet in Sanctis suis. In quorum fidem has propriæ manus signatura proprioque sigillo munivi.

Actum Brugis, die vigesimo junii anno Dñi millesimo sexcentesimo trigesimo.

Signatum erat : Joan. Blootacker, Canonicus cathedralis ecclesiæ Brugensis.

L'heureux donataire, qui avait beaucoup travaillé à la réforme du couvent des ***Bénédictines de Ste-Godelive*** et à l'érection de l'abbaye de la rue de la Bouverie, s'empressa de donner à ces religieuses une des vertèbres qu'il venait de recevoir. Un acte du 26 juin 1630, donné par Van den Zype et en grande partie reproduit par Du Sollier, en fait foi(1).

L'acte n'a pas été retrouvé de nos jours au couvent de Bruges, mais on y garde toujours religieusement la précieuse relique qui est une petite vertèbre cervicale, de la même couleur que les autres ossements de Ghistelles. Elle est attachée par des fils d'argent, dans l'ouverture pratiquée dans une pièce de damas enroulée, qui renferme de l'autre côté un fragment du « sang » de S. Godelive. Toute la pièce est enfermée dans un cylindre de verre, de

(1) Voir Du Sollier, *ouvr. cit.*, n. 133.

0,135 × 0,06 m., fermé de capsules en argent sur lesquelles on a gravé d'un côté S[te] Godelive et de l'autre S. Benoît. Mgr Brénart a fait apposer son sceau à côté de chaque relique, sur le damassé rouge ([1]).

La seconde des vertèbres reçues du chanoine Blootacker fut gardée à l'abbaye de Saint-André. Mais des fragments ne tardèrent pas à en être enlevées pour aller répandre au loin le culte de la Sainte de Ghistelles.

Une note de H. Van den Zype, rapportée par Du Sollier (n. 134) nous apprend qu'il en avait enlevé, le 11 mai 1645, une « partie notable » pour l'évêque de Bruges, *Nicolas de Haudion.* Ce fait ferait presque soupçonner que les largesses de Mgr Christophori envers son chapelain étaient allées jusqu'à épuiser le dépôt de l'évêché.

La même note nous fait connaître encore des donations analogues faites à un « monastère Yprois » c'est-à-dire aux religieuses Bénédictines de l'*hôpital Saint-Jean à Ypres.* On y conserve encore actuellement deux reliques de Sainte Godelive avec deux lettres authentiques données le 16 août 1714, par les Vicaires Généraux de l'évêché vacant. Ces lettres attestent l'existence de l'acte de donation de l'abbé Van den Zype, et l'autorisation de l'évêque d'Ypres permettant d'exposer publiquement « pars ossis ex spina dorsi Sancte Godeleve » ([2]).

Le *Béguinage de Courtrai* reçut, toujours d'après la même note, une relique de même provenance ([3]), dont voici d'ailleurs les lettres authentiques :

Henricus vanden Zype, abbas monasterii Sancti Andreæ iuxta Brugas, omnibus præsentes visuris salutem. Cum

---

([1]) Voir plus loin, p. 414.

([2]) Voir Du Sollier, *ouvr. cit.,* nn. 134, 138, 139. M. le curé F. Ryckeboer a bien voulu nous communiquer les derniers renseignements.

([3]) Ibid., n. 137.

nullæ Reliquiæ publicæ venerationi exponi possint, nisi de earum veritate authentico constet testimonio ; hinc est, quod notum cupiamus fieri omnibus, quorum interest, per hoc instrumentum, quod nos anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo tertio, die 6^a Julii, ipso nimirum festo Stæ Godelivæ Virginis et Martyris, Ghistellis interfuerimus, tanquam patroni ecclesiæ, solemniter ibidem factæ a Reverendissimo Domino Dionysio Christophori, episcopo Brugensi, visitationi Reliquiarum ejusdem Sanctæ, et quod ibidem tunc idem Reverendissimus Dominus, cum assensu adstantis Magistratus, aliquas sibi dictarum Reliquiarum partes ex feretro, in quo continebantur, assumpserit. Cum vero præfatus Reverendissimus Dominus easdem Reliquias semper ut veras certasque habuerit, atque coluerit, easque vitæ tempore commiserit custodiæ venerabilis Domini Johannis Blootacker, sui tunc capellani, et nunc canonici Cathedralis ecclesiæ Sancti Donatiani Brugis, ante suam autem mortem, donatione inter vivos, easdem eidem Domino Canonico dono dederit ; per præsentes etiam attestamur, nos ab eodem Domino Canonico, integrum os, ex spina dorsi supradictæ virginis impetrasse, et *particulam inde dissectam*, atque parvæ pyxidi impositam, sex in locis a me sigillatæ, tradidisse Domicellis Annae Perssin, et Catherinæ Mazyn Beghinis Cortracensibus, deferendam ad Beghinagium Cortracense, ad cultum et honorem eiusdem Sanctæ virginis ibidem promovendum. In quorum fidem præsentibus subscripsimus, easque sigilli nostri impressione communivimus. Brugis die 13^a Maii 1644.

Henricus Vanden Zype,
Abbas Sancti Andreæ juxta Brugas.

L. + S.

Petit sceau en cire rouge ; écusson, timbré de la mitre et crosse abbatiale, portant 3 têtes de maures.

La relique fut envoyée à l'évêché de Tournai. Les Vicaires Généraux ne tardèrent pas à donner leur approbation :

Vicarii generales Sedis Episcopalis Tornacensis vacantis omnibus præsentes visuris salutem in Domino. Notum facimus quod nos de veritate et certitudine particulæ sacrarum Reliquiarum Sanctæ Godelevae virginis et martyris hic supra particulariter designatarum abunde informati, illas ipsas Reliquias pro talibus habentes, veras, certas et indubitatas prædictæ Sanctæ Godelevæ Reliquias esse declaramus, easdemque populo venerandas palam exhiberi permittimus.

Datum Tornaci in palatio episcopali, sub sigillo nostro quo in talibus utimur, et secretarii nostri signatura.

L. + S. De Mandato Reverendorum admodum Dominorum Vicariorum generalium supradictorum.

Le Poir, Secretarius [1].

Le secrétaire annonçait l'envoi par le billet suivant, conservé au Béguinage de Courtrai :

Sœur Anne Presin,

Je vous renvoye les reliques de Ste Godelive, approuvées par Messieurs les Vicaires Généraulx ensuite des lettres en despeschees et encloses avecq lesdites Reliques dans la boitte cy joincte, laquelle deveres presenter a Monsieur vostre doyen pour louvrir lors qu'aures fait préparer un honest reliquaire et non devant, avecq quoy je demeure

Vostre bon ami
Ph. Le Poir
Secret.

De Tournai le 16 décembre 1644.

---

[1] L'original de ces deux actes écrits sur la même feuille de papier, est conservé aux archives de l'évêché.

La relique, de couleur châtaine, qui a été placée, en 1893, dans une petite boîte nouvelle (n. 20886), est encore vénérée au Béguinage, dans un reliquaire en argent qui porte la date 1709.

En 1747, l'abbé de Saint-André, Am. Fierens, enleva un nouveau fragment de la vertèbre donnée par Blootacker et en fit don à l'église du *Béguinage de Dixmude*, où la relique est encore précieusement gardée et vénérée. Voici les lettres authentiques, sur papier, conservées à Dixmude :

AMANDUS FIERENS, abbas S. Andreæ juxta Brugas omnibus has visuris in Domino salutem. Notum facimus qualiter tum ad satisfaciendum pio devotionis affectui quem venerabilis Domina P. T. Lieven, magna Domina seu Magistra Begginagii Dixmudensis, quam ad promovendum cultum ac devotionem quam ejusdem Dixmudensis civitatis ac districtus populus gerit erga sacri corporis Reliquias S. Godelevæ Virginis et Martyris, nos ipsi seu Begginagio præfato dono dederimus partem ossis ex spina dorsi dictæ Sanctæ in præfato Begginagio perpetuo sørvandam, partem scilicet earum Reliquiarum quas, sexta Julii anni millesimi sexcentesimi vigesimi tertii, R^{mus} D^{nus} Dionysius episcopus Brugensis, dum publice visitationem institueret Reliquiarum ejusdem Sanctæ in ecclesia Ghistellensi, cum consensu astantis Magistratus ex feretro quo corpus dictæ Virginis et Martyris continebatur, in præsentia R^{di} admum D^{ni} Henrici van den Zijpe, nostri monasterii Abbatis, et multorum acceperat, quasque præfatus R^{mus} Episcopus ante obitum suum donatione inter vivos dono dederat R^{do} admūm ac Venerabili D^{no} Joanni Blootacker, capellano suo et Cathedralis Brugensis canonico, cujus eas custodiæ commiserat, quasque ipsas prælaudatus D^{nus} Blootacker dederat præfato R^{do} admum D^{no} Abbati van den Zype, die vigesima junii anno D^{ni} millesimo sexcentesimo trigesimo ut constet ex litteris ejusdem donationis quæ cum appensione sigilli inviolatæ apud nos perseverant quarumque tenor de verbo ad verbum subsequitur :

Suit l'attestation du chanoine Blootacker, que nous avons donnée p. 406.

Præfatam igitur Dominam seu Magistram in D^{no} exhortamur quatenus præfatas Reliquias eo quo par est honore complectatur ac reverentia, debitamque eis venerationem exhiberi procuret pro posse, necnon Omnipotentem in Sanctis suis glorificet. In quorum omnium fidem præsentibus propria manu subscripsimus proprioque sigillo munivimus, hac vigesima Aprilis anno D^{ni} millesimo septingentesimo quadragesimo septimo.

L. + S.

AMANDUS FIERENS,
Abbas S. Andreæ.

Le document suivant donne la description exacte du reliquaire.

AMANDUS FIERENS, abbas S. Andreæ juxta Brugas, omnibus has visuris in Domino salutem. Notum facimus quod dono dederimus ecclesiæ Begginagii Dixmudensis partem ossis ex spina dorsi Sanctæ Godelevæ, Virginis et Martyris, quarum Reliquiarum pars altera in eodem loco authentico, ex quo hæc desumpta est, apud nos asservatur. Præfatas autem Reliquias super pulvinulum coopertum serico rubro floribus aureis decorato, et filo e serico item rubro, ductu septies repetito, consuimus, cui retrorsum sigillum nostrum in cera rubra impressimus : ipse autem pulvinulus impositus est vitro, et ambo inclusa duabus conchis argenteis, duabus caminis argenteis sibi connexis, quibus serico rubro colligatis hinc inde in cera rubro sigillum nostrum apposuimus, habetque tota lipsanotheca hæc in longitudine ab uno labio ad aliud quinque pollices cum dimidio, in circumferentia vero circa medium vitri paulo minus quam undecim pollices nostrates. In quorum omnium fidem præsentibus supscripsimus et sigilli nostri appositione munivimus, hac quinta Maii anno Domini Millesimo septingentesimo quadragesimo septimo.

AMANDUS FIERENS,
Abbas S. Andreæ.

Permittimus publice fidelium venerationi exponi in ecclesia Begguinagii Dixmudam nostræ Diocesis.

Datum Ypris die 10 junij 1747.

GUILL., Eppus Ipre.
De Mandato Rmi Dni mei
G. J. DELVAULX.

La relique de couleur brunâtre est encore conservée sur le coussin décrit par l'abbé Fierens dont le sceau est intact. Mais en 1901 elle a été placée dans un nouveau reliquaire cylindrique (1).

***

A l'abbaye des *Bénédictines de Sainte-Godelive* à Bruges, on possède, outre la vertèbre mentionnée p. 407 et quelques petites parcelles, deux ou trois fragments considérables du péroné gauche qui manque dans la châsse de Ghistelles.

Le premier mesure 0,12 m. Il est placé, avec une dent et un gros morceau de « sang » pétrifié, dans un reliquaire de cuivre, de forme ovale (0,13 $\times$ 0,10 m.), encerclé d'argent, sur un pied à six lobes sur lequel on a gravé la Sainte étranglée par ses deux bourreaux : au-dessous on lit la date 1604. La face postérieure du reliquaire porte le sceau de Mgr Brénart, évêque de Bruges.

Le second fragment mesure 0,08 m. et se trouve enfermé, avec deux morceaux de « sang », dans un reliquaire oval, d'argent, non pédiculé et plus petit que le précédent (0.10 $\times$ 0.075 m.). Par derrière on voit le sceau de Mgr Faict évêque de Bruges. Pour ce dernier reliquaire le couvent possède deux lettres authentiques. Celle de Mgr Brénart, du 25 avril 1792, atteste que l'évêque a visité « particulam oblongam ex ossibus Sanctæ Virginis Godelievæ martyris

(1) Nous devons ces documents et renseignements à l'obligeance de M. E. Hosten et de M. le doyen E. Moulaert.

Gistellensis, et duos globulos ex sanguine albescente ejusdem Sanctæ, ad instar calcis concreto, quos laminæ ex cupro confectæ, bombyce rubra obvolutæ, mediante filo ejusdem coloris, inter varios tum aureos tum argenteos ornatus, affigi et a retro sigilli nostri minoris in cera hispanica rubra appositione muniri fecimus, et in reliquiarium argenteum figuræ ovalis ab utraque parte vitro bene clausum collocari fecimus... Brugis, in palatio nostro episcopali, die 25 aprilis, 1792 ». Les lettres de Mgr Faict, datées du 16 février 1871, n'ajoutent aucun détail nouveau, mais attestent l'apposition du sceau qu'on y voit aujourd'hui.

Enfin un troisième fragment d'os (0,01 × 0,015 m.) est conservé dans un reliquaire de carton, orné de soie, fermé d'une plaque de verre et renfermant une série de reliques. Ni sceau ni lettres authentiques.

Au sujet de l'approbation donnée par Mgr Brénart aux deux premières reliques susdites et à la vertèbre dont nous avons parlé plus haut (p. 407), nous lisons dans le *Registerbouck* du couvent, f° 26vo, art. 92.

« Wij hebben ten jaere 1792, den 25 april, consent gehad van sijne Doorl. Hoogw. Felix Guillielmus Brenart om 2 Reliquien van Ghistel te mogen veranderen om reden dat de glaesen door het transporteeren dickwijls gebroken waren. Sij sijn nu gemaeckt oval, breeder vermelt in de brieven daervan synde. Syne Hoogw. en heeft eerst maer twee Reliquien believen te approbeeren en cachetteeren, te weten eene voor dese kerke van 't clooster te Brugge (1), en d'ander voor de cappelle tot Gistel (2). En hij heeft naederhand eene laeten veranderen van onse kerke, ook

(1) Il s'agit du plus petit reliquaire oval dont nous avons parlé en dernier lieu, p. 413-414.

(2) Cette relique n'est conservée ni à l'abbaye de Bruges ni au prieuré de Ghistelles.



oval, staende op eenen silveren voet : syn Hoogw. heeft er ook syn cachet op gesteld (1). Dan noch geapprobeert eene lange Reliquie met cachetten van weer sijden, liggende op een kussen (2). Dit is geschied op den 28 juni. Syn Hoogw. heeft mondelijnge geconsenteert dese twee laatste Reliquien te mogen gebruijken voor dese kerke en de twee bovenschreven voor Gistel. Wij hebben dit groot weldaet met veel moeite bekomen, om reden dat er geene cachetten en waeren op onse reliquiairen ; ook omdat wij geen betoog van brieven en hadden, die waerschijnelijk in de groote reliquikasse syn (3). Den seer eerw. Pater De San heeft de goetheyd gehad van de sake te verandelen in het bisdom, en deselve tot het gewenste eijnde gebracht, waarover wij hem eeuwige dankbaerheijd schuldig zijn.

Cette note appelle quelques observations. Pour la relique décrite ici en dernier lieu, la vertèbre donnée par l'abbé de Saint-André, nous avons vu que Du Sollier a vu et copié les lettres authentiques, et sa provenance est établie de la façon la plus claire (4).

Quant aux deux autres, ce sont deux fragments de péroné, apparemment du même os ; or, c'est précisément le seul des grands ossements qui manque à Ghistelles. Leur couleur est à peu près conforme à celle des autres reliques de Ste Godelive ; peut-être est-elle un peu moins brunâtre (5).

---

(1) C'est le grand reliquaire oval pédiculé.

(2) C'est le reliquaire cylindrique qui est désigné ici, contenant la vertèbre donnée par H. Van den Zype. Voir p. 407.

(3) L'ouverture de la châsse a montré que cette supposition n'est pas fondée.

(4) Voir plus haut, p. 407.

(5) Voici l'attestation de M. le docteur De Schrevel, qui a bien voulu examiner soigneusement les dites reliques. Qu'il veuille bien agréer ici l'expression de notre gratitude.

« A l'abbaye des Sœurs Bénédictines de S[te]-Godelieve, rue de la Bouverie à Bruges, il m'a été demandé d'examiner des pièces d'osse-

Ils sont vénérés comme reliques de cette Sainte au moins depuis plus de trois siècles : l'image de la Sainte et la date 1604 le prouvent clairement, du moins pour le fragment le plus important. Enfin, nous les trouvons dans les mains très conservatrices de ces religieuses de Sainte-Godelive, qui pouvaient le plus facilement se procurer des reliques authentiques et le mieux juger de leur provenance. Aussi ne doutons-nous nullement de leur authenticité, malgré l'absence de lettres authentiques, qui peuvent d'ailleurs s'être perdues comme le fut celle de l'abbé Van den Zype.

Les indications fournies par Du Sollier et les quelques recherches que nous avons faites ont permis de retrouver la trace ou même de constater la conservation d'un certain nombre d'ossements relativement considérables de

---

ments, présentées comme étant des reliques de Ste Godelièvе. Les os soumis à mon examen sont longs : le premier de 12 centimètres, le deuxième de 8 centimètres, le troisième de 1 $^{1}/_{2}$ centimètres environ. Par leur coloration, leur volume et leur texture, ils semblent non seulement provenir tous trois d'une même personne (os de femme) mais encore être des pièces d'un même os. Leur coloration est d'un brun luisant, on les croirait recouverts d'un vernis ; leurs volumes sont proportionnels, je veux dire qu'ils représentent bien des segments, interrompus il est vrai, d'un os dont la forme se modifie dans le sens de sa longueur ; leur texture est identique, le tissu osseux est compact ; dans le corps on ne distingue pas de substance médullaire, les mailles du tissu spongieux sont remplies sans doute par des infiltrats et dépôts, au point de simuler à première vue du tissu ligneux. Mais l'extrémité d'une des pièces, présentant une légère augmentation de volume ou renflement laisse voir manifestement les mailles du tissu spongieux, ce qui fixe notre conviction sur la nature osseuse des pièces présentées. Cela étant et après étude comparative, je crois pouvoir affirmer que les fragments osseux soumis à mon examen appartiennent au péroné gauche ; que le renflement représente une partie de son extrémité supérieure ; qu'une interruption de quelques centimètres existe entre les deux grands os, les extrémités ne s'adaptant l'une à l'autre ni par leur volume, ni par la forme de leur cassure ; que la pièce de 1 $^{1}/_{2}$ centimètre pourrait appartenir à la partie intermédiaire aux deux autres pièces.

Dr De Schrevel.

Bruges, 25 Nov. 1908.

Sainte Godelive. Parmi eux nous avons pu identifier au moins une côte (p. 402) plusieurs fragments du péroné gauche (p. 413 ss.) et pour le moins cinq vertèbres.

Si ces notes et documents pouvaient contribuer à retrouver ou identifier d'autres reliques de la Sainte de Ghistelles, nous nous croirions abondamment récompensé de nos peines et notre travail n'aurait pas été inutile.

V. UNE RECONNAISSANCE DES RELIQUES MOUVEMENTÉE EN 1719.

Nous avons rapporté brièvement (p. 187 s.) à quelle occasion Mgr van Susteren voulut faire la visite des reliques de Ste Godelive, le 7 juillet 1719, et à la suite de quels incidents regrettables il en fut empêché.

Cet épisode est peu connu. Le Bollandiste Du Sollier, qui accompagnait cependant l'évêque dans sa visite (1), a jugé prudent de ne rien en dire dans ses *Acta* de la Sainte. L'incident est cependant suggestif à plus d'un titre. Il met en lumière les éminentes qualités de Mgr van Susteren, son zèle apostolique et infatigable, sa bonté, sa fermeté; et tandis qu'il prouve l'attachement des « bonnes gens » de Ghistelles aux reliques de leur Sainte, il nous révèle leurs mœurs un peu barbares et leurs procédés grossiers.

Il nous a semblé assez intéressant de faire connaître les documents qui nous permettent de suivre l'incident dans ses divers détails.

Le premier juillet 1719, Mgr van Susteren annonça sa visite au doyen Bellinck par la lettre suivante :

Henricus-Josephus Van Susteren, Dei etc.

Aan den Zeer Eerweerden Heer N. Bellinck, Deken der Christenheyt ende Pastor tot Ghistel, saligheyt in den Heere.

Alsoo Wij hebben vastghestelt met de gratie Godts op den 6 deser, feestdagh van de H. Maeghet ende Martelaresse Godeleve, in Ulieden parochiale kercke te celebreeren eene

(1) Voir p. ex. *Acta S. Godelivæ*, p. 96 et 161.

solemneele Misse ter eeren van de gheseyde H. Maeghet ende Martelaresse, ende oock te doen onse canonicke visite, soo ist dat Wij Ulieden door desen bevelen, dese onse intentie aen Ul. parochianen kenbaer te maecken opdat sij hun behoorlijck connen bereyden tot den vollen aflaet die Wij voor hun van den Paus verkreghen hebben als sij op dien dagh ghebiecht ende ghecommuniceert hebbende sullen bidden ter ordinaire eynden van Onse Moeder de H. Kercke : alsoock dat Wij sullen uitreycken het heyligh Sacrament des Vormsel aen die de welcke een briefken sullen hebben van hunnen heer Pastor ofte ander zielbestierder van hunne bequaemheyt ende dispositie om dit Sacrament met vrught te ontfanghen ([1]).

La missive épiscopale annonçait une « visite canonique », mais sans préciser s'il s'agissait de la visite de l'église ou de celle des reliques. Cette imprécision était-elle l'effet d'un oubli ou plutôt une mesure de prudence de la part de l'évêque qui pressentait peut-être que les paroissiens de Ghistelles ne permettraient pas facilement de toucher aux reliques ? Dans cette dernière hypothèse, ses prévisions ne l'avaient pas trompé. L'opposition des Ghistellois fut telle que l'évêque dut renoncer à ouvrir la châsse.

Voici comment les actes de l'évêché rendent compte des faits qui se passèrent.

Die 6 Julii.

Conformiter ad suprascriptas literas Illustrissimus Dnus adfuit Ghistellis die statuto, ubi pontificaliter sacrum celebravit in honorem Tutelaris Sanctæ Godelevæ, et supplicationi adstitit, ferens Sacram Eucharistiam per integrum supplicationis circuitum. Cum vero postea visitare Reliquias prædictæ Sanctæ intenderet, exortum est tumultuosum aliquod murmur inter populum quodammodo temulentum qui, vana seu potius insana hac imaginatione

---

([1]) Registre des actes de l'évêché, 1 juillet 1719, (f° 55 v°).



incitatus quod præfatæ Virginis et Martyris Reliquiæ vel notabilis aliqua earum pars alio essent transferenda, eo dementiæ venerat ut minis et clamoribus impediret ne cista seu feretrum aperiretur, in tantum quidem ut unus alterve præ reliquis insolentior tracta campana signum ederet quo reliquus populus ad ecclesiam conflueret. Quæ cum Illustrissimus pro sua prudentia perpenderet, misertus super turbam, quæ certe nesciebat quid faceret, modeste ac suaviter a visitatione prædictarum Reliquiarum destitit donec opportuniori tempore, adhibitis necessariis mediis visitationem perficeret, et populum ad debitam obedientiam provocaret.

Cette relation est très charitable, surtout si nous la mettons en regard de celle d'un témoin oculaire que nous publions plus loin et qui décrit par le menu la conduite scandaleuse des gens de Ghistelles et leur insolence envers l'évêque. Mais si Mgr van Susteren « miseratus super turbam » pardonne assez facilement les affronts qu'il a essuyés, il n'était pas homme à abandonner le projet très louable qu'il avait conçu de laisser examiner par le Bollandiste Du Sollier les authentiques renfermées dans la châsse de Sainte Godelive.

Pour éviter le retour d'incidents aussi regrettables, il adressa la lettre suivante à l'autorité civile supérieure pour obtenir l'appui du bras séculier.

A l'Empereur et Roy (1).

Remontre en tout respect l'Évêque de Bruges que les Peres de la Compagnie de Jésus qui travaillent si utile-

(1) Nous donnons la supplique d'après l'original conservé aux archives de l'évêché. La copie au registre des actes épiscopaux, est précédée de la note suivante : « Die 30 Augusti. Cum, uti supradictum est folio 56, Ghistellenses minis et terroribus impedivissent quominus Illustrissimus Dominus visitando eorum ecclesiam, etiam Reliquias Sanctæ Godelivæ visitasset, præsentatus est Cæsareæ, suæ Majestati libellus supplex tenoris sequentis. »



ment à Anvers dans la maison professe aux vies de Saints, sous les auspices de Votre Majesté Imperiale et catholique, étant parvenu à la vie de Sainte Godelive martirisee à Gistelles, dans le diocèse du Remontrant, souhaitent d'avoir les actes authentiques servants à l'elevation de la dite Sainte Belgique, et comme on n'a pu decouvrir après toute la diligence possible copie des lettres enfermees dans le reliquaire ou caisse des reliques de la dite Sainte, laquelle repose dans l'eglise paroissiale de Ghistelles, le Remontrant faisant sa visite épiscopale dans cette eglise, le 6 du mois de Juillet passé, a cru etre de son devoir de visiter les susdites reliques en conformité du pontifical et du Concile de Trente, et de prendre copie des lettres y enfermes. Mais quelques particuliers turbulens de la dite place se sont opposés à la visite episcopale de ces reliques avec tant de vehemence, que la Loi ne les a pu arreter, comme il est a voire par acte scabinal ci joint (1). Il est aussi à craindre que l'autorité episcopale ne souffre le meme mepris, si le remontrant se renderoit de nouveau a Ghistelles pour la visite des dites reliques, parce que la mère du jeune Comte de Ghistelles demeurant en la ville de Bruges vient de refuger la clef qu'elle a de l'armoire ou la caisse des dites Reliques est enfermee a Ghistelles. Raison pourquoi le Remontrant prend son recours vers la protection de Votre Majesté Imperiale et Catholique, la suppliant tres humblement de bien vouloir prêter au Remontrant l'assistence de son bras auguste pour la conservation de l'autorité de l'Episcopat en matière de visites des Reliques, et ainsi de bien vouloir ordonner à la mère du jeune Comte de Ghistelles et a tous ceux qu'il appartiendra de laisser le Remontrant faire paisiblement la visite episcopale des Reliques de Sainte Godelive et de lui accorder

(1) Nous n'avons pas retrouvé cet acte scabinal qui est rappelé encore dans la lettre suivante. Il datait du 8 juillet. C'était sans doute une lettre par laquelle le magistrat de Ghistelles s'était empressé de présenter ses excuses à l'évêque, faisant valoir qu'il n'avait pas pu empêcher les troubles et promettant de maintenir énergiquement l'ordre quand l'évêque se représenterait à Ghistelles.



toute aide et assistence tant au regard de la visite de la caisse des dites Reliques que de la copie des lettres y enfermées. Quoi faisant, etc.

Etait signé : Henri Joseph, Eveque de Bruges.

La supplique reçut bon accueil auprès de l'empereur Charles VI, qui enjoignit à la Dame de Ghistelles et à tous les intéressés de laisser faire paisiblement la visite des reliques par l'évêque de Bruges :

Appointement (1).

Sa Majesté Imperiale et Catholique ordonne a la Dame de Ghistelles, et à tous ceux qu'il appartiendra de souffrir que le suppliant fasse la visite des reliques de Ste Godelive et prenne inspection et copie des lettres enfermées dans la caisse où les dites reliques reposent, à son intervention et celles des députés du Magistrat du dit lieu, si elle n'a raison au contraire dont advertira Sa Majesté endéans la quinzaine.

Fait à Bruxelles le 30 Aout 1719.

L. + S. *Etait paraphé :* Elis, V.
Et plus bas : J. A. Snellinck.

L'évêque expédia l'ordre royal au doyen de Ghistelles et une lettre du 22 septembre, encore conservée, fait connaître au magistrat la teneur de l'ordre impérial et fixe la visite épiscopale au mercredi suivant, 27 septembre 1719.

Weerde ende Voorsienighe Heeren (2).

Alsoo Wij betrauwen dat door den Heer Bellinck Ulieden pastor ende Landtdeken, ghethoont is gheweest het order

(1) Apposé au haut de la supplique épiscopale.

(2) Une copie est conservée aux archives de l'église de Ghistelles. Au registre des actes de l'évêché, la lettre est précédée de la note suivante : « Die 22 septembris. Scriptæ fuerunt litteræ, quarum tenor

van Zijne keyserlijcke ende coninckliјcke Majesteyt, ten eynde soo mevrauwe van Ghistel, als alle andere wie het magh aengaen, ons paisibelijck soude laeten onse bisschoppelijcke visite doen van de casse van Reliquien van de H. Godeleve ende laeten maecken copie van de respective brieven die daerin souden worden bevonden om soo veel als in ons is, te verheffen den luyster van die Heylighe ende van Ulieden stede, soo laeten Wij Ulieden weten dat Wij gheresolveert hebben die visite te doen toecommenden Woensdagh, niet twijfelende ofte Ulieden sullen, conformelijck aen uwe declaratie van den 8 Julij ghepasseert (¹), de misverstandighe ghemeenten soo imbueeren ende verhoyen dat ter in toecommende geene insolentien als voorgaendelijck ghepleeght sijn, meer en sullen voorvallen. Van Ulieden verwachten Wij alle goede gheneghentheyt in dese occasie voor de glorie van onse HH. Patronesse die in alle occasien sullen toonen waerlijck te sijn Ulieden.

Brugghe etc.

Het opschrift was: Aen de weerde ende voorsienighe Heeren Burghemeesters ende Schepenen der Stede ende Graefschepe van Ghistel.

Au jour indiqué Mgr van Susteren put faire la visite des reliques sans qu'aucun incident vînt troubler l'ordre des cérémonies. L'évêque fut même reçu avec de grands honneurs par la bourgeoisie et le magistrat qui désiraient sans doute faire oublier leur inqualifiable conduite passée.

Cela ressort d'un document très intéressant, conservé aux archives de la maison décanale, et que M. le doyen V. Cambier nous a signalé et dont il nous a très obligeamment envoyé une copie.

C'est la relation détaillée de tout ce qui se rapporte à la double visite de Mgr van Susteren. Elle fut écrite, le jour

---

hic sequitur, magistratui oppidi ac comitatus Ghistellensis pro visitandis pacifice reliquiis S. Godelevæ conformiter ad dispositionem regiam supra ad diem trigesimam augusti. »

(¹) Voir la note 2 de la page précédente.



même de l'examen des reliques, par le Rév. M. P. Guillaume Plumyoen, vicaire de Ghistelles.

Le 7 juillet, le courageux ecclésiastique était demeuré aux côtés de son évêque malgré les vociférations et les menaces qui avaient assailli Mgr van Susteren. Le 27 septembre suivant, il fut encore présent à l'ouverture de la châsse et reçut des mains de l'évêque, en récompense sans doute de sa bienveillante et courageuse fidélité, le linge blanc qui avait enveloppé les huit paquets de reliques authentiques de la patronne de Ghistelles.

Une assez grande partie de cette relation se trouve insérée à l'année 1719, sans indication spéciale de provenance, dans le *Jaerboeck van Buyck* publié par M. Alfr. Ronse, dans son article *Éphémérides Brugeoises XVIIIe siècle* (1). Elle a été publiée intégralement dans *Rond den Heerd*, 4e jaar, bl. 349-350.

Seldsaem voorval van den Bisschop van Brugghe tot Ghistel, benevens een relikwie St Godelieve etc.

Hier in licht den witten lijnwaeten douck, in den welcken heeft gelegen geheel het lichaem van de h. maghet ende martelaresse Goddeliva in Ghistel, Patronesse van Ghistel, uitgenoomen het hooft het welke ten tijde van mer Jan van Gistel baenderheer, heeft in silver beslegen geweest, doen Carolus Philipus de Rodoain Bysschop was van Brugge, het selve bevonden heeft beslegen in silver te syn ten jaere een duijst drie honderdt twee en tnegentig (2);

(1) *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 1898, t. XLVIII, p. 285-378. Cette notice provient peut-être des *Annales* de Pierre Ledoulx que M. Ronse indique comme une des sources. La note de M. van Heurne, ajoutée au récit de M. Plumyoen (voir plus bas p. 428) nous apprend que cet artiste peintre, qui avait été en même temps conseiller, échevin et bourgmestre de la ville de Bruges, avait possédé la relation du vicaire.

(2) Voir plus haut, p. 195.



ende de autentique brieven van Carolus Philippus bevestigen het selve ten jaere een duijst zes hondert vierden September (1). Ende het selve h. Lichaem heeft naer alle waerschijnelijcheijt in dezen douck gelegen seder het jaer een duijst vijf en tachentig volgens de autenticque brieven der hooghweerdighe heeren Bijsschoppen van Doornick soo Crouy (2) als ander, onder welckers diœcese Ghistel alsdan was gelegen. En de leste visiete canoniek van het h. Lichaem heeft gedaen geweest door zijn hooghweerdigheijt Christophorus Bijsschop van Brugge (3). Daer nochtans tusschen den volgenden tijdt het hooft van de h. Goddeliva met meeder selver heeft beslegen geweest, gelick het heden nogh is besleghen, door den hoogweerdighen heer Bailiancour (4) bijsschop van Brugge.

Ende is ongevisiteert gebleven tot dat sijn hooghwerdigheijt Henricus Josephus van Susteren, Bijsschop van Brugge, erfachtigh cancelier van Vlaenderen etc. sigh begeven heeft naar Ghistel op den 5[en] July 1719 (5).

Ende op den 6[en] dijto naer loffelick gepredickt hebbende, een geheel ure, den lof van de h. Goddeliva, gesonghen de solemnele hooghmisse, rondtom de stadt gedraghen het alderheijlighste Sacrament des aultaers, naer de Vesperen wederom vercondight de weerdigheijt van het h[e] Sacrament des Vormsel, ende het selve aen menigh hondert soo jonck als oudt toegeheijgent, twee aultaeren geconsacreert, welck alles was deurende tot den thien uren 's nachts.

---

(1) Les lettres de Mgr de Rodoan sont proprement du 14 septembre 1604. Voir p. 195.

(2) Voir p. 183.

(3) Voir p. 185.

(4) C'est un détail que nous ne connaissions pas d'ailleurs, à moins que l'auteur du rapport n'attribue à Mgr de Baillencourt (1671-1581) ce qui revient en réalité à Mgr Christophori, qui remplaça la châsse argentée du chef de Sainte Godelive par un reliquaire d'argent, en forme de buste de femme, comme nous l'avons établi plus haut, p. 196.

(5) Le 5 juillet, Mgr van Susteren se rendit de pied au *Putje*, où il but de l'eau miraculeuse. Du Sollier qui accompagnait l'évêque dans cette visite, rapporte ces détails, *ouvr. cit.*, n. 182.

Ende op den 7[en] Julij sigh wederom, ontrent den 8 uren t' smorgens, begevende in de kercke, tot het doen van sijn canonique vijsite der selve h. Lichaem, heeft de moetwilligheit der stadtsborgerie, soo mans, vrouwen, als kijnderen, door twee valsche hooreblaeserien (die nochtans een luttel tijdt te voren beneffens de wet, in de sacristie, aan sijn Hooghwerdigheijt het opendoen van t' h. Lichaem toegestemt hadden) soo verre ontsteeken geweest, dat zij de vijsite aen sijn Doorluchtigheijt niet alleenelijck en hebben geweijgert, maer dat de borgerie tot den openbaeren ackt heeft gedreven van het cloppen der brandclocke, met rasernie menighmael uijtroepende : « Smidt al doot dat paps is ! hoe, die duijvels willen ons h. Lichaem steelen ! » ende menighvuldighe ander schelmachtige, vraeckgierige rasernien ; alles valschelick, daer in tegendeel sijn Hooghwerdigheijt Henricus Josephus hun altijt lievelick en vaderlick was aensprekende, versouckende te weten de oorsaecke van hunne quaede moetwilligheijt en bethoonende de dwaesheijt van hunne rasernie en valsch achterdunckeu, mits hij ter herten hadde de eere en de glans van 't h. Lichaem hun patronisse te vercieren ende verbreijden. Ten lesten is den Schaudt van Ghistel ghecommen bij sijn Hooghwerdigheit, staende voor den aultaer van de H. Goddeliva, seggende : « Hooghwerdighsten heer, belieft uijt de kercke te vertrecken, want ik mijn gemeente niet meer can ophouden ». Op het welcke den hoogwerdighsten Bijsschop, beneffens sijnen heer Secretaris Ludovicus Dewaele, met den onderpastor in Ghistel (1) en twee paters Recolletten, sijn uijt de Kercke vertrocken, midts al de ander priesters te voren hun Bijsschop verlaeten hadden (2), beginnende te hooren de toecommende rasernie.

Naerdien sijn Hooghwerdigheijt voorensendende syne paarden en carosse, is vergeselschapt van de vrie sou-

(1) M. Guillaume Plumyoen, auteur du présent rapport.

(2) Parmi ceux-ci se trouvait le Père Du Sollier. On conçoit que le prudent Jésuite ait préféré garder le silence sur ces incidents de nature plutôt délicate.



vreijen, uijt vreese van voorder affronten, te voet uijt stadt vertrocken. Het gemeente naer het vertreck met vreught ontstecken, de camers met buscruijt gelaeden uijtroepende : « den dief die is vertrocken ».

Maer naer dien heeft sijn Hooghwerdigheijt tijn toevlucht genomen tot sijn keyserlicke en catholicke coninckklicke majestheijt Carolus den Sesden (¹), tot het becommen van sijn bijsschoppelick recht ende oopenen der rijve, waer in het h. Lichaem gesloten is. Welcke keiserlicke handt ende recht gejondt sijnde, heeft het selve aan de wet van Ghistel door geslooten brief kenbaer gemaeckt (²) ende sigh naer Ghistel begeven op den 27^{en} September 1719 (³) ende daer in carosse ontrent den thien uren aencommende t' smorgens, heeft de stadtsborgerie met de prochielandslieden, volgens hun groote plicht, hunnen Eerw^{en} Bijsschop met alle eere en zegenpralinghe ingehaelt. T' saemen beneffens den deken, priesters en wet getreden sijnde in de kercke, in t' middelkercke opendoende de rijve, heeft aen d' een cant gevonden een ouden versleten autentiquen saeter (⁴) beneffens een rood zieden burseken besluijtende eenige gebeenderen van t' h. Lichaem, (⁵) aan d'ander cant der

(¹) Voir la supplique, p. 420.

(²) Voir p. 422.

(³) Voir plus haut, p. 189, le procès-verbal de la visite du 27 septembre 1719, signé le jour même de la cérémonie. Voir un rapport authentiqué de la même visite, signé le 29 septembre suivant, dans Du Sollier, *ouvr. cit.*, p. 81.

(⁴) Il s'agit évidemment de l'acte de translation de 1380, que nous avons publié et reproduit plus haut, p. 72-73. Nous avons dit, p. 187, que ce document ne fut pas replacé dans la châsse lors de la reconnaissance des reliques faite, en 1623, par Denis Christophori, parce qu'il n'est plus jamais mentionné dans les actes de visite, jusqu'en 1870. Le récit du vicaire Plumyoen prouve le contraire. Mgr van Susteren retrouve l'acte en 1719 et l'aura remis dans le reliquaire, mais sans en faire mention. Et les visiteurs subséquents auront imité son exemple, si bien que malgré son état de délabrement, l'acte de 1380 n'aura jamais été séparé des autres lettres authentiques.

(⁵) Cette petite bourse n'est autre que le « neuvième paquet » contenant un certain nombre de petits fragments d'os, que le narrateur a pris par erreur pour des ossements du corps de Sainte Godelive. Voir chap. III.

rijve bevonden twee Bijsschoppelicke autentique saeters (¹) den eenen behoudende coppie van den versleten met sijn eijgen verseekeringe (²) beneffens nogh acht roode ziede bursekens omwent met goudtdraet, in sigh t'saemen besluitende geheel het h. Lichaem van Goddeliva, uijtgenomen het hooft, ende dezen witten douck (³) met rooden zieden draet. Naer dat sijn Hooghwerdigheyt Henricus Josephus van Susteren, bijsschop van Brugge, erfachtigh cancelier van Vlaenderen, etc. uijt de rijve gelanght hadde ende om sijnen grooten ouderdom eenen nieuwen ingeleijdt, hebbe dezen douck, uijt den Bijsschoppelicken handt ontfangen hebbende, weijgerlick bewaert en de bewaere, alles ontfangen in de tegenwoordigheijt van den heer pastor en landtdeken, veele heeren Pastores, wet van Ghistel, majestraet van Ostende, meenige persoonen van opsicht als ander ghemeene. Dijt op den 27en 7ber 1719, bij mij was onderteekent.

GUILIELMUS JOES PLUMYOEN, onderpastor in Ghistel.

Au bas du document se trouve la note suivante :

Van onder is aangenaaid eene schroo fijn lijnwaed, en dernevens staat geschreven : Dit stuck van den Doek voornoemt met desen eygenhandigen brief van S. E. Heer G. J. Plumyoen is mij, anno 1800, gegeven door Mr P. le Doulx, seer godvrugtigen jongman en konstschilder.

J. VAN HUERNE.

A côté de cette note de M. Van Heurne, se trouve, attachée au document, une bande repliée du linge qui avait enveloppé les reliques de Sainte Godelive (⁴).

(¹) Les actes de 1557 et de 1623.

(²) Le sceau de Mgr de Hauwere, reproduit p. 185.

(³) Voir la dote de M. J. Van Heurne.

(⁴) Une copie de ce même document se trouve dans un grand manuscrit conservé à l'abbaye de Ste-Godelieve à Bruges, et contenant l'histoire de la Sainte. A la suite de l'acte se trouve collé un fragment du linge en question, avec les notes suivantes, inscrites de part et d'autre du fragment d'étoffe.

Hiernevens hebbe ik een stuktje van den doek en syde coordeken

Quant aux causes de cette petite émeute, nous constatons, dans le rapport de l'évêché comme dans la relation du vicaire Plumyoen, que le peuple s'était laissé exciter par l'insinuation que l'évêque enlèverait à Ghistelles le corps de sa patronne ou du moins une notable partie des reliques. On aura peut-être rappelé à cette fin l'exemple de Mgr Christophori. Le chapitre précédent nous a montré que cet évêque avait effectivement allégé la châsse d'un assez grand nombre d'ossements. Tout semble cependant insinuer que ce n'était là qu'un prétexte et que le coup était monté par un ou deux personnages importants que le vicaire Plumyoen connaît mais ne veut pas nommer. Le mécontentement de ceux-ci était-il peut-être dirigé contre l'évêque et motivé par une mesure épiscopale de l'année précédente? Mgr van Susteren avait en effet défendu de tolérer plus longtemps, dans la procession annuelle, les colloques grivois, les danses et les manières grossières par lesquels les bourreaux de Ste Godelive avaient cherché auparavant à donner du ton à leur rôle de bourreaux (1). Voici d'ailleurs la lettre épiscopale, adressée au doyen de Ghistelles :

Henricus Josephus van Susteren etc.

Alsoo wij door diversche Godtvreesende persoonen verstaen dat er in de processie, die jaerlijckx op den 7 Julij binnen Gistele wort ghehouden ter eeren van de H. Maghet

---

gevoegt, waer van dese copie mentie maekt, van welcke alle ik present ben gedaen van Mr P. Le Doulx, kontschilder en historieschryver in Brugghe, zoo dat den originelen brief en meerder deel van den H. Doek en Coordeken bij mij berust.

J. Van Heurne-De Puyenbeke.

Suprascriptum exemplar concordat cum originali de verbo ad verbum mihi infrascripto a Praenobili Domino P. van Heurne de Puyenbeke donato et in archivis ecclesiae Ghistellensis servato, hac 6 aprilis 1805. M. J. Gaillard, Past. Ghist.

(1) Cette tenue peu digne des bourreaux se retrouve dans la plupart des représentations du martyre de la Sainte.

ende Martelaeresse Godelive, groot scandael ghegheven wort, soo ter oorsaecke van de onbehoorlycke spraecken, als omme de buytenspoorighe gesten ende andere scandaleuse manieren van die dewelcke de beulen der selve Maeghet representeeren ; soo ist dat Wij, willende voldoen aen onse bisschoppelycke plicht ende uytroeyen het quaet saet van onkruyt dat door dierghelycke abuysen in de herten van de waere godtminnende persoonen soude connen gheplant worden, hebben bij provisie gheordonneert, soo wij ordonneeren mits desen dat in de aenstaende processie, dewelcke op den 7^n^ deser dit jaer sal ghehouden worden, de persoonen de gemelde beulen representeerende sullen gaen met alle eerbiedinghe ende zeeghbaerheyt, sonder de processie eenighsints te stooren ende sullen hun onthouden van alle onderlinghe spreucken ende van alle ontmaetighe gesten, veel meer van dansen oft springhen. Ordonneerende voorts aen den heer onsen landtdeken ende pastor van het gheseyde Gistele, kennis te gheven, van dese onse ordonnantie aen alle wie het aengaen magh, ende deselve volghens onse intentie ende wille behoorlyck te doen observeeren tot meerdere glorie van Godt ende van syne Heilighen, reserveerende ons diesaengaende de voordere dispositie, als wij onse bisschoppelycke visite binnen corten tyt met de gratie Gods sullen instellen.

Actum in het paleis episcopael, tot Brugghe, desen 3 july 1718 (1).

HENRICUS JOSEPHUS, Bisschop van Brugge.

Cette mesure a-t-elle rencontré de l'opposition à Ghistelles ? Nous l'ignorons. En tout cas, ce ne sont pas les « bourreaux » seuls qui ont provoqué les troubles de 1719. Parmi ceux qui s'opposèrent à l'ouverture de la

(1) L'original de cette lettre est conservé à la maison décanale de Ghistelles. Dans le registre (vol. 48) des actes de l'évêché « 1718, die 3 Junii » elle est précédée de la note suivante :

« Cum scandalosi quidam excessus committerentur in supplicatione quæ singulis annis habetur in loco de Ghistele, 7 Julii, hinc prævie pro iis tollendis datum est decretum sequens ».



châsse se trouvait la dame de Ghistelles, qui dût être forcée par lettre royale de donner la clef du reliquaire. Et les instigateurs de l'émeute, que le vicaire ne veut pas nommer, mais qui avaient, à la sacristie, consenti avec le magistrat à l'ouverture de la châsse, n'étaient peut-être que la dame elle-même ou ses envoyés.

C. CALLEWAERT.

Notre article était imprimé lorsqu'un heureux hasard nous a fait trouver, aux archives de l'évêché, la lettre d'excuses du magistrat de Ghistelles. Elle est intéressante à plus d'un point de vue :

Burghemeesters ende Schepenen der stede ende graefschepe van Ghistel, mitsgaeders hooftman ende pointers der prochie van Ghistel, alle de gone die dese presente lettren sullen sien ofte hooren lesen salut, doen te weten dat wij hebben ghedeputeert (soo wij deputeeren bij desen) dheer Charles Eduardus Pulinx onsen greffier, om over ende uit onsen naem te gaen ende voyageren naer de stadt van Brugghe, ende aldaer met oodtmoedighe supplicatie trachten te becommen audientie bij den doorluchtighsten ende hooghweerdighsten heer den heere Bisschop van Brugghe, eeuwighen ende erfachtighen Cancellier van Vlaenderen &^a. ende de selve sijne doorluchtighe Hoogweerdigheidt bedancken over de eere aen ons ende onse ghemeenten ghedaen van op den sesden deser, sijnde den feestdagh van de heylighe maghet ende martelaresse Godeleva patroneesse van Ghistel, in onse parochiale kercke te celebreren een solemnele episcopale hooftmisse, daeronder ghepredickt een zeer loffelijck ende weerdigh sermoen ende daerteynden inde ghewoonelycke processie ghedraghen het alderhoogweerdighste heyligh Sacrament des altaers, alsmede snaemiddags ghedistribuert het heyligh sacrament des Vroomsel, mitsgaeders onvermoyelyck ghewydt den hooghen altaer ende den altaer vande voorseyde heylighe Godeleva inde voorseyde parochiale kercke, ende eensweeghs oodtmoedelyck te vraghen escuse van het disres-

pect by diversche ghemeenten ghecommitteert, uit causen sijn doorluchtighe Hooghweerdigheydt, naer het voltrecken van alle de voorschreven episcopale solemniteyten ende godtsdiensten, versochte te openen de casse ofte rijve waerin berusten de ghebeenderen vande voorseyde heylighe Godeleva, om naer visitatie tot meerder coroboratie vande devotie ende verheffijnghe van deselve Heylighe te laeten drucken in de nieuwe legende vande Heylighe waertoe syne doorluchtighe Hooghweerdigheydt tot deselve openijnghe versochte onse presentie benevens de gone vande vrauw douariere Gravinne vande selve stadt, niet twijffelende ofte syne doorluchtighe Hooghweerdigheydt heeft in hetselve versoeck van ons syn volle appaysement ghehadt, terwijlent wij bereedt waeren daeraen met alle eerbiedijnghe te volcommen, ten waere diversche turbelente ghemeenten daerjeghens hadden gherebelleert, ontwijffelyck door inductie van eenighe moetwillighe persoonen die de selve onverstandighe ghemeenten, tot doen de inde cente ende disrespectueuse beletselen, hebben opghehitst, soo verre dat het aen ons onmogelijck was daerin eenigh ordre te stellen, 't zy door middel van justitie ofte andersints; eyndelijnghe te declareren incas sijne doorluchtighe Hoogweerdigheydt sich belieft te gheweerdighen de voorseyde Relicquien te commen visiteren, dat wy de misverstandighe ghemeenten daertoe zullen inbueren ende verhoyen datter intoecommende gheen dusdanighe insolentien meer zullen voorvallen ende altydt met alle oodtmoedigh respect, als waeraechtighe kinderen van onse moeder de heylighe Roomsche Catholycke Kercke, trachten te voldoen aen d'ordonnantiën van syne doorluchtighe Hoogweerdigheydt, onder wiens vaderlycke protectie wij ons met alle eerbiedijnghe syn stellende. In kennisse der waerheyt hebben wij, Burghemeesters ende Schepenen voornoemt, hierop ghedaen drucken den contrezegel van saecken der voorseyde stede ende graefschepe ende teeckenen bij een van onse Burghemeesters loco greffier.

Actum den achsten July seventhien hondert neghenthien. Toorconde.

L. + S. (*Get.*) J. Terry, burgmeester van schepenen.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

P. 69, l. 19, au lieu de : *29 septembre* lisez : *27 septembre* (Voir p. 188 s.).

P. 69, l. 21, au lieu de : *Vasoris* lisez : *De Hauwere* (Voir p. 182, note).

P. 78. L'archidiacre Walterus est mentionné encore dans des actes de 1088 en faveur de Lille, et de 1090 en faveur de Lille et Falempin (Miræus-Foppens, III, 664 et I, 362).

P. 83, l. 14, au lieu de : *En 1100*, lisez : *En 1101.*

Dodinus était d'ailleurs déjà doyen de Saint-Donatien en 1091 : Charte de Balderic en faveur de Notre-Dame à Bruges (Miræus-Foppens, II, 957).

P. 90, l. 9, au lieu de : MCLXXXIII lisez : MCLXXXIV.

P. 186, note 1, et 199, l. 9, au lieu de : *1543*, lisez : *1643.*

P. 190, l. 8, au lieu de : *Bavone*, lisez : *Barone.*

P. 190, l. 10. Les mots *Affaytadi Baron d'Hilst* doivent être considérés comme une signature.

P. 188, note 2 et p. 199, nous avons dit que la reconnaissance du « sang » avait été faite par Mgr Van Susteren, le *29 août* 1719. Telle est bien la date de l'acte épiscopal. Du Sollier au contraire affirme (p. 118) qu'elle aurait eu lieu en sa présence, le *7 juillet* 1719, c'est-à-dire le jour même où l'évêque n'avait pu visiter les reliques de Ghistelles. Le *Registerbouck* de l'abbaye de Bruges contient à ce sujet des renseignements intéressants d'où il résulte que la châsse a été ouverte et son contenu examiné par Du Sollier le 8 juillet 1719 et qu'elle a été refermée le *30 août*, après qu'on y eût placé les lettres signées le *29 août.*

Voici ces extraits du *Registerbouck*, f° 25, art. 85, 86, 87.

Art. 85. Op den 6 decembre 1718, is syn Hoogweerdigheit Josephus Henricus Van Susteren commen visiteren

de Reliquien van Ste Godelieve, synde verghezelschapt met den Eerw. Heere Mynheere Van Vijfve, president van het Seminarie, sijnde onsen biechtvader, alsook Mynheere Walle synen secretaris, ende Mynheere Van der Vliet, synen capelaen, synde syn Hoogweerdigheid seer qualijck tevreden dat wij de casse van de Reliquien hadden open ghebroocken, ons seggende dat wij souden oorsaeke sijn van cleynder achtbaerheyt ende estime van de Reliquien, dienende dit voor memorie dat sulckx noyt meer en mach gheschieden.

Art. 86. Op den 8 julij 1719 heeft sijn Hooghweerdigheijt voor den tweeden keer hem ghetransporteert in onse kercke om andermael te visiteren de Reliquien van Ste Godelieve, vergheselschapt synde met syn secretaris ende capelaen hierboven voorseijt, alsoock eenen pater Jesuijet, den welcken expres van Mechele was ghecommen om hem raeckende de Reliquien van Ste Godelieve alles wel te informeren ende te versekeren. Ende naerdat hy alles wel hadde oversien ende opgheteeckent tot al de sencksels toe, alsdan heeft syn Hoogweerdigheijt alle de religieusen, een voor een, het H. Bloet laeten seghenen, houdende 't selve bloodt in syn hand. Hiernaer heeft sijn Hoogw. afgedaen syn cruijs ende rijnck ende heeft hetselve getouseert aen de Reliquien, alsoock sijn paternoster. Wy religieusen dit siende hebben oock alle onse roosehoijkens ghegeven om aen het H. Bloet van Ste Godelieve aen te raecken, ghevende syn Hoogweerdigheijt uijt den schadt van de H. Kercke twijntigh daeghen aflaet soo dijckwils als men 't selve soude commen uyt te lesen.

Art. 87. Op den 30 augusti 1719, heeft sijn Hooghw. de casse van het H. Bloet van Ste Godelieve commen toe seghelen, synde alleenelyck vergheselschapt met synen capelaen Mr Van der Vliet; want de casse hadde alle desen tydt open ghestaen, te weten van den 6 decembre 1718 tot den 30 augusti 1719.

C. C.

IN MEMORIAM

M. Arthur Merghelynck.

Les études historiques concernant la Flandre Occidentale ont pris un essor considérable depuis quelques années et du sein de la Société d'Émulation sont sortis un grand nombre d'écrivains qui ont levé plus d'un coin du voile de notre passé. S'il y en a qui ont traité l'histoire politique et religieuse générale de notre province, d'autres ont étudié ses institutions et ses rouages administratifs, ses hommes célèbres et ses anciennes familles.

Parmi ces derniers il faut citer en première ligne Monsieur Arthur Merghelynck, membre de notre Société depuis l'année 1872, membre titulaire du Comité flamand de France, membre de la Société historique et littéraire d'Ypres, qui s'est fait un renom par ses études généalogiques et qui, à cause de ses connaissances approfondies, a été appelé à faire partie du Conseil Héraldique de Belgique.

Il appartenait à une famille noble de notre Flandre. Son père, Léopold-François-Emmanuel Merghelynck, écuyer, né le 24 décembre 1819, décédé le 21 octobre 1866, était échevin de la ville d'Ypres. Il avait épousé, le 7 novembre 1842, Élise-Charlotte-Henriette-Ghislaine Carton, née le 7 mars 1820 et décédée le 31 octobre 1871, fille d'Henri-François-Xavier Carton, écuyer, ancien bourgmestre de la ville d'Ypres.

Arthur Merghelynck, écuyer, naquit à Ypres le 9 mars 1853.

Dès son jeune âge, ses goûts et ses aptitudes le portèrent vers l'histoire de notre pays, surtout celle de sa ville natale, le berceau de sa famille. Cette vocation allait s'affirmer bientôt fort nettement par des travaux d'une nature spéciale : M. Merghelynck mit toute son application à scruter les origines des familles qui illustrèrent le patriciat et la magistrature flamande. Un de ses premiers livres d'étude et son préféré, pendant bien des années, fut la « *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandre* » par d'Espinoy.

En 1871 il fit la connaissance de M. Jules Cordonnier, bibliophile, à l'école duquel il eut l'occasion de développer ses connaissances et qui l'encouragea dans ses études généalogiques.

Bientôt l'étude des livres ne suffit plus à l'esprit scrutateur de Merghelynck, et il apprit à déchiffrer les vieux grimoires afin d'exhumer les trésors enfouis dans nos archives. La plupart des généalogies étaient incomplètes et fautives ; la vanité personnelle des familles y avait joué un rôle prépondérant; cette vanité avait même été favorisée par la complicité de peu scrupuleux et trop complaisants Rois et Hérauts d'armes.

Tout ramener à la vérité n'était pas chose aisée, mais la multitude innombrable de documents conservés dans nos dépôts et provenant des institutions d'antan, sont une mine précieuse dans laquelle on peut puiser à pleines mains. Les registres de dénombrements et de reliefs de fiefs de nos cours féodales, les actes passés devant les anciens magistrats, les contrats de mariage, les testaments, les états de biens et les comptes de tutelle, déposés dans les chambres des orphelins des villes et des châtellenies, contiennent l'histoire de toutes les familles flamandes : ils font revivre leurs membres, établissent leur état-civil, relèvent leurs professions, leurs occupations, la nature de leurs fiefs, de leurs biens immobiliers et mobiliers, montrent leur situation de fortune.

Monsieur Arthur Merghelynck s'adonna avec une ardeur à nulle autre pareille au dépouillement d'un nombre considérable de documents, concernant surtout le Veurnambacht et l'Yperambacht, deux parties des plus intéressantes de notre Flandre. Il fut bientôt remarqué par les autorités communales. Le 27 juin 1888, il fut nommé archiviste de la ville de Furnes, poste qu'il conserva jusqu'au 24 juillet 1897 ; et le 3 décembre 1892, il succéda à M. Diegerick, conservateur des archives de la ville d'Ypres, où il travailla pendant la majeure partie de sa vie.

Les principaux travaux, exécutés dans ces deux dépôts, sont renseignés dans le VADE-MECUM ou indicateur nobiliaire et patricien sur lequel nous aurons l'occasion de revenir tout à l'heure.

L'un des ouvrages les plus intéressants, publié par M. Arthur Merghelynck et qui a été établi sur titres, est son *Recueil de généalogies inédites de Flandre,* dressées sur documents authentiques d'après d'anciens manuscrits (Bruges, Edw. Gailliard, 1877, 2 vol. in-8°, 606 p., 10 pl.). Il concerne surtout les familles de Furnes et d'Ypres.

Ayant séjourné pendant quelque temps à Bruges, il livra à l'impres-

sion ses *Épitaphes nobles et patriciennes des églises de St-André, St-Michel, Oostcamp, Beernem et St-Georges près de Bruges, recueillies sur les lieux et dans les manuscrits* (Bruges, Edw. Gailliard, 1878, in-12, 128 p.).

Les documents qu'il avait réunis lui donnèrent l'occasion de faire connaître la *Généalogie de la noble famille Tax, dressée sur titres avec analyse concernant les familles Van Parys, Franco y Feò et Hartop* (Bruges, Edw. Gailliard, 1882, in-8°, 39 p. 1 pl.).

M. Arthur Merghelynck a travaillé avec MM. Amédée vander Stichele de Maubus, écuyer, et Amédée le Boucq de Ternas, chevalier, tous deux héraldistes connus. Il publia avec ce dernier, en 1882, la « *Généalogie de la famille de Maulde de la Tourelle* » (Douai, Dechristé, 1882, pp. IX-24). Cet ouvrage suscita des récriminations, de la part de la famille, qui se prétendait lesée et donna lieu à la « *Réponse à la note relative à la généalogie de Maulde de la Tourelle* » publiée par MM. le chevalier A. LE BOUCQ DE TERNAS et A. MERGHELYNCK (Bruges, Edw. Gailliard, 1884, in-12, pp. 55).

Dans tous ces travaux, on trouve une critique saine et une épuration des légendes qui entouraient l'origine de certaines familles.

Lorsque la ville d'Ypres voulut célébrer l'anniversaire de sa délivrance d'Ypres, attribuée à la Vierge de Tuine, il fut l'âme du comité des fêtes. Tout le monde connaît son ouvrage : « *1383-1883. Ville d'Ypres. Souvenir des fêtes jubilaires données à l'occasion du cinquième centenaire de la délivrance d'Ypres, attribuée à l'intercession de Notre Dame de Tuine. Aperçu historique, description sommaire du cortège historique et religieux, des fêtes civiles, etc.* Ypres, Van der Ghinste-Fossé, 1883, pet. in-8, 32 p. (Voir *Bien public*, août 1883).

Les connaissances historiques de M. Merghelynck furent un appoint considérable pour le comité des fêtes; c'est lui qui fournit le canevas du cortège historique et l'idée du char dessiné par M. Böhm.

Quelques années plus tard il publia la *Relation de la prise de Furnes par les Français*, par VANDER MEULEN. Imprimerie nationale de France, 1894, traduit en français. (Publ. de *l'Hist. de la Revue française*).

Nous devons insister particulièrement sur l'ouvrage capital de M. Arthur Merghelynck, son « *Cabinet des titres de généalogies et d'histoire de la West-Flandre et des régions limitrophes. Vade-Mecum pratique et utile des connaissances historiques et indicateur nobiliaire et patricien de ces contrées* » (Tournai, Vasseur-Delmée, 1896-1897, gr. in-8, 1 vol. pp. 364). Ce volume suffit à lui seul pour établir la

réputation de son auteur. Le Vade-Mecum contient le résultat du dépouillement méthodique des archives communales de Furnes et d'Ypres, d'une partie de celles de l'État à Bruges, de celles du Royaume à Bruxelles, de celles du Département du Nord à Lille, sans compter les nombreux manuscrits et imprimés de la Bibliothèque communale à Ypres et de la Bibliothèque Royale à Bruxelles.

Cet ouvrage contient un état des maisons chevaleresques et des familles nobles ou annoblies, patriciennes, scabinales et de grande bourgeoisie, qui ont eu des représentants à Ypres et dans les contrées adjacentes, du XVIIe au XIXe siècles ; de nombreux renseignements tirés des archives de la Flandre Occidentale concernant les magistrats et les offices; les listes des familles dont il existe des états de biens, des contrats de mariage et des testaments ; la nomenclature des comptes, œuvres de loi, protocoles de notaires, registres de droit d'écart et d'issue, d'où l'auteur a tiré les indications les plus diverses pour l'histoire civile et religieuse, l'administration, la justice, l'art, l'industrie, le commerce, etc.

Le Vade-Mecum constitue la table analytique de la bibliothèque et du cabinet de titres, réunis par M. Arthur Merghelynck, comprenant plus de 555 manuscrits composés au moyen des documents reposant dans les archives : labeur colossal pour une vie d'homme et dans lequel il se fit aider de 1882 à 1896 par MM. Hosdey, attaché à la section des manuscrits de la Bibliothèque Royale, à Bruxelles, Em. de Saegher, archiviste de la ville d'Ypres, et Eug. Sanders, attaché aux archives de l'Etat à Bruges, auxquels il faut ici rendre hommage.

M. Arthur Merghelynck fut nommé membre suppléant du Conseil Héraldique par arrêté royal donné à Bruxelles le 11 décembre 1887, en remplacement du comte Thierry de Limburg-Stirum.

Il devint membre effectif du dit Conseil, par arrêté royal donné à Bruxelles le 3 mars 1892, en remplacement du chevalier de Bosschaert.

M. Arthur Merghelynck n'était pas seulement un généalogiste, il était un amateur d'art et un archéologue distingué.

Dans le premier domaine il avait trouvé sur ses pas M. Désiré Cordonnier, dans le second il eut la chance de rencontrer M. Désiré Böhm, artiste-peintre, qui mourut en 1891 ; — Auguste Böhm, son oncle, peintre, élève de Coigny, directeur de l'Académie de dessin à Ypres — ainsi que M. François Böhm, peintre, élève de Kinson : une vraie famille d'artistes.

Sous cette direction éclairée il se forma le goût et acquit en quelques années une collection importante d'anciens meubles, de tableaux, de porcelaines et de bibelots de prix.

Il fallait un cadre à ces objets.

C'est à la suite d'un voyage, fait avec l'un de ces connaisseurs distingués, que fut acquis le château de Beauvoorde, comme M. Arthur Merghelynck le raconte :

« C'était en 1874, par une magnifique journée de septembre, que, désireux de visiter les jolies communes du Veurnambacht, nous partîmes d'Ypres de bon matin, en compagnie de notre fidèle ami feu Monsieur Désiré Böhm, installés dans une modeste mais pratique carriole. Nous visitâmes successivement Elverdinghe, Woesten, Oostvleteren, Hooghstaede, Ghyverinchove, Isenberghe et vers le milieu de la journée, nous débouchâmes à un endroit, d'où nous découvrîmes dans le lointain trois tours. Ayant interrogé notre automédon, il nous répondit que nous étions à quelques pas de Wulveringhem et Vinchem, deux villages contigus... D'abord nous visitâmes l'église de Wulveringhem, avec son mur romain et les curiosités qu'elle renferme et à notre dextre de ce curieux édifice notre attention se porta sur une construction ornée d'une svelte tourelle, assise au milieu d'un large fossé et se trouvant à quelques pas du cimetière. Nous étions devant le château de Beauvoorde, un joli « praetorium », comme Sanderus a fait graver tant de spécimens dans la « Flandria illustrata », mais dont si peu en réalité sont restés debout ».

Ce site charma M. Arthur Merghelynck, et l'achat du château de Beauvoorde, aussitôt résolu fut conclu devant le notaire A. Cornille à Wulveringhem, le 28 octobre 1875.

Cette demeure, habitée au commencement du XIVe siècle par la famille de Valuwe, paraît avoir été construite primitivement par les seigneurs de Wulveringhem. Jehan de Valuwe obtint l'érection de ce bien en fief, le 3 juin 1408. Il passa plus tard par alliance aux lignages de Crucemeet, de Craene, de Bampoele, van Rye et de Hertoghe pour arriver entre les mains d'Antoine de Bryarde et de ses descendants. Le château actuel, élevé entre les années 1591 et 1617, après les troubles religieux du XVIe siècle, semble être l'œuvre de Sylvain Boulleyn, ingénieur des archiducs Albert et Isabelle.

Ce petit joyau architectural fut restauré consciencieusement par M. Arthur Merghelynck. Sur ses données, M. Heynincx, architecte à Ypres et J. Vinck, architecte à Furnes, remirent les bâtiments dans leur état primitif. M. Böhm présida à l'arrangement intérieur et M. Ed. Pynaert, architecte à Gand, fit les plans du parc.

On y trouve reconstitué avec le plus minutieux souci de l'archéologie la porte d'entrée, la cour d'honneur, la grande salle, la chambre à

coucher du seigneur, celle de la dame, la boutellerie, etc. « Cet ensemble, comme le disait si bien M. Medard Verkest dans la publication périodique « *De Vlaamsche School* », année 1896, pp. 7-10, est digne d'être vu, non seulement par l'artiste et l'archéologue, tous deux épris des reliques du passé, mais encore par celui qui n'a pas la moindre notion d'un intérieur du XVII[e] siècle. Il peut se faire ici une idée complète de ce qui constituait le « *Home* » des ancêtres, au bon vieux temps ».

M. Arthur Merghelynck consacra à son œuvre un livre plein d'intérêt: « *Une page d'histoire de la Féodalité au Pays de Furnes. Le fief manoir dit le château de Beauvoorde à Wulveringhem* » 1898-1900 (Bruges, Houdmont, 1900-1901, 2 vol., pp.).

Il avait payé un tribut à l'histoire architecturale de notre Flandre au XVI[e] et au XVII[e] siècle; l'occasion se présenta bientôt pour lui de donner un exemple du respect qu'on doit aux demeures ancestrales, en rachetant à Ypres un magnifique immeuble conçu dans le style du plus pur Louis XV et Louis XVI.

L'ancien Hôtel Merghelynck, situé au coin des rues Marché aux vieux habits et de Lille, à Ypres, était en parfait état tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; mais le vandalisme du moment et le manque de goût du propriétaire étaient sur le point d'en amener la disparition : il était condamné à être transformé et changé en magasin. Heureusement il fut racheté par M. Arthur Merghelynck en 1892. Cette belle construction avait été élevée en 1774, sur les plans de l'architecte Lillois Gombert, élève de Pierre de Vigny, architecte du roi Louis XV, pour François-Ignace-Joseph Merghelynck, écuyer, seigneur de Ter Camere, conseiller et trésorier héréditaire de la ville d'Ypres, haut-bailli des ville et comté de Messines et sa femme Amélie-Anne-Louise Strabant.

En un tour de main toutes choses furent remises en place et l'hôtel, qui ne comprenait pas moins de sept salles luxueusement lambrissées, fut meublé et rempli d'objets d'art et de curiosité de toute nature, que le nouveau propriétaire plaça et rangea de façon à donner l'illusion d'une maison habitée, et non en salles froides comme on concevait les musées à cette époque. C'est un ensemble unique, qui fut bientôt connu sous le nom de petit Versailles Belge et où affluèrent des milliers de visiteurs qui purent s'initier d'une façon pratique à l'ameublement du XVIII[e] siècle.

Grâce aux comptes de la construction et de la décoration de cet hôtel, découverts dans les archives de la famille, M. Arthur Mer-

ghelynck, a pu écrire une notice très étudiée et très appréciée sur l'*Hôtel Merghelynck à Ypres. Flandre occidentale. Belgique.* 1774-1776, publiée en 1895, gr. in-4°, p. 21, contenant 30 planches par H. Heylbrouck.

C'eut été bien dommage que le prix de ce labeur d'un quart de siècle, que tous les sacrifices faits pour réaliser ce double rêve archéologique eussent été perdus, que ce château du XVe siècle, remis dans son état ancien avec le plus sévère souci de la vérité historique, que cet hôtel restauré et remeublé en souvenir de ses ancêtres, que ce cabinet généalogique, résultat de ses investigations patientes, que toutes ces richesses, dis-je, eussent été dispersées aux quatre vents, comme c'est bien souvent le cas.

M. Arthur Merghelynck a voulu en assurer la conservation. Par son testament, daté du 2 février 1905, il légua :

1° La nue propriété de l'hôtel musée Merghelynck, avec tout ce que ledit musée contenait: meubles, objets d'art et collections, à l'Académie Royale de Belgique;

2° Son cabinet historique et généalogique, à la Bibliothèque Royale à Bruxelles ;

3° Le château de Beauvoorde, avec tout ce qui s'y trouverait à son décès, à l'Académie Flamande.

Ses occupations scientifiques ne l'empêchèrent pas de prendre part à la vie administrative. Il fut nommé bourgmestre de Wulveringhem par arrêté royal du 7 février 1885 ; son mandat expira le 31 décembre 1903. C'était dans cette commune qu'il avait établi sa résidence préférée ; il y épousa le 19 juin 1895, au château de Beauvoorde, Julie Philips, dite Flyps, et y mourut le 14 juillet 1908.

Les honneurs ne lui manquèrent pas.

Il avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold, par arrêté royal du 3 Novembre 1902 et décoré de la médaille civique en 1904 et de la médaille commémorative en 1905.

Il était chevalier du Christ de Portugal depuis le 24 septembre 1892.

Il avait été créé chevalier de l'ordre de St-Jacques à Lisbonne le 13 octobre 1893 et le gouvernement Français lui avait donné les Palmes académiques, le 30 août 1894.

B^on ALB. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.



COMPTES RENDUS

Dr L. Van der Essen. *Étude critique et littéraire sur les Vitæ des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et d'archéologie, fasc. 17.) Louvain, Bureau du recueil; Paris, Fontemoing, 1907, in-8, xx-447 p. Fr. 7,50.

Dat de naieve soms dichterlijke heiligenlevens der middeleeuwen over het algemeen veel legenden bevatten, is ons zoo dikwijls voor oogen gehouden geweest, dat wij ze maar al te veel van geschiedkundige waarde ontbloot hebben geacht en van kant gewezen. Te goeder ure dus komt Dr V. d. E. ons herinneren hoe die *Vitæ* veel kunnen bijdragen tot de kennis der middeleeuwsche beschaving, hoe zij ook een trouwe afbeelding bieden kunnen, zoo niet altijd van den heilige en diens tijdstip, dan ten minste van den tijd waarin ze ontstaan en het midden waaruit ze gesproten zijn.

Maar om die middeleeuwsche oorkonden van heel bijzonderen aard te doen gelden is een ongemeene ervarendheid van noode. Bij die bronnen immers, meer dan gelijk bij welke andere, hoeven de regelen eener strenge kritiek toegepast te worden: tekstkritiek, kritiek van oorsprong en oorspronkelijkheid vooral. Die moeilijke behandeling zal ook wel bijgebracht hebben om de heiligenlevens wat te veel op zij te schuiven. Gelukkig voor gewone geschiedschrijvers, wordt het lastig voorbereidend werk soms door anderen aangevat, zooals het hier ook het geval is. Dankbaar ontvangen we dan het werk van Dr V. d. E., het proefstuk, waarmede hij — zeggen wij het maar dadelijk — een voortreffelijke plaats inneemt onder de geschiedkundigen.

Dit werk bevat geen synthesis, geen of weinig algemeene besluiten nopens de levens der heiligen uit het Merovingerstijdvak; deze belooft ons de schrijver in een tweede deel, dat zeker heel belangrijk zal zijn, maar ons inziens, het nut niet zal opleveren van dit zijn eerste deel. Ontledend gaat hij hier te werke: ieder heilige, iedere *vita* of ten minste elke groep van heiligenlevens wordt afzonderlijk besproken, zoodat schrijver niet ééne studie, maar om zeggens een zestigtal artikelen of korte monographiën vervaardigd heeft. Eenheid nogthans ontbreekt daarom niet, zelf buiten de eenheid van tijd en plaats in den titel aangewezen: meestal die heiligenlevens immers zijn niet vreemd aan elkander, zoodat niet zelden de eene verhandeling van den schrijver de andere toelicht. Hoe de besproken *vitæ* ten ander onderling samenhangen heeft hij voorgesteld in een algemeenen tafel, in aanhang gegeven.

Zeker zouden nog verdere betrekkingen kunnen opgezocht en vergelijkingen zonder einde gemaakt, moest schrijver de grenzen te buiten gaan, die hij aan zijn werk gesteld heeft; maar met reden beperkt hij zich bij het tijdstip der Merovingers (VI-VIII[e] eeuw) en blijft binnen de palen van onze oude bisdommen: Luik, Kamerijk-Atrecht, Doornijk, Terenburg en Utrecht. Volgens die bisdommen heeft hij ook zijn werk in vijf hoofdstukken ingedeeld. Luik (bl. 1-204) en Kamerijk (bl. 205-311) hebben het grootste aandeel, voor Utrecht wordt de H. Willebrordus alleen behandeld. Voor Doornijk en Terenburg, die ons nader aangaan, stippen wij de volgende heiligen aan: Eligius, Amandus, Bavo, Landoald, Livinus, Momelinus, Gerulphus, Basinus, Audomarus, Bertinus en Winnoc; Judocus, Vulmarus, Silvinus, Lungle en Lunglianus, Bertha, Bertulphus en Erkembodon. Zoo men ziet wordt onze « Tillo de Saks » hier weggelaten; de schrijver laat ons in zijn voorwoord (bl. XII) kennen waarom: de H. Hilonius, evenals de H. Eucherius, alhoewel ze hier verbleven, hooren, volgens zijne meening, feitelijk tot de geschiedenis van andere landen. Daar hebben we geen vrede mede: Iseghem's patroon schijnt ons — voor onze geschiedenis — meer aanmerkenswaardig dan Lungle en Lunglianus en andere boven vermeld. Acharius, bisschop van Doornijk, mocht ook wel een plaatsken gegund worden! Hebben de middeleeuwsche schrijvers hem misschien met geen *vita* vereerd? Dan hadden we 't gaarn vernomen.

Zeggen nu wat er in die menigvuldige verhandelingen besloten ligt is ons onmogelijk; we duiden hier alleenlijk de gevolgde methode aan. Van elke heilige geeft D[r] V. d. E. eerst eene korte levensbeschrijving —

zooveel mogelijk de gekende en door geloofbare bronnen vastgestelde feiten, soms nogthans kan hij niets dan de legende weêrgeven —. Daarop volgt eene studie nopens de middeleeuwsche litteratuur aan den heilige gewijd, waarin belangrijke vragen besproken worden: Welke was de eerste *vita*? Wanneer, waar en hoe is zij ontstaan? Welke bronnen namelijk heeft ze geraadpleegd — de oplossing van die vraag doet niet zelden de geringheid uitschijnen der rechtstreeksche geschiedkundige waarde. Verder worden ook nagevorscht de latere uitbreidingen en bewerkingen van den eersten tekst en zijnen invloed op de volgende hagiographische voortbrengsels. Evenmin kunnen we hier een oordeel strijken nopens de besluiten die de schrijver vastgesteld en de gissingen welke hij gewaagd heeft; om daartoe bevoegd te zijn zou men wel zijn werk mogen hernemen. Maar zeggen durven we toch, dat er weinig zal afgebroken worden van 't geen hij opbouwde, en dat in alle geval, wie dergelijke studie ondernemen wil, van zijn werk zal moeten rekening houden.

Zeker is al wat Dr V. d. E. ons geeft niet even nieuw, noch de vrucht van eigen tekststudie. Nopens de legenden uit het gentsche St Bavo's klooster — om een voorbeeld te geven — had hij een merkwaardige studie van Holder-Egger (*Zu den heiligen Geschichte des Genter Sint-Bavokloster*) ter hand; maar dat hij diens besluiten niet blindelings aanvaardt, toonen de gegronde opmerkingen die hij zelf inlascht, om Holder-Egger's gezegden te staven of te verwerpen. Op andere plaatsen, namelijk voor Gerulphus (bl. 385-387) en Basinus (bl. 388-394) zijn zijne verhandelingen waarlijk werken van eerster hand.

In elk geval heeft hij, om zijne studiën zoo volledig toe te lichten, menigvuldige opzoekingen moeten doen; wij ten andere, die hem aan 't werk gezien hebben, wij weten wat moeite het hem gekost heeft, met welken moed en volharding hij zijne taak volbracht heeft en brengen hem hier gaarn onze hulde. Het was ons een waar genoegen te bestatigen met welke kennis en welke vrucht Dr V. d. E. de lessen van den meester heeft ten nutte gebracht.

Onze lezers bevelen wij zijn boek ten zeerste: niet dan alleen zal het te pas komen, wanneer ze inlichtingen begeeren nopens een onzer heiligen uit het behandelde tijdvak, maar ook in alle dergelijke gevallen; beter dan in gelijk welk boek van geschiedkundige methode, zullen ze er in kunnen leeren hoe de regels der gezonde kritiek dienen toegepast.

R. De Schepper.

Rudolf Häpke. *Brügges Entwicklung zum mittelalterlichen Weltmarkt.* Berlin. 1908. 8°, xxiv-296 bladz. met een plan van het Swingebied in de XVIe eeuw.

Reeds vroeger (z. AnÉm. 1908, bl. 92) hebben wij gewezen op wat in de laatste jaren in Duitschland werd voortgebracht op het gebied der handelsgeschiedenis en op het belang daarvan voor de geschiedenis van Vlaanderen. Dit is vooral te danken aan het *Hansische Geschichtsverein,* dat tot doel had de geschiedenis op te maken van de Duitsche Hanse, met andere woorden de geschiedenis van Duitschland's handel met betrekking tot het buitenland. Vele studiën zijn door toedoen van deze vereeniging verschenen, 't zij in afzonderlijke werken, 't zij in haar tijdschrift: *Hansische Geschichtsblätter*, dat sedert 1871 bestaat en te Leipzig uitgegeven wordt. Haar voornaamste werk echter bestaat in het uitgeven van bronnen betrekkelijk de Hansegeschiedenis. Nu de middeleeuwsche-bronnenuitgave bijna is afgewerkt en deze der nieuwe tijden ook eerlang zal voltooid zijn, heeft de vereeniging besloten haren werkkring te verruimen en een nieuwe onderneming op touw te zetten. Onder het bestuur van den Berlijnschen Hoogleeraar Dietrich Schäfer, geeft ze een reeks *Abhandlungen zur Verkehrs- und Seegeschichte* in 't licht; dit zijn geschiedkundige studiën over alles wat den handel te lande en op zee aanbelangt, ditmaal niet van Duitschland alleen, maar ook van andere landen.

Het boek, dat we hier bespreken, is het eerste deel van de reeks. Het handelt over de handelsgeschiedenis van Brugge tot het begin der XIV^{de} eeuw. Omstreeks dit tijdstip was de handel van Brugge geheel tot stand gekomen en voor goed gevestigd en was deze stad tot wereldmarkt bedegen. Hoe Brugge zich tot daar ontwikkelde, ziedaar het onderwerp van het boek, dat heel natuurlijk uit drie deelen bestaat: het uitgangspunt der ontwikkeling: Brugge in den vroegsten tijd; het ontwikkelingstijdperk: de wording en de uitbreiding van den handel; het eindpunt der ontwikkeling: de inrichting van Brugge rond 1300.

Niets bewijst het bestaan van Brugge vóór den Karolingertijd. Naar aanleiding van de invallen der Noormannen en dank zij de gunstige ligging op het Swin, werd daar de eerste burg gebouwd en daarrond vestigde zich een *colonia*. Brugge komt voor als *portus* en *oppidum* onder Arnold den Oude (918-964), die als de stichter der stad moet aangezien worden. In 't begin der 11de eeuw wordt ze vermeld als

handelsoord. Eerst in de 12de eeuw zijn we, dank zij Galbertus, ingelicht over de inrichting der burgerij. Deze vormt een gezworen vredesvereeniging, een *Communitas*. Hare machtvoerders, de gezwoornen, worden na 1127 verdrongen door de Stadschepens, wier ondergeschikte raadslieden zij nu worden. Na de woelige jaren 1127-28, onder het wijs beheer der Elzaters, begint Brugge's handelsontwikkeling.

Evenwel, de handelsbeweging ging niet uit van Brugge naar het binnenland. In het land van Vlaanderen, d. i. het land tusschen Zee, Schelde en Scarpe, lag Brugge afgezonderd van de groote verkeerwegen. Ook, hebben Gent, Atrecht, Sint-Omaars en Yper zich vroeger en spoediger als handelsteden ontwikkeld en de oudste jaarmarkten zijn Torhout, Meessen, Rysel en Yper. Hetzelfde dient gezegd van het diepere binnenland, het gebied tusschen Schelde en Maas gelegen. Brugge's bedrijvigheid was zeewaart gericht en bestond in het wederzijdsch handelsverkeer met de vreemden. Eerst wanneer zij geworden was tot groote havenstad, tot voorname verblijf- en bergplaats van de vreemde waren en kooplieden, ontstond ook het verkeer met het binnenvasteland. Gedurende de XIIIde eeuw groeit en ontwikkelt dat af- en toestroomen der handelsbeweging naar- en van alle richtingen. Met Engeland eerst, dank zij den wollehandel en de werking van de Vlaamsche hanse van Londen, en verder met Schotland en Ierland; met de Zuiderzeestreken: Holland, Utrecht, Gelder- en Friesland; met Duitschland, eerst het Noordzee- dan het Oostzeegebied, tot dat de geheele handel smelt tot een gezamenlijk stelsel: de Duitsche hanse, waarvan Lubeck en Hamburg de middenpunten zijn; met het Noorden: Denemarken, Noorwegen, Zweden; met Frankrijk en zijn viervoudig handelsgebied: het Noorden, Champagne, de streek der Rhone en der Middellandsche zee, het Zuid-Westen: Guienne en Gascogne; met het Pyreneesche Schiereiland en Noord-Afrika; eindelijk met Italie, eerst al over 't vasteland, dan en vooral op zee met Venetie en Genua. Zoo strekt zich voor onze blikken de gansche toenmalige handelswereld, met haar net van verkeerslijnen, hoofdzakelijk samenloopend naar één punt: Brugge, dat zich nog in deze eeuw tot Europeesche stapelplaats, tot wereldmarkt ontwikkeld heeft.

Zoo worden wij gebracht tot het IIIde deel: Brugge rond 1300; met zijn uitzicht, bedrijvigheid, aard en inrichting als handelsstad.

Eerst het plaatselijk midden: het landgebied, het schependom, de stad. Hare verhouding tot den landheer en van daar de toestand en

de inrichting der financiën en de feodale rechten, waarvan de voornaamste : wissel, tol, gruuthuis en weeghuis in de handen zijn van den adel. — Dan de bevolking : de poorterij : wat er toe vereischt is, welke voorrechten er aan vast zijn, wie er toe behoort; en het ambachtsvolk : zijn verhouding tot de poorterij en tot de werkgevers, het verband tusschen de neering en den handel.

Brugge als haven en stapelplaats. Hieronder komt de beschrijving van het Swin met zijn aanlegplaatsen, de visscherij en de scheepsvaart, de scheepsbouw, de bevrachting en de reederij. De Swinstapel en de tol en de houding desaangaande van Damme, Aardenburg en Sluis tegenover Brugge.

Eindelijk de handel in Brugge : de toevaart van 't Swin tot Brugge, de stadsvaarten, de kranen, de weegschalen, de hallen, de natielogen, de gasthoven, de barnkamer, de wissel- en leenbanken, het bedrijf der Lombarden en der Cawerschen. Uit de handelsbeweging te Brugge : den in- en uitvoer en het verblijf der koopwaren, het beschouwen der Vlamingen zelf als koopers en verkoopers, de onderlinge handelsbetrekkingen der vreemdelingen te Brugge, leeren wij den aard van den handel te Brugge en komen tot de volgende bestatiging : 't gold toen vooral een vreemdenhandel, 't is te zeggen een handel gevoerd met de vreemden en door de vreemden en daarbij, hoofdzakelijk een in- en uitvoerhandel, in dezen zin : dat de ingevoerde waren ter plaats verwerkt of verbruikt werden, en dat het de plaatselijke voortbrengselen waren die uitgevoerd werden; slechts in geringe mate is er verwisseling van vreemde waren, aankoop en verkoop onder de vreemdelingen. Dus is Brugge in dien tijd nog geen tusschenmarkt, geen eigenlijke wereldmarkt; de handel is niet intereuropeesch, maar Vlaamsch-Europeesch.

Om een volledig beeld van den middeleeuwschen handel te Brugge op te maken, blijven nog twee zijden te beschouwen over. Eerst de toestand der vreemde handelslieden : hunne rechten vergeleken met de voorrechten der burgers, het drievoudig verbod van voortverkoop, van kleinhandel, van het handeldrijven der vreemden onder elkaar; de verwikkelingen daardoor tewegegebracht; de handelspolitiek van den graaf en van de stad tegenover hen. Ten slotte, de toestand en 't bedrijf van den koopman, waarbij een onderscheid te maken valt tusschen den groot- en den kleinhandelaar, tusschen den beroepskoopman en den kramer.

Deze laatste hoofdstukken vooral zijn boeiend en leerzaam. Evenals van vele zaken en toestanden uit het verleden, is ook van den middel-

eeuwschen handel te Brugge onze voorstelling veelal verkeerd, en graag wordt gedweept met het groot aantal schepen die af en toevaarden, met de menigte en de verscheidenheid der waren die verhandeld werden, met de bedrijvigheid der kooplieden, die van alle kanten samenstroomden, zonder er mede bekommerd te zijn of en hoe en in welke mate dit alles met de werkelijkheid overeenkomt. M. R. Häpke, die met de handelsbegrippen en de middeleeuwsche toestanden zeer vertrouwd is, is erin geslaagd een ware voorstelling te geven van de ontwikkeling en de kenmerken van Brugge's handel. Om volledig en nauwkeurig te zijn heeft hij geen moeite bespaard. Dit getuigt zijn rijke bibliographie, zijn persoonlijke opzoekingen ter plaatse zelf, de strenge kritiek waarmede hij de bronnen benuttigt en de meeningen van anderen beoordeelt. Wel is alles niet even nieuw, wel hadden zekere deelen uitgebreider en grondiger mogen bewerkt worden; doch alles is behendig samengewerkt tot een belangrijke schets van de handelsgeschiedenis, welke schets nog in menig ander opzicht, o. a. wat de plaatsbeschrijving aangaat, zeer merkweerdig is.

We bezitten een kostbaar, echt wetenschappelijk werk over de geschiedenis van Brugge tot de XIV^de^ eeuw. In naam van allen die in Vlaanderen's verleden belang stellen, brengen wij een dankbare hulde aan den schrijver en aan de inrichting, door wier toedoen dit boek in 't licht gegeven werd en wij drukken den wensch uit dat het verkeers- en handelswezen in Vlaanderen stof moge leveren tot vele dergelijke *Abhandlungen*.

E. VAN CAPPEL.

CHRONIQUE

Sociétés savantes et Congrès.

— **Académie royale de Bruxelles.** *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

I. Concours pour l'année 1911 (avant 1er novembre 1910). — Prix : 600 francs.

— *On demande une étude sur les principaux rhétoriciens néerlandais du XVe et du XVIe siècle, notamment : Jan Van Hulst, Anthonis de Roovere, Cornelis Everaert, Mathijs de Casteleyn, Edouard de Dene et Jean-Baptiste Houwaert.*

— *Faire l'histoire de la grande peste du XIVe siècle et exposer ses conséquences religieuses, morales et sociales.*

— *On demande une étude sur la bourgeoisie foraine* (buten- *ou* haghe-poorterie) *dans les provinces belges depuis le XIVe siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime.*

— *On demande une étude sur la condition des classes agricoles au XIXe siècle dans une région de la Belgique.*

II. Prix perpétuels.

Prix de Stassart.

— *Notice sur Jehan Boutillier, auteur de la Somme rurale.*

Déterminer la nature et la portée de ses fonctions de lieutenant du baillage de Tournai-Tournaisis.

Indiquer les sources auxquelles il a puisé.

Comparer ses solutions et ses décisions avec celles des juristes du temps.

N. B. — Il y aura peut-être lieu de les mettre en rapport avec les décisions des échevins d'Ypres sur le référé des échevins de Saint-Dizier.

Prix : 600 francs.

— *Étude sur l'organisation économique d'un grand domaine du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIe.*

Prix : 3,000 francs.

Prix de Saint-Genois. — Prix : 1,000 francs.

— *Faire l'histoire de la période calviniste à Gand (1576-1584).*

Les travaux doivent être écrits en langue flamande.

Prix Charles Duvivier. — Prix : 1,200 francs.

— *On demande une étude sur le régime juridique et économique du commerce de l'argent au moyen âge.*

— **Koninklijke Vlaamsche Academie.** — Uitgeschreven prijsvragen (zie AnÉm., 1906, bl. LVII, bl. 439v).

Voor 1915 :

— *De Zuidnederlandsche bestanddeelen van Vondel's taal.*

Prijs : 600 fr.

— **Missions scientifiques.** — Dans sa séance du 13 avril la Commission royale d'histoire a décidé de publier, dans le format in-8°, une *Collection de rapports de missions scientifiques.* Le premier ouvrage comprendra le rapport de M. l'abbé J. Laenen, chargé de compléter ses recherches antérieures à Vienne et d'y examiner, à la bibliothèque impériale, les manuscrits provenant des couvents belges supprimés par Joseph II. Il aura aussi à faire le relevé des documents des archives d'Inspruck, concernant l'histoire nationale, spécialement pendant la période bourguignonne.

M. L. Van der Essen fut chargé d'une mission analogue aux archives farnésiennes de Naples ; à voir les renseignements généraux et les inventaires sommaires que le jeune docteur a déjà fournis dans ses lettres à la Commission (cfr. CRHBull. 1908, p. XXV-XLII et AnÉm. t. LVII, p. 451), nous pouvons conclure que les archives farnésiennes contiennent une riche moisson de documents intéressants, qui permettent de mettre en lumière plusieurs points importants de l'histoire économique des Pays-Bas à l'époque de Philippe II, notamment plusieurs aspects de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de l'échange, des diverses opérations de même que de la situation des finances publiques.

Signalons encore la note lue devant la Commission par M. le chanoine Cauchie, à la séance du 6 juillet, sur la correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani, premier nonce de Flandre, 1596-1606. (V. CRHBull. p. XLIII-LX). M. Cauchie y expose sommairement les résultats de sa récente mission à Naples.

M. H. Lonchay d'autre part continue à dépouiller et à analyser, dans les dépôts d'archives de l'Espagne, les principaux documents des *Papiers de Flandre*, qui sont restés en dehors des recherches de Gachard (CRHBull. XXI-XXV).

Nous serons heureux de trouver les résultats de toutes ces recherches dans la *Collection* que la Commission royale d'histoire se propose de publier. Il y a dans notre histoire nationale moderne bien des lacunes que les missions scientifiques parviendront à combler : la situation de nos pays sous les archiducs et pendant tout le siècle de malheur qui suivit leur gouvernement sera bientôt mieux connue, nous osons l'espérer, grâce à la publication des documents diplomatiques avec leurs nombreuses annexes de tout genre.

R. D. S.

— A la séance du **Comité flamand de France**, tenue le 1er octobre 1908, M. Liégeois a entretenu l'assistance de l'ancienne abbaye de Saint-Jean-du-Mont à Ypres, dont la tourelle vient d'être démolie en partie.

Les religieux de Saint-Jean étaient primitivement établis à Thérouanne. Après la destruction de cette ville en 1553, ils se réfugièrent à Bailleul, et de là, ils se fixèrent définitivement à Ypres en 1600, s'il faut en croire le chronogramme qui se lisait naguère encore sur la façade d'un bâtiment attenant à la tourelle :

Reparant hoC teMpore seDes.

Au dessus de l'inscription. se trouvaient encastrés dans le mur six boulets de canon, sur chacun desquels est peinte une syllabe du chronogramme :

De-Le-tI Mo-rI-nI.

Cette date — 1553 — étant celle de la destruction de Thérouanne, il est probable que ces boulets furent lancés par les canons espagnols et recueillis par les religieux sur les ruines de leur monastère, pour être conservés, à titre de souvenir, dans les constructions nouvelles qu'ils élevèrent à Ypres. Le couvent fut dévasté lors de l'invasion des armées françaises en 1794, et il ne resta debout que l'ancien réfectoire avec les deux chronogrammes ainsi que la tourelle que l'édilité Yproise vient de faire démolir. CFFBull. 1908, p. 328 s.

— **Société des antiquaires de Picardie.** — Nous signalons une causerie intéressante concernant *la peinture sur verre en Picardie*, faite par M. G. Durand à la séance publique du 18 décembre 1907. Voir *Bulletin de la Société*, année 1907, p. 250-286.

— A la séance du 29 mai 1908 de l'**Académie des inscriptions et belles-lettres,** M. P. Durrieu a fait une communication sur un prétendu portrait de Saint Louis à l'âge de treize ans, qui se trouvait jadis à la Sainte-Chapelle. Un panneau présenté par M. Durrieu prouve que le dit portrait est tout simplement un arrangement d'un portrait de l'archiduc d'Autriche, Philippe le Beau, père de Charles-Quint (RAC. 1908, 5 sér., t. IV, p. 345).

— **Commission des Petites archives.** — Les *Annales* ont régulièrement tenu leurs lecteurs au courant du mouvement qui se produit en faveur de la conservation et de l'inventorisation des petites archives. Voir p. ex. AnÉm. 1905, t. LV, p. 211 s., la constitution de la Commission centrale des petites archives au congrès de Mons et le plan-type d'après lequel les inventaires pourraient être dressés; p. 442, une analyse de l'article dans lequel M. J. Cuvelier donne d'excellents conseils sur la manière de rédiger les inventaires. Voir encore quelques notes t. LVI, p. 96 s. Au congrès de Gand, la question a été longuement discutée. Outre l'exposé de ce qui avait été fait (AnÉm. 1907, t. LVII, p. 466), on a décidé la publication d'un répertoire général de tous les inventaires qui existent des petites archives (t. LVIII, n. 2) et la constitution de comités provinciaux (t. LVII, n. 467).

Ces décisions ne sont pas restées lettre morte.

MM. Em. Dony et L. Verriest viennent de publier dans la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique* (p. 179-187, 270-286) le *Répertoire d'inventaires imprimés ou manuscrits d'archives belges*. Ce répertoire comprend, classés par l'ordre alphabétique des noms de localités, les inventaires, publiés ou non, se rapportant aux archives conservées en Belgique, ailleurs que dans les dépôts de l'État. Nous y relevons pour notre Flandre : onze inventaires pour Bruges, neuf pour Ypres, quatre pour Thielt, trois pour Ostende, deux pour Dixmude et Menin, un pour Blankenberghe, Courtrai, Furnes et Nieuport. Cette bibliographie ne constitue qu'un premier travail que les éditeurs désirent vivement améliorer et compléter par les indications qu'on voudrait bien leur fournir.

Plusieurs comités provinciaux sont déjà constitués.

Sur la proposition de M. Pirenne, faite en l'assemblée de la Soc. d'hist. et d'arch. de Gand (20 mai 1908), une commission provinciale a été constituée dans le but de dresser et de publier les inventaires des petites archives de la Flandre orientale. Les inventaires seront publiés dans les *Annales* des sociétés dont font partie les membres qui

auront dressé les inventaires. Comme ceux-ci seront dispersés dans différents recueils, la commission centrale fera chaque année un rapport sur l'avancement de l'inventaire des petites archives dans tout le pays, avec indication des tomes des différentes revues qui contiendront les inventaires partiels faits dans le cours de l'année. Ce rapport sera publié dans la *Revue des bibliothèques et des archives*, et il en sera fait un tirage à part, dont des exemplaires seront envoyés à toutes les Sociétés d'archéologie de la Belgique.

Le comité provincial de la Flandre orientale est composé comme suit :

MM. H. Pirenne, président de la Commission des petites Archives.

N. de Pauw, membre de la Commission royale d'histoire.

A. Diegerick, conservateur et R. Schoorman, conservateur-adjoint des Archives de l'État.

V. Vander Haeghen, archiviste et A. Van Werveke, archiviste-adjoint de la ville de Gand.

Chan. Huysmans, archiviste de l'Évêché.

A. Blomme, président du Cercle archéologique de Termonde.

E. Coppieters Stochove, délégué de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Vicomte de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck, président du Cercle archéologique et historique d'Audenaerde.

F. den Dauw, président du Cercle archéologique de Renaix.

J. Moens, président de la Société archéologique d'Alost.

H. Van Hoof, président de la Commission du Musée archéologique de Lokeren.

G. Willemsen, président du Cercle archéologique du pays de Waes.

Une commission analogue vient d'être constituée pour la province du Limbourg.

Celle du Hainaut est déjà en pleine activité. La *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut* a décidé dans sa séance du 3 mai 1907 de publier les premiers en date des inventaires de petites archives, qui ont été soumis à l'examen de la Commission. Ces inventaires, dressés suivant le plan-type approuvé par la Commission, sont présentés dans le format (21 × 16) et la disposition typographique arrêtés par elle. Ils concernent les localités suivantes de la province de Hainaut : Attre, canton de Chièvres, par J. Dewert ; Rebaix, canton d'Ath, par le même ; Marcq, canton d'Enghien, par E. Matthieu ; Chimay, canton de Chimay, par E. Douy. Mons, Duquesne-Masquillier, 1907, 19 p. (V. *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 1908, t. LIX.)

Nous espérons que nous pourrons annoncer dans notre prochain fascicule la constitution d'une Commission des petites archives pour notre province.

Périodiques.

— La firme von Klinkhardt et Biermann de Leipzig a entrepris en 1908 la publication d'une Revue mensuelle consacrée à l'art, intitulée *Monatshefte für Kunstwissenschaft*. Elle en voudrait faire l'organe international de toutes les sociétés, de tous les érudits, de tous les collectionneurs, qui s'occupent des productions et de l'histoire de l'art considéré sous tous ses aspects. La Revue, dirigée par le Dr G. Biermann, a obtenu la collaboration des artistes et spécialistes les plus en vue de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Angleterre, de la France, etc.; elle publiera des dissertations et des études originales, une chronique artistique des plus étendues, une bibliographie générale, des communications et des nouvelles s'adressant aux collectionneurs et aux marchands d'objets anciens et artistiques. Elle sera abondamment et richement illustrée.

Le prix d'abonnement est de 16 Mark par an.

Notes bibliographiques.

— Sous peu paraîtra : *Cartulaire d'Ostende* par Ed. Vlietinck, avocat. Un volume in-4°, prix 4 fr.

Cet ouvrage donne le texte de l'unique registre en parchemin, sauvé des troubles de la fin du XVIe siècle et du fameux siège de 1601 à 1604. Dans ce registre se trouve la copie d'une série de documents importants relatifs à l'histoire maritime, financière et commerciale d'Ostende.

Le Cartulaire est précédé de la biographie de l'auteur de cet intéressant manuscrit Jacques Oliviers, et d'une introduction historique relative aux origines de la ville, à ses vicissitudes topographiques et à son outillage commercial et industriel aux XVe et XVIe siècles.

— Ceux qui s'intéressent aux institutions monastiques ou qui étudient la vie et l'histoire de quelque abbaye particulière, liront avec autant de satisfaction que de fruit l'ouvrage de vulgarisation, richement illustré, publié par Dom Lucien David, O. S, B., *Les grandes abbayes d'occident*, Desclée, De Brouwer et Cie, in-4°, 476 p. Ils y trouveront une série de tableaux variés et généralement fidèles, dans lesquels l'auteur essaye de présenter les aspects vraiment caractéris-

tiques de la vie et de l'influence monastiques dans vingt-quatre célèbres abbayes de différents ordres. Si on n'y rencontre aucune abbaye flamande, on y trouvera des notices développées sur des monastères dont l'influence s'est étendue sur nos régions, comme Luxeuil, ou sur les maisons-mères auxquelles se rattachait une grande partie de nos abbayes flamandes : telles Cluny et Clairvaux.

C. C.

Nos archives.

— **Archives de l'Etat à Bruges.** — En 1904, M. le baron A. van Zuylen van Nyevelt, préposé aux archives de l'État à Bruges donna dans la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique* (t. II, p. 433-451) un excellent aperçu des collections confiées à sa garde. Mais depuis lors ce dépôt s'est considérablement accru par des dons nombreux, des achats et divers envois faits par l'administration des archives du Royaume. Le triage des chartes des mélanges généraux, entrepris ces derniers temps, a permis d'ajouter également une série d'actes importants aux fonds existants. M. v. Z. a donc eu une heureuse idée, en complétant son premier aperçu par la liste des accroissements des années 1904, 1905, 1906 et 1907. (RBAB, t. VI, 1908, p. 347-357). Les nouveaux documents se rapportent spécialement à l'administration et à la juridiction de la province, aux châtellenies, villes, paroisses et seigneuries, aux institutions religieuses et à la généalogie des familles de la Flandre. Nous ne pouvons copier les noms trop nombreux des paroisses et lieux cités dans la notice, mais nous signalons tout particulièrement ce nouvel aperçu, à ceux qui s'occupent de l'histoire de la Flandre.

R. D. S.

— **Manuscrits liturgiques de Bruges.** — Nous venons de recevoir le XVI[e] fascicule du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*. Il va de *Bretagne* (*Grande-*) à *Byzance (Art)*. Il serait oisif de faire ressortir la valeur de cette publication dont chaque fascicule est accueilli par un concert de louanges et dont tout le monde semble unanime à reconnaître la vaste érudition et l'immense utilité. Nous serait-il permis toutefois de dire que l'article de Dom H. Leclercq sur *Bruges* (*manuscrits liturgiques de*) fait très mauvaise figure dans cette œuvre qui jouit de tant de considération ?

Bruges possède un nombre relativement considérable de manuscrits liturgiques, dont quelques-uns ne manquent pas de valeur. Nous en

avons un certain nombre au Grand Séminaire ; nous en connaissons dans d'autres collections, et la rubrique spéciale *Liturgie* du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque publique de la ville de Bruges*, par P. J. Laude, 1859, en décrit trente-sept (nn. 306 à 343). L'article en question, qui ne comporte qu'une vingtaine de petites lignes, n'indique aucune autre source que le *Catalogue* cité. Sans doute celui-ci a de grands mérites, si on tient compte qu'il date de 1859, mais il a besoin d'être soigneusement revisé et chacune de ses données demande à être contrôlée. Dom H. Leclercq n'a trouvé à citer que quatre numéros de ce catalogue (2, 9, 318 et 395) dont le troisième seul est classé, dans le *Catalogue*, parmi les mss. liturgiques.

Les deux premiers sont des parties de la Bible et offrent peu d'intérêt pour la liturgie. Le n. 2 contient, à la fin, les « cantiques » bibliques usités dans l'office, ainsi que le symbole de S. Athanase et le *Te Deum* Le texte de celui-ci, spécialement signalé à l'attention des érudits, ne présente rien de particulier. Le n. 9 contient une partie de la Bible, qui est du XIIIe siècle, au lieu du XVe, et à la fin, la prière de Manassès.

Le n. 318 est un intéressant *Pontificale antiquum* qui porte, sous corne, le titre ancien « *Ordinarius Pontificalis* ». Dans l'article du R. Dom Leclercq, une note (qui malheureusement s'est égarée dans la notice consacrée au numéro précédent !) porte « XIIIe siècle (*olim* abbaye des Dunes ou de Hosan près Bruges en flamand *ter Doest*) ». Avouez que ce renseignement pourrait être plus clair ! Il signifie — toujours d'après le catalogue, exact cette fois-ci — que ce manuscrit du XIIIe siècle, provient de l'abbaye de *Thosan* près Bruges, en flamand *ter Doest*, et qu'il a appartenu plus tard à l'abbaye des Dunes.

Enfin le n. 395 est décrit comme suit : « *Martyrologium Ordinis Cisterciensis cum regula S. Benedicti*, XIIe siècle (ante ann. 1158) (*olim* les Dunes), la Règle est accompagnée d'une traduction française digne d'attention ». Le ms. a passé (au XVIe s.) à la bibliothèque des Dunes, mais il provenait de l'abbaye de Ter Doest, dont il contient le nécrologe. Il est de la seconde moitié du XIIe siècle, certainement postérieur à 1153, puisqu'il renseigne de première main la *depositio* de S. Bernard. Mais nous ne le croyons pas antérieur à 1158. Ce semble être un ms. envoyé de Cîteaux à Ter Doest, qui devint abbaye cistercienne en 1174, et où l'on ajouta les mentions relatives à Ter Doest et à l'abbaye-mère, les Dunes : ainsi s'expliquent les ajoutes qui relatent la mort de Léger († 1128), de Robert de Bruges († 1158) et d'Albéron († 1153), abbés des Dunes, et le règne de Philippe d'Alsace. Remarquons enfin que le texte latin de la règle de S. Benoît est du XIIe siècle, mais la traduction a été ajoutée au XIVe.

Ces courtes notes pourront servir à mettre au point les données du *Dictionnaire d'archéologie* sur Bruges. Tout le monde admire l'incroyable activité et la prodigieuse fécondité du savant Bénédictin Dom H. Leclercq. Mais à vouloir trop embrasser on risque de mal étreindre, et *multa* peut quelquefois nuire à *multum*.

C. CALLEWAERT.

Nouvelles d'histoire locale.

— **Bruges.** — La restauration de la façade de l'église Notre-Dame est achevée et a parfaitement réussi. On a critiqué cependant — avec raison nous semble-t-il — la pierre blanche des arcs-boutants. Mais l'ensemble présente un aspect grandiose, sévère et de grand effet. Le porche, qui a existé anciennement, ne sera pas construit : il semblait détruire les lignes architecturales ; l'ancien porche n'avait d'ailleurs été ajouté qu'après coup à la construction primitive.

La restauration de l'église n'est pas achevée. Ne serait-ce pas le moment d'examiner une bonne fois à fond l'*histoire architecturale* de cette collégiale, une des plus belles de notre province ? Il semble de la plus élémentaire logique, d'examiner, avant de commencer une *restauration*, non seulement les documents matériels de l'architecture conservée mais encore les documents écrits des archives qui peuvent souvent indiquer avec précision l'âge et la succession des constructions et des changements. Les *Annales* de 1901, t. LIV, ont publié à ce sujet des notes et des documents inédits importants. Il faudrait les utiliser, les compléter et les confronter avec l'examen approfondi du monument. Ce serait une étude qui intéresserait vivement bon nombre de Brugeois.

C. CALLEWAERT.

— **Bruges.** — *Les appariteurs de l'officialité. Insigne de leur fonction.* En 1672, les officiers du tribunal ecclésiastique de l'évêché de Bruges présentèrent une requête [1] à l'évêque [2] tendant à obtenir « eene busse ofte teecken van het bisdom omme hunne qualiteyt int doene van callaignen ende faict van hun officie aen een yder kenbaer te maecken ; want somwijlen soo buytten als binnen de stadt by andere vrimde persoonen tselve hun officie wordt gheusurpeert ». Ils invoquent

---

(1) Archives de l'État à Bruges, officialité, Liasse n° 20.

(2) Mgr. François de Baillencourt (1671-1681).



l'exemple donné par les prédécesseurs de l'évêque actuel. Leur demande fut sans doute accueillie, non pas cependant sans certaines réserves. Voici en effet l'avis exprimé en marge de la requête: „ De onderschreven (R. Van Thienen pbr) verclaert te wesen een oude costuyme dat de supplianten ende huerl. voorsaeten syn voorzien gheweest van een silver busse met de wapenen van zijn Heerweerdigheit den Bisscop. ten effecte als by requeste gheroert, de welcke zy oock schuldigh zyn voor huerl. borst te draeghen ende daermede ten geestelicken hove te compareren telcken wettelicken dage, waertoe zy meenighmael vermaendt synde tot noghtoe niet en hebben gheobedieert, ende daerom (onder correctie van zyne Hoogweerdigheit) niet en verdienen de selve te gauderen ten zy naer voorgaende versekerthede van te obedieren. Actum den 9 Martii 1672. „. Ils ne recevront donc leur insigne d'argent aux armes de l'évêque, qu'après avoir donné l'assurance qu'ils le porteront à chaque séance de la cour ecclésiastique.

C. V.

Questions.

— La question de savoir s'il convient de clôturer le chœur et les chapelles est soulevée de divers côtés. Bien qu'elle doive être résolue avant tout d'après les desiderata de la liturgie qui demande que le peuple puisse voir et suivre les cérémonies, il est important d'examiner la question au point de vue historique. Dans ce but nous serions reconnaissants à ceux qui pourraient nous fournir des renseignements au sujet des deux questions suivantes :

1° Connaissez-vous des églises *où l'office canonial n'était pas chanté en commun*, dans lesquelles le chœur a une clôture surtout ancienne? De quel temps date-t-elle?

2° Connaissez-vous des chapelles d'église dont la clôture entrait dans le plan primitif et est contemporaine de la construction de la chapelle?

3° Par qui et pour qui les clôtures de chapelles ont-elles été exécutées. Est-ce par et pour l'église ou bien par et pour une famille particulière, une confrérie ou une association?

N. B. Il va de soi que nous n'entendons pas parler de quelque balustrade peu élevée et légère, destinée à marquer simplement une séparation entre le chœur et la nef et à faire comprendre la distinction entre le clergé et les fidèles, mais de vraies „ *clôtures* „ qui masquent au moins partiellement la vue de l'autel et des ministres.

C. Callewaert.

Nécrologie.

— **M. Alexandre Eeckman,** est décédé à Lille le 1r mars 1908. C'était un archéologue bien informé et un amateur très curieux des choses d'histoire. Il était membre de nombreuses sociétés savantes, et notamment du *Comité flamand de France,* dans les Mémoires duquel il publia *un Voyage en Flandre, Artois et Picardie en 1714, d'après le manuscrit du Sieur Nomis.* Lille 1896. Il faisait aussi partie de la *Commission d'archéologie du musée de Lille* et de la *Commission historique du département du Nord.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 300).

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. [1]

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

501 **H. A. A. Delnoz.** *Handleiding voor het ordenen en inrichten van gemeente-archieven.* Te verkrijgen bij den Nederlandschen boekhandel, Antwerpen. F. 3,15.

---

[1] La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article ; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Dorénavant les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne seront plus renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de mai et de novembre.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

502 **Arn. Fayen.** *Lettres de Jean XXII* (*1316-1334*). Textes et analyses. Tome I (1316-1324). (Analecta Vaticano-Belgica, publiés par l'Institut historique Belge de Rome. Vol. II). Rome-Paris-Bruxelles, De Wit, 1908, in-8°, LXIX-753 p. (MBBull. 1908, t. XII, p. 394; ABelges. 1908, t. X, p. 175-178 = H. Vercruysse.)

Voici le second volume des *Analecta Vaticano-Belgica* publiés par l'Institut historique Belge de Rome. Il est digne de son aîné, *Les suppliques de Clément VI*, par lequel l'organisateur et le premier directeur de notre Institut national de Rome a inauguré la série. (Voir AnÉm. t. LVI, 1906, p. 443).

Les registres de la chancellerie Pontificale comprennent plus de 2000 volumes. Pour la période des papes d'Avignon, la série est double : il y a les registres dits d'Avignon, originaux sur parchemin, mais endommagés, et les registres dits du Vatican, copies sur papier, bien conservés, mais avec des lacunes et des fautes de transcription surtout dans les noms de personnes et de lieux. Il faut donc, comme l'a fait M. F. contrôler les uns par les autres. Pour le pontificat de Jean XXII, il y a 102 registres, que M. F. décrit soigneusement (p. III-XXXVII). Ils renferment plus de 65,000 lettres différentes qui se divisent en trois catégories : lettres *secrètes*, qui contiennent la correspondance politique du S. Siège, et les missives concernant l'administration de la Curie, les affaires des États Pontificaux ou de la Chambre apostolique ; lettres *curiales*, ou édits et ordres adressés aux légats et fonctionnaires ; lettres *communes*, ou documents administratifs du Saint Siège : nominations de prélats, concessions de bénéfices, indults, dispenses, privilèges, etc.

L'École Française de Rome a publié les registres jusqu'au XIVe siècle, intégralement, sans restriction géographique. Mais à partir des papes d'Avignon, la publication est restreinte aux lettres relatives à la France. Notre Institut a donc commencé son travail de dépouillement à partir de la même date et M. F. nous donne pour la première partie du pontificat de Jean XXII, *toutes* les lettres qui se rapportent aux anciens diocèses de Cambrai, Liége, Thérouane et Tournai. Quelques documents importants sont publiés *in extenso ;* pour la plupart M. F. se contente d'une analyse claire et complète, donnée d'après les termes mêmes du document. M. F. a eu l'heureuse idée de donner dans un *Formulaire* préliminaire (p. XLV-LXIX) le texte intégral d'un spécimen de chacune des nombreuses variétés de lettres contenues dans cette riche collection : ces 31 spécimens, dont neuf se rapportent à l'histoire de la Flandre, facilitent beaucoup l'intelligence des pièces simplement analysées.

Inutile d'insister sur l'immense utilité de ce genre de publica-

tions pour l'histoire ecclésiastique de notre patrie. Nous l'avons assez mis en relief autrefois. Pour la Flandre notamment, il suffit de parcourir la précieuse table onomastique qui ne comporte pas moins de 153 pages, et de s'arrêter p. ex. aux mots Flandre, Bruges, Courtrai, etc. pour en être pleinement convaincu.

Nous n'avons donc qu'à féliciter de tout cœur M. Fayen de son excellente publication et à souhaiter qu'il puisse nous donner bientôt le tome II, qui ira des années 1324 à 1334.

C. Callewaert.

503 **H. Dubrulle.** *Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai sous le Pontificat d'Eugène IV*, d'après les documents conservés aux Archives d'État, à Rome. — AHEB. 1906, t. XXXII, p. 105-112, 473-488; 1907, t. XXXIII, p. 57-72, 313-328, 433-448; 1908, t. XXXIV, p. 233-256 et p. 257-296 (table).

Nos *Annales* ont déjà appelé l'attention sur la grande utilité des inventaires analytiques des registres des *annates, quittances*, des *exitus* et *introitus*, publiés par M. Dubrulle. V. AnÉm. [LV, 140; LVI, 6]. Cette nouvelle publication embrasse les années 1413 à 1447 et contient l'analyse de 749 documents, donnant des renseignements précieux sur plusieurs de nos anciennes paroisses, sur nos anciens curés, nos anciens bénéfices et leur valeur relative. Nous y trouvons mentionnés : Alveringhem, Beernem, Bruges (29 fois, y compris Ste-Croix et St-Michel), Castre, Clemskerke, Comines, Coolkerke, Coudekerke ou Heys, Courtrai, Damme, Denterghem, Dixmude, Dottignies, abbaye des Dunes, Eerneghem, Espierres, Furnes (14 fois), Gistelles, Harlebeke, Jabbeke, Lichtervelde, Lisseweghe, Loo, Menin, Merckem, Messines, Moere, Moerkerke, Oostkerke, Ramscapelle-lez-Nieuport, Reckem, Roosebeke-sur-Mandel, Roulers, Ruysselede; St-Genois, St-Riquiers, Snelleghem, Staden, Thielt, Thourout, Varssenaere, Vlisseghem, Warneton, Wenduyne, Wervicq, West-Roosebeke, Wytschaete, abbaye de Zonnebeke.

Nous croyons que M. Dubrulle met à tort l'Écluse en Brabant et Coudekerke-Heis dans l'arrondissement de Dunkerque, il s'agit bien de Sluis en Zélande et de Heyst-sur-mer (arr. de Bruges). L'abbaye des Dunes n'était certainement pas située dans la province d'Anvers mais près de Furnes. M. Dubrulle a-t-il des motifs pour trouver en Bavischove et Steene, les villages de ce nom situés en France, plutôt que ceux situés en Flandre? Peut-être le registre indique-t-il le diocèse auquel les paroisses appartenaient? Dans ce cas nous regretterions que cette indication n'ait pas été copiée, surtout pour les paroisses qui se trouvaient sur les limites des anciens diocèses. R. De Schepper.

504 **A. Molinier.** *Les sources de l'histoire de France des origines aux guerres d'Italie* (*1494*). T. VI. Table générale par L. Polain. Paris, Picard, 1906, in-8, VIII-218 p. Fr. 5. (ABelges. 1908, t. X, p. 85-88 = E. van der Mynsbrugge.)

Les 5 volumes de l'œuvre de M. A. Molinier ont paru de 1902 à 1905, chez Picard, à Paris. F. 25. V. RHE. 1902, t. III, 174 ss., 1060 s.; 1903, t. IV, p. 382 ss.; 1904, t. V, p. 674; 1905, t. VI, p. 479 s. C'est un répertoire des sources, indispensable aux travailleurs de notre histoire. On peut consulter sur A. Molinier, décédé le 19 mai 1904, divers articles bio-bibliographiques parus notamment dans la BÉC. 1904, t. LXV, p. 260-268; 666-667; RHE. 1904, t. V, p. 686. A. D. M.

505 **Cartulaire** *de la ville de Gand. Comptes de la ville et des baillis de Gand* (*1280-1336*), publiés par J. Vuylsteke. Table par A. Van Werveke. Gand, C. Vyt, 1908, p. 1050-1394. (ABelges. 1908, t. X, p. 166-167. V. Fris: « Modèle d'exactitude, véritable inventaire des matières contenues dans les Comptes ».)

506 [LVIII, 199] **R. P. J. Van den Gheyn**, S. J. *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique*. T. VII. (RHE. 1908, t. IX, p. 847-848 = L. Van der Essen.)

507 **A. d'Herbomez.** *Le conseiller d'Esnans et les archives de Tournai au milieu du XVIII*e *siècle.* — RT. 1908, t. IV, p. 141-145.

Le conseiller d'Esnans fut chargé par le Gouvernement de Louis XV en 1746, de faire le dépouillement des dépôts d'archives des Pays-Bas, en vue de rechercher les titres qui concernaient les provinces des Pays-Bas cédées à diverses époques à la France par la maison d'Autriche. A Tournai, d'Esnans fit faire l'inventaire et exécuter de nombreuses copies des archives conservées dans la Tour des Six. Ces inventaires et copies constituent la collection Moreau de la Bibliothèque nationale de Paris. M. d'Herbomez appelle l'attention des érudits sur l'importance de cette collection pour connaître les pièces disparues ou inconnues des archives de Tournai. Il signale notamment, une lettre de Philippe le Bel du 28 janvier 1300; 4 lettres de Philippe III le Hardi etc.

A. D. M.

508 **Th. Coopman en J. Broeckaert.** *Bibliographie van den vlaamschen taalstrijd.* Bd. V. 1863-1872. Gent, Siffer, 1908, 352 bl. (MBBull. 1908, t. XII, p. 331 = C. Lecoutere.)

Van nr 3784 tot nr 4459. Zie AnÉm. [LVI, 238; LVII, 11, LVIII, 7.]

509 **M. Bihl.** *Revue de publications flamandes.* — Bulletino critico di cose franciscane, 1906, t. II, p. 34-37.

Publications relatives à la question franciscaine.

510 **V. A. Dela Montagne.** *Nederlandsche boeken in de Waalsche gewesten en in het buitenland gedrukt.* Tweede en derde lijst. — TBB. 1907, t. IV, p. 108 ss.; 1908, t. V, p. 121 ss.

511 **Mélanges Godefroid Kurth.** *Recueil de mémoires relatifs à l'histoire, à la philologie et à l'archéologie,* publié par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége. I. Mémoires

historiques CXII-466 p. II. Mémoires littéraires, philologiques et archéologiques XCII-460 pp. Liége, Vaillant-Carmanne, 1908. F. 12.50 le volume.

Nous analyserons sous les diverses rubriques de la bibliographie les mémoires relatifs à l'histoire et aux antiquités de la Flandre.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

4. CHRONOLOGIE.

512 **Cte de Loisne.** *Changement de millésime au 1er janvier dans les chartes du XIIIe siècle en Artois.* — Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1907.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire.*

513 **P. Joanne.** *Géographie du département du Pas-de-Calais.* 9e éd. Paris, Hachette, 1908, in-16, 78 p., ill.

514 [LVIII, 424]. **A. Havenith.** *Étude sur la région de la Basse-Plaine flamande.* (ABelges. 1908, t. X, p. 165-166 = V. Fris.)

515 **M. Robert.** *Études sur l'évolution des cours d'eau du Boulonnais.* (Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 1908, t. LIX.) Mons, Duquesne-Masquillier, 1906, in-8°, 51 p. et 2 pl. h.-t.

516 **O. Schrader.** *Sprachvergleichung und Urgeschichte.* II Teil. *Die Metalle ; Die Urzeit.* 3te Aufl. Iena, H. Costenoble, 1907, in-8°, XII-559 p. M. 19.

Ouvrage fondamental sur les origines des peuples Indo-Européens. V. AnÉm. [LVII, 25].

517 **G. Willemsen.** *Note sur les fouilles effectuées à Thielrode, en janvier, mars 1908.* — AnAW. 1908, t. XXVI, p. 189-195. V. AnÉm. [LVII, 494, LVIII, 224].

6. NUMISMATIQUE, SIGILLOGRAPHIE.

518 **I. H. Gosses.** *Utrechtsch en friesch-groningsch geld van de XIe tot den aanvang der XIVe eeuw.* — Tijdschrift van het koninglijk nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde, 1908, t. XVI, p. 158-176, 256-286 (fin).

Contient e. a. le système monétaire des évêques d'Utrecht.

519 **P. Joseph.** *Der Konstanzer Goldmünzenfund von 1904.* — Frankfurter Münzzeitung. Nos 85, 86 et 87. (ABelges. 1908, t. XII, p. 143 = A. De Witte : mention.)

Trésor trouvé : entr'autres, des pièces hollandaises et belges du XIVe s., notamment des chaises d'or de Philippe le Hardi, comte de Flandre (A. De Witte).

520 **Alphonse de Witte.** *Les jetons de Jean-sans-Peur, comte de Flandre, duc de Bourgogne* (1405-1419). Mélanges Godefroid Kurth. Fasc. I, p. 203-207 avec 2 gravures.

Le savant secrétaire de la Société belge de numismatique s'occupe dans cette brève notice de deux jetons flamands. Le premier (Dugniolle, n° 41), connu seulement par un dessin qu'en donne la « *Numismatique Lilloise* » de van Hende, et diversement décrit jusqu'ici, est, comme le fait fort bien voir M. de Witte, un mélange de deux coins, l'un aux armes de Philippe-le-Hardi, l'autre à celles de Jean-sans-Peur. L'on sait combien les exemples de jetons hybrides étaient nombreux au moyen-âge.

Le second, qui appartient à l'auteur de la notice, est un jeton complet d'une attribution indubitable. En voici la description :

Drt. Dans un cercle perlé, qui le sépare de l'inscription, l'écu de Jean-sans-Peur posé, en cœur, sur une croix à branches feuillues. Légende : ✝ IOHES : DVX : COM : BVRG : FLAD :

Rev. Dans un entourage formé de quatre arcs de cercle s'unissant en angle se voit une figure à définir. Un cercle perlé et un entourage de 12 fleurs de lis et de 4 sortes de triangles ou niveaux à plomb enserrent le tout. — (Cuivre, patine vert).

Il a été impossible jusqu'ici de définir avec quelque certitude l'objet représenté au revers : on a cru y voir une femme agenouillée, un instrument de jet, une cagoule ; M. de Witte adopte provisoirement cette dernière interprétation.

La fleur de lis qui coupe la légende du droit de ce jeton ne pouvant être considérée comme le différent monétaire de l'atelier de Bruges, qui n'était pas en activité sous Jean-sans-Peur le lieu de son émission demeure incertain.

Les deux jetons décrits dans la notice sont uniques jusqu'à présent. ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

521 **Ch. Gillemon et A. van Werveke.** *Numismatique gantoise. Cours et prix d'accouchement à Gand.* — RBN. 1908, t. LXIV, p. 356-372, 451-467 (suite et fin).

V. AnÉm. [LVIII, 233].

Des dernières années du 18me siècle, troublées par l'agitation révolutionnaire, il ne reste que peu de renseignements au sujet des cours et prix d'accouchement. Quelques acquisitions de *jetons* que l'on munissait de bélières pour en faire des médailles figurent dans les notes du concierge du Vieux-bourg. Un procès-verbal de la séance du collège, du 4 janvier 1792, prouve que malgré l'attrait

des récompenses, les cours étaient peu suivis, et que la pratique irrégulière des accouchements était générale au plat pays. Pour remédier à cette situation, le collège proposa un nouveau règlement : la suppression de la châtellenie du Vieux-Bourg, à la chute du régime autrichien, le rendit inopérant.

Le magistrat de la ville de Gand avait aussi, comme nous l'avons vu plus haut, été chargé en 1778, par le pouvoir central, d'organiser un cours d'accouchement. Il semble en avoir abandonné la tâche au collège des médecins. Deux cours complets se donnaient tous les ans pour les élèves des deux sexes ; ils étaient peu suivis. Une médaille était décernée annuellement avec une certaine solennité, dont les journaux de l'époque font mention, à un élève-homme. Les femmes paraissent avoir été exclues de ces faveurs.

Diverses médailles de cette époque avaient été commandées à des orfèvres du nom de Paulus. Celle de 1791, dont le dessin est conservé, quoique payée à Machaire Paulus, est l'œuvre de son apprenti, le célèbre graveur Tiberghien. Elle se décrit ainsi : *Droit*. Lucine, tenant une branche de laurier dans la main droite, un flambeau dans la gauche; légende: VOTO PARTURIENTIS ADES ; à l'exergue : ARTIS OBSTETRICIAE PRAEMIUM. *Revers* : en 6 lignes : S.P.Q.G. ART. OBST. PROT : D : D : JOSEPHUS FRANCISCUS KLUYSKENS MDCCLXXXXI.

La médaille de 1792, commandée directement à Tiberghien, n'est pas connue. On sait peu de chose des années 1793-1794. Tiberghien fournit encore en 1795 une médaille dont l'empreinte est conservée. Le droit est presque semblable à celui de 1791. Au revers, l'artiste a représenté une lampe allumée ; à l'exergue la date : MDCCXCV.

Les leçons d'obstétrique organisées par le magistrat de Gand, survécurent à la Révolution ; interrompues en 1798, elles furent reprises dès 1802 par l'école de chirurgie ; on ne sait si des médailles étaient décernées aux lauréats de ces cours. L'institution, rudimentaire d'abord, fut perfectionnée par la loi du 19 ventôse, an XI, titre V, et en 1810 une médaille fut décernée à l'élève J. B. Bruggeman. Un dessin de Tiberghien nous l'apprend. En voici la description : *Droit* : Emblème formé d'une massue, d'un serpent et d'une branche de lauriers. Légende: ÉCOLE ÉLÉMre DE MÉDECINE DE GAND ; à l'exergue : XV AOUT MDCCCX. *Revers* : En cinq lignes : PRIX DES ACCOUCHEMENS DECERNE A J.-B. BRUGGEMAN. Cette médaille est une des dernières œuvres de Tiberghien, qui mourut le 9 décembre 1810.

Une médaille en vermeil, conservée à la bibliothèque de l'Université de Gand, fut décernée encore en 1817 au gantois Jos. Guislain, qui devait s'illustrer plus tard par l'étude des maladies mentales. Œuvre de Liévin Amand De Bast, élève de Tiberghien, elle est presque semblable à la précédente.

Le 25 septembre 1816, Guillaume I avait doté Gand d'une Université. Son inauguration, le 9 octobre 1817, provoqua la fermeture de l'école de médecine et des cours d'accouchement. La Maternité de Gand, qui existe encore, fut instituée à cette époque pour la formation des sages-femmes.

Le travail très complet et minutieux de MM. Gilleman et van Werveke a mis au jour de nombreux détails intéressants ; il sera lu avec profit par ceux qui s'intéressent à la numismatique et à l'histoire de la médecine en Flandre.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

522 **M. de Haerne.** *Médailles d'infamie. 1829.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 133-143, pl. VII et VIII.

Les médailles d'infamie doivent leur origine à quelques paroles prononcées par le roi de Hollande à Liége, au mois de juin 1829. On était au lendemain du mouvement pétitionnaire qui avait provoqué plus de 320,000 signatures ; le roi en était profondément irrité. Se méprenant sur la portée d'une réception en apparence sympathique qu'il avait reçue à Liége, il avait dit : « Je vois maintenant ce que je dois croire de ces prétendus griefs, dont on a fait tant de bruit ! On doit tout cela aux vues de quelques hommes qui ont leur intérêt à part : c'est une *conduite infâme !* »

A la suite de ces paroles on imagina dans les Flandres un « *Ordre de l'Infamie* », à l'instar de la fameuse « médaille des gueux », à l'époque de Philippe II.

L'ordre de l'infamie prit naissance à Bruges, le 9 juillet 1829, à l'hôtel de la Fleur de Blé, lors d'un banquet de protestation offert par un grand nombre de notables des Flandres à de Meulenaere et Vilain XIII. Constantin Rodenbach en fut le fondateur. Les insignes, qui semblent avoir été confectionnés peu après à Bruges et à Gand, sont en argent et gravés ; ils affectent la forme d'un livre ouvert surmonté d'un faisceau de flèches, servant de bélière ; on les suspendait à un ruban vert. Ces médailles portent des légendes variées, mais où se retrouvent toujours ces mots : « Fidèle jusqu'à l'infamie » et « Loi fondamentale » ou « Grondwet » ; plusieurs portent le nom du titulaire ou un n° d'ordre.

M. de Haerne en décrit et en reproduit quelques-unes et donne d'intéressantes notices biographiques sur les Patriotes à qui elles étaient destinées.

Qu'il nous soit permis de lui signaler ici celle qui est conservée au musée d'Ostende. Elle a appartenu au chanoine Andries, de Bruges, qui fut membre du Congrès National. Un de ses parents, M. Stubbe, en a fait don au musée. On y lit le nom du titulaire, O. Andries, et le *n° 80*. M. de Haerne se trompe donc lorsque il suppose que le n° 48, qui semble avoir été celui de C. Rodenbach, était le plus élevé de l' « Ordre ».

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

523 **G. Bigwood.** *Sceaux de marchands Lombards conservés dans les dépôts d'archives de Belgique.* — RBN. 1908, t. LXIV, p. 373-388, 468-476 et pl. VII et X (suite et fin).

M. Bigwood continue son étude par la description des sceaux des marchands siennois Guidouche, des Lucquois Guidi — (c'est à cette famille de financiers qu'appartenaient Biche et Mouche, receveurs de Philippe-le-Bel), — Nicolas Esclatte, Nicolas Sciavre; de ceux d'Asti, les Royer ou Rotarii, les Arachie, les Layol ou Laiolli.

Il consacre une mention spéciale aux Mirabello, originaires de Florence, qui s'implantèrent complètement aux Pays Bas.

L'auteur signale en terminant quelques sceaux de Lombards ayant occupé des fonctions dans notre pays, et qui sont conservés à l'étranger.

Les recherches historiques et généalogiques que M. Bigwood a faites, sont d'un réel intérêt; il est regrettable que dans cette dernière partie de son travail, comme dans la précédente, il n'ait pas apporté plus de soin à la description des sceaux, qui en formait la partie essentielle.

A. De Meester.

524 **J. Vannérus.** *Inventaire des empreintes de sceaux existant aux archives de l'État à Anvers.* — BGIIB. 1908, bd. VII, bl. 422-446, 485-504.

Menige zegels betreffen plaatsen of huizen uit onze streek: Aardenburg, Brugge, Gent, Heestert, Heule, Holland, Nieupoort, Vlaanderen, Sluis.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

525 **Dilis.** *Épitaphier Wasien.* — AnAW. 1908, t. XXVI, p. 21-97.

Fin de l'épitaphier wasien commencé il y a quelque vingt ans dans ce même recueil (à partir du t. V). Deux tables : l'une des localités dont les épitaphes ont été relevées; l'autre des 19 planches d'armoiries et des monuments funéraires qui ont paru dans cette publication. Il manque évidemment une table des noms cités dans les épitaphes.

A. D. M.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (1).

526 **Acten** *betreffende Gelre en Zutphen, 1107-1415.* Naar de drie handschriften. A. Dat alste register en 1. oldste register te Arnhem, zoomede B. n° 22 te Dusseldorp. Uitgegeven door P. N. VAN DOORNINCK en J. S. S. VAN VEEN. Haarlem, van Brederode frères, 1908, in-8, LX-471 p. Fl. 13,50.

Zie AnÉm. [LVII, 29, 34].

527 **Documents** *inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens,* extraits des registres du parlement de Paris et du Trésor des chartes par E. MAUGIS. T. I. *Quatorzième siècle (1296-1412).* (Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie. t. XVII.) Paris, Picard, 1908, in-4, V-496 p.

Publication qui a de l'intérêt pour l'histoire de la Flandre; ainsi St-Vaast d'Arras y est mentionnée 3 fois, Bruges 8 fois etc.

528 [LVII, 509; LVIII, 35] **J. de Pas.** *Entrées et réceptions de souverains et gouverneurs d'Artois à St-Omer.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 416-417 = E. Bouchet : le sujet est à approfondir au point de vue économique.)

529 **Ch. Petit Dutaillis.** *Documents nouveaux sur l'histoire sociale des Pays-Bas au XVe s.* — AnEN. 1908, t. IV, p. 214-238, 341-370 (suite et fin).

V. AnÉm. [LVIII, 243].

Progrès de la répression publique en Flandre à la fin du moyen âge. — L'Affaire de la châtellenie de Cassel. — Le Droit de vengeance dans les pays de Brabant, de Namur et de Hainaut.

« Plusieurs des querelles et des réconciliations familiales que [nos documents] nous décrivent ont pour théâtre la campagne et pour acteurs des paysans : bien rares sont les textes de cette nature; ces guerres privées rurales sont d'autant plus caractéristiques que la trêve, institution avant tout urbaine, les interrompt rarement. Mais le droit urbain lui-même s'éclaire à la lumière de nos lettres de rémission, et, à côté du système imaginé pour arrêter les guerres entre familles et sauvegarder la paix de la ville, nous voyons se développer le principe de la punition, issu de la loi du talion » (p. 370).

530 **Recueil** *des ordonnances des Pays-Bas.* 2e Série, 1506-1700. T. IV, contenant les ordonnances du 9 janvier 1536 (1537 N. S.) au 24 décembre 1543, par J. LAMEERE et H. SIMONT. (ABelges. 1908, t. X, p. 95-96 = H. Lonchay.)

V. AnÉm. LVII, p. 443.

---

(1) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.



531 **J. Deligne.** *Examen de la correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche sa fille, gouvernante des Pays-Bas, publiée d'après les manuscrits originaux par M. Le Glay.* — SÉPCBull. 1908, t. XI, p. 9-34.

Analyse la publication de M. Le Glay, en vue de dessiner le caractère de ces deux illustres correspondants, et de faire connaître les occupations de leur vie publique et privée.

532 **V. Brants.** *Une mission à Madrid de Philippe de Croy, comte de Solre, envoyé des archiducs en 1604.* — CRHBull. 1908, t. LXXVII, p. 185-203.

L'auteur publie un document conservé aux archives du royaume à Bruxelles, contenant les instructions données par les Archiducs, en septembre 1604, au comte de Solre, envoyé spécialement à Madrid pour obtenir du roi Philippe III un concours efficace au milieu des difficultés extrêmes de nos provinces. Il règne dans cette pièce un ton de découragement ; les difficultés aux Pays-Bas étaient fort grandes, difficultés militaires et financières. La paix conclue avec l'Angleterre au début de 1604 avait un peu rasséréné les esprits ; mais l'échec de l'Éclusse avait de nouveau assombri l'horizon, et la capitulation d'Ostende, si importante soit-elle, ne paraît pas au prince suffisante pour assurer l'avenir. Ce document montre à l'évidence combien peu le prince règnant en Belgique se croyait indépendant de l'Espagne. R. D. S.

533 **G. Willemsen.** *Miscellanées.* — AnAW. 1908, t. XXVI, p. 117-165.

I. L'observation des dimanches et jours de fête dans le diocèse de Gand au commencement du XVIIe siècle d'après l'ordonnance de l'évêque Antoine de Triest du 12 juin 1622, homologuée par déclaration royale du 9 août 1624 et republiée le 19 septembre suivant. Jours de fêtes d'obligation. Modifications. II. La police des denrées alimentaires au pays de Waes aux XVIIe et XVIIIe siècles, conformément aux ordonnances du Pays de Waes : vin, bière, viandes, poissons, fourrages, pain (tableau de concordance entre le prix des céréales et le poids du pain). III. La refonte de la grosse cloche de St-Nicolas en 1622. IV. Quelques documents (1661-1664) relatifs à la construction et l'ornementation de la Cepieragie (prison) de Saint-Nicolas. V. Note sur l'épidémie qui sévit au pays de Waes en 1624. Ordonnances du Magistrat.
A. D. M.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

534 **V. Fris.** *Essai d'une analyse des Commentarii sive Annales rerum flandricarum (Annales Flandriæ 1561) de Jacques de Meyere.* 1 part. Étude des sources. (Recueil des travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, fasc. 37). Gand, 1908, in-8, xiv-223 p. F. 9,50.

535 **K. Zickendraht.** *Eine anonyme Kundgebung des Erasmus aus dem Jahre 1522 in Lichte seiner Stellung zur Reformation.* — Zeitschrift zur Kirchengeschichte. 1908, t. XXIX, p. 22-28. (ABelges. 1908, t. X, p. 150-151 : analyse du sujet.)

536 **Amand Tihon.** *Analyse et extraits de documents relatifs à l'histoire des Pays-Bas au XVIe siècle.* — CRHBull. 1908, t. LXXVII, p. 37-133.

Documents historiques — pasquilles et libelles, pièces diverses — se rapportant aux guerres et troubles religieux de notre pays, conservés aux archives de l'État à Liége. Quelques pièces étaient connues, d'autres sont inédites et donnent des détails nouveaux et intéressants sur l'état des esprits vers 1560-1570. Nous signalons surtout la dissertations envoyée au chapelain du comte de Hoochstraeten « Maistre Jan Bive » et la réponse de ce dernier sur les causes des troubles dans les Pays-Bas et les remèdes à apporter à la situation. R. D. S.

537 **R. P. Bosmans,** S. J. *La Correspondance inédite du P. Jean De Haynin d'Ath, missionnaire de la Compagnie de Jésus, en Chine au XVIIe siècle.* — AHEB. 1908, t. XXXIV, p. 197-224.

Après une introduction sur la vie et les travaux du missionnaire, l'auteur publie 5 lettres inédites, qui donnent des détails très intéressants, entre autres sur le P. Verbiest de Pitthem. Deux autres lettres du P. De Haynin avaient déjà été publiées : l'une dans la *Kerckelijke Historie van de Geheele Werelt... Het IV Deel. Beschreven door den Eerw. P. Cornelis Hazart, Priester der Societeit Jesu.* T'Antwerpen, bij Michel Chobbaert, p. 389-390 ; l'autre dans les *Missions belges*, t. IX, 1907, pp. 31-38. V. AnÉm. [LVIII, 190, 191]. R. D. S.

538 [LVIII, 51]. **La Reine Victoria** *d'après sa correspondance inédite.* Trad. franç. annotée par J. Bardoux. Paris, 1907, 3 vol. in-8, xxv-782, 718, 813 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 140-141 = A. De Ridder : mention au point de vue belge.)

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

539 **H. Pirenne.** *Histoire de Belgique.* T. II. 2e édition revue et corrigée. Bruxelles, Lamertin, 1908, in-8°, x-509 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 155.)

540 **van den Bogaert.** *Fragments de l'histoire primitive des Germains. Bouleversement et vasselage.* Anvers, Buschmann, 1908, in-4, 21 p.

541 **A. Ledieu.** *Les Gages de bataille à Abbeville au XIIIe s.* (Extr. du « Bulletin histor. et philolog., 1906 ».) Paris, Imprimerie nationale, 1908, in-8, 7 p.

542 [LVIII, 443]. **Dr L.-M.-G. Kooperberg.** *Margaretha van Oostenrijk.* (ABelges. 1908, t. X, p. 158-160 : travail sérieux, bien documenté, d'une lecture fort difficile.)

543 **Ed. Heyck.** *Wilhelm von Oranien und die Entstehung der freien Niederlände.* Leipzig, Velhagen und Klasing, 1908. M. 4.

544 **R. Bittard des Portes.** *L'exil et la guerre, les émigrés à cocarde noire en Angleterre, dans les provinces belges, en Hollande et à Quiberon.* Paris, Émile-Paul, 1908, in-8, 626 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 137-138 = A. De Ridder: importance de l'ouvrage pour notre histoire nationale.)

545 [LVIII, 281] **F. Magnette.** *Les émigrés français aux Pays-Bas (1789-1794).* (RHE. 1908, t. IX, p. 814-816 ; RIPB. 1908, t. LI, p. 324-327 = M. Huysman ; ABelges. 1908, t. X, p. 91-93 = DD. Brouwers ; Rhist. 1908, t. XCVIII, p. 365-366 = E. Hubert.)

546 **G. Vanel.** *Huit années d'émigrations* [à Bruxelles]. *Souvenirs de l'abbé Martinant de Préneuf, 1792-1801.* Paris, Perrin, 1908, in-8, 310 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 138-139 = A. De Ridder : mention.)

547 [LVIII, 279]. **Jules Delhaye.** *La domination française en Belgique à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle.* (W. 1908, t. XVI, p. 174-176 = F. Magnette: Défauts de méthode et d'information.)

548 **A. Schuermans.** *L'itinéraire général de Napoléon I.* (Bibl. de la Soc. des études historiques.) Paris, Picard, 1908, in-8, IX-390 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 139 = A. De Ridder : analyse du sujet et appréciation de la méthode.)

On peut y suivre Napoléon dans tous ses voyages, p. e. en février 1798 à Nieuport, Ostende, Gand, Anvers, Bruxelles ; en juillet et août 1803 dans les principales de nos villes ; en août 1804 à Ostende ; en avril et mai 1810, sur nos côtes ; en septembre 1811 à Furnes, Ostende, Blankenberghe, Anvers, Liége, Huy et Namur (A. D. R.)

549 [LVII, 63] **P. J. Blok.** *Geschiedenis van het nederlandsche volk.* Bd. VIII (het laatste). Leiden, Sijthoff, 1908, 334 p., met een kaart van het koninkrijk der Nederlanden na 1839.

Zie AnÉm. 1908, bd. LVIII, bl. 100.

550 **Ch. Terlinden.** *Éducation de reine* — RG. 1908, 44e année, I, p. 759-789.

Les documents nouveaux que fournit la correspondance de la reine Victoria ont permis à M. Terlinden de nous représenter Léopold I, comme le plus intelligent et le plus dévoué des tuteurs. Notre premier roi prit une part prépondérante à la formation

intellectuelle et morale de sa nièce ; il dirigea les débuts de Victoria sur le trône d'Angleterre ; il assura son bonheur et la grandeur de son règne en lui trouvant, dans la personne d'Albert de Cobourg, un mari digne d'elle et en lui donnant un sage conseiller, le baron de Stockmar. Peut-on rêver une « Éducation de reine » plus aimable et plus complète ?

J. V.

551 **Ch. Woeste.** *Les élections de 1908, les partis et la crise du parlementarisme.* — RG. 1908. 44e année, I, p. 485-502.

M. Woeste n'étudie pas les événements actuels sans remonter à leurs antécédents historiques. Aussi bien, si les élections législatives de 1908, prises dans leur ensemble, n'ont pas répondu aux espérances des catholiques, cela tient à des causes lointaines, remontant à une quizaine d'années — l'avènement de la démocratie chrétienne — aussi bien qu'à des causes actuelles, notamment l'ouverture prématurée, avant les élections, du débat congolais.— Et l'auteur de conclure que « le parti catholique doit être doué d'une vitalité extraordinaire pour avoir su résister jusqu'ici à tant de germes de ruine ». Puis il signale et déplore la stérilité croissante du régime représentatif en Belgique. Elle serait due à ce fait que « la plupart des mandataires du pays se laissent dominer par des visées subjectives ; ils se demandent ce que réclame leur popularité : au lieu de diriger, ils sont conduits ; leur but, c'est de mériter la faveur, souvent aveugle, de ceux qui les ont élus ». N'est-ce pas une conséquence, inévitable presque, de notre système électoral basé sur le suffrage universel ?

A travers les pages que nous venons de résumer perce, çà et là, un ton d'acrimonie qui pourrait bien nuire à leur objectivité.

J. V.

552 **Th. Houdebine.** *Le bon pays de Flandre. Son terroir et ses habitants, sa civilisation et son école de peinture au XV siècle.* — Revue des facultés catholiques de l'Ouest, Angers-Paris, 1908, t. XVII, p. 763-774 (à suivre).

553 **F. Ferrant.** *La sépulture de Lideric, d'Ingelram et d'Audacer en l'église d'Harlebeke.* (AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 345-348 = E. Van Cappel.)

554 **H. Coppieters Stochove.** *Voyages de Thierry d'Alsace en Orient.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 159-163.

Le Comte Thierry se rendit quatre fois et peut-être cinq fois en Palestine. Une première fois peut-être depuis octobre 1133 jusqu'au mois d'août 1135. Puis : de l'été 1138 jusqu'au commencement de 1139 ; du milieu de 1147 jusqu'en avril 1149 ; depuis juin 1157 jusqu'au 16 août 1159 ; en 1164 jusqu'à la Noël de cette même année. Comme le fait remarquer M. C. St., ces expéditions peuvent servir à dater les chartes.

E. V. C.

555 **E. De Gryse.** *Snipperlingen over den Gulden Sporenslag* (1302). — BGOK. 1907-1908, t. V, bl. 162-170.

Daarin worden besproken :

SALOMON REINACH. *Un manuscrit de la Bibliothèque de Philippe le Bon à St. Pétersbourg.* Paris, 1904. In dit boek komt een print voor, verbeeldend den slag bij Kortrijk, merkweerdig in opzicht van kunstgeschiedenis, doch zonder historisch bedied.

J. JOUBERT. *Le monument commémoratif de la bataille des Éperons d'Or à Courtrai.* Angers, 1907. Vlugschrift zonder belang.

B^on^ DE MAERE D'AERTRYCKE. *Emplacement et itinéraires de la chevalerie française, lors des mouvements offensifs du 11 juillet 1302.* AnÉm. t. LVII, 373 ss. E. H. De Gr. deelt niet in de zienswijze van den schrijver en geeft op zijn beurt zijn oordeel over de ligging der beken op het slagveld en de bewegingen der strijders.

E. V. C.

556 **J. Temmerman.** *Vlaanderen vrij! Historisch verhaal van den slag der Gulden sporen*, 1908, te verkrijgen bij den Nederlandschen Boekhandel, Antwerpen. F. 0,45.

557 **E. Matthieu.** *Mesures de sauvegarde des frontières du Hainaut en 1411.* — ABAnBull. 1908, p. 207-212.

Mentionne d'après un compte du châtelain d'Ath, les dispositions prises au mois d'octobre 1411, lors de l'arrivée aux frontières du Hainaut d'une troupe au service de Jean-sans-Peur et venant de Gand. Quelques hommes furent envoyés à Espierres et Helchin, afin de faire respecter la frontière par force politesses et présents, et afin de connaître les intentions et la marche de la troupe. Le coût de cette opération s'éleva à 45 livres, 6 sous, 6 deniers. R. D. S.

558 **Ruth. Putnam.** *Charles the Bold, last duke of Burgundy, 1433-1477.* New-York, Putnam, 1908, in-12, XIV-488 p. 1 d. 35.

559 **Th. des Forts. — R. de Guyencourt.** *La Picardie historique et monumentale, arrondissement d'Abbeville, canton de Gamaches.* (Soc. des Antiquaires de Picardie.) T. IV, n° 1. Paris, Picard, 1907, in-4, 48 p. ill.

560 **G. Smets.** *Henri I, duc de Brabant, 1190-1235.* Bruxelles, Lamertin, 1908, in-8, 340 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 134-136 = J. Laenen : critique de la méthode ; RHE. 1908, t. IX, p. 845-846 = H. N[elis] : dans son ensemble travail digne d'être remarqué et qui se distingue par une science de très bon aloi.)

561 **[LVII, 529 ; LVIII, 292] H. Obreen.** *Floris V.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 262-264 = P.-J. Blok : critique superficielle du fond ; souhaite « un peu plus de profondeur, un peu plus de clarté dans l'exposé », et voudrait qu'à côté de la question politique, l'auteur prenne en considération les points de vue économique et ecclésiastique.)

562 [LVIII, 448]. **M. Houtart.** *Les Tournaisiens et le roi de Bourges.* (ABelges. 1908, t. XVI, p. 224-227 = W. Ravez : analyse.)

563 **Th. Sevens.** *Gulleghem.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 184-199.

Naar een reeks oorkonden uit de 18e eeuw, herkomstig uit de Bibliotheek der Hoogeschool te Gent. — Inlichtingen uit de geschiedenis dezer gemeente, over de Gilden die aldaar bestonden en vooral over de rederijkkamer « Vloeyt in liefde » en de spelen door haar vertoond.

564 [LVIII, 70, 300] **Ch. Bonnier.** *Templeuve-en-Pévèle.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 268-270 = E. Bouchet : contenu, appréciation approbative de la méthode.)

565 **E. Callant.** *De Veerleplaats te Gent. Hare gebouwen, instellingen gebeurtenissen.* Gent, Vanderpoorten, in 12°, 77 p. F. 1,50 (ABelges. 1908, t. X, p. 165 = V. Fris : ouvrage de vulgarisation, rien de neuf.)

566 **Saint-Quentin Guide.** — *Guide complet de la ville de Saint-Quentin et des environs, le Champ de bataille, Vermand, le grand souterrain, le Catelet, le mont Saint-Martin, Moy, Caulaincourt.* Saint-Quentin, 1907, in-8, 148 p. ill.

567 **H. de Montégut-Lamorelie.** *Philippe de Chamberlhac.* — Bull. de la Soc. histor. et archéol. du Périgord, 1907, t. XXXIV, p. 186-192.

« Cet ecclésiastique périgourdin fut archidiacre de Gand en 1333, évêque de Sion en 1338, archevêque de Nicosie en 1344, archevêque de Bordeaux en 1360 et mourut en 1361. » (ABelges. 1908, t. X, p. 143.)

568 **R. Serpette de Bersancourt.** *Philippe de Crèvecœur, Seigneur d'Esquerdes, maréchal de France (1434?-1494).* Essai biographique. (École nationale des chartes.) Mâcon, 1908, in-8.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

569 [LVII, 144, 553] **Bon H. Kervyn de Lettenhove.** *La Toison d'or.* (BÉC. 1908, t. LXIX, p. 461-463 = A. Boinet : Excellente mise au point de ce qui a été publié sur l'histoire de cet ordre.)

570 **L. Navez.** *La défense de la Belgique autrefois et aujourd'hui.* Bruxelles, Lebègue, 1907, gr. in-8, 347 p., grav. h.-texte.

571 **Max Rintelen.** *Schuldhaft und Einlager im Vollstreckungsverfahren des altniederländischen und sächsischen Rechtes.* Leipzig, Dunker und Humblot, 1908, xv-237 p. in-8°. M. 6 (MBBull. 1908, t. XII, p. 337-338 = J.-B. Goetstouwers, S. J.)

Histoire de la contrainte par corps et des arrêts forcés dans l'ancien droit néerlandais et saxon.

572 **Dr. J. von Schwerin.** *Die altgermanische Hundertschaft.* (Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte, herausgegeben von Dr. O. Gierke. Heft 90). Breslau, Verlag Marcus, 1907, 215 p. (RIPB. 1908, t. LI, p. 263-267 = Jeanne Cooreman : la centaine semble bien être une institution germanique ; mais contrairement à l'opinion de l'auteur, l'ancienne centaine paraît n'avoir été qu'un groupement personnel et ne devint territoriale que plus tard.)

573 [LVII, 543]. **L. De Wolf.** *De eerstbewaarde Brugsche keure van omstreeks 1190.* (NA. 1908, t. XXXIII, p. 574 = A. H.)

574 **L. De Wolf.** *Eerstbewaarde Brugsche Keure van omstreeks 1190.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 309-336. (ABelges. 1908, t. XX, p. 171 = J. Cuvelier : excellente contribution à l'histoire politique et économique de la Flandre).

Haar algemeene aard, en wijziging van haren grondvorm.

575 **A. Fauchille.** *Le Vieux droit lillois. L'œuvre de Jehan Roisin.* Discours prononcé, le 5 janv. 1908, à la séance solennelle de la Soc. des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Lille, Danel, 1908, in-8, 21 p.

576 **G. Legrand.** *Essai historique sur le droit des gens mariés dans les pays régis par la Coutume du Vermandois* (Thèse). Paris, Rousseau, 1905, 193 p. (AnEN. 1908, t. IV, p. 415-416 = P. Collinet : critique du fond. C'est l'œuvre d'un historien local plutôt que d'un historien du droit).

577 **Ch. Woeste.** *Les rapports de l'Église et de l'État en Belgique.* — RG. 1908, 44e année, II, p. 1-21.

Dans cet article, solide et clair, on examine la question au point de vue du droit public belge. Par quels principes est-elle régie constitutionnellement ? Il résulte des débats qui ont eu lieu au Congrès National, que la Constitution belge réprouve la thèse de la séparation radicale et qu'elle établit le régime de la distinction des pouvoirs. Ce régime implique, avec l'indépendance réciproque de l'Église et de l'État, leur entente loyale et bienveillante. Constamment, depuis 1830, — si l'on excepte quelques vexations étatistes qui n'ont pu se maintenir — il a prévalu dans le domaine des faits. Et cela prouve qu'il s'harmonise avec les idées et les sentiments qui animent le peuple belge. J. V.

B. Histoire économique et sociale.

578 **[LVI, 263 ; LVII, 94]. Recueil** *de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre,* publié par G. Espinas et H. Pirenne. T. I. (BÉC. 1908, t. LXIX, p. 446-447 = H. Stein : Travail érudit, consciencieux, fournissant d'abondants matériaux.)

579 **P. Morel.** *Les Lombards dans la Flandre française et le Hainaut.* (Thèse). Lille, Morel, 1908, in-8, 344 p.

V. AnÉm. [LVIII, 87].

580 **H. Diferee.** *De geschiedenis van den Nederlandschen handel.* Amsterdam, Akkeringa. 1e stuk, 1905; 2e stuk, 1907.

Het is niet een wetenschappelijk, oorspronkelijk werk, maar een handboek, waarin de geschiedenis van den Nederlandschen Handel bondig saamgevat is. Het bevat vooral algemeene toestanden en daadzaken „met economische en sociale gezichtspunten in bepaalde tijdperken afgedeeld, waarbij rekening gehouden is met de bijzondere ideëen en stroomingen op sociaal, economisch en geestelijk gebied, welke als de overheerschende in die tijdperken konden worden beschouwd... Bijzonderheden worden slechts even aangestipt. Daardoor wint het boek aan bruikbaarheid, zoodat het ook voor niet studeerenden een werk van ontspanning kan zijn „.

Niet allen zullen vrêe hebben met de aangenomen indeeling en den keus der aangewezen bronnen en boeken, noch instemmen met sommige uitstortingen op godsdienstig en politiek gebied; toch is het een nuttig boek ook voor Zuid-Nederland en inzonderheid voor Vlaanderen.

Hier schrijven we de hoofdstukken af van de deelen die verschenen zijn:

I Boek. Geschiedenis van den handel der 17 Nederlanden.

I Hoofdst. Het germaansch-frankische tijdperk van ongeveer 100 v. Chr. tot omstreeks 900.

II. De handel in het feodale tijdperk.

III. De middelnederlandsche handelsgeschiedenis (1300-1507).

IV. Het overgangstijdperk (1507-1596).

II Boek. Handelsbloei en verval tijdens de Republiek der Vereenigde Nederlanden.

V Hoofdst. De Nederlandsche handel tijdens de Gouden Eeuw op het politiek-economisch tijdperk (1596-1674).

Verder zal behandeld worden: in het VIe Hoofdstuk: de bloei der Oost-Indische Compagnie (1674-1704); in het VIIe: achteruitgang en val (1704-1784); in het VIIIe: overgangstijdperk (1784-1824). In het IIIe Boek: de handelsgeschiedenis tijdens de 19e Eeuw. E. V. C.

581 [LVIII, 82] **S. Van Brakel.** *Die Entwiklung und Organisation der Merchant-Adventurers.* (ABelges. 1908, t. X, p. 149-150 = H. Van Houtte: contenu; littérature du sujet incomplète.)

582 **Dr. van Brakel.** *De hollandsche handelscompagnien der zeventiende eeuw,* 1908, te verkrijgen bij den Nederlandschen Boekhandel. F. 4.

583 **M. Huisman.** *Les Belges en Chine au XVIIIe siècle.* — La Vie Intellectuelle. 1908, t. I, no 6. (ABelges. 1908, t. X, p. 144 = M.: mention.)

Entreprises commerciales.

584 [LVIII, 454]. **Les Ports** *et leur fonction économique.* — Revue des questions scientifiques, 3e sér., 1908, t. XIV, p. 55-181, 475-495.

16. Lisbonne; 17. Le Havre; 18. Hambourg; 19. Rio de Janeiro; 20. Hankow.

On a parlé déjà de Bruges au moyen âge, d'Anvers, de Gênes au moyen âge, d'Ostende... etc.

585 **J. de Pas.** *Les coches d'eau de Saint-Omer vers Dunkerque et les autres villes de la Flandre maritime aux XVIIe et XVIIIe siècles.* Dunkerque, Minet-Tresca, 1908, 46 p. avec pl. hors-texte.

Par sa position géographique la ville de St-Omer « fut longtemps l'entrepôt des marchandises aussi bien que le lieu de passage obligatoire des voyageurs venant du nord de la Hollande et de l'Angleterre soit vers Paris et les provinces méridionales, soit vers la Flandre, le Hainaut, le Cambrésis, etc. ».

Il était donc intéressant d'étudier les péripéties par lesquelles ont passé les différents services de navigation qui mettaient St-Omer en communication avec les ports de la Flandre maritime, surtout avec Dunkerque.

M. le Secrétaire général de la *Société des antiquaires de la Morinie* l'a fait dans les moindres détails, rendant un service réel à ceux qui s'occupent de l'histoire des questions économiques et notamment de celle des voies de communication.

Sans doute le lecteur eut été plus satisfait encore s'il avait trouvé parmi les illustrations, très soignées d'ailleurs, une carte géographique, qui lui eut permis de trouver plus facilement des endroits comme Watten, Wattendam, West, Lowestel, etc., et d'apprécier mieux, par exemple, que la route St-Omer-Bourbourg-Dunkerque fut plus directe que celle qui passe par la rivière de Colme et par Bergues —, toutes questions de géographie locale qu'il est impossible d'examiner à l'aide des atlas qu'on a ordinairement sous la main. F. Verhamme.

586 **J. de B[ethune].** *Le Cambriolage d'une école dentellière à Courtrai, en 1751.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 152-153.

« C'est le signalement donné par le magistrat de la châtellenie de Courtrai, à la demande des échevins de la ville, des dentelles volées dans une école... Cette pièce... nous donne quelques renseignements intéressants au sujet de l'industrie dentellière en nos parages. »

587 **Avanti.** *Een terugblik, proeve eener geschiedenis der Gentsche arbeidersbeweging gedurende de XIXe eeuw.* Met naschrift door Edward Anseele. Gent, 1908, in-8, 783 bl. en prenten. (ABelges. 1908, t. X, p. 162-164 = V. Fris : Documentation abondante et précieuse; apologie du socialisme.)

588 **Th. Sevens.** *Het Gilde der handboogschutters te Kortrijk.* — GOKH. II, [1908], 69 blz.

De meeste inlichtingen zijn getrokken uit de trouregisters, welke weleer aan het S. Sebastiaansgilde toebehoord hebben. Ongelukkig dagteekenen de eerste gegevens uit 't jaar 1630. Voordien vindt men enkele bijzonderheden over het bestaan der schuttersgilden, de kapel in S. Maartenskerk, het gildenhof en de landjuweelen. Van toen voort echter ontrolt zich het eigenaardige gildeleven met zijn inrichting, zijn schietingen in en buiten Kortrijk, zijn feesten, zijn godsdienstigheid, zijn misbruiken en tucht. Van bizonder belang is het aandeel van het gilde in de Brabantsche omwenteling. Toen begon het verval en het gilde rekt zijn bestaan, eentoonig, kleurloos tot 't jaar 1860. Th. S. heeft een merkweerdige bijdrage geleverd tot de geschiedenis van het maatschappelijk leven tijdens de XVIIe en XVIIIe eeuw.

Een enkele opmerking. Waarom draagt deze aflevering niet het jaartal van haar verschijnen? E. V. C.

589 **A. Beets.** *Volkswijsheid over het weer.* — VKVA. 1908, bl. 553-592.
Naar aanleiding van het onlangs verschenen werk van *Alexis Yermoloff. Die Landwirtschaftliche Volksweisheid in Sprichwörten, Redensarten und Wetterregeln*, waarin de Nederlandsche Volksweerwijsheid slecht vertegenwoordigd is. Deze leemte wordt hier gedeeltelijk aangevuld. E. V. C.

C. Histoire des lettres et des sciences.

590 **Ch. Simar.** *Lettres inédites d'humanistes belges du XVIIe siècle.* MB. 1908, t. XII, p. 217-264.

591 **J. Wils.** *Des Spigel der Ioncheyt.* — TBB. 1908, bd. VI, bl. 48-50.
Lettre au sujet d'un second exemplaire de cet ouvrage, qui existe à la bibliothèque de l'Université de Louvain. (ABelges. 1908, t. X, p. 149 = L. Goffin.)
Cf. AnÉm. [LVIII, 98.]

592 **C. G. N. de Vooys.** *Historische schets van de Nederlandsche letterkunde, voor schoolgebruik en hoofdacte-studie.* Groningen, J. B. Wolters, 1908, in-8, XII-204 p. Fl. 1,75. (MBBull. 1908, t. XII, p. 328-330 = C. Lecoutere.)

593 [**LVIII, 330**] **J. A. Worp.** *Geschiedenis van het drama en van het tooneel in Nederland.* 2e deel (MBBull. 1908, t. XII, p. 275 = C. Lecoutere.)

594 [**LVI, 450, 493; LVII, 159, 421**]. **L. Lefebvre.** *Histoire du théâtre de Lille de ses origines à nos jours.* Lille, Lefebvre, 1907, 5 vol. (AnEN. 1908, t. IV, p. 420-424 = H Potez : analyse de ce « travail définitif ».)

595 **L. Lefebvre.** *Le Brunin, société littéraire lilloise (1758-1760).* (Extr. du vol. du « Congrès des sciences histor. de Dunkerque, 1907.) Dunkerque, Minet, 1908, in-8, 52 p.

596 **L. Lefebvre.** *Le Concert de Lille, 1726-1816.* Lille, Lefebvre, 1908, in-8 carré, tiré à 60 ex., VII-66 p.

597 **Th. Sevens en B^on B[ethune].** *Société du Concert de Courtrai. Le directeur de la Société.* — BOGK. 1907-1908, t. V, p. 226-232.

Deze *Société* bestond in den Franschen tijd en diende om de republiekeinsche feesten op te luisteren. De bestuurder was Gambart, boekhandelaar.

598 **J. Muyldermans.** *Levensschets van Jan Van Droogenbroeck.* (Uitgave der Konink. Vl. Acad.) Gent, Siffer, 1908. Fr. 1.

D. Histoire de l'art.

599 **[LVIII, 346]. Les chefs d'œuvre** *d'art ancien à l'exposition de la Toison d'or à Bruges en 1907.* (GBA. 1908, 3 pér., t. XL, p. 439-400 = A. M.: ouvrage somptueux et scientifique.)

600 **L. Ducrocq.** *Exposition de la Toison d'or à Bruges.* — RL. 1906-1907, t. XVII, p. 936-944.

601 **Armand Heins.** *Coups d'œil et coups de plume.* 4e et 5e partie. — ABAnBull. 1908, p. 213-250; 314-338.

Suite des notes et croquis d'archéologie pittoresque de l'auteur. Documents sculpturaux vus à Courtrai, Loo, Nieuport, Ypres, Dixmude, mais surtout à Bruges. La 4e partie comprend les pièces de ferronnerie et de menuiserie; les reproductions sont excellentes.

602 **[LVIII, 353] A. Robida.** *Les vieilles villes des Flandres: Belgique et Flandre Française.* (W. 1908, t. XVI, p. 305-309 = F. Mallieux : point de vue poétique.)

603 **G. Arnaud d'Agnel.** *Les comptes du roi René.* Paris, Picard, 1908, in-8, 410 p. (RAC. 1908, 5 sér., t. IV, p. 351-352 = L. C[loquet] : intéressant au point de vue de l'histoire des arts au XVe siècle.)

604 **F. de Mély.** *Artistes français et flamands du XVe siècle, cités par Vasari.* — Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1907.

605 **V. Vander Haeghen.** *Mesures relatives à la destruction des armoiries gantoises en 1795. — Intervention de Charles Van Hulthem.* — GOBBull, t. XVI, 1908. p. 178-183.

Grâce à cette intervention, beaucoup d'armoiries furent maintenues et on ne mutila guère les objets d'art dans les églises de Gand.

606 **G. Caullet.** *Mélanges et documents relatifs aux arts à Courtrai et dans le Courtraisis. I. Le mobilier de l'hôtel de ville de Courtrai au XVIIIe siècle.* — BGOK, 1907-1908, t. V, p. 234-256.

D'après quatre inventaires dressés respectivement en 1727-30, en 1740, en 1757, en 1788. Le premier est publié dans sa presque intégralité ; les trois autres n'ont été utilisés que pour autant qu'ils renseignent des indications nouvelles ou complémentaires. A leur

suite se trouvent de multiples notes explicatives, se rapportant principalement aux tableaux et portraits et à leurs auteurs.

E. V. C.

607 [**J. de Bethune**]. *Le bilan artistique de Courtrai et du Courtraisis pour 1907.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 174-180.

608 **E. S.** *Onze Lieve Vrouwetoren te Brugge.*— KKr. 1908, t. I, p. 51-54.

Eenige wetenswaardigheden omtrent het bouwen en herstellen van den toren, het klokkenspel.

609 **E. Bouchet.** *Le Beffroi et le carillon de Dunkerque.* — UFBull. 1908, t. XI, p. 91-169.

Certains détails sur le beffroi, le tourrier, l'horloge, les cloches, le carillon et ses airs — tel la chanson du Reuse — peuvent présenter quelque intérêt.

610 **Loo** *et ses monuments.* — KKr. 1908, t. I, p. 48-50 et 55.

Une bonne notice ; détails intéressants au sujet des restaurations effectuées récemment à l'hôtel de ville.

611 **A. Dusautoir.** *La Tour Saint-Bertin. Glorieux souvenir d'un illustre passé, trésor inestimable pour le présent, superbe pierre d'attente pour l'avenir.* Boulogne, in-8, VII-68 p. ill.

612 **Bon J. de Bethune.** *Une cave du XIIIe siècle à Courtrai.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 122-126.

Cette cave est située dans la rue de la Lys. Description. — Recherche de la maison à laquelle elle appartenait. Comparaison avec des constructions similaires à Tournai.

613 **Th. Sevens.** *De Huizen op den Oostkant der Leistraat te Kortrijk.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 127-132.

Naar oorkonden uit de 14e, 15e en 16e eeuw. Besluit : daar zijn huizen vermeld in de 14e eeuw, daar bestaan kelders uit de 13e eeuw, dus : nooit reikte de esplanade van het kasteel tot de Leistraat.

614 **A. Van Werveke.** *Un retable provenant de l'église Saint-Bavon (Gand), actuellement conservé au South Kensington Museum à Londres.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 150-159.

De oorkonden schijnen te bevestigen dat die altaartafel werkelijk een gentsch beeldhouwwerk is uit de XV^de eeuw. Zij stond in de kapel van O. L. V. op de Rade in St-Baafs, verdween gedurende het Calvinistisch bewind.

Dit wordt echter tegengesproken door kan. Van den Gheyn en M. Hulin.

615 **H. Chabeuf.** *Claus Sluter* (extrait du Bien Public de Dijon). — RAC. 1908, 5e sér., t. IV, p. 340-342.

Sluter serait originaire, non de Tournai, mais de la Gueldre.

616 **P. Van de Ven** et **A. Hocquet.** *Les funérailles de Jehan Fiefvés († 1426), bas relief votif de l'école de Tournai.* — RT. 1908, t. IV, p. 134-139 ; 173-174, 2 pl. h.-texte.

Bonne description de ce monument de premier ordre de la sculpture tournaisienne. Appréciation du style et de la technique

de cette pièce. A l'encontre des idées de M. Koechlin, il faut admettre une part d'influence considérable de l'école de sculpture de Tournai sur le développement du réalisme dans notre art national et notamment dans la peinture. (V. n° 617). A. D. M.

617 **E. Berteaux.** *Le mausolée de Charles le noble* († *1426*) *à Pampelune et l'art franco-flamand en Navarre.* — GBA. 1908, 3e pér., t. XL, p. 89-112.

Description du magnifique tombeau de Charles III et de sa femme, la reine Léonor, commandé en 1416 à Janin Lomme de Tournai. Ce mausolée s'écarte par son réalisme et sa disposition des tombeaux catalans et se rapproche par la composition et par le style des fameux tombeaux des Ducs de Bourgogne, mis en place à la Chartreuse de Champnol en 1411.

Le roi de Navarre, prince français par ses goûts comme par ses origines, avait attiré à la Cour et dans le pays des artisans français et germaniques de tous métiers : tapissiers, charpentiers, verriers, peintres, etc., parmi lesquels figurent l'argentier Daniel de Bonte, le brodeur Anequin de Bonte et notre imagier Janin Lomme, dont l'auteur recherche les autres œuvres en Espagne.

M. Berteaux finit ce très intéressant article appuyé sur maintes pièces d'archives, en rappelant la question des rapports de l'art français et flamand, au temps où Paris et Dijon furent les capitales de l'art européen. A. D. M.

618 **B. Rivière.** *Notes et documents inédits concernant la famille de Jean de Boullogne, sculpteur douaisien.* [XVIe s.]. — AnEN. 1908, t. IV, p. 374-393.

619 **Bon du Teil.** *Tombeau de Guillaume Fillastre à St-Omer.* — Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1907.

620 **A. Van Werveke.** *Nota over het borstbeeld van Keizer Karel in het Museum van Oudheden der stad Brugge.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 143-145.

Tot heden was dit beeld toegeschreven aan Conrad Meyt van Worms. Uit de rekening der stad Gent 1517-1518, schijnt het 't werk te zijn van een Gentschen beeldsnijder, wellicht Philips Clijncke.

621 **Chan. Van den Gheyn.** *Deux notes à propos de la polychromie des tombeaux.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 176-178.

Description du tombeau de Viglius d'Aytta († 1577) en l'église Saint-Bavon à Gand et d'un caveau découvert en 1779 en l'abbaye Saint-Pierre.

622 **S. Reinach.** *Répertoire des peintures du moyen âge et de la renaissance* (*1280-1580*). T. II. Paris, E. Leroux, 1907, in-8°, III-818 p. 1,200 gravures. F. 10.

Aux 1046 tableaux reproduits au t. I, viennent s'en ajouter 1200 appartenant aux primitifs italiens, flamands, français et allemands.

623 [LVII, 600] **De Schilderkunst van 1400 tot 1800.** *De voornaamste schilderijen... uitgekozen, beschreven en van een algemeene inleiding voorzien* door Max Rooses. Antwerpen, De Ndl. Boekhandel, 1907, 4°, xii-320 bl. — Édit. française. Paris, Flammarion [1908], in 4, livr. 1-6, 192 p. ill.

624 **F. Benoît.** *La peinture au Musée de Lille.* Paris, Hachette, 1908, 3 vol. gr. in-4, 160 pl. hors-texte (GBA. 1908, 3 pér. t. XL, p. 434-437 = R. M.)

L'école flamande et l'école française ont fourni principalement la matière des tomes I et III; le tome II se consacre à l'école hollandaise.

625 **M. Gómez Moreno.** *Un trésor de peintures inédites du XVe siècle à Grenade.* — GBA. 1908. 3 pér. t. XL, p. 289-314.

La chapelle royale de Grenade contient une collection presque inconnue de précieux panneaux de l'École flamande ou hollandaise : un grand triptyque de la Ste Croix (*descente de la croix* au milieu, à gauche *le Calvaire,* à droite *la Résurrection*) attribué par l'auteur de l'article à Albert van Ouwater de Haarlem, par d'autres à Thierry Bouts, descendant direct d'Ouwater; un *buste du Christ* qui appartient au peintre du grand triptyque; *une Vierge avec l'enfant entre deux anges*, qui semble se rattacher à l'école de Haarlem, comme de même un petit panneau représentant une *Vierge aux anges*, dans lequel M. G. voit une œuvre de Bouts; deux petits panneaux identiques à ceux du triptyque de Miraflores de Berlin, la *Nativité* et une *Pietà*, et qui certainement ne sont pas des copies et pourraient bien être les originaux de Roger van der Weyden. Un autre tableau représente *la Vierge et l'Enfant, Ste Catherine et Ste Barbe*; la composition se retrouve dans l'œuvre de Gérard David ; mais le panneau semble antérieur à ce peintre et probablement aussi à Memling. Une *Vierge Mère allaitant l'Enfant* se classe parmi les œuvres de jeunesse de Memling, où se conserve très vif le souvenir de van der Weyden. L'art du peintre Brugeois se manifeste dans toute sa plénitude dans une *Nativité*, une *Descente de Croix*, un *St Jean Baptiste assis* inférieur aux deux précédents.

L'auteur signale encore un tableau où figurent les *deux saints Jean*; un autre sur lequel sont peints *St Jacques et St Michel*; ils pourraient être des œuvres de Michel Sythium ou de Jean de Flandres, deux peintres au service de la reine Isabelle; une *Annonciation*, une *Messe de St Grégoire*, etc.

Pour finir l'autenr signale les tableaux d'origine espagnole, qui font partie de cette précieuse collection et dont plusieurs ont subi l'influence d'œuvres flamandes.

Les historiens de l'art flamand devront tenir compte de cette importante contribution de M. Gómez, traduite par M. Bertaux.

A. D. M.

626 **Paul Saintenoy.** *L'église Saint-Jacques de Compostelle et le décor architectural de « l'Annonciation » de Jean van Eyck.* — ABAnBull. 1908. p. 239-246.

L'A. n'hésite pas à affirmer que van Eyck a employé des croquis pris en Espagne, lors de son ambassade pour Philippe le Bon auprès du roi de Portugal, pour peindre le transept, dans lequel il place « l'Annonciation ». Ce chef-d'œuvre ne date donc pas de 1426, comme le suppose le catalogue de l'exposition de la Toison d'or, mais est postérieur à 1429. R. D. S.

627 [LVII, 142, 322] **M. Houtart.** *Jacques Daret. peintre tournaisien du XVe siècle.* (W. 1908, t. XVI, p. 344-348 = G. Jorissenne: discussion des résultats de l'étude.)

628 [LVIII, 378] **M. Hénault.** *Les Marmion.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 413-415 = E. D.: analyse, approbation, légère critique de méthode à propos de la copie des textes.)

629 **E. Moreau-Nélaton.** *Les Clouet peintres officiels des Rois de France.* Paris, E. Lévy, 1908, in-4°, 72 p., avec 12 pl. h.-t., et 19 fig. dans le texte (GBA. 1908, 3e pér., t. XL, p. 171-173 = Jean Laran: *corpus* le plus complet des textes relatifs à ces artistes, attributions discutables.)

630 **Dr Osw. Rubbrecht.** *Charles le Téméraire était-il prognathe? Un portrait de ce duc sur un Memlinc authentique.* (Extrait de la Revue belge de stomatologie, 1908). Bruges, Houdmont, 1908, in-8, 15 p. et 2 pl, h.-texte.

Quiconque porte intérêt aux questions relatives à l'histoire de nos anciens peintres flamands se plaira à lire l'étude claire, bien menée et érudite du Dr Rubbrecht. Après avoir définitivement fixé, parmi les nombreux documents de l'iconographie du Téméraire, le portrait véritable de ce prince, l'auteur établit que le roi mage qui se trouve à droite de la Vierge dans le tableau de l'*Adoration des Mages* (Hôpital St-Jean, Bruges) par Memlinc, représente Charles le Téméraire. Sa conclusion logiquement amenée se base sur la comparaison de ce roi mage avec les meilleures effigies du duc de Bourgogne, sur la conformité de ce portrait avec la description du Téméraire par Chastellain et sur l'étude des traits de famille. Il en déduit qu'il faut donner une réponse négative à la question : *Charles le Téméraire était-il prognathe?* question qui n'a que la valeur d'un sous-titre, mais qui apparait en ordre principal dans une revue de *stomatologie.* Le mérite de cette étude est d'avoir fixé le type du Téméraire, d'avoir exclu de l'iconographie de ce prince plusieurs portraits douteux (tel *le chevalier à la flèche*), d'avoir soulevé et très heureusement résolu le problème absolument nouveau de l'identification d'un portrait du Téméraire sur l'œuvre célèbre de Memlinc. Et s'il reste un certain doute après la lecture de ce travail, ce doute

disparaîtra, lorsque l'auteur nous aura donné son livre sur *Trois Portraits de personnages historiques par Memlinc. — L'origine du type familial des Habsbourg*, dans lequel une foule de considérations et d'illustrations corroboreront le faisceau déjà solide d'arguments qui militent en faveur de sa thèse. A. D. M.

631 **A. Van Werveke.** *Een werk van de gentsche schilderes Agnes Van den Bossche (1481) in het Museum van oudheden der stad Gent.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 145-150.

Te weten een standaard verbeeldende den leeuw der stad, rustende tegen de Maagd van Gent, die, zoo luidt de legende, zou gediend hebben tijdens de oproeren in de XIV^{de} en XV^{de} eeuw.

632 **J. B. Stockmans.** *Lyrana: A) Aanteekeningen over de Lierschen schilder Gozewijn van der Weyden (1492-1500). B) Onderzoek over den toestand der beeldende kunsten te Lier in de XVe eeuw. C) De Tryptiek-Colibrant en haren schenker.* — ABAnBull. 1908, p. 267-313 met 5 platen.

633 **F. de Mély.** *Les primitifs et leurs signatures. Quinten Matsys et Marinus.* — GBA. 1908, 3° pér., t. XL, p. 215-227.

Le fameux tableau *le banquier et sa femme est signé* « *Quinten Matsys schildert 1514.* Nombreuses sont les répliques de cette œuvre, attribuées soit à Quinten Matsys, soit à son fils Jean, soit à Marinus de Roymerswal. Grâce à l'étude des signatures et des inscriptions qu'on trouve sur ces panneaux, M. de Mély fait la démarcation entre les œuvres de Matsys et de Marinus, et fait remarquer qu'elle permet de fixer définitivement bien des détails sur le sujet, le destinataire, la filiation de ces œuvres. A. D. M.

634 **J. Weale.** *Lancelot Blondeel.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 277-302; 373-380 (ABelges. 1908, t. X, p. 171 = J. Cuvelier.)

I. Biographie. II. Travaux. III. Annexes. IV. Tableaux. Tout ce que l'infatigable érudit M. Weale a pu trouver dans les documents d'archives, spécialement dans les comptes des trésoriers de la ville de Bruges, sur la vie et l'œuvre de notre artiste flamand. En notes, la transcription des documents; en annexe, deux actes publiés in extenso.

635 **H. Omont.** *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de M. Pierpont Morgan à New-York.* — BÉC. 1908, t. LXIX, p. 412-423.

Résumé des notices de ce superbe catalogue in-fol., de xvii-211 p. et 46 pl. en couleurs dressé par M. M. R. James, d'après l'exemplaire offert par M. Pierpont Morgan à la Bibliothèque nationale de Paris.

Plusieurs manuscrits enluminés sont des chef-d'œuvres de l'art miniaturiste flamand.

636 [LVIII, 43] **L. Delisle.** *Notice sur les manuscrits du* « *Liber Floridus* ». (BÉC. 1908, t. LXIX, p. 210-211 = A. Boinet.)

V. AnÉm. [LVIII, 381, 382].

637 **G. Caullet.** *Les manuscrits de Gilles Le Muisit et l'art de la miniature au XIVe siècle. Le relieur tournaisien Janvier.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 200-225.

Analyse de l'ouvrage de Georges Graf Vitzthum. *Die Pariser Miniaturmalerei von der Zeit des hl. Ludwig bis zu Philipp von Valois und ihr Verhältnis zur Malerei in Nordwesteuropa.* Leipzig, 1907, qui constate la coexistence, jusque vers 1300, de deux grands foyers de miniature, l'un parisien, l'autre anglais. Concurremment se développe la miniature flamande, qui, bien qu'influencée par l'Angleterre, devient un art national, fort assez pour subjuguer, durant les deux premières décades du XIVe siècle, les écoles du Sud. Parmi les productions de cet art, on compte, entr'autres, les *Le Muisit.* M. C. en spécifie les caractères et met en lumière la miniature tournaisienne, telle qu'elle était pratiquée à l'abbaye Saint-Martin du temps de Gilles le Muisit († 1353).

Suit la description détaillée des trois manuscrits à miniatures de Le Muisit : Le *Liber primus chronicarum* de la bibliothèque Goethals-Vercruysse à Courtrai, le *Liber secundus chronicarum* de la Bibliothèque Royale à Bruxelles, les *Lamentations* de la collection Dyson Perrins (Angleterre).

Enfin, un mot touchant la reliure du Li Muisit de Courtrai. Elle n'est pas contemporaine de la confection du manuscrit, mais date des environs de l'année 1500 et est l'œuvre du relieur tournaisien *Janvier*. E. V. C.

Dom U. Berlière (RBén. t. XXV, p. 119) dit au sujet de cet article : « Je me permets de rappeler que le « Egidius Moysi alias Pluma, presbyter Tornacensis » cité comme étudiant à Paris (Denifle, *Chartularium Univ. Paris.* II. 645) ne peut être le célèbre abbé Gilles Le Muisit, car la supplique est du 22 mai 1349 (Berlière, *Supplique de Clément VI*, n. 1657) ».

638 **G. Hulin.** *La Bible de Philippe le Hardi, historiée par les frères de Limbourc : manuscrit français n° 166 de la Bibliothèque nationale à Paris.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 183-188.

M. H. suppose que Polequin de Limbourc dirigea l'entreprise, inventa et dessina les compositions. Le premier cahier aurait été peint par son frère Janequin et les trois autres par Ymbert Stanier, Jacques Coene (de Bruges) et Haincelin de Haguenau. E. V. C.

639 **P. A. Lemoine.** *Notes sur l'évolution du portrait enluminé en France du XIIIe au XVIIe siècle, à propos de l'exposition de la Bibliothèque nationale.* Paris, Champion, 1907, in-8°, 35 p.

640 **G. Caullet.** *De gegraveerde, onuitgegeven en verloren geraakte teekeningen voor Sanderus « Flandria illustrata »* (Vroeger in TBB. 1908, bd. VI verschenen). Antwerpen, Buschmann, 1908, gr. in-8, 100 bl., en 4 platen. F. 4. (ABelges., 1908, t. X, p. 148-149 = L. Goffin : simple mention.)

641 **G. Van Doorslaer.** *Les Waghevens fondeurs de cloches.* — AnABAn. 1908, t. LX, p. 301-532.

Étude intéressante sur la famille et les œuvres des Waghevens de Malines. Leur activité industrielle s'étend sur une période d'un peu plus d'un siècle, de 1462 à 1574. L'auteur a recherché les travaux exécutés par les onze membres de cette famille qui se sont distingués dans cette branche artistique de la fonte. Il les mentionne par ordre chronologique et ajoute les détails et documents y relatifs. Dans ce relevé nous trouvons, concernant notre Flandre, qu'en 1512, Simon Waghevens, mû par compassion (le document annexé parle « van der schade ende griefve van brande die daer ghebeurt is ») s'engage à couler à titre gracieux une cloche pour Anseghem. En 1544 Corneille et Jacques fournissent les cloches du « Voorslag » d'Ypres ; en 1546, Jean livre un jeu de 8 cloches à St-Martin de Courtrai. Notons une conclusion importante de l'A. p. 362. Les Waghevens furent les premiers à instaurer les orchestres campanaires dans nos provinces, dont l'origine ne remonte pas au delà du XVIe siècle. Le jeu mélodique des cloches a été précédé du « Voorslag », qui n'était que le tintement, alternatif et répété, de deux ou trois clochettes.

Un des documents annexés nous apprend encore qu'en 1543, Henri Van Vree, « horlogiemaecker te Fuernene », fut chargé de fournir le mécanisme du carillon de Gand.

R. D. S.

642 **A. B.** *Jean Van Ockeghem* [maître de chapelle de Charles VII et Louis XI]. *Son lieu de naissance* ; *son séjour à Anvers.* — AnAT. 1907, t. XII, p. 5-13.

643 **[LV, 283] Fl. Van Duyse.** *Het oude Nederlandsche lied.* 1900-1907, 4 deelen, xxxvi-8, 896 ; 12, 897-1835 ; 12, 1836-2747 ; 95 bl. G. 47 (Volkskunde, 1907-1908, bd. XIX, bl. 45-50 = M. Sabbe: over 't belang van dit werk voor de beschavingsgeschiedenis ; W. 1908, t. XVI, p. 208-215 = E. Closson : points de contact avec la chanson wallonne.)

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

644 **L. Willaert.** S. J. *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques (1598-1625). Intervention des Souverains Anglais en faveur du Protestantisme aux Pays-Bas.* — RHE. 1907, t. VIII, p. 305-311 ; 514-532 ; 1908, t. IX, p. 52-61 ; 736-746 (fin).

V. AnÉm. [LVI, 216 ; LVII, 165].

Seconde partie. Intervention des souverains anglais en faveur du protestantisme 1° Asile offert par l'Angleterre aux Calvinistes des Pays-Bas. 2° Intervention des souverains anglais en faveur du protestantisme aux Pays-Bas : § 1. Province du Nord. § 2. Provinces méridionales : A. La paix de Londres de 1604 ; B. Poursuites contre les émigrés catholiques.

645 [**LVII, 163, 443 ; LVIII, 395**]. **L. V. Goemans.** *Het Belgische Gezantschap te Rome (1600-1633).* — BGHB. 1908, bd. VII. bl. 350-358, 459-473, 505-518.

Na Jan Richardot, nu Don Pedro de Toledo, Resident te Rome (14 april 1603-22 mei 1605) ; Herman van Ortenberg, Resident ad interim bij den H.-Stoel (16 apr. 1605-24 sept. 1611) ; Philips Maes, Resident bij den H.-Stoel (14 nov. 1610-30 apr. 1618).

646 **Cl. Cochin.** *Dunkerque évêché anglais. La tentative de l'abbé Stuart d'Aubigny (1661-1662).* — CFFBull. 1908, p. 331-352.

Étude d'histoire diplomatique faite principalement d'après les archives du Vatican. L'abbé Stuart, pour sauver la discipline orthodoxe battue en brèche en Angleterre, ne voit qu'un moyen : créer un évêché à Dunkerque, alors ville anglaise ressortissant de l'évêché d'Ypres. Le projet échoua moins par ses propres défauts que par des raisons extérieures, dont la principale fut le jansénisme de son patron, l'abbé Stuart d'Aubigny.

En note, 3 pièces justificatives, dont l'une est le mémoire adressé le 24 août 1661 par d'Aubigny à l'ambassadeur de France à Londres, dans lequel il expose les arguments qui militent en faveur de l'érection de l'évêché flamand. A. D. M.

647 **C. Richard.** *L'Élection des évêques d'Ypres et de Tournai aux États généraux de 1789.* — AnEN. 1908, t. IV, p. 161-174.

Beide waren persoonlijk en ambtelijk vreemd in Frankrijk ; beide nochtans hadden daar geestelijke onderdanen. Ze lieten of liever « deden » zich kiezen tot lid van de Staten Generaal, immers als vertegenwoordigers hunner fransche onderhoorigen. Hun kiezing echter werd tegengewerkt ter plaatse zelf door de mindere geestelijkheid ; dan later werd ze verbroken door de Staten : de reden hunner uitsluiting was, dat de Staat niet tot de Kerk, maar wel de Kerk tot den Staat behoort... een bewijs dus van de toenmalige oneenigheid tusschen de geestelijke standen, en een voorwoord tot de latere verburgerlijking van de geestelijkheid. — Duidelijk voorgesteld en bewezen. L. D. W.

648 [**LVII, 343**]. **L. Opdedrinck.** *O.-L.-V.-Gasthuis te Poperinghe, 1312-1904.* (ABelges. 1908, t. X, p. 98-99 = J. L[aenen].)

649 **C. Legrand.** *Plans des biens de l'Église d'Ypres* (XVIIIe siècle). — MSAM. 1902-1906, t. XI, p. 53-56.

Il s'agit des biens laissés à l'église d'Ypres démembrée de l'évêché de Thérouanne. Ces documents de la fin du 18e siècle,

proviennent des papiers des receveurs du chapitre d'Ypres et peuvent fournir des données intéressantes sur la topographie de l'ancien diocèse de Thérouanne. Ils sont la propriété de la Société des Antiquaires de la Morinie.

650 Bon **E. de Béthune.** *Deux églises des bords de l'Escaut : Eyne et Huysse.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 48-57.

Notes historiques et archéologiques.

651 **Th. Sevens.** *De kapel van O. L. V. ten Olme te Kortrijk. — De kapel ten Hazelare. — De kapel van Waaienberg.* — BGOK. 1907-1908, t. V, bl. 74-109.

Aanteekeningen over de ligging — stichting — begiftiging — afschaffing — vereering — diensten — gebruiken — sieraden.

652 **H. Ninal** C.SS.R. *Les béguinages.* — AnSAN. 1908, t. IX, p. 1-126.

Sommaire. I. Les origines des béguinages : leur établissement doit être attribué non à sainte Begge, mais à Lambert le Bègue, à la fin du XIIe siècle, en tant que celui-ci est le premier dont l'histoire témoigne avec certitude qu'il a réuni les béguines dispersées. II. Développement des béguinages au XIIIe siècle. Bruges. III. Règlement de Robert de Langres (vers 1246) publié par l'auteur d'après un ms. du XVe siècle. IV. Organisation intérieure des béguinages. IV. Influence religieuse et sociale des béguinages. V. Bibliographie.

653 **U. Berlière** O. S. B. *Jacques de Vitry. Ses relations avec les abbayes d'Aywières et de Doorezeele.* — RBén. 1908, t. XXV, p. 185-193.

Ce qui nous intéresse dans cet article ce sont les renseignements sur l'abbaye de Doorezeele. Cette communauté était primitivement une colonie de l'abbaye bénédictine de Ghistelles, mais elle se sépara bientôt de l'abbaye-mère pour embrasser la règle de Cîteaux. C'est l'époque précise de ce changement que Dom B. discute ; il arrive à la conclusion, simplement probable, qu'il s'est opéré entre le 16 juin 1227 (époque où on voit l'abbaye de Ghistelles encore en pleine possession de ses droits sur l'église de Doorezeele) et l'année 1231 ou 1232. C. C.

654 **Les religieuses** *de Saint-André du XIIIe au XXe siècle.* Bruges, Desclée, De Brouwer et Cie, 1908, in-8, II-380 p. F. 4.

Retrace toute l'histoire de cet institut qui, fondé au XIIIe s. comme communauté hospitalière, devint couvent cloîtré en 1589 et pensionnat en 1694. Supprimé en 1796, il se reforma en 1801, devint très florissant au cours du siècle dernier et fonda plusieurs maisons filiales parmi lesquelles celle de Bruges (1859) est une des plus prospères. L'histoire de cette dernière maison est exposée dans les chap. VI et X. C. C.

655 **E. Coppieters Stochove.** *Cartulaire de l'abbaye d'Elsegem.* (Extrait des Annales de la Soc. d'hist et d'arch. de Gand t. VIII.) Gand, Van Doosselaere 1907, in-8, 103 p.

Le couvent de la « Motte Notre-Dame » à Elsegem (arr. Audenarde) était non pas une abbaye mais un prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin. Fondé en 1416, il fut supprimé par Joseph II en 1782. Depuis 1425, au plus tard, il appartenait à la célèbre congrégation de Windesheim. Il semble que son influence ne fut jamais considérable. Les religieux d'ailleurs s'astreignaient, en entrant au couvent, à une *inclusio perpetua*, qui consistait à ne jamais sortir d'un territoire environnant le couvent et limité d'un côté par l'Escaut, de l'autre par les églises d'Elsegem, Petegem et Gyselbrechtegem. Comme pour les peuples heureux qui n'ont pas d'histoire, on connaît bien peu les péripéties de l'existence de ce prieuré. M. C. donne quelques détails, ainsi que la liste des prieurs, comme introduction au Cartulaire qu'il a retrouvé dans les archives de l'église Saint-Nicolas à Gand, et dont il analyse soigneusement toutes les pièces. Quelques-unes mériteraient, croyons-nous, d'être publiées intégralement. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas numéroté ses documents et que l'éditeur n'ait pas conservé dans le tiré à part la pagination des volumes des *Annales* : cela faciliterait beaucoup les recherches qu'on veut faire d'après la table onomastique qui termine le volume. C. C.

656 **Dom Nolan,** O. S. B. *The Irish Dames of Ypres*. Dublin, Browne and Nolan, 1908. Sh. 10,60 net. (The Tablet, 1908, 5 dec.)

Une importante contribution à l'histoire des relations qui ont uni la Flandre à l'Angleterre catholique aux temps des persécutions. L'auteur retrace les vicissitudes de cette institution depuis son origine en 1665, jusqu'à nos jours.

657 **N. Valois.** *Un plaidoyer du XIVe siècle en faveur des Cisterciens.* — BÉC. 1908, t. LXIX, p. 352-369.

A la question posée par le Pape Jean XXII, si l'ordre de Citeaux était en état de fournir quelques subsides en vue d'une croisade en Terre-Sainte, Jacques de Thérines, abbé de Chaalis, de concert avec l'abbé de Pontigny, répond par la négative, à cause surtout des fonds payés à Philippe le Bel, et des dîmes prélevées par ce prince nonobstant l'exemption des moines.

658 **de Croocq.** *Gratifications et libéralités de la ville de Bergues en faveur de quelques communautés religieuses.* — CFFBull. 1908, p. 353-361.

En faveur de l'abbaye de Saint-Winoc, du couvent des dominicains, et des Sœurs de Rosendael.

659 **Congo en Indie.** *De belgische Jezuïeten in de missiën : Kwango,* door F. Antonis, S. J.; *Ceylon,* door A. Torfs, S. J.; *West-Bengalen,* door L. Reypens, S. J.; voorrede, door H. Verriest. Bruxelles, K. Bulens, 1908, in-8°, XIII-301 p. F. 2. (MBBull. 1908, t. XII, p. 359 = A. De Ceuleneer.)

660 **L. Slosse.** *Dom Alipius van Lerberghe, abt van Zonnebeke.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 154-161.

Overvloedige nauwkeurige inlichtingen over het geboortejaar (1736) en de geboorteplaats (Kortrijk-buiten), den overlijdensdatum (6 sept. 1794) en de bloedverwanten van gemelden abt.

b) *Histoire spéciale.*

a) INSTITUTIONS ET DROIT PUBLIC.

661 [**LVII, 624**] **Ch. Pergameni.** *L'Avouerie ecclésiastique belge.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 264-266 = L. Leclère : Analyse des conclusions, critique des limites logiques de l'ouvrage ; RHE. 1908, t. IX, p. 343-345 = C. Leclère; ABelges. 1908, t. X, p. 31-32 = G. Kurth; AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 342-345 = A. De Meester; MA. 1908, 2e sér., t. XII, p. 47-48. R. Poupardin.)

662 **Dr Blok.** *Het advies der spaansche Inquisitie,* — BVG. 1907, bd. VI, bl. 241 ss.

Dit artikel behelst een nieuw kritisch onderzoek ingesteld ten einde tot verdere waarheid te komen aangaande de echtheid van het vonnis Philips II (1568) alle Nederlanders veroordeelende. De zaak is veel besproken geweest en toch meent de schrijver een beter onderzoek te kunnen aangaan.

i) CROYANCES ET HÉRÉSIES.

663 [**LVIII, 164**]. **Jean Meyhoffer.** *Le martyrologe protestant des Pays-Bas* (*1523-1597*). Étude critique. (RHE. 1908, t. IX, p. 792-794 = L. Willaert S. J.; NAKG. 1908, nieuwe reeks, bd. V, bl. 443-444 = A. Klaver.)

664 **J. L. M. Eggen.** *De invloed door Zuid-Nederland op Noord-Nederland uitgeoefend op het einde der XVIe en het begin der XVIIe eeuw* (VKVA., 6e sér., t. XXXVIII). Gent, Siffer, 1908, in-8, xv-247 p., F. 3,50. (ABelges. 1908, t. X, p. 155-158 = H. Van Houtte : ouvrage abondamment documenté ; la mise en œuvre laisse à désirer.)

Histoire de l'influence exercée, dans les divers domaines de la civilisation, par les émigrés protestants des Provinces du Sud dans les provinces du Nord.

665 **Pergameni.** *Les rapports religieux entre la Belgique et la Hollande au XVIIe siècle.* — RUB. 1907-1908, t. XIII, p. 697-723.

Lors du règne du Taciturne, l'Union d'Utrecht « permettait à chaque province d'organiser son culte comme elle l'entendait. C'est pourquoi aux sept provinces du Nord, franchement protestantes, se joignirent un grand nombre de villes belges : Anvers, Gand, Bruges, Ypres.... »

Le magistrat de Bruges séquestra en 1662, les deux filles de Jean Stoet, bourgeois de Bruges, calviniste, établi à l'Écluse, sous prétexte qu'elles s'étaient converties au catholicisme. Les États généraux les firent remettre à leur père.

666 **F. Pijper.** *Érasme et la réforme dans les Pays-Bas.* — Bulletin de la Société pour l'histoire des Églises Wallonnes, 1908, t. IX, p. 244-265.

667 **C. P. Burger.** *Zestieneeuwsche pamfletschrijvers* : [Junius Brutus, Ellert van Veer en Robbert Robbertz]. — TBB. 1908, bd. VI, bl. 29-39.

668 **V. Dela Montagne.** *Een pamflet tegen Jan David.* — VKVA. 1908, bl. 621-632.

Jan David (1545-1613) geboren te Kortrijk, was pastoor van Sint-Maartens en later, rector van het Jezuïeten-college in deze stad. Hier hebben wij een overzicht van den polemistischen arbeid van dezen geestelijke, naar aanleiding van een berijmd pamflet, tegen hem gericht en in Holland verschenen, dat nog onvermeld gebleven was.

E. V. C.

669 **J. de Hullu.** *Notes relatives aux Réformés des environs de Lille et de Tournay, 1706-1713.* — Bulletin de la société pour l'histoire des Églises Wallonnes. La Haye, 1908, t. IX, p. 281-307.

670 **J. de Hullu.** *Hérésies hattemistes dans l'Église wallonne de Cadzand vers 1720-1733.* — Bulletin de la société pour l'histoire des Églises Wallonnes, 1908, t. IX, p. 201-212.

) CULTE, DISCIPLINE.

671 **H. Leclercq,** O. S. B. *Bruges (Manuscrits liturgiques de).* — Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, 1908, fasc. 16, coll. 1329.

Voir plus haut, p. 455.

672 **M. Van Dromme.** *De Gulden-Mis of Missus-Mis.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 389.

Naar aanleiding der studie van P. Kruitwagen, AnÉm. [LVII, 188] deelt V. D. stukken mede over de Gulden-Mis in Sint-Donaaskerk te Brugge, te Dixmude en te Nieuwpoort. Toont daaruit de ontwikkeling der plechtigheden.

673 **C. Catharina van de Graft.** *De Gulden Mis.* — Volkskunde, 1907-1908, bl. 140-151.

Lofgevend verslag en korte inhoud van de bijdrage, die P. Kruitwagen over de Gulden-Mis liet verschijnen in « De Katholiek » (Bd. CXXX en CXXXI). — Vraag naar verdere inlichtingen, hoe gering ook.

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

674 [**LVII, 627; LVIII, 412**]. *Étude critique et littéraire sur les Vitæ des Saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.* (NA. 1908, t. XXXIII, p. 558. W. L.; AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 442 = De Schepper; HJ. 1908, t. XXIX, p. 416-417 = P. G. M.; NAKG. 1908, nieuwe reeks, t. V, p. 424-425; Rhist. 1908, t. XCVIII, p. 361 = H. Hubert.)

675 [**LVIII, 416**] **C. Callewaert.** *Les reliques de Ste Godelive à Ghistelles et leurs authentiques.* Chap. I et II. (AB. 1908, t. XXVII, p. 477-478 = H. Moretus: « il n'y a pas lieu de conclure à une falsification du texte [de l'acte de 1084]. Toute la discussion est menée avec une méthode, une précision et une sûreté d'informations en tous points remarquables. L'authenticité des reliques de Ste Godelive se trouve ainsi particulièrement garantie ».)

676 **C. Callewaert.** *Les reliques de Ste Godelive à Ghistelles et leurs authentiques* (suite et fin). — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 302-308 (chap. III). (ABelges. 1908, t. X, p. 170-171 = J. Cuvelier) et p. 401-434 (chap. IV et V).

Dans le ch. III l'A. établit l'authenticité des reliques de Ghistelles et la *non* authenticité d'un paquet de petits ossements qui ont été déposés dans la châsse mais qui sont toujours restés sous enveloppe spéciale.

Le chap. IV montre la provenance et établit ainsi l'authenticité des reliques envoyées ou encore conservées à Tournai, Gand, Uytbergen, aux abbayes de St-André, d'Eeckhoutte, et de Ste-Godelive à Bruges, à l'hôpital de Ste-Godelive à Ypres, aux béguinages de Courtrai et de Dixmude.

Le chap. V raconte, documents à l'appui, les péripéties intéressantes et mouvèmentées de la visite des reliques faite en 1719, par Mgr Van Susteren.

ε) SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

677 **Wilhelm.** *Nouveau supplément à l'Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur.* Notes de Henry Wilhelm, publiées et complétées par Ursm. Berlière, O. S. B., avec la collaboration de D. Antoine Dubourg, O. S. B. et de A. M. P. Ingold. Tome premier. A.-L. Paris, Picard, 1908. In-8°, XXXVIII-310 p.

678 **R. De Schepper.** *Une lettre inédite de Charles De Visch à Bollandus.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 381-388.

C'est une réponse, datée du 2 août 1662, à une lettre de Bollandus publiée dans les AnÉm. t. XXII (1870) p. 238. Elle contient des renseignements sur les écrits d'Albéric de Thosan et l'opinion de De Visch, en 1662, sur la profession religieuse de Ste Julienne de Cornillon.

679 **U. Berlière.** *Mabillon et la Belgique. Le voyage de Flandre (1672); Correspondance.* — Revue Mabillon, 1908, t. IV, p. 231-242 (suite et fin).

V. AnÉm [LVIII, 500].

Les rapports existant depuis une vingtaine d'années entre les nombreux et importants monastères de la Belgique et les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, les correspondances de plus en plus suivies avec la Flandre, les mémoires qui en parvenaient à Saint-Germain, déterminèrent sans doute Mabillon à entreprendre en 1672 un voyage d'exploration aux Pays-Bas. Malheureusement le savant Mauriste n'a pas consigné par écrit ses souvenirs. D. U. Berlière, grâce a quelques fragments de lettres, a su déterminer les étapes de ce voyage scientifique et quelques détails s'y rattachant. Mabillon partit probablement au mois de juillet, passa par Lille, Tournai, Saint-Amand, probablement par Mons, Saint-Ghislain, Saint-Denis-en-Brocqueroie et par plusieurs abbayes du pays de Namur. Par Villers et Wavre, il arrive à Louvain le 24 août et à Bruxelles, le lendemain. A Gand, il s'entretient avec le chan. Van Buscum, suspect de Jansénisme ; passe probablement par Bruges et s'arrête à l'abbaye de St-Jean à Ypres. Il va « donner de l'eau bénite » au tombeau de Jansenius et rentre à Paris par Poperinghe et l'abbaye de Saint-Bertin. Dans une 2de partie, D. Berlière publie XLV lettres envoyées à Mabillon par des correspondants belges, depuis le 2 oct. 1670 au 9 janv. 1691. Parmi celles-ci, il y en deux de D. Placide De Blieck, de l'abbaye de Saint-Jean à Ypres, qui semble préoccupé des controverses sur la grâce. R. D. S.

680 **N. Merlin.** *Bernard Désirant.* — Dictionnaire de théologie catholique, 1908, fasc. XXVII, col. 627-630.

Article bio-bibliographique.

Théologien et polémiste de l'ordre des Ermites de St-Augustin, né à Bruges en 1656. La plupart de ses œuvres sont dirigées contre les rigoristes à tendances jansénistes, réprésentés par B. Van Espen et Huyghens. Il écrivit aussi une *Oratio de veritate SS. cruoris Domini, qui Brugis Flandrorum... colitur*, in-4°. Louvain, 1686. A. D. M.

TABLES

I. Sigles des Revues dépouillées.

AA.	Antwerpsch archievenblad, Anvers.
AAF.	Les anciens arts de Flandre, Bruges.
AB.	Analecta bollandiana. Bruxelles.
ABAnBull.	Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
ABelges.	Archives belges. Liége.
AHEB.	Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique, Louvain.
AnAA.	Annales de la Société archéologique de la ville et de l'ancien pays d'Alost, Alost.
AnAB.	Annales de la Société archéologique de Bruxelles, Bruxelles.
AnABAn.	Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
AnAHB.	Annales du XXe Congrès (Gand, 1907) de la Fédération archéologique et historique de Belgique.
AnAM.	Annales du Cercle archéologique de Mons, Mons.
AnAN.	Annales de la Société d'archéologie de Namur, Namur.
AnAW.	Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes, St-Nicolas.
AnCFF.	Annales du Comité flamand de France, Bailleul.
AnÉm.	Annales de la Société d'Émulation de Bruges, Bruges.
AnEN.	Annales de l'Est et du Nord, Paris-Nancy.
AnGOG.	Annalen der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gand.
AnSAN.	Annales de la Société archéologique de Nivelles. Nivelles.
ARBBull.	Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts, Bruxelles.
ARBMém.	Académie royale de Belgique. Mémoires de la classe des lettres, etc. Bruxelles.

AZG.	Archief van het Zeeuwsch Genootschap der wetenschappen, Middelbourg.
B.	Biekorf, Bruges.
BEC.	Bibliothèque de l'École des chartes, Paris.
BGem.	Blätter für Gemäldekunde, Vienne.
BGHB.	Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant, Eekeren-Donck.
BGOK.	Bijdragen van den geschied- en oudheidskundigen Kring van Kortrijk, Courtrai.
BVG.	Bijdragen voor de vaderlandsche geschiedenis en oudheidskunde, La Haye.
CAMBull.	Bulletin du Cercle archéologique de Malines, Malines.
CFFBull.	Bulletin du Comité flamand de France, Bailleul.
CRHBull.	Bulletin de la Commission royale d'histoire, Bruxelles.
DWB.	Dietsche Warande en Belfort, Gand-Anvers-Haarlem.
GBA.	La Gazette des beaux-arts, Paris.
GOGBull.	Bulletijn der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gand.
GOKH.	Handelingen van den geschied- en oudheïdskundigen kring van Kortrijk, Courtrai.
HJ.	Historisches Jahrbuch, Munich.
HVJS.	Historisches Vierteljahrschrift, Leipzig.
KKR.	Kunstkroniek, Bruges.
MA.	Le Moyen-âge, Paris.
MABull.	Bulletin des métiers d'art, Bruxelles.
MB.	Le Musée belge, Louvain.
MBBull.	Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge, Louvain.
MSAM.	Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, Saint-Omer.
NA.	Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, Hanovre.
NAB.	Nederlandsch archievenblad, Groningue.
NAKG.	Nederlandsch archiev voor kerkgeschiedenis, La Haye.
NRHD.	Nouvelle revue historique de droit français et étranger, Paris.
OK.	Onze kunst, Anvers.
RAC.	Revue de l'art chrétien, Lille.
RBAB.	Revue des bibliothèques et archives de la Belgique, Bruxelles.
RBén.	Revue bénédictine, Maredsous.
RBN.	Revue belge de numismatique, Bruxelles.
RDM.	Revue des deux mondes, Paris.
RG.	La revue générale, Bruxelles.
RHBBull.	Bulletin bibliographique de la Revue des humanités en Belgique, Malines.

RHE.	Revue d'histoire ecclésiastique, Louvain.
RHist.	Revue historique, Paris.
RIPB.	Revue de l'instruction publique en Belgique, Gand.
RL.	Revue de Lille, Arras.
RQH.	Revue des questions historiques, Paris.
RQS.	Revue des questions scientifiques, Bruxelles.
RT.	Revue tournaisienne, Tournai.
RUB.	Revue de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.
SAHLBull.	Bulletin de la Société archéologique et historique de la ville et de l'ancienne province de Liége, Liége.
SAMBull.	Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, Saint-Omer.
SAPBull.	Bulletin de la Société des antiquaires de la Picardie. Amiens.
SECMém.	Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, Cambrai.
SEPCBull.	Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai, Lille.
SERMém.	Mémoires de la Société d'Émulation de Roubaix, Roubaix.
Tax.	Taxandria, Turnhout.
TBB.	Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen, Anvers.
UFBull.	Bulletin de l'Union Faulconnier, Dunkerque.
VKVA.	Verslagen en mededeelingen der koninklijke vlaamsche Academie, Gand.
VSWG.	Vierteljahrschrift für Social und Wirtschaftsgeschichte, Leipzig (1).
W.	Wallonia, Liége.
ZCK.	Zeitschrift für christliche Kunst, Munich.

(1) *Erratum :* p. 129 *au lieu de* VSWC. *lisez* VSWG.

II. Table alphabétique des noms d'auteurs

cités dans la Chronique et la Bibliographie (¹).

(¹) Les derniers numéros, s'ils sont précédés de la lettre p. désignent la **page** de la *Chronique*, les autres renvoient au **numéro** de la *Bibliographie*: les chiffres en caractères ordinaires annoncent un simple *compte rendu*, les autres, en caractères *italiques*, indiquent un *ouvrage* ou *article de revue*. Dans le classement alphabétique, nous avons tenu compte des particules *de*, *du*, *des*, *van*, *von*, etc.

III. Table générale des matières.

1. ARTICLES.

2. COMPTES RENDUS.

---

3. CHRONIQUE.

Société d'Émulation.

Sociétés savantes et Congrès.

Périodiques.

Notes bibliographiques.

Nos archives.

Pages

Chronologie médiévale en Flandre.

Nos objets d'art dispersés.

Nouvelles d'histoire locale.

Nécrologie.

Questions.

Réponse.

Pages

4. BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DE FLANDRE.

5. TABLES.

